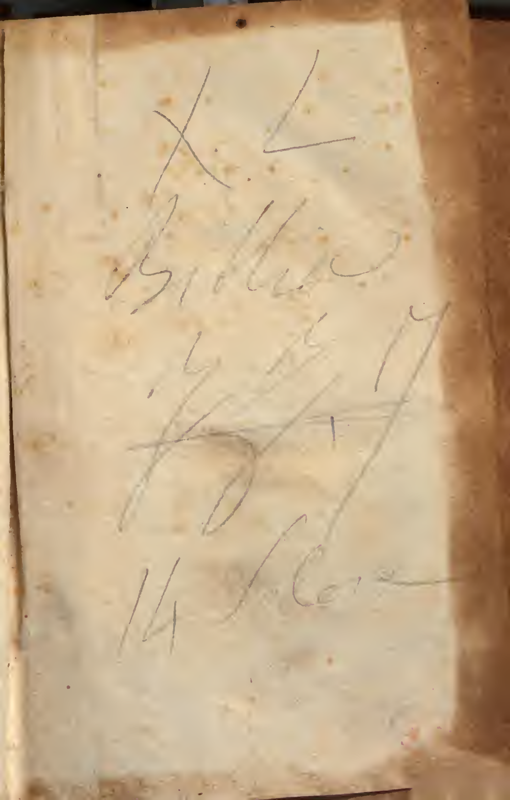






LE SAINT
EVANGILE
DE
JESUS-CHRIST
SELON
SAINT MATTHIEU,

TRADUIT EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION
tirée des saints Péres & des Autheurs
Ecclésiastiques.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libr. ord.
du Roy, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus,
vis-à-vis la porte du cloistre des Maturins.

M. DC. XCVI.
Avec Approbations, & Privilége de sa Majesté.



PREFACE
DE
S. MATTHIEU.

A vie des hommes auroit dû, *Chrysost. Præfat. in Matth.*
ſelon ſaint Jean Chryſoſtome,
eſtre ſi pure, qu'ils n'euſſent aucun beſoin du ſecours des livres; & que la grace leur tenant lieu elle-même de tous ces livres, la vérité fuſt écrite dans leurs cœurs, non avec de l'encre, mais avec le doigt de Dieu, qui eſt ſon Eſprit. C'eſt ainſi, ajoûte ce Pére, que Dieu en uſoit au commencement à l'égard de Noé, d'Abraham & de ſes enfans; à

l'égard de Job & de Moïse, à qui il parloit immédiatement par luy-même à cause de la pureté de leur cœur. Et il en usa, dit-il, de la sorte, non seulement à l'égard de ces anciens, mais encore à l'égard des saints Apostres, qui vinrent long-temps après; puisque sans leur rien donner par écrit, il leur promit seulement de leur
Joan. 14. 26. envoyer son Saint-Esprit, qui leur enseigneroit toutes choses. Aussi pour nous faire voir l'excellence de cette voye au-dessus de l'autre, il dit par la bouche de ses Prophetes, en parlant de la nouvelle alliance qu'il avoit dessein d'établir avec
Jerem. 31. 33. les hommes: *Je feray un Testament nouveau. J'écriray mes loix dans leurs ames; je les graveray dans leurs cœurs, & je les instruiray tous moy-même.*

Mais parce que le cœur des hommes estant tombé dans un abysme de corruption, s'est rendu indigne que Dieu luy parlast, comme auparavant, par luy-même, il leur a donné d'abord par écrit l'ancien Testament, & ensuite le nouveau, leur traçant dans ces caractéres sensibles les régles divines qu'ils devoient suivre, s'ils vouloient se rapprocher de leur Créateur, & faire revivre en eux son image, qu'ils y avoient effacée par leurs desor-

dres. Combien donc sommes-nous coupables, continuë ce grand Saint, lorsqu'après avoir perdu le bonheur d'estre instruits intérieurement par l'Esprit de Dieu, & nous estre mis dans la necessité de recevoir sa parole dans des écrits, nous faisons encore paroistre de l'indifférence pour ces livres saints, en négligeant d'écouter Dieu dans ses saintes Ecritures?

Lorsque le Seigneur voulut donner l'ancienne loy, Moïse monta sur la montagne, & Dieu descendit vers le peuple d'Israël, selon l'expression du Texte sacré. Mais lorsqu'il a plû à Dieu d'établir sa loy nouvelle, nostre nature ayant esté élevée au ciel en la personne de JESUS-CHRIST, le Saint-Esprit est descendu sur les hommes. Et les Apostres ne parurent point alors, comme Moïse, portant des tables de pierre dans leurs mains, mais ayant le cœur tout rempli de cet Esprit saint. Ils avoient dans eux un tresor de science, & une source de graces & de dons spirituels, qu'ils répandoient de toutes parts; & ils parcouroient toute la terre, estant eux-mêmes comme une loy & comme des livres vivans & animez par la grace du Saint-Esprit. C'est ainsi, dit saint Chrysostome, qu'ils attirérent d'a-

Chrysost. ut supr. Exod. 19. 3. 11.

bord à la foy trois mille hommes; ensuite cinq mille; & enfin tous les peuples de la terre, Dieu se servant de leur langue pour parler luy-même à tous ceux qui les écoutoient.

Chrysost. ibid. C'est dans cet Esprit divin, dont Matthieu estoit rempli, qu'il a puisé, comme dans la source même de la vérité, ce qu'il a écrit. Il avoit esté Publicain avant que de devenir Apostre. Et on ne doit point rougir de reconnoistre ce qu'il estoit avant sa conversion; puisque rien ne releve davantage la vertu toute divine du Saint-Esprit, que de faire voir que *là où il y avoit eu une abondance de péché*, Rom. 5. 20. comme dit saint Paul, *il y eut ensuite une surabondance de grace.* Car quoique l'employ des Publicains pust estre regardé comme légitime en soy, les Rois ayant droit de lever sur leurs sujets des imposts, & par conséquent d'établir des officiers pour ces fonctions publiques; saint Grégoire Pape ne craint pas de dire, que cet Gregor. in Evan. hom. 24. employ estoit du nombre de ceux qu'on ne peut que très-difficilement, ou point du tout même, exercer sans péché, à cause de l'intérest & de l'avarice qui y régne ordinairement, & qui porte ceux qui s'y engagent dans la vûë du gain, à com-

mettre beaucoup d'injuſtices & de violences.

Saint Matthieu a appellé ce qu'il a écrit, l'*Evangile*, c'eſt-à-dire, *bonne nouvelle.* Car quelle meilleure nouvelle pouvoit-il, dit ſaint Chryſoſtome, annoncer à tous les hommes, à tous les pécheurs, à tous ceux qui eſtoient ennemis de Dieu, & comme des aveugles aſſis dans les ténébres & dans l'ombre de la mort, que le pardon de leurs péchez, leur juſtification, & cette grace ineffable, par laquelle eſtant rachetez de l'eſclavage du démon, & des peines de l'enfer, ils devoient eſtre reçûs au rang des enfans de Dieu, & rentrer avec JESUS-CHRIST ſon Fils unique dans le partage de ſon royaume éternel ? C'eſt donc pour cette raiſon que ſaint Matthieu a donné à ſon ouvrage le nom d'*Evangile*; nom qui fait entendre, que c'eſt la plus excellente nouvelle que les hommes pouvoient jamais eſpérer. Toutes les autres qui ne regardent que les richeſſes, la grandeur, la puiſſance, & les honneurs périſſables de la vie preſente, ne nous annoncent proprement que des biens en ſonge, des biens qui ſubſiſtent ſeulement dans l'idée des hommes du ſiécle.

Mais ce que les saints Pescheurs nous annoncent est vraiment & uniquement ce qui mérite d'estre appellé l'*Evangile*, ou *bonne nouvelle*, non seulement parce que ce sont des biens stables & immuables pour toûjours, & infiniment élevez au-dessus de nous, mais encore parce qu'ils nous ont esté donnez par un effet, non de nostre travail & de nos sueurs, mais de l'amour & de la bonté toute pure de nostre Dieu.

Chrysost. ut supr.

Ce furent ceux d'entre les Juifs qui avoient embrassé la foy de Jesus-Christ, qui vinrent trouver saint Matthieu, & qui le priérent de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit annoncé de vive voix jusqu'alors. S'estant donc rendu à leurs priéres, & en ayant même reçû la commission des Apostres, il fut le premier qui écrivit le saint Evangile, environ six ans après la mort de Jesus-Christ. Et parce qu'il l'écrivoit particuliérement pour les Juifs, il le composa dans la Judée en leur langue, c'est-à-dire, en Hébreu, ou en une langue meslée du Syriaque & du Chaldaïque, qui estoit celle que les Juifs parloient alors dans la Palestine. Il falloit, dit saint Epiphane, que celuy, qui de grand pécheur estoit devenu Apo-

Epiphan. hæres. 51. num. 4. 5.

Baron. 41. 17.

Hier. in quatuor Evangel. præfat. ad Damas.

Id. in Matth. prœm.

ſtre, & qui avoit renoncé à une profeſſion, dans l'exercice de laquelle il avoit commis beaucoup d'injuſtices, devinſt luy-même comme un exemple vivant de la divine miſéricorde du Fils de Dieu envers les pécheurs, & qu'il fuſt chargé d'annoncer aux hommes cette grace du ſalut, qu'il avoit ſi heureuſement éprouvée en ſa perſonne. Il falloit que Matthieu ayant reçû du Sauveur, non ſeulement le pardon de ſes péchez, mais encore le pouvoir de reſſuſciter les morts, de guérir la lépre & toutes ſortes de maladies, & de chaſſer les démons, reçût auſſi la grace de faire connoiſtre à tout l'univers l'Evangile du ſalut; afin qu'il appriſt également, & par ſes paroles & par ſon exemple, à tous ceux qui périſſoient, qu'il leur reſtoit une reſſource dans la pénitence; à ceux qui eſtoient tombez, qu'ils pouvoient ſe relever; & à ceux qui eſtoient morts ſpirituellement, qu'ils pouvoient encore recouvrer la vie de l'ame. Ainſi l'Evangile de ſaint Matthieu peut bien s'appeller, ſelon l'expreſſion d'un ancien Autheur, l'Evangile des pécheurs; c'eſt-à-dire, une heureuſe nouvelle pour tous les pécheurs, qui trouvent dans la perſonne & dans les écrits de ce Publicain

Op. imperf. in Matth. p. 1.

converti, de grands ſujets de conſolation & d'eſpérance.

Chryſoſt. in Matth. præf. Tom. 1. p. 5. &c. Comme ſaint Matthieu écrivoit particuliérement pour les Juifs, il a commencé ſon Evangile par la génération temporelle & humaine de JESUS-CHRIST: *Hier. in Matth. proœm.* ce qui a porté ſaint Jérôme & pluſieurs autres, à le regarder comme ayant eſté figuré par celuy des quatre animaux dont *Ezech. 1. 10.* il eſt parlé dans Ezéchiel, qui repreſentoit un homme. Rien ne pouvoit en effet ſatisfaire plus les Juifs, que d'apprendre, que celuy qu'on leur preſchoit comme le vray CHRIST, eſtoit deſcendu d'Abraham & de David, ſelon les promeſſes que Dieu leur en avoit faites. Et l'Eſprit ſaint qui animoit ſon eſprit, comme il conduiſoit ſa plume, deſtinoit ſaint Jean à achever ce que ſaint Matthieu avoit commencé; c'eſt-à-dire, à découvrir ſa génération & ſa naiſſance éternelle à ceux qui ſeroient plus avancez, & moins attachez aux ſens & à la chair que les Juifs. On peut auſſi remarquer dans ſaint Matthieu, qu'il a ſongé particuliérement à rapporter ce qui regarde les mœurs & toute l'œconomie de la diſcipline chreſtienne. Mais lorſqu'il parle, dit ſaint Chryſoſtome, ce n'eſt pas luy propre-

ment qui parle ; c'eſt JESUS-CHRIST même, l'inſtituteur de la loy nouvelle, & l'autheur de ce genre de vie ſi admirable, dont les maximes ſi pures ſont repreſentées dans ſon Evangile.

Ce grand Saint témoigne qu'il y avoit de ſon temps bien des perſonnes, qui regardoient cet Evangile de ſaint Matthieu, comme très-clair & très-aiſé à entendre, ne trouvant de la difficulté que dans les Prophetes. Mais cela ne vient, ajoûte-t-il, que de ce qu'ils ne connoiſſent pas la profondeur des ſens qui ſont renfermez dans la ſimplicité apparente des paroles évangéliques. Auſſi il prie ceux qui deſireront en avoir l'intelligence, de le ſuivre avec ardeur, pour pouvoir entrer avec luy dans cette mer myſtérieuſe, où il prend JESUS-CHRIST même pour guide, & où il eſpére qu'il voudra bien, pour le dire ainſi, marcher avant eux, pour leur marquer le chemin qu'ils doivent tenir. Il conjure encore les fidelles de ſe préparer à recevoir de ſa bouche l'explication de cet Evangile, par la lecture précédente qu'ils en auront faite ; & il les aſſeure que ce ſera le moyen de luy faciliter l'éclairciſſement qu'il prétendoit leur donner, & par conſéquent de

Chryſoſt. ibid. p. 10.

ſe procurer plus aiſément à eux-mêmes l'intelligence de ce qu'ils n'entendoient pas. Car la lecture qui a précédé dans le particulier, ſert, comme il dit, de préparation à la lecture qu'on fait enſuite en public; & l'eſprit déja imbu des véritez qu'on doit expliquer, eſt mieux diſpoſé à les comprendre. C'eſt l'avis que ce ſaint Evêque donnoit alors à tous les peuples, non ſeulement pour l'Evangile, mais encore, comme il le dit expreſſément, pour les autres livres de l'Ecriture.

On peut dire véritablement qu'il paroiſt bien qu'il avoit pris Jesus-Christ même pour guide dans l'explication de l'Evangile de ſaint Matthieu; puiſque celle qu'il nous a laiſſée eſt toute pleine de lumiére & d'onction, de vérité & de grace. Il n'y a guére de commentaire de l'Ecriture plus excellent & plus exact, ſoit pour l'intelligence de la lettre, ou pour la pureté de la morale qui l'accompagne par tout. Nous nous y ſommes attachez autant qu'il nous a eſté poſſible, en nous ſervant néanmoins auſſi du ſecours des autres Péres, & particuliérement de ſaint Hilaire & de ſaint Jerôme, qui ont fait des commentaires entiers ſur le même ſaint Matthieu. On pourra eſtre perſuadé par la lecture de ces

explications, de la vérité de ce que saint Chryſoſtome a dit touchant les grandes difficultez qui ſe rencontrent dans l'Evangile pour l'intelligence de la lettre même. Car, comme il le remarque fort bien, il ne faut pas peu d'application, non ſeulement pour expliquer ce qui eſt obſcur, mais même pour diſcerner pluſieurs choſes qui ont beſoin d'explication. Et on ne doit point regarder comme un petit avantage, de pouvoir découvrir dans l'Evangile tout ce qui ſouffre de la difficulté, & qui demande d'eſtre éclairci. *Chryſoſt. ib. p. 15.*

C'eſt ce que nous nous ſommes crû obligez de remarquer avec ce Saint, pour prévenir en quelque façon ce qu'on pourroit dire de l'inutilité apparente de ces nouvelles explications qu'on donne au public, après tant d'autres excellentes qui y ont déja paru. Si ſaint Auguſtin a regardé comme un avantage pour l'Egliſe, de ce que l'on y voyoit de ſon temps un grand nombre de traductions de l'Ecriture ſainte, parce qu'elles contribuoient toutes enſemble à donner une plus parfaite intelligence de ces ſaints livres, ce qui manquoit quelquefois aux unes eſtant ſuppléé par les autres ; on pourroit dire la même choſe des explications de l'Ecriture,

que de ses traductions. Ce qui ne se trouve point dans l'une, se peut trouver quelquefois dans l'autre; & pour parler en particulier de celles qu'on donne presentement, elles peuvent estre regardées comme n'estant pas inutiles pour l'édification & l'avantage des fidelles, sur tout à cause des éclaircissemens qu'on s'est appliqué à y donner de la lettre évangélique. Car cette lettre estant entenduë comme il faut,
2. Cor. 3. 6. n'est pas celle dont saint Paul dit, qu'elle tuë; mais elle est alors au contraire d'autant plus capable de donner la vie, qu'elle presente le vray sens de l'Evangile, c'est-à-dire, la vérité même, figurée anciennement par la lettre & les ombres de la loy, qui donnoient la mort à ceux qui s'y arrestoient, sans passer jusqu'à l'esprit, qui estoit celuy de la loy nouvelle.

Il nous reste à éclaircir une objection importante qu'on peut faire, & que saint Jean Chrysostome s'est faite à luy-même,
Chrysost. ibid. p. 4. &c. lorsqu'il se demande, pourquoy il estoit besoin qu'il y eust quatre Evangélistes, & pourquoy un seul ne suffisoit pas pour écrire l'Evangile. Il auroit suffi sans doute qu'un seul l'eust écrit, puisque tous les quatre ayant esté également les organes

du Saint-Esprit, un seul d'entr'eux estoit plus que suffisant pour établir la vérité de cet Evangile, s'il n'avoit plû au Seigneur d'attester cette même vérité par un plus grand nombre de témoins, non tant pour la vérité en elle-même, que pour une plus grande confusion, & une plus forte condamnation de ses ennemis. Car lorsque quatre hommes écrivent sur un semblable sujet, en des temps & en des lieux differens, & sans conférer ensemble de ce qu'ils écrivent, & qu'ils semblent cependant parler tous quatre comme d'une même bouche; c'est-là sans doute, dit saint Chrysostome, ce que l'on peut regarder comme une preuve admirable de la vérité qu'ils avancent. Que si néanmoins il est arrivé qu'en plusieurs endroits ils paroissent un peu differens entr'eux, c'est encore, selon la pensée du même Saint, une autre preuve, qui fait encore connoistre que ce qu'ils ont dit est véritable. Car s'ils s'estoient accordez si parfaitement, qu'il ne se trouvast aucune difference dans toutes les choses qu'ils ont avancées, soit pour les temps ou pour les lieux, ou pour les expressions, nul des ennemis de nostre foy n'auroit pû se persuader qu'ils ne se fussent pas assemblez

tous quatre pour écrire d'un commun accord les mêmes choses; cette conformité si parfaite, qui auroit esté entre les écrits de ces saints Evangélistes, eust pû paroistre plutost un effet de la politique de l'esprit de l'homme, que de la simplicité de l'Esprit de Dieu, qui parloit également par les uns & par les autres.

D'ailleurs, il faut remarquer avec ce grand Saint, que dans les choses capitales, & qui regardent la vérité de la Religion, le salut de l'ame, & le réglement des mœurs, nul des saints Evangélistes ne se trouve en aucune sorte différent des autres. Ainsi ils s'accordent parfaitement à rapporter, que Dieu s'est fait homme, qu'il a fait pendant sa vie de grands miracles, qu'il a esté crucifié, qu'il est mort & a esté enseveli, qu'il est ressuscité & monté au ciel, qu'il doit juger tous les hommes, qu'il est le Fils unique de Dieu & de sa même substance, & d'autres semblables véritez, qui estoient essentielles à la prédication évangélique. Et quant aux petites différences qu'on peut remarquer entr'eux dans les autres choses, elles sont moins, dit saint Chrysostome dans les choses mêmes, que dans la maniére de les rapporter. Ainsi, quoiqu'ils paroissent

ſent alors différens, ils ne ſont pas néanmoins oppoſez, comme on tâchera de le faire voir dans tous les lieux où ces différences ſemblent frapper davantage.

En effet, comme dit encore le même Saint, s'il eſtoit vray qu'ils euſſent preſché des choſes contraires les uns aux autres, comment leur prédication auroit-elle pû eſtre reçûë ſi univerſellement dans toute la terre ? Comment les auroit-on ſi fort admirez, en un temps où ils auroient eu autant de témoins de cette contrarieté, capable de détruire en eux toute créance, qu'ils avoient d'ennemis oppoſez à ce qu'ils leur annonçoient, par un effet de leur propre corruption qui ſe trouvoit attaquée par ce nouvel Evangile, dont ils n'avoient jamais entendu parler ? Car ils avançoient des choſes infiniment élevées au-deſſus de la nature. Ils exhortoient tous les hommes à renoncer à la terre, & à ne ſonger qu'aux biens du ciel; ils parloient d'une autre vie & d'une autre mort, d'autres richeſſes & d'une autre pauvreté, d'une autre ſervitude & d'une autre liberté; & enfin d'un autre monde que de celuy que les hommes avoient connu juſqu'alors. Cependant quelque inouïes, quelque ſurprenantes, quelque

choquantes que fussent les choses qu'ils annonçoient, ils les ont persuadées à leurs propres ennemis, à des gens plongez dans l'impieté & dans le desordre. Combien donc la vérité que le Saint-Esprit a publiée par leurs écrits, & qui a eu cette force de produire de si grands prodiges dès les premiers temps, & dans la suite de tous les siecles, a-t-elle dû estre regardée comme inconteſtable & comme appuyée sur des témoignages hors de tout reproche? C'est-là ce qui a paru à saint Chrysostome & à d'autres Péres, une preuve convainquante de la parfaite uniformité des quatre saints Evangélistes dans la publication de l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Chrysost. ut supr. p. 11. Mais prenons garde, comme dit le même Saint, en lisant ou en entendant l'Evangile, de n'estre pas du nombre de ces personnes, que le Fils de Dieu a comparées à des chiens & à des pourceaux, lorsqu'il disoit à ses disciples: *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, &c.* (*Matth. 7. 6.*) Mais qui est-ce, direz-vous, qui foule aux pieds les véritez de l'Evangile? C'est celuy qui ne les regarde pas comme des

choses très-précieuses & très-dignes de ses respects. Et qui est celuy, ajoûterez-vous, qui est assez malheureux pour ne les pas regarder comme estant plus précieuses & plus vénérables que toutes les choses de la terre? C'est celuy, dit saint Chrysostome, qui ne s'y applique pas avec la même ardeur qu'il fait paroistre pour les spectacles publics, & pour toutes les pompes du siecle. Car au-lieu qu'il passe les jours entiers dans des divertissemens profanes & criminels, & qu'il se livre totalement à ce qui empoisonne son cœur & qui perd son ame; lorsque Dieu luy parle au contraire dans son Evangile, ou par la bouche de ses Pasteurs, chaque moment qu'il employe à l'écouter le remplit d'ennuy; & il regarde comme perdu le seul temps qui pourroit luy procurer son salut: ce qui est sans doute la plus grande marque qu'il n'a rien de commun avec le ciel, & que son partage est uniquement sur la terre.

Craignons donc beaucoup cet estat si déplorable; & soyons persuadez, qu'afin de n'y pas tomber, il faut demander à Dieu sans cesse l'intelligence du cœur pour connoistre les véritez de l'Evangile, & le goust & l'amour de ces mêmes

véritez, pour les embrasser après les avoir connuës. L'Evangile, aussi-bien que JESUS-CHRIST, est pour la ruine comme pour la resurrection de plusieurs. Le Verbe éternel ne parle point en vain aux hommes. Et lorsqu'il leur fait entendre sa voix, c'est pour les sauver, ou pour les juger. Cependant il dit luy-même dans son Evangile; Que *Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde, pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par luy.* Si donc JESUS-CHRIST est venu, comme on n'en peut point douter, pour sauver les hommes; c'est par un effet de leur propre aveuglement, que ceux qui sont condamnez par luy se rendent indignes de la grace du salut; comme c'est par un effet de sa bonté toute pure, que les autres sont sauvez & ont part à sa redemption: *Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu.*

Luc. 2. 34. *Joan. 3. 17.* *Rom. 3. 24.*

Eusebe témoigne que l'on disoit de son temps, que Panthene, qui de la philosophie Stoïcienne avoit passé dans le Christianisme, estant allé jusqu'aux Indes prescher JESUS-CHRIST sur la fin du second siecle, y trouva l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu, que saint Barthelemy l'un des douze Apostres y avoit lais-

Euseb. Hist. l. 5. cap. 10.

ſé lorſqu'il y avoit eſté preſcher la foy. Et lorſque l'on découvrit ſur la fin du cinquiéme ſiecle le corps de S. Barnabé, il y avoit ſur ſa poitrine le même Evangile de ſaint Matthieu, écrit, non en Hebreu, autant qu'on en peut juger, mais en Grec, ſur une eſpece de bois qui venoit en orient: ce qui peut faire juger, qu'au temps même des Apoſtres, on voyoit déja une verſion authentique de l'Evangile de ſaint Matthieu en langue Grecque.

Theodor. Lect. l. 2. p. 557. Suid. p. 1334.



APPROBATIONS des Docteurs.

J'Ay lû un manuſcrit qui porte pour titre, *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles tirées des ſaints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques. Fait à Paris le 7. Septembre 1695.

COURCIER, Theologal de Paris.

AUTRE APPROBATION.

NOus avons lû & examiné avec application *les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles, dans leſquelles nous n'avons rien trouvé que de très-conforme à la piété & aux bonnes mœurs. A Paris ce 2. Octobre 1695.

LE CARON, Curé de S. Pierre aux bœufs.

BLAMPIGNON, Curé de S. Merry.

AVTRE APPROBATION.

NOus ſouſſignez Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû & examiné un livre qui a pour titre, *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc* traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles, dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ſoit contraire à la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Donné à Paris le quinziéme jour de Septembre 1695.

T. ROULLAND.

PH. DUBOIS.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege de Sa Majeſté, donné à Paris le neuviéme jour d'Aouſt l'an de grace 1693. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER, & ſcellé: Il eſt permis à Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de l'obeïſſance de Sa Majeſté, *la traduction de l'ancien & du nouveau Teſtament, faite par M.* LE MAISTRE DE SACY, *avec des explications tirées des ſaints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques*; & ce durant le temps & eſpace de *trente* années entiéres & conſécutives, à compter, tant pour les volumes qui ont déja paru, que pour

ceux qui seront imprimez cy-après, du jour que le dernier volume du nouveau Testament sera achevé d'imprimer pour la premiére fois en vertu des presentes, qui serviront de Privilege général pour tout l'ouvrage, dérogeant à cet effet à tous Arrests & Reglemens qui pourroient y estre contraires: Et fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer pendant le temps de *trente* années, la susdite traduction, tant de l'ancien que du nouveau Testament, même d'en vendre ni debiter d'autres impressions que de celles qui auront esté faites par l'exposant ou ses ayant cause, le tout à peine de dix mille livres d'amende, payable sans déport par chacun des contrevenans, qui auroient imprimé le tout ou partie desdits livres, applicable moitié à Sa Majesté, & l'autre moitié à l'exposant; de confiscation des exemplaires contrefaits, des presses & caracteres qui auroient servi à l'impression desdits exemplaires, & de tous dépens dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 31. *Septembre* 1695. *Signé,* P. AUBOÜYN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiére fois, en vertu du present Privilege, le 15. Decembre 1695.

LE SAINT



LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST *SELON* SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

1\. LIBER generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.

2\. Abraham genuit

1\. LIVRE de la généalogie de JESUS-CHRIST, fils de David, fils d'Abraham. *Luc. 3. 31.* † Nativ. Conception de la Vierge.

2\. Abraham engendra

Isaac. Isaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda & ses fréres.

3. Juda engendra de Thamar Pharès & Zara. Pharès engendra Esron. Esron engendra Aram.

4. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naasson. Naasson engendra Salmon.

5. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jessé //. Et Jessé engendra David, *qui fut Roy*.

6. Le roy David engendra Salomon de celle qui avoit esté femme d'Urie.

7. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Asa.

8. Asa engendra Josaphat. Josaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias.

9. Ozias engendra Joatham. Joatham engendra Achas. Achas engendra Ezéchias.

Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.

3. Judas autem genuit Phares & Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esron. Esron autem genuit Aram.

4. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naasson. Naasson autem genuit Salmon.

5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David regem.

6. David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.

7. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa.

8. Asa autem genuit Josaphat. Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.

9. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.

5. *expl.* Il est nommé autrement, *Isaï. 1. Reg. cap. 16. 1. cap. 25. 10.*

10. Ezechias autem genuit Manassen. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam.

11. Josias autem genuit Jechoniam & fratres ejus, in transmigratione Babylonis.

12. Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.

13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.

14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.

15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.

16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim: & à David usque ad

10. Ezéchias engendra Manassé. Manassé engendra Amon. Amon engendra Josias.

11. Josias engendra Jéchonias & ses fréres, // vers le temps que les Juifs furent transportez à Babylone.

12. Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel.

13. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor.

14. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud.

15. Eliud engendra Eléazar. Eléazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

16. Et Jacob engendra Joseph l'époux de Marie, de laquelle est né JESUS, qui est appellé le CHRIST.

17. Il y a donc en tout depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations: depuis David jus-

11. l. vers le temps de la transmigration de Babylone.

qu'à ce que les Juifs furent transportez à Babylone, quatorze générations : & depuis qu'ils furent transportez à Babylone jusqu'à JESUS-CHRIST, quatorze générations.

transmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim : & à transmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.

Luc. 1. 27. 18. Or la naissance de *Jesus*-CHRIST arriva de cette sorte : † Marie sa mére ayant épousé Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein *par l'opération* du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent esté ensemble.

† Veille de Noel. Saint Joseph.

18. Christi autem generatio sic erat : Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.

19. Or Joseph son mary estant juste, & ne voulant pas la deshonorer, résolut de la renvoyer secrettement.

19. Joseph autem vir ejus, cùm esset justus, & nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.

20. Mais lorsqu'il estoit dans cette pensée, un Ange du Seigneur luy apparut en songe, & luy dit : Joseph fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie vostre femme ; car ce qui est né dans elle // a esté *formé* par le Saint-Esprit :

20. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens : Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est :

Luc. 1. 31. Act. 4. 12. 21. & elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS ; parce que

21. pariet autem filium, & vocabis nomen ejus JESUM ; ipse enim salvum faciet po-

20. *l.* est du Saint-Esprit.

pulum suum à peccatis eorum.

ce sera luy qui sauvera son peuple *en le délivrant* de ses péchez ¶.

22. Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem :

22. Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, en ces termes :

23. Ecce virgo in utero habebit, & pariet filium, & vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum : Nobiscum Deus.

23. Une vierge concevra, & elle enfantera un fils, à qui on donnera le nom d'EMMANUEL ; c'est-à-dire, Dieu avec nous. *Isai. 7. 14.*

24. Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, & accepit conjugem suam.

24. Joseph s'estant donc réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur luy avoit ordonné, & prit sa femme avec luy.

25. Et non cognoscebat eam donec peperit filium suum primogenitum : & vocavit nomen ejus Jesum.

25. Et il ne l'avoit point connuë quand elle enfanta son fils premier-né, à qui il donna le nom de JESUS.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Livre de la généalogie de* JESUS-CHRIST, *fils de David, fils d'Abraham.*

Un Prophete, dans l'étonnement où il est lorsqu'il envisage la génération éternelle du Fils unique de Dieu, s'écrie : *Generationem ejus quis enarrabit?* Qui pourra nous raconter quelle est sa divine génération ? Mais saint Chrysostome n'a pas craint de dire aussi, que l'Incarnation & la nais- *Isai. 53. 8.*

sance temporelle de ce Fils du Pére éternel ; est elle-même un mystére vraiment grand
Chryf. in » & ineffable. Rappellez donc tout vostre esprit,
Matth. » dit ce Saint, & tremblez lorsque vous entendez
cap. 1. vers. 1. » dire, qu'un Dieu est descendu sur la terre, que le
hom. 2. » Fils unique de Dieu est devenu *le fils de David.*
» Mais réjouissez-vous en même-temps ; puisque le
» vray Fils du Pére a souffert d'estre appellé fils de
» David, pour vous rendre enfant de Dieu : & qu'il
» n'a pas refusé d'avoir pour pére un esclave, afin
» que vous qui estiez esclave ayez Dieu pour pére.
» Ainsi que l'humiliation du Verbe vous soit un
» gage assuré de la gloire qui vous est promise ; la
» raison ayant plus de peine à comprendre qu'un
» Dieu soit devenu homme, que non pas qu'un hom-
» me puisse devenir enfant de Dieu.

Le Verbe s'est incarné, & a paru parmy les hommes, non pas pour les effrayer, mais pour les sauver. C'est pour cela, selon la remarque du même Saint, qu'il est appellé *Jesus* dès le commencement de l'Evangile. Car ce nom signifie *Sauveur* ; & c'estoit le nom vraiment propre au Fils de Dieu dans son Incarnation, parce qu'il venoit pour procurer à son peuple le salut éternel. Il est vray que Dieu prévoyant, comme il dit encore, que les mystéres qui se devoient accomplir par l'Incarnation de son Fils seroient incroyables, voulut qu'il y eût anciennement des figures de ce nom divin. Ainsi Josué, qui fit entrer le peuple Juif dans la terre que Dieu luy avoit promise,
Tertull. s'appelloit Jesus. Mais il n'estoit, comme le re-
adversi Marc. lib. marque aussi Tertullien, que l'image du vray JESUS,
3. c. 16. qui devoit nous faire entrer dans le ciel, & dans la jouissance des biens éternels. Et de peur qu'en

entendant ce nom de *Jesus* au commencement de l'Evangile, le souvenir de ceux qui avoient porté le même nom avant luy, ne nous empêchât de discerner la vérité d'avec la figure, l'Evangéliste ajoûte aussi-tost le surnom de CHRIST. Or ce surnom convient tellement au Fils de Dieu incarné, dont il est dit dans le Prophete: Qu'il *a esté oinct d'une huile plus abondante* que tous les autres; que luy seul est entendu & reconnu par le nom de CHRIST, lorsqu'on n'y ajoûte point d'autre nom. Le nom de *Christ* nous marque donc *onction.* Et ni les Rois ni les Prestres n'estoient oincts, « dit saint Augustin, en aucun autre lieu, que dans « ce royaume où JESUS-CHRIST a esté prophétisé, « où il fut oinct, & d'où le nom de CHRIST devoit « sortir. Il a esté oinct d'une huile spirituelle. Il a esté « oinct pour nous, & il nous a esté envoyé. Estant « Dieu il a esté fait homme pour estre oinct & devenir le CHRIST. Et il estoit tellement homme, « qu'en même-temps il estoit Dieu. Ajoûtons, qu'il « a esté oinct & comme Roy, & comme Prophete, & comme Prestre, estant devenu dans son Incarnation le grand Pontife de la loy nouvelle.

Psal. 44. 9.

August. in Psal. 44. 9.

Il est nommé *fils de David*, parce qu'il estoit descendu de luy selon la chair. Et l'Evangéliste ne parle d'abord que de David & d'Abraham: *Fils de David, fils d'Abraham*; parce que c'estoit à eux principalement que Dieu avoit fait cette promesse solennelle: Que celuy *dont le trône seroit éternel* naistroit de leur race. Que si David est nommé devant Abraham, ce n'est pas tant, dit saint Chrysostome, pour remonter du dernier au premier, puisque saint Matthieu l'auroit fait dans tout le reste, comme saint Luc; que c'est à cause

Gen. 12. 3. 22. 18. 2. *Reg.* 7. 12. 13. 1. *Paral.* 22. 10.

du nom de David, ce grand Prince si chéri des Juifs, & dont la mémoire estoit plus récente que celle d'Abraham : ce qui faisoit dire aux Juifs ;

Joan. 7. 42. Qu'ils *avoient appris de l'Ecriture, que le* CHRIST *devoit venir de la race de David, & de la ville de Bethléem d'où estoit David.* C'est aussi pour cette raison qu'on ne l'appelloit jamais fils d'Abraham, mais *fils de David*, comme saint Jean Chrysostome le fait remarquer en divers endroits de l'Evangile, où les peuples, les malades & les enfans le nommoient ainsi. Matth. 12. & 21.

℣. 3. *Juda engendra de Thamar Pharès & Zara.*

Il semble que l'Evangéliste auroit pû se dispenser de nommer Thamar, qui ne sert qu'à nous faire souvenir d'un inceste, & à donner une idée qui paroist si disproportionnée à la souveraine pureté de l'Homme-Dieu dont il décrit la généalogie. Mais c'est cela même, dit saint Chrysostome, qui l'engage à en user de la sorte, de ce qu'il a entrepris de representer le mystére d'un Dieu incarné & anéanti pour le salut des pécheurs. Ainsi ce qui sembleroit luy estre desavantageux fait sa gloire, en relevant davantage sa bonté & sa puissance ; puisqu'il est venu, non pour éviter nostre ignominie, mais pour l'effacer. Comme donc l'infamie même de la croix sur laquelle il a choisi de mourir pour nous, est une preuve éclatante de l'excès de son amour ; aussi cette espece de confusion qui accompagnoit sa naissance, lorsque l'on comptoit parmy ses ancestres des personnes publiquement deshonorées, estoit un gage assuré de sa bonté envers les plus grands pécheurs, dont il ne dédaigne pas de tirer son origine selon la chair. Il vouloit aussi abbattre l'orgueil des Chrys. in Matth. hom. 3.

Juifs, lorsqu'il faisoit voir la turpitude de quelques-uns de ces Patriarches, dont ils se glorifioient d'estre les enfans, & le besoin qu'ils avoient tous d'estre rachetez par un Sauveur, qui en tirant d'eux sa naissance, ne participeroit en aucune sorte à la corruption de leur nature.

℣. 8. *Joram engendra Ozias.*

Cecy doit estre expliqué par d'autres endroits de l'Ecriture, où il est marqué que Joram engendra Ochozias, qu'Ochozias engendra Joas, que Joas engendra Amazias, & qu'Amazias engendra Ozias ou Azarias dont il est parlé icy. Ainsi Ozias estoit en effet fils de Joram, mais au même sens que Jesus-Christ est appellé fils de David; c'est-à-dire, qu'il estoit descendu de luy. Les raisons que les saints Péres ont rapportées de l'omission que l'Evangéliste a faite de ces trois descendans de Joram, sont celles-cy; l'une que son dessein a esté, dans la vûë d'un certain mystére, de diviser toute la généalogie de Jesus-Christ en trois classes égales, dont chacune comprist quatorze générations, comme il a eu soin de le marquer dans la suite: & l'autre, que Joram ayant épousé la fille d'Achab ce prince impie, à qui Dieu avoit prédit que toute sa race devoit estre éteinte, ses enfans qui luy nâquirent de cette race d'Achab jusqu'à la quatriéme génération, furent rejettez du catalogue des ancestres de Jesus-Christ; afin que cette tache d'une famille idolâtre, impie, & maudite estant par là effacée en quelque sorte, l'on recommençât à la quatriéme génération à compter comme auparavant la famille du Messie.

1. Paral. 3. 11. 12.

Hieron. Hilar.

℣. 11. *Josias engendra Jéchonias & ses fréres, vers le temps que les Juifs furent transportez à Babylone,*

4. Reg. Pour entendre qui estoit Jéchonias dont il est
23. 29. & seq. parlé icy, & pour ne le pas confondre avec un
2. Paral. autre, connu principalement sous ce même nom,
36. 1. & c. qui estoit son fils, il est bon de se souvenir de
1. Parali. ce que la sainte Ecriture a eu soin de marquer
3. 16. ailleurs. Josias ayant esté tué à Mageddo par Pharaon surnommé Néchao roy d'Egypte, le peuple établit Roy en sa place Joachas l'un de ses fils,
Hieron. nommé autrement *Sellum*, selon saint Jérôme.
tradition. hebr. super Mais ce Prince ne régna que trois mois dans Jé-
Paralipomen. rusalem: & Pharaon Néchao l'ayant fait prison-
1. Parali. nier l'emmena avec luy en Egypte, après avoir mis
3. 15. sur le trône de Juda Eliacim un autre fils de Josias, à qui il changea le nom, en luy donnant celuy de Joakim. C'est ce Prince dont il est parlé icy, & qui, outre les deux noms d'Eliacim & de Joakim, avoit encore celuy de *Jéchonias*, comme il paroist par ce seul endroit de l'Evangile. Ainsi on ne le doit pas confondre avec *Joachin* son fils,
Jeremiæ qui est nommé dans le prophete Jérémie du mê-
22. 24. me nom de *Jéchonias*.

4. Reg. Or *les fréres* d'Eliacim, autrement nommé Joa-
24. 17. 1. Parali. kim ou Jéchonias, estoient *Johanan* l'aîné de tous,
3. 15. dont il n'est parlé qu'en un seul endroit de l'E-
2. Parali. 36. 6. 10. criture, & que l'on croit estre mort avant son
37. 18. pére Josias, ou avoit esté tué avec luy par Pharaon Néchao roy d'Egypte; *Joachas* surnommé *Sellum*, qui fut le premier comme on l'a vû, qui régna après la mort de Josias; & *Mathanias* qui fut nommé *Sédécias* par Nabuchodonosor roy de Babylone.

Il est dit que Josias engendra Jéchonias & ses fréres, *vers le temps que les Juifs furent transportez à Babylone*; parce que le roy Joachin fils de

celuy qui est nommé en ce lieu Jéchonias, & petit fils de Josias, fut enlevé à Babylone par Nabuchodonosor avec sa mére & ses femmes, & un grand nombre des principaux & des plus braves d'entre les Juifs ; & que Mathanias ou Sédécias l'un des fils mêmes de Josias, ayant esté établi par ce Prince des Babyloniens sur le trône de Juda en la place de son neveu, ce fut sous son régne que la ville de Jérusalem fut entiérement détruite avec le temple, & que tout le reste des Juifs fut transferé dans le païs des Chaldéens. C'est sur cela que saint Chrysostome fait cette excellente réfléxion : Que l'Evangéliste represente exprès aux Juifs cette ancienne captivité si honteuse à leur nation, afin de leur faire concevoir que cet estat même d'humiliation & d'affliction ne leur avoit point servi pour en devenir meilleurs ; & de les convaincre ainsi qu'il falloit necessairement que JESUS-CHRIST vinst luy-même au monde en qualité de Sauveur. *Chrysost. in Matth. homil. 4. cap. 1. v. 17.*

℣. 12. *Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel.*

C'est le sentiment de saint Ambroise & de saint Jérôme, que Jéchonias, dont le saint Evangéliste dit icy, qu'il *engendra Salathiel*, n'est pas le même qui est nommé immédiatement auparavant, mais son fils *Joachin* surnommé *Jéchonias* dans Jérémie, dont nous venons de parler. C'est luy qui ayant régné seulement trois mois & dix jours, se rendit volontairement à Nabuchodonosor pour obéïr à l'ordre de Dieu, qui déclaroit tous les jours aux Juifs par la bouche du prophete Jérémie : Que ceux qui voudroient ne point périr devoient se soumettre au joug de ce Prince, à qui il avoit *Ambros. in Luc.* *Jerem. 22. 24. &c. 27. 8. 11. 17. c. 37. 1. c. 36. 9. c. 52. 31. 4. Reg. 24. 12. &c. 25. 27. &c.*

1. Parali. 5. & 16. 17. donné pour un temps l'empire sur toutes les nations. Aussi Dieu pour récompenser l'humble obéïssance de Joachin, le fit sortir de prison sous le régne d'Evilmérodach roy de Babylone, qui le traita avec beaucoup de bonté, & l'éleva même au-dessus de tous les autres Princes qui estoient alors à sa Cour. Ce fut peut-estre vers ce temps-là, selon la remarque d'un Interprete, que Joachin, autrement nommé *Jéchonias*, estant libre & en grand honneur dans Babylone, *engendra*, comme il est marqué icy, *Salathiel.* On a vû dans les explications de Jérémie, comment on doit entendre ce qui y est dit, que ce Prince seroit stérile: ce qui nous dispense d'en parler icy. Que si l'on demande pourquoy saint Matthieu a omis une génération, lorsqu'au-lieu de dire: Joakim ou Jéchonias engendra Joachin surnommé Jéchonias; il passe tout d'un coup à *Salathiel;* saint Epiphane témoigne que ce pouvoit estre une faute des copistes. Mais saint Augustin a crû plutost qu'il pouvoit bien y avoir dans cette omission quelque mystére.

Jansen. in hunc locum. *Jerem. 22. 30.* *Epiphan. hæres. 3. num. 8.* *Aug. De consensu Evangel. lib. 2. c. 4. tom. 4.*

Salathiel engendra Zorobabel.

Cet endroit paroist contraire à un autre de l'Ecriture, où il est dit, que Zorobabel nâquit de Phadaïa frére de Salathiel. Mais comme dans le premier livre d'Esdras, & dans le prophete Aggée, Zorobabel est toûjours nommé aussi-bien qu'icy le fils de Salathiel, nous devons croire ce qu'a remarqué un Interprete, que Salathiel eut un fils qui se nommoit Zorobabel, différent du fils de Phadaïa qui portoit le même nom: ce qui paroist plus croyable que ce qu'a dit un Ancien, que Phadaïa & Salathiel est le même; puisque ce

1. Paralip. 3. 19. 1. Esdr. 3. 2. 8. Agg. 1. 1. 12. *Hieron. tradition. hebr. sup. Paralip.*

ſont deux perſonnes nommées ſéparément dans l'Ecriture, & diſtinctes viſiblement l'une de l'autre.

℣. 16. *Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né* JESUS, *qui eſt appellé le* CHRIST.

Joſeph eſtoit véritablement *l'époux de Marie*, comme dit ſaint Auguſtin, par le lien réel du mariage qui uniſſoit parfaitement leurs cœurs : *Non concubitu, ſed affectu; non commixtione corporum, ſed copulatione, quod eſt carius, animorum.* Et ce n'eſtoit pas une raiſon pour ne le point conſidérer comme l'époux de Marie, de ce qu'elle ne le connoiſſoit point ſelon la chair, puiſque l'Ange appella Marie l'épouſe de Joſeph, dans le temps même qu'il luy dit, que l'enfant qu'elle avoit conçu avoit eſté formé en elle par l'opération du Saint-Eſprit. C'eſt la remarque judicieuſe que fait encore ſaint Auguſtin, qui ajoûte ſur cela cette excellente réfléxion : Qu'il eſtoit avantageux que les fidelles ſerviteurs de JESUS-CHRIST puſſent ſe convaincre par cet exemple, qu'ils ne devoient pas regarder dans le mariage l'uſage ordinaire & légitime qu'on en fait comme une choſe ſi eſſentielle, qu'ils cruſſent que ſans cela ils ne pourroient pas eſtre unis en qualité d'époux & d'épouſe l'un avec l'autre ; mais qu'ils appriſſent plutoſt qu'ils s'uniroient d'une maniére d'autant plus intime aux membres de JESUS-CHRIST, qu'ils pourroient davantage imiter le pére & la mére de JESUS-CHRIST dans l'union toute ſpirituelle de leur mariage : *Ne homines fideles Chriſti id quod ſibi conjuges carne miſcentur, tam magnum in conjugio deputarent, ut ſine hoc conjuges eſſe poſſe non crederent : ſed potiùs diſcerent ſi-*

August. contra. Fauſt. lib. 23. c. 8.

delia conjugia, multò familiariùs se adhærere membris Christi, quantò potuissent imitari parentes Christi. Il n'auroit donc pas esté juste, comme il dit encore ailleurs, que Joseph ne fût point regardé comme l'époux de Marie, à cause que JESUS-CHRIST nâquit d'elle sans qu'elle cessât d'estre vierge; ni qu'on s'abstint de l'appeller le pére de JESUS-CHRIST, à cause qu'il n'avoit rien contribué selon la chair à sa naissance: car quand même JESUS-CHRIST ne seroit pas né de l'épouse de Joseph, & que Joseph auroit seulement adopté JESUS pour son fils, selon l'usage ordinaire de ces premiers temps, il eût esté très-justement regardé comme son pére.

Aug. De consens. Evangel. lib. 2. c. 1.

Mais comment peut-on prouver que JESUS-CHRIST soit descendu de la race de David; puisqu'estant né d'une vierge dont on ne rapporte point la généalogie, il ne paroist pas de quelle sorte il est descendu de la race de ce Prince? Voicy donc deux difficultez qui se presentent; l'une, pourquoy l'Evangile ne rapporte point la généalogie de la sainte Vierge; & l'autre, pourquoy celle de saint Joseph y est rapportée, quoiqu'il n'ait rien contribué à la naissance de JESUS-CHRIST. Saint Chrysostome en rend d'abord cette raison, qui est aussi celle que saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, & la plûpart des Anciens en ont renduë, que Joseph estant de *la famille & de la maison de David*, selon l'Evangile, il prit aussi par conséquent une femme de cette même maison d'où il estoit descendu. Car puisque, selon la remarque de saint Augustin, le même Evangéliste nous assûre que Joseph estoit l'époux de Marie, que Marie demeura vierge

Chrysost. in Matth. cap. 1. v. 1. homil. 2.

Ambr. in Luc. l. 3. Hieron. in hunc locum. Aug. contr. Faust. lib. 24. c. 8.

Luc. 1. 27.

estant mére de JESUS-CHRIST, que JESUS-CHRIST est né de la race de David ; & qu'il met en même-temps Joseph dans la suite des ancestres de JESUS-CHRIST descendus de la race de ce Prince ; que reste-t-il à tous ceux qui ajoûtent foy à l'Evangile, sinon de croire que Marie estoit donc aussi de la famille & de la maison de David ? C'estoit donc la même chose dans les circonstances que nous venons de marquer, de dire, que Joseph estoit de la famille de David ; & de dire, que la sainte Vierge son épouse en estoit aussi. Car Dieu avoit ordonné dans l'ancienne loy, que les enfans d'Israël épouseroient des femmes qui fussent non seulement de leur tribu, mais encore de leur famille, afin d'empêcher que les héritages des tribus ne fussent mêlez en passant de l'une dans l'autre contre l'ordre du Seigneur, qui vouloit qu'elles demeurassent séparées selon le partage qu'il en fit faire par ses Ministres. Et néanmoins cette ordonnance ne s'entendoit, selon qu'il paroist encore par l'Ecriture, que des filles qui n'ayant point de fréres, & estant par conséquent héritiéres du bien de leur pére, devoient n'épouser que des hommes de leur tribu & de leur maison ; afin que leur bien ne sortît point ni de leur tribu ni de leur famille.

Num. 27. 1. 3. 8. cap. 36. 6. 7. 9. 10.

Josué. 19. & seq.

On peut demander presentement avec les saints Péres, pourquoy l'Evangile raconte plutost la généalogie de JESUS-CHRIST par rapport à Joseph, que par rapport à Marie ? Surquoy saint Jérôme répond, Que la coûtume ordinaire des Ecritures est de ne pas rapporter les généalogies par les femmes : & c'est ce qui a fait dire aussi à saint Augustin sur ce sujet, Que Joseph à cause de

Hieron. in hunc loc. Chrysost. in Matth. homil. 3. August. 16. ut supra.

la dignité du sexe, *propter dignitatem virilem*, n'a pas dû estre séparé de la suite des ancestres de JESUS-CHRIST, de peur qu'on ne crût par là devoir aussi le séparer de sa sainte épouse, avec laquelle il estoit uni si étroitement par le lien d'une seule volonté & d'un même cœur; *cui eum conjungebat mentis affectus*. Secondement, il estoit très-important, selon saint Jean Chrysostome, que le secret de l'enfantement divin de JESUS-CHRIST né d'une vierge, ne fût pas si tost connu des Juifs. Et en cela ce grand Saint témoigne qu'il ne parle pas de luy-même, mais qu'il rapporte seulement ce qu'il a reçu de ses péres, de ces hommes qu'il appelle illustres & admirables. Car si, comme il dit encore, JESUS-CHRIST luy-même a d'abord caché beaucoup de choses, en s'appellant *Fils-de-l'Homme*, & ne déclarant pas nettement par tout qu'il estoit égal à Dieu son pére; doit-on s'étonner s'il a voulu ne pas divulguer aussi pendant quelque temps le mystére de sa naissance? Il l'a fait, ajoûte-t-il, pour épargner la Vierge sa mére, & pour la mettre à couvert d'un fâcheux soupçon: *Virginis tam verecundiæ parcitur, quàm famæ providetur*; comme dit un autre Pére. Car si les Juifs eussent sçû d'abord que Joseph n'avoit rien contribué à la naissance de JESUS-CHRIST, ils auroient voulu la lapider comme une adultére. Et puisque Joseph, quoique si saint & si juste, a eu besoin qu'un Ange même luy parlât pour le rassurer sur ce sujet; comment les Juifs, ces hommes si corrompus & si opiniatrément déclarez contre JESUS-CHRIST, auroient-ils pû croire la vérité d'une merveille inouie dans tous les siécles passez?

Bernard. Supr. Missus est. homil. 2. num. 13. tom. 2.

Aussi

Aussi nous ne voyons point que les Apostres se soient hâtez d'annoncer d'abord une naissance si miraculeuse, comme le remarque encore saint Jean Chrysostome; mais qu'ils établirent seulement sa résurrection, dont les esprits paroissoient plus susceptibles; parce qu'il y avoit eu autrefois des exemples de personnes ressuscitées, quoique d'une maniére bien différente de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *Il y a donc en tout depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations, &c.*

L'Evangéliste dans ce partage qu'il a fait de la généalogie de JESUS-CHRIST en trois classes égales de quatorze personnes chacune, a voulu, selon saint Jean Chrysostome, montrer aux Juifs que quelque révolution qui fût arrivée dans leur Estat, ils n'en estoient point devenus meilleurs; soit qu'ils eussent esté conduits par leurs Juges, comme avant le roy David; ou par leurs Rois, comme jusqu'à la captivité de Babylone; ou par leurs Chefs & par leurs Prestres, comme depuis leur retour de captivité. Il termine toutes ces générations à JESUS-CHRIST, qui fait la quatorziéme & la derniére personne de la troisiéme classe de cette généalogie, & qui est celuy dans lequel s'accomplissoient les promesses que Dieu avoit faites à Abraham, le prince & la tige de cette race si illustre, selon cette déclaration de saint Paul: *Les promesses du Seigneur ont esté faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas à ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs; mais à sa race; c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est le* CHRIST.

Chrysost. in Matth. homil. 4.

Galat. 3. 16.

℣. 18. *Or la naissance de Jesus-*CHRIST *arriva de cette sorte: Marie sa mére ayant épousé*

Joseph, se trouva grosse ayant conçu dans son sein par l'opération *du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent esté ensemble.*

Chrysost. ibid. Envisageons avec les Saints l'ordre admirable qui est gardé dans ce que dit l'Evangile. Il ne nous explique point d'abord comment JESUS-CHRIST est né. Il s'arrête auparavant à nous marquer de combien de degrez il est éloigné d'Abraham, de David, & de la captivité de Babylone. Et il semble nous porter par là à supputer bien les temps, pour nous convaincre que le CHRIST dont il décrit la généalogie, est celuy-là même qui avoit esté prédit par les Prophetes; que c'est celuy dont le patriarche Jacob avoit dit
Gen. 49. 10. 18. tant de siécles auparavant, que *le sceptre ne seroit point osté de Juda, & qu'il ne manqueroit point de Chefs de sa race, jusqu'à ce que celuy qui devoit estre envoyé, & qui seroit attendu par les nations*
Dan. 9. 25. 26. *fût venu.* Que c'est celuy dont le prophete Daniel a marqué avec tant d'exactitude l'avénement & la mort, par l'époque de ces semaines si fameuses qu'on a expliquées ailleurs. Comme donc l'Ecrivain sacré avoit à nous dire une grande chose, qui est que JESUS-CHRIST estoit né d'une vierge, il fait précéder toutes ces générations dont on a parlé, qui donnoient lieu de faire réfléxion sur les promesses & sur les prédictions qui regardoient le Messie : & il couvre même encore ce mystére en quelque façon, en nommant Joseph l'époux de Marie, & en disant que JESUS-CHRIST estoit né d'elle. Mais de peur, dit saint Chrysostome, qu'on ne crût après cela que JESUS-CHRIST estoit né par la voye ordinaire du mariage, il prévient enfin cette pen-

sée, & il semble qu'il nous dise ; Vous venez d'entendre le nom de l'époux, celuy de la mére & celuy de l'enfant. Ecoutez donc maintenant quel a esté le miracle de la naissance surnaturelle de ce vray fils de David selon la chair, & de ce Fils unique de Dieu selon sa nature divine.

Quelques-uns ont crû qu'on devoit entendre par ces paroles de l'Evangile : *Cùm esset desponsata*, que la Vierge éstoit seulement fiancée & non mariée à Joseph, se fondant sur la proprieté du mot Grec, & sur ces paroles du verset 20. *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam*; comme si elles devoient s'expliquer ainsi : Ne craignez point de prendre Marie pour vostre femme. Mais il est visible, selon que plusieurs Interpretes l'ont remarqué, que la sainte Vierge estoit vraiment mariée & qu'elle avoit épousé saint Joseph, lorsque sa grossesse pouvoit estre reconnuë, puisque sans cela ni son honneur ni sa vie n'eussent pas esté à couvert de la rigueur de l'ordonnance de la loy. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise, que JESUS-CHRIST aima mieux que quelques-uns doutassent de sa naissance, & le regardassent comme vray fils de Joseph, ce qui estoit en effet l'opinion commune des Juifs, *ut putabatur filius Joseph*; que non pas qu'ils eussent le moindre soupçon de la parfaite pureté de sa mére. *Deut. 22. 20. 21. Ambr. in Luc. lib. 2. Luc. 3. 23.*

Les saints Péres ont encore rapporté après saint Ignace Evêque d'Antioche & martyr, une autre raison pour laquelle ils croyent que le Fils de Dieu voulut naistre de la sainte Vierge après qu'elle eut épousé saint Joseph ; c'estoit, disent-ils, afin de cacher sa naissance toute miraculeuse au *Ignat. ep. ad Ephes.*

démon même, *ut partus ejus celaretur diabolo* ; ce qui toutefois ſuppoſe neceſſairement un autre miracle, par lequel il a fallu que Dieu ait oſté la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans une maiſon auſſi ſainte que celle de Joſeph, à celuy à qui il avoit prédit la naiſſance du Sauveur auſſitoſt après la chûte du premier homme.

Geneſ. 3. 15.

Bern. ſuper Miſſus eſt. hom. 2. num. 13.

Saint Bernard admirant la profonde ſageſſe de cette conduite de Dieu, dit qu'il falloit que le myſtére de l'Incarnation de ſon Fils fût caché pendant quelque temps au prince du monde ; non qu'il craignît que ſi ſon ouvrage venoit à eſtre public, le démon n'eût le pouvoir de s'y oppoſer : mais parce qu'ayant accoutumé de faire éclatter ſa ſageſſe auſſi-bien que ſa puiſſance dans toutes ſes œuvres, il l'a voulu faire principalement dans le plus grand de tous ſes ouvrages, qui eſt celuy de noſtre rédemption. Ainſi, quoiqu'il pût ſe réconcilier l'homme par telle autre voye qu'il luy auroit plû, il a mieux aimé le ſauver par la même voye en quelque ſorte par laquelle il eſtoit tombé. Car de même que le diable avoit premiérement ſéduit la femme, & vaincu enſuite l'homme par la femme ; il voulut auſſi que cet eſprit orgueilleux fût trompé d'abord par une femme devenuë mére ſans avoir ceſſé d'eſtre vierge ; & qu'il fût enſuite vaincu ouvertement par l'homme ; c'eſt-à-dire, par JESUS-CHRIST même. Et c'eſt ainſi qu'ayant détruit par un pieux artifice la malice pleine de tromperie de noſtre ennemi, & briſé la force de l'eſprit malin par la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST, il a fait paroiſtre à tout le monde que Dieu eſtoit ſans comparaiſon plus ſage & plus fort que le démon.

Quelques hérétiques ont voulu interpreter ces paroles, *antequàm convenirent*, avant qu'ils eussent esté ensemble ; comme si la sainte Vierge n'ayant point connu son époux avant qu'elle eût enfanté le Fils de Dieu, elle le connut dans la suite ; & c'est dans ce sens qu'ils entendent ce qui est dit dans l'Evangile des fréres de JESUS-CHRIST. Mais saint Jérôme soustient contr'eux *Hieron. contra Helvid.* la sainte & inviolable virginité de Marie, & leur fait voir clairement que saint Matthieu n'entend icy autre chose, sinon, que lorsque Marie se trouva grosse, Joseph ne l'avoit point connuë ; sans que l'on puisse conclure en aucune sorte qu'il l'ait connuë dans la suite.

℣. 19. *Or Joseph son mary estant juste, & ne voulant pas la deshonorer, résolut de la renvoyer secrettement.*

Le mot de *juste* en cet endroit, marque un *Chrysost. in hunc locum.* homme qui avoit toutes les vertus, & qui estoit juste devant Dieu de cette justice qui rend le cœur droit, bon & parfait en sa presence. Saint Joseph estoit donc *juste* en cette maniére si parfaite. Il estoit bon & charitable, dit saint Chrysostome. C'est pourquoy ne croyant pas d'un côté qu'il luy fût permis de garder chez luy son épouse lorsque sa grossesse paroissoit, sans qu'il en connût la cause ; & ne voulant pas de l'autre la deshonorer ni l'exposer à la mort, il fait paroistre en cette rencontre une vertu beaucoup élevée au-dessus de la loy. Aussi il falloit, ajoûte le même Saint, qu'aux approches de la grace du Sauveur, il parût déja des signes d'une plus grande perfection que toute celle qu'on avoit vûë jusqu'alors. C'estoit un soleil qui répandoit quelque

lumiére sur l'horison avant que de naistre. Il éclaira donc le cœur de Joseph, en luy inspirant d'abord la tendresse d'une charité si extraordinaire au temps de la loy, & si opposée à la passion de la
Proverb. 6. 34. Cant. 8. 6. jalousie, dont l'Ecriture dit, qu'*elle est pleine de fureur, & qu'elle est dure comme l'enfer.* Mais il estoit necessaire d'arrêter la juste inquiétude qui le reduisoit à une si grande extrémité, & il falloit un miracle pour l'éclaircir de ce mystére incroyable à tous les hommes. C'est pourquoy Dieu envoye un Ange luy revéler ce qu'il devoit seul connoistre pour mettre à couvert l'honneur de la mére & du fils, & ce qu'il cachoit en même-temps à tous les hommes.

℣. 20. *Lorsqu'il estoit dans cette pensée, un Ange du Seigneur luy apparut en songe, & luy dit: Joseph fils de David, ne craignez point, &c.*

Le silence de Joseph & celuy de la sainte Vierge dans une telle conjoncture, ont quelque chose d'étonnant. Joseph ne découvre rien de sa peine à son épouse; & cette épouse si chaste ne s'inquiéte point non plus pour luy faire connoistre son innocence. Persuadée que tout ce qui se passoit estoit l'ouvrage de la sagesse de Dieu, elle s'abandonne absolument à sa providence. Elle sçait que celuy qui a commencé en elle de si grandes choses est tout-puissant pour les accomplir. Et elle ne doutoit point non plus, comme dit saint Chrysostome, que ce qu'elle auroit déclaré touchant ce mystére à son époux ne deût luy paroistre plus surprenant que véritable.

L'Ange parlant à Joseph l'appelle d'abord *fils de David*, comme pour le préparer à recevoir la grande nouvelle qu'il devoit luy dire, en le

faisant souvenir de David ce prince si chéri de Dieu, à qui les promesses touchant le Messie avoient esté faites, & de la race duquel les prophéties l'assuroient qu'il devoit naistre. *Ne craignez point*, ajoûte-t-il, *de prendre avec vous Marie vostre femme*; c'est-à-dire, de la retenir & de la garder chez vous, comme l'explique saint Chrysostome. Et l'Ange en cela luy fait bien connoistre, selon la remarque du même Saint, qu'il luy parloit de la part de Dieu, puisqu'il luy découvroit ce qui jusqu'alors estoit demeuré caché au fond de son cœur : de même qu'on vit depuis cette femme si célébre de Samarie, juger que celuy à qui elle avoit parlé pouvoit estre le Messie, à cause qu'il luy avoit découvert toute sa vie. Saint Jean Chrysostome dit admirablement, que comme JESUS-CHRIST donna avant qu'il mourût sa sainte mére à son disciple bien-aimé ; il la donne aussi de même à Joseph avant sa naissance, lorsqu'il luy fait dire par cet Ange : Qu'il ne craignît point de la prendre avec luy, pour estre comme le gardien de son inviolable pureté. Et la raison que l'Ange en donne lorsqu'il ajoûte, que *ce qui est né dans elle, est l'ouvrage du Saint-Esprit*, fait bien voir que Joseph n'estoit pas dans la disposition que quelques Anciens luy ont attribuée. Car s'il estoit vray, comme ils le disent, que ce fut par le sentiment de sa propre indignité qu'il ne vouloit pas demeurer avec la Vierge, qu'il sçavoit avoir conçu du Saint-Esprit ; il eût esté inutile que l'Ange luy fût venu découvrir ce grand mystére ; & il ne luy auroit pas dit pour l'assurer contre sa crainte, ce qui eût esté le sujet même de sa crainte ; c'est-à-dire, cette conception si miraculeuse.

Joan. 4. 29.

Origen. homil. 1. in diversf. Basil.

Chryſoſt. homil. 4. Mais c'eſt avec très-grande raiſon que ſaint Chryſoſtome a remarqué que ces paroles mêmes que l'Ange dit à Joſeph pour le raſſurer, devoient luy paroiſtre bien ſurprenantes, puiſqu'elles paſſoient, comme il dit, toutes les penſées des hommes, & paroiſſoient au-deſſus de l'ordre commun de la nature. Comment donc un homme qui n'a jamais rien oui ni rien conçu de pareil, eſt-il en état de croire une vérité ſi incroyable? Tout eſt en effet ſurprenant dans cette hiſtoire. Mais il eſt ſans doute moins étonnant que Joſeph ait crû ce myſtére quand un Ange le luy découvrit, & que Dieu même par une impreſſion ſecrette de ſon Eſprit parla d'une maniére très-efficace au fond de ſon cœur; que non pas qu'il ait eſté crû enſuite de toute la terre. Et il eſt peut-eſtre encore plus ſurprenant que dans le temps que toute la terre l'a crû, les Juifs, que Dieu même avoit rendu les dépoſitaires des prophéties Iſai. 7. 14. qui avoient prédit d'une maniére ſi claire: Qu'*une vierge concevroit & enfanteroit un fils*, ayent eſté les ſeuls qui ſoient demeurez toûjours opiniâtres à refuſer de le croire.

Car ce qui eſt né dans elle eſt l'ouvrage du Saint-Eſprit.

S. Auguſtin dit que JESUS-CHRIST a voulu naiſtre d'une vierge, afin que la chair qu'il prenoit pour nous racheter, & qui n'avoit que la reſſemblance de la chair du péché, luy ſervît pour Aug. ad Dardan. epiſt. 57. tom. 2. purifier dans nous la chair même du péché: *De virgine nihil tale in ejus conceptu concupiſcente, ſimilitudinem carnis peccati ſumpſit ille pro nobis, quâ caro peccati mundaretur in nobis.* Car nul ne naiſt, continuë ce Saint, ſans l'opération de la

concupiſcence de la chair qui nous eſt venuë du premier homme qui eſt Adam ; & nul ne renaiſt que par l'opération de la grace ſpirituelle qui eſt donnée par le ſecond homme qui eſt JESUS-CHRIST. Ainſi celuy-là eſt né d'une maniére toute ſinguliére, qui n'a eu aucun beſoin de renaiſtre, parce qu'il n'a jamais participé au péché : *Profectò ille ſingulariter natus eſt, cui renaſci non opus fuit, quia non ex peccato, in quo numquam fuit, tranſitum fecit.*

Mais pourquoy l'Ange dit-il à Joſeph en parlant de JESUS-CHRIST enfermé dans le ſein très-pur de la Vierge : *Ce qui eſt né dans elle*, & non pas ; ce qui a eſté conçu, ou ce qui a eſté formé dans elle ? Car on ne dit ordinairement d'un homme, qu'il eſt né, que lorſqu'il eſt ſorti du ſein de ſa mére. Pluſieurs en effet entendent tout ſimplement par ces paroles la conception miraculeuſe de JESUS-CHRIST dans le ſein ſacré de ſa mére. Saint Baſile a crû néanmoins que l'Ange marquoit peut-eſtre par cette ſorte d'expreſſion moins ordinaire, que la chair de JESUS-CHRIST n'avoit point eſté formée peu à peu comme celle des autres hommes, mais qu'elle eſtoit devenuë en un inſtant par la puiſſance du Saint-Eſprit un corps parfait & animé. Ce qui eſt donc né dans la ſainte Vierge *eſt* l'ouvrage *du Saint-Eſprit :* mais s'enſuivra-t-il de là, dit ſaint Auguſtin, que le Saint-Eſprit eſt le pére de JESUS-CHRIST, & que comme le Pére a engendré le Verbe, cet Eſprit ſaint a engendré l'homme ; enſorte que JESUS-CHRIST eſtant une ſeule perſonne en qui ſont les deux natures divine & humaine, il fût en même-temps & le Fils de Dieu le Pére entant

Baſil. ſer. de Nativ. Domini.

Auguſt. Enchyr. cap. 37. &c. tom. 3.

que Verbe, & le fils du Saint-Esprit entant qu'homme ? Qui oseroit dire, ajoûte-t-il, une telle absurdité, de laquelle il s'ensuivroit une infinité d'autres choses très-absurdes ? Il est cependant difficile, selon ce grand Saint, d'expliquer comment celuy que nous confessons estre né du Saint-Esprit & de la Vierge Marie, n'est pas néanmoins le fils du Saint-Esprit, quoiqu'il soit le fils de Marie toûjours vierge & sa vraye mére. Après donc que ce saint Docteur a fait voir par quelques comparaisons, qu'il est commun dans le langage ordinaire des hommes & de l'Eglise, de dire qu'une chose naist d'une autre, sans qu'on puisse regarder celle dont elle naist comme son pére ; il ajoûte, que la maniére dont JESUS-CHRIST est né du Saint-Esprit sans estre son fils, en même-temps qu'il est né de la Vierge Marie comme son fils véritable, n'est autre chose que la grace toute singuliére de Dieu, par laquelle l'homme sans aucun mérite précédent, a esté au moment de sa conception uni au Verbe dans l'unité si parfaite d'une seule personne, que celuy qui est le Fils de l'Homme est devenu le Fils de Dieu, & que celuy qui est de toute éternité le Fils de Dieu, est devenu dans le temps le Fils de l'Homme. Or cette grace qui a esté le principe d'un si grand prodige, devoit nous estre marquée, comme dit encore le même Pére, par le Saint-Esprit, parce qu'étant Dieu il est aussi appellé le don de Dieu, quoiqu'il soit luy-même égal à celuy qui le donne.

C'est dans l'admiration de ce mystére ineffable de l'union de la nature divine avec la nature humaine dans une seule personne, que ce saint Docteur de l'Eglise s'écrie : Qu'on ne peut voir un exemple ni

Augus.

plus magnifique ni plus ſenſible de la grace de noſtre Dieu : *Hîc omninò granditer & evidenter Dei gratia commendatur.* Car comment la nature humaine a-t-elle pû mériter d'eſtre unie d'une maniére ſi intime à la perſonne du Fils unique de Dieu ? Par quelle bonne volonté, ou par quelles bonnes œuvres l'homme a-t-il pû ſe rendre digne de devenir une ſeule perſonne avec Dieu même ? Eſt-ce qu'il eſtoit homme dès auparavant, & qu'il fut favoriſé d'une grace ſi ſinguliére qu'elle ait pû luy faire enſuite mériter la gloire ſuprême de devenir Dieu ? Mais nous ſçavons au contraire qu'au moment qu'il a commencé à eſtre homme, il a commencé auſſi à eſtre le Fils de Dieu. D'où vient donc que cette gloire ſi inconcevable a eſté donnée d'une maniére toute gratuite & ſans aucun mérite précédent à la nature humaine ? C'a eſté, conclut ce Saint, pour faire connoiſtre viſiblement la grandeur de la grace toute pure de noſtre Dieu à ceux qui ont ſoin d'enviſager avec foy & avec humilité ce profond myſtére : ç'a eſté pour leur faire comprendre que les hommes ſont juſtifiez de leurs péchez par la même grace, par laquelle Dieu a fait que Jesus-Christ entant qu'homme, n'a pû eſtre ſouillé d'aucun péché : *Ut intelligant homines per eandem gratiam ſe juſtificari à peccatis, per quam factum eſt ut homo Chriſtus nullum habere poſſet peccatum.*

Ibid. cap. 36.

℣. 21. *Elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de* Jesus.

Il y a dans ces paroles pluſieurs véritez importantes qui ont eſté combattuës ou par les Juifs ou par divers hérétiques. Valentin & d'autres qui l'ont ſuivi, ont ſouſtenu que la ſainte Vierge n'eſtoit

Tertull. de carn. Chriſt. c.

17. 18. point véritablement la mére de JESUS-CHRIST;
19. 20. qu'il estoit né seulement dans elle, & non d'elle; &
qu'il n'y avoit passé, pour parler ainsi, que comme
par un canal, sans avoir rien pris de sa chair & de sa
substance. Mais lorsque l'Ange déclare icy qu'elle
enfantera un fils, il nous fait entendre clairement
que la sainte Vierge estoit sa vraye mére & luy
son vray fils. La Vierge a donc, dit Tertullien,
conçu véritablement & enfanté véritablement
celuy qui estant Dieu a daigné venir demeurer
Cap. 16. » avec nous. Et que tous ceux, s'écrie ce grand
» homme, qui ne croyent pas que nostre vraye
» chair ait esté dans JESUS-CHRIST, à cause
» qu'il n'a pas esté conçu par la voye ordinaire des
» autres hommes, se souviennent qu'Adam luy-
» même n'a pas reçu cette chair par la voye par la-
» quelle tous les hommes la reçoivent. Ainsi de
» même que la terre fut changée par la seule puis-
» sance de Dieu en cette chair dans Adam; le Ver-
» be de Dieu a pû sans la participation d'aucun
» homme, se revestir d'une même chair que nous.
» Il est vray, selon qu'il le marque encore,
» que saint Paul dit: Que JESUS-CHRIST a esté
Rom. 8. 3. » revestu *d'une chair semblable à celle du péché*. Mais
» il n'entend pas que JESUS-CHRIST ait pris
» seulement la ressemblance de nostre chair, &
» comme l'image ou la figure d'un corps, & non
» pas la vérité. Ce qu'il entend donc par là, est
» qu'encore que la chair que JESUS-CHRIST a prise
» ne fût nullement sujette au péché, elle estoit
» néanmoins semblable à celle qui y est sujette.

Le nom de JESUS & l'explication que l'Ange
y donne, en déclarant, Que *c'estoit celuy qui de-
voit sauver son peuple* & le délivrer *de ses péchez*;

prouvoit clairement qu'il n'estoit pas un simple homme, mais Dieu & homme tout ensemble. *Qui peut* en effet, comme dit Job en s'adressant à Dieu même, *rendre pur celuy qui est né d'une source impure, sinon vous qui estes seul* tout-puissant? Et comme dit un autre Prophete: *Le Seigneur est nostre roy; ce sera luy qui nous sauvera*, non des mains des hommes, mais de la servitude des démons; non des maux qui affligent seulement le corps, mais des péchez qui tuent l'ame; non de la mort temporelle & passagére, mais de l'éternelle. C'est en cela que les Juifs se sont trompez. Car attendant un Messie qui les sauveroit & qui les délivreroit de leurs ennemis, ils ont regardé cette délivrance & ce salut d'une maniére toute charnelle. Estant attachez uniquement aux biens & aux plaisirs de la terre, ils ont regardé celuy qu'on leur promettoit comme devant les rendre libres de la liberté des enfans du siécle, & les établir dans la jouissance de tous ces biens temporels qu'ils desiroient. Ne sentant point l'esclavage du péché, ils n'aspiroient point comme à un bonheur d'en pouvoir estre délivrez. Ainsi la naissance de celuy qui venoit *sauver son peuple*, n'a point esté connuë de ce peuple. *Il est venu chez soy*, comme dit un autre Evangéliste, *& les siens ne l'ont point reçu.*

Job. 14. *Isai. 33. 22.* *Joan. 1. 11.*

Mais peut-estre que plusieurs de ceux mêmes qui portent le nom de Chrétiens méconnoissent encore aujourd'huy JESUS-CHRIST, comme ont fait les Juifs, & refusent de reconnoistre le vray salut dont il est l'auteur. Car quand ils s'attendent comme les Juifs, d'estre sauvez temporellement, & de jouir icy-bas d'un bonheur qui

ne soit troublé par aucunes persécutions ni afflictions; quand ils murmurent au milieu des maux dont Dieu se sert pour les châtier de leurs crimes, ou pour les purifier & éprouver leur patience; n'est-il pas très-véritable de dire qu'ils ne connoissent point JESUS-CHRIST pour le vray JESUS & le vray Sauveur; puisqu'il n'est venu dans le monde qu'afin de *sauver son peuple de ses péchez*; ce qui est l'unique salut à envisager pour des Chrétiens? Rendons-nous donc attentifs à considérer avec saint Jean Chrysostome, que cette grace que promet l'Ange en parlant de JESUS-CHRIST est une grace toute nouvelle; qu'il ne promet point d'appaiser les guerres, de deffaire les barbares & les ennemis visibles, mais de détruire & de guérir le péché dont la playe a toûjours esté incurable à tous les hommes.

Chrysost. in Matth. homil. 4.

℣. 22. *Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, &c.*

Saint Matthieu écrivant en Hébreu son Evangile, & l'écrivant pour les Hébreux, a eu soin d'appuyer souvent de l'autorité des Prophetes ce qu'il racontoit de JESUS-CHRIST. Car il sçavoit que ces peuples ajoûteroient plutost foy à des choses qui avoient esté prédites long-temps auparavant dans les livres mêmes dont ils estoient les dépositaires, & qu'ils révéroient comme la parole de Dieu. Ainsi, quoique saint Jean Chrysostome ait regardé ces paroles comme la suite du discours de l'Ange qui parloit à la sainte Vierge, nous pouvons dire de l'Evangéliste ce qu'a dit ce Saint de l'Ange même: Que considérant cet abysme de l'amour de Dieu, cet océan de miséricorde, ces graces si inespérées, ce renversement de toutes

Chrysost. in Matth. homil. 5.

les loix de la nature, cette réconciliation de Dieu « avec les hommes, cet anéantiſſement de celuy « qui comme Dieu eſtoit au-deſſus de tout, & en- « fin une ſi grande multitude de merveilles renfer- « mées dans ce ſeul myſtére, il cite auſſi-toſt le « paſſage du Prophete, & fait voir à ceux à qui il parloit, que l'Incarnation du Verbe dont il racontoit l'hiſtoire en eſtoit l'accompliſſement. Car c'eſt de même que s'il leur eût dit: Ne regardez pas ce « qui ſe paſſe maintenant comme une choſe qui « commence ſeulement à eſtre dans le deſſein de « Dieu, puiſqu'il y a ſi long-temps qu'il l'a prédite « par ſon Prophete. «

Les Juifs ont voulu ſe prévaloir de ce paſſage d'Iſaïe contre la venuë du vray CHRIST, à cauſe qu'il y eſt dit: *Qu'on luy donneroit le nom d'Emmanuel*, & qu'on ne voit point que le fils de Marie ait porté ce nom, ayant eſté appellé JESUS. Mais ſaint Chryſoſtome leur fait voir fort bien que le Prophete a eu deſſein ſeulement, ſelon la coûtume de l'Ecriture, de nous marquer dans ce nom d'Emmanuel l'événement des choſes & la preſence du Fils unique de Dieu parmy nous. Car quoiqu'il y fût auparavant, puiſque comme Dieu il eſt preſent en tous lieux, il n'y eſtoit pas néanmoins d'une maniére viſible & ſenſible, comme depuis ſon Incarnation. Ainſi il eſt vray que le CHRIST n'a pas porté le nom d'*Emmanuel*, comme celuy de JESUS: mais il eſt très-vray auſſi que ce que ſignifie ce nom auguſte s'eſt vérifié en ſa perſonne depuis qu'il s'eſt incarné; puiſqu'eſtant Dieu, il a daigné vivre avec les hommes. Comment donc les hommes peuvent-ils preſentement refuſer de vivre avec Dieu, après que Dieu mê-

me a bien voulu venir icy-bas vivre avec eux ? C'est néanmoins ce qu'ils osent faire tous les jours, lorsque persuadez que le Fils de Dieu s'est incarné pour vérifier ce qu'il avoit dit par son Prophete, qu'il seroit nommé Emmanuel; c'est-à-dire, qu'un Dieu demeureroit avec eux, ils paroissent insensibles à une grace si divine. Au-lieu de le regarder par la lumiére de la foy comme present parmy eux, & de l'écouter comme le Fils bien-aimé du Pére éternel, selon l'ordre qu'ils en ont reçu, ils ne s'occupent que de pensées vaines, & méprisent les plus saintes véritez qu'il leur enseigne dans son Evangile, lorsqu'elles se trouvent opposées au déréglement de leurs desirs.

℣. 24. *Joseph se levant donc aussi-tost qu'il fut réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur luy avoit ordonné, & prit sa femme avec luy.*

L'obéïssance de Joseph est une espece de prodige. Il soumet en un instant toute sa raison à la foy. Il croit tout d'un coup contre toute créance, qu'une fille sans cesser d'estre vierge, avoit conçu par l'opération du Saint-Esprit; que le fils de cette vierge estoit celuy que l'on attendoit depuis tant de siécles, & dans l'espérance duquel tous les Juifs se marioient, regardant la stérilité comme la plus grande malédiction. Qui n'admirera aussi cette pureté incomparable avec laquelle il s'unit plus intimement que jamais à Marie, pour devenir, selon l'expression de saint Chrysostome, le ministre & comme l'œconome d'un si grand mystére en qualité de son époux ? Il avoit paru un juste parfait par l'éloignement qu'il témoigna de vouloir la deshonorer lorsqu'il la croyoit coupable.

Mais

Mais sa perfection & sa justice éclattent encore icy d'une maniére admirable, lorsque ne la regardant plus que comme la mére de Dieu même, il fait voir qu'il est entré tout d'un coup dans les desseins du Seigneur, & qu'il consent que leur mariage tout pur & tout saint servît de voile au mystére de l'Incarnation ; ensorte que devenant le gardien de la mére, il fût aussi regardé comme le pére du fils.

℣. 25. *Et il ne l'avoit point connuë quand elle enfanta son fils premier-né, &c.*

On a déja remarqué les fausses conséquences que tiroient certains hérétiques de ces paroles : *Et non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum.* Et l'on a fait voir par saint Jérôme leur mauvais raisonnement. Mais on peut encore ajoûter icy avec saint Jean Chrysostome, Qu'un homme si juste, n'ayant pas connu Marie son épouse avant la conception toute divine de JESUS-CHRIST, n'a eu garde de penser à s'approcher d'elle, depuis qu'il eut sçu par un Ange même qu'elle estoit devenuë mére si divinement. Aussi ce grand Saint demande à ceux qui auroient pû en douter encore, pourquoy JESUS-CHRIST estant sur la croix eût recommandé sa sainte Mére à son disciple bien-aimé, si elle avoit eu depuis JESUS-CHRIST d'autres enfans qui pussent avoir soin d'elle ; & si ceux qui sont appellez dans l'Evangile *ses fréres*, l'avoient esté véritablement & dans le sens que ce mot se prend d'ordinaire. C'est ce qui fait dire à saint Hilaire : Que si Marie avoit eu d'autres enfans que JESUS-CHRIST, jamais il ne l'eût donnée pour mére à saint Jean : car il ne le fit, ajoûte ce saint Docteur, que pour

Chrysost. in Matth. homil. 5.

Matth. 13. 55.

Hilar. in Matth. can. 1.

donner quelque sorte de consolation à celle qui demeuroit par sa mort seule & desolée, en laissant ce disciple bien-aimé héritier de son amour pour sa sainte mére. Lors donc que l'Evangéliste appelle JESUS son fils *premier-né*, il n'entend pas que Marie en ait eu d'autres depuis, mais qu'elle n'en avoit point eu auparavant. C'est ainsi que lorsque la loy ordonnoit aux Juifs d'offrir à Dieu leurs premiers-nez, on n'attendoit pas à les luy offrir qu'il en fût né d'autres ; & il suffisoit pour les appeller *premiers-nez*, qu'il n'en fût point né d'autres avant eux.

Hieron. advers. Helvid.

Epiphan. hæres. 78. lib. 3.

Mais saint Epiphane a crû aussi que l'on pouvoit remarquer dans l'expression de l'Evangéliste quelque chose de mystérieux, à cause qu'il ne dit pas que JESUS-CHRIST est le *premier-né* de Marie, & qu'il l'appelle seulement *son fils premier-né* ; c'est-à-dire, qu'en le nommant fils de Marie, il ajoûte en général, selon la force du mot grec, qu'il est le *premier-né* ; ce premier-né par excellence, qui est appellé dans les Ecritures tantost *l'aîné entre plusieurs fréres* ; tantost *le premier-né de toutes les créatures* ; tantost *le premier-né d'entre les morts*. Il est donc nommé, selon ce Pére, *le premier-né* par rapport à ceux dont parle saint Paul, lorsqu'il dit, Que *ceux que Dieu a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinez pour estre conformes à l'image de son Fils ; afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs fréres*. Que si JESUS-CHRIST a daigné prendre à nostre égard cette qualité de *frére aîné* qui nous est si glorieuse ; considérons bien avec l'Apostre, qu'il n'est appellé *le frére aîné* que de *ceux qui sont conformes à son image* ; c'est-à-dire, qui portent au fond de

Rom. 8. 29. Coloss. 1. 15. 18.

leur ame & dans le dehors de leur conduite le caractére qui a distingué JESUS-CHRIST de tous ceux qui sont appellez *les enfans des hommes.* Ps. 4. 3.

CHAPITRE II.

1. CUm ergo natus esset Jesus in Bethlehem Juda in diebus Herodis regis, ecce Magi ab oriente venerunt Jerosolymam ;

1. † JESUS estant donc né dans Bethléem *ville de la tribu* de Juda du temps du roy Herode, des Mages vinrent d'orient en Jérusalem, Luc. 2. 7. † Les Rois.

2. dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum ; vidimus enim stellam ejus in oriente, & venimus adorare eum ?

2. & ils demandérent : // Où est le Roy des Juifs qui est *nouvellement* né, car nous avons vû son étoile en orient, & nous sommes venu l'adorer ?

3. Audiens autem Herodes rex, turbatus est, & omnis Jerosolyma cum illo.

3. Ce que le roy Herode ayant appris, il en fut troublé ; & toute la ville de Jérusalem avec luy.

4. Et congregans omnes Principes Sacerdotum & Scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.

4. Et ayant assemblé tous les // Princes des Prestres & les Scribes *ou* Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naistre le CHRIST.

5. At illi dixerunt ei : In Bethlehem Judæ: Sic

5. Ils luy dirent *que c'estoit* dans Bethléem *de la tri-*

2. *autr.* où est celuy qui est né Roy des Juifs.
Ibid. *expl.* estant en orient.

4. *expl. les chefs des vingt-quatre familles sacerdotales.*

bu de Juda, selon ce qui a esté écrit par le Prophete ;

Mich. 5. 2. *Joan.* 7. 42. 6. Et toy Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la derniére d'entre // les principales villes de Juda ; car c'est de toy que sortira le chef // qui conduira mon peuple d'Israël.

7. Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du temps que l'étoile leur estoit apparuë ;

8. & les envoyant à Bethléem il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant ; & lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moy sçavoir, afin que j'aille aussi l'adorer moy-même.

9. Ayant oui ces paroles du Roy, ils partirent. Et en même-temps l'étoile qu'ils avoient vûë // en orient alloit devant eux, jusqu'à ce qu'estant arrivée sur le lieu où estoit l'enfant elle s'arresta.

10. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent tout transportez de joye ;

enim scriptum est per Prophetam :

6. Et tu Bethlehem terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israël.

7. Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus stellæ, quæ apparuit eis ;

8. & mittens illos in Bethlehem, dixit : Ite, & interrogate diligenter de puero : & cùm inveneritis, renuntiate mihi, ut & ego veniens adorem eum.

9. Qui cùm audissent regem, abierunt. Et ecce stella, quam viderant in oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra, ubi erat puer.

10. Videntes autem stellam gavisi sunt gaudio magno valdè ;

6. *l.* les princes.
Ibid. *g.* qui sera le Pasteur de.

9. *expl.* estant en orient.

11. & intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, & procidentes adoraverunt eum : & apertis thesauris suis obtulerunt ei munera, aurum, thus & myrrham.

11. & entrant dans la maison ils trouvérent l'enfant avec Marie sa mére, & se prosternant en terre ils l'adorérent. Puis ouvrant leurs tresors ils luy offrirent pour presens de l'or, de l'encens & de la myrrhe. *Psal. 71. 10.*

12. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

12. Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement" de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournérent en leur païs par un autre chemin ¶.

13. Qui cùm recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & fuge in Ægyptum, & esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

13. Aprés qu'ils furent partis, † un Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mére, fuyez en Egypte, & n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Herode cherchera l'enfant pour le faire mourir. † Les SS. Innocens.

14. Qui consurgens, accepit puerum & matrem ejus nocte, & secessit in Ægyptum :

14. Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mére durant la nuit, & se retira en Egypte :

15. & erat ibi usque ad obitum Herodis : ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem :

15. où il demeura jusqu'à la mort d'Herode, afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete

" 12. expl. *Le mot grec* χρηματισθέντες, *marque que c'estoit un avertissement du ciel.*

Osée. 11. 1. fût accomplie : J'ay rappellé mon fils de l'Egypte.

Ex Ægypto vocavi filium meum.

16. Alors Herode voyant que les Mages s'estoient mocquez de luy, entra en une grande colére ; & il envoya // tuer dans Bethléem & en tout le païs d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-dessous, // selon le temps dont il s'estoit enquis exactement des Mages.

16. Tunc Herodes, videns quoniam illusus esset à Magis, iratus est valdè. Et mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethlehem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, secundùm tempus quod exquisierat à Magis.

17. On vit alors s'accomplir ce qui avoit esté dit par le prophete Jérémie :

17. Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam dicentem :

Jeremie 31. 15. 18. Un grand bruit a esté entendu dans Rama ; *on y a oui* des plaintes & des cris lamentables : Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation parce qu'ils ne sont plus ¶.

18. Vox in Rama audita est, ploratus & ululatus multus : Rachel plorans filios suos, & noluit consolari, quia non sunt.

† Veille des Rois. 19. † Herode estant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte pendant qu'il dormoit,

19. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto,

20. & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mére, & retournez dans le païs d'Israël ; car // ceux qui

20. dicens : Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & vade in terram Israël : defuncti sunt enim qui quærebant

16. *l.* il tua.
Ibid. *expl.* jusqu'au temps où il avoit sçu que l'étoile estoit apparuë aux Mages.
20. *l.* ceux qui cherchoient l'ame de l'enfant sont morts.

animam pueri.

cherchoient l'enfant pour luy oster la vie sont morts.

21. Qui consurgens accepit puerum, & matrem ejus, & venit in terram Israël.

21. Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mére, & il se mit en chemin pour revenir dans le païs d'Israël.

22. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illò ire: & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ,

22. Mais ayant appris qu'Archélaüs regnoit en Judée à la place d'Herode son pére, il appréhenda d'y aller; & ayant reçu pendant qu'il dormoit un avertissement *du ciel*, il se retira dans la Galilée,

23. & veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth; ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazaræus vocabitur.

23. & vint demeurer dans une ville appellée Nazareth; afin que cette prédiction des Prophetes fût accomplie: Il sera appellé Nazaréen ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *JESUS estant né dans Bethléem* ville de la tribu *de Juda, au temps du roy Herode, des Mages vinrent d'orient à Jérusalem.*

Ce n'est pas sans grande raison que l'Evangéliste marque icy avec tant de soin le lieu & le temps où arriva cette histoire. Car il a dessein de nous faire souvenir des anciennes prophéties, dont l'une estoit de Michée, qui avoit dit, que c'estoit de *Bethléem* que devoit sortir celuy qui Mich. 5. 2.

Genes. 49. 10. gouverneroit *son peuple d'Israël*; & l'autre du Patriarche Jacob, dont on a parlé auparavant. C'estoit donc de Bethléem que devoit sortir le Messie, & de Bethléem de la tribu de *Juda*, parce qu'il y avoit une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon: & ce fut *au temps du roy Herode*. Ainsi ceux qui avoient la connoissance des Ecritures pouvoient reconnoistre l'accomplissement de ce que les saints Prophetes avoient prédit touchant le lieu de la naissance du Messie ; & même touchant le temps; puisque *le sceptre estoit osté de Juda*: c'est-à-dire, qu'un Prince étranger avoit commencé à regner dans la *Judée*; & les Juifs n'avoient plus pour *chefs* des personnes de leur nation.

Hieron. in Dan. cap. 2. Ces Mages dont il est parlé icy estoient, selon saint Jérôme, des gens sages & éclairez, des Philosophes & des hommes appliquez à la connoissance des choses de la nature. L'*orient* d'où ils vinrent, s'entend de la Perse selon quelques-uns; Justin. contra Tryph. Tertull. adv. Jud. cap. 9. Epiphan. doctrin. compend. Psal. 71. 10. & se doit entendre selon d'autres Interpretes, de l'Arabie qui est à l'orient & assez proche de la Palestine, & où il naist quantité d'encens, de myrrhe & d'or, qui sont les presens qu'ils firent à JESUS-CHRIST. C'est même ce qui semble estre autorisé par ces paroles prophétiques du Pseaume: Que *les Rois des Arabes & de Saba apporteroient des presens*. Et ce passage a donné lieu à Tertull. ut suprà. Hilar. De Trinit. lib. 4. sub fin. Job. 29, 25. quelques Péres de dire, que ces Mages estoient des Rois; c'est-à-dire, qu'ils estoient des premiers de leur païs; comme Job se donne à luy-même dans l'Ecriture cette qualité de *Roy*, à cause de ses grandes richesses & du rang considérable qu'il tenoit parmy les peuples.

Ce qui paroist le plus difficile à expliquer est,

comment ces sages, ces sçavans, ces puissans du siécle & ces étrangers à l'égard du peuple de Dieu, ayant découvert un astre nouveau dans les cieux, purent comprendre par la vûë de cette étoile qu'elle marquoit la naissance d'un grand Roy parmy les Juifs; & comment l'ayant compris ils se résolurent tout d'un coup de sortir de leur païs, pour s'en aller luy offrir leurs dons & luy rendre leurs hommages. C'est un sentiment commun parmy les Anciens, que la prophétie de Balaam qui avoit dit, Qu'il naistroit une étoile de Jacob: *Orietur stella ex Jacob*; s'estoit répanduë non seulement dans la Judée, mais dans l'orient dont luy-même estoit; & qu'ainsi ces sages & ces sçavans, qui estoient par leur propre inclination attachez à la connoissance des choses de la nature, ayant découvert cet astre nouveau plus éclattant que les autres, dit saint Léon, & qui leur parut, selon un ancien Auteur, comme suspendu au-dessus de la Judée, ils jugérent que c'estoit l'étoile célébre du Roy marqué dans cette fameuse prédiction de Balaam. Mais on ne peut s'empêcher de reconnoistre avec saint Jean Chrysostome, que la foy qui les porta à entreprendre le voyage de la Judée, ne fut point l'effet de la vûë seule de cette étoile. C'estoit, dit ce Pére, la lumiére de Dieu même qui agissoit dans leurs ames, comme elle agit autrefois sur l'esprit du roy Cyrus pour le disposer à délivrer le peuple Juif. Mais pourquoy, ajoûte-t-il, Dieu ne fit-il pas cette révélation à tous les Mages? C'est à quoy l'on peut répondre comme il a fait par l'exemple des Ninivites, qui furent les seuls à qui Dieu envoya son Prophete lorsque tant

Origen. in Num. homil. 13. & 15. Ambr. in Luc lib. 2. Euseb demonstrat. Evangel. cap 1. Basil. de hum. Christ. generat. Num. 24. 17. Leo. de Epiphan. serm. 1. Euseb ib. ut suprà. Chrysost. in Matth. homil. 6.

d'autres peuples périssoient ; & par celuy des deux larrons crucifiez avec JESUS-CHRIST, dont il n'y en eut qu'un seul de sauvé. Bénissons donc éternellement nostre Dieu nous autres, de ce qu'il nous a aussi découvert par la lumiére de la foy ce Roy des Juifs, ou pour mieux dire ce Roy de toutes les nations. Reconnoissons cette grace singuliére qu'il nous a faite, lorsqu'il a laissé la plus grande partie de son propre peuple, qui estoient les Juifs, dans l'aveuglement de leur orgueil, qui les empêche encore aujourd'huy de reconnoistre que celuy qu'ils attendoient est venu. Ils ne voyent pas, dit Tertullien, que les livres des Prophetes leur déclarent que Bethléem est la ville d'où devoit sortir le chef & le pasteur d'Israël: & que ne restant presentement dans Bethléem aucun de la race d'Israël d'où puisse naistre le CHRIST, il s'ensuit qu'il est déja né, selon les prédictions des Prophetes, qu'il est mort & qu'il est ressuscité & monté aux cieux, d'où nous ne l'attendons plus que pour juger toute la terre.

Tertull. adversf. Jud. c. 13.

Mais d'où vient qu'ils ne le voyent pas comme les autres, qu'une seule prédication de saint Pierre convertit ? Le même Apostre nous le fait connoistre, lorsqu'en exhortant à la pénitence ces mêmes Juifs convertis, il ajoûte ; Que c'estoit à eux que la promesse avoit esté faite aussi-bien qu'à leurs enfans, & à tous ceux qui estoient éloignez, autant que le Seigneur nostre Dieu en appelleroit: *Quoscumque advocaverit Dominus Deus noster :* & saint Luc marque encore la même chose lorsqu'il dit ensuite ; Que *le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient estre sauvez.* Sçachant donc aussi priser comme il faut la grace

Act. 2. 37.

de noſtre vocation, demandons à Dieu avec l'Apoſtre *ces yeux du cœur remplis de ſa lumiére pour* Epheſ. 1.
pouvoir connoiſtre quelle eſt l'eſpérance à laquelle il 18. 19.
nous a appellez, & quelle eſt la grandeur ſuprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons ſelon l'efficace de ſa force & de ſa puiſſance.

℣. 2. *Où eſt le Roy des Juifs* nouvellement *né, car nous avons vû ſon étoile en orient, & nous ſommes venu l'adorer?*

Il eſtoit fort naturel que ces Mages ayant vû l'étoile vers la Judée, eſtant convaincus par une lumiére intérieure de la naiſſance de ce Roy des Juifs, & attirez en même-temps par la grace de celuy qui s'eſtoit fait connoiſtre à eux, ils vinſſent chercher ce nouveau Prince dans la capitale du païs. Ils viennent donc, & avec une liberté étonnante, puiſque ſans ſe mettre en peine s'ils choquoient l'ambition de celuy qui regnoit alors ſur ces peuples, ils demandent hautement celuy qu'ils croyoient devoir eſtre très-connu de tous les Juifs. Il eſtoit auſſi, ſelon ſaint Jérôme, dans l'ordre de la divine Providence qu'ils publiaſſent cette importante nouvelle dans Jéruſalem; afin que les Juifs de qui les Gentils auroient dû l'apprendre, devinſſent inexcuſables en l'apprenant des Gentils mêmes & la négligeant comme ſi elle ne les eût pas regardez. *Nous avons vû*, leur diſent ces Mages, *ſon étoile* eſtant *en orient, & nous ſommes venu l'adorer.* Ils l'appellent *ſon étoile*; c'eſt-à-dire, cette étoile prédite tant de ſiécles auparavant, & deſtinée pour annoncer la venuë de ce nouveau Roy. Elle n'eſtoit pas, ſelon la remarque des Interpretes, Chryſoſt.
du nombre de celles qui paroiſſent ordinairement homil. 6.
dans les cieux; mais plutoſt de la nature des phé-

noménes; estant placée assez bas sur nostre horison pour marquer précisément, comme elle fit dans la suite, le lieu où étoit l'enfant Jesus, & ayant une lumiére assez éclattante pour n'estre point éclipsée par celle même du soleil. Quoique le mot *d'adoration* se prenne souvent dans les Ecritures pour la marque d'un profond respect tel qu'est celuy que l'on rend aux Rois; lorsque ces Mages témoignent qu'ils venoient pour adorer le Roy des Juifs nouvellement né, ils parlent d'une véritable adoration telle qu'on la rend à Dieu, & telle qu'ils la rendirent dans la suite à Jesus-Christ lorsqu'ils furent arrivez à Bethléem. Car il est visible qu'ils n'auroient pû le regarder dans un état si humiliant comme un Roy digne de leurs respects, si la lumiére de la foy ne leur eût fait découvrir un Dieu au milieu de cette bassesse apparente & de cette pauvreté qui l'environnoit. Aussi saint Bernard admire la fermeté de leur foy, lorsqu'il considére qu'ils ne demandent pas si le Roy dont ils parloient estoit né, mais qu'ils demandent hautement où estoit celuy qu'ils sçavoient bien estre né.

Bern. in Epiph. serm. 3. num. 3.

℣. 3. Ce que le roy Herode ayant appris, il en fut troublé & toute la ville de Jérusalem avec luy. Le trouble d'Herode n'est pas surprenant, puisqu'après avoir usurpé le royaume de Judée, & fait connoistre par ses excessives cruautez combien il estoit jaloux du rang où il s'estoit établi, il ne pouvoit n'estre pas troublé d'une nouvelle qui l'assuroit de la naissance d'un nouveau Roy parmy les Juifs. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la ville de Jérusalem qui devoit estre dans le desir & dans l'attente continuelle de

celuy dont parloient ces Mages, ait pris part au trouble d'Herode. Peut-estre que cette agitation qui y parut fut plutost l'effet de la crainte qu'on avoit de la cruauté d'Herode, ou du desir de luy complaire que d'une autre cause. Mais elle pouvoit encore estre excitée dans le cœur des Juifs par le démon même, qui sentant sans doute les approches de la destruction de son empire, se troubloit par un effet de son orgueil, & excitoit en même-temps parmy ces peuples une espece de tempeste, pour s'opposer s'il avoit pû à l'accomplissement des prophéties. Car il ne pouvoit ignorer tant de différentes prédictions exprimées si clairement dans les Ecritures touchant la venuë de JESUS-CHRIST. Et le temps même y estoit marqué d'une maniére si précise, sur tout dans la prophétie de Daniel, que de quelque aveuglement qu'il fût frappé, il avoit tout lieu de craindre l'effet de la menace qui luy avoit esté faite dès le commencement du monde. Il se trouble donc véritablement à cette nouvelle des Mages : & lorsqu'Herode ne s'inquiétoit que pour ses propres interests, & que les Juifs entroient seulement par crainte ou par complaisance dans ses sentimens, ils n'estoient tous, pour le dire ainsi, que les ministres de la fureur du démon.

C'est ce qui doit inspirer une grande horreur de toutes ces passions violentes que l'on condamne & dans Herode & dans les Juifs : puisque de songer qu'on ne travaille par tous ses crimes qu'à satisfaire à l'emportement d'orgueil où est le démon contre Dieu même, & qu'on se dévouë volontairement à ce ministére d'impiété sans en remporter d'autre fruit que sa propre perte, c'est

quelque chose de capable d'étonner l'esprit de l'homme pour peu qu'il raisonne, & qu'il fasse de réfléxion sur ce qu'il doit à son Dieu & sur ce qu'il se doit à soy-même par rapport à Dieu. Aussi saint Bernard déplorant ce trouble où estoit Jérusalem la cité sainte, ne peut s'empêcher d'admirer combien un chef impie est capable de faire tomber dans son impiété ceux qui sont soumis à son pouvoir. Malheureuse donc, ajoûte-t-il, est la ville dans laquelle regne Herode; puisqu'elle participera sans doute à sa malice. Et ce que ce Saint dit d'Herode, il nous donne lieu de l'entendre du démon dont ce Prince estoit l'image.

Bernard. de Epiph. serm. 3. num. 3.

℣. 4. *Ayant assemblé tous les Princes des Prestres & les Scribes* ou *Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naistre le* CHRIST, *&c.*

Le trouble d'Herode dont on a parlé fait connoistre tout d'un coup le sujet de cette curiosité qu'il témoigne presentement pour sçavoir le lieu où devoit naistre le CHRIST. La crainte de perdre un Royaume qu'il desiroit assurer à sa maison, luy fit souhaiter de découvrir ce nouveau Roy pour s'en deffaire. Mais qui peut comprendre l'aveuglement dont son cœur paroist frappé, en même-temps que son esprit est en quelque sorte éclairé? Il a assez de lumiére pour juger que ce nouveau Roy dont les Mages luy annonçoient la naissance estoit *le Christ*; c'est-à-dire, celuy que tant de Prophetes avoient promis au peuple Juif. Et il est en même-temps assez aveugle pour former dans le moment le dessein cruel de le perdre; comme s'il avoit esté en son pouvoir d'anéantir l'effet de ces prophéties, dont luy-même reconnoissoit la vérité lorsqu'il s'informoit où de-

voit naiſtre celuy que marquoient les anciens Prophetes.

Les *Princes des Preſtres* dont il eſt parlé icy, eſtoient, comme on le peut voir ailleurs, ceux qu'on appelloit les princes ou les chefs des familles ſacerdotales. Par les *Scribes*, on entend ceux qui eſtoient nommez autrement *Docteurs de la loy*, comme on en peut voir la preuve dans l'Evangile. Or on leur donnoit ce nom, parce qu'ils eſtoient proprement les dépoſitaires des livres ſaints, & les interpretes des divines Ecritures. C'eſtoit donc à eux & aux Preſtres que l'on s'adreſſoit pour recevoir l'éclairciſſement des difficultez qui s'y rencontroient. Ainſi Herode dans l'inquiétude que luy cauſa cette nouvelle des Mages, les fit aſſembler pour connoiſtre ce que marquoient les prophéties touchant le lieu de la naiſſance du CHRIST. Ils ne le luy cachent pas : & ils éclairciſſent même en quelque ſorte, ſelon pluſieurs Interpretes, le paſſage du Prophete qu'ils luy rapportent d'une maniére différente, mais moins obſcure. « Comme JESUS-CHRIST ne paroiſſoit point encore, dit ſaint Chryſoſtome, & qu'ils ne pouvoient avoir conçu aucune envie contre luy, ils rapportent fidellement ce que les Prophetes en avoient prédit. Et lorſqu'ils ont vû depuis ſa gloire établie par ſes miracles, l'envie qui les poſſedoit leur a fait trahir la vérité. Mais plus ils l'ont combatuë, & plus elle a éclatté ; l'oppoſition de ſes ennemis n'ayant ſervi qu'à la relever davantage. »

2. Paral. 36. 14. 1. Paral. 24. Marc. 12. 28. Matth. 22. 35. Chryſ. in Matth. hom. 7.

℣. 7. *Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand ſoin du temps que l'étoile leur eſtoit apparuë.*

La malice de ce Prince le porte à prendre tou-

tes les précautions necessaires pour pouvoir exécuter plus seurement le dessein qu'il préméditoit. Il interrogea *en secret* les Mages pour empêcher que les Juifs ne se doutassent de ce dessein.
» Mais enfin, s'écrie saint Jean Chrysostome, s'il
» ajoûtoit foy à l'oracle des Prophetes, ne devoit-
» il pas reconnoître l'impossibilité de ce qu'il osoit
» tenter ? Et s'il n'y ajoûtoit point de foy, n'estoit-
» il pas contre la raison ou de rien craindre pour
» soy-même, ou de se mettre en peine de se deffai-
» re de cet enfant ? Mais la fureur & l'ambition ne raisonnent point. Il s'enquit donc très-exactement du temps précis auquel l'étoile avoit commencé à paroistre aux Mages. Car il crut pouvoir juger seurement par là du temps de la naissance du nouveau Roy qu'il craignoit. Et son dessein en cela estoit, comme on le voit par l'Evangile, que s'il ne pouvoit rien apprendre des Mages touchant cet enfant, il eût un moyen assuré pour s'en deffaire, suivant la supputation du temps que l'étoile avoit apparu; & par conséquent qu'il estoit né.

℣. 8. *Et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant ; & lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moy sçavoir ; afin que j'aille aussi l'adorer moy-même.*

L'exemple d'Herode fait connoistre que la fureur des plus scélérats est souvent accompagnée de stupidité ; & que s'ils peuvent par un effet de leur propre corruption se porter aux plus grands crimes, ils ne peuvent pas toûjours les exécuter. Car quel estoit en effet l'étourdissement d'esprit de ce Prince, qui l'empêcha d'envoyer dès lors des ministres de sa cruauté pour s'assurer par luy-même de celuy qui luy causoit tant de trouble ? Et

Et pourquoy se contente-t-il de s'en rapporter au témoignage de ces étrangers, sans se mettre en peine de les faire accompagner par quelqu'un de ses officiers sous prétexte de leur servir de guide dans ses Etats ? On auroit peine à comprendre une conduite si peu raisonnée dans un Prince si politique, à moins que de remonter jusqu'au principe suprême, sans l'ordre duquel les plus méchans ne sçauroient, comme on l'a dit, exécuter leurs mauvais desseins.

Il est vray qu'il crut mieux cacher par là sa cruelle résolution. Car en témoignant qu'il vouloit aller luy-même adorer l'enfant dont on luy parloit, il sembloit oster tout mauvais soupçon, & donner même des pensées avantageuses de la secrette disposition de son cœur. Mais il paroist que le peuple n'interpreta pas ainsi sa conduite; puisque nul des Juifs, ni des Prestres, ni des Docteurs de la loy, ce qui est presque incroyable, ne se mit en peine d'aller s'informer avec les Mages de la naissance du nouveau Prince, qu'Herode luy-même leur donnoit lieu de regarder comme le CHRIST promis depuis si long-temps & prédit par tant de Prophetes. Or nul d'entr'eux n'y alla, parce qu'ils craignoient sans doute Herode, dont ils connoissoient trop bien l'ambition & la fureur pour en douter dans cette rencontre. Ainsi la même raison qui les jetta dans le trouble avec ce Prince à la premiére nouvelle qu'ils en apprirent, les rendit comme immobiles avec luy pour ne pas suivre les Mages jusqu'à Bethléem.

Mais saint Chrysostome qui cherchoit l'instruction de son peuple jusques dans la profondeur de la malice de ce Roy impie, leur dit, que la con-

duite artificieuse qu'il tient en cette rencontre à l'égard des Mages, est une figure affreuse de ce que fait le démon à l'égard d'un grand nombre de Chrestiens. Herode envoye les Mages à la creche de JESUS-CHRIST, & leur promet d'y aller ensuite l'adorer luy-même, quoiqu'il n'eût dessein que de le tuer: & le démon envoye de même à la sainte table beaucoup de Chrestiens, comme pour y adorer dans l'Eucharistie le Fils de Dieu, quoique ce ne soit en effet que pour le faire mourir. Ses paroles sont terribles, mais très-dignes d'estre écoutées: Prenez garde, dit ce grand Saint, de ne ressembler pas à Herode; & qu'en disant comme luy que vous viendrez pour adorer JESUS-CHRIST, vous ne veniez en effet pour le tuer. Car tous ceux qui s'approchent indignement des sacrez mystéres luy sont semblables, se rendant coupables, selon S. Paul, du corps & du sang du Seigneur. Ils ont dans eux-mêmes un tyran, qui jaloux du royaume de JESUS-CHRIST, est encore plus méchant qu'Herode. Il veut seul régner dans leur cœur, & il envoye ceux qui sont à luy pour adorer JESUS-CHRIST en apparence, mais pour le tuer dans le temps même qu'ils feignent de l'adorer.

Chrys. in Matth. hom. 7.

℣. 9. 10. *En même-temps l'étoile qu'ils avoient vûë en orient, alloit devant eux jusqu'à ce qu'estant arrivée sur le lieu où estoit l'enfant elle s'arresta. Et lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent tout transportez de joye.*

C'a esté le sentiment de beaucoup d'Anciens, que l'étoile, dont la vûë avoit servi à faire connoistre aux Mages la naissance du Sauveur, leur servit de guide dans le chemin jusqu'à Jérusalem.

Et ils témoignent qu'elle commença à disparoistre à leurs yeux par un effet de la Providence, pour leur donner lieu de consulter dans la capitale de Judée ceux qui sembloient devoir estre instruits de la naissance de leur nouveau Roy. Mais il semble qu'on doit s'arrester plutost au sentiment de quelques autres Interpretes, qui croyent que cet astre miraculeux leur ayant paru d'abord, comme on l'a dit, vers la Judée, comme pour leur désigner la province où estoit né le Sauveur, ne parut plus à leurs yeux depuis qu'ils se furent mis en chemin pour venir à Jérusalem. Et c'est même ce qu'on a lieu de juger par ces grands *transports de joye* qu'ils ressentirent au sortir de Jérusalem, lorsqu'ils virent reparoistre *la même étoile qu'ils avoient vûë*, dit l'Evangéliste, estant *en orient*.

On a déja remarqué que ce n'estoit point une étoile ordinaire; puisque n'ayant pas, selon saint Jean Chrysostome, un mouvement qui luy fût propre ainsi que les autres astres, elle paroissoit & se cachoit selon les desseins de Dieu; qu'elle s'avançoit quand il le falloit, & s'arrestoit quand il falloit s'arrester, se remuant par une conduite miraculeuse, & imitant cette colonne de feu qui avoit paru autrefois devant les Israëlites, lorsqu'elle faisoit ou marcher ou arrester leur armée. Cette étoile avoit encore une autre propriété, qui estoit de s'élever ou de s'abbaisser, selon qu'il estoit besoin pour faire connoistre aux Mages ce que Dieu avoit résolu de leur découvrir. Car quand ils la virent la première fois estant en orient, il falloit bien qu'elle leur parût dans une juste élévation qui pût leur marquer de loin le costé de

Chrysost. in Matth. homil. 6.

la Judée. Mais lorsqu'au sortir de Jérusalem elle reparut, & leur désigna ensuite précisément le lieu même ou JESUS-CHRIST estoit né, quoique cet endroit fût si petit, il est visible qu'elle n'auroit pû le faire qu'en leur paroissant fort basse & en descendant, comme dit saint Chrysostome, au bas de l'air, pour se placer en quelque façon sur la teste du divin enfant qu'ils cherchoient avec tant d'ardeur.

Cette étoile dont la vûë causa une si extrême joye aux Mages, & qu'ils suivoient avec tant de fidélité jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé JESUS-CHRIST, peut nous marquer & la lumiére de la grace & celle de la vérité. C'est cette divine lumiére qui a paru de fort loin, dit saint Hilaire, à ceux qui estoient dans les ténébres du paganisme: & elle les a heureusement éclairez dans le même temps que le propre peuple de Dieu, qui en estoit comme tout environné, & qui possedoit au milieu de soy celuy qui est, comme dit
Joan. 1. saint Jean, & la lumiére & la vie essentielle de
Hilar. in Matth. can. 1. tous les hommes, ne la voyoit pas: *Stellæ ortus primùm à Magis intellectus, indicat mox gentes in Christum credituras; & homines professionis longè à scientia divinæ cognitionis aversæ, lumen quod statim in ortu ejus extitit, cognituros.*

℣. 11. *Et entrant dans la maison, ils trouvérent l'enfant avec Marie sa mére; & se prosternant en terre, ils l'adorérent. Puis ouvrant leurs tresors, ils luy offrirent pour presens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.*

Hieron. Cette *maison* où ils entrérent estoit, selon saint
epist. 17. Jérôme & plusieurs autres, la creche ou l'étable de Bethléem. Car ce fut dans ce petit trou de la

terre, comme il l'appelle, que le Créateur des
cieux nâquit, qu'il fut enveloppé de langes, vû
par les bergers, désigné par l'étoile, & adoré
par les Mages : *Ecce in hoc parvo terræ foramine
cælorum conditor natus est : hîc involutus pannis :
hîc visus à pastoribus : hîc demonstratus à stella :
hîc adoratus à Magis.* Mais que faites-vous, s'é- « *Bern. in*
crie saint Bernard en s'adressant à ces Mages qui « *Epiph.*
se prosternoient devant JESUS-CHRIST ? Que « *serm. 1. num. 6.*
faites-vous ? Vous adorez un enfant à la mammel- «
le, couché dans une étable & enveloppé de lan- «
ges. Est-ce donc que celuy que vous adorez est «
Dieu ? Mais Dieu n'a-t-il pas son trône dans le «
ciel ? Et vous le cherchez dans un lieu si pauvre «
entre les bras de sa mére. Que faites-vous en- «
core une fois, en luy presentant de l'or comme «
à un Roy ? Où est donc son palais royal, où est «
son trône, où est sa Cour ? Et comment des hom- «
mes si sages sont-ils tombez dans une telle fo- «
lie, que d'adorer un enfant aussi méprisable en «
apparence par la foiblesse de son âge, que par la «
grande pauvreté de ses parens ? N'y avoit-il pas «
en effet, ajoûte le même Saint, tout lieu de «
craindre que ces étrangers ne fussent scandalisez «
par un tel spectacle, & qu'ils ne crussent, en «
voyant des choses si indignes de la majesté d'un «
Dieu & d'un Roy, que l'on s'estoit mocqué d'eux ? «
Cependant ni cette étable ne leur cause point «
d'horreur, ni ils ne se trouvent point choquez «
de ces langes dont estoit enveloppé celuy qu'ils «
cherchoient, ni ils ne sont point scandalisez de «
ne trouver qu'un enfant qui estoit à la mammelle. «
Ils se prosternent devant luy ; ils le révérent «
comme un Roy ; ils l'adorent comme un Dieu. «

» Mais la raiſon d'une ſi grande merveille eſtoit que
» celuy qui les avoit amenez à Bethléem les inſtrui-
» ſit luy-même de tout ce myſtére, ne les ayant pas
» ſeulement éclairez au-dehors par la lumiére ex-
» térieure de l'étoile, mais encore au-dedans du
» cœur par celle de ſon Eſprit.

Chryſoſt. in Matth. homil. 7. Les langes & la creche ſont aſſez connoiſtre, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, que cet enfant eſtoit homme: mais cette adoration des Mages fait connoiſtre en même-temps qu'il eſtoit Dieu. Et leur conduite eſtoit elle-même, ajoûte ce Saint, une figure de l'avenir, qui marquoit que les Gentils préviendroient dans la foy le peuple Juif. Ce n'eſtoit pas, comme il dit encore, l'ordre le plus naturel, que des Mages qui eſtoient des infidelles & des étrangers adoraſſent JESUS-CHRIST avant les Juifs, & qu'ils euſſent l'avantage ſur ceux qui avoient eſté nourris dans la connoiſſance des prophéties. Mais parce qu'ils refuſérent de connoiſtre ce treſor qu'ils avoient reçu de Dieu & qu'ils poſſèdoient au milieu d'eux, ils ont mérité que des Infidelles leur ayent ravi leur propre bien, dont l'ingratitude de leur conduite les avoit rendu indignes.

Quant aux preſens que les Mages offrirent à JESUS-CHRIST; il eſt vray que quelques-uns ont prétendu qu'ils ne firent en cela que ſe conformer à l'uſage de leur païs; parce que c'eſtoit la çoûtume des orientaux de ne ſe point preſenter devant les Rois qu'avec des preſens. Mais on ne peut néanmoins ne pas reconnoiſtre qu'une lumiére ſurnaturelle les éclairoit dans ce qu'ils faiſoient; & que comme elle empêcha qu'ils ne fuſſent ſcandaliſez par tant de choſes choquantes qui ſe

presentérent à leurs yeux, elle put bien leur faire comprendre aussi le mystére que tous les Anciens ont reconnu avec l'Eglise dans ces presens mêmes. Il paroist donc qu'ils luy offrirent des choses qui estoient communes dans leur païs; puisqu'il y avoit une très-grande abondance d'or & d'argent dans l'Arabie, d'où plusieurs prétendent qu'ils estoient venus; & que l'encens avec tous les aromates y estoient aussi tellement communs, qu'on n'y voyoit presque point, selon un Ancien, d'autres arbres que de ceux de cette nature. Mais cela n'a pas empêché les saints Péres de déclarer que ces mêmes oblations qu'ils firent à JESUS-CHRIST, exprimoient parfaitement les différentes qualitez de l'enfant devant qui ils se prosternérent; Que l'or marquoit sa royauté; l'encens, sa divinité; & la myrrhe, son humanité : *Denique oblatio munerum*, dit saint Hilaire, *intelligentiam in eo totius qualitatis expressit : in auro regem, in thure Deum, in myrrha hominem confitendo.* Et il ajoûte excellemment que dans la vénération de ces trois qualitez qui se trouvoient réünies en la personne de JESUS-CHRIST, consiste la parfaite connoissance de tout le mystére de son Incarnation; puisque comme homme il est mort; comme Dieu il s'est luy-même ressuscité; & comme Roy il a la puissance de juger les hommes : *Atque ita per venerationem eorum, sacramenti omnis est consummata cognitio : in homine mortis, in Deo resurrectionis, in rege judicii.*

Ezechiel. 27. 22. — *Plin. lib. 12. natur. histor.* — *Virgil. Georg. 2.* — *Chrysost. in Matth. homil. 7.* — *Hilar. in Matth. can. 1.* — *Gregor. in Evangel. hom. 10.* — *Bernard. in Epiph. serm. 3. num. 5.*

Si nous voulons, dit saint Bernard, imiter en quelque façon ces saints Mages dans les presens qu'ils offrirent à JESUS-CHRIST, nous pourrons offrir comme eux de l'or au Sauveur, en

méprisant les biens de la terre pour son amour, & en les donnant aux pauvres comme à ceux qu'il reconnoist pour ses membres : nous luy offrirons de l'encens avec les Mages, en élevant saintement par la priére nos cœurs vers luy, selon qu'il est dit dans l'Apocalypse : *Que les couppes d'or pleines de parfums que tenoient les vingt-quatre vieillards en se prosternant devant l'agneau*, comme ces Mages, *signifioient les priéres des Saints.* Et enfin nostre sacrifice sera parfait, si à l'aumône & à la priére figurées par l'or & l'encens, nous joignons la mortification de la chair marquée par la myrrhe, qui, bien qu'amére, est très-utile pour nous préserver de la corruption de nostre mortalité & de celle du péché.

Apocal. 5. 8.

℣. 12. *Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournérent en leur païs par un autre chemin.*

L'expression du texte Grec nous fait voir que cet avertissement qui leur fut donné pendant qu'ils dormoient, venoit de Dieu. Car ils méritérent, selon la remarque des Interpretes, par leur premiére fidélité à suivre les célestes inspirations qu'ils avoient reçuës, que Dieu même les instruisist de ce qu'ils avoient à faire pour ne seconder pas, sans qu'ils y songeassent, la mauvaise intention d'Herode. Mais saint Chrysostome nous fait icy admirer tout de nouveau la foy de ces Mages, qui sembloient devoir estre scandalisez de cet avertissement qu'on leur donnoit. Car comment, dit-il, ne furent-ils point troublez & ne raisonnérent-ils point ainsi en eux-mêmes? Si cet enfant estoit quelque chose de si grand, & s'il

avoit véritablement quelque pouvoir, pourquoy ferions-nous obligez de nous retirer secrettement? Dieu n'est-il pas tout-puissant pour sauver celuy que les oracles representent comme devant estre luy-même le Sauveur des peuples? Et pourquoy nous oblige-t-il de nous enfuir en quelque sorte pour tromper Herode, comme s'il n'avoit pas le pouvoir d'empêcher par d'autres voyes l'exécution de sa mauvaise volonté? C'eût esté sans doute le raisonnement de tous ceux qui auroient esté moins remplis de la sagesse de Dieu que ces Mages. Mais ces hommes éclairez de la vraye lumiére d'une foy humble & obéïssante, ne se laissent pas éblouir par cette fausse lueur de la prudence du siécle. Et ce fut, dit saint Hilaire, en obéïssant ainsi à Dieu & en *retournant par un autre chemin en leur païs*, qu'ils nous figurérent que lorsqu'on veut établir toute son espérance & tout son salut en JESUS-CHRIST, on doit s'abstenir aussi de marcher dans le chemin de sa vie passée : *In Christo salutem omnem & spem locantes, admonemur prioris vitæ itinere abstinere.* Nous ne pouvons point, comme dit encore saint Augustin, retourner en nostre patrie, qui est le ciel, par le chemin dans lequel nous marchions auparavant. Mais il faut necessairement en prendre un autre que le roy de l'humilité nous a enseigné, & qui ne puisse estre exposé aux embûches du prince superbe son ennemi : *Non quâ venimus, sed per aliam viam in patriam redire debemus, quam rex superbus humili regi adversarius obsidere non possit.*

Hilar. in Matth. can. 1.

August. de Trinit. lib. 4. c. 12.

℣. 13. *Après qu'ils furent partis, &c.*

Saint Augustin & plusieurs autres Interpretes *Aug. de*

consens. Evangel. lib. 2. c. 5. ont remarqué que ce que l'Evangéliste va rapporter n'arriva pas aussi-tost après le départ des Mages, mais que l'oblation de JESUS-CHRIST *Luc. 2.* dans le temple & la purification de la sainte Vierge, selon qu'elles sont décrites dans saint Luc, doivent estre mises entre-deux. Ainsi ce que nous allons dire ne se passa pas à Bethléem, mais à Nazareth, où saint Luc témoigne que la sainte Vierge retourna avec l'enfant JESUS après sa purification. Il faut donc avoir dans l'esprit cette régle générale que le même Saint nous propose pour servir à l'intelligence de l'histoire de l'Evangile; qui est que les saints Evangélistes ne sont nullement contraires les uns aux autres, quoique chacun d'eux omet plusieurs choses dans sa narration, & raconte néanmoins tellement de suite ce qu'il a à dire, qu'il sembleroit qu'il n'omet rien de ce que les autres disent plus que luy. Il suffit, dit saint Augustin, pour les concilier ensemble, de considérer avec soin dans ce que l'un dit & que l'autre ne dit pas, l'ordre des choses, qui fait juger aisément du temps & du lieu où elles se sont passées. Plusieurs croyent néanmoins que l'adoration des Mages n'arriva qu'après l'oblation de JESUS-CHRIST dans le temple, & un temps même assez considérable depuis sa naissance; ce que nous laissons à la discussion des sçavans.

℣. 13. *Un Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mére, & fuyez en Egypte, &c.*

Chrysost. in Matth. homil. 8. On s'étonne de ce que Dieu ne sauve pas cet enfant de la fureur du roy Herode, sans l'obliger de s'enfuir en Egypte avec sa mére. Mais c'est par cette foiblesse même apparente que le

Fils de Dieu commence à agir selon la divine œconomie du mystére de son Incarnation. Car s'il eût toûjours agi en Dieu & dans toute l'étenduë de sa puissance, ceux qui ont voulu representter son Incarnation comme une fable, se seroient portez avec beaucoup plus de hardiesse à nier qu'il eût jamais pris véritablement nostre chair. Il fuit donc, dit saint Fulgence, non par l'effet d'une crainte humaine, mais d'une sagesse toute divine ; il fuit, non par necessité, mais par puissance. Et la raison pour laquelle il a daigné s'enfuir en Egypte, a esté la charité avec laquelle il vouloit ensuite monter même sur la croix. Comme ç'a esté par un effet de sa puissance qu'il a voulu estre attaché sur le bois pour nostre salut ; ce fut aussi par un effet de cette même puissance qu'il voulut s'aller cacher en Egypte estant encore un enfant. Il estoit d'ailleurs, selon la remarque de saint Chrysostome, très-digne de la grandeur & de la puissance de Dieu, non seulement de vaincre ses ennemis hautement, mais encore de les tromper & de les surprendre. C'est la conduite très-sage dont il use icy envers Herode. Nul ne doute qu'il n'eût pû très-facilement le frapper de quelque playe qui l'auroit mis dans l'impuissance d'accomplir ce qu'il vouloit. Mais il se contente en empêchant les saints Mages de retourner à Jérusalem, de donner lieu à ce Prince de connoistre que ce qu'il entreprenoit ne luy réüssiroit pas. Et il use en même-temps de moyens humains pour sauver l'enfant, voulant prendre son ennemi dans le piége même de sa propre malice.

Fulgent. serm. de Epiphan.

Chrysost. ibid.

Les anciens Péres ont crû que lorsque Dieu *Hilar. in*

Matth. can. 1. Chrysost. ibid. ut suprà.

choisit l'Egypte pour y envoyer l'enfant JESUS, il avoit dessein d'annoncer dès lors à toute la terre les grandes espérances qu'elle devoit concevoir pour l'avenir ; parce que l'Egypte estant plongée dans l'idolatrie, & adorant, comme le dit saint Hilaire, les monstres de toutes les différentes divinitez du paganisme, JESUS-CHRIST vouloit marquer en s'y retirant pour estre à couvert de la fureur du Roy des Juifs, ce qui devoit arriver un jour; c'est-à-dire, qu'après que son peuple l'auroit fait mourir, il passeroit vers les nations infidelles, & abandonneroit la Judée à son propre aveuglement. C'estoit donc pour préparer en quelque sorte les Infidelles à la grace de l'Evangile, que le Fils de Dieu sortit des Estats du roy Herode son persécuteur, & choisit le royaume le plus impie des Gentils pour s'y retirer. Et c'est en cette maniére que des Interpretes ont crû qu'on devoit entendre ce qu'ont dit quelques Anciens; Que JESUS-CHRIST par sa presence en Egypte détruisit l'idolatrie, & toutes les vaines idoles qui estoient l'ouvrage de la main des hommes : ce qui paroist estre aussi le sentiment de saint Jérôme dans l'explication morale qu'il donne à ces paroles d'Isaïe : *Il entrera dans l'Egypte, & les idoles d'Egypte seront ébranlées devant sa face.* Aussi l'on a regardé depuis cette surabondance de grace qui éclatta en Egypte au temps où les Antoines, les Pacomes, les Hilarions, & tant d'autres Solitaires y vivoient de la vie des Anges, comme un effet de cette bénédiction toute divine que l'enfant JESUS y alla porter par sa presence, lorsque la fureur d'Herode l'engagea à s'y retirer.

Cyrill. Catech. 10. Athanas. ser. contr. omn. haeres.

Hieron. in Isaï. cap. 19. 1.

℣. 14. 15. *Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mère durant la nuit, & se retira en Egypte, où il demeura jusqu'à la mort d'Herode, &c.*

L'humble foy & la promte obéïssance de saint Joseph n'a pas paru moins admirable à saint Chrysostome que celle des Mages. Car il pouvoit dire à l'Ange : Voicy une chose bien surprenante. Vous m'assuriez il n'y a pas long-temps que cet enfant sauveroit son peuple ; & il ne peut se sauver aujourd'huy luy-même ; il faut au contraire qu'il se retire avec nous dans une terre étrangére. Il eût pû sans doute penser & parler de cette sorte. Mais c'estoit un homme fidelle, qui ayant esté établi le chef de la famille de JESUS-CHRIST, sçavoit bien qu'il ne devoit rien mêler d'humain dans les affaires de Dieu, mais se laisser humblement conduire, sans prétendre pénétrer par la foiblesse de sa raison, dans la profondeur de ses conseils. Il se leve donc *dès la nuit* même qu'il reçut cet ordre du ciel : & la sainte Vierge secondant sa foy avec une soumission étonnante, ils s'enfuyent avec l'enfant JESUS. Ils n'envisagent ni les périls, ni les fatigues, ni toutes les suites d'un long voyage ; & se contentant d'estre assurez d'avoir Dieu même avec eux, ils luy abandonnent absolument tout le soin de leur conduite. Dieu nous apprend, dit saint Chrysostome, à nous préparer aussi-tost qu'il nous appelle aux afflictions & aux persécutions. A peine JESUS est né qu'il est obligé de s'enfuir : & dès qu'il paroist au monde, la fureur d'un tyran le vient chercher au berceau. Ne soyez donc point troublez, ajoûte ce Pére, par les souffrances qui sont ordinairement les suites des meilleures actions que l'on

Chrysost. in Matth. homil. 8.

Chrysost. ibid.

fait pour Dieu & par son Esprit. Si nous sommes étonnez de voir la Judée persécuter JESUS-CHRIST, ne soyons pas moins surpris de voir l'Egypte le mettre à couvert contre ceux qui le persécutent. Ainsi Dieu n'a pas seulement tracé dans les enfans des Patriarches les figures de l'avenir, mais encore la personne de JESUS-CHRIST même; puisqu'il est certain que beaucoup de choses qu'il fit alors estoient des figures de ce qui devoit arriver après; & que le salut des Gentils admis à la foy à cause de l'infidélité des Juifs, estoit figuré visiblement par cette retraite du Sauveur chassé de la Judée, & retiré au milieu des Egyptiens.

Osée. 11. 1. Ce que l'Evangile ajoûte; Que c'estoit *afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fût accomplie: J'ay rappellé mon fils de l'Egypte*; ne doit pas s'entendre comme si JESUS n'avoit fui en Egypte que pour accomplir la prédiction du prophete Osée: mais il faut dire simplement que la fuite de JESUS-CHRIST en Egypte fut l'accomplissement de cette prédiction si ancienne. Julien l'Apostat eut l'impiété d'imputer à saint Matthieu une imposture, pour avoir dit que ces paroles d'Osée s'estoient accomplies en la personne de JESUS-CHRIST. Mais saint Jérôme fait voir fort bien, qu'encore que ces paroles ayent esté dites à la lettre des Israëlites, que Dieu délivra de la servitude de l'Egypte lorsqu'il les aimoit comme ses enfans, elles marquoient néanmoins JESUS-CHRIST selon le sens prophétique, qu'on peut regarder comme le sens principal, selon l'intention du Saint-Esprit.

Hieron. in Osée. cap. 11. 1. tom. 3.

℣. 16. Alors Herode voyant que les Mages s'étoient mocquez de luy entra en une grande colére ; & il envoya tuer dans Bethléem & en tout le païs d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-dessous, selon le temps dont il s'estoit enquis exactement des Mages.

Alors ; c'est-à-dire, après que la Vierge & saint Joseph se furent enfuis avec JESUS-CHRIST en Egypte, Herode connut que les Mages *l'avoient joué*, & s'en estoient retournez en leur païs. Il crut peut-estre d'abord, comme dit saint Augustin, que ces étrangers avoient eu honte de repasser par Jérusalem, estant eux-mêmes trompez & ayant manqué de trouver ce qu'ils espéroient ; & il négligea ainsi de s'informer davantage de la naissance du nouveau Roy ; outre qu'il estoit toûjours occupé de beaucoup d'affaires qui ne luy donnoient aucun repos. Mais on ne doit pas douter aussi que la divine Providence qui présidoit d'une maniére toute particuliére à la conservation de l'enfant JESUS, n'ait empêché que ce Prince eût autant d'application qu'il sembloit que sa politique le demandoit, pour s'enquérir promtement de cette affaire. Enfin il connut qu'il avoit esté trompé : & peut-estre, dit saint Augustin, qu'il le connut par les nouveaux bruits qui se répandirent de la naissance du Messie & de ce qui arriva à Jérusalem le jour de la purification de la sainte Vierge & de la presentation de l'enfant au temple, lorsque Siméon & Anne la prophetesse déclarérent à haute voix que cet enfant devoit estre *la lumiére des nations, & la gloire d'Israël.* Que si l'on suit le sentiment de ceux qui mettent l'adoration des Mages après la purification de la

August. de consf. Evangel. lib. 2. cap. 11.

Luc. 2. 28. &c.

ſainte Vierge, on n'aura aucune peine à concevoir que le roy Herode ait executé ſi tard ſon mauvais deſſein.

Ce Prince ayant donc connu que les Mages n'avoient point voulu revenir pour l'informer de ce qu'ils avoient trouvé, envoya exécuter l'ordre barbare dont le ſaint Evangéliſte parle icy. Il fit tuer dans Bethléem & aux environs, tous les enfans de deux ans & au-deſſous, *ſelon le temps* de l'apparition de l'étoile, dont il avoit eu un ſoin ſi particulier de s'enquerir: c'eſt-à-dire, que pour s'aſſurer davantage de ne pas manquer celuy qu'il craignoit; il voulut faire mourir tous les enfans nez dans les deux années qui avoient précédé l'apparition de l'étoile. Car c'eſt ainſi qu'on peut expliquer cet endroit qui paroiſt clair eſtant entendu de cette ſorte. Herode étendit donc ſa cruauté ſur tous les enfans qui eſtoient nez deux années auparavant, eſpérant par ce moyen envelopper infailliblement dans ce carnage le CHRIST dont on luy avoit prédit le regne avec la naiſſance. Mais comme il auroit eſté inutile de tuer ceux qui eſtoient nez depuis que l'étoile eſtoit apparuë, il fixa à ce temps l'étenduë de l'ordre cruel qu'il donna à ſes miniſtres.

Voilà juſqu'où la prudence du plus politique de tous les Princes porta ſa malice. Il cherchoit uniquement à perdre l'enfant JESUS. Et cet enfant cependant échappe à ſa fureur. Il veut étouffer dès le berceau celuy que tant de Prophetes avoient prédit devoir eſtre le Sauveur des hommes. Et il commence luy-même ſans y penſer à accomplir ces prophéties; puiſqu'il donne lieu par ſa cruauté à la miſéricorde de ce divin Sauveur

veur d'Iſraël de ſe répandre dès lors avec abondance ſur toutes ces innocentes victimes, qui ayant eſté tuées à cauſe de JESUS-CHRIST, ont eſté depuis regardées dans l'Egliſe comme autant de ſaints Martyrs. Ne croyons donc pas, dit ſaint « Chryſoſtome, que ces enfans ayent eſté à plaindre dans la mort qu'Herode leur fit ſouffrir. Car « quel mal leur arriva-t-il, lorſque mourant pour « un tel ſujet, ils paſſérent par une ſi promte mort « comme par un petit orage au port éternel d'une « heureuſe paix? « *Chryſ. in Matth. hom. 9.*

Saint Hilaire dit, que la fureur d'Herode contre JESUS-CHRIST & la mort ſanglante de tant d'innocens, eſtoit la figure de l'emportement ſi furieux avec lequel le peuple Juif s'éleva depuis contre les Chreſtiens, lorſqu'il eſpéra pouvoir étouffer le nom de JESUS-CHRIST en faiſant mourir tant de bienheureux Martyrs qui faiſoient profeſſion de croire en luy & de l'adorer comme leur Sauveur. *Hilar. in Matth. canon. 1.*

℣. 18. *Un grand bruit a eſté entendu dans Rama*; on y a oui *des plaintes & des cris lamentables: Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation de leur perte.*

En même-temps que l'Evangéliſte a rempli d'horreur noſtre eſprit en repreſentant un carnage ſi inhumain, il nous conſole en quelque façon, & affermit noſtre foy par ces paroles du Prophete, qui marquoient que le Seigneur l'avoit prévû tant de ſiécles auparavant. Ainſi il nous donnoit lieu par là, ſelon un grand Saint, de faire cette réflexion, que rien n'arrive en ce monde ſans la conduite de ſa divine providence; que tout l'avenir eſt preſent à la lumiére de cet Eſprit *Chryſoſt. ibid.*

ſouverain ; qu'il voit très-certainement ce que tous ſes ſerviteurs doivent ſouffrir pour ſon nom ; & que lorſqu'il ne l'empêche pas, quoiqu'il le pût aiſément s'il le vouloit, c'eſt parce qu'il a ſoin d'eux & qu'il les aime, & qu'il ſçait ce qui eſt plus avantageux pour leur ſalut. Ce ſont-là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les ſentimens que doit avoir un Chreſtien dans toutes ſes afflictions ; & c'eſt ainſi qu'il y trouvera toute la conſolation qu'il peut ſouhaiter.

Mais quelqu'un pourra demander ce qu'a de commun *Rachel* avec Bethléem, & *Rama* avec Rachel dont il eſt parlé icy. Rachel qui eſtoit femme de Jacob & mére de Benjamin, fut enterrée après ſa mort dans un champ près de Bethléem.
Hieron. in Matth. Comme donc ſon ſepulcre eſtoit proche de Bethléem, que le champ où elle fut enterrée eſtoit échu à la tribu de Benjamin fils de Rachel, & que Rama eſtoit auſſi de cette même tribu, l'Evangile donne le nom d'enfans de Rachel à ces petits innocens, qui furent tuez à cauſe de JESUS-CHRIST aux environs de ce païs-là, c'eſt-à-dire, vers les confins de la tribu de Juda & de celle de Benjamin, qui ſe joignent en ce lieu l'une à l'autre. Saint Jérôme a cru néanmoins que *Rama* ne doit point ſe prendre icy pour un nom propre ; & qu'ainſi le ſens véritable de ces paroles : *Vox in Rama audita eſt*, eſt comme s'il y avoit : *Vox in excelſo audita eſt, id eſt, longè lateque diſperſa* ; qu'un bruit ſe fit entendre bien haut ou bien loin, & s'éleva juſqu'au ciel. Peut-eſtre auſſi que *Rama* ſe nommoit ainſi à cauſe de ſa ſituation élevée, & que le Prophete y faiſoit alluſion en cet endroit.

C'est une ancienne tradition parmy les Ethiopiens & les Grecs, que le nombre des enfans qui furent tuez à cause de JESUS-CHRIST, se montoit jusqu'à quatorze mille. Quoique cela soit un peu difficile à croire, on peut dire cependant avec saint Hilaire, que ce grand nombre de victimes innocentes qui précédérent la mort de l'Agneau que l'on devoit immoler pour le salut de l'univers, figuroit la multitude de Martyrs qui devoient répandre leur sang pour luy : comme Rachel femme de Jacob, qui fut stérile longtemps; estoit elle-même l'image de l'Eglise de JESUS-CHRIST. Et ce qui fait mieux connoistre dit le même Saint, que cecy s'entend figurément de l'Eglise; c'est que Rachel ne perdit aucun de ses enfans; & qu'ainsi on n'entendit point ses cris & ses pleurs. Comme donc l'Eglise cette sainte mére estant demeurée stérile durant tant de siécles, devint depuis si féconde en saints Martyrs, il est vray de dire avec ce grand Saint; qu'elle a fait entendre ses cris, & qu'elle a pleuré dans leur martyre non tant la mort de ses enfans, que la perte de ceux-là mêmes qui les faisoient mourir. Car comme ils estoient eux-mêmes ses premiers-nez, elle eût bien voulu les conserver comme ses enfans. Car pourquoy eût-elle pleuré ceux qu'elle sçavoit estre passez par la gloire de leur martyre au bonheur de l'éternité ? *In æternitatis enim profectum per martyrii gloriam efferebantur.* Ainsi toute la consolation dont elle auroit eu besoin regardoit ceux qu'elle avoit perdus par leur crime, & non ceux qu'elle avoit gagnez par leur martyre : *Consolatio erat rei amissæ præstanda, non auctæ.*

Nous pouvons tous imiter la charité admirable de cette divine mére, si nous sommes véritablement ses enfans. Et nous l'imiterons si nous craignons d'estre nous-mêmes la cause de sa douleur en persécutant nos fréres, & en cessant d'estre du nombre de ses enfans. Ce n'est point la mort du corps qui fait le sujet de sa grande affliction ; c'est celle de l'ame. Elle a appris de son Epoux & de ses principaux membres à se glorifier dans les souffrances temporelles ; mais elle appréhende les scandales qui font mourir devant Dieu ceux qu'elle aime comme leur mére. Soyons donc touchez de ce qui la touche, & sensibles aux maux qu'elle sent. Evitons tous les sujets de scandales qui pourroient faire tomber ceux qui sont nos fréres ; & ne répandons des larmes que comme l'Eglise, pour pleurer ceux qui méritent
Chrysost. ut suprà. d'estre pleurez éternellement. Ne nous troublons point non plus, dit saint Chrysostome, lorsqu'il arrive des choses qui nous paroissent contraires aux promesses que Dieu nous a faites. Considérons bien par où celuy qui venoit sauver son peuple, a commencé une si grande œuvre presque aussi-tost qu'il est né. Sa mére s'enfuit ; son païs tombe dans la derniére affliction : on fait un carnage inoui d'enfans à cause de luy ; & on n'entend de toutes parts que les soupirs & que les cris lamentables de méres désolées. C'est ainsi, ajoûte ce Pére, que Dieu accomplit ordinairement ses desseins par des voyes qui semblent y estre opposées, afin que nous admirions davantage sa toute-puissance. C'est ainsi qu'il a formé ses Disciples en les préparant à de grandes actions par de grandes afflictions, afin de donner

un plus grand éclat au miracle de la conversion de l'univers.

℣. 19. 20. *Herode estant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte pendant qu'il dormoit, & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mère, & retournez dans le païs d'Israël ; car ceux qui cherchoient l'enfant pour luy oster la vie sont morts.*

Herode qui fit mourir tant d'enfans, estoit celuy que l'histoire de Joseph nous represente comme le Prince le plus scélérat qui fut jamais. Et il suffit pour donner icy une idée du caractére de son esprit, de marquer que dans sa derniére maladie il ordonna avec de grandes menaces à toutes les personnes un peu considérables de la Judée, de se rendre à Jéricho où il estoit ; qu'il les fit ensuite enfermer tous dans le Cirque, & qu'il fit promettre à sa sœur & à son beau-frére qu'au moment même qu'il auroit rendu l'esprit, & avant qu'on en eût sçu la nouvelle, ils les feroient tous massacrer ; afin que les Juifs au-lieu de se réjouir de sa mort, comme il sçavoit qu'ils le devoient faire, fussent contraints malgré eux de la pleurer. La mort de ce Prince est décrite dans le même Historien comme la mort la plus funeste que l'on puisse concevoir, ayant esté accompagnée d'épouventables douleurs, & d'accidens très-capables de luy donner à luy-même de l'horreur ; ensorte que tout le monde jugea qu'elle estoit la punition de tant d'impiétez & de cruautez. Ce fut donc après la mort de ce Prince qu'un Ange apporta un nouvel ordre à Joseph de la part de Dieu pour retourner dans le païs d'Israël ; *parce que ceux*, dit l'Evangile, *qui cher-*

Hieron. in Matth. Joseph. Bell Jud. l. 1. c. 20. & 21. Id. Ant. lib. 17. cap. 8.

choient l'enfant pour le tuer estoient morts. Ce passage a donné lieu à saint Jérôme de dire, Que ce n'estoit pas seulement Herode, mais les Prestres & les Docteurs de la loy, qui cherchoient dans ce même temps à faire mourir le Sauveur, plutost sans doute pour complaire au Roy qu'ils craignoient, que pour suivre leur mouvement propre; & qu'ainsi la mort seule de ce Prince, fut en quelque sorte celle de tous les ennemis de JESUS-CHRIST, qui ne l'estoient qu'à cause de luy. Quelques-uns croyent que l'Evangéliste parle icy plutost d'Herode & de ceux qu'il employa pour ce ministére de fureur, ou qu'on doit entendre tout simplement au singulier d'Herode seul, ce qui est dit au plurier comme de plusieurs par une figure assez ordinaire.

℣. 21. 22. *Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mére, & s'en vint dans le païs d'Israël. Mais ayant appris qu'Archélaüs regnoit en Judée en la place d'Herode son pére, il appréhenda d'y aller, &c.*

Joseph. Antiq. lib. 17. c. 13. 15. Bell. Jud. lib 1. cap. 21.

Herode par son dernier testament donna le royaume à Archélaüs. Et il établit Herode Antipas Tétrarque de la Galilée & de la Pérée: mais il soumettoit son testament à la volonté de l'Empereur. Auguste ne voulut point honorer Archélaüs de la qualité de Roy. Mais parce que les soldats le proclamérent Roy aussi-tost après la mort de son pére, & qu'il commandoit en effet dans les provinces qu'on luy soumit, comme s'il avoit esté revestu de la puissance royale, l'Evangile dit icy; Qu'il *regnoit dans la Judée*. Or, soit qu'Antipas parût estre d'un naturel plus doux que son frére Archélaüs, qui fut même depuis, à cause de

ſa tyrannie, relégué à Vienne dans les Gaules par l'Empereur; ſoit qu'il y eût plus à craindre de la part d'un Prince que les ſoldats avoient proclamé Roy de Judée, pour un enfant que les Mages avoient nommé hautement le Roy des Juifs; il eſt marqué que ſaint Joſeph *fut averti pendant qu'il dormoit de ſe retirer en Galilée*, où commandoit Antipas. Et ſaint Chryſoſtome témoigne, que toute la fureur d'Herode eſtant tombée ſur Bethléem & ſur le païs d'alentour; Archélaüs pouvoit bien croire luy-même qu'après le carnage de tant d'enfans il n'avoit plus rien à craindre, puiſque celuy qu'on craignoit ne pouvoit manquer d'y avoir eſté enveloppé avec tous les autres. *Chryſoſt. in Matth. homil. 9.*

Dieu fait voir icy en autoriſant la juſte défiance qu'avoit ſaint Joſeph de la cruauté d'Archélaüs, & luy donnant ordre de ſe retirer non en Judée, mais en Galilée; qu'on peut quelquefois, ſans s'écarter de la juſte ſoumiſſion qu'on luy doit, ſuivre les régles que la ſageſſe nous preſente, lorſqu'elles ne ſe trouvent point oppoſées aux ordres de ſa conduite. Ce n'eſt pas alors manquer de foy, mais c'eſt craindre de tenter Dieu, lequel n'oblige les hommes de renoncer aux lumiéres de leur raiſon, que lorſqu'elles ſont contraires à celles de l'Evangile. Saint Hilaire trouve dans ce qui eſt arrivé alors à Joſeph, une figure de ce qu'on vit arriver depuis aux Apoſtres, dont il eſtoit une image, en ce qu'ils ont comme luy eſté chargez de porter par tout JESUS-CHRIST qui leur a eſté confié comme le ſalut des nations. Ces Apoſtres après la mort d'Herode roy des Juifs; c'eſt-à-dire, après la perte des *Hilar. in Matth. canon. 2.*

Juifs mêmes, qui estoient tombez dans la malédiction de Dieu en faisant mourir JESUS-CHRIST, reçurent ordre d'aller prêcher ; c'est-à-dire, d'aller porter JESUS-CHRIST dans la Judée : car ils estoient premiérement envoyez vers les brebis perduës de la maison d'Israël. Mais trouvant les Juifs dominez par l'infidélité qu'ils avoient héritée de leurs péres, ils s'éloignérent d'eux & se retirérent. *Ayant depuis esté avertis* d'enhaut ; c'est-à-dire, connoissant par la lumiére du ciel l'effusion du Saint-Esprit sur les Gentils, au-lieu de porter JESUS-CHRIST en Judée comme ils y avoient esté envoyez, ils portérent en Galilée ; c'est-à-dire, vers les Gentils, celuy qui est nommé la vie & le salut des nations.

Joseph alla donc demeurer à Nazareth, afin que ce qui avoit esté dit du CHRIST par les Prophetes ; *Qu'il seroit nommé Nazaréen*, fût accompli. On a vû auparavant que saint Joseph & la sainte Vierge estoient déja retournez à Nazareth depuis qu'ils eurent offert l'enfant JESUS dans le temple, & avant leur fuite en Egypte. C'estoit même dans cette ville qu'il avoit esté conçu si miraculeusement, comme l'histoire en est rapportée dans saint Luc. Mais parce que la publication de l'Edit de l'Empereur, qui ordonnoit un dénombrement général des habitans de tout l'Empire Romain, avoit obligé chacun de s'aller faire enregistrer dans la ville d'où il estoit, & qu'ainsi Joseph s'en estant allé à Bethléem qui estoit sa ville, estant celle de David, le Sauveur y estoit né. Saint Matthieu marque exprès qu'il fit depuis sa demeure à Nazareth, afin qu'on vît l'accomplissement de ce qu'avoient dit les

Luc. 2. 39.

Luc. 1. 26. Ibid. v. 3. &c.

Prophetes; Que le CHRIST *seroit nommé Nazaréen*, parce qu'il fut élevé à Nazareth. On ne voit point toutefois dans l'Ecriture aucun passage où cela soit dit en termes formels. Aussi saint Jérôme témoigne que c'est pour cette raison que l'Evangéliste parle en général des Prophetes, sans en désigner un en particulier. Car il fait juger par là, ajoûte ce Pére, qu'il ne citoit pas les propres paroles de l'Ecriture, mais le sens qu'elles renfermoient. *Nazaréen* signifie saint, séparé, & consacré au Seigneur. Or toutes les Ecritures, comme il dit encore, nous déclarent que le CHRIST seroit vraiment saint, d'une sainteté qui devoit le séparer de la corruption de tout le reste des hommes. Mais nous pouvons dire encore avec saint Jérôme, que selon l'intelligence de l'hébreu, la vérité de ces paroles se trouve dans le prophete Isaïe, lorsqu'il est dit du Messie : *Qu'il sortiroit un rejetton de la tige de Jessé, & qu'une fleur devoit naistre de sa racine :* parce que le mot hébreu *Netzer*, signifie fleur ou rejetton, & qu'on devoit effectivement, selon les anciens commentaires hébreux écrire au-lieu de Nazareth, *Netzaret*, dérivé de Netzer, qui avoit fait appeller cette ville du même nom. Ainsi quelques Interpretes ont cru que le saint Evangéliste faisant exprès allusion à ce sens que nous marquons, a voulu lever en quelque sorte le scandale que causa depuis le nom de Nazaréen dont on nommoit communément JESUS-CHRIST. Car il nous donne lieu, selon eux, d'entendre que si les hommes le nommoient ainsi par mépris, à cause qu'il avoit esté élevé à Nazareth que l'on

Hieron. in Matth.

Isai. 11. 1.

regardoit alors comme une ville très-méprisable; c'estoit néanmoins pour vérifier en même-temps le témoignage que les Ecritures rendoient de luy, en marquant qu'il seroit la fleur de la maison de Jessé, le Saint des Saints & la sainteté même; & que dans sa vie & dans sa mort il paroistroit véritablement consacré à Dieu.

C'est donc luy qu'on doit regarder comme le chef & le modelle de tous les vrais Nazaréens,
Joan. c. 1. 46. c. 7. 52. non dans le sens auquel on disoit, Qu'il ne pouvoit rien venir de bon de Nazareth; mais au sens selon lequel en ont parlé les Prophetes, qui l'ont nommé la fleur de la pureté, de la sainteté & le Saint des Saints, vraiment séparé de toute corruption, & consacré tout à Dieu. Ceux qui appartiennent à ce Chef divin comme ses membres, s'appliquent de même à se séparer de tout ce qui est impur, pour se rendre dignes de s'approcher de plus en plus de celuy qui est nommé dans les Ecritures un feu devorant & consumant, & qui ne peut rien souffrir qui se sente de l'impureté & de la corruption.

CHAPITRE III.

1. EN ce temps-là, Jean Baptiste vint prêcher au desert de Judée,	1. IN diebus autem illis venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ,
Marc. 1. 4. Luc. 3. 3. 2. en disant: Faites pénitence; car le royaume des cieux est proche,	2. & dicens: Pœnitentiam agite; appropinquavit enim regnum cælorum.

3. Hic est enim qui dictus est per Isaiam prophetam dicentem : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.

3. C'est luy qui a esté marqué par le prophete Isaïe, lorsqu'il dit : *On a entendu* la voix de celuy qui crie dans le desert : Préparez la voye du Seigneur ; rendez droits ses sentiers. *Isai.* 40. 3. *Luc.* 3. 4. *Marc.* 1. 3.

4. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos suos : esca autem ejus erat locustæ, & mel silvestre.

4. Or Jean avoit un vestement de poils de chameau, & une ceinture de cuir autour de ses reins ; & sa nourriture estoit des sauterelles & du miel sauvage.

5. Tunc exibat ad eum Jerosolyma, & omnis Judæa, & omnis regio circa Jordanem ;

5. Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée & tout le païs des environs du Jourdain, venoient à luy ; *Marc.* 1. 5.

6. & baptisabantur ab eo in Jordane confitentes peccata sua.

6. & confessant leurs péchez ils estoient baptisez par luy dans le Jourdain.

7. Videns autem multos Pharisæorum & Sadducæorum, venientes ad baptismum suum, dixit eis : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere à ventura ira ?

7. Mais voyant plusieurs des Pharisiens & des Sadducéens qui venoient à son baptême, il leur dit : Race de vipéres, qui vous a appris à fuir // la colére qui doit tomber sur vous ?

8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence. *Jean.* 8. 39.

9. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham ; dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidi-

9. Et ne pensez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour pére ; puisque je vous déclare que Dieu

7. *l.* la colére à venir,

peut ‖ faire naistre de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

bus istis suscitare filios Abrahæ.

10. Car la coignée est déja mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit sera coupé & jetté au feu.

Marc. 1. 8. Luc. 3.16. Joan. 1. 26. Act. 1. 5.

10. Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur & in ignem mittetur.

11. Pour moy je vous baptise dans l'eau pour *vous porter à* la pénitence; mais celuy qui doit venir après moy est plus puissant que moy; & je ne suis pas digne de porter ses souliez. C'est luy qui vous baptisera dans le Saint-Esprit & dans le feu.

11. Ego quidem baptiso vos in aqua in pœnitentiam: qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare: ipse vos baptisabit in Spiritu sancto, & igni.

12. Il a son van en sa main, & il nettoyera parfaitement son aire: il amassera son blé dans le grenier; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

12. Cujus ventilabrum in manu sua, & permundabit aream suam: & congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

Marc. 1. 9.

13. Alors JESUS vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean, pour estre baptisé par luy.

13. Tunc venit Jesus à Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptisaretur ab eo.

14. Mais Jean s'en ‖ défendoit, en disant: C'est moy qui dois estre baptisé par vous, & vous venez à moy?

14. Joannes autem prohibebat eum, dicens: Ego à te debeo baptisari, & tu venis ad me?

15. Et JESUS luy répondit: Laissez-moy faire pour

15. Respondens autem Jesus, dixit ei:

9. *l.* peut susciter. 14. *l.* l'empêchoit.

Sine modò; sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

cette heure; car c'est ainsi // que nous devons accomplir toute justice. // Alors Jean ne luy résista plus.

16. Baptisatus autem Jesus confestim ascendit de aqua; & ecce aperti sunt ei cæli: & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, & venientem super se.

16. Or JESUS ayant esté baptisé sortit aussi-tost hors de l'eau; & en même-temps les cieux luy furent ouverts: il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe, & qui vint *se reposer* sur luy. *Luc.* 3. 22.

17. Et ecce vox de cælis dicens: Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

17. Et au même instant une voix se fit entendre du ciel, qui disoit: Celuy-cy est mon fils bien-aimé // dans lequel j'ay mis toute mon affection. *Luc.* 9. 35. 2. *Petr.* 1. 17.

15. *l.* qu'il est bien séant.
Ibid. *l.* Alors il le laissa *faire.*

17. *autr.* dans lequel je me plais uniquement.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *EN ce temps-là, Jean Baptiste vint prêcher au desert de Judée.*

Il se passa plus de vingt années depuis que JESUS revint de l'Egypte à Nazareth, jusqu'à la prédication de saint Jean dont il est parlé icy. Lors donc que saint Matthieu après avoir dit, que Joseph revint avec l'enfant & sa mére en Galilée, ajoûte: *Qu'en ce temps-là, Jean Baptiste vint prêcher, &c.* il faut entendre non que cet événement

arriva lorsqu'ils revinrent de l'Egypte, mais en général dans le temps qu'ils *demeuroient à Nazareth*. Car il ne dit rien de tout ce qui se passa; soit lorsque l'enfant Jesus demeura parmy les Egyptiens, soit dans le cours de tant d'années qu'il vécut d'une vie cachée dans la ville de Nazareth, sans manifester aux hommes ce qu'il estoit. Et en cela il voulut sans doute faire connoistre à ses Disciples, que la vie cachée aux yeux du monde est une excellente préparation pour les grandes œuvres où il les appelle, & que c'est à l'ombre de cette vie inconnuë, que les plantes du Pére éternel, comme elles sont appellées dans l'Evangile, s'élevent plus seurement pour estre dignes de devenir de ces arbres qui sont capables de recevoir sur leurs branches les oiseaux du ciel.

Matth. 15. 13.
Matth. 13. 32.

Luc. 1. 5. &c.

Saint Jean fils de Zacharie & d'Elizabeth, dont la naissance miraculeuse est rapportée dans saint Luc, a esté surnommé Baptiste à cause du ministére auquel il fut destiné. Et ce ministére consistoit à donner un baptême de préparation & de pénitence à ceux qui vouloient se disposer à recevoir celuy de Jesus-Christ. Ce digne ministre du Fils de Dieu *vint* donc *prêcher dans le desert de Judée*; c'est-à-dire, non pas dans les environs de sa maison paternelle, comme l'ont cru quelques-uns; mais dans le desert nommé proprement *le desert de la Judée*, qui estoit au-deçà du Jourdain, le long de ce fleuve, entre l'orient & le nord, à l'extrémité duquel estoit *Ennon & Salim*. Quel prodige, s'écrie un grand Saint, de voir paroistre tout d'un coup sur le rivage du Jourdain le fils d'un Prestre qui avoit

Chrysost. in Matth. hom. 10.

passé trente années au fond d'un desert, & de l'entendre parler un langage tout nouveau; c'est-à-dire, prêcher la necessité de la pénitence à tous ceux qui se rencontrérent d'abord en ce lieu, ou qui excitez par le bruit de sa réputation y accoururent dans la suite?

℣. 2. *Il leur disoit : Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche.*

Saint Jean Baptiste est le premier, selon la remarque d'un ancien Pére, qui prêche le royaume des cieux : & c'estoit un privilége réservé au saint précurseur de JESUS-CHRIST. Les Juifs avoient attendu jusqu'alors un Messie, dont le regne tout rempli d'éclat les rendît heureux sur la terre, & triomphant de leurs ennemis. Car dans tout le temps de l'ancienne loy on promettoit des biens temporels, & on attachoit des récompenses terrestres à l'observation fidelle des commandemens de Dieu. Mais comme le temps de la loy nouvelle estoit arrivé, Jean le précurseur du Fils de Dieu commence à parler ouvertement de la vérité, dont le commun du peuple Juif n'avoit jusqu'alors envisagé que la figure. Ainsi il fait retentir, non dans la ville de Jérusalem, ni au milieu des autres villes, mais dans le desert, où l'Esprit de Dieu aime mieux ordinairement se faire entendre au cœur de l'homme, cette voix si surprenante & si inconnuë : *Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche.* C'est donc de même que s'il leur eût dit: Le temps approche de l'accomplissement des promesses qu'on vous a faites depuis tant de siécles, non d'un royaume temporel & passager, tel que vous vous l'estes figuré jusqu'à present, & que vous

Hieron. in Matth.

l'avez toûjours attendu, mais *du royaume des cieux*, d'où vos crimes vous avoient exclus, & dont la porte va estre ouverte par la pénitence.
Hilar. in Matth. canon. 2. Il prêche la pénitence, dit saint Hilaire, à l'approche du royaume des cieux; parce que c'estoit par la pénitence qu'ils pouvoient revenir de l'égarement où ils estoient, & se retirer de l'abysme de leurs crimes, en rougissant salutairement de leurs desordres, & en prenant une ferme résolution d'y renoncer. Or ce royaume des cieux se peut entendre selon deux vûës différentes, qui reviennent néanmoins à la même chose. Car c'est proprement le regne de JESUS-CHRIST dans les ames; soit qu'on le regarde dans le temps present, où sa grace détruit peu à peu en elles tous les restes de l'empire du démon & du regne du péché; soit qu'on l'envisage dans le temps à venir, où le Seigneur regnera très-parfaitement en elles, quand ce corps mortel, comme dit saint
1. Corint. 15. 54. Paul, *aura esté revestu de l'immortalité* dans la gloire.
Chrys. in Matth. hom. 10. Saint Jean Chrysostome entend par ce *royaume des cieux*, le premier & le second avénement de JESUS-CHRIST.

℣. 3. *C'est luy qui a esté marqué par le prophete*
Isai. 40. 3. *Isaïe, lorsqu'il dit:* On a entendu *la voix de celuy qui crie dans le desert.*

Le premier sens littéral & historique de ce passage d'Isaïe, marquoit la promesse que Dieu fit à Jérusalem par ce Prophete, de venir à son secours après que ses peuples auroient esté enlevez à Babylone en punition de leurs crimes. Et il se sert pour cela d'une expression métaphorique, en disant; qu'on entendroit dans le desert, c'est-à-dire, dans la Judée même devenuë deserte

par

par l'enlevement & l'esclavage de ses habitans, la voix des hérauts qui crieroient, qu'on préparât promtement les chemins pour le Seigneur, en les redressant & en les applanissant comme on a accoûtumé de faire par tout où les Rois doivent passer. Mais selon l'intention du Saint-Esprit le vray sens de ce passage regardoit aussi l'avénement du Fils de Dieu, qui s'estant incarné pour sauver Jérusalem & racheter ses captifs, se préparoit à venir leur annoncer les véritez de son Evangile, & établir par sa grace son régne tout spirituel dans leurs cœurs. L'on peut estre cependant surpris de ce que l'Evangéliste applique à saint Jean les paroles d'Isaïe, & déclare que ce Prophete l'a marqué lorsqu'il a dit; Qu'on l'entendroit crier dans le desert: *Préparez la voye du Seigneur, &c.* Car saint Jean dans sa prédication rapportée par les saints Evangélistes, a dit seulement: *Faites pénitence.* Nous devons donc avec saint Jean Chrysostome, considérer le rapport qui se trouve, non pas tant dans les paroles que dans les pensées d'Isaïe & de saint Jean. Et ainsi lorsqu'Isaïe dit de saint Jean, Qu'il *criera dans le desert: Préparez la voye du Seigneur*; & que le même saint Jean dit seulement: *Faites pénitence*, ou *faites de dignes fruits de pénitence*; ces paroles du Prophete & ces paroles du saint Précurseur quoique différentes en apparence, ne marquent, selon ce Pére, que la même chose; c'est-à-dire, que Jean Baptiste prépare la voye au Messie, non pas en donnant la grace, ni en remettant les péchez des hommes, ce qui estoit réservé à JESUS-CHRIST même, mais en disposant leur cœur à le recevoir par l'humble aveu de leurs fautes. Il

leur faisoit voir de quelle maniére ils pourroient donner un accès favorable à celuy, qui comme Roy & comme Sauveur, venoit établir son régne & sa grace dans leurs ames. Et il leur representoit la necessité d'applanir les voyes; c'est-à-dire, d'oster les obstacles du péché & de l'orgueil qui estoient comme des montagnes opposées entre des hommes pécheurs, & le CHRIST qui estoit le Saint des Saints.

Il estoit très-important de faire ainsi remarquer aux Juifs, que les Prophetes leur avoient prédit plusieurs siécles auparavant ce qu'ils voyoient s'accomplir alors, afin qu'ils ne pussent s'excuser de recevoir comme ils devoient celuy qui estoit attendu depuis tant de temps. Car le Saint-Esprit qui parloit par ces Prophetes avoit eu soin de faire prédire si exactement tout ce qui devoit arriver en ce temps-là, qu'ils avoient marqué le Précurseur aussi-bien que le Messie, & désigné jusqu'au lieu où il devoit faire sa prédication, afin que rien ne manquât pour faire connoistre au peuple de Dieu le temps précis de la visite si desirée du Sauveur des hommes.

℣. 4. *Or Jean avoit un vestement de poils de chameau, & une ceinture de cuir autour de ses reins, &c.*

Tout respiroit la simplicité & la pénitence dans le vestement & dans tout l'extérieur de saint Jean Baptiste. Et tel devoit estre le premier Prédicateur de la pénitence, qui commençoit à annoncer aux enfans des hommes plongez jusqu'alors dans une vie toute charnelle, une vie opposée aux sens & ennemie de la chair. Ce grand Saint ayant demeuré au fond du desert comme en un ciel, passe

de ce desert au milieu des peuples, comme un Ange qui viendroit du ciel sur la terre. Il n'avoit nourri son corps que de sauterelles & de miel sauvage, tandis que son ame s'estoit nourrie & engraissée du pain de la vérité. Et paroissant tout d'un coup aux yeux des hommes comme un modelle de mortification, il vient leur donner une nourriture inconnuë aux sens & propre pour la sanctification de leurs ames. Si donc un homme dont toute la vie a esté si sainte, si le plus grand des Prophetes & des hommes, si celuy qui s'approchoit de Dieu avec tant de liberté & de confiance par la pureté de son cœur, n'a pas laissé de préférer une pénitence si austére à toutes les délices de la terre; comment pourrons-nous nous autres, s'écrie saint Jean Chrysostome, nous excuser dans nostre extrême délicatesse? Comment nous que tant de péchez rendent redevables à la divine Justice, au-lieu d'embrasser quelque chose de sa pénitence, ouvrons-nous si hardiment par l'excès de nostre mollesse cent portes à nostre ennemi, afin qu'il entre en nostre ame & s'en rende maistre?

Comme il paroist étonnant qu'un homme ait pû se nourrir de sauterelles, quelques Anciens ont entendu par ce mot toute autre chose que les insectes connuës communément sous ce nom. Mais s'il estoit vray, comme ils le prétendent, que les sauterelles fussent d'une nature à ne pouvoir estre mangées, Dieu ne les auroit pas fait mettre au nombre des animaux censez purs que *Levit. 11. 22.* les Juifs pouvoient manger. Aussi saint Jérôme *Hieron.* témoigne que les Orientaux & les peuples de *adv. Jov.* l'Afrique s'en nourrissoient, y en ayant une très- *l. 2. tom. 1. p. 513.*

grande quantité dans la vaste étenduë des deserts brûlez de ces païs-là. Et un Historien rapporte, que certains peuples d'Ethiopie n'avoient pas même d'autre nourriture que ces animaux, qu'ils saloient & faisoient sécher à la fumée pour les conserver.

Plin. lib. 6. cap. 30.

℣. 5. 6. *Alors ceux de Jérusalem, de toute la Judée, &c. venoient à luy; & en confessant leurs péchez, ils estoient baptisez par luy dans le Jourdain.*

Le langage tout nouveau de saint Jean Baptiste, qui ne parloit, dit saint Jean Chrysostome, que du ciel, que d'un royaume éternel, & que des supplices de l'enfer, excita bien-tost les peuples à se rendre auprès de luy. On commença à écouter avec frayeur & respect de telles prédications soustenuës par une vie toute angélique. Et le bruit de ce prodige s'estant répandu par tout, l'on vit accourir de toutes parts un grand nombre de personnes, dont le changement soudain parut quelque chose d'aussi surprenant, que ce qu'on leur annonçoit pouvoit les surprendre eux-mêmes. Ils furent frappez de ces paroles: *Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche.*

Ils reconnurent leurs péchez; ils les confessérent, non pas seulement en général comme le prétendent les hérétiques, mais encore en particulier, selon qu'il est dit expressément dans les Actes, qu'ils le firent dans la suite: & ils se soumirent à recevoir le baptême de saint Jean. Or ils recevoient ce baptême, non pas pour estre lavez de leurs crimes, mais pour estre mieux disposez au baptême véritable du Messie qui devoit les rendre purs; & pour témoigner en recevant

Estius. in hunc locum. Act. 19. 18.

cette ablution extérieure, qu'ils desiroient travailler par la pénitence à se purifier intérieurement de tous leurs péchez.

℣. 7. 8. *Mais voyant plusieurs des Pharisiens & des Sadducéens qui venoient à son baptême, il leur dit : Race de vipéres, qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber sur vous, &c.*

Les Pharisiens & les Sadducéens estoient deux sectes célébres parmy les Juifs. Les premiers affectoient une plus grande régularité de vie, & s'estoient acquis un si grand crédit parmy le peuple, qu'on les regardoit comme les maistres de la piété, quoiqu'ils fussent tout remplis d'orgueil & d'hypocrisie : & c'est pour cela que JESUS-CHRIST les a comparez à *des sépulcres blanchis,* *Matth. 23. 27.* *qui au-dehors paroissoient beaux aux yeux des hommes, mais qui au-dedans sont pleins d'ossemens de morts & de toute sorte de pourriture.* Les Sadducéens qui estoient des hommes riches, nioient la résurrection des morts, & avoient plusieurs autres sentimens opposez à la foy des Juifs.

Cependant comme les uns & les autres venoient à saint Jean pour recevoir son baptême, on peut s'étonner des reproches qu'il leur fait, & de cette dureté apparente avec laquelle il leur parle. Car enfin, dit saint Chrysostome, ne sembloit-il pas devoir les louer plutost lorsqu'ils paroissoient convertis, que leur faire des reproches ? *Chrysost. in Matth. hom. 11.* Et ne méritoient-ils pas d'estre reçus avec joye, lorsqu'abandonnant les villes ils venoient dans le desert entendre prêcher la vérité ? Mais il paroist, selon la remarque du même Pére, que Dieu avoit découvert à saint Jean le fond de leurs cœurs ; & que comme la noblesse & la vertu de

leurs péres les enfloit d'orgueil, il estoit besoin qu'il couppât d'abord la racine de cette vaine présomption. Il les nomme donc *race de vipéres*; & par là il leur fait voir qu'ils avoient plus de sujet de s'humilier d'estre nez de péres méchans, superbes & hypocrites dont ils imitoient les vices, que non pas d'estre descendus d'Abraham & des autres Patriarches, dont ils estoient très-eloignez d'imiter la pieté. Car les comparant à la vipére qui est un serpent très-vénimeux, il donne à entendre que c'estoient des hommes remplis de vénin & de malice, & dignes enfans de leurs péres. Ainsi la demande qu'il leur fait en leur disant : *Qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber sur vous?* est une marque, ou de l'admiration où il estoit de la grace que Dieu vouloit faire à des hommes si superbes, ou de la deffiance très-juste qu'il pouvoit avoir de la disposition intérieure de plusieurs d'entr'eux. Car c'est de même que s'il leur eût dit : Comment vous autres qui ressemblez véritablement à des vipéres par le vénin dont vostre cœur est tout rempli; comment vous qui persécutez ordinairement les justes, & qui avez moins la vérité que l'apparence de la justice, pouvez-vous avoir esté persuadez de recourir à la pénitence comme au remède établi contre les peines éternelles ; puisque ou vous faites profession de ne pas croire, ou la vaine présomption d'une fausse justice vous en oste toute la crainte?

Il est en effet assez vraisemblable que plusieurs de ces Sadducéens & de ces Pharisiens vinrent au baptême de saint Jean plus par une espece de politique & de complaisance envers les Juifs

dont ils cherchoient la faveur, que par une véritable piété. Mais il est même certain qu'il y en eut qui rejettérent ce baptême avec mépris; puisqu'un autre Evangéliste dit formellement, Que *les Pharisiens & les Docteurs de la loy méprisérent le conseil de Dieu sur eux, ne s'estant point fait baptiser par Jean.* Quant à ceux qui reçurent avec piété le baptême de saint Jean, il leur dit: *Faites donc de dignes fruits de pénitence*; c'est-à-dire, si vous estes véritablement touchez de Dieu, & si vous voulez travailler à vous rendre dignes d'éviter les effets terribles de sa colére, faites connoistre par des œuvres d'une piété sincére que vous détestez vostre vie passée. Ne venez point « à mon baptême avec cette légéreté ordinaire qui « vous porte à vous convertir pour un moment, & « à retomber dans vos desordres. Ce que Dieu fait « aujourd'huy est bien élevé au-dessus de ce qu'il « faisoit du temps des Prophetes. Le Roy de ce « royaume éternel que je vous annonce vient en « personne pour vous apprendre les régles d'une « sagesse plus sublime, qui vous appelle au ciel « même & à une vie toute céleste. C'est pourquoy « je vous parle maintenant des supplices de l'enfer « qu'on vous a cachez jusqu'icy, & je vous apprends « que les biens que vous devez espérer, & que les « maux que vous devez craindre sont éternels. « C'est ainsi que saint Chrysostome fait parler saint Jean Baptiste, ou plutost qu'il éclaircit le sens enfermé dans les paroles du saint Précurseur de JESUS-CHRIST.

Luc. 7. 30.

Chrys. in Matth. hom. 11.

℣. 9. *Et ne pensez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pére; puisque je vous déclare que Dieu peut faire naistre de ces pierres*

mêmes des enfans à Abraham.

Les Juifs, & sur tout les Phariſiens qui eſtoient les plus ſuperbes d'entre les Juifs, ſe faiſoient un vain honneur d'avoir Abraham pour pére, & s'attribuoient en quelque ſorte la juſtice de cet ancien Patriarche, à cauſe qu'ils eſtoient tous deſcendus de luy. C'eſt auſſi ce qu'ils répondirent depuis à JESUS-CHRIST, lorſqu'il les exhortoit à devenir ſes diſciples, & à *connoiſtre la vérité qui devoit les rendre libres : Nous ſommes*, luy diſoient-ils, *de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais eſté eſclaves de perſonne.* Et ſur ce que JESUS-CHRIST leur répliqua : *Que tous ceux qui commettoient le péché eſtoient eſclaves du péché ;* ils luy répondirent de nouveau avec une vaine confiance en eux-mêmes : Qu'ils *avoient Abraham pour pére ;* ce qui l'obligea de les preſſer de plus près, en leur diſant : *Si vous eſtes les enfans d'Abraham, faites donc les œuvres qu'Abraham a faites.*

Joan. 8. 33. &c.

C'eſt cette fauſſe préſomption des Phariſiens & des Sadducéens, que ſaint Jean Baptiſte qui connoiſſoit par la lumiére de Dieu le fond de leurs cœurs, combat icy très-fortement. Et il ne pouvoit les humilier davantage qu'en leur déclarant, comme il fait, Que Dieu eſtoit tout-puiſſant pour ſubſtituer en leur place de vrais enfans de la foy d'Abraham, en les faiſant naiſtre s'il eſtoit beſoin, des pierres mêmes qu'ils voyoient devant leurs yeux : qu'ainſi ils devoient appréhender d'eſtre rejettez du nombre de ſes enfans, s'ils n'imitoient ſa piété & ſon humble obéïſſance envers Dieu. Quelques Péres ont expliqué ces paroles en un ſens métaphorique ou figuré, comme ſi ſaint Jean

avoit dit, Que Dieu pouvoit faire de dignes enfans d'Abraham des cœurs aussi endurcis que la pierre; c'est-à-dire, des Payens mêmes: ce qui marquoit en effet la conversion des Gentils. Mais on peut aussi, selon la lettre, entendre par ces paroles, avec saint Jérôme & plusieurs autres Interpretes, qu'il n'estoit rien d'impossible à Dieu, & qu'il luy estoit facile de retrancher toute leur vaine ostentation en créant de ces pierres mêmes qu'ils voyoient, des hommes qui devinssent véritablement les enfans & les héritiers de la foy d'Abraham. Car, comme dit admirablement saint Hilaire, Dieu ne cherche pas la succession qui n'est que selon la chair, mais celle qui est selon la foy. Ainsi la dignité de nostre origine consiste dans les exemples de vertu que nous ont laissez nos péres pour les imiter; & la gloire de nos ancestres ne passe jusqu'à nous, que lorsqu'elle est accompagnée de leur foy: *Non enim successio carnis quæritur, sed fidei hæreditas. Dignitas igitur originis in operum consistit exemplis, & prosapiæ gloria fidei imitatione retinetur.* Saint Jean Chrysostome a cru que Dieu avoit marqué quelque chose de semblable à ce que saint Jean dit icy, lorsqu'il avoit dit à Israël par la bouche de son Prophete: *Regardez la pierre dure dont vous avez esté taillez, & cette carrière profonde dont vous avez esté tirez. Jettez les yeux sur Abraham vostre pére & sur Sara qui vous a enfantez.* C'est donc de même que si le saint Précurseur leur avoit dit: Si Dieu rendit autrefois Abraham pére d'une maniére si admirable, qu'il sembloit qu'il luy eût fait naistre un fils de la pierre, il peut faire encore très-aisément la même chose.

Estius. in Luc. cap. 3. 8.

Hieron. in Matth

Hilar. in Matth. canon. 2.

Isai. 51. 1. 2.

Craignons nous autres que ce que saint Jean disoit aux Juifs, ne nous regarde en quelque façon aussi-bien qu'eux. Craignons de dégénérer de la
1. Cor. 4. 15. foy des saints Apostres, qui nous ont, comme dit saint Paul, engendrez en JESUS-CHRIST, & dont nous devons nous rendre les imitateurs si nous voulons estre regardez comme les enfans de leur charité & de leur foy. Craignons de retomber dans la bassesse de l'origine de nos anciens péres, ces infidelles de qui nous sommes des-
1. Corint. 12. 2. Psal. 113. 16. cendus selon la chair, & qui se laissant, dit saint Paul, conduire vers les pierres & les idoles muettes, leur devenoient semblables par la dureté & l'insensibilité de leur cœur.

℣. 10. *Car la coignée est déja mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit sera coupé & jetté au feu.*

C'est-à-dire, que JESUS-CHRIST va détruire par sa divine presence toute la fausse gloire des Juifs, & toute cette vaine confiance qu'ils avoient en la noblesse de leur origine; & qu'il les devoit retrancher comme des arbres infructueux en les condamnant au feu éternel, s'ils ne se hâtent de produire de bons fruits par la pénitence, & s'ils ne se rendent dignes d'estre regardez comme les enfans d'Abraham, non pas seulement selon la chair, mais selon la foy. Car c'est de sa foy que saint Paul a fait l'éloge, lorsqu'il a dit:
Hebr. 11. 9. 10. Qu'elle le porta à *demeurer dans la terre que Dieu luy avoit promise comme dans une terre étrangére, à cause qu'il attendoit cette cité bâtie sur un ferme fondement dont Dieu même est le fondateur & l'architecte.* Les Juifs estoient extrémement endurcis & paroissoient comme insensibles aux menaces des

Prophetes. L'on voit même dans l'Ecriture qu'ils ne craignoient pas de leur dire insolemment en parlant de Dieu : *Qu'il se hâte donc ; que ce qu'il doit faire arrive bien-tost, afin que nous le voyions ; que l'arrest du Saint d'Israël s'exécute, afin que nous en reconnoissions la vérité.* Or ils parloient de la sorte, parce que les maux qu'on leur prédisoit n'arrivoient pour l'ordinaire qu'après une longue suite d'années. Saint Jean jugea donc qu'il estoit besoin de les retirer de cet assoupissement; & c'est pour cela qu'il leur represente le malheur dont il les menace, comme estant tout prest de fondre sur eux. Car c'est de même, selon saint Jean Chrysostome, que s'il leur eût dit : Celuy « dont je vous annonce la venuë n'est pas comme « les autres Prophetes un serviteur : mais c'est le « Seigneur de tout l'univers, qui doit tirer une ter- « rible vengeance de ceux qui méprisent sa parole... « La coignée est déja à la racine : mais vous pou- « vez encore arrester le coup, si vous vous conver- « tissez en changeant de vie. «

Isai. 5. 19.

Chrys. in Matth. hom. 11.

℣. 11. *Pour moy je vous baptise dans l'eau,* afin de vous porter *à la pénitence : mais celuy qui doit venir après moy est plus puissant que moy, & je ne suis pas digne de porter ses souliez. C'est luy qui vous baptisera dans le Saint-Esprit & dans le feu.*

La loy ne pouvant par elle-même sauver les hommes, il n'appartient qu'à JESUS-CHRIST de leur apporter le vray salut. Ainsi S. Jean après avoir effrayé les Juifs par les menaces de la divine Justice, les rassûre en leur donnant lieu de tout espérer de la vertu efficace du baptême du Messie, dont le sien n'estoit qu'une image ; car il se rabbaisse profondément, pour relever dautant

Hilar. in Matth. canon. 2.

plus la puissance de celuy dont il estoit seulement le Précurseur. Ce qui donna néanmoins, selon saint Luc, occasion à saint Jean de parler ainsi, fut le sentiment où il connut qu'estoit le peuple, qui doutoit s'il n'estoit point luy-même le CHRIST. Car voulant lever tout d'un coup leurs doutes, il leur déclare qui il est, & qui est celuy dont il annonce l'avénement ; & il leur explique en même-temps la nature de son baptême, qui n'estoit que pour laver extérieurement & pour préparer à celuy de JESUS-CHRIST. Il leur fait voir que cet Homme-Dieu dont il se disoit le Précurseur, estoit si grand & si élevé au-dessus de luy, qu'il n'estoit pas même digne de porter ses souliez ; c'est-à-dire, de luy rendre les derniers services. Et *la force* ou la vertu qui accompagne son baptême, leur disoit-il, surpasse de telle sorte le mien ; qu'au-lieu que c'est seulement dans l'eau extérieure que je vous lave, ce sera *dans le Saint-Esprit & dans le feu* tout divin de son amour que JESUS-CHRIST vous baptisera. Or le Saint-Esprit estant la source de tous les dons qui peuvent rendre les hommes heureux, saint Chrysostome nous fait remarquer que lorsqu'il est dit, Que JESUS devoit *baptiser dans le Saint-Esprit*, cela marquoit que ceux qui croiroient en luy & qui recevroient son baptême seroient comme plongez dans cette divine fontaine des graces & des dons du ciel. Le mot de *feu* qu'il ajoûte, est pour expliquer en quelque sorte l'effet que devoit produire dans les fidelles l'infusion du Saint-Esprit, qui semblable, pour le dire ainsi, à ces langues de feu sous la figure desquelles il voulut descendre sur ses Disciples au

Luc. 3. 15. 16.

Hieron. in hunc loc.

Act. 2. 3.

jour de la Pentecoste, embrasa leurs cœurs du feu céleste que le Fils de Dieu dit luy-même qu'il estoit venu allumer sur la terre : *Ignem veni mittere in terram : & quid volo, nisi ut accendatur?* Luc. 12. 49.

℣. 12. *Il a son van en sa main, & il nettoyera parfaitement son aire : il amassera son blé dans le grenier ; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*

L'esprit des Juifs estoit fort léger, & la moindre espérance les portoit bien-tost au relâchement. Ainsi le saint Précurseur craignant que ce qu'il leur avoit dit des grands biens qu'ils devoient attendre du baptême de JESUS-CHRIST, ne les jettât dans une vaine confiance, les retient par la frayeur salutaire qu'il fait naistre dans leurs cœurs, lorsqu'il leur parle aussi-tost de ce *van* terrible, qui marque, selon saint Jean Chrysostome, la rigueur du jugement. Ne croyez pas, leur dit-il, que le baptême vous suffise si vous retombez dans les desordres de vostre vie : mais travaillez à acquerir la solidité du bon grain, afin que les maux de la vie presente ne puissent vous nuire, comme dans l'aire les coups de fleau ne brisent point les grains de froment : & veillez beaucoup pour n'estre pas comme la paille légers & abandonnez aux vents de toutes sortes de tentations. Que si ces paroles vous jettent dans la frayeur, songez au grand don que Dieu vous doit faire de son Saint-Esprit. Car celuy qui est tout-puissant pour remettre les péchez, vous donnera toutes choses en vous donnant son Esprit divin. *Chrysost. in hunc locum.*

C'est le propre du van, dit saint Hilaire, de « séparer ce qui est le fruit d'avec ce qui ne l'est « pas. Et lorsque saint Jean déclare, que *ce van est* « *Hilar. in Matth. can. 2.*

„ *dans la main du Seigneur*, il marque le choix &
„ le discernement tout divin de son souverain pou-
„ voir. *Son blé qu'il doit serrer dans ses greniers* ; sont
„ les bons fruits & les bonnes œuvres de ses fidel-
„ les serviteurs, & *les pailles qui doivent estre brû-*
„ *lées dans le feu* du jugement, nous figurent la lé-
„ gereté des hommes vains, qui n'ont rien de cet-
„ te solidité du bon grain. Ce discernement du bon
grain & de la paille ne se fera entiérement que
lorsque celuy dans la main duquel est le van,
Augusti. in Psalm. 92. viendra juger l'univers. *Quando autem omninò se-*
parabitur? Cùm venerit ventilator, dit saint Au-
gustin. Mais on peut bien ajoûter, que dès à pre-
sent & dans tout le cours des siécles, le Seigneur
tient en sa main ce van de sa divine justice & de
sa miséricorde pour séparer continuellement les
bons des méchans. Or il le fait en empêchant les
premiers de prendre part à l'iniquité des autres,
& en permettant seulement aux autres de les agi-
ter & de les persécuter autant qu'il est necessaire
pour les séparer de plus en plus de ce qui peut
estre en eux qui tienne encore de la légéreté &
„ de l'inutilité de la paille. Car les justes & les
„ méchans sont répandus dans toute la terre, dit
„ saint Augustin, comme le froment & la paille
„ sont mêlez confusément au milieu de l'aire. Mais
„ parce que les bons ne peuvent pas se séparer
„ presentement des pécheurs, la paille estant mê-
„ lée necessairement avec le blé jusqu'à ce que le
„ van dernier en ait fait le discernement, ce qu'ils
„ doivent faire est de travailler en cette vie à se
„ séparer de l'iniquité des méchans. Et nous en
„ voyons, ajoûte le même Saint, une figure excel-
„ lente dans ce qui arrive au blé même, lequel à

meſure qu'il eſt battu ſe dépouille de la paille, «
mais ſans ſortir néanmoins de l'aire où il demeu- «
re juſqu'à ce qu'il ſoit vanné : *Et in ipſa area, mi-* «
ra res eſt de tritico. Recedit à palea cùm expoliatur ; & non recedit ab area, cùm trituratur.

℣. 13. 14. *Alors* JESUS *vint de Galilée au Jourdain trouver Jean, pour eſtre baptiſé par luy. Mais Jean s'en défendoit, en diſant : C'eſt moy qui dois eſtre baptiſé par vous, &c.*

Alors ; c'eſt-à-dire, après que ſaint Jean avoit exhorté les Juifs à la pénitence, & qu'en leur donnant un baptême d'eau il les avoit préparez par ſes ſaintes prédications à recevoir comme le Meſſie celuy dont il ſe nommoit le Précurſeur, & à deſirer ſon baptême comme élevé infiniment au-deſſus du ſien. JESUS-CHRIST qui s'eſtoit tenu toûjours caché, vivant d'une vie commune avec la Vierge ſa mére & ſaint Joſeph dans la ville de Nazareth qui eſtoit *de Galilée*, *vint* donc *alors* au lieu où Jean baptiſoit ; c'eſt-à-dire, *au* bord du *Jourdain*. Et il y vint non comme les autres Juifs, attiré par le bruit de ſa réputation ; mais par un effet de ſa volonté, & de cette obéïſſance admirable qu'il avoit vouée à ſon Pére en venant au monde ; & dans le deſſein de commencer à travailler publiquement à ſon œuvre, qui eſtoit la ſanctification des hommes. Trente ans de la vie cachée d'un Dieu fait homme, & du ſilence de celuy qui eſtoit le Verbe & la voix du Pére éternel, confondent d'une maniére terrible la vaine précipitation de ces hommes inquiets qui ſe produiſent d'eux-mêmes, pour faire éclatter aux yeux des peuples des talens qui ſervent plutoſt à leur propre confuſion devant Dieu, qu'au ſalut des autres.

Chrysost. in hunc locum. Mais qui ne sera troublé en voyant, comme dit saint Chrysostome, le Seigneur venir se faire baptiser avec des esclaves, & le Juge avec des criminels? Cependant ce qui a dû nous surprendre, ajoûte-t-il, c'est qu'un Dieu n'ait pas dédaigné de se faire homme. Car après cet anéantissement tout le reste n'en est qu'une suite. Il est vray, dit saint Hilaire, que celuy qui n'avoit commis aucun péché & qui estoit impeccable, n'avoit pas besoin de baptême. Mais comme il s'estoit revestu de nostre nature pour nostre salut, il falloit que descendant dans le Jourdain il sanctifiât les eaux qui devoient servir à nous laver: *Non ille necessitatem habuit abluendi, sed per illam in aquis ablutionis nostræ erat sanctificanda purgatio.* Quelle frayeur eut saint Jean lorsqu'il vit celuy au baptême duquel il venoit de rendre un témoignage si éclattant, s'approcher de luy avec les pécheurs afin d'estre baptisé? Et dans quel profond abbaissement n'entra-t-il point à la vûë d'une humiliation si prodigieuse de l'agneau sans tache qui vouloit luy-même estre lavé par un homme avant que d'oster les péchez du monde?

Joan. 1. 31. 32. Mais comment saint Jean qui témoigne ailleurs, Qu'il ne connoissoit pas JESUS-CHRIST avant que celuy qui l'avoit envoyé baptiser luy eût déclaré que c'estoit celuy sur lequel il verroit descendre le Saint-Esprit, peut-il le connoistre presentement & refuser de luy donner son baptême; puisque ce fut seulement après qu'il l'eut baptisé qu'il vit l'Esprit saint descendre en forme de colombe & se reposer sur luy? Saint Chrysostome nous fait remarquer sur cela, qu'il estoit de conséquence que les Juifs sçussent que Jean Baptiste n'avoit

Matth. 3. 16. Chrysost. in Joan. hom. 16 tom. 2.

n'avoit pas connu JESUS-CHRIST jusqu'alors, afin que les Juifs ne crussent pas que c'estoit par quelque considération humaine qu'il luy rendoit un témoignage si honorable. Il ajoûte qu'il n'estoit pas surprenant que JESUS-CHRIST luy fût inconnu de visage, puisqu'ayant passé toute sa vie dans le desert il n'avoit point conversé pendant tout ce temps avec les hommes. Mais il ajoûte en même-temps que celuy qui l'envoyoit baptiser dans l'eau pour faire connoistre, comme il est dit, JESUS-CHRIST dans Israël, luy en donna intérieurement la connoissance au moment qu'il s'approcha pour en estre baptisé. Et pour plus grande assurance Dieu luy dit alors au fond du cœur ce qui est marqué au même endroit de l'Evangile: *Qu'il verroit descendre le Saint-Esprit & demeurer sur celuy qui baptisoit dans le Saint-Esprit.*

pag. 107. 108.

Joan. 1. 31. 33.

On peut demander encore comment se doit expliquer cette parole de l'Evangile qu'on vient de citer: Que Dieu *envoya saint Jean baptiser dans l'eau pour faire connoistre* JESUS-CHRIST *dans Israël.* Car n'estoit-ce pas au contraire cacher en quelque façon JESUS-CHRIST à Israël, que d'envoyer Jean baptiser tous ceux d'Israël qui venoient à luy; & ce qui estoit encore plus surprenant d'envoyer à Jean JESUS-CHRIST même pour en estre baptisé? N'estoit-ce pas là donner occasion à tous les Juifs de prendre S. Jean pour le vray Messie, & de tomber dans un scandale qui sembloit devoir s'opposer à tous les desseins de Dieu? Mais cette difficulté s'éclaircit facilement si l'on pénétre dans l'intelligence véritable de ces paroles de l'Evangile. Car il est vray en

effet que Dieu envoyoit saint Jean baptiser pour manifester à Israël celuy qui devoit les baptiser dans le Saint-Esprit; puisque ce concours de peuples qui venoient à son baptême luy donna occasion de s'humilier; & de leur faire connoistre que le baptême qu'il leur donnoit n'estoit qu'une ombre de celuy que JESUS-CHRIST leur donneroit dans la suite. Aussi il sçut relever en même-temps de telle sorte la personne du Messie, qu'on peut dire véritablement qu'il ne donna aucun lieu aux Juifs d'y estre trompez, puisqu'il s'abbaissa luy-même jusques dans le néant en comparaison de luy.

℣. 15. *Et* JESUS *luy répondit : Laissez-moy faire pour cette heure ; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice, &c.*

JESUS-CHRIST ne condamne pas le juste refus que faisoit saint Jean de baptiser son divin maistre: mais il le porte à entrer dans les desseins de sa profonde sagesse, & à connoistre que c'estoit alors le temps de ses humiliations. Laissez-moy faire *maintenant*, luy dit-il; c'est-à-dire, comme l'explique saint Chrysostome, cela ne durera pas toûjours: Mais voicy le temps où le maistre doit s'humilier sous le serviteur en recevant son baptême. Et *c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice;* c'est-à-dire selon le même Saint, tous les ordres de la justice de mon Pére. Ce n'estoit pas qu'il fût juste en soy que le Seigneur s'anéantît sous son disciple, & que celuy qui estoit *le Saint de Dieu* par excellence, fût baptisé par un homme. Mais c'est que le Verbe s'estant incarné pour sauver l'homme & pour le guérir de son orgueil qui l'avoit rendu l'ennemi de Dieu, il falloit qu'il accomplît

Chrysost. in hunc locum.

Marc. 1 24.

cette loy qu'il s'estoit luy-même imposée de satisfaire pleinement à la justice de Dieu son Pére. Or cette loy exigeoit de luy qu'il s'anéantît en quelque façon sous l'homme, pour réparer l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu en s'élevant au-dessus de luy par son orgueil; & qu'il luy donnât en même-temps l'exemple d'une semblable humiliation.

℣. 16. 17. *En même-temps les cieux luy furent ouverts : il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe & qui vint sur luy ; & au même instant une voix se fit entendre du ciel, qui disoit : Celuy-cy est mon fils bien-aimé, &c.*

S'il estoit dans l'ordre de la justice du Pére éternel que son Fils se rabbaissât jusqu'à recevoir le baptême de saint Jean, il falloit en même-temps que l'on connût qui estoit celuy qui s'humilioit si profondément, afin que ceux de qui il venoit principalement guérir l'orgueil parussent inexcusables après un si grand exemple. *Les cieux furent donc ouverts à* Jesus-Christ; soit parce qu'il les vit ouverts, comme un autre Evangéliste le déclare expressément; soit parce qu'ils s'ouvrirent à cause de luy; c'est-à-dire, afin que tous ceux qui estoient presens fussent témoins de ce signe miraculeux qui attestoit sa divinité. Alors *il vit*, & non pas luy seulement, mais saint Jean Baptiste & tous les Juifs qui l'accompagnoient, la figure d'une colombe sous laquelle le Saint-Esprit descendit du ciel & se reposa sur luy. Et afin que rien ne manquât à la certitude du témoignage qui estoit rendu à Jesus-Christ, le Pére éternel fit entendre en même-temps du haut des cieux cette voix: *Celuy-cy est mon fils*

Marc. 1. 10.

Chrysost. in hunc locum.

bien-aimé, &c. C'est-à-dire, celuy sur lequel la figure de cette colombe est venu se reposer, est mon Fils que j'ay aimé de toute éternité, & en qui je me complais comme dans moy-même.
Hieron. in hunc locum. Ainsi, selon la remarque de saint Jérôme, le mystére de la Trinité se découvre dans le baptême de JESUS-CHRIST. Le Fils est luy-même baptisé, s'estant fait homme & estant le Seigneur de tous les hommes. L'Esprit saint descend sur luy sous la figure d'une colombe : & la voix du Pére se fait entendre pour rendre un témoignage éclattant à la personne de son Fils. Que s'il est dit, Que l'Esprit de Dieu descendit alors sur le Sauveur, ce n'estoit pas qu'il n'y fût auparavant;
Coloss. 2. 9. puisque celuy *en qui toute la plénitude de la divinité habita corporellement*, selon l'expression de saint
Joan. 3. 34. Paul, au moment de son Incarnation *ne reçut pas*, dit l'Evangile, *le Saint-Esprit par mesure*, comme tous les autres hommes, mais que Dieu luy en donna la plénitude. C'estoit donc plutost pour faire connoistre à tous les peuples d'une maniére visible qu'il estoit vraiment le Messie attendu
Marc. 4. 18. 21. depuis si long-temps, qui devoit baptiser dans le Saint-Esprit, & dont un Prophete avoit parlé en
Isai. 61. 1. ces termes remarquables : *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moy. C'est pourquoy il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé*,
Chrysost. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon. 2. *&c.* C'estoit aussi, selon la réfléxion des saints Péres, afin que ce qu'on vit arriver alors à l'égard de JESUS-CHRIST, nous fût un gage assuré de ce qui devoit s'accomplir à nostre égard : & qu'ainsi nous connussions qu'après que le saint baptême auroit purifié nos ames, le ciel s'ouvri-

roit invisiblement en nostre faveur, le Saint-Esprit descendroit d'enhaut sur nous pour nous remplir de l'onction d'une gloire toute céleste, & que nous deviendrions en même-temps les enfans de Dieu par la grace de l'adoption que nous recevrions du Pére éternel : Quand le Saint-« Esprit descendit sur les Apostres, on entendit com-« me le bruit d'un souffle violent, & il parut des « langues de feu. Et ce miracle ne se fit point, dit « saint Chrysostome, pour les Apostres, mais pour « les Juifs qui estoient presens. Que si nous ne « voyons plus maintenant les mêmes signes, nous « recevons néanmoins les mêmes graces, dont ces « signes estoient la figure. Il paroist de même icy « une colombe sur JESUS-CHRIST, afin qu'estant « comme un doigt du ciel qui marquoit aux Juifs « que JESUS-CHRIST estoit Fils de Dieu, elle « apprît en même-temps à tous les Chrestiens que « l'Esprit saint descend véritablement dans leurs « ames au moment qu'ils sont baptisez ; quoique « ce ne soit plus sous une forme visible, parce que « nous n'en avons plus besoin, & que la foy main-« tenant suffit seule sans miracle. «

Le Saint-Esprit a voulu paroistre sous la forme d'une colombe ; parce que, comme dit encore saint Chrysostome, la colombe estant douce & pure, celuy qui est un esprit de douceur, de pureté & de paix a choisi cette figure qui representoit en quelque sorte & ce qu'il est, & ce que doivent estre ceux en qui il descend par le baptême. Saint Cyprien dit aussi ; Que la colombe, sous la forme de laquelle le Saint-Esprit descendit estant simple, douce, pleine de tendresse & sans fiel ; il faut de même que l'on reconnoisse *Cyprian. de unit. Eccles. p. 110. edit. Rigalt.*

cette innocente ſimplicité dans les membres de l'Egliſe, & cette tendreſſe d'une charité ſincére, afin qu'ils imitent les colombes dans l'amour mutuel qu'ils s'entre-portent.

Tertull. de baptiſ. cap. 8. Chryſoſt. in hunc locum.

Mais ſaint Chryſoſtome auſſi-bien que Tertullien témoignent encore, Que cette colombe nous doit faire ſouvenir de ce qu'on lit dans l'hiſtoire ſainte. Car toute la terre ayant eſté inondée par le deluge, & toute la race des hommes eſtant en danger de périr, la colombe annonça la fin de ce grand orage & prédit la réconciliation de Dieu avec les hommes, portant dans ſon bec un rameau d'olivier. Ainſi la colombe qui eſt envoyée du ciel & qui paroiſt ſur JESUS-CHRIST, nous aſſûre de la paix & de la miſéricorde de Dieu. Il eſt vray, dit ſaint Chryſoſtome, qu'elle ne porte pas un rameau d'olivier: mais elle montre aux hommes le pacificateur du ciél & de la terre, celuy qui vient pour les délivrer de tous les maux & » pour les combler de toutes ſortes de biens. Elle » ne fait point ſortir un homme de l'arche pour » repeupler toute la terre; mais elle attire toute » la terre au ciel; & au-lieu de nous preſenter un » rameau d'olivier, elle nous offre une grace qui doit » nous rendre enfans adoptifs de Dieu.... Or cet» te ſeule dignité d'enfans adoptifs de Dieu enfer» me neceſſairement la deſtruction de tous les » maux & le comble de tous les biens. Et il arriva » alors la même choſe à l'égard du baptême qui » arriva dans la ſuite à l'égard de la Pâque. Car » comme le Fils de Dieu après avoir célébré l'an» cienne Pâque, la fit ceſſer & établit la nouvelle: de » même icy après avoir reçu le baptême Judaïque, » il l'abolit, & commença à ouvrir le myſtére du Bap-

tême & de la grace de ſon Egliſe. Il fit alors dans « un même fleuve, ce qu'il fit depuis ſur une même « table. Il approuva l'ombre & il y ajoûta la vérité. « Car la grace du Saint-Eſprit ne ſe trouve que « dans le baptême de JESUS-CHRIST; & elle « n'eſtoit point dans celuy de Jean. C'eſt pour ce « ſujet que le Saint-Eſprit n'eſt deſcendu ſur aucun « de tous les autres que ſaint Jean avoit baptiſez, « mais ſeulement ſur celuy qui devoit nous donner « la grace du ſecond baptême ; afin que l'on re- « connût que ce n'eſtoit point la pureté de celuy « qui baptiſoit, mais la puiſſance de celuy qui « eſtoit baptiſé qui fit alors cette merveille. JE- « SUS-CHRIST vouloit nous transférer de l'an- « cienne alliance à la nouvelle. C'eſt pourquoy il « ouvre les cieux, & il fait deſcendre ſon Saint- « Eſprit afin de nous rappeller à cette patrie di- « vine. «

Le même Saint conſidérant ce prodige qui ſe fit aux yeux des Juifs, lorſqu'ils eſtoient accourus en foule au baptême de ſaint Jean, ſe fait cette objection conſidérable, pourquoy ces Juifs qui avoient eſté témoins d'un ſi grand miracle ne crurent point pour cela en JESUS-CHRIST. Mais pour y répondre il ſe contente de repreſenter qu'au temps de Moïſe, lorſqu'il ſe faiſoit tant de prodiges, & après ces voix tonnantes dans l'air, ces trompettes, ces éclairs, ces tonnerres, & tant d'autres choſes effrayantes, les Juifs ne laiſſérent pas de ſe faire un veau d'or pour l'adorer, & de ſe conſacrer aux ſacrifices de Béelphégor. Il fait ſouvenir encore qu'ayant vû depuis le Lazare reſſuſcité ; au-lieu de croire en l'auteur d'une réſurrection ſi prodigieuſe, ils

Ibid. paulò ſuper.

résolurent de tuer le Lazare même. Que si, continuë ce Saint, la malignité de leur cœur ne se rendoit pas en voyant de leurs propres yeux les morts ressuscitez, s'étonnera-t-on de ce qu'ils ne se rendent pas maintenant à une voix qui vient du ciel & qui frappe leur oreille? Ajoûtons donc qu'il faut quelque chose de plus que tous ces signes extérieurs pour toucher le cœur; & qu'il est besoin que la charité soit répanduë, comme dit saint Paul, par le Saint-Esprit.

CHAPITRE IV.

Marc. 1. 12. Luc. 4. 1. † I. Dimanche de Carême.

1. ALors † JESUS fut conduit par l'Esprit dans le desert pour y estre tenté du diable;

1. Tunc Jesus ductus est in desertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo;

2. & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim ensuite.

2. & cum jejunasset quadraginta diebus & quadraginta noctibus, posteà esuriit.

Deut. 8. 3.

3. Et le tentateur s'approchant de luy, luy dit: Si vous estes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

3. Et accedens tentator, dixit ei: Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.

4. Mais JESUS luy répondit: Il est écrit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de ‖ toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

4. Qui respondens dixit: Scriptum est: Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.

4. *autr.* tout ce qu'il *plaist* à Dieu luy donner pour sa nourriture, *le mot de parole en hébreu se prenant pour chose.*

5. Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, & statuit eum super pinnaculum templi,

5. Le diable alors le transporta dans la ville sainte, & le mettant sur le haut du temple,

6. & dixit ei : Si Filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

6. il luy dit: Si vous estes le Fils de Dieu, jettez-vous
en-bas; car il est écrit: Qu'il *Psal. 90.*
a ordonné à ses Anges *d'avoir* *11.*
soin de vous; & qu'ils vous soustiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

7. Ait illi Jesus: Rursum scriptum est: Non tentabis Dominum Deum tuum.

7. JESUS luy répondit:
Il est écrit aussi : Vous ne *Deut. 6.*
tenterez point le Seigneur *16.*
vostre Dieu.

8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valdè, & ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum,

8. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, & luy montrant tous les royaumes du monde, // & *toute* la gloire qui les accompagne,

9. & dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.

9. il luy dit: Je vous donneray toutes ces choses, si en vous prosternant *devant moy* vous m'adorez.

10. Tunc dixit ei Jesus: Vade, satana; scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.

10. Mais JESUS luy répondit : Retire-toy, satan;
car il est écrit: Vous adorerez *Deut 6.*
le Seigneur vostre Dieu, & *13.*
vous ne servirez que luy seul.

11. Tunc reliquit

11. Alors le diable le laiss-

8. *l.* leur gloire.

ſa ; & en même-temps les Anges s'approchérent, & ils le ſervoient ¶.

eum diabolus : & ecce Angeli acceſſerunt, & miniſtrabant ei.

Marc. 1. 14. Luc. 4. 14. Joan. 4. 43.
12. Or JESUS ayant oui dire que Jean avoit eſté mis en priſon, ſe retira dans la Galilée ;

12. Cùm autem audiſſet Jeſus quod Joannes traditus eſſet, ſeceſſit in Galilæam ;

13. & quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, ville maritime ſur les confins de Zabulon & de Nephtali ;

13. & relictâ civitate Nazareth, venit & habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon & Nephthalim ;

14. afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie :

14. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam :

Iſai. 9. 1.
15. Le païs de Zabulon & le païs de Nephtali, qui eſt le chemin pour aller vers la mer au-delà du Jourdain, la Galilée des // Nations ;

15. Terra Zabulon & terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium ;

16. ce peuple qui eſtoit aſſis dans les ténébres a vû une grande lumiére : & la lumiére s'eſt levée ſur ceux qui eſtoient aſſis dans la région // de l'ombre de la mort.

16. populus qui ſedebat in tenebris, vidit lucem magnam : & ſedentibus in regione umbræ mortis, lux orta eſt eis.

Marc. 1. 15.
17. Depuis ce temps-là, JESUS commença à prêcher, en diſant : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux // eſt proche.

17. Exinde cœpit Jeſus prædicare, & dicere : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cælorum.

Marc. 1. 16.
18. † Or JESUS marchant

18. Ambulans au-

15. *autr.* des Gentils.
16. expl. *des ténébres du péché & de la mort.*
17. *l.* s'eſt approché.

tem Jesus juxta mare Galilææ vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, & Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare, erant enim piscatores;

le long de la mer de Galilée, vit deux fréres, Simon appellé Pierre & André son frére, qui jettoient leurs filets dans la mer, car ils estoient pescheurs; Luc. 5.2. † Saint André.

19. & ait illis: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.

19. & il leur dit: Suivez-moy //, & je vous feray devenir pescheurs d'hommes.

20. At illi continuò relictis retibus, secuti sunt eum.

20. Aussi-tost ils quittérent leurs filets, & ils le suivirent.

21. Et procedens inde vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua, & vocavit eos.

21. De là s'avançant il vit deux autres fréres, Jacques fils de Zébédée, & Jean son frére, qui estoient dans une barque avec Zébédée leur pére, & qui racommodoient leurs filets; & il les appella.

22. Illi autem statim, relictis retibus & patre, secuti sunt eum.

22. En même-temps ils quittérent leurs filets & leur pére, & ils le suivirent ¶.

23. Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, & prædicans evangelium regni: & sanans omnem languorem & omnem infirmitatem in populo.

23. Et JESUS alloit par toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume, & guérissant toutes les langueurs & toutes les maladies parmy le peuple.

24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus & tormen-

24. Sa réputation s'estant répanduë par toute la Syrie, ils luy presentoient tous ceux qui estoient malades, & diver-

19. *l.* venez après moy.

sement affligez de maux & de douleurs, les possedez, les lunatiques, les paralytiques, & il les guérissoit:

tis comprehensos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos, & paralyticos, & curavit eos:

Marc. 3. 7. Luc. 6. 17. 25. & une grande multitude de peuple le suivit de Galilée, ‖ de Décapolis, de Jérusalem, de Judée, & de delà le Jourdain.

25. & secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæa, & Decapoli, & de Jerosolymis, & de Judæa, & de trans Jordanem.

25. expl. *du païs des dix villes.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Alors* JESUS *fut conduit par l'Esprit dans le desert pour y estre tenté par le diable; & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim ensuite.*

Hieron. & Chrys. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon 3. Gregor. in Evangel. hom. 16. Cet *Esprit* dont il est parlé icy estoit, selon les Péres, l'Esprit saint. Il est dit, qu'il *conduisit* JESUS-CHRIST dans le desert pour estre tenté par le diable; c'est-à-dire, selon saint Hilaire, que le Saint-Esprit qui remplissoit cet Homme-Dieu, le porta à s'aller presenter avec une souveraine liberté au démon, en luy offrant une occasion de le tenter, & même de l'enlever comme il fit; parce que le tentateur ne l'auroit point euë si elle ne luy eût esté donnée. C'est *dans le desert* qu'il est conduit, comme en un lieu propre » pour la tentation, dit saint Chrysostome; parce » que c'est la coustume du démon d'attaquer plu» tost les hommes lorsqu'il les voit seuls & séparez « en apparence de tout secours: de même qu'il at-

taqua autrefois Eve lorsqu'elle estoit séparée «
d'Adam. JESUS-CHRIST estant venu dans le «
monde pour nous servir de modelle, il va au fond «
d'un desert & veut bien souffrir les attaques du «
démon : c'estoit afin que ceux qui seroient pressez «
par quelques grandes tentations après le baptême, «
ne tombassent pas dans le trouble & dans le dé- «
couragement, comme s'il leur arrivoit quelque «
chose de surprenant ; mais qu'ils souffrissent cette «
épreuve avec constance comme une suite neces- «
saire de la profession qu'ils ont embrassée ; puis- «
qu'ils ont reçu des armes non pour demeurer en «
repos, mais pour combattre.... Que si Dieu n'ar- «
reste point ces tentations, c'est qu'il veut nous «
empêcher de nous élever ; c'est qu'il veut nous «
fortifier par la tentation même, & faire connoistre «
au démon par nostre patience que nous luy avons «
renoncé sincérement ; c'est enfin qu'il veut nous «
convaincre par la violence avec laquelle nostre «
ennemi nous attaque, combien est grand & pré- «
cieux le tresor qui nous a esté confié dans le bap- «
tême ; puisque le démon négligeroit davantage «
de nous attaquer, s'il ne nous voyoit élevez com- «
me enfans de Dieu dans un état qui est capable «
d'exciter sa jalousie. «

Nostre Seigneur est tenté aussi-tost après son baptême, pour nous faire voir, dit saint Hilaire, que c'est après que nous avons esté sanctifiez par son Esprit & par sa grace que le diable vient nous attaquer plus fortement ; parce que c'est principalement sur les ames saintes qu'il desire de remporter la victoire. *Quia victoria ei est magis exoptata de sanctis.* Que si JESUS-CHRIST nous a dit dans l'Evangile *de prier, afin que nous n'en-*

Hilar. in Matth. canon. 3.

Matth. 26. 41.

trions point dans la tentation; saint Jean Chrysostome nous fait voir que JESUS-CHRIST n'alla pas effectivement de luy-même dans le desert, mais que l'Esprit saint l'y conduisit; & il témoigne que l'Evangile nous montre par là qu'il ne faut pas se jetter non plus de soy-même dans les tentations, mais seulement s'y préparer & les soustenir avec courage lorsqu'elles arrivent. On peut bien même ajoûter, qu'il semble que JESUS-CHRIST nous apprenoit par ces paroles à veiller & à prier, non pas tant pour n'estre point du tout tenté, que pour ne pas succomber dans la tentation : ce qui est proprement y *entrer*; puisque tant que la vigilance & la priére nous empêchent d'entrer dans la tentation de cette sorte; c'est-à-dire, d'y prendre part, elle n'est que comme au-dehors de nous.

JESUS-CHRIST se prépara à la tentation par le jeûne. Il n'avoit aucun besoin pour luy-même de jeûner; mais il vouloit, selon un grand Saint, nous apprendre que le jeûne est une des armes les plus fortes qu'ait un Chrestien pour combattre le démon. L'intempérance nous avoit rendu les esclaves du démon avant le baptême dans le péché de nostre origine; & c'est par le jeûne que nostre Sauveur nous apprend à luy résister après que nous avons esté baptisez; faisant en cela comme un sage médecin, qui ordonne à un malade qu'il a guéri de s'abstenir de ce qui l'avoit rendu malade. Il jeûne donc quarante jours, pour ne pas faire moins que n'avoient fait Moïse & Elie avant luy, soustenus divinement d'une force surnaturelle; & il ne veut pas jeûner plus longtemps, de peur qu'on ne crût qu'il n'estoit pas

Chrys. ib. ut supr.

véritablement un homme, & revestu d'un corps comme nous.

Que s'il a eu faim après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, ce n'a pas esté, selon la remarque des saints Péres, par impuissance, comme s'il n'eût pû jeûner davantage : mais c'est que cette divine vertu qui estoit en luy & qui empêcha son corps de sentir aucun besoin pendant tout ce temps, laissa ensuite volontairement la nature passible & mortelle à elle-même ; parce qu'il estoit dans l'ordre de la Providence que le diable fût vaincu, non par la force de Dieu, mais par la foiblesse de la chair : *Non enim erat à Deo diabolus, sed à carne vincendus.* Or le démon n'eût jamais osé tenter JESUS-CHRIST, dit saint Hilaire, si la foiblesse de la faim ne luy eût fait reconnoistre ce qu'il y avoit de l'homme en luy. Et ce fut le Fils de Dieu luy-même, selon saint Jean Chrysostome, qui luy en donna la connoissance, voulant bien luy presenter cette occasion de le tenter, & nous apprendre en même-temps la maniére de le vaincre. Ainsi JESUS-CHRIST permet à son corps d'avoir faim, afin que sa faim donnât lieu à la tentation du démon : *Permittitur esurire corpus, ut diabolo tentandi tribuatur occasio.* Il est bon de remarquer en passant que ç'a esté pour suivre l'exemple de JESUS-CHRIST, que l'Eglise a consacré le jeûne de la quarantaine, non pour obliger ses enfans à passer tout le saint temps de Carême sans manger, mais pour nous y exercer, dit saint Grégoire de Nazianze, dans un jeûne proportionné à nos forces. Et ce jeûne du Carême a toûjours esté regardé comme estant de tradition apostolique.

Iren. lib. 5. cap. 21. Hilar. ib. ut supr.

Hilar.

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Nazian. oration. in sanct. lavacr.

℣. 3. *Et le tentateur s'approchant de luy, luy dit: Si vous estes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.*

Le *tentateur* dont il est parlé icy, est le démon.. C'est celuy dont saint Paul dit, Qu'il s'applique à nous tenter pour rendre inutile le travail des saints Ministres qui nous conduisent: *Ne fortè tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noster.* Cet esprit trompeur & consommé dans la malice & l'art de séduire, pouvoit bien avoir entendu la voix du ciel qui avoit dit: *C'est icy mon Fils bien-aimé:* estant d'ailleurs frappé des témoignages si glorieux que saint Jean Baptiste donnoit hautement à JESUS-CHRIST, il se trouva, dit un Pére, dans une grande agitation lorsqu'il le vit aussi-tost après pressé de la faim. Il ne pouvoit accorder cette faim, qui luy paroissoit un effet de la foiblesse de nostre nature, avec la vertu toute-puissante de celuy que l'on disoit estre le Fils de Dieu. Et son orgueil l'empêcha de rien comprendre dans le mystére de l'humilité & de l'Incarnation du Verbe. Il se presente donc à luy sous une forme corporelle & apparemment humaine; & il luy parle de la maniére qu'il croit la plus propre, ou pour le séduire s'il n'estoit qu'un homme, ou pour découvrir s'il avoit pû, le sécret qu'il vouloit connoistre. Ainsi prenant occasion du besoin pressant où il voyoit JESUS-CHRIST, pour le flatter de sa puissance il luy témoigne, Qu'il n'avoit qu'à dire une parole pour changer des pierres en pain, & pour avoir dequoy se nourrir. Mais tu te prends par tes paroles, ô tentateur, s'écrie saint Jérôme, & tu te démens toy-même par deux

1. Thessal. 3. 5.

Chrysost. in hunc locum.

deux ſentimens tout oppoſez. Car ſi les pierres peuvent devenir des pains par la volonté de celuy à qui tu parles, c'eſt en vain que tu entreprends de le tenter, puiſqu'il a une ſi grande puiſſance. Que ſi au contraire il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire ce que tu luy dis, c'eſt encore en vain que tu le ſoupçonnes & que tu veux le flatter d'eſtre Fils de Dieu.

Il n'y avoit point de mal en ſoy que JESUS-CHRIST changeât des pierres en pain pour nourrir ſa ſainte humanité. Mais il ne le voulut pas, parce que ſon ennemi le luy demandoit. Et par ſon exemple il nous apprenoit, dit ſaint Chryſoſtome, que nous ne devons non plus jamais rien croire de ce que ce tentateur nous conſeille. Ainſi bien loin de luy obéïr comme fit Adam, dans des choſes qui ſont contraires à la loy de Dieu, on ne doit pas l'écouter, quand même ce qu'il diroit ſeroit véritable; car il eſt l'ennemi de noſtre ſalut, ſoit qu'il nous paroiſſe tel qu'il eſt dans ſa malice, ſoit qu'il ſe transforme quelquefois en un ange de lumiére pour nous mieux ſéduire.

℣. 4. *Mais* JESUS *luy répondit: Il eſt écrit: L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.*

JESUS-CHRIST eſtoit non ſeulement homme, mais encore Dieu: & s'il s'eſtoit abſtenu volontairement juſqu'au jour de la tentation, du pain qui ſert à nourrir l'homme, il avoit eſté nourri en même-temps d'une maniére admirable par l'Eſprit de Dieu dont il poſſedoit la plénitude. Ainſi il avoit déja prouvé par ſon exemple la vérité de ce qu'il déclare preſentement au démon pour le confondre, que le pain matériel n'eſt pas *Hilar. in Matth. can. 3.*

la ſeule nourriture de l'homme, mais que la vérité eſt un autre pain qui doit faire la nourriture de l'éternité. Le Fils de Dieu nous apprend auſſi par la réponſe qu'il fait au démon, que cette divine parole a une vertu toute particuliére pour rendre inutile toute ſa malice. Il n'oppoſe point de grands raiſonnemens à ce qu'il luy dit : mais il employe pour le vaincre un ſeul paſſage de l'Ecriture, tiré du Deuteronome. Moïſe repreſentoit aux Iſraëlites les biens différens dont le Seigneur les avoit comblez, & leur témoignant qu'il les avoit éprouvez dans le deſert pour connoiſtre leur fidélité, il ajoûte, que lorſqu'ils vinrent à manquer de tout, il leur fit tomber la manne, cette nourriture miraculeuſe qui leur eſtoit inconnuë, pour leur faire voir que *l'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu*, ou de toutes choſes qu'il plaiſt à Dieu d'ordonner pour ſa nourriture. Ainſi Jesus-Christ ne conſent point à faire un miracle ſans neceſſité pour ſatisfaire la curioſité du démon, qui vouloit connoiſtre ce qu'il eſtoit. Et il ſe contente pour repouſſer la tentation, d'oppoſer la parole de la vérité à la parole de celuy qui eſt appellé le pére du menſonge.

Deuter. 8. 3.

℣. 5. 6. *Alors le diable le tranſperta dans la ville ſainte, & le mettant ſur le haut du temple, il luy dit: Si vous eſtes le Fils de Dieu, jettez-vous en bas; car il eſt écrit : Qu'il a ordonné à ſes Anges, &c.*

Gregor in Evangel. hom. 16.

On ne peut entendre ſans quelque horreur, que le diable ait eu le pouvoir & l'inſolence d'enlever le Fils de Dieu où il luy plaiſoit: *Mens refugit credere, humanæ hoc audire aures expaveſcunt*, dit ſaint Grégoire. Mais on ne doit pas regarder

ce que fit alors cet esprit superbe comme un effet de son pouvoir. Et au-lieu que l'excès de son orgueil le luy fit prendre, selon la remarque de saint Jérôme, pour une foiblesse en Jesus-Christ, c'estoit véritablement l'effet de sa divine volonté. Il est bon d'ailleurs de considérer avec saint Grégoire, que le diable estant le chef de tous les méchans; & ces méchans tels qu'estoient les Juifs qui le firent condamner, & les soldats qui le crucifiérent, estant les membres de ce chef impie; il n'est nullement étonnant que celuy qui voulut bien dans la suite se laisser crucifier par les membres du démon, ait permis alors au démon même de le transporter d'un lieu en un autre: *Quid ergo mirum si se ab illo permisit in montem duci, qui se pertulit etiam à membris illius crucifigi?* Ce n'a point esté une chose indigne de nostre divin Redempteur qu'il ait bien voulu estre tenté de la sorte, luy qui estoit venu dans le monde pour estre même tué par les hommes. Car il estoit juste qu'il vainquît nos tentations par ses propres tentations, de la même sorte qu'il estoit venu vaincre nostre mort par sa propre mort. *Hieron. in hunc locum.*

La *ville* dans laquelle le démon transporta nostre Sauveur du desert où il avoit passé quarante jours sans manger, est la ville de Jérusalem. Elle est nommée *sainte*, à cause de son saint temple, qui estoit le seul dans le monde où le Seigneur fût adoré, & de la vraye Religion dont elle estoit regardée alors comme le centre. L'endroit où le tentateur plaça Jesus-Christ estoit le plus élevé du temple; c'est-à-dire, la platte-forme qui luy tenoit lieu de toit; le dessus des édifices dans toute la Palestine estant d'une forme platte & pro- *Luc. 4. 9.*

pre à se promener. Son aveuglement parut s'estre augmenté par la résistance même de JESUS-CHRIST; puisque s'il le regardoit comme le Fils de Dieu, c'estoit une grande témérité à luy d'entreprendre de donner conseil à son divin maistre. Cette voix, dit saint Jérôme, par laquelle il veut luy persuader de se jetter du plus haut du temple en-bas, est la voix propre du démon, dont tous les desirs tendent toûjours à faire tomber ceux qu'il tente. Mais le passage qu'il cite du 90. Pseaume, estoit une prophétie qui regardoit l'homme juste, & non JESUS-CHRIST. Ainsi il interpretoit faussement la sainte Ecriture. Que s'il estoit persuadé qu'elle regardoit nostre Sauveur, il devoit donc ajoûter ce qui suit immédiatement dans le même Pseaume, comme estant sa propre condamnation : *Vous marcherez sur l'aspic & le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* Ainsi il parle du secours des Anges comme s'il parloit à un homme foible : & il ne dit pas qu'il devoit estre luy-même foulé aux pieds, cachant par malice ce qu'il estoit. Il s'efforce par sa tentation, dit saint Hilaire, de faire tomber bien bas celuy qu'il voyoit si élevé, & il travaille à précipiter, s'il avoit pû, ce maistre éminent, placé au-dessus du temple ; c'est-à-dire, au-dessus de la loy & des Prophetes. Enfin il tâche en quelque maniére que ce soit, d'engager celuy qu'il tente à luy obéïr, estant assez orgueilleux pour se flatter de cette gloire qu'il remporteroit, si le Dieu de majesté se fût abbaissé jusqu'à vouloir bien luy condescendre dans ce qu'il luy proposoit, quoiqu'il ne pût luy en arriver aucun mal : *Relaturus hinc gloriam, si sibi Dominus majestatis,*

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 3.

licèt per confidentiam, paruiſſet. Mais la malice du démon qui peut bien ſéduire des hommes foibles, ne put trouver aucun accès auprès du Seigneur de tous les hommes, qui dit de luy-même ailleurs; Que *le prince de ce ſiécle ne trouveroit rien en ſa perſonne* qui luy appartint. *Joan. 14. 30.*

℣. 7. JESUS *luy répondit : Il eſt écrit auſſi : Vous ne tenterez point le Seigneur voſtre Dieu.*

Rien ne paroiſt plus admirable que cette ſimplicité avec laquelle le Fils de Dieu combat l'orgueil & la curioſité du démon. Cet eſprit trompeur avoit abuſé, comme le remarque S. Chryſoſtome, d'un paſſage de l'Ecriture, qui ne diſoit nullement que le juſte dût ſe précipiter luy-même, afin d'eſtre ſouſtenu par les ſaints Anges. Cependant le Fils de Dieu ſans ſe mettre en peine de le réfuter & de luy repreſenter l'abus qu'il faiſoit de l'Ecriture, ſe contente de le confondre par la vérité toute ſimple d'un autre paſſage, qui luy déclaroit qu'il ne falloit point tenter Dieu. Or c'eſt le tenter, dit un ancien Pére, de s'expoſer à un péril ſans neceſſité & ſans raiſon. Il eſt vray que JESUS-CHRIST eſtant Dieu, n'auroit eſté expoſé à aucun péril, quand il ſe ſeroit jetté du haut du temple. Mais cet Homme-Dieu, que ſon Incarnation avoit rendu noſtre chef, eſtoit obligé de montrer l'exemple à ſes membres : c'eſt pourquoy il ne devoit pas leur devenir un ſcandale, en faiſant ce qu'ils n'euſſent pû imiter ſans tomber dans un péché. C'eſt au démon, dit ſaint Chryſoſtome, à ſe précipiter luy-même; comme c'eſt à Dieu à relever ceux qui ſont tombez dans le précipice, ou à empêcher qu'ils n'y tombent. Si donc JESUS-CHRIST

Chryſoſt. in hunc locum.

Theodor. in Deut. quæſt. 5.

devoit montrer ſa puiſſance, c'eſtoit plutoſt en tirant les autres du précipice, qu'en les y jettant par ſon exemple. Il apprend auſſi aux fidelles à éviter avec ſoin toute vaine gloire ; parce que quoique toutes choſes ſoient poſſibles à un Dieu, il ne faut pas néanmoins avoir la témérité de vouloir tenter ſans une grande raiſon ſa toute-puiſſance.

Hilar. ib. ut ſupr.

Auguſt. De Ver. Relig. cap. 38.

JESUS-CHRIST vainquit, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, la curioſité dans ſon ennemi, qui ne le preſſoit de ſe précipiter du haut du temple que dans le deſſein de connoiſtre quelque choſe ; c'eſt-à-dire, d'expérimenter ſi Dieu en effet prendroit ſoin de luy. Et il nous apprit par ces paroles : *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu ;* qu'il n'eſt pas beſoin pour connoiſtre Dieu, d'uſer de cette maniére de le tenter, qui tend viſiblement à vouloir approfondir ſes divins ſecrets. Mais quiconque, ajoûte ce Saint, s'attache à conſidérer par une vûë fixe & éternelle, & à aimer l'immuable vérité, ne ſe laiſſe point tomber en ſuivant l'attrait des yeux du corps pour enviſager & pour aimer les choſes terreſtres & temporelles : *Quiſquis æterno ſpectaculo incommutabilis veritatis adhæreſcit, non per faſtigium hujus corporis, id eſt per hos oculos præcipitatur, ut temporalia & inferiora cognoſcat.* Ainſi s'il eſt dangereux de vouloir par une vaine curioſité pénétrer dans le ſecret des conſeils impénétrables de la juſtice & de la ſageſſe de Dieu, il eſt très-utile & même très-neceſſaire de nous unir très-étroitement à la vérité de ſes ſaints préceptes par un principe de charité & par un eſprit d'obéïſſance,

℣. 8. 9. *Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, & luy montrant tous les royaumes du monde.... il luy dit : Je vous donneray toutes ces choses, si en vous prosternant vous m'adorez.*

La fureur du diable & la patience de JESUS-CHRIST forment entr'elles un combat des plus surprenans dont on eût jamais entendu parler. Le Seigneur de l'univers estoit descendu du ciel, dit saint Jérôme, & avoit daigné se rabbaisser jusqu'à nous, afin de vaincre le diable par l'excès de cette profonde humilité. Et le diable s'empresse au contraire de le transporter sur des lieux élevez, afin de le faire tomber de cette haute élevation, ainsi qu'il estoit tombé luy-même pour s'estre élevé au-dessus de soy. Le Fils de Dieu par une sagesse incompréhensible à tous les hommes, s'abandonne extérieurement à la volonté de son ennemi, & il luy permet pour le mieux tromper, de se rendre maistre pour un temps de sa sainte humanité, de la même sorte qu'il s'abandonna depuis volontairement à la fureur de son propre peuple. Le diable le transporte donc sur une montagne fort haute, qui estoit apparemment l'une de celles dont Jérusalem est environnée. Et de ce lieu élevé *il luy montre tous les royaumes du monde:* ce qui paroist difficile à concevoir ; puisqu'il est naturellement impossible de découvrir d'un seul point de vûë tous les royaumes de l'univers. Mais soit que l'on envisage la toute-puissance de JESUS-CHRIST, ou l'activité si pénétrante de celuy qui luy parloit, on comprendra aisément de quelle sorte cela se put faire.

Hieron. in hunc locum.

La gloire ou la pompe qui accompagnoit ces royaumes, & que le démon luy montra en même-

temps, nous marque toutes leurs richeſſes, leur magnificence, leurs forces, & le grand nombre de leurs peuples, & tout l'éclat de la Cour de leurs Princes environnez de cette troupe d'Officiers & de Seigneurs qui les adoroient. C'eſt-à-dire, que le démon dans l'inquiétude où il eſtoit de connoiſtre celuy à qui il parloit, n'oublia rien de tout ce qu'il crut plus capable de flatter l'orgueil & l'ambition d'un homme. Mais ce qu'il luy dit après luy avoir montré tous ces royaumes du monde, en l'aſſurant qu'il *luy donneroit toutes ces choſes pourvû qu'il ſe proſternât pour l'adorer*, eſt le comble de l'aveuglement de l'orgueil. Car il ſçavoit bien que Dieu même a déclaré hautement dans les Ecritures : *Per me reges regnant ;* c'eſt par moy que regnent les Rois. Et par conſéquent il ne pouvoit s'attribuer, dit ſaint Jérôme, ſans un excès d'arrogance, la diſpoſition abſoluë des Empires & des Royaumes. Mais parce qu'il n'avoit pû l'engager juſqu'alors à luy déclarer s'il eſtoit véritablement le Fils de Dieu, il a enfin l'inſolence de vouloir ſe rendre encore une fois ſemblable au Très-haut, & de feindre qu'il eſt Dieu luy-même. C'eſt pourquoy affectant en quelque ſorte de ne regarder plus JESUS-CHRIST que comme un homme, & ne luy diſant plus comme auparavant : *Si vous eſtes le Fils de Dieu ;* il le tente ouvertement, & luy demande qu'il l'adore. Tels ſont les degrez funeſtes par leſquels un eſprit ſuperbe & aveugle s'éleve toûjours, & monte à la fin juſqu'au comble de l'impiété. Mais, comme dit admirablement un grand Saint, il fait voir ſans y penſer, par la maniére même dont il parle à JESUS-CHRIST,

Proverb. 8. 15.

Hieron. in hunc locum.

qu'on ne peut point *l'adorer* ſans *tomber* auparavant d'une chûte très-funeſte : *Si cadens, inquit, adoraveris me. Ergo qui adoraturus eſt diabolum, antè corruit.*

℣. 10. *Retire-toy, ſatan; car il eſt écrit : Vous adorerez le Seigneur voſtre Dieu, & vous ne ſervirez que luy ſeul.*

Les témoignages de l'Ecriture dont ſe ſert le Fils de Dieu pour renverſer le démon, ſont pris ſeulement du livre de Moïſe, intitulé : Le Deuteronome, qui ſignifie ſeconde loy, comme pour montrer, dit ſaint Jérôme, que le temps eſtoit arrivé de découvrir les myſtéres de la loy nouvelle, qui eſtoit véritablement la ſeconde loy, figurée par celle de Moïſe. Ce dernier excès du démon, comme l'appelle ſaint Hilaire, ne méritoit pas une réponſe moins forte que celle que luy fait le Fils de Dieu, lorſqu'en le nommant *ſatan*, il luy reproche dans ce ſeul nom tous ſes crimes; & qu'il luy fait voir en même-temps dans l'exemple de celuy qu'il tentoit comme homme, que l'on ne doit adorer que Dieu ſeul. Cette réponſe de JESUS-CHRIST nous preſente encore, comme dit le même Pére, un grand exemple à imiter, en nous apprenant à mépriſer par un ſaint orgueil toute la gloire de cette vaine puiſſance des Grands de la terre & toute l'ambition du ſiécle, pour nous ſouvenir uniquement que Dieu ſeul mérite l'adoration & l'amour de noſtre cœur, & que tous les vains honneurs du monde ſont de l'appartenance du démon : *Quia omnis ſæculi honor, diaboli ſit negotium.*

Hieron. in Matth. cap. 4. v. 7.

Hilar. in Matth. canon. 3.

Quand le Fils de Dieu dit à ſatan de ſe *retirer*, ce fut, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, un

commandement qu'il luy fit plurost qu'un reproche. Et ce mot seul prononcé par le Tout-puissant le mit en fuite. Car si jusqu'alors il avoit souffert comme homme que le démon l'approchât pour le tenter, il luy fit alors sentir sa puissance comme Dieu. Et saint Jérôme croit même que lorsqu'il luy dit : *Retire toy ;* on doit sous-entendre, dans les flammes éternelles qui t'ont esté préparées & à tes anges. Mais quand on voudroit n'envisager dans les paroles du Fils de Dieu que cette humble fermeté qu'il oppose à l'impudence du démon, on y trouveroit la raison qui fit fuir cet esprit superbe, que la seule humilité a la force de chasser très-promtement. Car il y en a qui croyent qu'il demeura aussi incertain qu'auparavant touchant ce qu'il desiroit sçavoir, sentant seulement que celuy qu'il avoit renté estoit inaccessible à tous ses attraits.

℣. 11. *Alors le diable le laissa ; & en même-temps les Anges s'approchérent, & ils le servoient.*

Alors ; c'est-à-dire, après que tous les artifices du démon eurent esté épuisez ; ou, comme dit un autre Evangéliste, après que toute la tentation eut esté consommée, il se retira tout transporté de fureur de n'avoir pû réüssir dans son dessein. Les saints Péres ont regardé en effet dans ces trois tentations qu'il employa contre JESUS-CHRIST, comme une image de toutes les différentes rentations qui perdent les hommes. Et saint Augustin les rapporte aux trois qui nous ont esté marquées par saint Jean ; c'est-à-dire, à la concupiscence de la chair, à la curiosité & à l'orgueil. Or celuy, dit-il, qui se nourrit intérieurement de la parole de Dieu, ne recherche point dans ce

Luc. 4. 13.

Aug. De vera Relig. c. 38. Chrysost. in hunc locum. Gregor. in Evangel. hom. 16.

desert les plaisirs de la vie charnelle. Celuy qui met son repos dans l'amour de la vérité, ne tombe point par la curiosité & par la concupiscence des yeux. Celuy qui se tient soumis à Dieu seul ne court point après le vain éclat d'une élevation temporelle.

Après donc que JESUS-CHRIST a surmonté le démon, non par un effet de sa puissance, mais de sa patience, dit saint Grégoire; après que celuy qui estant le Verbe éternel du Pére auroit pû d'une parole précipiter son ennemi dans les abysmes, se fut contenté de le combattre par la vérité des Ecritures, pour nous instruire par l'exemple de sa douceur; satan se retire enfin: & ses Anges à qui, selon saint Jean Chrysostome, le Fils de Dieu ne permit pas de paroistre tant que dura le combat pour ne mettre pas en fuite le diable avant que de l'avoir vaincu; ces Anges, dis-je, qui l'accompagnoient par tout d'une maniére invisible, comme leur Seigneur & le Dieu de gloire, parurent alors en forme visible: ils le servirent en luy presentant sans doute la nourriture dont il vouloit bien comme homme avoir besoin; & ils luy rendirent les autres services que ces saints Ministres luy devoient comme à leur maistre. Or ce qu'on vit arriver alors au Chef, arrive aussi, selon les saints Péres, à ses membres; car après qu'ils ont foulé sous leurs pieds la teste de l'ancien serpent en surmontant ses tentations, les Anges & les Vertus célestes viennent prendre part à leur victoire, & ils se joignent à eux comme leurs gardes & leurs défenseurs.

Gregor. in Evangel. hom. 16.

Chrysost. & Hilar. in hunc locum.

℣. 12. 13. 14. 15. *Or* JESUS *ayant oui dire que Jean avoit esté mis en prison, se retira dans la Ga-*

lilée ; & quittant le séjour de *la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, &c.*

Ce que l'Evangile rapporte en ce lieu n'arriva pas aussi-tost après la tentation de JESUS-CHRIST, mais au bout de quelque temps. Ayant donc appris l'emprisonnement de saint Jean Baptiste, dont il est parlé plus particuliérement dans le 14. chapitre de saint Matthieu, il *se retira dans la Galilée :* ce qui doit s'entendre de cette sorte, selon
Maldon. que l'explique un Interprete. JESUS estant revenu à Nazareth ville de la basse Galilée, où Herode commandoit, & qui estoit la Galilée des Juifs, il la quitta pour s'en aller à Capharnaüm dans la haute Galilée, qui estoit hors de la jurisdiction d'Herode, & qu'on nommoit *la Galilée des Nations* ou *des Gentils* ; parce qu'une grande partie de cette Province estoit habitée par les Gentils depuis que le roy Salomon y avoit don-
3. Reg. 9. 11. né vingt villes à Hiram roy des Tyriens. Il paroist donc que la cause extérieure de la retraite de JESUS-CHRIST, estoit que son heure n'estant pas encore venuë de se livrer à la mort pour nous, il voulut oster à Herode l'occasion de songer à l'arrester, comme il avoit fait saint Jean.
Chrysost. in hunc locum. Et quoique sa toute-puissance luy fournît mille autres moyens d'empêcher la mauvaise volonté de ce Prince, il aima mieux, dit saint Chrysostome, user de cette conduite humble & commune, pour nous apprendre à ne nous pas exposer de nous-mêmes à la persécution ; parce qu'il suffit de souffrir avec courage les maux où la providence permet que l'on tombe sans qu'on s'y jette témérairement. Mais outre cette cause que nous appellons extérieure, qui engage JESUS-

CHRIST à se retirer à Capharnaüm ; il y en avoit encore une autre plus importante, quoique plus cachée : c'est qu'il falloit qu'en accomplissant les prophéties, il se hâtât d'appeller à luy ceux qui devoient devenir par la force de son Esprit & de sa grace les Docteurs de toute la terre. Car c'estoit-là qu'ils demeuroient & qu'ils exerçoient le mestier méprisable en apparence, mais innocent de pescheurs. Et c'est ainsi que ce qui paroist quelquefois un événement humain & un pur hazard, est réglé divinement par le conseil très-profond de celuy dont il est dit, Que *sa sagesse atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre ;* c'est-à-dire, qu'elle conduit infailliblement ses adorables desseins jusqu'à leur fin, sans qu'il soit en la puissance de tous les démons & de tous les hommes de l'empêcher.

Ce fut *dans les confins de la tribu de Zabulon & de la tribu de Nephtali* que le Fils de Dieu se retira, & qu'en même-temps il alla chercher par un choix tout pur de sa miséricorde ces pescheurs de poissons pour en faire des pescheurs d'hommes, selon qu'il le dit ensuite. Ce païs estoit proche de la mer qu'on nommoit de Galilée, & tendoit vers la mer méditerranée ; ce qui le fait appeller par le saint Evangéliste, *via maris*, le chemin de la mer ou vers la mer. Que s'il est marqué encore, qu'il estoit *au-delà du Jourdain ;* cela ne doit pas s'entendre à l'égard de la Palestine, mais de la tribu de Ruben & de Gad, & de ceux qui venoient du costé d'Egypte. Mais selon la langue originale on peut aussi-bien entendre au-deçà du Jourdain qu'au-delà ; ce qui n'auroit plus de difficulté.

℣. 16. *Ce peuple qui estoit assis dans les ténèbres a vû une grande lumière: & la lumière s'est levée sur ceux qui estoient assis dans la région de l'ombre de la mort.*

Hieron. in hunc locum. Chrys. ib. ut supr.

Ce furent ces peuples, selon saint Jérôme, qui furent assez heureux pour entendre les premiers la prédication de JESUS-CHRIST. Les *ténèbres* qui les couvroient, n'estoient pas de ces ténèbres qui privent les yeux du corps de la lumiére sensible, mais les ténèbres spirituelles du cœur, qui naissent de l'ignorance de la vérité & de la corruption de la volonté. C'est ce que l'Evangéliste appelle icy *l'ombre de la mort;* c'est-à-dire, des ténèbres mortelles. Car avant la naissance de JESUS-CHRIST, toute la terre estoit réduite, dit saint Chrysostome, dans l'extrémité de la misére. Presque tous les hommes estoient des aveugles tout remplis d'obscurité dans leur esprit, dans leur cœur, dans leur volonté; ne connoissant point leurs devoirs, & ne voulant pas même les connoistre, ou au moins ne s'en mettant point en peine. Ils estoient dans cette sombre & funeste nuit semblables en quelque façon aux Egyptiens frappez de la neuviéme playe, dont il est dit: Que *des ténèbres effroyables ayant couvert toute l'Egypte pendant trois jours, nul ne voyoit plus son frére ni ne se remuoit de la place où il estoit.* Aussi l'Ecriture ne dit pas qu'ils marchoient dans les ténèbres épaisses dont ils estoient obsedez de toutes parts au-dedans & au-dehors; mais *qu'ils y estoient assis:* ce qui marque le repos funeste où ils se tenoient au milieu de cette nuit & de cette mort de leurs ames séparées de la lumiére & de l'amour de leur Dieu.

Exod. 10. 22. 23.

Lors donc que ces peuples de Zabulon & de Nephtali estoient, comme tous les autres peuples de la terre, dans les ténébres, *ils apperçurent* tout d'un coup non une lumiére commune, mais *une grande lumiére*; c'est-à-dire, cette *lumiére véritable* & essentielle, qui, selon saint Jean, *éclaire tout homme venant dans le monde.* Et cette *lumiére* du Verbe incarné *s'éleva tout d'un coup sur eux*; c'est-à-dire, selon l'explication de saint Chrysostome, que ces peuples ne trouvérent point cette lumiére après l'avoir cherchée d'eux-mêmes; mais que ce fut le Seigneur qui vint d'enhaut se montrer à eux, & que sa lumiére vint d'elle-même les éclairer sans qu'ils l'eussent cherchée les premiers. C'est ce qui marque l'infinie miséricorde de ce soleil de justice, qui s'estant, pour parler ainsi, comme éclipsé dans sa divinité par l'anéantissement de son Incarnation, vint luy-même faire voir aux hommes d'une maniére proportionnée à la foiblesse de leur vûë la lumiére de sa vérité, qui pouvoit seule les rendre heureux.

Joan. 1. 9.

Chrysost. in hunc locum.

℣. 17. *Depuis ce temps-là* JESUS *commença à prêcher, en disant: Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche.*

JESUS commence à prêcher, dit saint Jérôme, lorsque Jean est emprisonné. Du moment que la loy cesse, l'Evangile commence à paroistre: *Desinente lege, consequenter oritur Evangelium.* Que si le Sauveur prêche maintenant les mêmes choses que Jean Baptiste avoit prêchées auparavant, c'est qu'il fait voir qu'il est le Fils du même Dieu dont Jean estoit le Prophete. Cependant saint Chrysostome demande pourquoy JESUS-CHRIST différa à prêcher la pénitence, & quel

Hieron. in hunc locum.

Chrys. ibi ut supr.

besoin il avoit que saint Jean le précédât, puisque ses miracles luy rendoient un témoignage suffisant. Mais il répond qu'il estoit de la grandeur du Fils de Dieu de faire voir qu'il avoit ses Prophetes, comme son Pére avoit les siens. Et d'ailleurs il estoit aussi très-important, selon la remarque du même Saint, que ce ne fût pas JESUS-CHRIST qui dît le premier de luy-même ce que les hommes en devoient croire, mais qu'un autre publiât ce qu'il estoit; car si après tant de preuves de son pouvoir les Juifs eurent
Joan. 8. 13. l'insolence de dire, que *son témoignage ne pouvoit estre véritable*, ils auroient cru sans comparaison estre mieux fondez à luy faire ce reproche si saint Jean n'avoit point parlé de luy avec un si grand respect.

Le même Pére admire encore la sagesse que le Fils de Dieu fait paroistre dans ses premiéres prédications, lorsqu'il se contente d'exhorter les peuples à la pénitence, sans le faire ni avec force ni avec menaces comme saint Jean. Car il ne leur parle point ni de cette hache tranchante qui devoit couper les arbres infructueux par la racine, ni de ce van redoutable qui devoit purger l'aire, ni de ces flammes éternelles où les pailles seroient jettées. Mais il annonce d'abord aux hommes un royaume dans le ciel & tous les grands biens qu'ils avoient à espérer s'ils s'en rendoient dignes par une vraye pénitence.

August. Confess. lib. 13. cap. 12. Nous estions, dit saint Augustin, comme plongez dans les ténébres de l'ignorance; & nostre terre avant qu'elle reçût la forme que luy a donnée la doctrine évangélique, estoit toute informe,
Genes. 1. & toute hideuse. Mais vostre miséricorde, ô mon Dieu,

Dieu, ne nous a pas abandonnez dans nostre misére ; & vous avez dit : *Que la lumiére soit faite. Le royaume des cieux est proche : Faites pénitence*, & que la lumiére se répande dans vos ames. Et nos ténébres nous ont déplu ; & nous nous sommes convertis à vous. Et il est ainsi arrivé qu'*ayant esté autrefois ténébres*, comme dit saint Paul, *Ephes.* 5.
nous sommes enfin devenus *lumiére en nostre Seigneur.* 8.

℣. 18. 19. 20. *Or* JESUS *marchant le long de la mer de Galilée, vit deux fréres, Simon appellé Pierre & André son frére, qui jettoient leur filet dans la mer, car ils estoient pescheurs ; & il leur dit : Suivez-moy, &c.*

Avant cette vocation de saint Pierre & de saint *Joan.* 1.
André, ils avoient déja eu le bonheur de con- 35. *&c.*
noistre JESUS-CHRIST. Car un autre Evangéliste nous apprend que saint André l'ayant entendu nommer *l'agneau de Dieu* par saint Jean Baptiste, il le suivit, & demeura le reste du jour avec luy ; & que depuis ayant rencontré son frére Simon, il luy dit, qu'ils avoient trouvé le Messie : & ce fut alors qu'il l'amena à JESUS, qui luy déclara dès ce temps-là qu'il seroit nommé *Céphas*, c'est-à-dire, *Pierre*. Or quoique saint Pierre & saint André s'en fussent ensuite retournez chez eux, ils conçurent un grand respect pour la personne & pour la doctrine de JESUS-CHRIST. Mais il ne les avoit point encore appellez avec cette voix toute-puissante, qui devoit leur faire tout abandonner pour se rendre ses disciples. C'est pourquoy saint Matthieu nous marque icy que lorsqu'il marchoit un jour le long de la mer de Galilée, les ayant vû jetter leur filet dans la mer, il leur dit de la

suivre. Cette parole qui agit si puissamment sur leur cœur, fut encore accompagnée d'une circonstance miraculeuse qui est rapportée ailleurs. Car saint Luc témoigne que JESUS estant accablé par la foule du peuple qui se pressoit pour l'entendre, il entra dans une barque qui appartenoit à Simon ; & qu'après avoir enseigné le peuple, il fit prendre une si grande quantité de poissons à Pierre, qu'il en fut dans le dernier étonnement, d'autant plus qu'ayant pesché toute la nuit il n'avoit rien pris auparavant. Nous verrons plus particuliérement dans les explications de saint Luc, comment JESUS-CHRIST se servit de l'occasion de ce miracle pour dire ensuite à Simon & à André de le suivre, en les assurant qu'il *les feroit* à l'avenir *pescheurs d'hommes*.

Luc. 5.
Epiphan. hæres. 51. cap. 15.

Chrysost. in hunc locum.

Saint Jean Chrysostome admire la foy & la promte obéïssance de ces Disciples, qui quittent tout sans raisonner, dès le moment que le Fils de Dieu le leur commande, & qui se dévouënt d'une maniére admirable à le suivre pour toûjours, sans envisager ni ce qu'ils quittoient, ni à quoy ils s'engageoient. Et il compare cette parole miraculeuse, qui eut la force de les attacher tout d'un coup à luy sans aucun retour, à une pesche toute divine où l'on prend les ames, en les retirant de l'abysme de la corruption du siécle comme du fond de la mer. Ainsi JESUS-CHRIST leur ayant promis de les faire à l'avenir *pescheurs d'hommes*, leur donna en leurs personnes une preuve de ce qu'il leur promettoit, puisqu'il fit luy-même le premier à leur égard la fonction de pescheur d'hommes, en les retirant du siécle avec le filet de sa parole & de sa doctrine toute céleste, comme l'appelle saint Augustin.

August. De fid. & oper. cap. 17.

℣. 21. 22. *De là s'avançant il vit deux autres frères, Jacques fils de Zébédée; & Jean son frère, qui étoient dans une barque avec Zébédée leur père & qui raccommodoient leurs filets; & il les appella, &c.*

Saint Luc témoigne que ces deux fréres Jac- *Luc. 5. 7.*
ques & Jean estoient compagnons de Simon Pier- *9. 10.*
re, qui les avoit même priez de venir l'aider à
tirer son filet de l'eau, & qu'ils furent comme
luy dans l'étonnement d'une pesche si miraculeu-
se qu'il venoit de faire. Ainsi pour concilier saint
Matthieu avec saint Luc, il paroist que Jacques
& Jean estant venu aider Pierre, s'en retourné-
rent à leur barque qui estoit peu éloignée: & que
JESUS-CHRIST aprés estre descendu de celle
de Pierre, s'estant un peu avancé; & les ayant vû *Marc. 1.*
qui travailloient dans leur barque à raccommoder *19.*
leurs filets, il leur dit comme à Pierre & à An-
dré de le suivre. Ils estoient pauvres; dit saint
Chrysostome, & ils vivoient de leur travail: mais
c'estoit dans un mestier légitime. Ils estoient unis
ensemble, & ils avoient avec eux leur pére pau-
vre qu'ils servoient & qu'ils nourrissoient. Aussi-
tost que JESUS-CHRIST les appelle, ils quittent
& le mestier dont ils vivoient, & leur maison pa-
ternelle; & ils nous apprennent, dit saint Hilai- *Hilar. in*
re, que si nous voulons sincérement suivre JE- *Matth. canon. 3.*
SUS-CHRIST, nous ne devons point estre ar-
restez ni par tous les soins de la vie du siécle, ni
par l'amour de la maison de nos péres. Et saint *Hieron.*
Jérôme considérant la vocation de ces premiers *in hunc locum.*
Disciples du Fils de Dieu, destinez à le suivre
comme leur maistre, dit qu'il a choisi en leurs
personnes des pescheurs & des ignorans, de peur

que lorsqu'il les envoyeroit prêcher aux peuples, on ne regardât la foy de ceux qui croiroient en luy, comme estant plutost l'effet de leur éloquence & de leur science, que de la vertu toute-puissante de Dieu : *Piscatores & illiterati mittuntur ad prædicandum, ne fides credentium, non virtute Dei, sed eloquentiâ atque doctrinâ fieri putaretur.*

℣. 23. 24. 25. *Et* JESUS *alloit par toute la Galilée enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume, & guérissant toutes sortes de langueurs & toutes sortes de maladies parmi le peuple, &c.*

JESUS-CHRIST estoit venu premiérement pour son peuple, & il devoit envoyer ses Apos-
Matth. 10. 6. tres, comme il le dit autre part, chercher les brebis perduës de la maison d'Israël. Il commence donc à faire luy-même icy ce qu'il devoit faire ensuite par ses Disciples. Il va par toute la Galilée, jettant le filet de sa céleste doctrine pour pescher les ames; & *il prêche* au milieu des synagogues des Juifs *l'Evangile du royaume*; c'est-à-dire, l'heureuse nouvelle qui regardoit le royaume céleste qu'il leur promettoit, & le chemin par lequel il falloit marcher pour y arriver heureusement. Lorsqu'il envoya depuis ses Apostres chercher les brebis perduës de la maison d'Israël, en même-temps qu'il leur dit d'aller prêcher que le royaume du ciel estoit proche, il leur ordonna de guérir les malades, de ressusciter les morts, de guérir les lépreux & de chasser les démons. Il fait donc aussi avant eux la même chose; puisqu'il est marqué en ce lieu, Qu'enseignant dans les synagogues de la Galilée, & y prêchant l'Evangile du royaume, *il guérissoit toutes sortes de*

langueurs & de maladies. Il entre dans les ſynagogues, dit ſaint Chryſoſtome, pour faire voir à ſon peuple qu'il n'eſtoit pas un ſéducteur ni un ennemi du vray Dieu qu'ils adoroient; mais qu'il venoit s'acquitter de l'ordre que ſon Pére luy avoit donné d'apprendre aux hommes à le ſervir en eſprit & en vérité. Et il ajoûte les miracles à ſes prédications, parce que lorſque Dieu veut faire quelque choſe d'extraordinaire, & introduire dans le monde quelque nouvel établiſſement, il l'appuye ordinairement par des effets miraculeux de ſa puiſſance. Ainſi eſtant preſt de publier une loy ſublime & une forme de vie inconnuë juſqu'alors aux hommes, il fait beaucoup de miracles; parce que le royaume éternel qu'il annonçoit eſtant inviſible, il vouloit en établir la vérité dans l'eſprit des hommes par des miracles viſibles qui les étonnoient.

La Syrie *où ſe répandit ſa réputation*, comprenoit beaucoup de grandes Provinces, l'Idumée, la Paleſtine, la Céléſyrie, la Phénicie, la Syrie où eſtoit Damas, la Syrie où eſtoit Antioche, la Méſopotamie, & d'autres encore. Car ſes bornes du coſté de l'orient eſtoient Babylone; du coſté de l'occident, la mer méditerranée; vers le nord, la Cilicie; & vers le midy l'Egypte. *Décapolis* eſtoit un canton de dix villes, dont la plus grande eſtoit Scythopolis ou Scythople. La *Judée* doit eſtre priſe en ce lieu préciſément pour le païs qui contenoit les deux tribus de Juda & de Benjamin. Et enfin *ce qui eſtoit au-delà du Jourdain* marque toute l'étenduë de païs qu'occupoient les tribus de Ruben & de Gad, & la demi tribu de Manaſſé au-delà du Jourdain, par rap-

Janſ. in hunc loc.

Joſeph. Bell. Jud.

port à Jérusalem, selon le premier partage qui leur fut fait du vivant même de Moïse.

Il paroist donc que la réputation de JESUS-CHRIST, & le bruit des grands miracles qu'il faisoit par la guérison de toutes sortes de maladies les plus incurables, se répandit promtement par tout, & attiroit une infinité de personnes qui venoient chercher du soulagement dans leurs maux & dans leurs douleurs. Car l'homme animal & charnel, comme saint Paul appelle ceux qui ne sont point susceptibles des choses qu'enseigne l'Esprit de Dieu, est sensible principalement à ce qui regarde son corps & sa chair. Et ainsi le Fils de Dieu par une condescendance très-digne de la bonté infinie qui l'avoit porté à s'incarner pour l'amour des hommes, ménageoit d'une maniére admirable ces guérisons extérieures de leurs maladies corporelles, pour leur procurer le salut plus important de leurs ames. En ressuscitant l'homme extérieur, il le disposoit à ressusciter aussi intérieurement. En guérissant les possedez, il leur apprenoit à desirer encore plus d'estre délivrez de la possession malheureuse par laquelle le démon s'estoit rendu maistre de leurs cœurs. En rendant le mouvement libre des membres à ceux qui l'avoient perdu par *la paralysie*, il leur inspiroit un desir ardent de sortir de l'état funeste de langueur & de paresse qui leur ostoit tout le mouvement du cœur vers Dieu.

1. Corint. 2. 14.

Suivons donc aussi JESUS-CHRIST nous autres, s'écrie saint Jean Chrysostome ; puisque nous » ne sommes pas moins malades dans l'ame, que » ces peuples l'étoient dans le corps. Ce sont mê- » me nos maladies spirituelles qu'il desire princi-

Chrysost. in hunc locum.

palement de guérir ; ne guériſſant en effet les « corps que pour paſſer à la guériſon des ames. La « réputation de JESUS-CHRIST n'eſtoit alors ré- « panduë que dans la Syrie : & elle l'eſt maintenant « par toute la terre. La vûë de la guériſon de quel- « ques poſſedez faiſoit alors accourir vers luy les « peuples de toutes parts : & vous après avoir vû « des effets beaucoup plus grands de ſa puiſſance, « vous demeurez inſenſibles ſans vous mettre en « peine de venir à luy. Ils quittoient & leur païs, « & leurs amis, & leurs proches pour le ſuivre : « & vous craignez de ſortir de voſtre maiſon pour « l'aller trouver, & pour recevoir de luy beaucoup « plus que vous n'auriez quitté. Cependant nous « ne vous demandons pas que vous quittiez vos « maiſons : quittez ſeulement vos mauvaiſes habi- « tudes ; & en demeurant chez vous, vous vous « ſauverez. Mais, hélas ! autant que nous ſommes « ſenſibles aux maux du corps, & pleins d'ardeur « pour rechercher les moyens de nous ſoulager ; « autant nous ſommes négligens & endormis pour « les maladies de nos ames. Et c'eſt même la rai- « ſon pour laquelle nous ne guériſſons pas ſouvent « de nos maladies corporelles ; parce que ce qui « eſt eſſentiellement neceſſaire nous paſſe pour ſu- « perflu ; & ce qui eſt ſuperflu, nous le regardons « comme le ſeul neceſſaire. Ainſi il arrive que né- « gligeant la ſource même des maux corporels qui « nous accablent, nous prétendons néanmoins ſé- « cher les ruiſſeaux. Or l'exemple du paralytique « *Joan. 5. 14.* de trente-huit ans, ſans parler des autres, nous « fait aſſez voir que les maux du corps ſont ſou- « vent la peine des maux de l'ame. «

Saint Hilaire conſidérant JESUS-CHRIST *Hilar. in*

Matth. canon. 3. marcher ainsi par toute la Galilée, *prêcher dans les synagogues l'Evangile du royaume, & guérir toutes sortes de maladies*, dit qu'il déclaroit ouvertement par ses œuvres qui il estoit; & qu'il donnoit lieu à son peuple de reconnoistre dans ses actions miraculeuses la vertu & la presence de celuy que la lecture des livres des Prophetes leur representoit tous les jours comme devant venir parmy eux: *Factis ipse se profert: ut quem in Prophetarum voluminibus legere erant soliti, præsentem operibus contuerentur.*

CHAPITRE V.

† Tous les Saints. Plusieurs Martyrs.

1. † JESUS voyant tout ce peuple, monta sur une montagne, où s'estant assis, ses Disciples s'approchérent de luy;

2. & ouvrant sa bouche il les enseignoit, en disant:

Luc. 6. 20. 3. Bienheureux les pauvres ‖ d'esprit; parce que le royaume des cieux est à eux.

Psal. 36. 11. 4. ‖ Bienheureux ceux qui sont doux; parce qu'ils posséderont la terre.

Isai. 61. 3. 5. Bienheureux ceux qui

1. Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, & cùm sedisset, accesserunt ad eum Discipuli ejus;

2. & aperiens os suum docebat eos, dicens:

3. Beati pauperes spiritu: quoniam ipsorum est regnum cælorum.

4. Beati mites: quoniam ipsi possidebunt terram.

5. Beati qui lugent;

3. *expl.* spiritu, *de cœur & d'affection.*

4. *Dans le grec la seconde beatitude est de ceux qui pleurent, & la troisiéme de ceux qui sont doux.*

quoniam ipsi consolabuntur.

6. Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam : quoniam ipsi saturabuntur.

7. Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur.

8. Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum videbunt.

9. Beati pacifici : quoniam filii Dei vocabuntur.

10. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum cælorum.

11. Beati estis cùm maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me.

12. Gaudete, & exultate : quoniam merces vestra copiosa est in cælis : sic enim persecuti sunt Prophetas qui fuerunt ante

pleurent ; parce qu'ils seront consolez.

6. Bienheureux ceux qui sont affamez & altérez de la justice ; parce qu'ils seront rassasiez.

7. Bienheureux ceux qui sont // miséricordieux ; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.

8. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; parce qu'ils verront Dieu. *Psal.* 23. 4.

9. Bienheureux les // pacifiques ; parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu.

10. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; parce que le royaume des cieux est à eux.

11. Vous estes heureux, lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, & qu'ils vous persécuteront, & qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moy.

12. Réjouissez-vous *alors*, & tressaillez de joye ; parce qu'une grande récompense vous est réservée dans les cieux ¶. Car c'est ainsi qu'ils

7. *autr.* ceux qui sont compatissans & charitables.

9. *autr.* ceux qui aiment & procurent la paix.

ont persécuté les Prophetes, qui ont esté avant vous.

vos.

Marc. 9. 49. Luc. 14. 34. † Un S. Docteur.

13. † Vous estes le sel de la terre. Que si le sel ‖ perd sa force, avec quoy le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à estre jetté dehors, & à estre foulé aux pieds par les hommes.

13. Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultrà, nisi ut mittatur foras, & conculcetur ab hominibus.

14. Vous estes la lumiére du monde. Une ville située sur une montagne ne peut estre cachée:

14. Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita:

Marc. 4. 21. Luc. 8. 16. & 11. 33.

15. & on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur un chandelier, ‖ afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

15. neque accendunt lucernam, & ponunt eam sub modio, sed super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt.

16. Ainsi que vostre lumiére luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vostre Pére qui est dans les cieux.

16. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.

17. Ne pensez pas que je sois venu détruire la loy ou les Prophetes: je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.

17. Nolite putare quoniam veni solvere legem, aut Prophetas: non veni solvere, sed adimplere.

18. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre ‖ ne

18. Amen quippe dico vobis, donec trans-

‖ 13. autr. s'affadit.
15. g. d'où elle éclaire.

18. autr. passeront plutost que tout ce qui est dans la loy, &c.

est cælum & terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.

passeront point que tout ce qui est dans la loy ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota & à un seul point.

19. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, & docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cælorum: qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum.

19. Celuy donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, // & qui apprendra aux hommes à les violer, sera // regardé dans le royaume des cieux comme le dernier; mais celuy qui fera & enseignera, sera grand dans le royaume des cieux.

20. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plusquam Scribarum & Pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum.

20. † Car je vous dis que si vostre justice n'est plus abondante que celle des // Scribes & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. *Luc. 11. 19.* † V. Dimanche après la Pentec.

21. Audistis quia dictum est antiquis: Non occîdes; qui autem occîderit, reus erit judicio.

21. Vous avez appris qu'il a esté dit aux anciens: Vous ne tuerez point; & quiconque tuera méritera d'estre condamné par le jugement. *Exod. 20. 13. Deuter. 5. 17.*

22. Ego autem dico vobis: quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. Qui autem dixerit fratri suo: Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit: Fatue, reus

22. Mais moy je vous dis, que quiconque se mettra en colére // contre son frére méritera d'estre condamné par le jugement. Que celuy qui dira à son frére: // Raca, méritera d'estre condamné par

19. *autr.* quoiqu'il instruise les hommes selon la loy.
Ibid. expl. *c'est-à-dire, qu'on n'en fera aucun état dans le royaume du ciel, dont il sera exclus.*
20. *Expl.* Docteurs de la loy.
22. *gr.* sans sujet.
Ib. *c'est une parole de mépris.*

le conseil. Et que celuy qui luy dira : Vous estes un fou, méritera d'estre condamné au feu de l'enfer.

erit gehennæ ignis.

23. Si donc lorsque vous presentez vostre offrande à l'autel, vous vous souvenez que vostre frére a quelque chose contre vous,

23. Si ergo offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te ;

24. laissez-là vostre don devant l'autel, & allez vous reconcilier auparavant avec vostre frére; & puis vous reviendrez offrir vostre don ¶.

24. relinque ibi munus tuum ante altare, & vade priùs reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offeres munus tuum.

Luc. 12. 58. 25. Accordez-vous au plûtost avec vostre adversaire pendant que vous estes en chemin avec luy, de peur que vostre adversaire ne vous livre au Juge, & que le Juge ne vous livre au ministre *de la justice*, & que vous ne soyez mis en prison.

25. Esto consentiens adversario tuo citò dum es in via cum eo: ne fortè tradat te adversarius judici, & judex tradat te ministro : & in carcerem mittaris.

26. Je vous dis en vérité, que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la derniére obole.

26. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.

27. Vous avez appris qu'il a
Exod. 20. 14. esté dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultére.

27. Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis.

28. Mais moy je vous dis, que quiconque aura regardé

28. Ego autem dico vobis, quia omnis qui

22. *l.* à la géhenne du feu.
23. *expl. a quelque juste sujet de se plaindre de vous.* S. Augustin.

viderit mulierem ad concupiſcendum eam, jam mœchatus eſt eam in corde ſuo.

29. Quòd ſi oculus tuus dexter ſcandaliſat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.

30. Et ſi dextera manus tua ſcandaliſat te, abſcîde eam, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum eat in gehennam.

31. Dictum eſt autem: Quicumque dimiſerit uxorem ſuam, det ei libellum repudii.

32. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiſerit uxorem ſuam, exceptâ fornicationis cauſâ, facit eam mœchari: & qui dimiſſam duxerit adulterat.

33. Iterùm audiſtis quia dictum eſt anti-

une femme avec *un mauvais* deſir pour elle, a déja commis l'adultére dans ſon cœur.

29. Que ſi voſtre œil droit vous // ſcandaliſe, arrachez-le, & jettez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de voſtre corps périſſe, que tout voſtre corps ſoit jetté dans l'enfer. *Infrà* 18. 9. *Marc.* 9. 46.

30. Et ſi voſtre main droite vous //ſcandaliſe, coupez-la, & la jettez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de voſtre corps périſſe, que tout voſtre corps ſoit jetté dans l'enfer.

31. Il a eſté dit encore: Quiconque veut quitter ſa femme, qu'il luy donne un écrit, par lequel il déclare qu'il la répudie. *Deut.* 24. 1.

32. Et moy je vous dis, que quiconque aura quitté ſa femme, ſi ce n'eſt en cas // d'adultére, la fait devenir adultére; & que quiconque épouſe celle que ſon mary aura quittée, commet un adultére. *Infr.* 19. 7. *Marc.* 10. 11. *Luc.* 16. 18.

33. Vous avez encore appris qu'il a eſté dit aux an-

29. & 30. *expl.* eſt un ſujet de ſcandale & de chûte.
32. *l.* de fornication.

ciens: Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des sermens que vous aurez faits.

quis: Non perjurabis; reddes autem Domino juramenta tua.

34. Et moy je vous dis, que vous ne juriez en aucune sorte, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu:

34. Ego autem dico vobis non jurare omnino, neque per cælum, quia thronus Dei est:

35. ni par la terre, parce qu'elle sert *comme* d'escabeau à ses pieds: ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roy:

35. neque per terram, quia scabellum est pedum ejus: neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis:

36. vous ne jurerez pas aussi par vostre teste, parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir.

36. neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.

37. Mais contentez-vous de dire: // Cela est, cela est, ou: Cela n'est pas, cela n'est pas; car ce qui est de plus vient // du mal.

37. Sit autem sermo vester: Est, est: Non, non: quod autem his abundantius est, à malo est.

Exod. 21. 24. *Levit.* 24. 20. *Deuter.* 19 21.

38. Vous avez appris qu'il a esté dit: Oeil pour œil, & dent pour dent.

38. Audistis quia dictum est: Oculum pro oculo, & dentem pro dente.

39. Et moy je vous dis de ne point résister // au mal *que l'on veut vous faire*: mais si quelqu'un vous a frappé sur

39. Ego autem dico vobis non resistere malo: sed si quis te percusserit in dexte-

37. *expl.* Cette double repetition semble estre pour une plus grande affirmation.

Ibid. *autr.* d'une mauvaise cause, comme *de la foiblesse de celuy qui pour croire a besoin qu'on jure.* Saint Augustin.

39. *autr.* à celuy qui vous traite mal.

ram maxillam tuam, præbe illi & alteram.

la jouë droite, presentez-luy encore l'autre.

40. Et ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.

40. Si quelqu'un veut plai- *Luc. 6.*
der contre vous pour vous 29.
prendre vostre robe, quittez-
luy encore vostre manteau.

41. Et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo & alia duo.

41. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec luy, faites-en encore deux mille autres.

42. Qui petit à te, da ei: & volenti mutuari à te, ne avertaris.

42. Donnez à celuy qui *Deuter.*
vous demande, & ne rejettez 15. 8.
point celuy qui veut emprunter de vous.

43. Audistis quia dictum est: Diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.

43. † Vous avez appris qu'il † I. Ven-
a esté dit: Vous aimerez vos- dredy de
tre prochain, & vous haïrez Carême.
vostre ennemi.

44. Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos: & orate pro persequentibus, & calumniantibus vos;

44. Et moy je vous dis: *Luc. 6.*
Aimez vos ennemis, // faites 27.
du bien à ceux qui vous haïs- *Rom.* 12.
sent, & priez pour ceux qui 20.
// vous persécutent & qui vous calomnient;

45. ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est: qui solem suum oriri facit super bonos & malos; & pluit super justos & injustos.

45. afin que vous soyez les enfans de vostre Pére qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons & sur les méchans, & fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes.

46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt,

46. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle

44. *gr.* bénissez ceux qui vous maudissent.

Ibid. *gr.* qui vous offensent & vous persécutent.

récompense *en* aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas aussi?

quam mercedem habebitis? Nonne & publicani hoc faciunt?

47. Et si vous ne saluez que vos fréres, que faites-vous en cela de plus *que les autres?* Les Payens ne le font-ils pas aussi?

47. Et si salutaveritis fratres vestros tantùm, quid ampliùs facitis? Nonne & Ethnici hoc faciunt?

48. Soyez donc vous autres parfaits comme vostre Pére céleste est parfait.

48. Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cælestis perfectus est.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *JESUS voyant tout ce peuple, monta sur une montagne, où s'estant assis, ses Disciples s'approchérent de luy; & ouvrant sa bouche il les enseignoit.*

Plusieurs ont cru que ce sermon si célébre de JESUS-CHRIST sur la montagne, rapporté par saint Matthieu, est différent de celuy dont parle saint Luc. En effet saint Luc dit, Que JESUS s'en alla sur une montagne pour prier; qu'après y avoir passé toute la nuit, il appella ses Disciples quand il fut jour pour faire le choix de ses douze Apostres; qu'estant descendu ensuite avec eux, il s'arresta en un lieu plus étendu, où il vit une grande multitude de peuples qui estoient venus pour l'entendre & estre guéris, & qu'alors il dit: *Bienheureux les pauvres, &c.* Saint Matthieu ne parle point de la priére de JESUS-CHRIST, ni de l'élection des douze Apostres; il dit seulement

Luc. 6. 12. &c.

que

que JESUS voyant tout ce peuple monta sur une montagne, où s'estant assis, & ses Disciples s'approchant de luy, il prononça les béatitudes rapportées dans ce chapitre. Mais il n'est pas surprenant que saint Matthieu ait tû une partie de ce qu'a dit un autre Evangéliste : ainsi quoique le Fils de Dieu soit descendu du haut de la montagne, où il avoit fait sa priére & le choix de ses Apostres, ce put estre néanmoins sur cette même montagne, dans un lieu moins élevé & plus étendu, qu'il parla au peuple pour l'instruire de ces grandes véritez que les hommes n'avoient point connuës jusqu'alors. Cette montagne où il fit l'excellente prédication contenuë dans ce chapitre, qui renferme, dit saint Augustin, toute la perfection de la vie chrestienne, estoit, selon saint Jérôme, le mont Thabor, ou quelqu'autre de la Galilée. *August. de serm. Domin. in mont. lib. 1. cap. 1.* *Hieron. in Matth.*

Mais quoique ce fut pour prier, pour faire l'élection des Apostres & pour éviter la foule que le Fils de Dieu monta sur cette montagne ; les Péres ont cru encore qu'il pouvoit bien nous marquer par cette situation même où il estoit élevé au-dessus des peuples, que les préceptes qu'il avoit à leur donner renfermoient une plus grande justice que ceux qui avoient esté donnez jusqu'alors aux Juifs ; parce que la pluspart de ceux que Dieu leur avoit donnez par ses saints Prophetes, tendoient principalement à les lier par la crainte, dans l'espérance qu'on leur donnoit d'un royaume temporel s'ils estoient fidelles à les accomplir : mais ceux qu'il donnoit alors par la bouche de son propre Fils, tendoient à les rendre libres par la charité, & à les rendre dignes d'acquerir le royaume du ciel même : *Nec mirum* *Hilar. in Matth. canon. 4.* *August. ut suprà.*

est, quòd dantur præcepta majora propter regnum cælorum, & minora data sunt propter regnum terrenum. JESUS-CHRIST enseigne donc aprés qu'il est monté sur la montagne ; c'est-à-dire, dit saint Hilaire, que s'estant alors comme élevé jusqu'à la majesté de Dieu son Pére, il établit des préceptes pour former une vie toute céleste : *In paternæ scilicet majestatis positus celsitudine, cælestis vitæ præcepta constituit.* C'est peut-estre aussi la même chose que l'on peut entendre par cette sorte d'expression surprenante, *qu'il ouvrit sa bouche :* comme s'il eût dit, Que le Verbe, qui dans le temps de l'ancienne loy avoit seulement accoustumé d'ouvrir la bouche de ses Prophetes, commença alors à *ouvrir* luy-même *sa* propre *bouche*, & à découvrir les tresors de sa sagesse inconnuë jusqu'alors aux hommes.

℣. 3. *Bienheureux les pauvres d'esprit ; parce que le royaume des cieux est à eux.*

Hieron. De peur qu'on ne crût que la pauvreté que le Fils de Dieu louë icy, est celle qu'on souffre seulement par necessité, il ne dit pas *les pauvres* simplement ; mais les pauvres qui le sont *d'esprit*, ou en esprit, où par l'esprit : c'est-à-dire, qui sont humbles dans leur pauvreté, qui sont pauvres de cœur & de volonté, & par un effet de la grace du Saint-Esprit : *Qui propter spiritum sanctum voluntate sunt pauperes ;* & qui sont enfin du nombre de ces pauvres dont le Sauveur a parlé
Isai. 61. 1. par Isaïe, en disant : *Le Seigneur m'a rempli de son onction, & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux*
Chrysost. Hilar. *pauvres.* Mais pourquoy dit-il *les pauvres d'esprit*, & non les humbles d'esprit ? C'est parce que ce mot de *pauvre*, dit beaucoup plus que celuy

d'humbles. Car il entend ces personnes qui sont toutes abbattuës devant Dieu, qui se regardent véritablement comme des pauvres en sa presence, qui attendent tout de sa bonté, & qui écoutent avec frayeur ses paroles. C'est à cette humilité, ou plutost à cette humble pauvreté du cœur, que JESUS-CHRIST donne le premier rang dans ses béatitudes, parce que ce deluge de maux qui inonde toute la terre n'a point d'autre source que l'orgueil. Que ceux donc qui ont un esprit enflé, & dont le cœur est rempli d'orgueil, souhaitent & aiment les royaumes de la terre : mais pour nous autres n'ayant que des sentimens humbles, nous souvenant que nous sommes dénuez de tout par nous-mêmes, & riches seulement des dons de Dieu, ne nous laissons emporter à aucune pompe du siécle, ni corrompre par aucun desir des richesses temporelles; mais tenons-nous humblement soumis à Dieu & unis avec nos fréres par le lien de la charité, qui nous rende toutes choses communes avec eux, afin que *le royaume du ciel soit à nous.* Car ce royaume qui enferme tous les dons, toutes les richesses, & toute la gloire de Dieu même, n'appartient qu'à la pauvreté & à l'humilité du cœur. C'est à ce seul titre que nous pouvons espérer d'en devenir héritiers; comme JESUS-CHRIST n'a voulu luy-même y parvenir entant qu'homme, qu'après s'estre humilié & anéanti, & rendu pauvre de la derniére pauvreté pour l'amour de nous.

Augusti. ut supra. *Hilar.*

℣. 4. *Bienheureux ceux qui sont doux ; parce qu'ils possederont la terre.*

Ceux que JESUS-CHRIST déclare heureux à cause de leur *douceur*, ne sont pas ceux qu'un

tempérament plus modéré rend paisibles, & qui par l'effet de cette humeur naturelle avec laquelle ils sont nez, supportent avec quelque sorte de tranquilité les maux de la vie presente, ou qui même par une force d'esprit affectée se soustiennent comme des Stoïciens dans les différentes afflictions qui leur arrivent. Car il faut se souvenir que c'est JESUS-CHRIST qui parle & non pas un Philosophe; que c'est un Chrestien qu'il prétend former & non pas un Stoïcien; que les maximes qu'il établit sont fondées sur la vérité de l'Esprit de Dieu, & non sur la vanité de l'esprit de l'homme; que la récompense qu'il propose à ses Disciples, est un royaume éternel & la possession de Dieu même, & non quelque gloire passagére, ni une vaine estime des louanges humaines.

August. Ceux-là donc sont *doux*, selon l'Ecriture, qui cedent par un esprit de charité aux persécutions

Rom. 12. 21. qu'on leur fait souffrir, & qui *ne se laissent point vaincre par le mal*, mais qui *surmontent au contraire le mal par le bien*, en le souffrant avec une humble patience. Ce sont ceux qui ne sont point divisez entr'eux en combattant pour des choses temporelles & pour des biens de la terre. Ce sont ceux en qui JESUS-CHRIST habite par la douceur & par l'onction de son Esprit. David avoit

Psal. 36. 11. dit aussi avant JESUS-CHRIST, Que *la terre seroit l'héritage de ceux qui estoient doux :* & cette parole à l'égard du commun des Juifs charnels, s'entendoit de la possession paisible de la terre de la Palestine, que Dieu promettoit à ceux qui obéïroient humblement & sans résistance à ses préceptes :

Hebr. 11. 9. 10. mais à l'égard des vrais enfans de la foy d'Abraham, qui n'envisagent jamais cette terre que

comme l'image du ciel ; la promeſſe que David faiſoit à ceux qui avoient la vraye douceur, regardoit cette cité ſainte & bienheureuſe, qui avoit eſté, ſelon ſaint Paul, l'objet des deſirs de cet ancien Patriarche, & dont Dieu même eſt le fondateur & l'architecte. Ainſi JESUS-CHRIST voulant allier en quelque ſorte, dit ſaint Chryſoſtome, la loy nouvelle avec l'ancienne, ſe ſert des mêmes paroles qui eſtoient familiéres à ce peuple, afin de ne leur parler pas toûjours un langage qui leur fût entiérement inconnu.

La terre dont le Fils de Dieu promet la poſſeſſion à ceux qui ſont doux, n'eſt donc pas, ſelon ſaint Jérôme, ni la terre de la Judée, ni toutes les autres parties de l'univers ; ce n'eſt pas cette terre que le Seigneur a maudite, pour luy faire produire des ronces & des épines ; cette terre qui eſt plutoſt expoſée en proye à la violence des puiſſans du monde, qu'elle n'eſt l'objet de la douceur des ames humbles. Mais c'eſt la terre que le Roy prophete deſiroit lorſqu'il diſoit : *J'eſpére voir les biens du Seigneur dans la terre des vivans.* Car quant à la terre dans laquelle nous naiſſons, ce n'eſt point par la douceur, mais par l'orgueil & l'ambition qu'on s'en rend le maiſtre : *Nemo enim terram iſtam per manſuetudinem, ſed per ſuperbiam poſſidet.*

Hieron. in hunc loc.

Pſal. 26. 13.

On peut dire encore avec ſaint Bernard, que ceux dont le cœur eſt ſoumis à Dieu par l'humble douceur qu'ils ont appriſe de l'exemple de JESUS-CHRIST, deviendront en un ſens ſpirituel maiſtres de la terre ; c'eſt-à-dire, de leur corps, qui ne ſe révoltera plus contre leur eſprit, lorſque leur eſprit ſera devenu parfaitement aſſujetti

Bernard. feſt. omn. SS. ſerm. 1. num. 9.

au Seigneur. Et c'est avec beaucoup de raison, comme dit le même Saint, que le Fils de Dieu après avoir béatifié la pauvreté, fait l'éloge de la douceur; parce qu'après avoir tout quitté, la premiére tentation dont on se sent attaqué ordinairement est celle qui naist de ce que souffre le corps par une suite même de la pauvreté. Mais de quoy nous serviroit d'estre pauvres, si de nostre pauvreté nous prenions sujet de tomber dans le murmure, & si nous nous révoltions contre la discipline salutaire du Seigneur.

℣. 5. *Bienheureux ceux qui pleurent; parce qu'ils seront consolez.*

Chryſ. in Matth. hom. 15. Hieron. in hunc locum. Hilarius. Il n'appelle pas *heureux* généralement tous ceux qui pleurent, mais ceux qui le font pour leurs péchez. Car les larmes que l'on répand pour le siécle & la vie presénte, bien loin d'estre heureuses sont même interdites par l'Apostre comme dangereuses & mortelles, lorsqu'il déclare; Que *la tristesse qui est selon le monde produit la mort.* C'est donc *la tristesse qui est selon Dieu, & qui produit une pénitence stable pour le salut*, que JESUS-CHRIST appelle heureuse; cette tristesse qui nous fait pleurer, ou nos péchez, ou ceux des autres, cette tristesse qui porta saint Paul à pleurer ceux qui après estre tombez dans les plus grands crimes, n'en faisoient point pénitence. Cette sorte de tristesse nous éleve, dit saint Chrysostome, jusqu'au comble de la vertu & de la sagesse chrestienne. Car si ceux qui pleurent la mort d'un fils, ne sont agitez d'aucune autre passion durant tout le temps de leur douleur, parce qu'ils sont occupez entiérement du sujet de leur tristesse; combien ceux qui pleurent leurs fautes avec un regret

2. Cor. 7. 10.

2. Corint. 12. 21.

ſincére, doivent-ils faire paroiſtre plus de vertu que ces premiers, pour ſe dégager de toutes les paſſions de l'ame ? Souvenons-nous donc dans toutes nos œuvres de noſtre derniére fin & des horreurs de la mort : ſouvenons-nous du terrible jugement de Dieu & des flammes éternelles : ſongeons aux miſéres de la vie preſente, aux périls continuels qui nous environnent, & à noſtre propre fragilité : repaſſons dans l'amertume de noſtre ame toutes les années de noſtre vie ; & nous ſentirons aſſurément très-peu tout ce qui paroiſt le plus affligeant au-dehors, tant que nous ſerons ainſi occupez de l'affliction intérieure de noſtre cœur. *Bern. in feſt. omn. SS. ſerm. 1. num. 10.*

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette triſteſſe de ceux qui pleurent ſi ſaintement ſoit ſans conſolation. L'Eſprit de Dieu ſera luy-même leur conſolateur, dit ſaint Auguſtin : & il le ſera dès ce monde. Si vous voulez donc, comme dit ſaint Chryſoſtome, eſtre conſolé, pleurez. Et quand vous ſeriez accablé d'un deluge d'afflictions, ſi Dieu vous conſole luy-même, vous vous trouverez au-deſſus de tous vos maux. Que ſi dès ce monde il vous comble intérieurement de ſes divines conſolations, que ſeront celles que vous recevrez un jour, lorſque vous ſerez, ſelon l'expreſſion du Prophete, *enyvrez de l'abondance des biens de ſa maiſon, & qu'il vous fera boire dans le torrent de ſes délices ?* On ne reçoit maintenant que quelques gouttes de ce breuvage tout divin, qui eut la force autrefois de cauſer une eſpece d'enyvrement aux ſaints Martyrs, lorſqu'allant mourir pour JESUS-CHRIST, ils ſembloient ne plus connoiſtre ce qu'ils avoient de plus cher *Auguſt.* *Pſal. 35. 9.*

au monde. Mais si cet avant-goust qu'ils avoient des délices du Seigneur éteignoit en quelque sorte l'ardeur des feux dont leur chair estoit brûlée, que devons-nous concevoir de l'estat de ceux qui sont dans le ciel, & qui boivent dans la source même de la vie? *Heureux* donc *ceux qui pleurent, puisqu'ils seront consolez* des consolations de Dieu même, participant à la plénitude de sa joye & de sa gloire.

℣. 6. *Bienheureux ceux qui sont affamez & altérez de la justice; parce qu'ils seront rassasiez.*

Hieron. Il ne suffit pas, dit un Pére, que nous desirions la justice: mais il faut que nous en soyons *affamez*; & que nous le soyons de telle sorte que ne nous croyant jamais assez justes, nous soyons dans une faim continuelle des œuvres de la justice. Remarquez donc avec saint Jean Chrysostome, *Chrysost. in Matth. hom. 15.* comment JESUS-CHRIST exprime l'amour que nous sommes obligez d'avoir pour la justice, & comment il nous apprend à ne l'aimer pas froidement, mais avec toute l'ardeur possible. Cette *justice* peut s'entendre en général de tout ce qui rend l'homme juste devant Dieu, selon qu'il est dit de Zacharie & d'Elisabeth pére & mére *Luc. 1. 6.* de saint Jean Baptiste: *Qu'ils estoient tous deux justes devant Dieu, & qu'ils pratiquoient tous les préceptes du Seigneur, & toutes ses ordonnances qui pouvoient leur procurer la véritable justice.* C'est cette justice que JESUS-CHRIST appelloit luy-même *Joan. 4. 34.* sa nourriture, lorsqu'il disoit: *Ma nourriture est de faire la volonté de celuy qui m'a envoyé*; en quoy *August.* consiste la vraye justice, selon saint Augustin: c'est *Joan. ib. 14.* celle qu'il nomme encore une eau céleste, lorsqu'il dit à la Samaritaine: Qu'il avoit *une eau qui*

rejallissent jusqu'à la vie éternelle. Les vrais Disciples de JESUS-CHRIST sont donc *affamez* de cette divine nourriture, & *altérez* de cette eau celeste de la justice : & ils le sont d'autant plus qu'ils deviennent plus saints & plus justes. La « justice, dit saint Bernard, paroist dure & insipide « au palais du cœur lorsqu'il est encore foible, & à « l'ame qui est encore languissante. Mais ceux qui « en goustent la douceur, sçavent par leur propre « expérience combien on est heureux d'en estre af- « famé, puisqu'*on sera* véritablement *rassasié.* «

Bernar. omn. SS. serm. 1. num. 11.

Entre ceux qui paroissent affamez & altérez de la justice, il y en a qui le sont moins à l'égard d'eux-mêmes qu'à l'égard des autres. C'est-à-dire, qu'il y en a qui plus indulgens pour leurs propres fautes, paroissent remplis de zele & de feu pour les fautes de leurs fréres. Lorsqu'ils voyent à peine, dit le Fils de Dieu, une poutre qui est dans leur œil, ils découvrent avec une pénétration surprenante les moindres pailles dans ceux des autres. Ce n'est pas là l'amour véritable & la faim de la justice qui nous rend dignes d'estre rassasiez. C'est pécher même contre la justice, & tomber dans la malédiction prononcée par le Seigneur contre ceux qui se servent d'un double poids & d'une double mesure, l'une pour eux-mêmes, & l'autre pour leur prochain. Il n'est donc permis proprement qu'à ceux qui travaillent avec ardeur à devenir justes devant Dieu, à faire paroistre un grand zele de justice à l'égard des autres. *Que celuy*, dit JESUS-CHRIST, *qui est sans péché jette le premier la pierre contre la femme adultère.*

Matth. 7. 3. *Proverb. 20. 10.* *Joan. 8. 7.*

Ce n'est pas que les Ministres de la justice de Dieu ne puissent venger ses intérests sans estre

eux-mêmes arrivez à la perfection de la justice.
Bern. ib. ut suprà. Car quelle est même, dit saint Bernard, toute la justice que nous possedons en cette vie, si elle est jugée rigoureusement par celle de Dieu? Mais c'est qu'au moins Dieu les oblige par ces paroles à travailler avec sa grace à devenir justes devant luy, & à rentrer au-dedans d'eux-mêmes pour s'examiner & se juger en sa presence, avant que de prononcer un jugement contre ceux que sa providence a soumis à leur justice; afin qu'ils puissent devenir eux-mêmes plus justes à mesure qu'ils travaillent à la justification des autres.

℣. 7. *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.*

Hieron. La *miséricorde* ne s'entend pas seulement de la charité qu'on exerce en faisant l'aumône, mais encore de cette bonté compatissante qui fait supporter les defauts des autres, pour *accomplir*, comme dit saint Paul, *la loy de* JESUS-CHRIST.
Galat. 6. 2.
August. De serm. Dom. in mont. lib. 1. cap. 4. La miséricorde est le seul remède, selon saint Augustin, pour nous délivrer de tant de maux qui nous font gémir. Pardonnons donc à nostre prochain, comme nous voulons que Dieu nous pardonne. Aidons les autres dans tout ce que nous pouvons, comme nous desirons d'estre aidez dans ce que nous ne pouvons point par nous-mêmes. Ainsi la miséricorde est promise à ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils sont en cela vraiment sages, & qu'ils usent du moyen qui leur est le plus salutaire, en donnant à ceux qui ont besoin d'estre secourus par eux dans leur foiblesse, le secours qu'eux-mêmes espérent de recevoir d'un plus puissant qu'eux: *Misericordibus misericordia, tanquàm vero & optimo consilio utentibus, ut hoc eis exhi-*

leatur à potentiore, quod invalidioribus ipsi exhibent.

Il y a plusieurs maniéres d'exercer la miséricorde, & ce commandement est d'une grande étenduë, regardant tous les besoins de nos fréres, soit pour le corps, ou pour l'ame. Or quoiqu'il semble d'abord que la récompense promise à ceux qui seront miséricordieux, ne soit qu'égale au bien qu'ils ont fait, puisqu'ils recevront miséricorde pour miséricorde; elle est sans comparaison plus grande. Les hommes exercent la miséricorde en hommes; mais Dieu leur fera miséricorde en Dieu. Et il y a autant de différence entre l'une & l'autre, qu'il y en a entre Dieu & l'homme; entre la bonté très-imparfaite de l'homme, & la bonté infinie de Dieu; entre ce qu'un homme peut devoir à un autre homme comme luy, & ce qu'un homme doit à Dieu même; c'est-à-dire, entre cent deniers & dix mille talens, selon la comparaison que le même Sauveur en fait luy-même dans l'Evangile; & enfin entre le pouvoir si borné que nous avons de faire du bien à nos fréres, & la puissance infinie que Dieu a de nous combler de ses biens, qui nous sont aussi incompréhensibles que luy-même.

Chrysost. ibid. ut suprà.

Matth. 18. 24. 27. 28.

Cette sentence de JESUS-CHRIST touchant la miséricorde, condamne, selon saint Bernard, le premier des hommes de cruauté envers sa femme après son péché, luy qui sembloit avoir péché par l'amour même de sa femme. Car au-lieu qu'il auroit dû dire au Seigneur lorsqu'il le vit prest à venger son crime : Cette femme estoit plus foible que moy, & elle a esté séduite : comme donc tout le péché est mon péché, c'est sur moy seul que doit tomber la vengeance : il dit au contraire pour s'excuser en la condamnant;

Bern. ib. num. 12.

Genes. 3. *La femme que vous m'avez donnée m'a presenté de*
„ *ce fruit*. Quel renversement, s'écrie le même
„ Saint! Vous n'avez pas refusé, ô Adam, de com-
„ mettre le péché à cause de vostre femme; & vous
„ refusez maintenant de prendre sur vous la peine
„ qui luy est dûë.... Vous avez esté cruellement
„ miséricordieux, lorsque vous deviez user de sé-
„ vérité à son égard: & vous vous rendez mainte-
„ nant impitoyable envers elle, lorsque vous seriez
„ obligé de luy estre miséricordieux: *Omnia confudisti, perniciosè misericors, ubi severus esse debueras: & perniciosius crudelis, ubi misericordiam impendere oportebat.*

℣. 8. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; parce qu'ils verront Dieu.*

August. ibid. ut supr. cap. 2. Ceux-là seroient foux, dit saint Augustin, qui chercheroient à voir Dieu avec ces yeux extérieurs & corporels; puisque c'est des yeux du cœur qu'il peut estre vû, selon qu'il est dit ailleurs: *Cherchez-le dans la simplicité de vostre cœur.* Sapient. 1. 1. Ainsi un cœur pur est la même chose qu'un cœur simple: & comme la lumiére du soleil ne peut estre vûë par des yeux impurs & malades; aussi Dieu ne se voit point si le cœur qui peut seul le Hieron. voir n'est pur; & celuy qui est le temple de Dieu ne peut point estre souillé. *Mundus mundo corde conspicitur: templum Dei non potest esse pollutum.* Celuy donc qui a une ame souillée est aveuglé par Hilarius in hunc locum. la lumiére de Dieu. Et la seule pureté & simplicité de l'ame luy donne la force de soustenir la presence de cette lumiére ineffable de la divinité. Bern. ib. ut suprà num. 13. C'est la priére & l'humble confession de nos fautes, qui purifient, selon saint Bernard, l'œil de nostre cœur. C'est à Dieu, qui seul est pur par

luy-même, qu'il appartient de purifier ce qui est né d'une source impure. Opposons donc à toutes nos impuretez le reméde de la priére, & tenons nos yeux sans cesse attentifs vers le Seigneur nostre Dieu dans le desir & dans l'attente de sa miséricorde. Car c'est de luy que nous devons espérer cette pureté intérieure qui est digne de le voir, & cet *œil simple qui rend*, selon JESUS-CHRIST, *tout nostre corps éclairé*. Malheur à moy, « s'écrie ce grand homme, de ce que l'impureté « de mon cœur m'est un obstacle qui m'empêche « d'estre encore admis à cette vûë bienheureuse de « mon Dieu. Avec quelle ardeur devons-nous donc « travailler à acquerir cette pureté de l'œil qui doit « voir Dieu? Pour moy je me sens souillé encore « par trois choses, par la concupiscence de la chair, « par le desir de la gloire temporelle, & par le re- « mords de tous mes péchez passez. Car il reste « dans mon ame certains mouvemens que je ne « sçaurois éteindre ni par la raison, ni par tous mes « efforts, tant que je vis dans ce siécle corrompu, « & que je demeure encore lié à ce corps de mort. « Et je ne trouve que la priére à opposer à toutes « ces choses qui souillent encore mon cœur. «

Matth. 6. 22.

℣. 9. Bienheureux sont les pacifiques; parce qu'ils seront appellez les enfans de Dieu.

Les *pacifiques* sont ceux qui travaillent premiérement à avoir la paix dans le cœur, & ensuite à l'établir parmy leurs fréres qui sont divisez entr'eux, & sur tout à les réconcilier avec Dieu, lorsque le péché les rend ses ennemis. Car de quoy leur serviroit de donner la paix aux autres, si la guerre causée par les vices régnoit dans leurs ames? C'est dans la paix, dont parle icy JESUS- Hieron.

CHRIST, que consiste la perfection, lorsqu'il
August. ut supr. cap. 2. „ n'y a rien en nous qui s'oppose à la volonté. Et „ c'est pour cela, dit saint Augustin, que les paci„ fiques sont appellez *les enfans de Dieu*, parce qu'il „ n'y a rien en eux qui resiste à Dieu ; & que les „ enfans doivent avoir de la ressemblance avec leur „ pére. Or ceux-la sont pacifiques dans eux-mêmes, „ qui réglant tous les mouvemens de leur cœur & „ les soumettant à la raison ; c'est-à-dire, à l'ame & „ à l'esprit, & ayant dompté les concupiscences de „ la chair, deviennent le royaume de Dieu. Car „ dans ce royaume toutes choses y sont tellement „ dans l'ordre, que ce qu'il y a dans l'homme de „ plus excellent, commande à ce qu'il y a de com„ mun avec les bestes ; & que cette même partie „ de l'homme qui est la principale ; c'est-à-dire, „ l'ame & la raison, est soumise à ce qui est plus „ grand qu'elle ; c'est-à-dire, à la vérité même qui „ est le Fils unique de Dieu. Car elle ne peut com„ mander à ce qui est au-dessous d'elle, si elle ne se „ soumet elle-même à ce qu'elle reconnoist au-des-
Luc. 2. 14. „ sus de soy. Et c'est-là la paix qui se donne *dans* „ *la terre aux hommes dont la volonté est bonne* & „ droite. C'est-là la vie de celuy qui est parfait & „ consommé dans la sagesse. C'est de ce royaume „ où régne la paix & l'ordre, qu'a esté chassé le prin„ ce du siécle, qui n'exerce son empire que sur „ ceux qui sont sortis de la régle & qui ont ren„ versé l'ordre.

Hilar. in Matth. canon. 4. Nous ne serons dignes, dit saint Hilaire, d'estre nommez *les enfans de Dieu*, que lorsqu'oubliant volontairement toutes les choses qui peuvent nous offenser, nous vivrons avec nos fréres
Chrysost. dans la paix d'une charité parfaite. Et ce nom si

honorable convient à très-juste titre à ceux qui *ut suprà*
font ce qu'a fait le Fils de Dieu. Car ç'a esté là *hom. 15.*
proprement son grand ouvrage, de réünir ce qui *Bernard. ut suprà*
estoit divisé & de réconcilier ceux qui estoient *num. 14.*
ennemis; puisque ç'a esté par luy que nous avons
esté réconciliez avec Dieu son Pére; & que c'est
de luy que saint Paul a dit; Qu'il *a pacifié par le* *Coloss. 1. 20.*
sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est
dans la terre, que ce qui est dans le ciel.

℣. 10. 11. 12. *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice; parce que le royaume des cieux est à eux. Vous estes heureux lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, &c.*

On ne doit pas croire que la paix soit toûjours à *Chrysost.*
desirer: au contraire, après que la paix intérieure a *August. ut suprà.*
esté établie en nous, cette paix qui rend l'ame soumise à Dieu & la chair soumise à l'ame, il faut s'attendre que le prince de ce siécle estant chassé de nostre cœur, ne manquera pas de nous susciter au-dehors des tentations & des persécutions. Mais si nostre paix intérieure se trouve bien affermie, il servira seulement à augmenter nostre gloire qui est selon Dieu; puisque ne pouvant rien ébranler dans nostre édifice, & les machines qu'il aura dressées contre nous estant toutes renduës inutiles, il fera connoistre à sa propre confusion, la fermeté où la grace de nostre Dieu nous a établis. Cette béatitude qui est attachée à la souffrance des persécutions suit donc les autres; *August.*
parce qu'elle suppose, selon la pensée de saint *ib. cap. 4.*
Augustin, qu'on est parfait; & qu'ainsi l'on est en estat de soustenir pour la vérité & pour la justice toutes les afflictions qui nous viennent de dehors. Ainsi quiconque aime encore les délices de ce *c. cap. 5.*

„ siécle ; quiconque recherche, estant Chrestien, „ les commoditez & les richesses temporelles ; „ qu'il se souvienne que nostre béatitude est au-de- „ dans de nous-mêmes, & qu'au-dehors on nous „ promet des *malédictions*, des *persécutions*, & des „ *injures :* mais que de ces mêmes persécutions on „ nous propose une grande récompense dans les „ cieux, qui se sent déja dans le cœur de ceux qui
Rom. 5. 3. „ peuvent dire avec l'Apostre : Qu'ils *se glorifient* „ *dans leurs souffrances, &c.*

August. ibid. Chrysost. ut suprà hom. 15. Or il faut bien prendre garde aux conditions necessaires pour estre heureux, selon le Sauveur, dans les persécutions. Car il ne suffit pas de les souffrir : mais il faut encore qu'on les souffre injustement & pour le nom de JESUS-CHRIST : il faut que *le mal* qu'on dit de nous *soit faux* ; & que si on nous persécute sur ces faussetez, nous le supportions, non seulement avec patience, mais avec joye, en considérant que celuy pour lequel on nous fait souffrir est luy-même la justice & la vérité. Ainsi que ceux qui ne souffrent
1. Petr. 4. 15. qu'à cause du mal qu'ils font, ne se flattent point d'avoir part à cette béatitude, puisque *l'on n'est*
v. 13. *bienheureux*, dit saint Pierre, *qu'en souffrant pour*
Aug. ib. ut suprà. *le nom de* JESUS-CHRIST. Que les hérétiques ne se flattent point aussi dans ce qu'ils souffrent, comme s'ils devoient attendre la récompense que promet icy le Fils de Dieu : car *la justice* ne se peut trouver où la foy est corrompuë, puisqu'il
Rom. 1. 17. est dit ; Que *le juste vit de la foy*. Que les schismatiques ne se flattent point non plus de leurs souffrances, parce qu'où la charité n'est point, la justice ne s'y peut trouver ; & que s'ils avoient la charité, ils ne déchireroient pas le corps de JESUS-

CHRIST qui est l'Eglise. Tenons-nous donc *bienheureux*, selon saint Pierre, *si nous souffrons des injures & des diffamations pour le nom de* JESUS-CHRIST. *Réjouissons-nous lorsque nous participons à ses souffrances, afin que nous soyons comblez de joye dans la manifestation de sa gloire.* C'est là cette *grande récompense* qu'on nous promet *dans les cieux.* *1. Petr. 4. 13. 14.*

Saint Jérôme a regardé comme une chose très-rare de voir un homme qui soit déchiré dans sa réputation, & qui se réjouisse en même-temps au Seigneur : & il témoigne qu'il faut renoncer à toute vaine gloire pour estre dans cette disposition si parfaite. Saint Bernard a aussi considéré cette huitiéme béatitude comme la prérogative particuliére des saints Martyrs. Et il dit que la patience dont ils ont donné l'exemple, ne paroissoit gueres convenir à la foiblesse de son siécle, où l'on se contentoit presque d'honorer superficiellement la justice, & où très-peu de personnes souffroient persécution pour elle: *Martyrum est prærogativa: cujus nobis tolerantiæ nec tempus videtur esse nec virtus.* Cependant comme saint Paul nous assûre, que *tous ceux qui veulent vivre avec piété en* JESUS-CHRIST *souffriront persécution*, on peut bien considérer cette derniére béatitude comme estant de tous les siécles. Aussi JESUS-CHRIST voulant affermir ses Disciples contre tout ce qu'ils auroient à souffrir pour la gloire de son nom, leur représente ; Que les justes & *les Prophetes qui avoient esté avant eux, s'estoient trouvé exposez à de semblables persécutions.* Et il leur parloit ainsi, dit saint Augustin, pour leur faire voir que ceux qui disent la vérité *Hieron. in hunc locum. Bernard. ut suprà num. 13. 2. Timot. 3. 12. August. ut suprà cap. 5.*

sont ordinairement persécutez ; & que si la persécution qu'avoient soufferte ces anciens Prophetes n'avoit pû les intimider dans la prédication de la vérité, ils devoient aussi eux-mêmes s'encourager par un tel exemple.

Comme le royaume des cieux qu'il leur promettoit n'estoit encore qu'en espérance, il les console par cette conformité qu'ils devoient avoir avec les Prophetes. Car c'est de même, selon saint Jean Chrysostome, que s'il leur disoit : Tous les traitemens injustes que vous souffrirez de la part des hommes, ne viendront pas de la mauvaise doctrine que vous leur enseignerez, puisque vous ne leur enseignerez que la vérité, mais de la mauvaise vie qu'ils meneront, & qui les empêchera de vous écouter. Ce qui s'est passé dans les siécles précédens, sera vostre justification & leur condamnation. Ce qu'ont fait les Juifs aux anciens Prophetes, quand ils les ont exilez, ou lapidez & outragez en tant de maniéres, a esté autant de preuves de l'innocence persécutée en tout temps par la fureur des impies. Dieu ne se vengeoit point alors par des châtimens visibles de ceux qui deshonoroient & outrageoient ses Prophetes ; & dans un temps où il récompensoit les Juifs par les biens presens, il se contentoit d'encourager ses fidelles serviteurs par l'espérance des biens à venir : combien a-t-il esté plus juste que JESUS-CHRIST en usât de même dans les persécutions qu'on fit souffrir à ses Apostres & à tous leurs successeurs, puisque les choses qu'il leur proposoit estoient sans comparaison plus élevées, & la vertu qu'il leur demandoit infiniment plus parfaite ?

Mais qui n'eût esté surpris d'entendre prononcer des béatitudes si opposées à la raison & à tous les sens de l'homme ? Et comment le monde ne se seroit-il point soulevé contre une loy si nouvelle, qui appelloit un bonheur ce que tout le monde fuit comme un mal très-véritable, & qui faisoit regarder comme un malheur ce qu'il recherche avec tant d'empressement ? Cependant cette doctrine si choquante selon la nature, a esté, dit saint Chrysostome, persuadée, non à une ou à deux, ou à dix, où à un petit nombre de personnes, mais généralement à toute la terre. Et quoique ce peuple entendît des véritez si opposées à ses sens, il ne laissoit pas d'en estre touché, tant estoit grande la majesté de celuy qui les publioit. *Chrysost. in Matth. hom. 15. cap. 5. vi 11.*

℣. 13. *Vous estes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoy le salera-t-on ? Il n'est plus bon à rien qu'à estre jetté dehors & foulé aux pieds par les hommes.*

La nature du sel est d'empêcher la corruption & de donner du goust aux viandes : *Incorruptionem corporibus, quibus fuerit aspersus, impertit, & ad omnem sensum conditi saporis aptissimus est.* Le Fils de Dieu compare donc les Apostres à un sel, lorsqu'il dit, qu'ils *sont le sel de la terre* ; & il veut par là leur faire comprendre que toute la terre estant corrompuë, il les envoyeroit parmy les hommes, afin d'estre comme un sel divin au milieu d'un monde de corruption & de vice. Mais s'il est vray que les Apostres estoient le sel de la terre, ont-ils donc rendu l'intégrité à ce qui estoit déja corrompu ? Non sans doute, répond saint Jean Chrysostome, puisque le sel ne remédie pas à la *Hilar. in Matth. canon. 4.* *Chrysost. ut suprà.*

pourriture déja formée. Mais après que Dieu avoit renouvellé les cœurs par ſa grace, en les délivrant de leur corruption, il les mettoit comme en dépoſt entre les mains des Apoſtres : & c'eſtoit alors qu'ils paroiſſoient véritablement comme *le ſel de la terre*, conſervant dans eux la vie nouvelle qu'ils avoient reçuë de Dieu. Ainſi ceux qui ſont employez au miniſtére apoſtolique doivent eſtre ſi riches en graces, qu'ils puiſſent même la répandre ſur les autres.

Chryſoſt. August. ut ſuprà cap. 6. Comme JESUS-CHRIST venoit d'avertir les Apoſtres qu'ils ſeroient perſécutez pour ſon nom, il les affermit preſentement contre tous ces maux, par une raiſon qui devoit eſtre d'un grand poids ſur leurs eſprits : *Vous eſtes*, leur diſoit-il, *le ſel de la terre* ; & c'eſt par vous que les peuples doivent eſtre préſervez & ſouſtenus. Que ſi vous tombez par la crainte des perſécutions temporelles ; qui ſeront ceux qui pourront vous redreſſer, puiſque Dieu vous avoit choiſis pour eſtre l'appuy des autres ? Vous deviendrez alors comme un ſel qui *ayant perdu ſa force*, n'eſt plus propre *qu'à eſtre foulé aux pieds par les hommes*. Car, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, ce n'eſt pas celuy qui ſouffre perſécution qui eſt foulé ſous les pieds ; mais c'eſt celuy à qui la crainte de la perſécution fait perdre ſa force ; puiſqu'on n'eſt foulé aux pieds que lorſqu'on eſt au-deſſous ; & que celuy-là n'eſt point au-deſſous, qui bien qu'il ſouffre en ſon corps pluſieurs choſes ſur la terre, tient ſon cœur toûjours attaché au ciel.

℣. 14. 15. 16. *Vous eſtes la lumiére du monde. Une ville ſituée ſur une montagne ne peut eſtre ca-*

chée : & on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau , &c.

Les Apostres estoient destinez à estre *la lumiére*, non pas seulement d'une ville ou d'un peuple , mais *du monde* entier. Comme *le sel* dont le Fils de Dieu vient de parler, est un sel tout spirituel ; aussi *la lumière* dont il parle maintenant, est une lumiére intérieure plus éclattante aux yeux de la foy, que la lumiére du soleil ne l'est aux yeux corporels. La nature de la lumiére est d'éclairer tout ce qui y est exposé, & de dissiper les ténébres dans tous les lieux où elle paroist. Ainsi les hommes estant privez de la connoissance de Dieu, & plongez dans les ténébres de l'ignorance, Dieu s'est servi du ministére des Apostres pour faire luire dans leurs ames la lumiére de sa vérité. Les Apostres estoient encore comme *une ville située sur une montagne*, & exposée à la vûë de tous les hommes , ensorte qu'*elle ne peut estre cachée :* & c'est sous la même image que les Prophetes nous avoient aussi representé la sainte Eglise , dont les Apostres & leurs successeurs sont la principale & plus éclattante partie. JESUS-CHRIST leur apprenoit donc encore par cette nouvelle comparaison, qu'estant établis comme en un lieu élevé afin d'estre vûs par tous les peuples , ils devoient bien prendre garde de ne leur donner dans leur conduite aucun exemple qu'ils ne pussent imiter ; puisqu'ils ne pouvoient se cacher en une place si éminente.

Chrysost. *Hilarius.* *Isai. 16. 14. Ezechiel. 40. 2.*

Mais de peur que l'on ne crût que la lumiére des Apostres ne leur vinst d'eux-mêmes , il les compare *à une lampe* qui ne luit point par une

August. ep 120. cap. 3.

lumiére qui luy ſoit propre, mais qui a beſoin, dit ſaint Auguſtin, d'eſtre allumée, & qui peut auſſi eſtre éteinte; Ainſi les Apoſtres eſtant devenus une lampe ardente & luiſante par la participation de la lumiére ſouveraine & eſſentielle; & JESUS-CHRIST ayant luy-même, comme parle ſaint Chryſoſtome, allumé leur lampe, c'eſtoit à eux à veiller avec grand ſoin pour l'empêcher de s'éteindre. Or ce que le Fils de Dieu leur déclare, Qu'on *n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, &c.* leur marquoit, qu'après qu'il avoit allumé leur lampe pour *éclairer toute la maiſon;* c'eſt-à-dire, ou tout l'univers, ou toute l'Egliſe, ils ne devoient pas ſe cacher par la crainte des perſécutions des hommes; ce qui les auroit rendu ſemblables à une lampe que l'on met ſous le boiſſeau: mais prêcher l'Evangile avec une entiére liberté. Car c'eſt, dit ſaint Auguſtin, *mettre ſa lampe ſous le boiſſeau*, de préférer ſa commodité & l'exemption de toutes ſouffrances à la prédication de la vérité: & c'eſt au contraire *la mettre ſur le chandelier*, d'aſſujettir ſon corps & ſon ame au miniſtére du Seigneur; enſorte que la prédication de la vérité l'emporte toûjours au-deſſus de tout, & que nos différens organes, tels que ſont la langue & les autres membres de noſtre corps, contribuent par leurs bonnes œuvres à rendre plus éclattante & à inſinuer davantage la doctrine de la piété dans les ames.

Chryſoſt. in hunc locum.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 1. cap. 6. Hieron. in hunc locum.

Chryſ. ib. Mais quoy donc! dit ſaint Chryſoſtome, les Apoſtres ne pouvoient-ils pas appréhender que l'engagement où le Fils de Dieu les mettoit, de faire *luire leur lumiére devant les hommes, afin*

qu'ils vissent leurs bonnes œuvres, ne les exposât à la vanité & à l'amour de la gloire ? Il est vray, dit saint Augustin, que si JESUS-CHRIST s'estoit contenté de dire ces seules paroles, il eût pû sembler qu'il établissoit la fin de nos bonnes œuvres dans les louanges des hommes, contre ce que Dieu avoit déclaré par le Prophete, *Que ceux qui desirent de plaire aux hommes sont tombez dans la confusion & dans le mépris de Dieu.* Mais il ajoûte aussi-tost, que c'estoit afin *qu'ils glorifiassent leur Pére céleste.* Ainsi il leur faisoit voir que la fin qu'ils se devoient proposer dans leurs bonnes œuvres n'estoit pas de plaire aux hommes, mais de les porter à en rendre gloire à Dieu. Car ce qu'il y a d'avantageux à ceux qui louent les hommes, est d'honorer Dieu dans ceux qu'ils louent : *Hoc enim laudantibus expedit, ut non hominem, sed Deum honorent.*

August. ut supr. cap. 7.

Psal. 52. 6.

Les Apostres pouvoient bien encore, selon la réfléxion de saint Chrysostome, demander à JESUS-CHRIST, comment il arriveroit que Dieu *fût glorifié* par eux, puisqu'il ne leur parloit que des calomnies, que des persécutions & des mauvais traitemens qu'ils devoient souffrir de la part des hommes. Mais si d'un costé ils devoient s'attendre à estre noircis par les médisances de plusieurs d'entr'eux, ils devoient aussi espérer que beaucoup d'autres seroient excitez par leur exemple à aimer & à glorifier leur Dieu. Ainsi, ajoûte le même Saint, une double récompense leur estoit en même-temps proposée, & pour avoir procuré la gloire de Dieu, & pour avoir bien voulu à cause de luy estre maltraitez & deshonorez devant les hommes.

Chrysost. in Matth. hom. 15.

℣. 17. 18. *Ne pensez pas que je sois venu détruire la loy ou les Prophetes : je ne suis point venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre ne passeront point, &c.*

August. ut supr. cap. 7.

Après que le Fils de Dieu a exhorté ceux qui l'écoutoient à se préparer à tout souffrir pour la vérité & pour la justice, & à faire part généreusement à leurs fréres du bien qu'ils devoient recevoir eux-mêmes, il commence maintenant à les instruire. Car comme si les Apostres eussent demandé à JESUS-CHRIST, quelle estoit donc cette doctrine pour laquelle il leur commandoit de tout souffrir, & si elle estoit contraire aux préceptes écrits dans loy, il leur répond : *Ne croyez pas que je sois venu détruire la loy ou les Prophetes ;* puisqu'au contraire *je suis venu les accomplir.* Mais comment est-il véritable que JESUS-CHRIST *n'a point détruit la loy* de Moïse à l'égard du sabbat des Juifs, & de tant d'autres cérémonies Judaïques qui ont disparu à la lumiére de l'Evangile comme des choses inutiles ? Cecy s'entend aisément, si l'on envisage avec les saints Péres trois ou quatre maniéres différentes, selon lesquelles le Fils de Dieu a *accompli* véritablement & *la loy & les Prophetes.* Premiérement, il ne s'est pas contenté d'enseigner comme les Pharisiens les deux grands préceptes de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain, qui enferment toute l'essence de la loy & des livres des Prophetes, comme l'assûre JESUS-CHRIST luy-même ; mais il les *a accomplis* dans un souverain degré de perfection, en aimant son Pére aussi parfaitement que son Pére s'aime soy-même, & en

Chrysost. in Matth hom. 16. August. ibid. Basil. in moral. reg. 43.

nous aimant jusqu'à cet excès, que de donner sa propre vie pour nostre salut. Secondement, il a fait connoistre quel estoit le véritable esprit de la loy; & en ajoûtant ce qui y manquoit, il l'a perfectionnée & *accomplie :* comme lorsqu'il ne s'est pas contenté de défendre l'homicide, & l'adultére; mais qu'il a même retranché du cœur la colére, & tous les mauvais desirs. Troisiémement, il a mérité aux hommes la grace *d'accomplir la loy,* en leur donnant la charité, sans laquelle on ne peut en aucune sorte l'accomplir, & qui est elle-même, selon saint Paul, l'accomplissement de la loy: *Plenitudo legis est dilectio.* Enfin, il *a accompli & la loy & les Prophetes*, en substituant par son avénement dans le monde, la vérité aux figures: car la loy, comme le remarque saint Hilaire, couvroit sous le voile de ses paroles énigmatiques tous les grands mystéres de l'Incarnation, de la naissance, de la passion & de la résurrection de JESUS-CHRIST. Et ainsi la loy & les prophéties se sont accomplies parfaitement en sa personne; parce que toute la loy, quant à ces cérémonies, figuroit les choses futures; & lorsque la vérité figurée jusques alors a commencé à paroistre, les figures n'ont pas tant esté détruites, pour parler ainsi, qu'elles ont esté accomplies; de même que lorsqu'un homme exécute ce qu'il a promis, il ne détruit pas sa promesse, mais il l'accomplit.

Hieron. in hunc locum. *August. contr. Faust. l. 17. c. ultim.* *Rom. 13. 10.* *Hilar. in Matth. can. 4.* *August. contr. Faust. l. 19. c 7. & 8.*

Ce que JESUS-CHRIST ajoûte, est pour faire voir l'exactitude avec laquelle tout ce qui est dans la loy doit estre accompli. Ainsi quand il dit; Que *le ciel & la terre ne passeront point, que tout ce qu'elle contient ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota & à un seul point;* cela se doit

Marc. 13. 31.

expliquer par ce qui est dit dans saint Marc ; Que *le ciel & la terre passeront, mais que ses paroles ne passeront point ;* c'est-à-dire, que soit dans la loy, soit dans les Prophetes, les moindres choses qui regardent la morale, ou les moindres prédictions qui regardent la personne de JESUS-CHRIST & son Eglise, recevront leur parfait accomplissement. Comme on nous promet, dit saint Jérôme, des cieux nouveaux & une terre nouvelle, il s'ensuit que tout ce qu'il y a de vieux passera. Mais le Fils de Dieu nous assure par ces paroles, qu'avant que ces cieux & cette terre soient passez, il n'y aura rien dans sa parole qui ne s'accomplisse. Ainsi autant que cette divine parole mérite nostre respect, autant elle doit nous imprimer de terreur. Car enfin il faut necessairement qu'elle se trouve accomplie à nostre égard, soit par des effets de miséricorde, soit par des effets de justice. Et ni toutes les dissimulations de l'amour propre, ni tous les vains raffinemens de l'orgueil, ni tous les efforts de l'esprit humain ne pourront jamais rien changer dans la vérité de cette parole qui est éternelle, ni en empêcher l'exécution.

Chrysost. in Matth. hom. 15. JESUS-CHRIST montre en passant, que ce monde devoit estre un jour détruit. Et il le fait, dit saint Chrysostome, avec beaucoup de raison, voulant réveiller ainsi les hommes, & leur apprendre, que puisqu'il devoit se faire un renouvellement dans toutes les créatures, ils devoient donc commencer à se renouveller eux-mêmes, en marchant dans une voye plus parfaite, & en embrassant une vie plus pure, pour se rendre dignes de cette patrie céleste à laquelle Dieu les appelloit.

℣. 19. *Celuy donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le royaume des cieux comme le dernier, &c.*

L'Apôtre saint Jacques nous assure; Que *celuy* Jacob. 2.
qui ayant gardé toute la loy, la violera en un seul 10.
point, se rend coupable comme l'ayant toute violée. Il est donc aisé de juger par là du sens véritable de ces paroles de JESUS-CHRIST, qui font connoistre combien il est dangereux de se rendre prévaricateur de sa loy, dans ce qui regarde *les préceptes* mêmes qui peuvent paroistre aux hommes *les plus petits*, ou qui le sont en effet par rapport à ceux que le Fils de Dieu appelle luy-même Matth.
les plus grands, tel qu'est celuy de l'amour de 22. 38.
Dieu : *Hoc est primum & maximum mandatum.* Il Hieron.
taxoit secrettement, selon saint Jérôme, les Pha- in hunc
risiens, qui sembloient choisir entre les comman- locum.
demens de Dieu ceux qu'il leur plaisoit, & qui substituoient aux autres leurs traditions purement humaines; comme lorsqu'ils dispensoient de leur Marc. 7.
propre autorité les enfans d'assister leur pére & 10. 11.
leur mére sous de vains prétextes. Ces hommes August.
superbes *violoient* donc *les préceptes* du Seigneur, de ser.
& enseignoient même aux autres à les violer : en Dom. in mont. l.
quoy il est vray de dire, qu'ils se rendoient dou- 1. cap. 8.
blement coupables, & de leur propre prévarica- & 9.
tion, & de celle où ils engageoient les peuples: *Qui ergo solverit, & docuerit sic, id est secundùm id quod solvit, non secundùm id quod invenit & legit.*

Mais quoique saint Augustin ait entendu par ces *moindres commandemens*, ceux de l'ancienne loy, saint Chrysostome entend par là au contraire les Chrysost.

in Matth. hom. 16. nouvelles ordonnances que le Fils de Dieu ajoûtoit aux anciens préceptes. Car encore qu'elles fussent plus parfaites, elles pouvoient bien paroistre *moindres*, en ce que les sens sont plus frappez par l'exemple de l'homicide réel & de l'adultére, que des premiers mouvemens de la haine & de l'impudicité ; & que c'est effectivement un moindre crime, de se mettre seulement en colére contre son prochain, que de le tuer. Mais si ces préceptes de la loy nouvelle, qui nous défendent jusqu'à la colére & jusqu'aux regards impurs, paroissent moindres, dans le sens qu'on l'a marqué, toute personne qui refuseroit d'y obéïr, & qui apprendroit aux autres à les vïoler, se rendroit coupable, selon saint Jacques, comme ayant violé toute la loy ; puisque Dieu qui a établi un des préceptes, les a fait tous, & qu'il nous est défendu de nous rendre juges de la loy de Dieu, pour en accomplir ou pour en violer ce qu'il nous plaira.

Ceux donc qui violeront l'un des moindres commandemens, en quelque sens qu'on les prenne, & qui apprendront aux hommes à les violer, comme faisoient les Phariſiens, soit par leur exemple, soit par leurs paroles ; ceux-là *seront regardez dans le royaume des cieux, comme les moindres* & les derniers, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Augustin, qu'ils seront exclus de ce royaume. Quelques Interpretes ont trouvé beaucoup de difficulté dans ces paroles de JESUS-CHRIST ; *Minimus vocabitur in regno cœlorum* ; comme si elles nous donnoient sujet d'entendre que les prévaricateurs des moindres préceptes, estoient ceux qui péchoient véniellement contre ces préceptes ; & qu'ils seroient comme placez les derniers dans

le royaume des cieux. Mais qui d'entre nous, selon saint Jean, pourra dire sans mentir, qu'il ne péche point de cette sorte ; puisque *si nous disons, que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, & la vérité n'est point en nous?* Aussi prenons garde que le Fils de Dieu ne dit pas, que ceux dont il parle seront les derniers dans le royaume des cieux ; mais que *dans le royaume des cieux ils seront appellez les derniers*, ou regardez comme les derniers ; c'est-à-dire, qu'à l'égard du royaume des cieux, on les regardera comme les derniers, au même sens que JESUS-CHRIST dit ailleurs, en parlant & des élûs & des réprouvez ; Que les uns *seront à table dans le royaume de Dieu, & que les autres en seront chassez* ; & qu'ainsi *ceux qui avoient esté auparavant les premiers seront les derniers*. C'est ce qui fait dire à saint Chrysostome, que l'on doit entendre icy par *le royaume des cieux*, le moment de la résurrection générale & du dernier jugement, auquel ceux dont JESUS-CHRIST parle, seront rejettez de Dieu & de son royaume, comme *les moindres*, c'est-à-dire, comme les derniers & les plus méprisables d'entre les Chrestiens, qui ont osé non seulement violer, mais apprendre aux autres à violer la volonté de leur Dieu. Plusieurs ont encore entendu de l'Eglise, *le royaume des cieux* ; parce qu'elle est en effet le commencement du régne de Dieu dans les ames, qui ne sera néanmoins consommé que dans le ciel.

Joan. 1. 8.

Luc. 13. 28. 29. 30.

Que si celuy qui viole les divins préceptes, & par luy-même & par ceux qu'il a instruits, se verra alors traité avec le dernier mépris devant tous les hommes ; celuy au contraire qui aura esté égale-

ment observateur & prédicateur de la vérité de l'Evangile, *sera regardé comme grand dans le royaume des cieux*, soit dans l'Eglise, soit dans le ciel. Car la récompense n'est pas égale, dit saint Chrysostome, pour celuy qui ne pense qu'à luy-même & à son salut, & pour celuy qui en se sauvant, sauve les autres avec luy. Ainsi il faut, ajoûte ce Saint, travailler à l'un & à l'autre; & après s'estre appliqué à se corriger soy-même, étendre encore sa charité & sa vigilance sur ses fréres.

℣. 20. 21. 22. *Car je vous dis que si vostre justice n'est plus abondante que celle des Docteurs de la loy & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a esté dit aux anciens, &c.*

August. de serm. Dom. in mont. l. 1. c. 9. La justice des Pharisiens consistoit à ne point commettre le crime au-dehors. Mais la justice de ceux qui doivent *entrer dans le royaume du ciel*, s'étend jusqu'à arrester les mouvemens déréglez du cœur. Et celuy-là est plus éloigné de commettre un homicide, qui resiste même à sa colére.

Chrysost. in Matth. hom. 16. C'estoit JESUS-CHRIST luy-même comme Dieu, dit saint Chrysostome, qui avoit fait autrefois ce commandement aux Israëlites, de *ne point tuer*. Mais ne voulant pas alors choquer les Juifs, ni leur donner lieu de prendre un sujet de scandale en sa personne, il se contente de rapporter en général le précepte, sans parler de soy. Or en disant que ce précepte avoit esté fait *aux anciens*, il faisoit entendre, ajoûte ce Pére, que le temps estoit venu d'embrasser une vertu plus parfaite. C'estoit pour parler ainsi, comme un maistre qui

exhortant des écoliers à s'avancer dans l'étude, leur represente, que ce qu'ils ont fait par le passé n'a esté que comme un simple assemblage des syllabes, ou une étude des premiers élemens. Ainsi il est temps, ô Juifs, leur disoit-il, qu'après qu'on vous a donné les premiéres instructions, vous passiez maintenant à d'autres plus relevées.

Saint Augustin éclaircissant ce passage de l'Evangile qui paroist obscur, dit qu'il y faut regarder trois degrez de faute & de chastiment ; l'un qui est le moindre, l'autre qui est plus considérable, & le troisiéme qui est le plus grand. Le premier degré du péché dont JESUS-CHRIST parle icy, est de se mettre en colére, & d'entretenir néanmoins le mouvement dans son cœur sans le produire au-dehors. Le second est de dire quelque parole qui fasse paroistre de l'emportement, comme le mot de *raca*, qui est seulement, dit saint Augustin, une expression extérieure de la colére qu'on sent au-dedans, ou qui, selon saint Jérôme, est un terme de mépris : & ce second degré de péché est plus grand sans doute, que celuy d'une colére qu'on supprime par le silence. Le troisiéme est, lorsqu'on s'emporte jusqu'à dire une injure formelle à son frére, comme seroit de *l'appeller fou*. Or à ces trois differens degrez de péché répondent ces trois degrez, du *jugement*, du *conseil*, du *feu de l'enfer*. Dans le *jugement*, dit saint Augustin, on donne encore au criminel lieu de se défendre. Dans le *conseil*, il semble qu'il s'agit de prononcer la sentence contre luy, & qu'encore qu'on ne doute plus qu'il ne doive estre condamné, on délibere seulement du genre de son supplice. Dans le dernier, & la condamnation est

August. serm. Dom. in mont. l. 1. cap. 9.

certaine, & le supplice est déterminé, puisque le coupable est condamné au feu de l'enfer : *In gehenna ignis certa est & damnatio, & pœna damnati.*

Mais le même Pére semble s'expliquer ensuite d'une autre maniére, lorsqu'il témoigne que celuy qui s'estoit seulement mis en colére, sans produire cette colére au-dehors, estoit condamné par Jesus-Christ dans la loy nouvelle, de la même sorte que celuy qui avoit tué effectivement estoit condamné dans la loy ancienne ; puisqu'il estoit dit également de l'un & de l'autre ; *reus erit judicio. Cùm sit gravius occidere, quàm verbo irrogare convicium, ibi occisio reum facit judicio, hîc autem ira reum facit judicio.* Il témoigne donc que c'est en cela que consistoit la différence de la justice des Phariſiens, & de la justice qui rend digne du royaume des cieux ; que la colére qui est la source de l'homicide, est condamnée dans l'Evangile comme l'homicide, quoique ce soit une chose plus criminelle de tuer un homme, que de se mettre en colére contre luy. Et il en rend la raison, lorsqu'il fait voir que la justice divine est bien différente de celle des hommes : car les hommes ne peuvent *juger* que de l'homicide extérieur commis par un homme : mais Dieu *juge* de la source de l'homicide qui est renfermée dans le cœur de l'homme, & a droit de condamner sa volonté seule au feu éternel. Ils sont donc tous deux *condamnez par le jugement* ; l'un par le jugement des hommes, & l'autre par le jugement de Dieu : *Illic quæstionem homicidii inter homines agitabant : hîc autem omnia divino judicio dimittuntur, ubi finis damnatorum est gehenna ignis.* Que si l'on dit que l'homicide

l'homicide actuel mérite d'estre puni d'un plus grand supplice qu'une injure, qui est néanmoins punie du feu de l'enfer, cela nous oblige seulement de reconnoistre, ajoûte le même Saint, que dans le feu de l'enfer il y a divers degrez de supplices & de douleurs.

Pour nous aider à mieux comprendre le sens littéral des paroles du Fils de Dieu, il faut sçavoir que les Juifs avoient deux ou trois sortes de tribunaux, composez d'un plus petit ou d'un plus grand nombre de Juges ; & que JESUS-CHRIST fait allusion en ce lieu à ces tribunaux, qui jugeoient des moindres, ou des plus grandes affaires, lorsqu'il parle du *jugement* & du *conseil*, où la cause des criminels ayant esté examinée, ils estoient condamnez à divers supplices, selon la diversité & l'énormité de leurs crimes. Or tout le raisonnement du Sauveur tend à faire voir que Dieu juge des péchez d'une maniére bien différente des hommes ; & que la colére qui ne s'est point encore produite au-dehors du cœur de l'homme, & qui est par conséquent le moindre degré du péché, est aussi énorme devant Dieu que l'homicide l'estoit, selon l'ancienne loy, au jugement des Docteurs des Juifs, & des Phariſiens.

Saint Jérôme expliquant le mot de *gehenna*, dont se sert le Fils de Dieu pour marquer l'enfer, dit qu'il y avoit autrefois prés de la ville de Jérusalem, au pied du mont Moria, une idole de Baal, à laquelle le peuple d'Israël avoit eu l'extravagance & l'impiété de sacrifier ses propres enfans, qu'ils consacroient au démon en les brûlant d'une maniére impitoyable ; & que ce lieu s'appelloit *Gehennon*, c'est-à-dire, la vallée du fils d'Hennon. *Hieron. in Matth. 10. 28.*

Ainsi le cruel supplice que ces péres dénaturez avoient fait souffrir à leurs enfans, fit envisager cette vallée comme une image du feu de l'enfer; & c'est pour cette raison que JESUS-CHRIST s'est servi de cette expression de *gehennæ ignis*, pour signifier d'une maniére figurée, le feu si terrible de l'enfer.

Plusieurs regardent comme un excès de sévérité que l'on soit ainsi puni pour une parole injurieuse. Et quelques-uns même prétendent que cela n'est dit que par une espece d'hyperbole. Mais je crains fort, dit un grand Saint, qu'après nous estre séduits nous-mêmes par nos vains raisonnemens, nous n'éprouvions en l'autre vie par une funeste expérience la vérité des paroles de JESUS-CHRIST. Car ne sçait-on pas que la plusspart des péchez & des peines qui les suivent, viennent souvent d'une parole. Ce que l'on appelle un petit mot, a souvent causé des meurtres, & ruiné des villes entiéres. Ce sont ces desordres que JESUS-CHRIST veut arrester, en les étouffant dans leur racine, & condamnant la colére dans le cœur même.

Chrysost. in hunc locum.

Il ne faut pas néanmoins entendre par la colére dont il est parlé icy, toute sorte de colére. Premiérement, il est impossible, selon saint Jean Chrysostome, que l'homme tant qu'il est mortel, soit entiérement exemt de passions. Il peut les domter; mais il ne peut pas s'en délivrer tout à fait. Ainsi la colére qui est condamnée si sévérement par le Fils de Dieu, n'est pas un mouvement passager qui s'excite en nous malgré nous, mais celuy qui est accompagné de mauvaise volonté, & qui tend à la vengeance. Secondement, il y a une colére dont nous pouvons faire un bon

August. ibid. Chrysost. ut supr.

usage. C'est ainsi que la colére de Saint Paul devint très-avantageuse aux Corinthiens, puisqu'il s'en servit pour les guérir d'une peste très-dangereuse. C'est ainsi que le même Apostre s'estant fâché contre les Galates, & les ayant même appellez *des foux*, il les fit rentrer dans le vray culte de JESUS-CHRIST, dont ils s'estoient éloignez en se laissant *ensorceler*, comme il le dit, pour n'obéïr plus à la vérité, & en finissant par la chair après avoir commencé par l'esprit. Quelle est donc l'occasion légitime de pouvoir nous mettre en colére? C'est lorsque nous ne nous vengeons pas nous-mêmes, mais que nous nous opposons à l'injustice & à l'insolence, ou que nous piquons salutairement ceux qui sont stupides & endormis en ce qui regarde leur salut. Il y a donc une colére qui est juste & necessaire; une colére qu'on peut appeller apostolique & divine; une colére qui s'éleve contre le péché; une colére dont JESUS-CHRIST nous a donné luy-même l'exemple, lorsque, selon l'Evangile, il regarda avec colére les Pharisiens, qui l'observoient avec malignité pour trouver dans sa conduite dequoy l'accuser; ou lorsqu'*estant devoré* par le zele de la maison de son Pére, il fit un fouet avec des cordes, & chassa du temple tous ceux qui le profanoient. Mais on agit maintenant, dit saint Chrysostome, d'une maniére bien opposée à celle de JESUS-CHRIST & des Apostres : car on se met en colére lorsqu'on souffre quelque injustice, & l'on est en même-temps froid & lâche lorsqu'on voit les autres cruellement opprimez.

Galat. 3. 1. 3.

Marc. 3. 5.
Joan. 2. 15. 17.

℣. 23. 24. *Si donc lorsque vous presentez vostre don à l'autel, vous vous souvenez que vostre frére a*

quelque chose contre vous, laissez-là vostre don, &c.

August. ser. Dom. in mont. l. 1. cap. 10. Si JESUS-CHRIST nous défend de nous fâcher contre nostre frére, de luy témoigner du mépris & de l'outrager en l'appellant fou; il nous permet beaucoup moins de conserver du ressentiment contre luy dans le fond du cœur, ensorte que nostre premiére indignation se change en haine. C'est donc pour cela qu'on nous ordonne, que si estant sur le point de presenter nostre don à l'autel, nous nous souvenons que nostre frére a quelque chose contre nous, nous laissions-là nostre don, pour nous réconcilier auparavant avec nostre frére. *Chrysost. in Matth. hom. 16.* Saint Chrysostome témoigne que le Fils de Dieu nous fait ce commandement pour deux raisons; l'une pour nous imprimer une grande idée du prix de la charité, en nous faisant voir que sans ce sacrifice de l'amour, qui luy estoit le plus agréable, il ne pouvoit recevoir ni agréer tous les autres. L'autre pour nous obliger indispensablement à la réconciliation, sans laquelle il nous déclaroit que nous serions rejettez de luy. Saint Augustin dit, qu'on doit entendre; Que *nostre frére a quelque chose contre nous*, quand nous l'avons offensé en quelque chose : mais que c'est nous-mêmes qui avons quelque chose contre luy, quand nous en avons esté offensez: & alors, ajoûte ce Saint, nous ne sommes pas obligez de l'aller trouver pour nous réconcilier avec luy; puisque nous ne devons pas demander pardon à celuy qui nous a fait quelque injure, mais seulement luy pardonner de bon cœur, comme nous souhaitons que Dieu nous pardonne nos offenses. Cependant saint Chrysostome ayant aussi expliqué dans ce même sens les paroles du Sauveur, dit qu'il luy

ſemble que JESUS-CHRIST pourroit bien auſſi engager par là celuy-là même qui a eſté offenſé, à prévenir charitablement celuy qui luy a fait tort. Et il peut bien en effet y avoir des occaſions où celuy qui a offenſé a beſoin d'eſtre recherché en quelque ſorte, & gagné par la charité de celuy qui a reçu cette offenſe. Mais néanmoins le précepte de JESUS-CHRIST s'entend proprement dans le ſens que luy a donné ſaint Auguſtin, & qui eſt auſſi conforme à celuy de ſaint Jérôme.

On eſt ſans doute obligé d'exécuter à la lettre ce commandement du Fils de Dieu, quand on le peut, & quand la ſageſſe de Dieu même ne nous fait pas voir quelque raiſon conſidérable qui doive nous en diſpenſer : car lors par exemple, que noſtre frére eſt abſent & fort éloigné de nous, il ſeroit abſurde, dit ſaint Auguſtin, de l'entendre à la rigueur. Et il faut alors que la diſpoſition du cœur ſoit telle, qu'il ne nous manque que l'occaſion pour nous acquitter de noſtre devoir. Lors donc qu'on ne peut ſatisfaire extérieurement à ce précepte, il faut au moins, comme dit le même Saint, aller trouver noſtre frére par le mouvement ſincére de noſtre cœur, en nous proſternant intérieurement avec tendreſſe & humilité à ſes pieds, en la preſence de celuy à qui nous devons offrir noſtre don : *Pergendum eſt ergo, non pedibus corporis, ſed motibus animi, ut te humili affectu proſternas fratri, ad quem carâ cogitatione concurreris, in conſpectu ejus cui munus oblaturus es.* Car nous ſerons même ainſi plus en eſtat, s'il eſt preſent, de luy parler dans une entiére ſincérité, & d'adoucir ſon eſprit en luy demandant pardon, lorſque dès auparavant nous l'aurons fait

devant Dieu dans le fond de nostre cœur,

Que si c'est une chose rare, selon que le dit encore ce grand Saint, de ne se mettre jamais en colére contre son frére; il ne l'est pas moins de luy demander pardon sincérement, après luy avoir donné occasion de se fâcher. C'est cependant l'unique reméde que JESUS-CHRIST nous presente : & quiconque n'y a pas recours, il est enflé vainement de l'esprit d'orgueil : *Quod quisquis non fecerit, inanis jactantiæ spiritu inflatur.* Car nous ne devons, selon saint Hilaire, nous attendre de rentrer en paix avec nostre Dieu, qu'après avoir recouvré la paix de la réconciliation avec nos fréres ; puisque c'est l'amour de nostre prochain qui a la force de nous faire repasser dans l'amour de Dieu : *Reconciliatos humanâ pace reverti in divinam pacem jubet, in Dei caritatem, de caritate hominum transituros.*

ỳ. 25. 26. *Accordez-vous au plûtost avec vostre adversaire, pendant que vous estes en chemin avec luy, de peur que vostre adversaire ne vous livre au Juge, &c.*

Nous ne nous arrestons point à marquer icy un grand nombre de sens différens que les anciens ont donnez à cet *adversaire, avec lequel* le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder.* Mais nous avons crû devoir principalement nous attacher à celuy que saint Hilaire, saint Chrysostome, & saint Jérôme y ont donné, & qui a esté suivi par d'autres sçavans Interpretes. Ce qui précéde & ce qui suit ces paroles en fait connoistre clairement le sens, selon saint Jérôme : c'est-à-dire, que nostre Seigneur nous exhorte fortement à l'union & à la paix. Car après avoir déclaré immé-

Hilar. in Matth. canon. 4. Chrysost. in Matth. hom. 16. Hieron. in hunc locum.

diatement auparavant la néceſſité de ſe réconcilier avec ſon frére avant que d'offrir à Dieu ſon don, c'eſt-à-dire, les offrandes qu'on faiſoit dans la loy ancienne, & encore plus le grand don de la loy nouvelle, qui eſt le corps du Sauveur; il ajoûte: *Accordez-vous avec voſtre adverſaire, &c.* & il ordonne dans la ſuite, qu'on *aime ſes ennemis, &c.* C'eſt ce qui a fait juger à ceux des Péres qui ont regardé principalement la liaiſon du diſcours de JESUS-CHRIST, qu'il ne falloit pas donner aux paroles que nous expliquons, un ſens éloigné des précédentes & des ſuivantes. Cet *adverſaire* eſt donc le prochain même que nous avons offenſé, ou de qui nous avons eſté offenſez. Et c'eſt *avec luy* que le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder promtement, tandis que nous ſommes en chemin enſemble*; c'eſt-à-dire, pendant que nous ſommes encore dans cette vie: car le temps preſent eſt le temps de la réconciliation. Et nul ne peut ſe flatter de trouver la paix devant Dieu en l'autre vie, qui n'aura point recherché autant qu'il luy eſt poſſible, de l'avoir avec ſon frére pendant qu'il vit ſur la terre. Or il faut le faire *promtement*, parce que le temps de la mort eſt incertain; parce qu'il eſt dangereux de laiſſer croiſtre l'averſion dans le cœur; parce qu'autant que ce mal eſt mortel, autant on doit ſe porter avec ardeur à le guérir par un reméde auſſi facile que l'eſt celuy de la réconciliation.

Il eſt bon de remarquer que le Fils de Dieu fait alluſion à deux perſonnes qui ſont en procès l'une contre l'autre, & qui vont plaider enſemble devant le Juge. Il leur eſt ſans comparaiſon plus avantageux, dit JESUS-CHRIST, de s'accom-

moder à l'amiable, que d'attendre un jugement qui fera mettre en prison le débiteur, où il sera obligé de rendre jusqu'à la derniére obole ce qu'il doit. *Ce Juge*, dans le sens figuré, est Dieu même. Et nostre prochain nous *livre entre ses mains*, lorsque nostre propre faute l'ayant rendu nostre *adversaire*, il est cause que nous tombons sous la rigueur de la divine justice. *La prison* est expliquée de l'enfer par saint Augustin. Et *la moindre obole* que nous serons obligez de payer, nous marque les fautes qui paroissent petites aux yeux des hommes, quoiqu'elles soient grandes devant Dieu. Quant à ce que JESUS-CHRIST ajoûte ; *Qu'on ne sortira point de cette prison qu'on n'ait payé jusqu'à la derniére obole* ; le même Saint croit aussi pouvoir l'entendre des chastimens éternels : car comment se pourroit-on acquitter en ce lieu, où il n'y a plus de pénitence, ni par conséquent de correction. Et ainsi on ne sortira point de cette prison qu'on n'ait payé jusqu'à la derniére obole ; c'est-à-dire, qu'on n'en sortira jamais, parce que jamais on ne pourra s'acquitter en ce lieu de desespoir, où l'amour de Dieu, qui fait pardonner d'autant plus de péchez qu'il est plus grand, ne se peut jamais trouver. Comme donc la charité, dit saint Hilaire, couvre un grand nombre de péchez, & qu'elle a une vertu toute particuliére pour nous mettre comme à couvert de la colére de Dieu ; nous payerons jusqu'à la derniére obole à sa divine justice, si nous n'avons soin de racheter par le prix de la charité ce dont nous luy sommes redevables par nos crimes. On peut néanmoins entendre encore des chastimens temporels ces paroles de JESUS-CHRIST ; &

August. ser. Dom. in mont. lib. 1. cap. 11.

Hilar. in hunc loc.

Luc. 7. 47.

c'eſt le ſens que ſaint Cyprien paroiſt leur avoir *Cyprian. epiſt. 52.*
donné. Mais, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, il vaut mieux ſonger à ſe garantir de ces chaſtimens, de quelque maniére qu'on les doive entendre, que ſe mettre en peine de connoiſtre quels ils ſont, ou ſe mettre en eſtat de le ſçavoir par expérience : *Quamquam quolibet modo vitandæ ſint potiùs, quàm ſciendæ.* *Auguſt. ut ſuprà.*

Pluſieurs Péres ont entendu par cet *adverſaire* dont il eſt parlé icy, la loy de Dieu & ſa divine parole. Car il n'y a rien, comme dit encore ſaint Auguſtin, qui s'oppoſe davantage à ceux qui veulent pécher, que la vérité des divins commandemens, qui nous eſt donnée pour nous tenir compagnie tant que nous vivons, & avec laquelle nous devons tâcher de rendre au plûtoſt noſtre vie conforme. Car nous ignorons le moment de noſtre mort : & cette éternelle vérité nous livrera entre les mains de noſtre Juge qui eſt Dieu, ſi nous ne ſommes pas d'accord avec elle ; au-lieu qu'elle a le pouvoir de nous délivrer de ſa juſtice ſi elle ſe trouve alors unie avec nous, ſelon la promeſſe que le Fils de Dieu nous en a faite : *Veritas liberabit vos.* Ainſi que chacun prenne garde, ajoûte ſaint Auguſtin, de ne pas haïr les véritez de l'Ecriture dont il a l'intelligence, à cauſe qu'il ſent qu'elles ſont oppoſées à ſes péchez : mais plutoſt qu'il aime à eſtre repris, & qu'il ſe réjouiſſe de ce qu'on ne l'épargne point dans les maladies de ſon ame, juſqu'à ce qu'elles ſoient guéries. Et quant à ce qu'il y trouve d'obſcur, ou même abſurde, qu'il n'en prenne pas ſujet de conteſter avec opiniâtreté, mais qu'il prie pour en recevoir l'intelligence ; & qu'il ſe ſouvienne *Joan. 8. 32.*

» ſur tout qu'il doit avoir un amour & un reſpect
» tout particulier pour une ſi grande autorité.

℣. 27. juſqu'au 31. *Vous avez appris qu'il a eſté dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultère. Mais moy je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec* un mauvais *deſir, a déja commis l'adultère dans ſon cœur. Que ſi voſtre œil droit vous eſt un ſujet de ſcandale & de chûte, arrachez-le, &c.*

Auguſt. ut ſuprà cap. 12. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. hom. 17.

La juſtice du royaume de Dieu ſurpaſſe celle des Phariſiens, en ce que cette derniére ne condamnoit que l'adultére extérieur; au-lieu que celle de l'Evangile condamne l'adultére dans le fond même du cœur. Or celuy, dit ſaint Auguſtin, qui veille pour ne pas pécher dans ſon cœur, ſe garantira bien plus aiſément de tout péché dans ſon corps. Le Fils de Dieu ne dit pas, ſelon la réfléxion des ſaints Péres, que celuy qui aura eu un mauvais deſir pour une femme, a déja commis l'adultére; car l'ame qui ſent ce deſir, n'eſt pas criminelle ſi elle n'y donne ſon conſentement: mais il dit: Que celuy *qui l'aura regardée pour la deſirer, eſt adultère dans ſon cœur*; c'eſt-à-dire, ſelon qu'ils l'expliquent, celuy qui l'aura regardée pour cette fin & pour ſatisfaire à ſon deſir criminel; ce qui n'eſt pas, dit ſaint Auguſtin, eſtre tenté ſeulement par le plaiſir de la chair & en avoir le ſentiment, mais conſentir pleinement à la paſſion: enſorte qu'on ne ſe mette point en peine de reprimer ce mauvais deſir, mais qu'on ſoit dans la diſpoſition de le ſatisfaire ſi on le peut: *Id eſt hoc fine & hoc animo attenderit ut eam concupiſcat: quod jam non eſt titillari delectatione carnis, ſed plenè conſentire libidini, ita ut non refræ-*

petur illicitus appetitus, ſed ſi facultas data fuerit, ſatietur. JESUS-CHRIST ne parle donc pas généralement, dit ſaint Chryſoſtome, de toutes ſortes de deſirs; car il en peut naiſtre dans le cœur même des ſolitaires qui habitent les deſerts les plus reculez: mais il parle de ces deſirs criminels que la corruption de noſtre volonté excite en nous, & auſquels noſtre ame s'attache par un effet de la paſſion malheureuſe qui la déchire. Il eſt vray qu'on peut regarder une femme innocemment, & comme les perſonnes chaſtes les regardent. Mais le Fils de Dieu condamne icy celuy qui la regarde, afin de contenter ſes yeux & ſa paſſion. Car il ne nous a pas donné des yeux pour ouvrir un paſſage à l'adultére dans noſtre ame; mais afin que contemplant les créatures nous admirions le Créateur.

Or quand le Sauveur parle icy de l'adultére, nous devons l'entendre, ſelon ſaint Auguſtin, de tout deſir de la chair, qui eſt contraire à la loy de Dieu. Et ainſi, dit-il, quiconque ſent que ſa chair s'éleve par un plaiſir impur contre la droiture de ſa volonté, pour l'entraîner par la violence d'une mauvaiſe habitude qu'il n'a pas domtée; qu'il ſe ſouvienne de quel bonheur il eſt déchu, lorſque le péché luy a fait perdre la paix & le calme ſi deſirable de ſes paſſions, & qu'il s'écrie: *Malheureux homme que je ſuis! Qui me délivrera de ce corps de mort? Ce ſera la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *noſtre Seigneur.* *Rom. 7. 24. 25.*

JESUS-CHRIST ne défend pas ſeulement les regards impurs: mais il veut même que nous nous retranchions toute occaſion de *ſcandale*, en nous ordonnant par un précepte nouveau, de nous

arracher l'œil droit & de nous *couper la main droite*, si ces choses nous deviennent un sujet de chûte. Sur quoy il faut remarquer avec saint Jean Chrysostome, que le Fils de Dieu n'a pas dessein de nous engager à couper réellement quelqu'un de nos membres; ce qui trompa en effet Origenes, lorsqu'il expliqua ces mêmes paroles à la lettre. Mais par *l'œil droit* & par *la main droite*, il veut seulement nous faire entendre ce qui nous est le plus cher, & ce que nous regardons comme „ le plus necessaire. Quand vous aimeriez quelqu'„ un, dit ce Saint, jusqu'à le regarder comme vos„ tre œil droit, ou que vous vous le croiriez aussi „ necessaire que vostre main droite; si néanmoins il „ nuit à vostre salut, retranchez-le généreusement „ de vous, & éloignez-vous de luy; puisque cette „ sorte d'union ne serviroit qu'à vous faire tomber „ ensemble dans le précipice; au-lieu qu'en vous „ séparant, l'un de vous pourroit se sauver, ou tous „ les deux. Ce qu'il dit d'une personne, nous le pouvons dire de chaque chose qui nous est trés-chére. Si la science par exemple, qui peut nous estre marquée par *l'œil droit*, lorsqu'elle tend à l'édification du prochain, nous est un sujet de perte en nous enflant jusqu'à nous faire courir risque de nous perdre; il vaut mieux y renoncer & arriver au salut avec moins de lumiére, que nous damner avec toutes nos connoissances, quand même elles serviroient au salut des autres. Car de quoy nous serviroit-il de gagner le monde entier, dit JESUS-CHRIST, si nous perdions nostre ame. Il en est de même des œuvres extérieures de charité, qui peuvent estre marquées par *la main droite*: car si elles nous exposent à

Matth. 16. 26.

un péril évident de nous perdre par les dangereux engagemens où elles nous mettent, il vaut mieux nous en retirer, que d'y périr sous prétexte d'estre utile au salut de nostre prochain. Car nous devons avant toutes choses estre touchez de compassion pour nostre ame : *Miserere animæ tuæ.* Or quand le Sauveur se sert de ces termes de *couper* & *d'arracher*, il entend visiblement, qu'il faut user de violence dans ces rencontres, & se souvenir qu'il n'y a que *les violens* qui *ravissent le royaume des cieux.* Car on ne se sépare point sans douleur de ce qu'on aime avec attache. Mais on ne craint pas de se faire couper le bras & la main pour sauver le corps de la gangrene qui le gagneroit. Il ne faut donc pas, selon JESUS-CHRIST, un moindre courage pour sauver son ame de tout ce qui peut la corrompre & la perdre devant Dieu.

Eccli. 30. 24.

Matth. 11. 12.

℣. 31. 32. *Il a esté dit encore : Quiconque voudra quitter sa femme, qu'il luy donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie. Mais moy je vous dis, que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, la fait devenir adultére &c.*

Dieu qui avoit commandé aux Juifs de donner cette déclaration à leurs femmes lorsqu'ils vouloient les répudier, ne leur avoit pas ordonné, selon la remarque des saints Péres, de répudier leurs femmes. Mais en obligeant au contraire ces maris à faire une telle déclaration par écrit, & les empêchant par là de se séparer avec précipitation, il faisoit connoistre par ce delay même, autant qu'il estoit possible à des hommes durs tels qu'ils estoient, combien le divorce estoit opposé à sa volonté. Car de quelque dureté que fût un

Chrysost. in Matth. hom. 17. Hieron. in hunc locum. August. ut suprà cap. 14.

Juif qui penſoit à répudier ſa femme ; lorſqu'il venoit à conſidérer qu'après qu'il auroit donné l'écrit de répudiation elle pourroit ſe marier à un autre homme, ſans qu'il pût jamais la reprendre pour ſa femme, il s'adouciſſoit plus aiſément. C'eſtoit d'ailleurs, comme le diſent les ſaints Péres, une admirable invention de la divine ſageſſe, qui s'oppoſoit par cette loy à un mal encore plus grand que n'eſtoit celuy du divorce. Car ſi Dieu avoit obligé les Juifs de garder leurs femmes chez eux lors même qu'ils les haïſſoient, ils euſſent pû ſe porter juſqu'à cet excès que de les tuer. Et cette brutalité avec laquelle ils immoloient aux faux dieux leurs propres enfans, tuoient les Prophetes & répandoient le ſang comme l'eau, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, peut faire juger du traitement qu'ils auroient fait à leurs femmes les ayant en averſion. Ainſi, Dieu pour empêcher un plus grand mal, en ſouffroit un moindre. Et
Matth. il fit aſſez connoiſtre en une autre occaſion, que
19. 8. c'eſtoit à cauſe de la dureté du cœur de ce peuple que Moïſe leur avoit permis de renvoyer ainſi leurs femmes.

Le Fils de Dieu ne détruit donc pas la loy de Moïſe, mais il l'accomplit & la perfectionne : premiérement, en ce qu'il ne permet point à ſes Diſciples de répudier leurs femmes lorſqu'ils le voudroient, mais ſeulement *en cas d'adultére* : ſecondement, en ce qu'il déclare que c'eſtoit faire devenir une femme adultére que de la répudier hors ce ſeul cas ; c'eſt-à-dire, qu'on l'expoſoit à tomber dans ce péché en l'abandonnant de cette ſorte, lorſqu'elle ne l'avoit point mérité par ſa mauvaiſe conduite : troiſiémement, en ce

qu'il rendoit indiſſoluble pour toûjours le lien du mariage, lorſqu'il déclaroit que la femme, quoique ſéparée de ſon mary à cauſe de l'adultére qu'elle a commis, eſt toûjours ſa femme, & n'a point la liberté de ſe marier à un autre de ſon vivant ; parce que l'homme ne peut ſéparer ce que Dieu a joint, comme il dit ailleurs. *Matth. 19. 6.*

Ainſi il rend en quelque façon les femmes ſages malgré elles, dit ſaint Chryſoſtome, lorſqu'il empêche que tout autre les épouſe, & qu'il les oblige par conſéquent d'éviter avec plus de ſoin les occaſions d'irriter leur mary contr'elles. Car ſe voyant dans la neceſſité, ou d'eſtre toûjours avec ce mary, ou ſi elles en ſont une fois répudiées, de demeurer toute leur vie ſans appuy, elles ſe ſentent comme forcées de l'aimer. Et le même Saint nous fait remarquer la liaiſon de ce précepte avec tout ce qui précéde. Car comment un homme doux & ami de la paix, comment celuy qui eſt pauvre d'eſprit & de cœur, & rempli de charité, répudiera-t-il ſa femme ? Comment celuy qui réconcilie les autres ſeroit-il luy-même en guerre avec celle que Dieu luy a donnée pour épouſe ? Comment celuy qui s'abſtient de regarder d'un œil mauvais la femme de ſon prochain, ſe porteroit-il à commettre un adultére avec elle ? Ainſi la ſource du mal eſtant arreſtée, ou la racine en eſtant coupée, il n'eſt plus à craindre comme auparavant.

℣. 33. juſqu'au 38. *Vous avez encore appris qu'il a eſté dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point ; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits. Et moy je vous dis, que vous ne jurerez en aucune ſorte, &c.*

August. ut suprà cap. 17. Hieron. in hunc locum Hilar. in Matth. canon. 4.

Comme celuy qui ne parle point n'est point en danger de rien dire qui soit faux ; de même celuy qui ne jure point du tout, n'est point en danger de se parjurer. La loy avoit ordonné aux Juifs de ne jurer que par le Seigneur leur Dieu. Cependant s'estant accoustumez de jurer par les élemens, par les Anges, par la ville de Jérusalem & par le temple, ils rendoient ainsi aux créatures, dit saint Jérôme, une espece de culte divin. Or la loy ne leur avoit accordé que par indulgence, comme à des enfans, de jurer par le Seigneur. Car de même qu'on les détournoit d'immoler des victimes aux faux dieux, en les engageant d'en immoler au vray Dieu; aussi on leur permettoit dans la même vûë, de jurer par son nom sacré ; non qu'ils fissent bien en jurant de cette sorte, mais parce qu'il valoit mieux qu'ils jurassent par le Dieu vivant que par les démons. *Non quòd rectè hoc facerent, sed quòd meliùs esset Deo id exhibere, quàm hominibus.* La vérité de l'Evangile, qui est venu perfectionner la loy de Moïse & luy donner son dernier accomplissement, exclut toute sorte de jurement de la bouche des Chrestiens, à qui une entiére sincérité doit tenir lieu de toute assurance : *Cùm omnis sermo fidelis pro jurejurando sit.*

Que si l'on allégue l'exemple du saint Apostre, qui prend souvent à témoin le nom de Dieu dans ses lettres; saint Augustin nous fait voir qu'on ne doit point regarder le jurement en luy-même comme un bien, mais comme une chose qu'on peut employer par necessité, & dont sans cela on ne doit jamais user. Ainsi saint Paul en usoit, lorsqu'il voyoit que le serment pouvoit estre ne-

cessaire

cessaire pour confirmer quelques véritez devant des personnes qui avoient peine à les croire, & pour exciter ceux qui paroissoient comme endormis. Lors donc que le Fils de Dieu déclare, Que nous devons dire seulement: *Cela est*, ou: *Cela n'est pas*; il nous fait entendre, dit saint Augustin, que c'est-là ce qui est bien, & ce qu'on doit desirer. Et quand il ajoûte: *Ce qui est de plus, vient du mal*; il veut nous faire comprendre que si nous sommes contraints de jurer, cette fâcheuse necessité vient de la foiblesse de ceux à qui on est obligé de persuader ce qu'on dit. Or cette foiblesse est un mal, dont nous demandons à Dieu tous les jours d'estre délivrez. Aussi Jesus-Christ ne dit pas, Que *ce qui est de plus* est un mal, mais *qu'il vient du mal*. C'est pourquoy on ne fait pas mal en usant bien du serment, qui bien qu'il ne soit pas bon en luy-même, dévient necessaire pour persuader aux autres ce qu'il est utile qu'ils connoissent. Mais nul ne connoist que celuy qui l'a éprouvé, continuë le même Saint, combien il est difficile de se deffaire de la pernicieuse habitude qu'on a prise de jurer; & d'avoir cette sagesse de ne jamais faire témérairement ce que la necessité nous contraint quelquefois de faire: *Sed nemo novit, nisi qui expertus est, quàm sit difficile & consuetudinem jurandi extinguere, & numquam temerè facere quod nonnumquam facere necessitas cogit.*

On peut demander aussi pourquoy le Sauveur ayant défendu de jurer en aucune sorte, ajoûte, *ni par le ciel, ni par la terre, &c.* saint Augustin en rapporte cette raison; Que les Juifs ne se croyant pas obligez de *s'acquitter envers Dieu de*

leurs sermens, lorsqu'ils avoient seulement juré par ces choses, JESUS-CHRIST déclare que depuis *le ciel*, qui est le trône de Dieu, jusqu'à *un cheveu de nostre teste*, tout est à luy & soumis à l'ordre de sa divine providence; qu'ainsi lorsqu'on jure par le ciel, ou par la terre, ou par la ville de Jérusalem, on doit à Dieu son serment, parce que l'on a juré par *son trône* qui est le ciel; c'est-à-dire, par le lieu d'où il fait paroistre principalement sa puissance; par son *marchepied*, qui est la terre, infiniment rabaissée au-dessous du ciel; & par la ville du grand Roy qui est celle de *Jérusalem*, où il avoit établi sa sainte Religion, & qu'il avoit préférée à toutes les autres de la terre, pour y faire sa demeure parmy son peuple. Mais qui n'auroit cru qu'au moins nostre teste estoit à nous? Cependant, dit le Sauveur, comment est-elle en vostre pouvoir, puisque *vous ne pouvez pas faire un seul cheveu de vostre teste, blanc ou noir?* Concluons donc avec S. Hilaire, que l'usage du serment n'est point necessaire à ceux qui vivent dans la simplicité de la foy, puisque parmy eux ce qui est vray l'est toûjours, comme au contraire ce qui ne l'est pas, ne l'est jamais: & qu'ainsi toutes leurs paroles & toutes leurs œuvres sont toûjours fondées sur la vérité: *Ergo in fidei simplicitate viventibus, jurandi religione opus non est, cum quibus semper quod est, est: quod non, non: & per hæc eorum & opus & sermo omnis in vero est.*

Hilar. in Matth. canon. 4.

℣. 38. jusqu'au 42. *Vous avez appris qu'il a esté dit: Oeil pour œil, & dent pour dent. Et moy je vous dis de ne point resister au mal* qu'on veut vous faire: *mais si quelqu'un vous a frappé sur*

la jouë droite, presentez-luy encore l'autre, &c.

C'estoit un degré de justice considerable parmy les Pharisiens, de n'exceder point la juste mesure de la vengeance. Car il ne se trouve pas beaucoup de personnes, dit saint Augustin, qui ayant reçu un coup, se contentent de n'en rendre qu'un, & qui s'étant vû outragez par une parole injurieuse, se bornent à n'y répondre que par une injure. Mais il arrive ordinairement, ou qu'estant troublées par la violence de la colére, elles se vengent sans bornes; ou qu'elles regardent même comme une justice, que celuy qui les a outragez le premier soit puni par un plus grand mal que celuy qu'elles ont reçu. C'estoit donc cette pente trop violente à la vengeance que la loy donnée par Moïse avoit arrestée en ordonnant, qu'on arracheroit seulement *œil pour œil & dent pour dent*: c'est-à-dire, que la vengeance seroit seulement proportionnée à l'injure. Telle a esté la justice de la loy ancienne, ou une espece de commencement de paix, comme l'appelle saint Augustin. Mais la paix parfaite que le Fils de Dieu est venu nous apporter, consiste à ne vouloir pas même aucune vengeance. *August. serm. Dom. in mont. lib. 1. cap. 19.*

Or il est besoin de remarquer, que la même loy qui ordonnoit, qu'on arracheroit *œil pour œil & dent pour dent*, défendoit aussi de rechercher à se venger, marquant sans doute par là, que chaque particulier pouvoit s'addresser à la Justice, mais ne devoit pas se la faire de luy-même. Car il y a, dit saint Augustin, une justice qui est dûë à celuy qui est outragé injustement. Si donc, comme il dit ailleurs, celuy-là péchoit, qui demandoit une satisfaction plus grande que n'estoit l'injure qu'on luy avoit faite; celuy qui ne demandoit que la sa- *Levitic. cap. 24. 20. cap. 19. 18.* *Aug. contr. Faust. lib. 19. c. 25.*

tisfaction qui luy estoit dûë justement, ne péchoit pas. Mais celuy qui bien loin de redemander la satisfaction qui luy est dûë, est prest au contraire de souffrir encore plus qu'il n'a souffert, dit à Dieu avec une grande confiance : Remettez-moy ce que je vous dois, comme je remets à ceux qui me doivent; & il craint que s'il suivoit seulement les regles d'une équité rigoureuse envers les hommes, il ne se trouvât luy-même un jour dans l'impuissance de satisfaire à la rigueur de la justice de Dieu. C'est là la perfection de la justice misericordieuse que le Fils de Dieu est venu apprendre aux hommes, lorsqu'il nous dit, non comme la loy ancienne, de rendre le mal; mais de ne point résister au mal & d'estre même dans la disposition de souffrir encore celuy qu'on voudroit nous faire.

C'est de cette disposition intérieure de nostre cœur que l'on doit entendre principalement ce que JESUS-CHRIST ajouste : Que si *quelqu'un nous a frapppé sur la jouë droite*, nous devons *luy presenter l'autre*; & que *si l'on veut plaider contre nous, pour nous prendre nostre robbe, nous devons quitter encore nostre manteau*. Car JESUS-CHRIST, qui a accompli le premier les preceptes qu'il nous a donnez, n'a pas néanmoins presenté luy-même au ministre du grand Prestre qui le frappoit, son autre jouë; & cependant il estoit très-préparé, non seulement à souffrir qu'on le frappât sur l'autre jouë pour le salut de tous les hommes, mais encore à estre crucifié dans tout son corps. Ainsi l'on entend fort bien, dit saint Augustin, le sens véritable de ces préceptes, lorsqu'on l'explique de la préparation sincere du cœur : *ad præparationem cordis, non ad ostensionem operis præceptum rectè intelligitur.* Le mê-

August. in mont. lib. 1. cap. 19.

me Saint dit encore, que ſelon le ſens figuré de ces paroles de JESUS-CHRIST, eſtre *frappé* au viſage, c'eſt eſtre traité avec le dernier mépris; Que la jouë droite peut marquer ce qu'il y a de plus honorable en nous, qui eſt la qualité de Chreſtien; & la jouë gauche, ce qu'il y a de moins honorable, c'eſt-à-dire, la nobleſſe ſelon le ſiecle: qu'ainſi lorſqu'on mépriſe & qu'on perſécute en nous la piété & la foy, qui ſont les ſeules choſes qui nous rendent grands devant Dieu; nous devons eſtre ſans comparaiſon plus diſpoſez à perdre tous les avantages honorables ſelon le monde.

C'eſt encore de la préparation du cœur, que le même Saint entend ce que JESUS-CHRIST ajouſte; Que *ſi quelqu'un veut nous contraindre de faire mille pas*, ſoit pour courir *avec luy*, oú même pour luy porter quelque choſe, ſelon que les Perſes en uſoient aſſez ſouvent, nous devons *en faire encore mille autres*. Car on ne voit point, comme ce Pere le remarque, que dans l'hiſtoire ſainte, qui a une autorité ſouveraine pour les Chreſtiens, ni les Saints, ni le Seigneur même durant tout le cours de ſa vie mortelle où il nous montroit l'exemple, ayent jamais rien fait de ſemblable: au-lieu qu'on les voit preſque par tout également diſpoſez à ſouffrir avec conſtance le mal qu'on vouloit leur faire. Il paroiſt donc, que le deſſein du Fils de Dieu, en nous propoſant toutes ces choſes, c'eſt de nous faire comprendre, que le cœur d'un vray Chreſtien doit eſtre rempli d'une patience & d'une miſéricorde ſurabondante, & réellement diſpoſé à ſouffrir plus que ce qu'on luy fait ſouffrir, & à aller au-delà de ce qu'on exige de luy, ſi la conſervation ou l'accroiſſement de la cha-

Auguſt. ut ſuprà. cap. 20.

rité le demandent, & s'il paroist que Dieu l'y engage. Car il arrive souvent, comme le remarque
Epist. 5. num. 3. saint Augustin, qu'on est obligé d'user de rigueur envers les méchans par un mouvement même de charité, & ayant plutost égard à ce qui leur est utile qu'à ce qu'ils veulent. Et ainsi pourvû que la patience & la tendresse se conservent dans le cœur, il faut faire extérieurement ce qu'on croit pouvoir estre utile à ceux à qui on doit souhaiter le bien véritable : *Teneatur in secreto animi patientia cum benevolentia : in manifesto autem id fiat quod eis videtur prodesse posse quibus benè velle debemus.*

Chrysost. in Matth. hom. 18. Saint Chrysostome nous fait remarquer les grands avantages qu'on retire de cette conduite si humble, si patiente & si pleine de bonté. Et il dit, que lorsqu'un homme qui est outragé se regarde plutost comme ayant reçu un coup honorable dans le combat, que comme ayant souffert un outrage; celuy qui l'a outragé est couvert en même temps de confusion, & touché de repentir, en admirant sa patience : qu'ainsi ce que souffre ce premier devient par la charité de JESUS-CHRIST qui regne en son cœur, une source de bénédiction, & pour luy-même, & pour celuy que l'exemple de sa douceur a la force de gagner. Car l'instruction la plus efficace qu'on puisse donner aux personnes violentes qui nous maltraitent, & aux personnes avares qui veulent nous dépouiller de nostre bien, est de leur apprendre par l'exemple de nostre douceur & de nostre détachement, la honte qu'ils doivent avoir de leurs violences, & l'horreur qu'ils doivent concevoir de l'avarice.

℣. 42. *Donnez à celuy qui vous demande, & ne*

rejettez point celuy qui veut emprunter de vous.

Après le précepte qui nous oblige de ne nous point laisser vaincre par le mal qu'on nous fait souffrir, le Fils de Dieu nous en donne un autre pour nous obliger de faire du bien à tous ceux que nous pouvons. Car c'est peu, dit saint Augustin, de ne pas nuire à nostre prochain, si nous ne luy faisons encore tout le bien qui est en nostre pouvoir. Donnons-luy donc, non tout ce qu'il nous demande, puisqu'il pourroit bien nous demander quelquefois des choses qui luy seroient nuisibles; mais donnons-luy tout ce qui ne peut luy nuire non plus qu'à nous. Et quand même nous luy refusons ce qu'il nous demande, faisons-luy connoistre la justice de nostre refus, afin que nous ne le renvoiyons pas sans luy rien donner. Car c'est ainsi que nous *donnerons à tous ceux qui nous demandent*, lors même que ne leur donnant pas toûjours ce qu'ils demandent, nous le leur donnons d'une maniére plus avantageuse, par la correction charitable que nous substituons à leurs demandes qui sont injustes.

August. ser. Dom. in mont. cap. 20.

Si en effet, comme le remarque saint Jerôme, ce précepte du Sauveur regardoit uniquement les aumônes, la pluspart de ceux qui sont pauvres ne pourroient le pratiquer. Et les riches mêmes, s'ils donnoient incessamment, ne seroient pas en estat de pouvoir toûjours donner. Ainsi outre le précepte des aumônes, le Fils de Dieu en prescrivoit un aux Apostres & aux Docteurs, de donner gratuitement & avec largesse, ce qu'ils avoient eux-mêmes reçu d'une maniére toute gratuite. Et cette sorte d'aumône, ajouste le même Saint, ne manque jamais: plus on en donne, plus elle se multiplie.

Hier. in Matth. cap. 5. v. 42.

C'est une fontaine, dont la source ne peut jamais se sécher, quoique ses eaux se répandent de tous costez, & arrosent toutes les terres voisines : *Cùm subjecta sibi arva riget, numquam fontis unda siccatur.* Ce sera donc en donnant ce que nous pourrons, que nous serons dignes, selon saint Hilaire, d'obtenir de Dieu nous-mêmes tout ce qui nous manque ; & la sainte accoûtumance à faire du bien à nos fréres, nous deviendra un mérite devant luy, pour l'engager à nous accorder aussi tout le bien que nous attendons de sa bonté : *Cùm obtinendi meritum indulgendi consuetudo conciliet.*

Hilar. in Matth. cap. 4.

Chrysost. in Matth. homil. 18.

L'emprunt dont le Fils de Dieu parle ensuite, ne doit pas s'entendre, comme le remarque saint Chrysostome, de ces sortes d'emprunts criminels dont on tire usure, mais de l'argent qu'on preste sans interest. Cependant Dieu, qui est magnifique, rendant toûjours davantage à ceux qui usent de misericorde, on peut dire avec saint Augustin, Que quiconque fait du bien & use de charité envers son frére, met son argent à usure, puisqu'il le donne à Dieu même, qui le rend toûjours avec un très-grand profit : *Cùm enim misericordibus Deus plura restituat, omnis qui beneficium præstat, fœneratur.* Il semble, selon que l'a remarqué un Interprete, qu'il y a encore quelque chose de singulier dans l'expression du texte sacré. Car le Fils de Dieu, en disant : *Si quelqu'un veut emprunter de vous*, peut nous faire entendre la necessité où est nostre frére, jointe à la honte qu'il a de nous demander. C'est donc comme s'il disoit : il voudroit vous demander quelque argent, mais il n'oseroit. Et en ajoûtant : *Ne vous détournez pas de luy* ; il nous avertit de ne nous pas rendre fâcheux & inaccessibles ;

August. ut suprà.

ce qui le rebuteroit entierement, & luy osteroit toute confiance pour nous approcher. Il veut donc qu'au moins nous luy montrions un visage favorable, en luy témoignant toute sorte de bonté, s'il n'est pas en nostre pouvoir de luy accorder ce qu'il desire. Telle est la justice des disciples de JESUS-CHRIST, qui ont appris de l'exemple de celuy qui faisoit du bien à tout le monde quand il conversoit parmy les hommes, à avoir un cœur bienfaisant & toûjours plein de charité pour leurs fréres.

℣. 43. 44. 45. *Vous avez appris, qu'il a esté dit: Vous aimerez vostre prochain, & vous haïrez vostre ennemi. Mais moy je vous dis: Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, &c.*

Plusieurs jugeant des divins préceptes par la foiblesse qui leur est propre, sans considerer la force toute divine qui a paru dans les Saints, croyent que ce qui nous est icy commandé nous est impossible; que c'est assez pour un Chrestien de ne pas haïr ses ennemis; mais que de luy ordonner de les aimer, c'est luy commander une chose qui est au-dessus de ses forces. Il faut donc sçavoir, dit saint Jérôme, que JESUS-CHRIST ne nous commande point des choses qui sont impossibles, mais des choses qui sont parfaites; des choses que David a accomplies à l'égard du Roy Saül, & de son fils Absalon; dont saint Estienne Martyr nous a donné un si grand exemple, lorsqu'il a prié pour ceux qui le lapidoient; & depuis luy l'Apostre saint Paul, qui desira par un excès de charité d'estre anathême pour les Juifs ses propres persécuteurs. C'est aussi ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné encore plus par ses actions que par ses paroles, lorsqu'il

Hier. in hunc locum.

a prié son Pere de pardonner à ceux mêmes qui le
Aug. ut supra. cap. 21. » crucifioient. Et en effet, qui pourroit, dit saint
» Augustin, sans cet amour de ses ennemis & de ses
» persécuteurs, accomplir les choses qui ont esté
» dites auparavant?

Exod. cap. 23. v. 4. 5. Quelques-uns soustiennent que la Loy ne commandoit pas aux Juifs de haïr leurs ennemis, les engageant même à les servir dans le besoin: mais que comme elle ordonnoit qu'ils aimassent leur prochain, ils entendoient par ce *prochain* ceux de leur nation; & qu'ils inferoient de là, qu'ils devoient *haïr leurs ennemis*; c'est-à-dire, principalement les étrangers. Mais saint Augustin a crû aussibien que saint Hilaire, que la Loy contenoit aussi ce qui regardoit la haine des ennemis. Mais en ce cas, comme il le dit admirablement, on le doit prendre plutost, comme une simple permission qu'elle accordoit à la foiblesse des Juifs, que comme un commandement qu'elle faisoit à ceux d'entr'eux qui estoient justes. *Nec quod in lege dictum est: Oderis inimicum tuum, vox jubentis justo accipienda est, sed permittentis infirmo.* Que si l'on trouve en divers lieux des Ecritures plusieurs exemples des justes & des Prophetes, qui semblent contraires à ce précepte touchant l'amour de nos ennemis; c'est, comme dit le même Saint, qu'on n'envisage pas ce qu'ils ont dit par la lumiere de l'Esprit de Dieu, non en souhaitant du mal à leurs ennemis par le mouvement d'une mauvaise volonté, mais en prédisant par un esprit de prophétie le mal qui devoit leur arriver en punition de leur orgueil & de leur impénitence: *Non optantis voto, sed spiritu prævidentis.*

Lors donc que nous nous imaginons avoir esté

cruellement offensez, souvenons-nous, dit saint *Chrysost. in Matth. homil. 18.*
Chrysostome, qu'il s'en faut beaucoup que nous ne l'ayons esté autant que nostre Seigneur, qui souffrit les plus grands outrages des derniers des hommes, & qui estant condamné à la mort la plus cruelle par ceux qu'il avoit comblez de biens, ne pria pas seulement, mais offrit même sa mort à Dieu son Pere pour le salut de ces ennemis insolens, qui insultoient à l'excès de son amour. Quand les Médecins se sentent frappez par des phrénétiques, ils les plaignent davantage & s'appliquent avec plus de soin à les guérir, regardant l'outrage qu'ils en ont reçu comme l'effet seul de la grandeur de leur maladie. C'est ainsi, continuë le même Saint, que nous devons regarder la violence de la passion qui anime nostre frére contre nous. Nous avons une extrême compassion des possédez, & nous craignons beaucoup d'estre possédez comme eux. C'est une vraye possession que celle de la fureur & de la haine, & d'autant plus déplorable, qu'elle est volontaire. Craignons donc beaucoup de tomber dans une possession semblable, en abandonnant nostre cœur à la haine des personnes qui nous haïssent. Et souvenons-nous que la fin de l'Incarnation du Fils de Dieu a esté de nous réconcilier avec Dieu son Pére, de qui nous estions les ennemis, & de nous apprendre en même-temps, qu'il n'y a point d'ennemis que nous ne devions aimer, depuis qu'il nous a aimez le premier, quoique nous fussions infiniment éloignez de luy.

Une des considérations les plus puissantes que le Sauveur pouvoit employer pour nous inspirer cet amour sincére de nos ennemis, est sans doute celle-cy, que nous deviendrons par là *les enfans*

de nostre Père céleste, qui estant maistre souverain du soleil qu'il a créé, ce qui le luy fait nommer *son soleil*, en *distribuë la lumière aux méchans aussi-bien qu'aux bons*, & qui *répand ses pluyes* favorables *sur les injustes comme sur les justes*. Dieu nous a *donné le pouvoir*, dit saint Jean, *d'estre faits enfans de Dieu*. Il n'y a qu'un Fils unique de Dieu par essence, qui est incapable de pécher en aucune sorte. Mais pour nous autres, dit saint Augustin, nous avons reçu le pouvoir de devenir les enfans de Dieu; & nous le devenons en effet, non seulement par le baptême, mais autant que nous sommes fidelles à accomplir ce qu'il nous commande; c'est-à-dire, que nous le devenons par adoption, & à proportion que nous travaillons à luy devenir semblables dans cette bonté infinie qu'il fait éclatter sur tous les hommes, & qui nous est proposée à imiter: *Magnâ Dei bonitate fit, quæ nobis imitanda præcipitur, si filii Dei esse volumus.*

Joan. 1. 12.

August. ser. Dom. in mont. lib. 1. cap. 22.

℣. 46. 47. 48. *Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas eux-mêmes? Et si vous ne saluez que vos fréres, &c.*

JESUS-CHRIST ne condamne pas l'amour que l'on porte à ses amis, lorsque cet amour a la charité pour principe. Mais il nous fait voir que si l'on n'aime que ceux dont on est aimé, cet amour n'est qu'un amour propre & purement naturel, semblable à celuy des Publicains, gens attachez souverainement à leurs intérests, & très-haïs du peuple Juif. Ainsi quelle récompense peut-on attendre de Dieu, lorsqu'on n'aime que d'un amour naturel & intéressé, & tel qu'il se trouve

dans les pécheurs publics & dans les Payens; puisqu'il n'y a point de nation si brutale & si barbare dont les hommes *n'aiment* & ne *saluent* ceux qui les aiment, & qui sont unis à eux par le sang & par la nature ? Mais l'esprit & la vérité de la loy nouvelle consiste à aimer les hommes dans la vûë de Dieu, non par rapport à nos intérests, ni pour satisfaire nostre inclination naturelle, mais pour imiter, autant qu'il nous est possible, la perfection de l'amour que nostre Pére céleste témoigne à ses créatures, lorsqu'il les comble à toute heure de ses bienfaits, malgré leur ingratitude & leur dureté. C'est donc en ce sens que nous devons travailler à *estre parfaits comme l'est Dieu nostre Pére*, en aimant ceux mêmes qui nous haïssent, & en leur faisant tout le bien que nous pouvons, comme Dieu nous fait mille graces dans le temps même que nous sommes ses ennemis. Car nostre Seigneur ne nous prescrit pas d'acquerir une *perfection* égale à celle de Dieu, mais de tendre, comme dit saint Basile, par la méditation & par la pratique des bonnes œuvres, à luy ressembler dans ses divines perfections, autant que des hommes en sont capables. Et il est avantageux, comme les Payens l'ont eux-mêmes reconnu, qu'on se propose toûjours le modelle le plus parfait, pour ne s'arrester jamais, & pour pouvoir arriver à une plus grande perfection: *Altiùs ibunt, qui ad summa tendent.*

Basil. contr. Eunom. lib. 1. in fin.

Horat.



CHAPITRE VI.

1. PRenez garde de ne faire pas // vos bonnes œuvres devant les hommes pour en estre regardez : autrement vous n'en recevrez point la récompense de vostre Pére qui est dans les cieux.

2. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues & dans les ruës, pour estre honorez des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.

3. Mais lorsque vous ferez l'aumône, que vostre main gauche ne sçache point ce que fait vostre main droite ;

4. afin que vostre aumône soit dans le secret: & vostre Pére qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense //.

5. De même lorsque vous priez, ne ressemblez pas aux hy-

1. ATtendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud patrem vestrum, qui in cælis est.

2. Cùm ergo facis eleemosynam, noli tubâ canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis, & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.

3. Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua ;

4. ut sit eleemosyna tua in abscondito : & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.

5. Et cùm oratis, non eritis, sicut hy-

1. *l.* vostre justice. *gr.* aumône, ou justice.
4. *gr. aj.* devant tout le monde.

pocritæ, qui amant in ſynagogis & in angulis platearum ſtantes orare, ut videantur ab hominibus: amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.

pocrites, qui affectent de prier en ſe tenant debout dans les ſynagogues & aux coins des ruës pour eſtre vûs des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompenſe.

6. Tu autem, cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, & clauſo oſtio, ora patrem tuum in abſcondito: & pater tuus qui videt in abſcondito, reddet tibi.

6. Mais vous, lorſque vous voudrez prier, entrez dans voſtre chambre, & la porte en eſtant fermée, priez voſtre Pére dans le ſecret; & voſtre Pére qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe //.

7. Orantes autem, nolite multum loqui, ſicut ethnici; putant enim quòd in multiloquio ſuo exaudiantur.

7. N'affectez pas de parler beaucoup dans vos priéres comme les Payens; qui s'imaginent que c'eſt par la multitude des paroles qu'ils méritent d'eſtre exaucez.

8. Nolite ergo aſſimilari eis; ſcit enim pater veſter, quid opus ſit vobis, antequam petatis eum.

8. Ne vous rendez donc pas ſemblables à eux; parce que voſtre Pére ſçait de quoy vous avez beſoin, avant que vous le luy demandiez.

9. Sic ergo vos orabitis: Pater noſter, qui es in cælis: ſanctificetur nomen tuum.

9. Vous prierez donc de cette maniére: Noſtre Pére, qui eſtes dans les cieux, que voſtre nom ſoit ſanctifié.

10. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, ſicut in cælo & in terra.

10. Que voſtre regne arrive. Que voſtre volonté ſoit faite ſur la terre // comme au ciel.

6. *gr.* devant tout le monde.
10. *expl.* comme elle eſt faite dans le ciel.

11. Donnez-nous aujourd'huy nostre pain // de chaque jour.

11. Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie.

12. Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons *à ceux* qui nous doivent.

12. Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.

13. Et // ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous // du mal. // Ainsi soit-il.

13. Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à malo. Amen.

Infrà 18. 35. *Marc.* 11. 25. *Eccl.* 28. 3. 4. 5.

14. Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font *contre vous*, vostre Pére céleste vous pardonnera aussi vos péchez.

14. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet & vobis pater vester cælestis delicta vestra.

15. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes // *lorsqu'ils vous ont offensé*, vostre Pére ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

15. Si autem non dimiseritis hominibus: nec pater vester dimittet vobis peccata vestra.

† Le jour des Cendres.

16. † Lorsque vous jeûnez ne soyez point tristes comme les hypocrites: car ils affectent de paroistre avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. Je

16. Cùm autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes: exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia

11. *autr.* sursubstantiel. Le mot grec ἐπιούσιον, est capable de ces deux sens.

13. *autr.* Et ne nous laissez point succomber, &c. *lettr.* Ne nous induisez pas.

Ibid. *autr.* du méchant.

Ibid. *le grec ajoûte*, parce que le royaume, la puissance & la gloire vous appartiennent pour jamais, *ce qui apparemment a esté pris des liturgies, quoiqu'il se trouve aussi dans le Syriaque. Mais les anciens Péres qui ont expliqué le* Pater, *n'en font point mention. Et il y a même des manuscrits où il ne se trouve pas.*

15. *gr.* leurs fautes.

receperunt mercedem suam.

vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.

17. Tu autem cùm jejunas, unge caput tuum, & faciem tuam lava,

17. Mais vous lorsque vous jeûnez, parfumez vostre teste, & lavez vostre visage,

18. ne videaris hominibus jejunans, sed patri tuo, qui est in abscondito: & pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

18. afin de ne pas faire paroistre aux hommes que vous jeûnez; mais à vostre Pére qui est present à ce qu'il y a de plus secret. Et vostre Pere qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense //.

19. Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra: ubi ærugo & tinea demolitur: & ubi fures effodiunt, & furantur.

19. Ne vous faites point de tresors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent; & où les voleurs les déterrent & les dérobent.

20. Thesaurizate autem vobis thesauros in cælo: ubi neque ærugo, neque tinea demolitur; & ubi fures non effodiunt, nec furántur.

20. Mais faites-vous des tresors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les mangent point, & où il n'y a point de voleurs qui les déterrent, & qui les dérobent. *Luc. 12. 33. 1. Timot. 6. 19.*

21. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est & cor tuum.

21. Car où est vostre trésor, là aussi // est vostre cœur ¶.

22. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex: totum corpus tuum lucidum erit.

22. Vostre œil est la lampe de vostre corps. Si vostre œil est simple, tout vostre corps sera lumineux. *Luc. 11. 34.*

23. Si autem oculus tuus fuerit nequam:

23. Mais si vostre œil est mauvais, tout vostre corps

18. gr. devant tout le monde. ¶ 21. gr. sera.

ſera ténébreux. // Si donc la lumiére qui eſt en vous *n'*eſt *que* ténébres, combien ſeront grandes les ténébres mêmes ?

Luc. 16. 13. 24. † Nul ne peut ſervir
† XIV. Dimanche après la Pentecoſte. deux maiſtres : car, ou il haïra l'un & aimera l'autre, // ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & les richeſſes.

Pſal. 54. 23. 25. C'eſt pourquoy je vous
Luc. 12. 22. dis : Ne vous inquiétez point où vous trouverez dequoy
Philip. 4. 6. manger // pour *le ſouſtien de* vôtre // vie, ni d'où vous aurez des
1. *Timot.* 6. 7. veſtemens pour couvrir voſtre
1. *Petr.* 5. 7. corps. // La vie n'eſt-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le veſtement ?

26. Conſidérez les oiſeaux du ciel. Ils ne ſement point, ils ne moiſſonnent point, & ils n'amaſſent rien dans des greniers ; mais voſtre Pére céleſte les nourrit. N'eſtes-vous pas beaucoup plus qu'eux ?

27. Et qui eſt celuy d'entre vous qui puiſſe avec tous ſes ſoins ajoûter à ſa taille la hauteur d'une coudée ?

28. Pourquoy auſſi vous in-

totum corpus tuum tenebroſum erit. Si ergo lumen, quod in te eſt, tenebræ ſunt : ipſæ tenebræ quantæ erunt ?

24. Nemo poteſt duobus dominis ſervire : aut enim unum odio habebit & alterum diliget : aut unum ſuſtinebit, & alterum contemnet. Non poteſtis Deo ſervire & mammonæ.

25. Ideò dico vobis, ne ſoliciti ſitis animæ veſtræ quid manducetis, neque corpori veſtro quid induamini. Nonne anima plus eſt quàm eſca : & corpus plus quàm veſtimentum ?

26. Reſpicite volatilia cæli, quoniam non ſerunt, neque metunt, neque congregant in horrea : & pater veſter cæleſtis paſcit illa. Nonne vos magis pluris eſtis illis ?

27. Quis autem veſtrûm cogitans poteſt adjicere ad ſtaturam ſuam cubitum unum ?

28. Et de veſtimen-

23. *autr.* Si donc ce qui doit eſtre lumiére en vous eſt ténébres.

24. *autr.* ou il ſera complaiſant à l'un & négligera l'autre.

25. *gr. aj.* & dequoy boire.

Ibid. *l.* ame.

Ibid. *l.* l'ame.

to quid soliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt: non laborant, neque nent:

quiétez-vous pour le vestement? Considérez comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent point, ils ne filent point:

29. dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.

29. & cependant je vous déclare que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais esté vestu comme l'un d'eux.

30. Si autem fœnum agri quod hodiè est, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit: quantò magis vos modicæ fidei?

30. Si donc Dieu a soin de vestir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'huy, & qui sera demain jettée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vestir, ô hommes de peu de foy?

31. Nolite ergo soliciti esse, dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?

31. Ne vous inquiétez donc point, en disant: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou dequoy nous vestirons-nous?

32. Hæc enim omnia gentes inquirunt: scit enim pater vester, quia his omnibus indigetis.

32. Comme font les Payens qui recherchent toutes ces choses: car vostre Pére sçait que vous en avez besoin.

33. Quærite ergo primùm regnum Dei, & justitiam ejus: & hæc omnia adjicientur vobis.

33. Cherchez donc premiérement le royaume de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données pardessus ¶.

34. Nolite ergo soliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies solicitus erit sibi ipsi: sufficit diei malitia sua.

34. C'est pourquoy ne soyez point en inquiétude pour le lendemain; car le lendemain aura soin de luy-même: à chaque jour suffit son mal.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *PRenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en estre vûs : autrement vous n'en recevrez point la récompense de vostre Pére qui est dans les cieux. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites, &c.*

Joan. 4. 24. Le Fils de Dieu dit ailleurs; Que *Dieu est esprit, & qu'il veut estre adoré en esprit & en vérité.* C'est cette adoration spirituelle, & cet esprit de vérité qu'il est venu établir dans le cœur des hommes par la grace de son Incarnation. Il est venu nous apprendre à honorer Dieu en esprit & en vérité. Il est venu découvrir l'hypocrisie de son propre peuple, en faisant connoistre qu'ils l'honoroient seulement des lévres, & que leur cœur estoit éloigné de luy. Il est venu pour guérir par l'exemple de sa vie, qui a esté une adoration continuelle & très-parfaite de Dieu son Pére, & par le mérite de sa mort & de son sang, cette playe universelle du cœur des hommes, & de ceux mêmes d'entre les hommes qui vouloient passer pour estre plus justes que tous les autres, lorsqu'ils songeoient seulement à laver le dehors par de bonnes œuvres apparentes, par des aumônes, par des priéres & par des jeûnes, quoique leur ame fust souillée devant Dieu par l'orgueil, & la vaine complaisance dans le bien même qu'ils faisoient. *Prenez* donc *garde*, leur dit JESUS-CHRIST, *de*

ne faire pas vos bonnes œuvres afin d'estre vûs des hommes; c'est-à-dire, de ne vous pas proposer pour fin dans les œuvres de *justice* & de piété que vous pratiquez, *d'estre vûs* & estimez *par les hommes*. Car il ne leur défend pas, comme le remarque saint Augustin, de faire le bien devant les hommes, mais de le faire seulement, *pour en estre vûs*. L'on peut en effet se souvenir qu'au commencement de ce sermon il a dit à ses Apostres: *Que vostre lumiére luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres*; mais qu'il ajoûte aussi-tost; *& qu'ils glorifient vostre Pére qui est dans les cieux*. Il condamne donc seulement icy la mauvaise fin que se proposent les hypocrites & les hommes vains, qui font éclatter leurs bonnes œuvres, non pour procurer la gloire du Pére céleste, & l'édification de leurs fréres, mais pour s'attirer l'estime & les louanges humaines.

Aug. de ser. Dom. in mont. l. 2. cap. 1.

Matth. 5. 16.

L'Apostre ayant dit en un endroit; Que *s'il eût voulu encore plaire aux hommes, il n'eût pas esté serviteur de* JESUS-CHRIST; déclare ailleurs cependant, Qu'il *tâche de plaire à tous en toutes choses*. Ceux qui ne comprennent pas le sens de saint Paul, pourroient croire qu'il se contredit luy-même. Mais ces deux passages prouvent dans le fond la même chose, & tendent à établir la fin unique qu'on est obligé de se proposer, qui est de plaire à Dieu seul, & de porter en même-temps tous les autres par son bon exemple à luy plaire aussi. L'Apostre disoit donc véritablement, qu'il *ne tendoit pas à plaire aux hommes*, parce qu'il n'avoit pour but que de plaire à Dieu. Mais il montroit néanmoins qu'il falloit aussi en un sens plaire aux hommes; puisqu'on ne peut, comme

Galat 1. 10.

1. Cor. 10. 33.

Augustin. ut supr. dit saint Augustin, plaire à Dieu, qu'en faisant voir à ceux dont on desire le salut ce qu'ils doivent imiter, & que nul ne peut en aucune sorte imiter celuy qui ne luy plaist pas.

JESUS-CHRIST déclare que celuy-là a *reçu sa récompense* dès ce monde, qui a fait le bien seulement pour plaire aux hommes, & pour en estre estimé. Mais prenez garde, dit saint Jérôme, que c'est sa propre récompense qu'il a reçuë, & non la récompense de Dieu, *mercedem suam*. Car, comme il n'a recherché que les louanges du monde dans l'exercice des vertus, il a esté en effet loué par les hommes. Mais celuy-là a mérité *la récompense du* Pére céleste, qui n'a songé à plaire aux hommes que pour plaire à Dieu, & pour sauver son prochain.

Ce n'estoit pas là la disposition des Pharisiens qui estoient remplis du desir de la gloire des hommes, plutost que de celle de Dieu, selon l'expression de l'Evangile. Ainsi ou ils *faisoient sonner effectivement de la trompette*, afin d'assembler les pauvres, & de s'attirer publiquement la réputation d'estre charitables; ou ils faisoient seulement ostentation de leurs aumônes; ce que JESUS-CHRIST, selon saint Jean Chrysostome, peut avoir voulu marquer par l'expression figurée de ce *son de la trompette*. Dieu traite cette disposition *d'hypocrisie*: parce que celuy qui aime les pauvres, & qui les assiste par le mouvement d'une charité sincére, n'a en vûë que Dieu, & l'amour de son prochain: au-lieu que les autres veulent paroistre devant les hommes ce qu'ils ne sont pas, n'aimant pas leurs fréres pour l'amour de Dieu, mais s'aimant eux-mêmes plus que leurs fréres,

Joan. 12. 43.

homil. 19. in Matth.

dans cet éclat extérieur de leurs aumônes, qui n'ont pour principe que la vanité. C'est pourquoy saint Augustin expliquant ce que signifie cette *main gauche*, à laquelle JESUS-CHRIST ordonne que nous *cachions ce que fait nostre main droite*, lorsque nous donnons l'aumône, dit qu'il croit que le desir de la louange est marqué par *la main gauche*, & que *la main droite* signifie l'intention pure d'accomplir les saints préceptes. Ainsi toutes les fois que l'amour de la vaine estime des hommes se mesle dans nostre cœur avec le desir de plaire à Dieu en faisant l'aumône, nostre main gauche prend connoissance de ce que fait nostre main droite. Tâchons donc, ajoûte ce Saint, de renfermer nos aumônes *dans le secret* d'une bonne conscience, sans avoir d'autre dessein que de plaire à Dieu, qui pénétre le fond de nos cœurs, & sans attendre d'autre récompense que celle des vrais enfans, de ceux qui n'aspirent qu'à l'héritage du ciel, se regardant comme étrangers sur la terre. C'est de ce *secret*, comme du bon tresor de nostre cœur, que doivent sortir nos aumônes, & nos autres bonnes œuvres, pour estre agréables à Dieu. Et c'est-là, comme dit encore saint Augustin, que plusieurs trouvent dequoy en faire aux yeux de Dieu par l'ardeur de leur bonne volonté, lors même qu'ils manquent d'argent pour donner aux pauvres; au-lieu que beaucoup de gens font l'aumône inutilement, lorsqu'elle ne part pas de ce bon tresor d'un cœur humble. On peut dire encore d'une maniére plus simple avec saint Jean Chrysostome, que lorsque le Fils de Dieu nous dit, que *nostre main gauche ne doit point sçavoir ce que fait nostre main droite*, c'est une espece d'ex-

August. ut supra cap. 2.

Chrysost. in Matth. hom. 19.

pression figurée dont il se sert, pour nous faire entendre qu'il faudroit, si cela estoit possible, que nous ignorassions nous-mêmes ce que nous faisons, & que nos propres mains dont nous nous servons pour faire nos bonnes œuvres ne les sceussent pas: tant la vanité se mesle aisément dans les meilleures actions.

℣. 5. jusqu'au 9. *Lorsque vous priez, ne ressemblez pas aux hypocrites, qui affectent de prier en se tenant debout dans les synagogues & aux coins des ruës, pour estre vûs des hommes. . . . . Mais vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans vostre chambre, & la porte en estant fermée, priez vostre Pére dans le secret, &c.*

On a vû jusqu'à present, que le vice principal des Pharisiens estoit l'orgueil; & qu'ils vouloient estre regardez comme plus justes que les autres, à cause de plusieurs pratiques extérieures de vertu dont ils couvroient leur hypocrisie. JESUS-CHRIST s'attache donc particuliérement à combattre ce poison secret de la piété, & à fortifier ses disciples contre un mal si pernicieux, couvert d'une fausse apparence de justice. Ainsi il ne condamne pas la priére qui se fait devant les hommes, puisqu'elle peut les exciter à la vertu; mais il blâme ceux qui affectent de prier devant le monde pour estre honorez des hommes, comme des gens de priére & d'oraison, quoiqu'ils soient des hypocrites, qui séduisent la simplicité des autres en se séduisant eux-mêmes. Il suffit donc, dit saint Augustin, d'avoir établi solidement cette régle de la piété chrestienne; Que ce qu'il faut éviter comme un grand mal, n'est pas que le bien que nous pratiquons soit connu des hommes, mais que

Augustin. ut supr. cap. 3.

nous faſſions nous-mêmes ce bien pour plaire aux hommes, & nous attirer leurs vaines louanges.

C'eſt pour ce ſujet que JESUS-CHRIST veut que nous *entrions dans noſtre chambre avant la priére*, afin d'éviter la vûë des hommes qui nous pourroient eſtre alors un ſujet de tentation, ou comme l'expliquent ſaint Hilaire & ſaint Auguſtin, que nous rentrions dans noſtre cœur, & que nous *en fermions* bien *la porte*, pour y *prier noſtre Pére dans le ſecret :* ce qui ſignifie que noſtre priére doit eſtre faite en la preſence de Dieu, & dans l'oubli de tout ce qui eſt au-dehors ; enſorte que nous n'enviſagions que nos beſoins, noſtre miſére, noſtre indignité, le prix infini des biens que nous demandons, & la bonté de celuy qui eſtant le Dieu de gloire veut bien nous donner la qualité de ſes enfans, & le pouvoir de l'appeller noſtre Pére. Ainſi le précepte du Fils de Dieu tend uniquement à purifier noſtre cœur pour le rendre digne de prier comme nous devons, & cette pureté conſiſte dans une intention droite & ſimple, qui enviſage la vie éternelle par le ſeul amour tout pur de la ſageſſe, comme parle ſaint Auguſtin ; *De corde mundando præcepit, quod non mundat niſi una & ſimplex intentio in æternam vitam, ſolo & puro amore ſapientiæ.*

Comme c'eſt le propre des *hypocrites* d'affecter de ſe faire voir quand ils prient, pour en recueillir le fruit d'une vaine complaiſance ; c'eſtoit le propre des *payens* de s'imaginer qu'en *parlant beaucoup* ils ſe rendroient dignes *d'eſtre exaucez*. Et en effet ſaint Auguſtin nous aſſure, que la multitude des paroles eſt venuë des infidelles, qui ſongent pluroſt à exercer leur langue, qu'à purifier

leur cœur, & qui tâchent de faire passer l'usage de cet exercice vain & puéril jusqu'à Dieu, pour le fléchir dans leurs priéres. Ils s'imaginent, dit ce Saint, que comme les Juges se laissent souvent persuader par les paroles des hommes, ils pourront aussi gagner Dieu à force de luy parler : *Et hoc nugatorii studii genus etiam ad Deum prece flectendum transferre conantur, arbitrantes Deum sicut hominem judicem verbis adduci in sententiam.* Mais il n'en est pas ainsi, selon que le Fils de Dieu nostre unique maistre nous le déclare. Car s'il est vray que celuy que nous prions connoist toutes choses, & que tous les temps sont toûjours presens à la lumiére de sa sagesse infinie ; qu'est-il besoin de parler beaucoup pour l'instruire du sujet de nos demandes, comme s'il ne le connoissoit pas ?

Saint Augustin fait néanmoins sur cela cette objection considérable ; Si Dieu connoist effectivement tous nos besoins avant que nous le priyons, pourquoy JESUS-CHRIST nous enseigne-t-il luy-même ce que nous devons demander à Dieu quoiqu'en peu de mots ? Il répond ; Que ce n'est point proprement par la force des paroles que nous obtenons l'effet de noste priére, mais par la vertu intérieure de ce qu'elles signifient, par cette vive impression qu'elles produisent dans le fond de nostre cœur, & par la simplicité toute pure de nostre amour. Ainsi JESUS-CHRIST nous a instruit de ces choses pour nous en faire souvenir dans la priére, qui purifie elle-même nostre cœur, & le rend plus capable d'estre rempli de tous les dons du Saint-Esprit. Car si Dieu est toûjours prest, dit saint Augustin, de nous

donner sa lumiére intelligible & spirituelle ; nous ne sommes pas nous autres toûjours prests à la recevoir, estant panchez vers les choses de la terre, & obscurcis par l'amour des biens temporels. Il se fait donc dans la priére une conversion de nôtre cœur vers celuy qui est toûjours préparé à répandre ses tresors sur nous, autant que nous serons disposez à les recevoir. Et dans cette conversion de nostre cœur, nostre œil intérieur se purifie à mesure que nous en bannissons tous les desirs de la terre ; afin qu'il soit en estat, estant simple, de pouvoir porter la lumiére qui luy vient d'enhaut, & de demeurer dans elle avec un commencement de cette joye ineffable, qui produit la vie vraiment bienheureuse.

Saint Chrysostome témoigne qu'on doit nommer de *longues priéres*, celles qui le sont, non par le temps, mais par la multitude des paroles. Car il est bon, dit ce Pére, de persévérer long-temps à demander une même chose à Dieu, saint Paul exhortant tous les Chrestiens à *persévérer & à veiller dans la priére*. Aussi lorsque JESUS-CHRIST nous propose cette vûë qui fléchit par l'assiduité de ses priéres la dureté de son Juge ; & cet homme qui estant venu trouver son ami durant la nuit, n'obtient de luy que par importunité ce qu'il luy demande ; il nous presse par ces exemples, de nous presenter continuellement devant Dieu, non pour le prier avec beaucoup de paroles, mais pour exposer sans cesse nos besoins à ce Pére rempli de bonté, & nos maladies à ce médecin tout-puissant.

Chrysost. in Matth. hom. 19.

Coloss. 4. 2.

℣. 9. *Voicy donc comme vous prierez ; Nostre Pére qui estes dans les cieux, que vostre nom soit sanctifié,*

August. ut supr. cap. 4. On ne voit point dans tout l'ancien Testament, dit saint Augustin, que le peuple d'Israël ait reçu ordre de dire à Dieu en priant : *Nostre Pére :* car on le leur representoit seulement comme leur Seigneur, à cause qu'estant sous la loy de servitude, ils vivoient encore selon la chair. Il est vray que les Prophetes leur ont fait souvent entendre que le même Dieu auroit pu estre leur Pére, s'ils n'avoient point violé ses commandemens. Mais alors même il estoit souvent parlé des Chrestiens, que les Prophetes avoient en vûë lorsqu'ils prédisoient de ce nouveau peuple, qu'ils devoient avoir Dieu pour Pére. Comme ce n'est point l'effet de nos mérites, mais de la grace de Dieu, dit le même saint Augustin, de ce que nous avons esté adoptez au nombre de ses enfans, nous devons bien reconnoistre cette grace dès le commencement de cette priére si célébre, lorsque nous disons à Dieu : *Nostre Pére.* Et ce nom seul est très-capable d'exciter en nous de l'amour. Car qu'y a-t-il de plus cher à des enfans que leur pére ? Il doit encore produire en nous une certaine confiance, que nous obtiendrons ce que nous demanderons ; puisqu'avant même que de prier, nous avons reçu cette faveur signalée de pouvoir parler à Dieu comme à nostre Pére : car que ne donnera-t-il point à des enfans qui le prient, après leur avoir donné la grace de devenir ses enfans ? Et enfin, ayant cet honneur de dire à Dieu : *Nostre Pére*, combien devons-nous estre zelez pour ne nous pas rendre indignes d'un Pére dont la bonté & la majesté sont infinies ? Ceux qui sont riches & nobles selon le siécle, apprennent aussi de ces premiéres paroles, qu'estant devenus Chrestiens

par le Baptême, ils ne doivent pas s'élever avec orgueil au-dessus des pauvres ; puisqu'ils disent conjointement avec eux à Dieu : *Nostre Pére*, & qu'ils ne peuvent le dire sincérement, sans reconnoistre qu'ils sont leurs fréres.

Que le nouveau peuple qui est appellé à l'héritage éternel, use donc de la voix qui appartient à la nouvelle alliance, & qu'il dise : *Nostre Pére qui estes dans les cieux.* Qu'il ne dise pas : *Mon Pére ;* puisque la priére des Chrestiens est en général pour tout le corps de l'Eglise, & que nul particulier ne doit regarder son intérest propre, mais celuy de tous. Et lorsqu'il dit, que Dieu *est dans le ciel*, qu'il ne s'imagine pas que cet Esprit souverain y est comme renfermé ; mais qu'il songe seulement à retirer de la terre son esprit, lorsqu'il prie un Pére dont le thrône est le ciel même ; & qu'il porte tous ses desirs vers l'héritage éternel qu'il luy prépare. *August. ut suprà cap. 5. Chrysost. in Matth. hom. 19.*

La premiére demande qui est contenuë dans cette priére, regarde la *sanctification de son nom.* La gloire & la sainteté de Dieu est toûjours pleine, toûjours infinie, & toûjours la même. Mais il nous ordonne néanmoins de luy demander dans nos priéres, qu'il soit encore honoré par la sainteté de nostre vie. *Que vostre nom soit* donc *sanctifié* ; non pas dans vous, qui estes la sainteté même, mais dans nous ; & non seulement dans nous, dit Tertullien, mais encore dans tous ceux que la grace de Dieu attend à la pénitence. Car si le nom de Dieu est blasphémé parmy les nations à cause des pécheurs, comme dit saint Paul, il est au contraire sanctifié & glorifié à cause des justes. Daignez donc, mon Dieu, luy disons-nous, régler & puri- *Tertul. de Orat. Hieron. in hunc loc. Rom. 2. 24 Chry. ib. ut suprà.*

fier nostre vie de telle sorte, que tout le monde vous glorifie en nous voyant. Car c'est-là, selon saint Jean Chrysostome, la perfection d'un Chrestien, d'estre irréprochable dans toutes ses actions, ensorte que ceux qui le voyent en rendent à Dieu la gloire qui luy est duë. Nous prions Dieu dans cette demande, dit saint Cyprien, qu'il nous accorde la grace de persévérer dans la sainteté qui nous a esté donnée dans le Baptême.

Cyprian. Or. Dom.

℣. 10. *Que vostre regne arrive. Que vostre volonté se fasse dans la terre comme dans le ciel.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jerôme croit que JESUS-CHRIST nous ordonne par ces paroles de demander, ou que Dieu régne généralement dans tout le monde, & par conséquent que le démon cesse d'y régner; ou que Dieu régne en particulier dans chacun de nous, & par conséquent que le péché ne régne plus dans nostre corps mortel. Mais il ajoûte, en regardant ce régne de Dieu par rapport à l'autre vie, qui semble estre le sens le plus naturel de cet endroit, que ce ne peut estre que l'effet d'une grande confiance fondée sur une conscience très-pure, de demander que son *régne arrive*, & de ne pas craindre son jugement. Aussi saint Jean Chrysostome témoigne, que cette priére est celle d'un véritable enfant de Dieu, qui ne s'attache à aucune des choses visibles, & qui regardant avec mépris tous les biens presens, soupire toûjours vers son pére. Il est donc très-naturel, que des enfans dont le pére est dans le ciel, souhaitent de voir son régne établi parfaitement, tel qu'il le doit estre, dit saint Augustin, lorsque son Fils unique viendra du ciel à la fin du monde, pour juger & les vivans & les morts; & que tous luy estant assu-

August. ser. Dom. in monte cap. 6.

jettis, il régnera dans les Saints par sa miséricorde, & sur les méchans par sa justice. Or nous devons, selon la pensée de saint Cyprien, demander sans cesse à Dieu dans nos priéres, que nous ne soyons pas exclus de son royaume céleste, comme les Juifs, à qui il avoit esté promis d'abord, en furent exclus. Ayant donc pris par un effet de la miséricorde infinie de Dieu la place des Juifs, demandons avec ardeur à nostre Pére céleste, que *son royaume arrive* pour nous, & que nous en devenions vraiment heritiers avec JESUS-CHRIST. Mais soyons en même-temps touchez d'un saint zele pour les intérests de sa gloire, & demandons-luy l'effet du second avénement du Sauveur, qui sera, selon saint Paul, *la fin & la consommation* de toutes choses, *lorsqu'il remettra le royaume à Dieu* son *Pére, après qu'il aura détruit toute principauté, toute domination, & toute puissance, & la mort* même comme *le dernier ennemi*; & que *Dieu sera* ainsi *tout en tous.* Car c'est ce régne de Dieu plein & parfait sur toutes choses, que nous devons regarder comme l'objet de tous nos desirs, si nous sommes dignes enfans de nostre Pére céleste, & si nous aimons sa gloire, comme des enfans aiment celle de leur pére.

Cypr. de Or. Dom.

1. Cor. 15. 24.

Or la disposition où il faut estre pour demander, que ce royaume de Dieu arrive, est une humble soumission à sa volonté, & une exacte fidélité à l'accomplir, selon le modelle que le Fils de Dieu nostre chef nous en a luy-même donné, en nous déclarant; Qu'il *est descendu du ciel pour faire la volonté de celuy qui l'a envoyé.* Lors donc que nous ajoûtons en parlant à Dieu nostre Pére: *Que vostre volonté se fasse dans la terre comme dans le ciel;*

Joan. 6. 38.

Cyprian. Or. Dom.

nous ne luy demandons pas qu'il accompliſſe ſa volonté ; car qui pourroit s'oppoſer à Dieu pour empêcher qu'il ne faſſe ce qu'il veut ? Mais nous demandons, dit ſaint Cyprien, que nous puiſſions faire nous-mêmes ſa volonté. Car comme le diable s'efforce de nous empêcher d'obeïr à Dieu, nous nous adreſſons à Dieu même pour luy demander que ſa volonté ſe faſſe en nous, puiſqu'elle ne peut s'y faire ſans un effet de cette même volonté, & qui n'eſt autre que ſon ſecours & ſa divine protection ; nul n'eſtant fort par ſes propres forces, ni en aſſurance que par la miſéricorde du Seigneur : *Quia nemo ſuis viribus fortis eſt, ſed Dei indulgentiâ & miſericordiâ tutus eſt.* Celuy qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement, dit l'Ecriture. Si donc nous voulons, ajoûte ſaint Cyprien, demeurer éternellement, nous devons faire la volonté de Dieu qui eſt éternel. Or la volonté de Dieu eſt celle que JESUS-CHRIST a faite, & qu'il nous a enſeignée ; l'humilité & la modeſtie, la fermeté dans la foy, la juſtice, la miſéricorde, la patience & la douceur dans les injures, l'union avec nos fréres, l'amour de Dieu au-deſſus de tout, & ſa crainte, & la réſolution de mourir plutoſt que de nous ſéparer de JESUS-CHRIST.

1. Joan. 2. 17.

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

Nous prions Dieu, que ſa divine volonté s'accompliſſe ainſi & dans nous-mêmes, & dans tous les hommes répandus dans toute la terre ; & qu'elle s'y accompliſſe de la même ſorte qu'elle s'accomplit dans le ciel : ce que ſaint Jean Chryſoſtome nous explique ainſi : Comme les Anges dans le ciel obéïſſent librement & toûjours avec la même ferveur ; comme ils ne ſont point inconſtans

dans

dans l'obéïssance qu'ils rendent à Dieu, mais qu'ils luy demeurent toûjours très-parfaitement soumis; nous prions Dieu qu'il nous accorde cette même grace, de ne point faire sa volonté en partie, mais de l'accomplir entiérement & de toute la plénitude de nostre cœur. *Que vostre volonté soit* donc *faite*, ô mon Dieu, dans toute *la terre comme elle l'est dans le ciel;* afin que l'erreur en soit bannie, que la vérité y régne, que le vice y soit détruit, que la vertu y fleurisse; & qu'ainsi la terre soit une image du ciel. Si Dieu estoit obéï de cette sorte dans le monde, continuë saint Chrysostome, quelque différence qu'il y ait entre les habitans du ciel & ceux de la terre, il seroit vray néanmoins de dire, que la terre deviendroit un ciel, & que les hommes ressembleroient à des Anges, parce qu'ils vivroient comme des Anges. En effet nous ne ferons éternellement dans le ciel, que ce que nous aurons commencé à faire icy-bas sur la terre.

℣. 11. *Donnez-nous aujourd'huy nostre pain de chaque jour.*

Presque tous les Péres ont entendu par ce *pain* dont il est parlé icy, le pain matériel qui est nécessaire pour soustenir tous les jours la vie de nos corps, & le pain divin de l'Eucharistie, sans lequel, selon JESUS-CHRIST, nous ne pouvons point avoir la vie spirituelle en nous. S. Jérôme dit, que dans l'Evangile des Nazaréens, qu'il appelle l'Evangile selon les Hébreux, au-lieu de *panem supersubstantialem*, il avoit trouvé, *pain du lendemain*. D'autres Interprétes soustiennent, que le mot grec ἐπιούσιος signifie continuel, ou nécessaire tous les jours. Aussi tous les Péres ont lû, *panem nostrum quotidianum*, nostre pain de chaque jour; ce qui se trouve con-

Tertul. de Or. c. 6. Cyprian. Or. Dom. Hier. in hunc loc. August. ser. Dom. l. 2. c. 7. Joan. 6. 54.

forme à ce qui est rapporté de cette même priére
Luc. 11. 3. dans saint Luc. Soit donc que nous l'entendions de la nourriture nécessaire pour le soustien de nos corps, ou de la divine Eucharistie qui est destinée pour entretenir la vie de la grace dans nos ames; ou même, selon un des sens qu'y donne encore saint Augustin, de la vérité de la parole de Dieu
Joan. 4. 34. & de ses commandemens, dont JESUS-CHRIST nous déclare qu'il se nourrissoit luy-même; nous devons faire tous les jours à Dieu cette priére: *Donnez-nous aujourd'huy nostre pain de chaque jour.*

Si nous l'entendons du pain matériel, nous devons bien remarquer avec saint Cyprien, saint Chrysostome & les autres Péres, qu'ayant renoncé au siécle, nous demandons seulement *nostre pain*, c'est-à-dire, nostre nécessaire pour le vivre & le vestement; & un pain qui soit vraiment nostre; c'est-à-dire, qui nous appartienne véritablement, & qui ne soit pas le fruit de quelque injustice. Nous ne le demandons aussi que pour *chaque jour*; puisque ce seroit en quelque façon nous contredire nous-mêmes dans nostre priére, de songer à vivre long-temps dans le siécle, nous qui demandons à Dieu que son royaume vienne promtement. Et luy demandant ce pain de nos corps, nous reconnoissons par conséquent que c'est de luy que nous l'attendons, pourvû néanmoins que nous cherchions avant toutes choses son royaume & sa justice.

Si nous l'entendons du pain tout divin de l'Eucharistie, nous prions Dieu, dit saint Cyprien, qu'ayant le bonheur de la recevoir tous les jours comme la nourriture de nostre salut, il ne nous arrive pas de tomber dans quelque crime qui nous fasse mériter d'estre privez de la communion de

ce pain céleste, & séparez du corps de JESUS-CHRIST: *Ne qui Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abstenti & non communicantes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separemur.* Ce pain, comme il dit encore, n'est pas le pain de tous, mais c'est *nostre pain:* & de même que nous disons: *Nostre Pére*, parce qu'il est le Pére de ceux qui croyent par la foy; nous disons aussi: *Nostre pain*, parce que JESUS-CHRIST est le pain de ceux qui ont le bonheur de participer à son corps.

Que si enfin nous entendons par *ce pain* la parole de la vérité, nous demandons au Seigneur, qu'il nous rende dignes d'estre soustenus tous les jours par ce pain spirituel & invisible. Car de même, dit saint Augustin, que nostre corps, avant qu'il soit arrivé à l'estat immuable de l'autre vie, a besoin d'estre rétabli par la nourriture, sans laquelle il se sent tomber dans la défaillance: aussi nostre ame, avant que d'estre arrivée à cet estat fixe de l'autre vie, où elle ne pourra plus estre détournée de son unique objet qui est Dieu, a besoin de se soustenir tous les jours contre ses foiblesses par le pain de la vérité. Lors donc que nous demandons à Dieu, qu'il nous le donne *aujourd'huy*, nous demandons, qu'il nous le donne dans tout le temps passager de cette vie. Car dans l'autre nous serons éternellement rassasiez d'une nourriture qui ne s'appellera plus *le pain de chaque jour*; parce qu'il n'y aura plus, ni changement, ni vicissitude de jours dans l'estat fixe de l'éternité.

℣. 12. *Et remettez-nous nos dettes; comme nous les remettons à ceux qui nous sont redevables.*

Il est certain que par ces *dettes*, dont nous dé-

mandons à Dieu qu'il nous tienne quittes, nous devons entendre nos propres péchez, qui nous rendent redevables à sa justice, puisque dans saint Luc JESUS-CHRIST s'explique luy-même, en nous ordonnant de dire à Dieu; Qu'il daigne nous pardonner nos péchez. Or celuy, dit saint Cyprien, qui nous a appris à luy demander qu'il nous remette nos dettes, c'est-à-dire, qu'il nous pardonne nos péchez, nous a promis, comme un pére plein de bonté, d'user envers nous de miséricorde. Comme donc, dit Tertullien, les alimens que nous avons demandez à Dieu dans l'article précédent, ne nous serviroient de rien si nos péchez nous rendoient comme des victimes destinées à sa justice; le Seigneur qui sçait que luy seul est sans péché, nous enseigne maintenant à prier Dieu de *nous remettre nos dettes*, ou nos péchez. Ainsi nous nous confessons pécheurs; & en même-temps qu'il nous oblige à luy demander pardon, il nous fait connoistre qu'il est disposé à agréer nostre pénitence, aimant mieux la conversion du pécheur que sa mort. Car comme un Chrestien ne devient pas impeccable par le Baptême, l'amour que Dieu porte aux hommes va si loin, dit saint Chrysostome, qu'il veut bien encore pardonner à ceux qui l'offensent après tant de graces qu'ils en ont reçuës. Cette priére estant donc faite pour les fidelles, à qui seuls il appartient de parler à Dieu comme à leur Pére, puisque par le Baptême ils ont reçu le pouvoir d'estre faits enfans de Dieu; il est visible que lorsque nostre Seigneur nous l'a prescrite, il nous offre après le Baptême le reméde de la pénitence.

Luc. 11. 4.
Cyprian. Or. Dom.
Tertul. de Or. Dom. cap. 7.
Chrys. in Matth. hom. 19.

Mais prenons garde, dit saint Cyprien, à la con-

dition à laquelle Dieu attache le pardon qu'il nous promet de nos péchez. Car lorſqu'il nous fait demander dans cette priére, Que Dieu *remette nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent*, il nous avertit que nous n'obtiendrons de Dieu le pardon de nos péchez, qu'autant que nous pardonnerons ſincérement à ceux de qui nous avons été offenſez. Ainſi, ſelon la réfléxion de ce ſaint Evêque, nous prononçons contre nous noſtre jugement, lorſqu'en demandant à Dieu qu'il nous pardonne de même que nous pardonnons aux autres, nous refuſons néanmoins de pardonner à nos fréres. Mais il ne faut pas s'imaginer, que le pardon que Dieu nous accorde ſoit meſuré, pour le dire ainſi, & comme borné par la maniére dont nous pardonnons nous-mêmes à noſtre prochain. JESUS-CHRIST ſe ſert ailleurs *Matt.* 18. de la comparaiſon de dix mille talens, qui valent 24. 28. plus de quarante-ſix millions; & de cent deniers qui ne reviennent qu'à trente-huit ou quarante livres, pour nous faire voir la diſproportion infinie qu'il y a entre les offenſes dont nous ſommes redevables à la juſtice de Dieu, & celles dont noſtre prochain peut nous eſtre redevable. Ainſi lorſque nous diſons à Dieu; *Pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, cela ſe doit expliquer de la parfaite ſincérité avec laquelle nous remettons à nos fréres tout ce qu'ils nous doivent, comme Dieu nous remet très-parfaitement tout ce que nous luy devons; quoiqu'il n'y ait aucune proportion entre ces deux ſortes de dettes, comme il n'y en peut jamais avoir entre Dieu & l'homme.

℣. 13. *Et ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.*

Cypr. in Or. Dom. Le Sauveur nous montre par ces paroles, que nostre ennemi n'a nul pouvoir contre nous, si Dieu ne luy en donne auparavant la permission. Et ainsi il nous avertit, que toute nostre crainte, toute nostre dévotion, & toute l'attention de nostre cœur doit se tourner du costé de Dieu; puisque dans toutes nos tentations, le démon n'a aucun pouvoir que celuy qui luy est donné de ce costé-là. Or ce pouvoir est souvent donné à nostre ennemi à cause de nos péchez. *Qui a livré Jacob en proye* à ses ennemis, *& Israël entre les mains de ceux qui le pillent*, dit l'Ecriture, *n'est-ce pas le Seigneur luy-même qu'ils ont offensé?* Mais il est bon néanmoins de remarquer, que Dieu donne en plusieurs maniéres au démon le pouvoir qu'il luy demande contre nous. Car c'est, ou pour nous punir de nos péchez, ou pour nous rendre plus humbles, ou pour éprouver nostre vertu, comme il arriva à l'égard de Job. Or quand on nous oblige de luy demander qu'il ne nous abandonne, ou ne nous livre pas à la tentation, on nous avertit de nostre extrême foiblesse, afin que nous veillions pour ne nous point élever par des sentimens d'orgueil, & par une vaine confiance en nous-mêmes; mais que nous nous souvenions toûjours de cette parole de JESUS-CHRIST: *Veillez & priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation.* Car lorsqu'on fait précéder, dit saint Cyprien, une humble confession, & qu'on donne tout à Dieu, on est en estat d'obtenir par sa bonté tout ce qu'on luy demande avec cet esprit humble & anéanti en sa presence.

[Margin notes: Isai. 42. 24. — Cypr. ib. — Matt. 26. 41.]

Aug. ser. Dom. in monte. l. 2. c. 9. Dieu ne nous fait pas entrer par luy-même dans la tentation, dit saint Augustin; mais il permet

que nous y entrions, lorſque nous abandonnant il nous prive de ſon ſecours par un ordre très-caché de ſa juſtice, & ſelon nos propres mérites : *Non enim per ſeipſum inducit Deus, ſed induci patitur eum quem ſuo auxilio deſeruerit ordine occultiſſimo ac meritis.* Mais il y a même ſouvent des cauſes très-manifeſtes pour leſquelles il nous juge dignes d'eſtre abandonnez de luy à la tentation. C'eſt donc une choſe très-différente d'eſtre tenté, ou d'eſtre livré & abandonné de Dieu à la tentation. Car nul ne peut eſtre éprouvé s'il n'eſt tenté, puiſque c'eſt la tentation même qui produit l'épreuve, & que l'épreuve nous donne lieu d'eſpérer la divine miſéricorde. Ainſi nous ne demandons pas à Dieu dans cette priére, que nous ne ſoyons point tentez ; mais que nous ne tombions point dans la tentation, ou que nous ne ſoyons pas abandonnez & comme livrez à la tentation par un effet de ſa colére, & de ſon éloignement de nous. C'eſt de même, dit S. Auguſtin, que s'il eſtoit néceſſaire que quelqu'un fuſt examiné par le feu, il ne prieroit pas que le feu ne le touchât point, mais qu'il n'en fuſt point brûlé : *Tamquam ſi quiſpiam, cui neceſſe ſit igne examinari, non oret ut igne non contingatur, ſed ut non exuratur.*

Saint Jean Chryſoſtome croit que Dieu nous apprend auſſi par ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, à ne pas refuſer d'un coſté les épreuves & les combats ; & de l'autre, à ne nous y pas jetter. Car lors, dit-il, que nous ſommes engagez à combattre, il le faut faire avec fermeté : mais quand nous n'y ſommes point appellez, il nous faut tenir en repos & attendre le temps du combat, afin de témoigner tout enſemble de l'humilité & du courage.

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

August. Ep. 121. c. 11. Quand nous ajoûtons à la fin de cette priére : *Mais délivrez-nous du mal* ; c'est un avertissement que nous nous donnons, de songer toûjours que nous ne sommes pas encore arrivez à cet estat de bonheur, où nous n'ayons plus aucun mal à craindre ni à souffrir. Cette derniére demande a une si grande étenduë, qu'elle fait le sujet des gémissemens, des priéres & des larmes des vrais Chrestiens, qui en quelque affliction qu'ils se trouvent, ne soupirent qu'après cette délivrance des maux presens, & cette suprême béatitude que nous attendons.

Cyprian. Orat. Dom. Ce *mal*, dont nous demandons à Dieu d'estre délivrez, comprend, selon saint Cyprien, tout ce que nostre ennemi fait contre nous pour nous perdre. Et nous n'en serons à couvert qu'autant que Dieu *nous en délivrera*, en accordant à nos priéres son assistance. Car nous n'avons rien à craindre de la part du siécle, lorsque Dieu même se déclare nostre protecteur contre le siécle. *Quis enim ei de sæculo metus est, cui in sæculo Deus tutor est?* Nous luy demandons encore qu'il affoiblisse dans nous de plus en plus la concupiscence par l'accroissement de son amour.

Mais saint Chrysostome explique aussi du démon ces paroles, *à malo* ; & il dit que nous demandons à Dieu qu'il nous délivre *du méchant*. JESUS-CHRIST, selon ce Pére, l'appelle absolument, *le méchant*, parce qu'il l'est dans le souverain degré : & c'est même un grand effet de sa malice, de ce qu'il nous fait gratuitement & sans aucune raison une guerre si cruelle, par le seul principe d'une jalousie pleine de fureur.

℣. 14. 15. *Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font* contre vous, *vostre Pére cé-*

leste vous pardonnera aussi vos péchez. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes lorsqu'ils vous ont offensé, *vostre Pére ne vous pardonnera point non plus vos péchez.*

Dieu égale icy, dit saint Chrysostome, deux choses bien inégales; car nous pardonnons, parce que nous avons besoin que Dieu nous pardonne. Mais Dieu nous fait grace sans avoir besoin de rien. Un homme pardonne comme serviteur, à celuy qui est ce qu'il est: mais Dieu pardonne comme un Seigneur à son esclave. Vous faites grace, parce que vous estes chargé de péchez. Dieu fait grace, luy qui est la sainteté même. Il pouvoit nous pardonner nos péchez sans aucune condition. Mais en déclarant qu'il ne nous pardonnera qu'à proportion que nous aurons pardonné, il nous engage d'une maniére admirable à user de douceur & à exercer la charité. Il nous presse par ces paroles d'étouffer dans nostre cœur tous les mouvemens de haine & d'emportement; & il nous met dans une heureuse nécessité de nous unir étroitement avec nos fréres, si nous voulons estre unis avec celuy qui est leur Pére & leur chef comme le nostre. Ainsi prenons garde, dit saint Augustin, de ne pas mentir à Dieu, en faisant cette priére; c'est-à-dire, de n'estre pas hypocrites, en refusant de pardonner à nos fréres, lorsque nous luy demandons qu'il nous pardonne, puisque toute nostre priére nous deviendroit inutile: *In qua pactione si mentimur, totius orationis nullus erit fructus.* Rien n'est plus touchant ni plus fort, que ce que le Saint-Esprit avoit dit sur ce sujet long-temps avant l'Incarnation du Verbe. Car après avoir déclaré; Que quiconque

Chrysost. in Matth. hom. 19. cap. 6. v. 12.

August. de serm. Dom. in mont. l. 2. c. 11.

Eccli. 28. 1. &c.

voudroit se venger, tomberoit luy-même dans la vengeance du Seigneur, qui n'oublieroit jamais ses péchez, il ajoûte : *L'homme garde sa colère contre un homme ; & il ose demander à Dieu qu'il le guérisse ? Il n'a point de compassion d'un homme semblable à luy ; & il demande le pardon de ses péchez ? Luy qui n'est que chair garde sa colère ; & il implore la miséricorde de Dieu ? Qui pourra* donc *luy obtenir le pardon de ses péchez ?*

℣. 16. 17. 18. *Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites : car ils affectent d'avoir un visage pasle & défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. . . . Mais vous lorsque vous jeûnez, parfumez vostre teste, &c.*

A l'aumône & à la priére, dont JESUS-CHRIST a parlé auparavant, il joint encore le jeûne, qui est, selon l'Evangile, un des plus puissans moyens pour résister au démon. Mais il continuë à établir la piété intérieure de la loy nouvelle, avec la pratique extérieure du jeûne, en combattant toûjours la vaine ostentation qui accompagnoit la fausse vertu des Pharisiens, & qui les rendoit des hypocrites devant Dieu. Ce n'est donc pas la tristesse d'un cœur contrit & brisé par la douleur de ses péchez, que le Fils de Dieu condamne icy ; puisque cette tristesse qui est selon Dieu, doit toûjours accompagner nostre jeûne, pour le luy rendre agréable : mais il condamne l'affectation d'une tristesse qui ne naist point de ce fond d'un cœur pénétré de l'amour de Dieu, & qui estant purement extérieure, tend seulement à s'acquerir de l'estime parmy les hommes, qui louënt les jeûnes de ces sortes de personnes & leurs autres austéritez, lorsque Dieu qui voit leur cœur déteste leur hypocrisie.

Marc. 9. 28.

Que s'il nous est commandé de *parfumer & de laver nostre visage* lorsque nous jeûnons, il ne faut pas, selon la remarque de saint Chrysostome, prendre cecy à la lettre, puisque nous serions tous coupables d'avoir violé ce commandement, qui n'est pas non plus observé de cette sorte par ces peuples entiers de solitaires qui vivent sur les montagnes les plus retirées. Ainsi le vray sens de ces paroles est celuy-cy, que comme les anciens se parfumoient & se lavoient le visage dans les jours de joye, nous devons aussi faire paroistre une sainte joye dans le temps que nous jeûnons, pour cacher nostre tresor, & empêcher que la vanité ne nous enleve le mérite de nostre jeûne. Car il est très-évident, comme dit saint Augustin, que nostre Sauveur ne tend par tous ces préceptes, qu'à nous renfermer dans le fond de nostre cœur, pour y chercher seulement la joye intérieure du Saint-Esprit. Et le même Saint nous fait très-bien remarquer dans ces paroles de JESUS-CHRIST; qu'il peut y avoir de la vanité dans l'extérieur négligé des personnes qui paroissent tristes, aussi-bien que dans l'éclat & dans la pompe de toutes les choses extérieures; & qu'elle est même d'autant plus à craindre, qu'elle trompe sous l'apparence de la piété : *Maximè advertendum est.... etiam in ipsis sordibus luctuosis esse posse jactantiam; & eò periculosiorem, quò sub nomine servitutis Dei decipit.* Aimons donc, s'écrie saint Jean Chrysostome, la vertu pour elle-même, & non pour d'autres considérations. Estant persuadez qu'on nous fait injure, lorsqu'on nous aime pour des raisons qui sont étrangéres à nostre égard, traitons au moins la vertu, comme nous voulons que

Chrysost. in Matth. hom. 21.

August. ut supr. v. 12.

l'on nous traite nous-mêmes. N'obéïssons pas à Dieu dans la vûë des hommes, mais obéïssons plutost aux hommes dans la vûë de Dieu. Admirons sa grande bonté, de ne nous pas ordonner de grands jeûnes, mais d'avoir soin seulement d'empêcher que nous ne perdions le mérite des jeûnes que nous faisons. Ce qu'il y a de pénible dans le jeûne nous est commun avec tous les hypocrites, puisqu'ils jeûnent comme nous, & peut-estre plus que nous. Mais ce que le Fils de Dieu veut qui ne nous soit point commun avec eux n'a rien de pénible, puisqu'il tend uniquement à nous conserver le fruit de nos bonnes œuvres, & à nous les rendre utiles pour l'éternité.

Ambros. de Elia. & jejun. cap. 10. August. ut supr.

Saint Ambroise & saint Augustin expliquant spirituellement ce même passage, nous font entendre que celuy-là *parfume sa teste* en jeûnant, qui estant soumis à JESUS-CHRIST son divin chef, luy rapporte toute la gloire de son jeûne, & sent une joye intérieure de s'éloigner pour luy plaire, des plaisirs du siécle, sans envisager toutes les louanges des hommes : Que celuy-là *lave son visage*, qui a soin de purifier son cœur, puisque c'est à la pureté du cœur que la vûë de Dieu est promise.

℣. 19. 20. 21. *Ne vous faites point de tresors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent... mais faites-vous des tresors dans le ciel, &c.*

Par ces *tresors* que JESUS-CHRIST nous interdit, il semble qu'on doit entendre non seulement l'or & l'argent, sur lesquels la rouille & les vers ne peuvent rien, mais encore les habits & les meubles précieux, & toutes les autres choses qui servent à satisfaire l'avarice ou l'ambition des hommes du siécle. Comme donc il combattoit

principalement la vaine gloire, il combat presentement l'avarice, parce que rien ne l'entretient tant que le desir de la gloire. Et n'est-ce pas en effet, dit saint Chrysostome, pour s'attirer la vaine estime des hommes, qu'on veut avoir une foule de valets, des chevaux richement couverts, des meubles très-somptueux, & d'autres semblables folies, qu'on ne recherche ni pour la nécessité, ni même pour le plaisir, mais seulement pour l'éclat, & afin de se distinguer des autres? Le Sauveur avoit exhorté auparavant ses disciples à estre miséricordieux : & il leur donne en ce lieu le moyen de le devenir, leur faisant voir d'un costé les inquiétudes & les périls qui accompagnent les richesses d'icy-bas ; & de l'autre l'avantage qu'il y a à se faire par ces aumônes, des tresors dans le ciel, où ils ne sont exposez ni aux voleurs, ni aux vers, ni à la rouille. Plus on multiplie sur la terre ses tresors, plus on se fait d'ennemis, qui ne songent qu'à nous dépouiller : mais plus au contraire on met d'aumônes comme en dépost dans le sein des pauvres, plus on se fait d'amis pour l'éternité, & on s'amasse de tresors dans le ciel même. Tel est le divin raisonnement du Sauveur, dont la sagesse & la bonté ineffable se font remarquer, dit saint Chrysostome, en ce qu'il nous porte à mépriser les richesses par des raisons si sensibles, & qu'il aime mieux agir en ami qui conseille, qu'en souverain qui commande.

Mais la derniére raison qu'il employe pour nous détacher des biens de la terre, est encore bien touchante, puisqu'elle fait voir que nostre tresor nous entraîne où nous le mettons ; & qu'ainsi

noſtre cœur, comme dit ſaint Hilaire, ſuivra ce treſor dans le lieu où il aura eu ſoin de le placer, & que noſtre ame ſera ou éternellement malheureuſe avec ſon argent, ſi elle ne l'a aimé que pour la terre, ou éternellement heureuſe avec Dieu, ſi elle luy a confié ſes treſors. Auſſi l'on voit dès le temps de cette vie une preuve convainquante de cette terrible vérité : car il eſt très-remarquable, comme le dit ſaint Chryſoſtome, qu'un cœur attaché aux richeſſes d'icy-bas, eſt incapable d'entendre les véritez qui regardent le royaume du ciel. Il eſt ſourd à la voix de JESUS-CHRIST, qui luy déclare que les pauvres de cœur & d'affection ſont heureux ; parce que la voix de ſa cupidité luy dit intérieurement, que c'eſt eſtre heureux au contraire d'eſtre riche. Et ce qu'on dit des richeſſes, ſe doit dire de toutes les autres choſes dont l'amour poſſede le cœur des hommes, puiſqu'elles ſont toutes compriſes ſous ce nom de *treſor* où eſt noſtre cœur.

℣. 22. 23. *Voſtre œil eſt la lampe de voſtre corps. Si voſtre œil eſt ſimple, tout voſtre corps ſera éclairé. . . . Si donc la lumiére qui eſt en vous* n'*eſt* que *ténébres, combien ſeront grandes les ténébres mêmes?*

Chryſoſt. ibid. ut ſupr. C'eſt icy une comparaiſon ſenſible dont le Fils de Dieu ſe ſert pour repreſenter l'eſtat déplorable d'une ame devenuë eſclave de ſa propre cupidité. Et c'eſt de même que s'il leur diſoit : Si vous ne concevez pas encore ce que je viens de vous déclarer, jugez-en par ce qui ſe paſſe dans le corps. *Voſtre œil* eſt à l'égard *de voſtre corps* comme *une lampe* qui l'éclaire, & qui fait que tous ſes membres ſont en eſtat de s'acquitter ſeurement

de leurs fonctions. *Si cet œil est simple*, c'est-à-dire, s'il est pur & sain, n'estant point troublé par le meslange d'aucunes méchantes humeurs, *tout vostre corps sera éclairé*; c'est-à-dire, que vostre œil servira de lumiére à tous les membres de vostre corps. *Mais s'il est mauvais*, c'est-à-dire, impur & defectueux, & qu'il ne puisse plus voir; *tout vostre corps sera dans les ténébres*, & exposé à mille chûtes. *Si donc la lumiére qui est en vous*, c'est-à-dire, si cet œil qui doit estre en vous comme vostre lampe & vostre lumiére, *est* obscurci & devenu *ténébreux*; *combien seront grandes les ténébres mêmes*; c'est-à-dire, combien à plus forte raison tout le reste de vostre corps, qui n'est que ténébres par luy-même, sera-t-il dans l'obscurité, & en danger de se blesser, ayant perdu toute sa lumiére?

Voilà ce qui se passe à l'égard du corps. Et voicy l'induction que JESUS-CHRIST en veut tirer pour ce qui regarde l'ame. Comme dans le corps, dit saint Chrysostome, lorsque la lumiére des yeux est éteinte, les autres membres sont privez du plus grand secours qu'ils avoient pour agir; de même la lumiére de l'ame estant obscurcie, on se trouve nécessairement engagé dans une infinité de maux. Ainsi puisque nostre plus grand soin à l'égard du corps, est d'en conserver les yeux; que nostre principal soin pour l'ame, soit aussi d'en conserver la lumiére. Que si nous obscurcissons une fois ce qui doit répandre la lumiére dans tout le reste, ne serons-nous pas dans un entier aveuglement? Comme celuy qui arreste la source, séche le ruisseau; aussi celuy qui oste à l'ame sa lumiére, obscurcit toute la con-

duite de sa vie. Lorsque la lampe s'éteint, lorsque le pilote se noye, lorsque le Général d'armée est pris, quelle espérance reste-il aux autres ? Il est donc visible que celuy dont le cœur est obscurci par la passion de l'avarice, dont le Fils de Dieu vient de parler, ou par quelque autre cupidité, ne peut produire que des œuvres de ténébres, conformes au mouvement de son cœur, puisque c'est du cœur, soit ténébreux, soit éclairé, comme de la source, que naissent, selon JESUS-CHRIST, toutes les pensées de l'homme, bonnes ou mauvaises. Ainsi nous devons apprendre de ces paroles du Sauveur, que toutes nos œuvres, comme dit saint Augustin, sont pures & agréables aux yeux de Dieu, lorsqu'elles se font avec un cœur simple, c'est-à-dire, dans la vûë de la charité. Car il entend par cet *œil* dont parle icy JESUS-CHRIST, l'intention avec laquelle nous agissons, qui estant pure & droite, & ne tendant qu'à ce qui doit estre sa fin, rend bonnes toutes nos œuvres qui y sont conformes. Il ne faut donc pas, comme dit encore ce grand Saint, considérer ce que chacun de nous fait, mais l'esprit avec lequel il le fait : *Non ergo quid quisque faciat, sed quo animo faciat, considerandum est.* Que si nostre intention ou la fin que nous nous proposons, qui doit estre comme la lumiére de toutes nos œuvres, est autre chose que la charité ; quelles seront les ténébres effroyables de nôtre conduite, lorsqu'elle ne sera plus éclairée par cette divine lumiére, mais abandonnée à ses propres ténébres ? *Et si lumen quod in nobis est, tenebrosum sit, quantas necesse est ipsarum tenebras esse tenebrarum ?*

Marc. 7. 20. & sequent.

August. De serm. Dom. in mont. l. 2. c. 13.

ỷ. 24.

℣. 24. 25. 26. *Nul ne peut ſervir deux maiſtres: car, où il haïra l'un & aimera l'autre, ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & l'argent, &c.*

Le Fils de Dieu connoiſſoit parfaitement le grand obſtacle que les richeſſes apportent à noſtre ſalut, ce qui luy fait dire ailleurs : *Qu'il eſt difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Il continuë donc à repreſenter icy les ſuites funeſtes de l'avarice, & ſe ſert encore d'une nouvelle comparaiſon pour faire voir combien l'amour des biens de la terre eſt incompatible avec l'amour de Dieu. C'eſtoit ſans doute une maniére de parler commune parmy les Juifs, & une eſpece de proverbe : *Qu'on ne pouvoit pas ſervir deux maiſtres* ; & l'expérience en fait voir la vérité : car la différence des humeurs & des ſentimens des hommes empêche ſouvent qu'un ſerviteur puiſſe ſatisfaire pluſieurs maiſtres, qui ſouhaitent différentes choſes, ou qui veulent eſtre également bien ſervis. Ainſi il arrive neceſſairement, ou que l'un de ces deux maiſtres *eſt haï* par ce ſerviteur, & que l'autre *en eſt aimé* ; ou que ſi ce ſerviteur n'en aime aucun, *il ſe ſoumet à l'un d'eux* comme à ſon maiſtre, & *n'a pour l'autre que du mépris.* Tremblons, mes fréres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, « en conſidérant que nous forçons JESUS-CHRIST « de nous parler de l'argent comme d'une divinité « oppoſée à Dieu. Si cela paroiſt horrible à entendre, « combien l'eſt-il plus de témoigner par ſes « œuvres que l'on préfére en effet à la crainte du « Seigneur l'eſclavage des richeſſes ? Quoy donc, « direz-vous, les anciens juſtes n'ont-ils pas trouvé « qu'il eſtoit poſſible de ſervir Dieu & l'argent tout «

Matth. 19. 23. 24.

Chryſ. in Matth. hom. 21.

» ensemble ? Non sans doute ; puisqu'ils possédoient
» des richesses sans en estre possedez. Job estoit ri-
» che ; il se servoit de l'argent, mais il *ne servoit*
» *pas l'argent*, en estant le maistre & non l'idolâtre.
» Ainsi puisque JESUS-CHRIST a prononcé cet
» oracle : *Qu'il est impossible de servir deux maistres*
» *Dieu & l'argent* ; ne vous flattez point que cela
» se peut. L'un de ces maistres vous commande de
» ravir le bien d'autruy ; l'autre, de donner même
» ce qui est à vous. L'un veut que vous soyez chas-
» te, & l'autre que vous soyez impudique. L'un
» vous porte à la bonne-chére, & l'autre vous com-
» mande l'abstinence. L'un vous inspire l'amour
» des choses presentes, & l'autre vous en ordonne
» le mépris. Comment pourriez-vous allier ensem-
» ble des choses si opposées ?

Le même Saint nous fait remarquer encore, que si JESUS-CHRIST donne à l'argent le nom de *maistre*, ce n'est pas qu'il le soit par sa nature, mais qu'il le devient par la faute de ceux qui veulent bien s'y assujettir. Et saint Paul appelle de même le ventre un *dieu*, parce qu'encore que de luy-même il n'ait rien que de méprisable, il devient l'idole de ceux qui sont assez malheureux pour s'en rendre esclaves. Ainsi quelle est, continuë le même Saint, cette playe terrible que nous recevons de l'avarice, puisqu'elle nous arrache de la bienheureuse servitude de celuy qui seul est digne de nous commander, & qu'elle nous assujettit en même-temps à un métail insensible, dont nous devrions naturellement estre les maistres? Puisqu'il est donc necessaire ou de haïr ou d'aimer l'un de ces deux maistres, n'estant pas possible d'obéir à leurs volontez qui sont opposées, ni d'estre pauvre

Philip. 3. 19.

Hilarius in Matth. canon. 5.

de cœur & d'affection, comme JESUS-CHRIST l'ordonne, & en même-temps ambitieux & superbe selon l'esprit corrompu du siécle; pourra-t-on délibérer sur le choix que l'on doit faire, ou pour mieux dire, qu'on a déja fait dans le Baptême, lorsque l'on a renoncé au démon & à ses pompes, pour ne servir que Dieu seul? Il faut néanmoins se souvenir que lorsque nostre Sauveur a dit, qu'on ne peut servir Dieu & les richesses, il a parlé non de ceux qui possèdent des richesses, mais de ceux qui les *servent*. Car celuy, dit saint Jérôme, qui est esclave de ses richesses, les garde en esclave: au-lieu que celuy qui a secoué le joug de cet esclavage, les distribuë & en dispose comme un maistre: *Qui enim divitiarum servus est, divitias custodit ut servus: qui autem servitutis excussit jugum, distribuit eas ut dominus.* *Hieron. in hunc locum.*

Saint Augustin fait aussi cette réflexion considérable, qu'il n'y a presque personne dont on puisse dire qu'il hait Dieu dans sa conscience: & qu'ainsi ce n'est pas de Dieu qu'on doit entendre que le serviteur *hait* l'un des deux maistres. Mais il ajoûte, qu'on *méprise* Dieu, lorsqu'au-lieu de craindre ses jugemens, on s'assûre seulement sur sa bonté. Nul *n'aime* aussi le démon, continuë le même Saint, & ainsi ce n'est point de luy qu'on doit entendre que le serviteur *l'aime*, mais de Dieu: & pour ce qui est du démon, ou on le hait véritablement avec toutes ses richesses & toutes ses pompes, lorsqu'on aime Dieu; ou *l'on se soumet à luy*, c'est-à-dire, qu'on supporte *son empire*, quoiqu'il n'ait rien de la douceur du joug de Dieu, lorsqu'on témoigne du mépris pour la voix de JE- *August. serm. Dom. in mont. lib. 2. cap. 14.*

sus-Christ, qui nous invite au bonheur de la pauvreté. Car quiconque sert le dieu de l'argent, sera exposé à la dureté de la domination d'un cruel maistre ; estant lié par sa propre cupidité & assujetti au diable : *Patietur enim durum & perniciosum dominum quisquis servit mammonæ : suâ enim cupiditate implicatus, subditur diabolo.*

Hieron. in hunc c[illegible]. Lorsque Jesus-Christ nous défend ensuite, *de nous inquiéter pour nostre manger & pour nostre vestement*, il ne nous interdit pas tout soin de ces choses ; car il nous est même avantageux de travailler à gagner nostre pain à la sueur de nostre visage : mais il nous défend le trop grand empressement & l'inquiétude, comme des choses inutiles & nuisibles : *Labor exercendus est : solicitudo tollenda,* dit S.Jérôme : & il nous le défend même, dit Tertullien, comme faisant outrage en quelque sorte à sa bonté & à sa libéralité : *Meritò curam eorum, tamquam æmulam liberalitatis suæ prohibet.* *Adv. Marc. l. 4. c. 29.* Et la raison que le Sauveur en apporte est admirable ; puisqu'elle est fondée sur la bonté infinie du Créateur, qui ayant donné à l'homme ce qu'il y a de plus grand, ne peut manquer de luy donner pardessus ce qui est moindre, en luy fournissant le necessaire pour nourrir & couvrir son corps, après luy avoir donné la vie : *Qui majora præstitit, utique & minora præstabit.*

Chrysost. in Matth. homil. 21. Jesus-Christ s'est contenté de faire voir par l'exemple des plus petites créatures qu'il nourrit avec une si grande bonté, combien ces soins empressez & toutes ces inquiétudes des hommes touchant le vivre sont indignes d'eux. Il n'a point voulu, dit saint Chrysostome, leur proposer en cela l'exemple de tant de grands hommes, de

Moïse, d'Elie, de saint Jean, &c. qui ont négligé le soin de ce qui regardoit leur corps. Car ils auroient peut-estre répondu, qu'ils n'estoient pas arrivez, comme ces Saints, au comble de la vertu. Mais l'exemple des *oiseaux du ciel*, c'est-à-dire, des oiseaux qui volent dans l'air, & qui ne sont point domestiqués, les devoit couvrir de confusion, de n'imiter pas par le choix libre de leur volonté, ce que ces oiseaux faisoient par le seul instinct de la nature. JESUS-CHRIST ne nous défend pas par l'exemple de ces oiseaux, de semer & de moissonner; mais il veut que nous le fassions sans deffiance, sans inquiétude, & sans trouble, qui naissent du peu de foy qu'on a à la providence toute pleine de bonté de celuy qui ne manque point à la nourriture des moindres oiseaux.

Il est donc bien éloigné de nous défendre de travailler, puisqu'il nous a même imposé ce travail comme la peine qui est duë à nos péchez, & qui peut nous tenir lieu de pénitence. Mais il ne veut pas que nous changions en poison, par nostre avarice, ce qu'il destine pour estre un reméde à nos péchez. Et il nous oblige en même-temps de considérer quelle est la perfection de la loy nouvelle qu'il est venu nous annoncer. Car de même qu'il a arresté l'homicide dans sa source, lorsqu'il nous a interdit toute colére & toute haine; il coupe aussi maintenant jusqu'à la racine de l'avarice, lorsqu'il nous défend d'avoir même de l'inquiétude pour le necessaire. En effet, dit saint Augustin, quoiqu'on ne recherche plus les choses qui sont superfluës, il faut prendre garde que le cœur ne perde sa simplicité dans la recherche des cho- *August. ser. Dom. in mont l. 2. c. 15.*

ses mêmes necessaires : *Ne fortè, quamvis jam superflua non quærantur, propter ipsa necessaria cor duplicetur, & ad ipsa conquirenda nostra detorqueatur intentio.*

Jesus-Christ ajoûte; Que *nul d'entr'eux ne peut, avec tous ses soins, ajoûter à sa taille la hauteur d'une coudée :* d'où il tire dans saint Luc cette conséquence : *Si donc les moindres choses sont au-dessus de vostre pouvoir, pourquoy avez-vous de l'inquiétude pour les autres ?* Il se sert, dit saint Chrysostome, de la comparaison d'une chose claire pour en faire comprendre une qui est cachée; c'est de même que s'il disoit : Comme vous ne pouvez pas avec tous vos soins faire croistre vostre corps, vous ne pouvez point non plus avec toutes vos inquiétudes vous assurer vostre nourriture : ce qui nous fait voir, ajoûte ce Saint, que ce ne sont point nos soins particuliers, mais la providence de Dieu qui fait tout dans les choses mêmes où nous paroissons avoir plus de part; & que si Dieu nous abandonnoit, nous péririons avec toutes nos inquiétudes & tous nos travaux.

Luc. 12. 26.

℣. 28. 29. 30. *Considérez comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent point, ils ne filent point : & cependant je vous déclare, que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais esté vestu comme l'un d'eux, &c.*

August. ut suprà.

Jesus-Christ nous donne icy les mêmes instructions sur le vestement qu'il avoit données sur la nourriture. Il parle des *lis des champs*, pour les distinguer de ceux des jardins, à l'égard desquels on pourroit dire, que l'industrie des hommes qui les cultivent y contribuë quelque chose. Ce n'est donc point par leur *travail*, que ces lis

champestres acquiérent cette beauté si éclattante que le Fils de Dieu, l'ouvrier suprême de toute la nature, préfére icy à toute la pompe qui environnoit Salomon, le Roy le plus magnifique qui fut jamais. Ils naissent & ils croissent tels; & c'est Dieu seul qui par sa puissance trace dans ces fleurs une beauté si admirable, qui efface tout ce que l'art de la peinture peut faire de plus achevé. Quel est en effet, dit saint Jérôme, l'ouvrage en soye, en broderie, ou tapisserie; quelle est la pourpre royale qui peut approcher de la beauté vive & naturelle des fleurs? *Quod sericum, quæ regum purpura, quæ pictura textricum potest floribus comparari?* Qu'est-ce donc que tout le luxe & toute la vanité des plus riches vestemens des grands Princes; puisqu'au jugement de celuy qui est la vérité même, ils ne méritent pas d'estre comparez à une fleur de la campagne? Qui s'empressera pour tous ces vains ornemens, lorsqu'il considére dans cette parabole de JESUS-CHRIST la fragilité de cet éclat passager? Ce qu'il a representé comme une fleur qui surpasse toute la magnificence de Salomon, il la nomme ensuite une *herbe* ou du *foin qui est aujourd'huy* dans sa beauté, & *qu'on jette le lendemain dans le four* pour le chauffer. Telle est la fin de toute la gloire du siécle, qu'on recherche avec tant d'empressement. Toute cette magnificence & tout ce luxe d'habits est comme une fleur *d'un jour*, *que l'on jette* ensuite *au feu*; parce que ceux dont le cœur y aura esté attaché, deviendront la proye des feux éternels.

Mais pour revenir à la suite naturelle du raisonnement de JESUS-CHRIST; puisque Dieu daigne vestir si magnifiquement une fleur de la

campagne dont on ne tient aucun compte le lendemain, pourquoy aurons-nous de l'inquiétude sur ce qui regarde nostre vestement; & comment oublions-nous qu'il est nostre Pére & que nous sommes ses enfans? Il est vray qu'on voit des pauvres manquer de pain & d'habits : mais on peut bien assûrer, comme on l'a marqué ailleurs,
Ps. 54. 25. qu'il arrive rarement, que celuy qui *abandonne au Seigneur le soin de tout ce qui le regarde*, n'éprouve l'effet de la promesse qu'il luy a faite, *de le nourrir luy-même.* Ainsi c'est souvent manque de foy, & en punition de nostre peu de fidelité à accomplir sa volonté & à rechercher son royaume avant toutes choses, qu'il nous prive de son secours; puisqu'il a fait même des miracles pour nourrir ses Saints qui ne s'occupoient qu'à le servir, plutost que de manquer à les assister dans leurs besoins. Aussi JESUS-CHRIST reproche en ce lieu à ceux qui s'inquiétoient pour avoir le necessaire, leur peu de foy : *Quantò magis vos modicæ fidei :* car il vouloit leur faire connoistre par là, que c'est principalement cette foy vive qui est necessaire à un Chrestien, & qu'avec elle rien ne pourra luy manquer.

℣. 31. jusqu'à la fin du chap. *Prenez donc garde de ne vous point inquiéter, en disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou dequoy nous vestirons-nous? comme font les Payens qui recherchent toutes ces choses, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 23. Dieu demandoit à ses Disciples une justice plus abondante que celle des Pharisiens. C'est pourquoy il les couvre presentement de confusion, en leur faisant voir, que bien loin de surpasser la vertu des Pharisiens & des Docteurs de la loy,

ils ressembleroient à des Payens s'ils s'inquiétoient pour des choses temporelles. Car comme ces infidelles attendoient de leur travail & de leur propre industrie les biens qui leur estoient necessaires, ils s'appliquoient tout entiers à la recherche de ces biens de la vie presente, & n'avoient aucune pensée des biens du ciel. Mais le Fils de Dieu vouloit que ses disciples eussent d'autres biens que ceux de la terre pour objet de leurs desirs, sans négliger néanmoins le travail qui leur estoit imposé pour pénitence. Il ne dit pas, selon la remarque de saint Chrysostome, Dieu sçait; mais *vostre Pére sçait* que vous avez besoin de toutes ces choses; afin que ce nom de *pére* leur inspirât une confiance plus ferme en luy: car qui sont même les péres charnels qui ayent cette dureté, de ne pas donner à leurs enfans leurs besoins? Celuy qui sçait, comme dit encore saint Chrysostome, qu'il va boire à une source abondante, ne s'inquiéte point s'il pourra s'y desaltérer. Ainsi nous confiant à la divine providence, qui est une source inépuisable de toutes sortes de biens, comment nous inquiéterons-nous & entrerons-nous dans la deffiance?

Le royaume de Dieu & sa justice est nostre bien propre, dit saint Augustin. C'est pourquoy nostre Seigneur nous le propose comme celuy que nous devons desirer & *rechercher avant toutes choses*, & comme la fin à laquelle nous devons tout rapporter. Or ce *royaume* est celuy dont il nous a enseigné à demander l'avénement, selon qu'on l'a expliqué dans l'Oraison Dominicale. Et cette *justice* est celle dont on doit estre continuellement *altéré*, comme il a esté marqué au chapitre precédent.

August. ser. Dom. in mont. lib. 2. cap. 16.

Matth. 6. 10.

Matth. 5. 6.

dans l'explication des béatitudes. Ce royaume & cette justice de Dieu doivent estre donc tout l'objet du cœur des Chrestiens, qui en s'inquiétant vainement des autres choses, retomberoient, selon la pensée de saint Hilaire, dans l'infidélité des Payens, dont le cœur plongé dans l'amour du siécle, & tout occupé des joyes corporelles, ne desire ni ne recherche en aucune sorte les moyens de parvenir par la foy au royaume qui est dans le ciel.

Hilar. in Matth. canon. 5.

Mais ne craignez point, dit le Sauveur, qu'en vous appliquant ainsi à *chercher le royaume de Dieu & sa justice*, vous ne manquiez des choses qui sont necessaires au soustien de vostre corps. Car comme vous combattez pendant cette vie, afin d'arriver un jour à ce royaume, & que cette vie ne peut se passer sans les choses qui sont necessaires pour la soustenir; *toutes ces choses vous seront données par-dessus:* c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, le royaume de Dieu estant vostre fin & vostre bien souverain, & ces autres choses estant seulement des moyens pour y arriver; si vous préférez le principal aux moyens, & que vous ne cherchiez ces moyens que dans la vûë du principal, vous ne devez point avoir d'inquiétude, comme si ces moyens pouvoient vous manquer; puisque vous ne les desirez que comme une chose necessaire durant cette vie pour arriver à la fin que vous vous proposez. Ainsi ces choses vous *seront données par-dessus*, non comme un bien auquel vous deviez vous arrester, mais comme un moyen pour arriver à ce bien même. Prenez donc garde de ne vous pas établir deux fins & deux biens en même-temps. Car vous voudriez alors,

August. ut suprà.

Idem. ib. cap. 17.

dit saint Augustin, servir deux maistres, si en desirant le royaume de Dieu comme un grand bien, vous regardiez en même-temps comme un bien fort desirable toutes les choses temporelles : *Duobus autem dominis servire conatur, qui & regnum Dei pro magno bono appetit, & hæc omnia temporalia.*

Lorsque JESUS-CHRIST nous défend enfin de *nous inquiéter pour le lendemain*, & nous déclare que *le lendemain aura soin de soy, & qu'à chaque jour suffit son mal*; c'est-à-dire, selon saint Jérôme & saint Chrysostome, son travail, son affliction & sa peine ; il ne prétend pas par cette sorte d'expression, nous faire croire que ce jour du lendemain soit capable de quelque inquiétude par luy-même. Mais pour nous rendre plus sensible ce qu'il disoit, il semble animer ce temps & ce jour, & leur attribuer ce qui n'est propre qu'à l'esprit de l'homme. C'est donc comme s'il disoit : Il suffit d'attendre au lendemain pour songer au lendemain : & chaque jour fournit à l'homme assez de travail & d'affliction, sans qu'il prévienne les jours par ses vaines inquiétudes & ses chagrins inutiles. Dieu voulut anciennement nous donner un bel exemple & une excellente figure de cette grande vérité dans la manne, dont il défendit aux Israëlites d'amasser pour plus d'un jour, & où les vers se mettoient lorsque quelques-uns violoient ce précepte, voulant en garder pour le lendemain.

Hieron. in hunc locum. Chrysost. in Matth. hom. 23.

Exod. 16. 20.

Saint Augustin cependant nous avertit sur cet endroit, qu'il faut prendre extrêmement garde lorsqu'on voit quelque serviteur de Dieu travailler à empêcher que les choses necessaires ne luy

August. ut suprà.

manquent, ou à ceux dont le ſoin luy eſt commis, de ne le pas condamner comme agiſſant contre le précepte du Seigneur. Car le Fils de Dieu luy-même, qui eſtoit ſervi par les Anges, ſemble avoir voulu prévenir par ſon exemple le ſcandale qu'on auroit pû prendre en ces ſortes d'occaſions, lorſqu'il permettoit que l'on portât à ſa ſuite une bourſe avec de l'argent, d'où l'on pût avoir ce qui eſtoit neceſſaire pour ſes beſoins journaliers. Ainſi il paroiſt, dit ſaint Auguſtin, tant par cet exemple de JESUS-CHRIST, que par celuy de ſaint Paul, dont il eſt parlé en divers endroits des Actes & des Epiſtres, qu'il n'a improuvé en aucune ſorte le ſoin raiſonnable par lequel on peut pourvoir aux beſoins de cette vie, mais l'attache à toutes ces choſes, qui fait que nous ſommes moins occupez de l'amour de ſon royaume, que du deſir de tous ces biens temporels. Nous devons donc, comme dit le même Saint, avoir le cœur tout rempli du royaume de Dieu, dans le temps que nous travaillons à nous procurer ces beſoins du corps. Mais dans le ſervice que nous rendons à noſtre Dieu, il ne faut laiſſer entrer aucune vûë de ces intereſts bas & terreſtres. Car pourvû que nous ſoyons dans cette diſpoſition, s'il arrive quelquefois que ces biens nous manquent, ce que Dieu permet ſouvent pour nous éprouver; bien loin d'en eſtre affoiblis dans ſon ſervice, nous en deviendrons plus fortement établis dans la vertu.



CHAPITRE VII.

1. Nolite judicare, ut non judicemini.

1. NE jugez point, afin Luc. 6.
que vous ne soyez 37. Rom. 2.
point jugez. 1.

2. In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini : & in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.

2. Car vous serez jugez se- Marc. 4.
lon que vous aurez jugé les 24.
autres ; & on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis *envers eux*.

3. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui : & trabem in oculo tuo non vides ?

3. Pourquoy voyez-vous une paille dans l'œil de vostre frére, vous qui ne voyez pas une poutre dans vostre œil ?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo : Sine ejiciam festucam de oculo tuo : & ecce trabs est in oculo tuo ?

4. Ou comment dites-vous à vostre frére : Laissez-moy tirer une paille de vostre œil, vous qui avez une poutre dans le vostre ?

5. Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

5. Hypocrite, ostez premiérement la poutre de vostre œil, // & alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de vostre frére.

6. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas

6. Gardez-vous bien de donner // les choses saintes aux chiens, & ne jettez point

5. *autr.* & après cela vous verrez assez clair pour tirer.
6. *l.* le saint.

vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent ſous leurs pieds, & que ſe tournant *contre vous*, ils ne vous déchirent.

veſtras ante porcos, ne fortè conculcent eas pedibus ſuis, & converſi dirumpant vos.

Infrà 11. 22. Marc. 11. 24. Luc. 11. 9. 7. Demandez, & on vous donnera; cherchez, & vous trouverez; frappez *à la porte*, & on vous ouvrira.

7. Petite, & dabitur vobis; quærite, & invenietis; pulſate, & aperietur vobis.

Joan. 14. 13. Jacob. 1. 6. 8. Car quiconque demande reçoit; & qui cherche trouve; & on ouvrira à celuy qui frappe *à la porte*.

8. Omnis enim qui petit, accipit; & qui quærit, invenit; & pulſanti aperietur.

Luc. 11. 11. 9. Auſſi qui eſt l'homme d'entre-vous qui donne une pierre à ſon fils, lorſqu'il luy demande du pain?

9. Aut quis eſt ex vobis homo, quem ſi petierit filius ſuus panem, numquid lapidem porriget ei?

10. Ou s'il luy demande un poiſſon, luy donnera-t-il un ſerpent?

10. Aut ſi piſcem petierit, numquid ſerpentem porriget ei?

11. Si donc eſtant méchans comme vous eſtes, vous ſçavez donner de bonnes choſes à vos enfans, à combien plus forte raiſon voſtre Pére qui eſt dans les cieux, donnera-t-il les *vrais* biens à ceux qui les luy demandent?

11. Si ergo vos, cùm ſitis mali, noſtis bona data dare filiis veſtris: quantò magis pater veſter, qui in cælis eſt, dabit bona petentibus ſe?

Tob. 4. 16. Luc. 6. 31. 12. Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous faſſent: car c'eſt-là la loy & les Prophetes.

12. Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Hæc eſt enim lex & Prophetæ.

Luc. 13. 24. 13. Entrez par la porte

13. Intrate per an-

gustam portam : quia lata porta, & spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.

14. Quàm angusta porta, & arcta via est, quæ ducit ad vitam : & pauci sunt, qui inveniunt eam !

15. Attendite à falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.

16. A fructibus eorum cognoscetis eos. Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus ?

17. Sic omnis arbor bona fructus bonos facit : mala autem arbor malos fructus facit.

18. Non potest arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.

19. Omnis arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

20. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

21. Non omnis qui dicit mihi : Domine,

étroite ; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mene est spatieux, & il y en a beaucoup qui y entrent.

14. Que la porte de la vie est petite, que la voye qui y mene est étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent !

15. † Gardez-vous des faux prophetes, qui viennènt à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans sont des loups ravissans. † VII. Dimanche après la Pentecoste.

16. Vous les connoistrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces ? *Luc.* 6. 44.

17. Ainsi tout arbre qui est bon produit de bons fruits ; & tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits.

18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

19. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu. *Suprà* 3. 10.

20. Vous les reconnoistrez donc par leurs fruits.

21. Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entre- *Infrà* 15. 11.

Luc. 6. ront pas tous dans le royau-
46. me des cieux: mais celuy-là
seulement y entrera qui fait la
volonté de mon Pére qui est
dans les cieux ¶.

Act. 19. 22. Plusieurs me diront en
13. ce jour-là: Seigneur, Seigneur,
n'avons-nous pas prophétisé
en vostre nom ; n'avons-nous
pas chassé les démons en vos-
tre nom ; & n'avons-nous pas
fait plusieurs miracles en vos-
tre nom ?

Psal. 6. 9. 23. Et alors je leur // diray
hautement : Je ne vous ay ja-
Infrà 25. mais connus : Retirez-vous
41. Luc. 13. de moy, vous qui faites des
27. œuvres d'iniquité.

Luc 6. 24. Quiconque entend donc
47. ces paroles que je dis, & les
Rom. 2. pratique, sera comparé à un
13. Jacob. 1. homme sage, qui a bâti sa
22. maison sur la pierre ;

25. & lorsque la pluye est
tombée, que les fleuves se
sont débordez, que les vents
ont soufflé & sont venu fon-
dre sur cette maison, elle n'est
point tombée, parce qu'elle
estoit fondée sur la pierre.

26. Mais quiconque entend
ces paroles que je dis, & ne
les pratique point, il est sem-

Domine, intrabit in regnum cælorum : sed qui facit voluntatem patris mei, qui in cælis est, ipse intrabit in regnum cælorum.

22. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus ?

23. Et tunc confitebor illis : Quia numquam novi vos : discedite à me, qui operamini iniquitatem.

24. Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram ;

25. & descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit : fundata enim erat super petram.

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, simi-

23. *l.* confesseray, déclareray.

lis

lis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam :

blable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable :

27. & descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & cecidit, & fuit ruina illius magna.

27. & lorsque la pluye est tombée, que les fleuves se sont débordez, que les vents ont soufflé & sont venu fondre sur cette maison, elle a esté renversée, & la ruine en a esté grande.

28. Et factum est, cùm consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus.

28. Or JESUS ayant achevé tous ces discours, les peuples estoient dans l'admiration de sa doctrine.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem hâbens, & non sicut Scribæ eorum & Pharisæi.

29. Car il les instruisoit comme ayant autorité, & non pas comme leurs Scribes & les Pharisiens. Marc. 1. 22. Luc. 4. 32.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *NE jugez point, afin que vous ne soyez point jugez. Car vous serez jugez selon que vous aurez jugé les autres.... Pourquoy voyez-vous une paille dans l'œil de vostre frére, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vostre? &c.*

Il semble que JESUS-CHRIST veut nous obliger par là d'interpreter toûjours favorablement les choses qui sont douteuses; c'est-à-dire, l'intention avec laquelle elles sont faites, lorsqu'on ne la connoist pas. Car il y a, dit saint Au- *August.*

ser. Dom. in mont. libr. 2. cap. 18. gustin, quelques actions qu'on peut faire avec une bonne ou avec une mauvaise intention. Toutes les fois donc que l'intention nous est inconnuë, il n'appartient qu'à Dieu seul d'en juger, & c'est une témérité à l'homme de prétendre pénétrer ce qui est caché dans le cœur d'un autre pour en juger, & sur tout pour le condamner. Ainsi il faut, selon ce Pére, laisser à Dieu le jugement des choses cachées, & nous contenter de juger de celles qui sont visibles. Mais à l'égard même des choses qui sont manifestes, il faut prendre garde encore de ne pas tomber dans une autre espece de jugement téméraire, qui consiste à desespérer du changement des personnes qui sont maintenant dans le desordre : *Non ergo reprehendamus ea quæ nescimus quo animo fiant. Neque ita reprehendamus quæ manifesta sunt, ut desperemus sanitatem.* En *Climac.* effet, il arrive quelquefois, dit un autre Saint, que vous regardez comme un grand pécheur celuy à qui vous avez vû commettre un crime : & que cet homme cependant de qui vous portez ce jugement, est déja justifié devant Dieu par le repentir sincére dont il est touché, & par l'humble pénitence dans laquelle il est entré.

JESUS-CHRIST n'oste pas icy la puissance de *juger* à ceux qui sont établis pour reprendre & pour punir même ceux qui péchent. Car s'ils n'a- *Chrysost. in Matth. hom. 24.* voient droit de juger, dit saint Chrysostome, ils n'auroient pas droit d'user des clefs qu'il leur a données; ce seroit inutilement qu'ils auroient reçu la puissance de lier & de deslier. Ce seroit aussi établir une liberté entiére de pécher impunément, & mettre la confusion dans l'Eglise, dans l'Estat & dans les familles. Ce n'est donc pas cette sorte

de jugement que le Fils de Dieu condamne; mais le jugement qu'on porte contre son frére, lorsque par légéreté, ou par prévention, ou par un principe de malignité on juge de sa conduite, de ses sentimens & de ses intentions d'une maniére desavantageuse, & on publie même des choses fausses contre sa réputation. *Juger* nos fréres de cette sorte, c'est engager Dieu à nous *juger* très-sévérement; puisqu'il nous assure icy, qu'on *sera jugé selon qu'on aura jugé les autres*, & qu'on *gardera envers nous la même mesure que nous aurons gardée* envers eux.

Mais comment cette parole se doit-elle entendre? Car cette *mesure que l'on gardera* envers nous, ne peut pas estre une mesure de témérité & d'injustice, semblable à celle dont nous aurons usé nous-mêmes envers nos fréres. Non sans doute, dit saint Augustin; puisque Dieu, qui est & la vérité & la justice, ne peut jamais ni porter un jugement téméraire, ni user d'une mesure injuste dans ce qu'il rend à chacun. Mais on peut dire en un sens, selon ce grand Saint, que cette témérité par laquelle nous avons jugé nos fréres, devient elle-même le principe & comme la mesure de nostre condamnation; puisqu'elle nous est plus pernicieuse qu'à ceux mêmes que nous condamnons témérairement. En condamnant vostre frére, dit S. Chrysostome, vous vous condamnez vous-mêmes. Vous élevez contre vous un tribunal rigoureux, & vous forcez vostre Juge à se rendre aussi sévére envers vous que vous l'avez esté envers les autres. Que si c'est une si grande faute, dit saint Hilaire, de juger témérairement de nostre prochain, c'est un crime de vouloir juger par ses

August. ut supr.

Chrysost. ut supr.

Hilarius. in Matth. canon. 5.

sentimens & par son esprit des choses de Dieu: ce qui nous oblige de nous affermir sur le fondement inébranlable de la foy.

Augustt. ser. Dom. in mont. lib. 2. c. 18. 19. Saint Augustin remarque admirablement, qu'il n'y en a point qui se portent davantage à juger témérairement des choses douteuses & à reprendre leurs fréres, que ceux qui cherchent plutost à blâmer & à condamner, qu'à corriger: ce qui naist, dit-il, de l'orgueil ou de l'envie: *Qui magis amant vituperare & damnare, quàm emendare atque corrigere: quod vitium vel superbiæ est, vel invidentiæ.* C'est cet orgueil ou cette jalousie qui nous aveuglent dans toutes les choses qui nous regardent; & qui nous rendent si clairvoyans dans ce qui regarde le prochain. Ainsi il arrive qu'*ayant* nous-mêmes *une poutre dans nostre œil, sans nous en appercevoir*; c'est-à-dire, estant coupables de grands crimes, sans y faire attention; nous avons en même-temps une lumiére pénétrante pour *voir dans l'œil de nos fréres une* simple *paille*; c'est-à-dire, des fautes beaucoup moins considérables. Et nous couvrons même nostre malignité secrette d'une apparence de charité, en feignant de vouloir guérir les autres & oster la paille qui est dans leur œil, lorsque nous sommes nous-mêmes beaucoup plus malades qu'eux, ayant une poutre dans le nostre. *Chrys. ib. ut suprà.* Aussi JESUS-CHRIST appelle ces faux zelez des *hypocrites*: ce qui est de même que s'il leur disoit: Ce jugement rigoureux que vous portez contre vos fréres, ne vient pas d'une charité compatissante, mais d'un orgueil criminel & d'une vraye inhumanité. Vous contrefaites des amis charitables, lorsque vous estes tout remplis de fiel, en attribuant de faux crimes à vos fréres, &

vous érigeant en juges des autres, vous qui deviez vous condamner les premiers. Si c'est donc la charité qui vous porte à les reprendre, usez-en premiérement envers vous, en condamnant vostre péché, qui est plus grand & plus visible que celuy que vous reprenez.

C'est le devoir des gens de bien, dit saint Augustin, & de ceux qui sont remplis de charité, de reprendre les vices. Ainsi les méchans lorsqu'ils le font, s'attribuent ce qui ne leur appartient point. Et en cela ils sont *hypocrites*, n'estant pas les mêmes au-dedans qu'ils paroissent au-dehors. C'est pourquoy ce Saint nous exhorte à veiller avec beaucoup de piété sur nous-mêmes, afin que lorsque nostre devoir nous oblige de reprendre quelqu'un de nos fréres, nous songions premiérement, si le vice dont nous voulons le reprendre ne s'est jamais trouvé en nous, ou si nous nous en sommes corrigez. Si nous en avons toûjours esté exemts, nous devons songer qu'étant hommes, nous avons pû y tomber comme les autres. Que si y estant tombez, nous nous en sommes relevez, souvenons-nous de nostre commune fragilité, afin que nostre répréhension soit fondée non sur la haine, mais sur la miséricorde; & que soit qu'elle produise la conversion de celuy à qui nous l'aurons faite, ou qu'elle ne serve qu'à l'endurcir, ce qui nous est incertain nous puissions au moins nous assurer que nostre œil est simple & nostre intention pure. Mais enfin si nous nous sentons actuellement engagez dans le même vice, dont est coupable celuy que nous voulions reprendre, gémissons alors avec luy, dit saint Augustin, & exhortons-le, en nous exhor-

tant nous-mêmes, à en sortir. Lors donc que nous desirons servir nos fréres dans un esprit de charité, nous ne le pouvons, ajoûte ce Saint, à moins que nous ne regardions sincérement leur foiblesse comme la nostre, & que nous ne la supportions avec patience, jusqu'à ce que ceux dont nous voulons procurer le salut, en soient délivrez. Ainsi ce n'est, continuë-t-il, que rarement, & dans une grande necessité, qu'on doit employer la sévérité des répréhensions. Et lors même qu'on en use, il faut bien se garder avec un grand soin, d'agir avec un cœur double: il faut avant toutes choses, *oster de nostre œil la poutre* de l'envie, de la malignité, de l'hypocrisie; afin que nous ne songions à *oster la paille de l'œil* de nos fréres, que lorsque nous la regardons avec ces yeux de colombe, que l'Ecriture louë dans l'Epouse de JESUS-CHRIST. Car il arrive souvent, dit saint Hilaire, que l'on prend l'autorité de vouloir corriger les autres, sans avoir travaillé à sa propre correction, & qu'on se vante de guérir leur aveuglement, lorsqu'on est soy-même dans les ténébres; quoique l'exemple soit beaucoup plus efficace pour instruire que les paroles.

Cantic. 1. 14.
Hilar. in Matth. canon. 5.

℣. 6. *Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens, & ne jettez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds, & qu'en se tournant* contre vous, *ils ne vous déchirent.*

De peur qu'on ne crût que le Fils de Dieu défendoit de juger des choses les plus visibles, & qu'il vouloit qu'on usât de la même retenuë envers les plus grands pécheurs, il établit maintenant un nouveau précepte touchant la prudence

qui devoit accompagner la ſimplicité. Comme il a donc défendu le jugement téméraire touchant les choſes cachées, il ordonne icy qu'on porte un jugement véritable de ce qui eſt viſiblement un péché & un deſordre. Ainſi il défend qu'on *donne aux chiens les choſes ſaintes*, & qu'on *jette les perles devant les pourceaux*. Ces *choſes ſaintes*, & ces *perles*, ſignifient la même choſe, dit ſaint Auguſtin, quoique ſelon deux vûës différentes. Ce que JESUS-CHRIST appelle *ſaint*, eſt la vérité, conſidérée comme une choſe très-ſainte, qu'il eſt défendu de violer & de corrompre : & quoique par ſa nature elle ſoit inviolable, & qu'elle demeure toûjours incorruptible en elle-même, la volonté qu'on a euë de la violer, ſe rend coupable, comme ſi elle l'avoit violée. Ce qu'il appelle *des perles*, ſont les myſtéres de la loy nouvelle, conſidérez comme des choſes d'un très-grand prix, qu'il eſt dangereux de mépriſer : car il n'y a rien en effet, dit ſaint Hilaire, ni de plus précieux, ni de plus ſaint, que les préceptes & les promeſſes de Dieu, qui après avoir ſervi à nous ſanctifier, nous procurent l'immortalité. Ces *chiens*, à qui il nous défend de *donner les choſes ſaintes*, & ces *pourceaux*, devant qui il ne veut pas qu'on *jette les perles*, nous figurent deux ſortes de pécheurs, dont les uns combattent & déchirent, pour le dire ainſi, la vérité, en criant contr'elle & en abboyant comme des *chiens* ; & les autres *la foulent ſous leurs pieds* avec le dernier mépris, comme des *pourceaux* abandonnez à leurs plaiſirs & tout plongez dans la bouë. La cauſe de ce traitement indigne qu'on fait à la vérité n'eſt autre, ſelon ſaint Auguſtin, que l'impureté qui

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 2. cap. 20.

Hilar. in Matth. canon. 6.

Clem. Alexan. ſtrom. l. 2. c. 1. p. 361. 362.

naist de l'amour des choses temporelles, c'est-à-dire, de l'amour du siécle, auquel on nous commande de renoncer, afin que nous puissions estre purs. L'Evangile nous défend donc, dit saint Chrysostome, de découvrir à ces personnes les secrets de Dieu, parce qu'elles n'en deviennent que plus insolentes. Un pourceau ne peut sçavoir quel est le prix d'une perle; ni ces personnes brutales, quel est le prix de la vérité qu'on leur annonce. Ainsi on exposeroit une chose si précieuse à estre foulée sous leurs pieds, si on la leur découvroit, & cela ne serviroit qu'à les rendre plus coupables. Saint Pierre compare, aussi-bien que JESUS-CHRIST, ces pécheurs à l'impureté, & des chiens & des pourceaux. Il faut donc premiérement travailler, dit saint Augustin, à oster les obstacles qui les empêchent de recevoir la vérité. Et si c'est leur impureté qui s'y oppose, on doit s'appliquer autant qu'il est possible, à les purifier peu à peu par des paroles proportionnées à leur estat; & par des effets d'une charité compatissante. Autrement la vérité se trouvera exposée à leur mépris, & les personnes qui la leur annoncent, à leurs persécutions. Car il est fort ordinaire, que ne pouvant pas blesser la vérité en elle-même, ils *se tournent* avec fureur contre les prédicateurs de la vérité, selon la figure que JESUS-CHRIST nous en propose dans ces pourceaux, qui semblent estre toûjours prests à se jetter sur les personnes qui leur donnent à manger.

Chrysost. ibid. ut suprà.

1. Petr. 2. 22.

August. ut suprà.

On croira peut-estre que le Fils de Dieu a agi luy-même contre cette régle qu'il a établie; & qu'ayant dit en effet des véritez, que plusieurs

de ses auditeurs ne reçurent pas, & pour lesquelles ils témoignoient ouvertement de la resistance ou du mépris, il sembloit *donner* alors *les choses saintes aux chiens, & jetter les perles devant les pourceaux*. Mais il ne faut pas, dit saint Augustin, en juger ainsi : car nostre Seigneur ne proposoit pas proprement ces véritez saintes à ceux qui estoient incapables de les recevoir, mais à ceux qui les écoutoient avec respect : & il n'eût pas esté juste de négliger ces derniers, à cause de l'impureté ou de la mauvaise volonté des autres. Ainsi lorsque les Pharisiens & les Docteurs de la loy l'interrogeoient pour le tenter, & que luy-même leur répondoit de telle sorte, qu'ils estoient réduits au silence ; quoiqu'ils séchassent plutost par le venin intérieur de leur jalousie, qu'ils ne se nourrissoient du pain salutaire de sa parole, ils estoient au moins une occasion à plusieurs autres mieux disposez qu'eux, d'entendre beaucoup de choses dont ils profitoient. Or l'avantage de ceux à qui la connoissance de la vérité est utile, doit estre toûjours préféré, sans avoir égard au mauvais usage de ceux qui en sont indignes.

℣. 7. jusqu'au 12. *Demandez, & on vous donnera ; cherchez, & vous trouverez ; frappez à la porte, & on vous ouvrira.... Qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils lorsqu'il luy demande du pain ? Ou s'il luy demande un poisson, luy donnera-t-il un serpent ?*

Les préceptes que JESUS-CHRIST venoit de donner à ses Disciples pouvoient sans doute les étonner. Et dans la vûë de tant de choses si opposées à la nature, qu'on leur prescrivoit, ils auroient pû se décourager en disant, comme ils

Chrysost. in Matth. hom. 24.

Matth. 19. 25. le dirent depuis dans une autre occasion : *Qui pourra donc estre sauvé ?* Le Sauveur veut donc prévenir toutes ces pensées, ou les guérir s'ils les avoient. C'est pourquoy il leur apprend, que pour pouvoir accomplir ce qu'il leur avoit prescrit, ils ne devoient pas se contenter de leurs efforts, mais implorer le secours du ciel, qui leur rendroit tout facile. C'est la raison pour laquelle il leur commande de prier, & leur promet en même-temps de les exaucer. Mais il ne veut pas que ces priéres soient froides & lâches : car c'est ce qu'il leur témoigne, lorsqu'après leur avoir dit de *demander*, il leur ordonne aussi-tost après de *chercher* : car celuy qui *cherche*, bannit tout de son esprit, dit saint Chrysostome, pour ne s'occuper que de ce qu'il cherche. Et il veut encore que ces priéres soient persévérantes ; ce qu'il exprime en leur ordonnant de *frapper*. Ne vous découragez donc pas, leur dit-il, lorsque vous ne recevez pas, ou que vous ne trouvez pas si promtement ce que vous cherchez ; mais *frappez*, & continuez de frapper en attendant humblement qu'on vous ouvre. Lorsque vous pressez les hommes, vous leur devenez importun : mais Dieu veut estre au contraire pressé & importuné. Et lorsqu'il différe à vous accorder ce que vous luy demandez, sçachez qu'il ne tient la porte fermée, & qu'il ne tarde à vous ouvrir, que pour vous rendre plus dignes d'estre exaucez, en vous obligeant de *demander*, de *chercher*, & de *frapper à la porte* avec plus d'ardeur. Car ce que vous demandez est d'un si grand prix, qu'il ne doit estre accordé qu'à la ferveur, & qu'à la persévérance de vos priéres. S'il est donc vray qu'on donne à

celuy qui demande, que celuy qui cherche trouve, & qu'on ouvre à celuy qui frappe à la porte, ſelon que le Fils de Dieu l'aſſure icy ; il faut conclure avec ſaint Jérôme, que celuy à qui on ne donne point, qui ne trouve point, & à qui on n'ouvre point la porte, n'a pas demandé comme il le devoit, ni bien cherché, ni frappé perſévéramment à la porte. *Hieron. in hunc locum.*

Saint Auguſtin dit que la *demande* tend à obtenir la ſanté & la force de noſtre ame, afin que nous puiſſions accomplir ce qui nous eſt commandé ; Que *la recherche* tend à découvrir & à *trouver* la vérité ; & qu'après qu'on a trouvé la vraye voye, on ne parvient à la poſſeſſion du bien qu'on ſouhaite & où l'on aſpire, qu'à force de *frapper*, parce qu'on ouvre à celuy qui frappe. C'eſt ce que le même Saint éclaircit par un exemple. Un homme, dit-il, qui a une foibleſſe dans les pieds qui l'empêche de marcher, doit eſtre premiérement affermi, afin qu'il puiſſe marcher : & c'eſt là ce qu'on luy ordonne de *demander*. Mais de quoy luy ſerviroit-il de pouvoir marcher, & même courir, s'il s'égaroit dans des chemins détournez ? C'eſt pour cela qu'on l'oblige de *chercher*, afin de trouver la vraye voye, par laquelle il puiſſe arriver au-lieu où il tend. Que ſi eſtant arrivé juſqu'à ce lieu, il le trouve fermé, il luy ſera inutile d'avoir pû marcher pour venir où il deſiroit, à moins que *la porte* ne *luy ſoit ouverte :* & c'eſt la raiſon pour laquelle on luy ordonne de *frapper.* Or celuy qui ne trompe jamais dans ſes promeſſes, luy donne une grande eſpérance, lorſqu'il l'aſſure ; Que *quiconque demande reçoit*, &c. Il eſt donc beſoin de perſévérer pour recevoir ce *Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 2. cap. 21.*

qu'on demande, pour trouver ce qu'on cherche, & pour obtenir qu'on nous ouvre quand nous frappons.

Chryſoſt. ut ſuprà Saint Jean Chryſoſtome nous fait remarquer dans les paroles ſuivantes, que JESUS-CHRIST nous apprend non ſeulement la neceſſité de la priére, mais encore ce que l'on doit demander: *Qui eſt l'homme d'entre vous*, dit le Sauveur, *qui donne une pierre à ſon fils lorſqu'il luy demande du pain ?* Si donc vous n'eſtes pas exaucé de Dieu dans voſtre priére, c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, parce que vous demandez *une pierre*, au-lieu de luy demander *du pain*. Il ne ſuffit pas que vous ſoyez ſon *enfant*, pour obtenir tout ce que vous deſirez: & c'eſt même ce qui vous empêche d'eſtre exaucé, de ce que vous luy demandez des choſes indignes d'un enfant de Dieu. Ainſi ce que vous luy demandez comme du *pain*, eſtant *une pierre* à voſtre égard, & ce que vous regardez comme *un poiſſon*, eſtant pour vous *un ſerpent*, il n'a garde de vous accorder ce qui vous ſeroit ſi pernicieux. Il ſurpaſſe infiniment en bonté tous les péres de la terre, dont le meilleur naturel peut eſtre regardé comme *mauvais* & défectueux: en comparaiſon de l'amour très-parfait qu'il a pour vous. Ainſi il connoiſt incomparablement mieux ce qui convient & ce qui eſt neceſſaire à ceux qu'il daigne regarder comme ſes enfans. C'eſt la maniére dont ſaint Chryſoſtome entend ces paroles: *Cùm ſitis mali*. Mais ſaint Auguſtin témoigne, que JESUS-CHRIST donne icy le nom de *méchans*, ou de *mauvais* à ces péres; parce qu'ils eſtoient encore amateurs du ſiécle & pécheurs.

℣. 12. *Faites donc vous-mêmes aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent : car c'est-là la loy & les Prophetes.*

Ces paroles sont rapportées dans saint Luc après celles-cy : *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Ainsi la liaison qu'elles ont ensemble est visible ; puisque nous n'aurons aucune peine à donner à nostre prochain ce qu'il nous demande, si nous voulons bien nous mettre en sa place, & considérer comment nous souhaiterions qu'il nous traitât si nous nous trouvions nous-mêmes dans le besoin. Mais saint Chrysostome expliquant ces mêmes paroles, selon l'ordre auquel elles sont rapportées icy, témoigne qu'elles sont comme un abbregé de tout ce que JESUS-CHRIST avoit dit auparavant. Ainsi c'est de même, selon ce Pére, que si le Sauveur disoit : Si vous desirez d'estre exaucez, *faites à ceux qui sont hommes comme vous, tout ce que vous desirez qu'ils vous fassent à vous mêmes* ; c'est-à-dire, usez envers eux de la même charité dont vous voudriez qu'ils usassent envers vous : car c'est ainsi que vous engagerez vostre Pére qui est dans les cieux, à garder la même mesure à vostre égard que vous aurez vous-mêmes gardée envers vostre frére. *C'est-là*, ajoûte le Fils de Dieu, *la loy & les Prophetes* ; c'est-à-dire, ce que les Prophetes & la loy vous ont prescrit par toutes les ordonnances qui regardent le prochain ; puisqu'elles se réduisent toutes à vouloir aux autres tout le bien qu'on se souhaite à soy-même, & à ne leur desirer non plus de mal qu'on ne peut s'en souhaiter. On doit néanmoins entendre cecy, comme l'explique saint Augustin, du bien & du mal, jugé tel par la lumiére de la

Luc. 6. 31.

August. ser. Dom. in mont. l. 2. c. 28.

vérité, & non par la raison corrompuë, ni par la cupidité du cœur de l'homme, qui souvent desire les choses qui luy sont les plus pernicieuses. L'Empereur Alexandre Sévére trouvoit en effet cette maxime de ne faire jamais aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fist, si admirable, qu'il est marqué dans sa vie qu'il l'avoit souvent dans la bouche; l'ayant apprise sans doute ou de quelques Juifs, ou des Chrestiens même, dont il estimoit la morale si excellente.

℣. 13. 14. *Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mene est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent, &c.*

JESUS-CHRIST nous fait comprendre par ces paroles, que les préceptes qu'il avoit donnez jusqu'alors, n'estoient pas conformes à la corruption de l'esprit de l'homme, ni à la chair & au sang. Les plaisirs du siécle que desirent les hommes charnels, sont *la voye large* dont parle icy le Sauveur, dit saint Jérôme; & *la voye étroite* est celle des jeûnes & des travaux de la pénitence. *Beaucoup* marchent par la voye large, ajoûte-t-il; mais *il y en a peu qui trouvent* la voye étroite. Nous ne cherchons point, continuë ce Saint, la voye large pour la trouver: elle se presente assez d'elle-même sans qu'on la cherche; & c'est la voye de tous ceux qui sont dans l'égarement. Mais pour ce qui est de la voye étroite, tous ne la trouvent pas: & ceux mêmes qui l'ont trouvée n'y entrent pas aussi-tost: car il y en a même beaucoup, qui après avoir trouvé la voye de la vérité, & commencé à y marcher, estant charmez de nouveau par les voluptez du siécle, quittent cette

Hieron. in hunc locum.

voye & retournent dans celle de perdition. La cause de ce malheur, dit saint Hilaire, est qu'il y a peu de personnes qui regardent comme un gain la perte des choses presentes ; & qu'il n'appartient qu'à une espérance très-ferme des biens du ciel, de surmonter toutes les cupiditez qui naissent du déréglement de l'esprit ; de briser tous les obstacles du costé du corps qui s'opposent à nostre vertu ; & de passer par-dessus tous les charmes par lesquels le siécle s'efforce à toute heure de nous corrompre : *Paucis enim damna rerum præsentium cara sunt : quibus cupiditates & animi vincere & corporis frangere, & exposita totis sæculi viribus illecebrarum omnium lenocinia præterire, maximum cœlestis spei lucrum est.* *Hilar. in Matth. canon. 6.*

Ce n'est pas que la voye du ciel soit pénible en elle-même, dit saint Chrysostome ; mais c'est à nostre corruption & à nostre lâcheté qu'elle est pénible : & elle n'est étroite qu'à ceux dont le cœur est resserré. Et le saint Prophete nous marque admirablement par son exemple, que lorsque la charité nous a élargi le cœur, non seulement nous marchons, mais nous courons même dans la voye des saints préceptes : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum.* S'il y en a peu qui la trouvent, & encore moins qui y marchent, estimons donc infiniment nostre bonheur, lorsque Dieu nous la fait trouver par la lumiére de la vérité de son Evangile, & nous y a fait marcher par le mouvement de la charité. Ne nous arrêtons pas, comme dit le même Saint, au grand nombre de ceux qui marchent dans la voye large avec un succès heureux en apparence ; mais jettons plutost les yeux sur ce petit nombre qui *Psalm. 118.*

gémit & qui souffre dans la voye étroite. Car la plûpart non seulement ne marchent point dans cette voye, mais même par un aveuglement qui est le comble de la folie, ils ne veulent pas la chercher ni la trouver. Ne nous laissons point étonner des difficultez qui se rencontrent dans cette voye; mais envisageons seulement le bonheur où elle nous mene. Et ne considérons point non plus si celle qui luy est opposée est large & facile; mais tremblons dans la vûë de cette éternelle *perdition* où elle conduit ceux qui y marchent.

Que si JESUS-CHRIST s'écrie, comme dans une espece d'admiration & d'étonnement, en considérant combien la porte de la vérité & la voye de l'Evangile sont étroites, ce n'est pas pour nous décourager, mais pour nous apprendre, selon saint Jean Chrysostome, à nous tenir sur nos gardes. C'est pour empêcher que nous ne nous laissions entraîner au torrent du siécle. C'est pour nous porter davantage à *demander*, à *chercher*, & à *frapper à la porte*. C'est pour nous convaincre plus fortement de ce qu'il a dit; *Qu'on ne peut servir deux maistres*; & nous détromper de cette illusion par laquelle on se persuade pouvoir marcher en même-temps par deux chemins aussi opposez que le sont celuy de la vérité, & celuy du mensonge; celuy de la piété & celuy de la cupidité; celuy qui conduit au ciel & celuy qui mene à *la perdition*. Car le Sage nous apprend cette vérité
Proverb. 14. 12. terrible; *Qu'il y a une voye qui paroist juste & droite à l'homme*; & *qu'à la fin* néanmoins *elle conduit à la mort*: ce qui fait voir qu'on peut même se tromper, en prenant la voye de *perdition*, pour

pour la voye de la justice, & la voye large pour la voye étroite.

℣. 14. jusqu'au 21. *Donnez-vous de garde des faux prophetes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans sont des loups ravissans. Vous les connoistrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces?*

Comme il y a peu de personnes qui trouvent la voye étroite, JESUS-CHRIST nous represente maintenant, dit saint Hilaire, la tromperie & les artifices de ceux qui feignent de la chercher; & ajoûtons, qui font semblant de l'avoir trouvée. Car saint Augustin témoigne que ces paroles nous apprennent à nous donner principalement de garde des faux Docteurs, qui se vantent de posseder la sagesse, & de connoistre la vérité; des hérétiques, qui veulent souvent se rendre recommandables par leur petit nombre, à cause que JESUS-CHRIST déclare, qu'il y en a peu qui trouvent la porte & la voye étroite. Mais ces maistres du mensonge ne trompent point, comme dit ce Pére, l'œil simple qui sçait *connoistre & discerner l'arbre par ses fruits: Sed isti non fallunt oculum simplicem, qui arborem dignoscere ex fructibus novit.* Saint Jérôme croit aussi, que ces paroles s'entendent principalement des hérétiques, qui semblent se revestir en quelque sorte d'un habit de piété, en pratiquant la continence, la charité, & le jeûne; mais qui au-dedans ont un cœur rempli de venin, & propre à tromper la simplicité de leurs fréres. C'est donc, comme il dit, par les fruits qui naissent de ce mauvais fond, & qui empoisonnent & font

Hilar. in Matth. can. 6.

August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 24.

Hieron. in hunc locum.

périr les ames innocentes, qu'on peut connoistre qu'ils sont, quoique d'une maniére cachée, des loups ravissans.

Chrysost. in Matth. hom. 24. Saint Chrysostome a cru au contraire, qu'on doit entendre plutost par le mot de faux prophetes, ceux dont la vie est corrompuë, & qui se revestent au-dehors d'une apparence de piété, pour mieux séduire ceux qui ne les connoissent pas. Et il ajoûte, que le Fils de Dieu permet qu'ils se cachent, & nous laisse exprès le soin de les discerner, afin de nous obliger à veiller & à estre toûjours sur nos gardes, non seulement à l'égard de nos ennemis déclarez, mais encore de ceux dont saint Paul a dit: *Qu'ils séduisent les cœurs simples & innocens par des paroles douces & flatteuses.* *Rom. c. 16, 18.* Le même Pére témoigne, qu'il y avoit de son temps beaucoup de ces sortes de personnes; & il exhorte les fidelles à n'en estre pas troublez, puisque JESUS-CHRIST les en avoit avertis longtemps devant, en leur disant, de *se garder d'eux*, pour ne pas tomber dans les piéges de ces hypocrites. *August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 25.* Combien donc, s'écrie saint Augustin, est-il besoin d'avoir un œil pur & simple, pour pouvoir trouver la voye de la sagesse, puisqu'il s'y rencontre tant d'obstacles causez par les séductions & les erreurs de ces hommes tout pleins de malice? Et lorsqu'on a le bonheur de pouvoir les éviter, qu'on doit s'estimer heureux d'estre dans la voye pour arriver à la paix très-assurée, & à l'immobile fermeté de la sagesse! Car il est extrêmement à craindre, ajoûte le même Saint, que la chaleur des disputes & des contestations n'empêche chacun de voir ce qui ne peut estre vû que de peu de gens, lorsqu'outre le bruit que font

ceux qui nous contredisent, nos propres préventions nous rendent sourds à la vérité.

Comme il est donc dangereux de tomber dans les piéges de ces faux Docteurs dont parle icy Jesus-Christ, il nous apprend à les discerner par une comparaison sensible, & qui ne souffre aucune difficulté dans les choses de la nature, mais dont l'application n'est pas si claire, puisqu'elle a même servi de prétexte pour couvrir différentes héréfies. *Cueille-t-on*, dit le Sauveur, *des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces...: Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits.* Pour ne nous point engager à concilier sur cela les sentimens différens des Péres & des Interprétes, il suffit de dire, que le Fils de Dieu semble avoir voulu nous marquer par *le bon arbre*, le Prophete du Seigneur & le Docteur de la vérité; & par *l'arbre* qui est *mauvais*, le faux prophete & le Docteur du mensonge. Or on peut dire, généralement parlant, que les faux prophetes ne peuvent pas se cacher long-temps sous la peau de la brebis, mais qu'ils se découvrent par *leurs fruits*, c'est-à-dire, par leurs œuvres, qui sont des fruits corrompus & conformes à la corruption de leur racine: tels sont ceux que l'Apostre représente sous le nom *d'œuvres de la chair*, opposées à celle qu'il nomme, *les fruits de l'esprit*. Cela arrive, dit saint Augustin, lorsqu'on leur oste, ou qu'on leur refuse les choses qu'ils ont déja acquises, ou qu'ils desirent acquérir, pour se revestir d'un habit qui ne leur appartient pas, puisqu'il faut nécessairement qu'il paroisse alors, si ce sont des loups couverts seulement de peaux de brebis, ou s'ils sont véri-

Galat. c. 5. 19. 22.

August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 12.

tablement des brebis reveſtuës de leur propre peau. Nous ne nous arreſtons donc point à réfuter ceux qui trouvoient de l'abſurdité dans ces paroles, & qui diſoient; *Qu'un bon arbre*, tel qu'eſtoit David, *avoit produit de méchans fruits*, en commettant un adultére & un homicide; & que Saul au contraire, qui eſtoit *un mauvais arbre* tandis qu'il perſécutoit l'Egliſe de JESUS-CHRIST, *avoit produit de bons fruits*, en preſchant avec plus de zele que tous les autres Apoſtres l'Evangile; car il ſuffit de dire avec ſaint Jean Chryſoſtome & ſaint Jérôme; Que Paul, qui avoit eſté d'abord un mauvais arbre, devint enſuite un bon arbre, & produiſit de bons fruits, lorſque de perſécuteur il fut changé en un vaſe d'élection: & qu'ainſi un arbre qui eſt bon, ne produit point de mauvais fruits, tant qu'il perſévére à eſtre bon; & qu'un mauvais arbre produit toûjours des fruits de péché, tant qu'il ne ſe change point par la pénitence: *Tandiù ergo bona arbor fructus non facit malos, quandiù in bonitatis ſtudio perſeverat: & mala arbor tandiù manet in fructibus peccatorum, quandiù ad pœnitentiam non convertitur.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 24. Hieron. in hunc locum.

℣. 21. 22. 23. *Ceux qui me diſent: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux: mais celuy-là y entrera, qui fait la volonté de mon Pére qui eſt dans les cieux. Pluſieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en voſtre nom? &c.*

JESUS-CHRIST vient de donner les œuvres & les fruits pour la marque des vrais ou des faux Docteurs, des bons ou des mauvais arbres: & il s'étend maintenant pour faire voir, que c'eſt en effet non pas par les paroles mais par les œuvres,

qu'il juge des hommes. Le royaume des cieux n'est pas proposé, dit saint Hilaire, comme le prix des seules paroles : & celuy-là n'en deviendra pas héritier, qui se sera contenté de dire : Seigneur, Seigneur. Car quel mérite y a-t-il de dire à Dieu: Seigneur? Est-ce que Dieu cessera d'estre le Seigneur de tout l'univers, si nous ne disons qu'il l'est? Et quelle œuvre de sainteté produit celuy qui nomme Dieu son Seigneur? Ce n'est donc point en proférant ce nom qui luy appartient, mais plutost en obéïssant à sa volonté, qu'on mérite de trouver le chemin du ciel: *Et quæ officii sanctitas est nominis nuncupatio, cùm cælestis regni iter obedientia potiùs voluntatis, quàm Dei nuncupatio sit repertura.* Ne prenons donc pas les simples feuilles pour des fruits, & ne croyons pas, dit saint Augustin, que les fruits que Dieu demande de nous soient des paroles vuides & stériles, ni que nous soyons de bons arbres pour luy dire seulement, qu'il est nostre Dieu & nostre Seigneur. Les fruits qu'il veut que nous produisions, consistent dans l'accomplissement de la volonté de nostre Pére qui est dans les cieux, dont le Fils de Dieu a daigné luy-même nous montrer l'exemple.

Hilar. in Matth. can. 6.

August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 25.

On peut néanmoins demander icy, comment il est vray qu'il ne suffit pas de dire: Seigneur, Seigneur; puisque l'Apostre saint Paul, l'un des Interprétes de l'Évangile, déclare; Que *nul ne peut prononcer le Seigneur* JESUS *sinon par le saint Esprit.* Car s'ils ont le saint Esprit, selon saint Paul, en prononçant cette parole, comment n'entreront-ils point dans le royaume des cieux; & si ceux qui disent: Seigneur, Seigneur, n'entreront

1. Corint. c. 12. 3.

pas pour cela dans le royaume céleste, selon le Sauveur, comment dira-t-on qu'ils ont le saint Esprit? On peut répondre à cela premiérement, qu'il est visible que saint Paul marque seulement, comme il le déclare au même lieu, ceux qui par-
Auguft. ut supr. loient en effet par l'Esprit de Dieu. Et secondement, il est clair encore que ceux dont parle icy JESUS-CHRIST ne proférent que de la langue & non du cœur ce qu'ils disent. Or ceux-là le disent véritablement & proprement, selon saint Augustin, dont le cœur & la volonté sont d'accord avec ce qu'ils disent; c'est-à-dire, qui en prononçant ces paroles, en sont pénétrez & touchez, qui ne ressemblent pas à l'airain sonnant ni
1. Cor. cap. 13. 1. à la tymbale retentissante, comme ceux mêmes qui parlent le langage des Anges sans l'amour de
Rom. c 5. 5. Dieu selon saint Paul, mais qui ont la charité dans le cœur, où elle a esté répanduë par le saint Esprit qui est en eux.

Il est si certain que les paroles ne suffisent pas pour estre sauvé, que les miracles mêmes & les prodiges que l'on fait au nom de JESUS-CHRIST ne sont que des signes équivoques, sur lesquels on ne peut pas s'assurer qu'on soit dans la charité. Saint Paul le déclare expressé-
1. Cor. c. 13. 2. ment, lorsqu'il dit; Que *quand il auroit toute la foy jusqu'à pouvoir transporter les montagnes, il ne seroit rien s'il n'avoit la charité.* On peut donc faire de grands miracles par un effet de la foy, mais d'une foy qui n'est point accompagnée de l'amour de Dieu. C'est pourquoy nostre Seigneur
2. Tim. c. 1. 12. c. 4. 8. nous fait icy cette terrible déclaration; Que *bien des gens qui luy diront en ce jour-là*, c'est-à-dire, au grand jour où il s'agira d'entrer dans le royau-

me des cieux, ou d'en estre exclus; Qu'ils *ont prophétisé, chassé les démons & fait beaucoup de miracles en son nom*; ne recevront point de luy d'autre réponse, sinon, Qu'il *ne les a jamais connus*. Car, comme disent les saints Péres, & celuy qui prophétise, & celuy qui fait des miracles, le fait quelquefois sans aucun mérite de son costé, mais par la seule vertu de l'invocation du nom adorable de JESUS-CHRIST: & Dieu accorde alors ces signes miraculeux autant pour la condamnation de ceux qui les font, que pour l'utilité de ceux qui les voyent ou qui en entendent parler: ainsi quoique ceux qui opérent ces prodiges soient méprisables, on honore néanmoins la toute-puissance de Dieu, dont la seule invocation produit de si grands miracles. C'est donc en vain que ces personnes s'appuyent sur ces œuvres miraculeuses, pour se promettre le royaume des cieux, comme si quelqu'une de ces choses leur estoit propre, & qu'elles ne fussent pas l'effet seul de la puissance du Dieu qu'elles invoquent. Ainsi il faut travailler, dit saint Hilaire, à mériter l'éternité bienheureuse par quelque chose qui nous soit propre; c'est-à-dire, qui soit l'effet, non de nostre langue seule, mais de nostre cœur & de nostre volonté. Il faut en voulant le bien, & nous éloignant du mal, obeïr de toute nostre affection aux divins préceptes; afin que nous nous fassions véritablement connoistre de Dieu, plutost en accomplissant sa volonté, qu'en recherchant à nous glorifier des effets de sa puissance.

Hilar. in Matth. can. 6.
Hieron. in hunc locum.
Chrysost. in Matt. hom. 25.
Hilar. ut supr.

Il ne faut pas s'étonner, dit saint Chrysostome, que Dieu ait communiqué les dons de prophétie & des miracles à des personnes qui croyoient

Chrysost. ut supra.

en luy, quoique leur vie ne répondît pas à leur foy ; puisqu'il les a accordez à ceux mêmes qui n'avoient ni la foy ni la piété ? Car c'est ainsi que Balaam, sans la foy & sans la vertu, reçut le don de prophétie pour l'édification des autres ; Que Pharaon ce Prince idolâtre, connut de Dieu l'avenir par des songes ; Que Nabuchodonosor, quoique très-méchant, sceut de luy aussi ce qui devoit arriver long-temps après ; & qu'enfin le fils, quoique plus méchant encore que le pére, connut de même plusieurs choses qui regardoient les grands desseins de la providence & de la justice du Seigneur. Il est donc si vray que tous ces dons ne sont point des marques certaines, que ceux qui les ont reçus soient amis de Dieu, que JESUS-CHRIST nous assûre, qu'il dira à plusieurs d'entr'eux *au jour* de leur mort ; Qu'il *ne les a jamais connus* pour ses serviteurs & ses amis. Ainsi il paroist, dit saint Chrysostome, que dès cette vie Dieu hait & a en horreur bien des gens qui se glorifient des grandes choses qu'ils font en son nom ; parce qu'ils les font, comme de simples instrumens dépourvûs de vie & de sentiment, dont il se sert pour l'édification des autres, quoiqu'ils soient eux-mêmes réprouvez devant ses yeux.

Hieron. in hunc locum. JESUS-CHRIST, en déclarant à ces faux Chrestiens après cette vie, Qu'il *ne les a jamais connus*, nous marque, selon saint Jérôme, par cette maniére de parler, qu'il leur a caché dans tout le temps précédent, ce qu'il leur dira au temps de leur mort. Quelle effroyable surprise, de trouver en l'autre vie, dit saint Chrysostome, toute autre chose que ce qu'ils ont espéré ; & de se

voir tout d'un coup rejettez honteusement de ce juste Juge, après s'estre vû admirez icy de tout le monde à cause des grandes œuvres qu'ils ont faites! On peut aussi remarquer avec saint Jérôme, que JESUS-CHRIST ne dit pas en les rejettant; Qu'ils avoient commis l'iniquité, mais qu'ils la commettoient: *Qui operamini iniquitatem.* Car ils auroient pû faire pénitence lorsqu'ils vivoient: mais à l'heure de leur jugement, quoiqu'ils n'eussent plus le pouvoir de pécher comme auparavant, ils avoient encore néanmoins l'affection au péché. Concluons donc, comme fait saint Augustin, que si JESUS-CHRIST déclare qu'il ne connoist point ceux qui commettent l'iniquité, il s'ensuit, qu'il ne doit *connoistre* que ceux qui s'exercent dans l'équité & dans la justice: *Non ergo cognoscet nisi eum qui operatur æquitatem.* *August. ser. Dom. in monte l. 2. c. 25.*

℣. 24 jusqu'au 28. *Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre; & lorsque la pluye est tombée, que les fleuves se sont débordez, que les vents ont soufflé & sont venu fondre sur cette maison, elle n'est point tombée, &c.*

C'est icy, comme le remarque saint Augustin, la conclusion de tout ce que JESUS-CHRIST a dit dans ce sermon qu'il a fait sur la montagne; & c'est la suite naturelle de ces derniéres paroles, par lesquelles il venoit de déclarer, que pour entrer dans le royaume des cieux, il falloit faire la volonté du Pére céleste. Le même Saint avoit remarqué, en expliquant le commencement de ce sermon si célébre du Fils de Dieu; Qu'il contient toute la perfection des divins préceptes qui peuvent servir à former un vray Chrestien. Lors *August. ser. Dom. in monte l. 1. c. 1.*

donc que le Fils de Dieu déclare ; Que *quiconque entend toutes les paroles qu'il vient de dire, & les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre* ; il entend, selon saint Augustin, tout ce qu'il a dit dans ce grand sermon. Ainsi il compare à un homme qui *a bâti sur la pierre*, & non *sur le sable*, celuy qui *entend*, non pas seulement des oreilles du corps, mais du cœur, & qui *pratique*, non une seule partie de ces grandes véritez, mais *toutes* : car elles ne composent toutes ensemble que ce qui est necessaire pour bâtir sur un fondement inébranlable l'édifice du christianisme ; car les Chrestiens sont comparez par saint Paul à un édifice que Dieu luy-même bâtit : *Dei ædificatio estis.*

1. Cor. cap. 3. 9.

Hilar. in Matth. can. 6.

Saint Hilaire dit, que JESUS-CHRIST a voulu se marquer luy-même, par *la pierre* sur laquelle cette maison est fondée ; parce qu'il est le très-ferme fondement de l'édifice qui s'éleve vers le ciel : & que celuy dont l'édifice aura esté élevé sur ce fondement, ne pourra estre ébranlé ni par *les pluyes*, ni par *les fleuves*, ni par *les vents*. Il entend par ces *pluyes*, les enchantemens des plaisirs, qui se coulant doucement par les moindres ouvertures dans nos ames, commencent à amollir la fermeté de nostre foy. Il dit, que ce cours rapide des *fleuves* ou des torrens, nous marque le mouvement des passions plus violentes ; & qu'enfin toute la fureur des ennemis de nostre salut nous est figurée par cette impétuosité des vents qui soufflent de tous costez. Celuy donc qui est affermi sur l'amour de JESUS-CHRIST qui luy a fait accomplir ses divins préceptes, n'est point ébranlé, & demeure ferme sur son fondement ;

parce qu'un homme en effet qui est *pauvre de cœur & d'affection*, conserve sa fermeté dans la perte de ses biens : Que celuy qui est *affamé & altéré de la justice*, ne craint point les maux presens, qui peuvent contribuer à le rendre encore plus juste : Que celuy qui a acquis la vraye *douceur* souffre avec patience tous les outrages & toutes les calomnies : Que celuy *qui est dans les larmes* saintes de la pénitence, n'est point corrompu par les vaines joyes du monde, ni amolli par les voluptez criminelles de la chair. *Chrysost. in Matt. hom. 25.*
Qu'y a-t-il de plus heureux, dit saint Chrysostome, que cet estat d'immobilité, où ni les richesses, ni la puissance, ni la gloire, ni la force corporelle, ni tous les autres avantages de cette nature ne peuvent nous établir, mais la vertu seule ? Considerez, ajoûte-t-il, les Apostres, qui ayant esté attaquez par un monde entier, par les tyrans & les nations barbares, par les Juifs & les Gentils, par les proches & les étrangers ; & enfin par toute la fureur & par tous les artifices du démon, sont demeurez fermes au milieu de ces tempestes, comme des rochers au milieu des flots. *On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur*, disoit autrefois saint Paul en empruntant les paroles du Prophete Roy ; *on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais au milieu de tous ces maux, nous demeurons victorieux à cause de celuy qui nous a aimez.* *Rom. c. 8. 36.* Voilà donc un *homme* vraiment *sage qui a bâti sa maison sur la pierre*, & dont la maison n'est point renversée par l'abondance des pluyes, par le débordement des fleuves, & par l'impétuosité des vents.

Mais il y en a beaucoup d'autres qui *bâtissent sur le sable*. Et ce sont ceux qui bâtissent sur un autre fondement que la vérité de la parole de JESUS-CHRIST & son amour, qui entendent le saint Evangile, & ne le pratiquent pas; qui se contentent de dire: Seigneur, Seigneur; c'est-à-dire, de l'adorer comme Chrestiens, sans se mettre en peine d'accomplir sa volonté; qui écoutent avec respect les béatitudes attachées à la pauvreté, à la douceur, aux larmes, à la pureté du cœur, & aux persécutions, & qui recherchent néanmoins les choses qui y sont directement opposées. C'est-là, selon JESUS-CHRIST, *bâtir sur le sable*, & estre par conséquent exposé *à une grande ruine*. Car c'est en effet, dit saint Chrysostome, une ruine terrible que celle de la perte de son ame & de la privation des biens éternels. Le Fils de Dieu a grande raison d'appeller des *foux*, ceux qui bâtissent de cette sorte: car quelle plus grande folie que de faire un bâtiment qui n'a point de fermeté, & qui doit necessairement tomber lorsque les eaux & les vents viendront l'attaquer? Si vous voulez voir, disoit S. Jean Chrysostome, deux personnes opposées l'une à l'autre, dont l'une bâtit sur la pierre & l'autre sur le sable, considérez d'une part Elie, & de l'autre Achab. Ce dernier, tout Roy qu'il estoit, trembloit devant ce Prophete: & ce Prophete, vestu seulement d'une peau de brebis, estoit redoutable à la puissance de ce Prince. Les Apostres, quoiqu'en petit nombre & chargez de fers, estoient immobiles comme des rochers, en même-temps qu'une multitude de Juifs soustenus par des gens armez paroissoient aussi inconstans que le sable. Quoy donc, ô Juifs, vous

maltraitez les autres, & vous craignez ? Vous persécutez, & vous avez peur ? Vous jugez, & vous tremblez ? Jean Baptiste n'avoit rien, & estant nud il faisoit trembler Herode même: au-lieu que ce Prince, après qu'il l'a fait mourir, n'a pas l'assurance de le regarder : & cette teste séparée du corps luy jette encore l'épouvente dans le cœur. Admirez donc dans les uns la solidité de la pierre, & dans les autres l'instabilité du sable.

℣. 28. 29. *Or* JESUS *ayant achevé tous ces discours, les peuples estoient dans l'admiration de sa doctrine. Car il les instruisoit comme ayant autorité, &c.*

Ce qui sembloit devoir faire de la peine à tous ces peuples qui écoutoient JESUS-CHRIST, leur donne au contraire de l'admiration. Tant de loix nouvelles qu'on leur imposoit, & une doctrine si pure & si élevée paroissoient sans doute plus capables de les consterner que de les réjouir. D'où vient donc qu'au-lieu d'estre rebutez d'une morale si opposée à tous les sens & à tout l'esprit de l'homme, ils l'admirent & en sont charmez ? C'estoit, dit saint Chrysostome, un effet de la divine vertu de celuy qui leur parloit, & qui inspiroit au fond de leurs cœurs l'amour des choses qu'il leur disoit. *L'autorité* avec laquelle il preschoit des maximes inconnuës jusqu'alors au commun des Juifs, leur faisoit sentir qu'il estoit plus grand que les Prophetes : car il leur parloit, non pas seulement comme de la part de Dieu, mais comme estant Dieu luy-même ; puisqu'après leur avoir representé ce qu'on avoit dit aux anciens, il ajoûtoit aussi-tost comme un grand législateur : *Et moy je vous dis, &c.* Les Pharisiens enseignoient aux

Chrysost. in Matth. hom. 26.

Hieron.

in hunc locum. peuples, dit saint Jérôme, les choses qu'ils trouvoient écrites dans Moïse & dans les Prophetes. Mais JESUS-CHRIST, comme estant le Dieu & le Seigneur de Moïse, ajoûtoit ce qu'il vouloit à la loy, & la perfectionnoit dans les choses où elle sembloit défectueuse. Il découvroit l'esprit même de cette loy, qui estoit toûjours demeuré comme renfermé sous l'écorce de la lettre. Il apprenoit le vray culte qui se rend à Dieu en esprit & vérité. Et il retiroit d'un culte charnel & grossier ces peuples accoûtumez à une lettre, qui seule n'estoit pas capable de donner la vie à ceux qui s'y attachoient.

CHAPITRE VIII.

† III. Dimanche après les Rois, ou XXIV. après la Pentec. *Marc.* 1. 40. *Luc.* 5. 12.

1. † JESUS estant descendû de la montagne, une grande foule de peuple le suivit :

2. & un lépreux venant à luy l'adoroit, en luy disant : Seigneur, si vous voulez vous pouvez me ‖ guérir.

3. JESUS étendant la main le toucha, & luy dit : Je le veux : ‖ Soyez guéri ; & sa lépre fut ‖ guérie au même instant.

4. *Alors* JESUS luy dit :

1. Cum autem descendisset de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ :

2. & ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare.

3. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo ; Mundare : & confestim mundata est lepra ejus.

4. Et ait illi Jesus :

2. *l.* purifier.
3. *l.* Soyez purifié. | *Ibid.* purifiée.

Vide, nemini dixeris; sed vade, ostende te sacerdoti, & offer munus, quod præcepit Moyses, in testimonium illis.

Gardez-vous bien de parler de cecy à personne; mais allez vous montrer au Prestre, & offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage. Levitic. 14. 2.

5. Cùm autem introisset Capharnaüm, accessit ad eum Centurio, rogans eum,

5. † JESUS estant entré dans Capharnaüm, un // Centenier vint le trouver, & luy fit cette priére: † I. Jeudy de Carême. Luc. 7. 1.

6. & dicens: Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & malè torquetur.

6. Seigneur, mon serviteur est couché & malade de paralysie dans ma maison, & il souffre extrêmement.

7. Et ait illi Jesus: Ego veniam, & curabo eum.

7. JESUS luy dit: J'iray, & je le guériray.

8. Et respondens Centurio; ait: Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum: sed tantum dic verbo, & sanabitur puer meus.

8. Mais le Centenier luy répondit: Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison: mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri. Luc. 7. 6.

9. Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, & dico huic: Vade, & vadit; & alii: Veni, & venit; & servo meo: Fac hoc, & facit.

9. Car quoique je ne sois moy-même qu'un homme soumis à la puissance *d'un autre*, ayant *néanmoins* des soldats sous moy, je dis à l'un: Allez-*là*, & il *y* va; & à l'autre: Venez-*icy*, & il *y* vient; & à mon serviteur: Faites cela, & il le fait.

10. Audiens autem Jesus miratus est, &

10. JESUS entendant ces paroles en fut dans l'admira-

5. expl. *Capitaine de cent hommes.*

tion, & dit à ceux qui le suivoient : Je vous dis en vérité que je n'ay point trouvé une si grande foy dans Israël.

11. Aussi je vous déclare,
Malach. 1. 11. que plusieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac & Jacob :

12. mais que les enfans du royaume seront jettez dans les ténébres extérieures. Il y aura là des pleurs & des grincemens de dents.

13. Alors JESUS dit au Centenier : Allez, & qu'il vous soit fait selon que vous avez cru. Et son serviteur fut guéri à la même heure ¶.

14. JESUS estant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mére qui estoit au lit, & qui avoit la fiévre ;

15. & luy ayant touché la main, la fiévre la quitta ; elle se leva *aussi-tost*, & elle les servoit.

Marc. 1. 32. 16. Sur le soir on luy presenta plusieurs possedez, & il en chassa les *malins* esprits par sa parole, & guérit tous ceux qui estoient malades ;

17. afin que cette parole

sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël.

11. Dico autem vobis, quòd multi ab oriente & occidente venient, & recumbent cum Abraham, & Isaac, & Jacob in regno cælorum ;

12. filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus & stridor dentium.

13. Et dixit Jesus Centurio : Vade, & sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora.

14. Et cùm venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, & febricitantem :

15. & tetigit manum ejus, & dimisit eam febris, & surrexit, & ministrabat eis.

16. Vespere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes : & ejiciebat spiritus verbo : & omnes malè habentes curavit ;

17. ut adimpleretur

tur quod dictum est per Isaiam prophetam, dicentem: Ipse infirmitates nostras accepit: & ægrotationes nostras portavit.

18. Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit ire trans fretum.

19. Et accedens unus Scriba, ait illi: Magister, sequar te, quocumque ieris.

20. Et dicit ei Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres cæli nidos: filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

21. Alius autem de discipulis ejus ait illi: Domine, permitte me primùm ire, & sepelire patrem meum.

22. Jesus autem ait illi: Sequere me, & dimitte mortuos sepelire mortuos suos.

23. Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus:

24. & ecce motus magnus factus est in

du prophete Isaïe fût accomplie: Il a pris luy-même nos infirmitez, & il // s'est chargé de nos maladies. *Isai.* 53. 4. 1. *Petr.* 2. 24.

18. Or JESUS se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna *à ses disciples* de *le* passer à l'autre bord du lac.

19. Alors un Scribe *ou* Docteur de la loy s'approchant, luy dit: Maistre, je vous suivray en quelque lieu que vous alliez.

20. Et JESUS luy répondit: Les renards ont des taniéres & les oiseaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa teste. *Luc.* 9. 58.

21. Un autre de ses disciples luy dit: Seigneur, permettez-moy d'aller ensevelir mon pére avant que je vous suive.

22. Mais JESUS luy dit: Suivez-moy, & laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. *Marc.* 4. 36.

23. † Il entra *ensuite* dans la barque, accompagné de ses disciples: *Luc.* 8. 22. † IV Dimanche après les Rois, ou XXV. après la Pentec.

24. & aussi-tost il s'éleva sur la mer une si grande tem-

17. *l.* a porté.

peste, que la barque estoit couverte de flots; & luy cependant dormoit.

25. Alors ses disciples s'aprochérent de luy, & l'éveillérent, en luy disant: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.

26. JESUS leur répondit: Pourquoy estes-vous timides, hommes de peu de foy? Et se levant en même-temps il ″ commanda aux vents & à la mer, & il se fit un grand calme.

27. Alors ceux qui estoient presens furent dans l'admiration, & ils disoient: Quel est celuy-cy, à qui les vents & la mer obéïssent ¶?

Marc. 5. 1. Luc. 8. 26. 28. JESUS estant passé à l'autre bord au païs des ″ Gerasé-niens, deux possedez, qui estoient si furieux que personne n'osoit passer par ce chemin là, sortirent des sepulcres, & vinrent au-devant de luy,

29. ils se mirent en même-temps à crier, & à luy dire: JESUS fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? Estes-vous venu icy pour nous tourmenter avant le temps?

mari, ita ut navicula operiretur fluctibus, ipse verò dormiebat.

25. Et accesserunt ad eum discipuli ejus, & suscitaverunt eum, dicentes: Domine, salva nos, perimus.

26. Et dicit eis Jesus: Quid timidi estis, modicæ fidei? Tunc surgens, imperavit ventis & mari, & facta est tranquillitas magna.

27. Porrò homines ″ mirati sunt, dicentes: Qualis est hic, quia venti & mare obediunt ei?

28. Et cùm venisset trans fretum in regionem Gerasenorum, occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, sævi nimis, ita ut nemo posset transire per viam illam;

29. & ecce clamaverunt dicentes: Quid nobis & tibi, Jesu fili Dei? Venisti huc ante tempus torquere nos?

26. *gr.* parla avec menaces.
27. *expl.* tant les disciples que ceux qui estoient, selon saint Marc, dans d'autres barques. *Luc.* 8. 25. *Marc.* 4. 36.
28. *gr.* Gergéséniens.

30. Erat autem non longè ab illis grex multorum porcorum pascens.

31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes: Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.

32. Et ait illis: Ite. At illi exeuntes abierunt in porcos, & ecce impetu abiit totus grex per præceps in mare, & mortui sunt in aquis.

33. Pastores autem fugerunt: & venientes in civitatem, nuntiaverunt omnia, & de eis, qui dæmonia habuerant.

34. Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu: & viso eo rogabant, ut transiret à finibus eorum.

30. Or il y avoit en un lieu Marc. 5. 11. Luc. 8. 32.
// peu éloigné d'eux un grand troupeau de pourceaux qui paissoient;

31. & les démons le prioient, en luy disant: Si vous nous chassez d'icy, // envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.

32. Il leur répondit: Allez. Et estant sortis ils entrérent dans ces pourceaux: en même-temps tout ce troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, & ils moururent dans les eaux.

33. Alors ceux qui les gardoient s'enfuirent: & estant venus à la ville ils racontérent tout cecy, & ce qui estoit arrivé aux possedez.

34. Aussi-tost toute la ville Marc. 5. 17. Luc. 8. 37.
sortit *pour aller* au-devant de Jesus; & l'ayant vû, ils le suppliérent de se retirer de leur païs.

30. *gr.* loin d'eux.
31. *gr.* permettez-nous d'entrer.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *JESUS estant descendu de la montagne, une grande multitude de peuple le suivit; & un lépreux venant à luy l'adoroit, en luy disant : Seigneur, si vous voulez vous pouvez me guérir, &c.*

Hier. in hunc locum. Ce ne fut pas sans un effet de la divine providence, qu'après que le Fils de Dieu eut prêché au peuple une doctrine si élevée, il se presenta une occasion de faire paroistre sa toute-puissance. Car il estoit necessaire que la vérité de ce qu'il venoit de faire entendre fût confirmée par la vertu d'une guérison miraculeuse. *Chrys. in Matth. hom. 26.* Saint Chrysostome nous fait remarquer que ce ne sont ni les Docteurs de la loy, ni les Princes qui *suivent* le Fils de Dieu, mais des gens du simple peuple, exemts de corruption & de malice. C'estoient ces personnes qui l'écoutoient en silence, sans luy faire des objections malignes, sans le tenter & sans trouver à redire à ce qu'il leur enseignoit, comme ont toûjours fait les Pharisiens. Aussi après un si long discours ils continuent de le suivre, estant attirez & comme attachez à luy par la force de la vérité. JESUS-CHRIST paroist véritablement en établissant cette nouvelle Religion, puissant en œuvres comme en paroles; & les unes & les autres s'entre-soustenoient mutuellement pour la gloire de la vérité de l'Evangile. *August. de utilit. cred. cap. 14.* C'est ce qui fait dire à saint Augustin cette excellente parole : Que le Fils de Dieu apportant aux hommes une médecine qui devoit guérir

les mœurs très-corrompuës des hommes, se concilia par les miracles l'autorité qui luy estoit necessaire, mérita par l'autorité qu'il s'estoit conciliée, qu'on ajoûtât foy à ses paroles, & s'attira par la vertu de cette foy une grande multitude de personnes.

Ce *lépreux* qui vient *l'adorer* en se prosternant devant luy, fait connoistre, dit saint Chrysostome, quelle estoit sa foy, & l'idée qu'il avoit de sa grandeur. La maniére dont il luy demande sa guerison est admirable. Il ne luy dit point : Si vous priez Dieu pour moy : car il le reconnoissoit luy-même pour Dieu. Il ne luy dit pas non plus : Seigneur, guérissez-moy ; mais il luy dit seulement : *Si vous voulez vous pouvez me guérir* ; c'est-à-dire, qu'en l'adorant comme Dieu il ne doutoit point de sa puissance pour le guérir ; mais qu'il s'abandonnoit absolument à sa volonté pour sa guérison, sçachant bien qu'elle en dépendoit uniquement : *Qui voluntatem rogat, de virtute non dubitat.* Et c'est aussi la maniére dont saint Jacques nous apprit depuis qu'on devoit prier, *en demandant avec foy & sans aucun doute ; parce que celuy qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent.*

Marc. 1. 40. Luc. 5. 12.

Chrysost. in Matth. hom. 26.

Hieron. in hunc locum.

Jacob. 1. 5. 6.

La réponse du Sauveur estoit simple, selon saint Jérôme, & vraiment conforme à la foy de celuy qui le prioit. Mais elle estoit en même-temps, selon saint Jean Chrysostome, digne de la toute-puissance d'un Dieu. Le lépreux luy avoit dit : *Si vous voulez, vous pouvez me guérir :* & le Sauveur luy répondit, selon sa demande : *Je le veux : Soyez gueri.* Ce n'est pas ainsi, dit saint Chrysostome,

que les Apostres parloient lorsqu'ils faisoient des miracles ; & nul Saint ne s'est jamais attribué une telle puissance ; car s'ils guérissoient miraculeusement les malades, ce n'estoit pas par un effet de leur volonté & de leur vertu, mais de celle du Sauveur, dont ils estoient les ministres. JESUS-CHRIST dit donc : *Je le veux* ; & il le dit avec efficace ; & ce qu'il veut s'exécute au moment qu'il le commande : car c'est le Tout-puissant qui parle : & la nature luy obéït, dit saint Chrysostome, avec encore plus de vitesse que l'Evangéliste ne le raconte. Parlez donc aussi, ô Médecin tout-puissant, pour la guérison de nos ames toutes couvertes de la lépre du péché ; & dites avec la même efficace, à ceux qui vous prient avec la même soumission & la même foy que le lépreux : *Je le veux, soyez guéris.*

Chrysost. ut supr. Le Fils de Dieu néanmoins avant que de dire à ce lépreux : *Je le veux, soyez guéri*, étendit la main & le toucha : & c'est une circonstance qui mérite d'estre examinée. Car s'il le guérit par sa volonté & par la vertu de sa parole, quelle est la raison qui le porte encore à *le toucher de sa main ?* Saint Jean Chrysostome croit qu'il le fit pour faire connoistre qu'il estoit au-dessus de la loy, qui défendoit de toucher à un lépreux ; & que rien n'estoit impur pour celuy qui estoit luy-même la source de la pureté. Il montra donc en touchant avec sa main ce lépreux, qu'il agissoit non en serviteur, mais en maistre : & bien loin que cette lépre pust rendre impure la main de celuy qui la touchoit ; le lépreux fut luy-même purifié par l'attouchement divin de cette chair, à laquelle le Verbe adorable s'estoit uni, pour

guérir la lépre ſpirituelle du péché répanduë dans tous les hommes. JESUS-CHRIST eſt donc le premier qui oſe toucher un lépreux. Et il le fait avec cette autorité ſouveraine, à laquelle nul ne ſçauroit s'oppoſer. Auſſi nul de tout ce peuple n'oſe l'en reprendre : car outre que leur eſprit n'eſtoit pas rempli de jalouſie, comme celuy des Phariſiens ; le miracle qui ſuivit le commandement de JESUS-CHRIST, les porta plutoſt à admirer ce qu'il faiſoit, qu'à y trouver à redire.

Mais pourquoy ordonne-t-il à cet homme qu'il avoit guéri, de *ne parler à perſonne de ſa guériſon ; d'aller ſeulement ſe montrer au Preſtre, & d'offrir le don preſcrit par Moïſe ?* Il le fait, dit ſaint Chryſoſtome, pour éviter, ou plutoſt pour nous apprendre à éviter la vaine gloire dans les actions éclattantes. Il vouloit auſſi peut-eſtre oſter tout ſujet de jalouſie à ſes ennemis. Et comme il appartenoit au Preſtre de diſcerner ſi un lépreux eſtoit guéri, afin de le rétablir dans la ſocieté des autres hommes, d'où ſa lépre l'avoit fait exclure ; il veut accomplir la loy, en luy renvoyant ce lépreux qu'il avoit guéri ; afin qu'il jugeaſt de ſa guériſon, & qu'il le fiſt acquitter de ce que la loy luy ordonnoit dans ces rencontres : car s'il ne la gardoit pas toûjours, dit ſaint Chryſoſtome, pour préparer peu à peu les hommes à l'établiſſement de ſon Evangile ; il ne s'en diſpenſoit pas auſſi toûjours, afin de fermer la bouche aux Juifs, & de condeſcendre en quelque ſorte à leur foibleſſe. Or il faut bien remarquer qu'en obligeant ce lépreux de s'aller montrer au Preſtre, & d'offrir le don preſcrit par Moïſe, il ajoûte ces paroles : *afin que cela leur ſerve de témoignage.* Mais quel eſtoit donc

Levitic. 14. 2.

ce témoignage ? C'est qu'en se montrant ainsi aux Prestres par l'ordre de Jesus-Christ, il leur faisoit voir premiérement la toute-puissance de celuy dont la seule volonté l'avoit guéri de sa lépre. En second lieu, il rendoit un témoignage à l'innocence de cet Homme-Dieu qu'on accusoit d'estre un violateur de la loy. Et Jesus-Christ en usoit ainsi, dit S. Jérôme, afin que soit qu'ils crussent au Sauveur du monde en voyant ce grand miracle, ou qu'ils n'y crussent pas, il en tirât également sa gloire : s'ils y croyoient, ils estoient sauvez & guéris eux-mêmes de la lépre criminelle de leurs péchez; s'ils n'y croyoient pas, ils devenoient inexcusables d'avoir refusé de se rendre à un témoignage si évident de la vérité, & ils estoient convaincus en même-temps de l'injustice avec laquelle ils l'accusoient si souvent de s'opposer à la loy.

Hieron. in hunc locum.

C'est ainsi que toutes les actions & toutes les instructions du Fils de Dieu sont destinées pour servir de témoignage ou contre nous, ou pour nous, selon l'effet qu'elles auront produit, ou pour la ruine, ou pour la résurrection de nos ames : *Positus est hic in ruinam, aut in resurrectionem multorum.* On prédit de luy dès le temps de sa naissance ; Qu'il seroit en butte à la contradiction des hommes ; *& in signum cui contradicetur.* Malheur à ceux à l'égard desquels cette prédiction se vérifie encore tous les jours, comme elle s'est trop vérifiée à l'égard des Prestres, des Pharisiens, & des Docteurs de la loy, qui se faisoient une espece de Religion d'estre toûjours opposez à ce qu'il leur annonçoit, & de qui il est très-vray de dire cette excellente parole de saint Augustin ; Que la raison pour laquelle ils ne croyoient

Luc. 2. 34.

point à JESUS-CHRIST, eſtoit parce qu'il leur diſoit la vérité.

℣. 5. juſqu'au 11. *Jeſus eſtant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver & luy fit cette priére : Seigneur, mon ſerviteur eſt couché malade de paralyſie dans ma maiſon, & il ſouffre extrêmement. Jeſus luy dit : J'iray, & je le guériray, &c.*

Saint Luc témoigne que le Fils de Dieu entra dans la ville de Capharnaüm après qu'il eut achevé le grand diſcours dont on a parlé dans les chapitres précédens, & il rapporte auſſi-toſt l'hiſtoire du Centenier, ſans parler en cet endroit de la guériſon du lépreux. Mais ſaint Auguſtin explique ce que dit ſaint Luc en cette maniére : JESUS-CHRIST entra dans Capharnaüm après qu'il eut achevé de parler au peuple ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y entra point avant qu'il eût fini ſon diſcours. Mais il n'eſt pas exprimé combien il ſe paſſa de temps depuis ce diſcours juſqu'à ce qu'il y entra. Et ce fut dans cet intervalle que le lépreux dont a parlé ſaint Matthieu fut guéri. Le Centenier eſtoit un Officier d'armée qui avoit cent hommes ſous ſa conduite. Il paroiſt par l'Evangile qu'il eſtoit payen ; & les Péres l'ont ainſi crû. C'eſt ce qui ſert à relever davantage l'ardeur de ſa foy, qui eut la force de luy faire découvrir quelque choſe de divin, ou pour mieux dire, Dieu même, à travers cette foibleſſe apparente d'un homme mortel, dont il s'eſtoit revêtu dans ſon Incarnation. Saint Matthieu témoigne que ce Centenier *vint trouver le Fils de Dieu*. Mais ſaint Luc dit ; Qu'il luy envoya d'abord des principaux d'entre les Juifs, & enſuite ſes amis. Cette contrariété ap-

Luc. 7. Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. c. 20.

Matth. 8. 10. Luc 7. 5. Hieron. in hunc locum. Auguſt. de Verb. Dom ſer. 6. cap. 2. Chryſoſt. in Matth. hom. 27. Luc. 7. 3. 6. Auguſt.

de conf. Evangel. ut supr. parente s'éclaircira aisément, si l'on considére avec saint Augustin, que saint Matthieu s'est servi d'une maniére de parler fort usitée, lorsqu'il a dit qu'il alla trouver JESUS-CHRIST; car quoique ce ne fut pas par luy-même, ce fut par les principaux d'entre les Juifs & par ses amis qu'il l'alla trouver, s'étant crû indigne, ainsi qu'il le dit ailleurs, d'y aller luy-même en personne, sans doute à cause qu'il estoit payen. Mais saint Augustin ajoûte, que la louange que le Fils de Dieu luy donna ensuite, nous découvre une autre raison, pour laquelle saint Matthieu peut bien avoir dit, qu'il l'alla trouver. Car comme c'est véritablement par la foy qu'on approche du Sauveur, & que la foy de ce Centenier mérita d'estre préférée à celle de tous les Juifs, l'Evangéliste a voulu nous faire entendre qu'il approcha en effet davantage de JESUS-CHRIST, que ceux mêmes qu'il luy envoya. Que s'il fit d'abord, selon saint Luc, prier JESUS-CHRIST, de venir luy-même pour guérir son serviteur, on verra bien-tost l'accroissement de sa foy, qui luy fit juger que la seule volonté de cet Homme-Dieu suffiroit pour la guérison de son domestique. Et quoiqu'il y ait apparence que l'extrémité où estoit ce serviteur, selon le même saint Luc, qui témoigne qu'il estoit prest de mourir, empêcha son maistre de le faire porter à JESUS-CHRIST; Saint Chrysostome n'a pas laissé de l'attribuer à la grandeur de sa foy. *Chrysost. in Matth. hom. 27.*

JESUS-CHRIST luy répond d'abord, ou plutost à ceux qui luy parloient de sa part; Qu'il *iroit* chez luy, & qu'il *guériroit* son serviteur. Mais lorsque cet Officier eut appris que le Sauveur *Luc. 7. 6.*

estoit assez proche de sa maison, *il luy dit*, ou luy fit dire plutost par ses amis; *Qu'il n'estoit pas digne qu'il entrast chez luy*; & que pourvû *qu'il dist seulement une parole, son serviteur seroit* aussitost *guéri*. Voilà donc une espece de miracle aussi grand que la guérison du paralytique. Voilà comment JESUS-CHRIST en s'approchant seulement de la maison du Centenier, embrase son cœur, luy découvre sa divinité cachée sous les voiles d'un corps mortel, & luy fait dire cette excellente parole qui a esté jugée digne d'estre mise dans la bouche de tous les Chrestiens, lorsqu'ils reçoivent le corps adorable de JESUS-CHRIST. C'est cette parole pleine de foy & d'humilité d'un homme élevé & nourri dans le paganisme, d'un homme revestu d'autorité & accoûtumé à commander à d'autres hommes, d'un homme qui fait beaucoup plus pour la guérison de la paralysie corporelle de son serviteur, que nous ne faisons souvent pour la guérison de nos maladies spirituelles dont elle estoit la figure; qui doit couvrir de confusion nostre lâcheté. Il se juge indigne, dit saint Augustin, de recevoir JESUS-CHRIST dans sa maison, & il se rend digne en même-temps de le recevoir au fond de son cœur. Mais comme dit encore le même Saint, il y possedoit déja celuy dont il respectoit tellement la majesté, qu'il craignoit même qu'il n'entrast dans sa maison. Craignons nous autres qu'il ne nous arrive tout le contraire, lorsqu'en négligeant de nous éprouver, comme saint Paul nous l'ordonne, & nous jugeant dignes de recevoir JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, quoique le péché régne encore dans nostre cœur,

August. de verb. Dom. serm. 6. cap. 2.

nous recevons, au-lieu du salut, nostre jugement. *Dites* donc, *Seigneur, une parole, & nous serons* infailliblement *guéris :* dites à nostre ame cette parole efficace : Je suis ton salut. *Dic animæ meæ : Salus tua ego sum ; & nous serons sauvez.*

Ps. 34. 3.

La raison que le Centenier donne à JESUS-CHRIST pour l'empêcher de venir dans sa maison, doit estre sans doute quelque chose d'admirable, puisqu'elle a esté le sujet de l'admiration de JESUS-CHRIST même : *car quoique je ne sois*, luy dit cet Officier, *qu'un homme soumis à la puissance d'un autre*, si je donne néanmoins quelque ordre à mon serviteur, ou à un de mes soldats, ils m'obéïssent dans le moment. C'est donc de même que s'il eust dit au Sauveur : Puisqu'estant moy-même soumis à d'autres, je suis obéï si promtement par ceux qui me sont soumis ; combien vous, Seigneur, qui estes Dieu & tout-puissant, serez-vous plutost obéï quand vous parlerez ?

August. ibid. Chrysost. hom. 27. Hieron. in hunc loc.

JESUS-CHRIST en admirant la réponse du Centenier, n'y trouvoit rien d'admirable que ce qu'il avoit luy-même inspiré dans le cœur de cet Officier par sa grace. Mais il vouloit, en admirant cette grande foy dans un payen, la faire admirer non seulement de tous ses disciples & de tous les Juifs qui le suivoient, mais encore de toute la postérité. Et lorsqu'il assure qu'il n'avoit point trouvé un exemple d'une telle foy dans Israël, il parle, dit saint Augustin, d'Israël selon la chair : car ce Centenier estoit déja Israëlite selon l'esprit. Or le Fils de Dieu estoit venu vers cet Israël charnel, c'est-à-dire, vers les Juifs, pour chercher premiérement les brebis perduës parmy

August. contr. adversf. leg. & Proph. l. 1. c. 7.

August. de verbis Dom. ser. 6. c. 2.

un peuple au milieu duquel il avoit daigné s'incarner : c'est parmy ce peuple qu'il témoigne n'avoir point trouvé tant de foy que dans l'Officier de nostre Evangile. Les hommes peuvent, dit le même Saint, mesurer la foy des autres & en juger comme hommes. Mais celuy qui voit à nud le secret des ames, voulut luy-même rendre témoignage du cœur de cet homme ; & en même-temps que le Centenier eut prononcé des paroles d'une humilité si admirable, le Médecin tout-puissant prononça aussi des paroles efficaces pour la guérison de son serviteur mourant.

Saint Augustin nous invite encore avec saint Hilaire à considérer particuliérement dans ce miracle, que JESUS-CHRIST estant au milieu du peuple Juif déclaroit dès lors, que l'Eglise seroit répanduë dans toute la terre, où il devoit envoyer ses Apostres. Les Gentils, dit-il, ne l'ayant point vû, crurent en luy : les Juifs au contraire l'ayant vû, le firent mourir. N'estant point entré dans la maison du Centenier qui estoit payen, il ne laissa pas de remplir de foy son cœur, & tous ceux de sa maison par la presence invisible de sa divine majesté. De même, il ne fut present de corps que parmy le peuple Juif ; & ce ne fut point parmy les Gentils qu'il nâquit d'une Vierge, qu'il souffrit, qu'il conversa, & qu'il fit tant de choses merveilleuses : mais ç'a esté cependant parmy les nations qu'on a vû l'accomplissement de cette prédiction : *Un peuple que je n'avois point connu, m'a esté assujetti : il m'a obeï aussi-tost qu'il a entendu ma voix.* La même chose est marquée encore plus clairement dans les paroles suivantes.

Aug. ib. Hilar. in Matth. can. 7.

℣. 11. jusqu'au 14. *Aussi je vous déclare, que*

plusieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac & Jacob : mais que les enfans du royaume seront jettez dans les ténèbres extérieures, &c.

Chryſ. in Matth. hom. 27. Le Fils de Dieu, comme un nouveau législateur, déclare icy nettement, qu'à l'avenir ce ne seroit plus la justice de la loy, mais la foy qui sauveroit; & il prédit la vocation des Gentils en même-temps qu'il humilie l'orgueil des Juifs : car quoiqu'il ne nomme pas positivement les Gentils, il les marque clairement par cette *multitude* de personnes qui *devoient venir de l'orient & de l'occident*, c'est-à-dire, de toute la terre, désignée par ces deux parties du monde, & se reposer ou s'asseoir à la table celeste avec les saints Patriarches. Et il s'explique de nouveau lorsqu'il ajoûte; Que *les enfans du royaume seroient jettez dans les ténèbres extérieures.* Car les Juifs sont ainsi nommez, parce que *le royaume* avoit esté préparé pour eux, que la loy leur avoit esté donnée, que les Prophetes leur avoient esté envoyez, que le temple & le sacerdoce établi de Dieu estoit parmy eux; & qu'ils avoient célébré & observé jusqu'alors ce qui estoit la figure de toutes les choses à venir : mais parce qu'ils refusérent de reconnoistre la vérité même, lorsqu'elle estoit presente au milieu d'eux; c'est pour cela qu'ayant esté regardez comme *les enfans du royaume, ils en ont esté exclus* par leur faute, & *jettez dans les ténèbres extérieures*; c'est-à-dire, dans l'enfer : car il est ainsi nommé par le Fils de Dieu, à cause que la béatitude est representée dans les Ecritures sous la figure d'un souper; & que le lieu où l'on faisoit le souper estoit éclairé par un grand nom-

Auguſt. de verb. Domini ſerm. 6. c. 3.

Id. ib. c. 3. Chryſoſt. ib. ut ſup. Rom. 9. 5.

Luc. 14. 16. Apoc. 19. 9.

bre de luminaires ; ainsi lorsque l'on estoit chassé de ce lieu, l'on estoit comme jetté dans *les ténébres extérieures*, c'est-à-dire, dans les ténébres de dehors, ou qui estoient hors de la chambre du souper. C'est-là ce qu'on peut considérer comme le sens littéral de ces paroles.

Mais saint Augustin les expliquant d'une maniére spirituelle, dit que les ténébres de nostre ame consistent principalement dans la privation de la connoissance de la vérité : lors donc que quelqu'un est livré à un si funeste aveuglement, il est exclus de la lumiére intérieure de Dieu, mais non pas entiérement, tant qu'il est encore en cette vie ; parce qu'il y a des *ténébres extérieures* qui sont réservées pour le jour du Jugement : & elles consistent à se voir entiérement rejetté de Dieu, après qu'on a refusé pendant cette vie de se rendre digne de le posseder. Car qu'est-ce autre chose, ajoûte ce Saint, d'estre entiérement hors de Dieu, que d'estre dans le plus profond aveuglement ? *Penitus enim esse extra Deum quid est, nisi esse in summa cacitate ?* Car Dieu *habite une lumiére inaccessible*, où ceux-là seuls sont admis, à qui il dit : *Entrez dans la joye de vostre Seigneur.* Et saint Jérôme confirme cette même explication lorsqu'il dit : *Sed quoniam qui à Domino foràs expellitur, lumen relinquit, idcircò exteriores tenebræ nominatæ sunt.* 1. *Timot.* 6. 16. *Matth.* 25. 21. *Hier. in hunc loc.*

℣. 13. JESUS *dit au Centenier : Allez, & qu'il vous soit fait selon que vous avez crû, &c.* *Chrysost. in Matth. hom.* 27.

Rendre la vie & le mouvement à des membres morts, c'est quelque chose, dit saint Chrysostome, qui épouvente l'esprit de l'homme, & qui est au-dessus de la nature. Mais si quelqu'un avoit

peine à croire que ce serviteur paralytique ait esté gueri par une seule parole, il en doit estre persuadé, ajoûte le même Saint, lorsqu'il voit aujourd'huy l'accomplissement de la prophétie que JESUS-CHRIST fit touchant la conversion des Gentils, en même-temps qu'il guérit la paralysie de ce serviteur. Et avant même que cette prédiction s'accomplît, ce miracle qui la suivit en devoit prouver la vérité à tout le monde. C'est pourquoy, dit ce grand Saint, aussi-tost après que le Fils de Dieu eut fait cette prédiction, il guérit miraculeusement ce malade, afin d'établir ainsi les choses futures par les presentes. Car on pouvoit bien dès lors croire aisément, que celuy qui possedoit un pouvoir si souverain sur les corps, n'avoit pas une moindre connoissance de tous les temps; comme nous jugeons presentement, que celuy qui a prédit si long-temps devant ce que nous voyons en nos jours parfaitement accompli, a bien pû aussi rétablir alors un paralytique par la vertu de sa parole.

Lorsque JESUS-CHRIST dit au Centenier: *Qu'il vous soit fait selon que vous avez crû*; il fait voir qu'il envisagea sa foy dans la guérison de son serviteur, comme il eut égard aussi, en guérissant un autre paralytique, à la foy de ceux qui le presentérent. Ainsi trois choses sont dignes d'estre admirées, selon saint Jean Chrysostome, dans ce seul miracle; la foy toute extraordinaire du Centenier, qui fut un effet de la singuliére miséricorde de JESUS-CHRIST; la guérison du paralytique, qui fut un effet de la foy du Centenier & de la puissance du Sauveur; & la prophétie touchant la vocation des Gentils, qui devoit estre une

Marc. 2. 5.

une suite de l'aveuglement par lequel les Juifs rejettoient eux-mêmes la foy & la grace de l'Evangile, selon cette parole de saint Paul; Que la chûte d'Israël est devenuë une occasion de salut pour les Gentils: *Illorum delicto, salus est gentibus.* *Rom. 11. 11.*

℣. 14. jusqu'au 18. JESUS *estant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mére qui estoit au lit, & qui avoit la fiévre; & luy ayant touché la main, la fiévre la quitta; &c.*

Cecy & toute la suite, jusqu'à la fin du neuviéme chapitre, ne paroist pas rapporté dans l'ordre du temps; puisqu'on peut juger par saint Marc & par S. Luc, que toutes ces choses arrivérent avant le sermon que JESUS-CHRIST fit sur la montagne, & par conséquent avant l'élection des douze Apostres. Saint Matthieu reprend donc icy ces particularitez après les avoir omises. La maison, où il est dit que JESUS entra, & qui est nommée *la maison de Pierre*, est nommée dans saint Marc, *la maison de Simon & d'André.* C'est ce qui peut faire juger, ou qu'elle avoit esté en commun à ces deux fréres, qui avoient alors tout quitté pour suivre JESUS-CHRIST; ou qu'elle appartenoit à leur pére, ou même à la belle-mére de saint Pierre; & qu'ils avoient accoûtumé d'y loger. Le Sauveur entra donc dans cette maison, peut-estre, dit saint Chrysostome, pour y manger, & il y trouva que la belle-mére de saint Pierre estoit au lit ayant la fiévre, & une fiévre très-violente, selon saint Luc. Ce n'est pas saint Pierre, selon la remarque d'un saint Interprete, qui prie le Sauveur de venir chez luy. Il y vient de luy-même par un pur effet de sa bonté, & dans le dessein de guérir cette malade. Car il n'y avoit aucun ha- *Marc. 1. 29. Luc. 4. 38.* *Chrysost. in Matt. hom. 28.*

zard dans tous ces évenemens, qui estoient réglez par l'ordre de sa providence. Les autres Evangélistes ont marqué cecy de particulier; Qu'il ne la guérit qu'à la priére de ceux qui estoient presens, & qu'il ne *luy toucha* pas seulement *la main*, selon qu'il est dit icy, mais qu'il la souleva, & commanda à la fiévre de la quitter. C'estoit un Dieu qui parloit: & la nature ne peut manquer de luy obéïr. C'estoit la chair adorable du Verbe incarné qui la touchoit: comment l'ouvrage qu'il avoit formé, n'eust-il pas esté réformé dans le moment, & rétabli dans son estat naturel? On admire ces guérisons miraculeuses produites dans les corps des hommes par la vertu toute-puissante de l'attouchement de l'Homme-Dieu, & de son commandement: & l'on est comme insensible au grand miracle de la conversion de tout l'univers produit par la parole efficace qu'il a mise dans la bouche des Apostres. Mais ce qui peut nous faire trembler, c'est que cette chair de JESUS-CHRIST encore mortel, arrestoit en un instant la violence de la fiévre dans les malades qu'elle touchoit; & que cette même chair devenuë glorieuse & immortelle ne nous touchant pas seulement comme ces malades, mais estant reçuë par la communion au-dedans de nous, nous laisse souvent dans l'ardeur des mêmes passions, figurées, selon saint Ambroise, par la violence de cette fiévre de la belle-mére de saint Pierre. Si donc nostre foy est encore foible, & si nostre piété ne se trouve point accompagnée de la ferveur qui nous rend dignes d'estre exaucez, joignons-nous d'esprit & de cœur à toute l'Eglise, dont *les priéres* suppléeront au defaut des nostres,

& nous feront mériter, que cette chair médecinale & vivifiante de JESUS-CHRIST ne nous touche pas inutilement dans la participation des saints mystéres.

Le Fils de Dieu rétablit en un instant la belle-mére de saint Pierre dans une santé parfaite. *Elle se leva*, dit l'Evangéliste, *& les servit* : ce qui montre d'un costé la souveraine puissance de JESUS-CHRIST, & de l'autre la reconnoissance & le grand zele de cette femme. C'est ainsi que l'ame qui a obéï à la voix de JESUS-CHRIST, & qui a esté touchée de son doigt divin, qui nous marque son saint Esprit, *se leve* en sortant de son assoupissement ; & qu'au-lieu de demeurer dans l'inaction comme auparavant, elle agit, mais pour *le service* de son divin libérateur. Le passage d'Isaïe que cite icy saint Matthieu, après toutes les guérisons miraculeuses que fit JESUS-CHRIST, s'entend particuliérement, selon saint Jean Chrysostome, des *maladies* spirituelles de nos ames, *dont il a daigné se charger* en se faisant homme, & s'engageant par un excès de bonté pour nous, comme une victime à la justice de son Pére. Mais l'Evangéliste l'a appliqué aux maladies corporelles, pour nous marquer, dit le même Saint, que la plûpart de ces maladies tirent leur origine de celle des ames. Car si la mort, qui est le plus grand de tous les maux, vient de cette source, faut-il s'étonner que les autres en naissent aussi comme de leur principe ?

Chrysost. ut suprà.

℣. 18. jusqu'au 23. JESUS *se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna* à ses disciples *de* le *passer à l'autre bord* du lac de Géné-

zareth. *Et lors un Docteur de la loy s'approchant luy dit : Maistre, je vous suivray en quelque lieu que vous alliez, &c.*

Chrysost. ut suprà. Saint Jean Chrysostome croit que JESUS-CHRIST s'éloigna exprès de cette foule de peuple qui le suivoit avec tant d'ardeur, pour nous donner un exemple d'humilité & d'éloignement de toute vaine gloire. Car il défendoit aux démons mêmes de dire qui il estoit, selon que saint Marc & saint Luc l'ont marqué en cet endroit. *Marc. 1. 34. Luc. 4. 41.* Le même Saint croit encore, que le Fils de Dieu pouvoit en user ainsi, pour adoucir en quelque façon l'envie des Prestres, des Phariſiens, & des Docteurs de la loy, ayant encore plus de soin du salut des ames que de la santé des corps. Car quoiqu'il ne fist que du bien à tous ces peuples, il ménageoit avec beaucoup de bonté la foiblesse de ses ennemis, & donnoit lieu à leur malice de se guérir par la sagesse de sa conduite. Lorsque le Sauveur se déroboit à la vûë du monde, un Docteur de la loy vint se presenter à luy, & luy dit avec assurance ; Qu'il *le suivroit en tous lieux* comme son disciple. Cette parole, qui est la même à peu près que celle que luy dit depuis saint Pierre, a paru à saint Chrysostome pleine de présomption. Car il s'en falloit beaucoup qu'il n'eust supputé ce qu'il luy faudroit souffrir, pour *suivre par tout* le Fils de Dieu dans cet estat d'abbaissement & de pauvreté où il avoit bien voulu se réduire. *Hieron. in hunc locum. Chrysost. ut supr.* Quelques Péres ont crû même que cet homme estoit possedé de l'amour du bien, & que touché de la grandeur des miracles du Fils de Dieu, il vouloit le suivre, pour faire une espece de trafic de la piété ; c'est-à-dire, qu'il desiroit la même

chose que Simon le Magicien voulut depuis acheter de saint Pierre, & cherchoit dans le même esprit à faire des œuvres miraculeuses. Mais de quelle sorte luy répond le Fils de Dieu? Il a plus d'égard dans sa réponse à ce qu'il pensoit, qu'à ce qu'il disoit. *Les renards*, luy dit le Sauveur, *ont des taniéres, & les oiseaux du ciel ont des nids: mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa teste*; c'est-à-dire, selon saint Jérôme: Pourquoy voulez-vous me suivre dans la vûë des richesses, & d'un gain bas & sordide, puisque je vis dans une entiére pauvreté; jusqu'à n'avoir pas la moindre maison qui m'appartienne? Saint Augustin croit néanmoins, que ce fut plutost la vanité qui porta ce Docteur de la loy à vouloir suivre JESUS-CHRIST, à cause de ses grands miracles; & qu'elle peut nous estre marquée par le vol des *oiseaux du ciel.* Il ajoûte, qu'il feignit de vouloir estre le disciple du Sauveur, ne le voulant pas sincérement; & que cette fiction est figurée par *les renards*, qui sont tout remplis de ruses & d'artifices: mais le Fils de Dieu confondit en peu de mots ce Docteur superbe & dissimulé, qui ne put gouster, que celuy qui se faisoit admirer de tout le peuple par ses miracles, *ne possedât pas* le moindre lieu *où il pust reposer sa teste.* Quoiqu'il fust le maistre de toute la terre, qui estoit son propre ouvrage, il fit connoistre à ce Docteur de la loy, que depuis que le Fils de Dieu avoit daigné s'incarner & devenir *le fils de l'homme*, selon le nom qu'il se donne icy & ailleurs, ceux qui prétendoient *le suivre*, devoient aimer comme luy, un estat d'anéantissement, de souffrances & de pauvreté. Ainsi la réponse de JESUS-CHRIST

August. Quæst. 5. in Matth.

luy découvrant la secrette playe de son cœur, il fut arresté tout court, dit saint Chrysostome, dans le dessein qu'il avoit. Cependant nostre Sauveur ne l'avoit pas rejetté en luy parlant de la sorte: il luy avoit seulement reproché en termes couverts son mauvais desir, luy laissant en même-temps la liberté de le suivre, s'il vouloit vivre aussi rabbaissé & aussi pauvre que luy. Mais cet homme dissimulé parut bien-tost au-dehors ce qu'il estoit au-dedans; & il ne dit plus à JESUS-CHRIST qu'il estoit prest de le suivre, depuis qu'il comprit par sa réponse, que le partage de ses Disciples estoit d'estre pauvres & dans la souffrance. L'exemple de tous les siécles a fait voir qu'il y a toûjours eu dans l'Eglise de ces faux disciples de JESUS-CHRIST, qui semblables aux *oiseaux du ciel*, cherchoient à se reposer dans *leur nid* & à trouver toutes leurs consolations en cette vie, en même-temps qu'ils s'élevoient vainement dans des pensées présomptueuses; ou qui comme des *renards* s'éloignoient de la droiture des sentiers de leur divin maistre, & suivoient comme des routes d'égarement en s'enfonçant dans la terre, & en usant de mille artifices pour se perdre eux-mêmes. Car il est rare de suivre le Fils de Dieu dans cette droiture & cette simplicité de cœur, qui tient l'ame toûjours ferme dans la vérité, sans qu'elle s'attache à la terre, & qui la fait vivre dans le monde comme n'y possédant rien.

Voicy deux hommes, qui bien qu'opposez de sentimens & de conduite, nous font voir par leur exemple combien souvent on se trompe dans la profession que l'on fait de vouloir estre

disciple de JESUS-CHRIST. Le premier dit hardiment, qu'il *suivra par tout* le Sauveur. Et le Fils de Dieu luy fait sentir par sa réponse, qu'il estoit un présomptueux de s'assurer si légérement sur soy-même, pour faire une chose qu'il ne pouvoit faire sans le secours de sa grace. C'estoit un malade qui ne se connoissoit pas. Les renards avoient des taniéres dans son cœur rempli de déguisement; & les oiseaux du ciel y avoient leur nid à cause de son orgueil: mais le Fils de l'homme ne trouvoit point où y reposer sa teste, parce qu'il n'y avoit point de simplicité ni de foy.

Le second estoit déja du nombre de ses disciples, & il veut le suivre: mais il s'excuse de le faire, avant que d'avoir rendu les derniers devoirs à son pére. C'estoit une chose louable en elle-même, dit saint Chrysostome, que la permission qu'il demandoit. Mais JESUS-CHRIST la luy refuse, parce qu'il y avoit d'autres personnes pour ensevelir son pére; & que la voix du Seigneur l'appellant à luy, il devoit estre fidelle à le suivre. JESUS-CHRIST ne défend donc pas ces derniers devoirs, dit saint Chrysostome, comme s'il vouloit nous porter à mépriser nos parens: mais il a dessein seulement de nous faire concevoir que nous n'avons rien de plus important que l'affaire de nostre salut. Et lorsqu'il veut préparer ses serviteurs à la prédication de l'Evangile, il n'entend point, dit saint Augustin, qu'on s'en excuse par aucun prétexte qui regarde cette piété, qu'il nomme charnelle & temporelle. Il est vray, ajoûte-t-il, que c'est un des points de la loy de Dieu *d'honorer son pére & sa mére*; & que JESUS-CHRIST en a même reproché le violement aux

August. De verb. Dom. ser. 7. cap. 1.

Juifs. Ce jeune homme prétendoit donc obéïr à Dieu en donnant la sepulture à son pére. Mais si le pére doit estre honoré, Dieu doit estre préférablement obéï; & il faut qu'il ait toûjours la préférence de nostre amour. Je vous appelle à la prédication de mon Evangile, disoit JESUS-CHRIST à ce jeune homme; & vous m'estes necessaire pour une autre fonction plus importante que celle d'ensevelir vostre pére. *Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.* Vostre pére est mort, non seulement de la vie du corps, mais de la vie de la foy. Laissez donc le soin à ceux qui sont infidelles & vraiment morts devant Dieu à ensevelir leurs morts. Mais pour vous, ne différez point de vous appliquer à me suivre & à annoncer la parole de la vie & le royaume de Dieu.

Tertull. advers. Marcion. lib. 4. c. 23.

Chrysost. in Matth. hom. 28. Aug. ib. ut suprà. Hieron. in hunc locum. Luc. 9. 58.

℣. 23. jusqu'au 28. *Il entra* ensuite *dans la barque estant accompagné de ses Disciples: & aussi-tost il s'éleva sur la mer une si grande tempeste, que la barque estoit couverte de flots, & luy cependant dormoit. Alors ses Disciples s'approchérent de luy, & l'éveillérent, en luy disant: Seigneur, sauvez-nous, &c.*

Ce que nous venons de dire arriva lorsque JESUS-CHRIST estoit sur le point d'entrer dans la barque, sur laquelle il devoit passer avec ses Disciples à l'autre bord du lac de Génézareth pour éviter la grande foule du peuple. La tempeste qui s'excita tout d'un coup lorsqu'ils traversoient ce lac, estoit une chose naturelle: mais le Fils de Dieu voulut s'en servir pour humilier ses Disciples, au milieu de tous les applaudissemens du peuple étonné de tant de merveilles qu'opéroit leur divin maistre. Ce *sommeil* de JESUS-CHRIST,

Chrysost.

quoiqu'il fût aussi naturel, estoit néanmoins l'effet *in Matth. hom. 29.*
de la volonté de celuy qui s'estoit chargé des infirmitez de l'homme pour le sanctifier & le sauver. Il estoit donc très-important qu'il dormît lorsque la tempeste s'excita ; car s'il eût esté éveillé, ses Disciples auroient pû croire que la mer s'estoit enflée malgré luy. Et c'est à cause qu'il dort que les Disciples consternez se hâtent de l'éveiller, & qu'ils luy disent, qu'ils alloient périr s'il ne les sauvoit. Mais pourquoy JESUS-CHRIST les reprend-il *d'avoir peu de foy*, puisqu'ils le reconnoissent actuellement pour leur Sauveur, lorsqu'ils le prient de les tirer d'un si grand péril ? C'est qu'il vouloit, dit saint Chrysostome, leur faire sentir par ce reproche, que la crainte qui les troubloit ne venoit pas tant du péril où ils se trouvoient, que de la foiblesse de leur foy : car ils témoignoient assez qu'ils n'avoient pas de JESUS-CHRIST l'idée qu'ils devoient avoir ; puisque s'ils l'eussent véritablement regardé comme un homme qui estoit Dieu, ils l'auroient cru tout-puissant pour appaiser cette tempeste sans qu'ils l'eussent éveillé. En effet, l'admiration qu'ils font paroistre en disant : *Quel est celuy-cy à qui les vents & la mer obéïssent?* fait bien voir qu'ils jugeoient encore de JESUS-CHRIST d'une maniére bien humaine ; & que le grand nombre de miracles qu'il avoit faits devant leurs yeux, n'avoient pû encore les affermir dans la créance de sa divinité.

Saint Hilaire dit excellemment sur le sujet de cette tempeste, Que les Eglises (ou les ames) « *Hilar. in Matth. can. 8.*
au milieu desquelles le Verbe de Dieu ne veille «
pas, sont en grand danger de faire naufrage. Ce «

» n'est pas, comme dit ce Saint, que JESUS-CHRIST » puisse maintenant s'endormir; mais c'est que par » nostre propre assoupissement, il est comme en- » dormi au-dedans de nous. Et cela arrive principa- » lement, ajoûte-t-il, afin que dans l'affliction & » dans la crainte du péril, nous mettions toute nos- » tre espérance en Dieu. Que s'il reprocha à ses dis- » ciples en cette rencontre leur timidité & leur peu » de foy, il a voulu que le souvenir perpétuel de ce » reproche nous representât, que ceux en qui la foy » de JESUS-CHRIST est vigilante, ne doivent » avoir aucune crainte de tous les soulevemens » du siécle : *Metum scilicet motuum sæcularium, cum quibus Christi fides vigilet, nullum esse oportere.*

Aug. in Psal. 25. in fin. præfat. enar. 1. » C'est encore dans ce même sens que saint Au- » gustin disoit à son peuple ces belles paroles : Nous » navigeons pendant cette vie, comme sur une es- » pece de lac; les vents & les tempestes ne man- » quent point de venir nous y attaquer; & nostre » vaisseau est presque rempli par les flots des con- » tinuelles tentations de ce siécle. D'où cela arrive- » t-il, sinon de ce que JESUS-CHRIST est endor- » mi ? Si JESUS-CHRIST ne dormoit pas dans » vostre ame, vous ne seriez pas agitez par ces tem- » pestes; mais vous jouiriez d'une grande tranquil- » lité, JESUS veillant avec vous. Or quand est-ce » que JESUS est endormi, sinon lorsque vostre foy » touchant JESUS est assoupie ? Vous considérez » d'une part les méchans dans la prospérité; & de » l'autre les bons dans l'adversité. C'est-là une ten- » tation, & comme un flot qui s'éleve pour remplir » vostre vaisseau; & vous dites en vous-mêmes : O » Dieu, est-ce donc là vostre justice, que les mé-

chans soient heureux, & que les bons soient dans «
la douleur? Mais Dieu vous répond en même «
temps : Est-ce donc là vostre foy? est-ce là ce que «
je vous ay promis? est-ce pour cela que vous avez «
esté fait Chrestien, afin d'estre heureux dans ce «
siécle & d'estre ensuite tourmenté éternellement «
dans l'enfer? C'est donc parce que JESUS est en- «
dormi & vostre foy assoupie, que ces tempestes «
troublent vostre paix. Réveillez JESUS, & dites- «
luy, que vous périssez. Alors vostre foy se ré- «
veillera dans vostre cœur; & avec le secours de «
sa grace, vous commencerez à considérer la fra- «
gilité des biens périssables qui sont donnez pre- «
sentement aux méchans, & l'éternité des biens «
qui vous sont promis. Ainsi JESUS-CHRIST «
estant réveillé & vostre foy excitée, cette tem- «
peste n'ébranlera plus vostre cœur, parce que vostre «
foy deviendra victorieuse des vents & des flots. «

Tertullien dit, que la barque dans laquelle le Sauveur monta, estoit la figure de l'Eglise, qui est agitée dans le siécle, comme en une mer, par les flots des tentations & des persecutions; Que le Seigneur est comme endormi, à cause de la patience qu'il fait paroistre dans le temps de cette vie; mais que dans la fin des temps estant comme réveillé par les priéres des Saints, il arrestera la fureur du siécle, & rendra le calme à ses serviteurs.

Tertul. de Baptism, cap. 12.

℣. 28. jusqu'à la fin du chap. JESUS *estant passé à l'autre bord au païs des Géraséniens, deux possedez, qui estoient si furieux que personne n'osoit passer par ce chemin-là, sortirent des sepulcres, & vinrent au-devant de luy en criant :* JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? &c.*

Pendant que le peuple & les disciples mêmes

Chryſoſt. in Matt. hom. 29. de JESUS-CHRIST le regardoient comme un homme, en ſe demandant : *Qui eſt celuy-cy ?* les démons publient eux-mêmes qu'il eſt *Dieu :* & ceux à qui le miracle d'une tempeſte calmée ſi miraculeuſement n'avoit pû faire découvrir ſa divinité, apprennent par la confeſſion forcée de ces eſprits ennemis de la gloire de ſon nom, qu'il eſt luy-même *le Fils de Dieu*. L'endroit où JESUS aborda ſe nommoit le païs des *Géraſéniens*, du nom de la ville de *Géraſa*, ou le païs des *Gadaréniens* du nom de la ville de *Gadara ;* car ces deux villes, qui n'eſtoient pas éloignées l'une de l'autre, donnoient indifféremment leur nom au même païs. Saint Matthieu parle icy de deux poſſedez qui vinrent trouver JESUS-CHRIST, quoique ſaint Marc & ſaint Luc ne parlent que d'un. Mais la raiſon eſt, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que celuy dont ces deux Evangéliſtes ſe ſont contenté de parler, eſtoit poſſedé d'une maniére plus violente ; ou même, ſelon ſaint Auguſtin, que c'eſtoit une perſonne plus connuë dans tout le païs. Il eſt marqué, qu'ils *ſortirent des ſepulcres*, parce que c'eſtoit en ces lieux abandonnez qu'ils habitoient. Et l'on comprend aiſément comment ils pouvoient y habiter, lorſqu'on ſe ſouvient du ſepulcre de JESUS-CHRIST, qui eſtoit un lieu taillé dans le roc, où les Apoſtres ſaint Pierre & ſaint Jean entrérent après la réſurrection. Les ſepulcres eſtoient donc comme des cavernes où l'on pouvoit ſe retirer. Et les démons obligeoient ces poſſedez d'y demeurer comme en un lieu plein d'horreur ; voulant auſſi inſpirer aux hommes cette erreur très-pernicieuſe, comme l'appelle ſaint Chryſoſtome, que les ames après eſtre ſéparées de leur

Marc. 5. 1. Luc. 8. 27. — Chryſoſt. ut ſupr. — Aug. de conſenſ. Evang. l. 2. c. 24. — Matth. cap. 27. 6. Joan. cap. 20. 6. 8. — Chryſoſt. ut ſuprà.

corps devenoient démons. Car ç'a esté une opinion soustenuë par des Philosophes & des hérétiques, ainsi qu'il paroist par le témoignage des saints Péres. *August. de civit. Dei. l. 9. c. 11. & hæref. 86. Hieron. Ep. 59. ad Avit.*

Ces deux possedez ayant donc senti la presence du Fils de Dieu, sortirent de leurs sepulcres & vinrent au-devant de luy en criant: JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous?* Rien ne prouve davantage la foiblesse des démons, que de voir ceux qui brisoient les chaînes dont on vouloit les lier, & qui estoient si furieux que personne n'osoit passer par ce lieu, venir d'eux-mêmes trouver le Sauveur, & reconnoistre sa toute-puissance. Il ne faut pas néanmoins, dit saint Jérôme, regarder cette confession publique qu'ils font touchant la divinité de JESUS-CHRIST, comme quelque chose de méritoire & digne de récompense. C'estoit malgré eux qu'ils estoient contraints d'attester son pouvoir suprême, dont ils sentoient les effets terribles, & qu'ils redoutoient encore plus pour l'avenir: car ils estoient comme des esclaves fugitifs, qui après beaucoup de temps, revoyant leur maistre qu'ils ont quitté, ne songent qu'à le prier de les épargner pour le chastiment qu'ils ont mérité. Ainsi, continuë ce Pére, les démons voyant tout d'un coup le Fils de Dieu converser parmy les hommes, crurent qu'il estoit venu pour les juger. Et sa presence devenoit pour eux un nouveau tourment; quoique la pensée qu'ils avoient du Fils de Dieu, estoit plutost un soupçon, qu'une claire connoissance. Car, comme dit saint Augustin, il ne se faisoit connoistre à eux qu'autant qu'il vouloit; & il le vouloit autant qu'il estoit besoin pour accomplir *Hieron. in hunc locum. August. de civit. Dei. lib. 9. c. 21.*

les desseins de sa sagesse. Or il se faisoit connoistre aux démons, non selon qu'il est la vie éternelle & la lumiére immuable qui éclaire l'ame des justes, mais par quelques signes temporels de sa puissance, qui pouvoient estre plutost apperçus par l'intelligence spirituelle des esprits malins, que par la foible lumiére des hommes. Lors donc qu'il jugeoit devoir supprimer un peu ces signes visibles, & se cacher davantage, le prince même des démons entroit aussi-tost en doute sur son sujet; comme il le fit voir lorsqu'il le tenta, pour connoistre s'il estoit le CHRIST.

Luc. 8. 29. 31. Comme la presence du Fils de Dieu, & l'ordre qu'il leur donnoit de sortir de ces possedez, selon que le dit saint Luc, les tourmentoit véritablement, ils se plaignirent à luy de ce qu'il venoit *les tourmenter avant le temps*; c'est-à-dire, avant ce jour de la fin du monde, où ils devoient estre, selon l'expression de saint Augustin, punis par une éternelle damnation avec tous les hommes qu'ils auront associez à leur malheur. *August. de civit. Dei. lib. 8. c. 23.*

On est surpris d'entendre parler de ce *grand troupeau de pourceaux*, parmy un peuple à qui il estoit défendu par la loy de Dieu d'en manger. Mais les Interpretes remarquent fort bien, qu'il n'estoit pas défendu aux Juifs d'en nourrir, soit pour les vendre aux peuples voisins, & aux Romains mêmes qui commandoient dans le païs, soit pour s'en servir à d'autres usages que pour les manger. Ce qui doit donc surprendre icy davantage, est la demande que les démons font à JESUS-CHRIST, de leur permettre d'entrer dans le corps de ces pourceaux, s'il les chassoit

de ces possedez, & la permission qu'il veut bien leur en donner. Saint Chrysostome en rapporte plusieurs raisons, & il dit d'abord que ce n'estoit point pour se rendre à leur priére, ni pour leur faire une grace, mais pour nous donner des instructions très-importantes. Il vouloit donc premiérement nous faire comprendre de quelle fureur le démon estoit transporté contre les hommes. Secondement, il nous apprenoit qu'il n'y avoit rien de plus foible que cette rage du démon, puisqu'il n'avoit pas le pouvoir d'entrer même dans des pourceaux, s'il n'en recevoit la permission ; & qu'ainsi un vray Chrestien qui craint JESUS-CHRIST, se rend redoutable à tout l'enfer. Enfin il nous assuroit par cet exemple, que la malice des démons estant liée par la puissance de Dieu, n'avoit fait souffrir à ces possedez qu'une partie de ce qu'ils auroient voulu, & que s'il avoit esté en leur pouvoir, ils auroient traité ces deux hommes beaucoup plus cruellement encore que les pourceaux qu'ils firent précipiter dans la mer. Que si l'on s'étonne de ce qu'ils demandérent à faire mourir ces pourceaux, l'on doit s'étonner beaucoup davantage de ce qu'ils demandent tous les jours à faire mourir des hommes, en leur ostant non la vie du corps, mais la vie de l'ame. *Satan vous a demandé*, disoit autrefois JESUS-CHRIST même à saint Pierre, *pour vous cribler comme on crible le froment. Mais j'ay prié pour vous, afin que vostre foy ne défaille point.* Le démon a esté, dit le Sauveur, homicide dès le commencement. Il aime à tuer les corps & les ames, mais encore plus les ames que les corps. Il aime à faire du mal aux

Chrysost. in hunc locum.

Luc. 22. 31.

Joan. 8. 44.

hommes en quelque maniére que ce soit. Et il y en a parmy les hommes qu'il remplit de cet esprit de malice, qui les porte à estre sans cesse comme des satans envers leurs fréres, en leur dressant mille piéges pour les perdre. Mais la raison principale pour laquelle ces démons voulurent entrer dans ces bestes, estoit sans doute afin que ceux à qui elles appartenoient fussent consternez par la perte de leurs troupeaux, & moins disposez à recevoir JESUS-CHRIST.

Ces pourceaux où entrérent les démons, après que le Fils de Dieu les eut chassez des hommes qu'ils possedoient, peuvent figurer, selon saint Hilaire, ceux dont le démon s'est rendu maistre, & qu'il pousse ensuite avec impétuosité dans le gouffre de toutes les passions du siécle, comme en un abysme où ils se précipitent misérablement : *In cupiditatem scilicet sæcularium, dæmonum præcipitatur instinctu.* La miséricorde dont Dieu use envers les uns, augmente encore la rage du démon contre les autres : & plus il exerce sa bonté envers ceux qu'il retire de l'esclavage du démon, plus le démon exerce sa cruauté envers ceux, qui semblables à des pourceaux, ne trouvent leur joye que dans les sales voluptez qu'il leur inspire. Il est marqué que *ceux qui avoient la garde de ces troupeaux s'enfuirent*, & que toute la ville de Gérasa *sortit au-devant de* JESUS-CHRIST *pour le prier de se retirer de leur païs.* Ainsi au-lieu qu'ils devoient, dit saint Chrysostome, adorer JESUS & admirer sa toute-puissance, ils sont si aveugles qu'ils rejettent leur Sauveur, & qu'ils refusent de recevoir la grace de l'Evangile. Il est vray que saint Jérôme attribuë à un sentiment d'humilité

Hilar. in Matth. canon. 8.

Chrysost. in Matth. hom. 29.

d'humilité la priére qu'ils luy font de se retirer, comme se jugeant indignes de sa presence : mais il semble que la crainte de quelque autre perte en fut la vraye cause. Et la mort de quelques bestiaux dont ils tiroient du profit, parut faire une plus forte impression sur leur cœur, que le miracle de la guérison de deux possedez si connus dans tout le païs. Etrange image de ce qui arrive encore tous les jours, quand on préfére à Jesus-Christ les choses mêmes les plus indignes de luy estre comparées ! On s'attache très-souvent à des pourceaux, ou pour mieux dire, on ressemble à des pourceaux qui se veautrent dans la bouë, lorsqu'on s'abandonne aux voluptez de la chair ; & on ne craint pas de prier celuy qui est le Sauveur, de s'éloigner, parce qu'on ne peut souffrir qu'il nous prive de ces indignes objets de nostre sensualité. O aveuglement inconcevable ! O chastiment très-funeste dont on se punit soy-même ! Jesus se retire de ces peuples sans faire de resistance : & cette retraite de Jesus, tout-puissant pour sauver leurs ames s'ils avoient connu le bonheur de sa visite, les rendit plus misérables devant Dieu, que ces possedez qu'il venoit de délivrer, ne l'avoient paru devant leurs yeux. Ils éloignent d'eux l'auteur de la vie & du salut : & en s'éloignant de luy, ils deviennent plus esclaves que jamais de ces démons dont ils craignoient les ravages.



CHAPITRE IX.

† XVIII. Dimanc. après la Pentec. *Marc. 2. 3. Luc. 5. 18.*

1. † JESUS estant monté dans une barque, repassa le lac, & vint à sa ville ‖.

2. Et comme on luy eut presenté un paralytique couché dans un lit, JESUS voyant leur foy, dit à ce paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis.

3. Aussi-tost quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes: Cet homme blasphême.

4. Mais JESUS ayant connu ce qu'ils pensoient, leur dit: ‖ Pourquoy avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs?

5. Lequel est le plus aisé, ou de dire: Vos péchez vous sont remis, ou de dire: Levez-vous, & marchez?

6. Or afin que vous sçachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchez: Levez-vous, dit-il alors au paralytique, emportez vostre lit, & vous

1. ET ascendens in naviculam, transfretavit, & venit in civitatem suam.

2. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico: Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.

3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra se: Hic blasphemat.

4. Et cùm vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit: Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris?

5. Quid est facilius dicere: Dimittuntur tibi peccata tua, an dicere: Surge, & ambula?

6. Ut autem sciatis, quia filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in do-

1. *Capharnaüm qu'il avoit prise pour sa demeure ordinaire.*

4. *l.* Pourquoy pensez-vous du mal en vos cœurs?

mum tuam.

en allez en vostre maison.

7. Et surrexit, & abiit in domum suam.

7. Il se leva *aussi-tost*, & s'en alla à sa maison.

8. Videntes autem turbæ timuerunt, & glorificaverunt Deum, qui dedit potestatem talem hominibus.

8. Et le peuple voyant *ce miracle* fut rempli ‖ de crainte, & rendit gloire à Dieu de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes ¶.

9. Et cùm transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi: Sequere me. Et surgens, secutus est eum.

9. † JESUS passant de ce lieu, vit un homme assis au bureau des imposts, nommé Matthieu, auquel il dit: Suivez-moy; & luy aussi-tost se leva, & le suivit.

Marc. 2. 14. *Luc.* 5. 27. † Saint Matthieu

10. Et factum est discumbente eo in domo, ecce multi publicani & peccatores venientes, discumbebant cum Jesu & discipulis ejus.

10. Et JESUS estant à table dans la maison *de cet homme*, il y vint beaucoup de publicains & de ‖ gens de mauvaise vie, qui s'y mirent avec JESUS & ses disciples.

11. Et videntes Pharisæi, dicebant discipulis ejus: Quare cum publicanis & peccatoribus manducat magister vester?

11. Ce que les Pharisiens ayant vû, ils dirent à ses disciples: Pourquoy vostre maistre mange-t-il avec des publicains & des gens de mauvaise vie?

12. At Jesus audiens, ait: Non est opus valentibus medicus, sed malè habentibus.

12. Mais JESUS les ayant entendus, leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecin.

13. Euntes autem discite quid est: Mi-

13. C'est pourquoy allez, & apprenez ce que veut dire

8. gr. d'admiration.

‖ 10. *l.* pécheurs.

Osée.6.6. Infrà 12. 7. 1.Timoth. 1.15. *cette parole :* // J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice. Car je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs //.

misericordiam volo, & non sacrificium. Non enim veni vocare justos, sed peccatores.

Marc. 2. 18. Luc. 5. 33. 14. Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, & luy dirent : Pourquoy les Phariſiens & nous jeûnons-nous souvent, & que vos disciples ne jeûnent point ?

14. Tunc accesserunt ad eum discipuli Joannis, dicentes : Quare nos & Pharisæi jejunamus frequenter: discipuli autem tui non jejunant ?

15. JESUS leur répondit : // Les amis de l'époux peuvent-ils estre dans la tristesse *&* dans le deuil pendant que l'époux est avec eux ? Mais il viendra un temps que l'époux leur sera osté : & alors ils jeûneront.

15. Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii sponsi lugere quandiu cum illis est sponsus ? Venient autem dies cùm auferetur ab eis sponsus : & tunc jejunabunt.

16. Personne ne met une piece de drap // neuf à un vieux vestement ; // autrement le neuf emporteroit une partie du vieux, & le déchireroit encore davantage.

16. Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus à vestimento, & pejor scissura fit.

17. Et on ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux // vaisseaux ; parce que

17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres, alioquin rum-

13. *l.* Je veux la miséricorde & non pas le sacrifice.

Ibid. *gr.* à la pénitence.

15. *l.* Les enfans de l'époux. *gr.* Les enfans de la chambre de l'époux, *i. e.* les amis ou les compagnons de l'époux : maniére de parler hébraïque, comme l'on dit : Filius pacis, *pro* amicus pacis. *Estius.*

16. *gr.* qui n'a pas encore esté foulé.

Ibid. *l.* car il emporte du vestement ce qui a esté mis pour remplir.

17. *l.* outres, *vaisseaux de cuir.*

puntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt. Sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.

si on le fait, les vaisseaux se rompent, le vin se répand, & les vaisseaux sont perdus : mais on met le vin nouveau dans des vaisseaux neufs ; & ainsi le vin & les vaisseaux se conservent.

18. Hæc illo loquente ad eos, ecce Princeps unus accessit, & adorabat eum, dicens : Domine, filia mea modò defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet.

18. † Lorsqu'il leur disoit cecy, un Chef *de la synagogue* s'approcha de luy, & l'adoroit, en luy disant : Seigneur, ma fille est morte presentement ; mais venez luy imposer les mains, & elle vivra. *Marc.* 5. 22. *Luc.* 8. 41. † XXIII. Dimanche après la Pentecoste.

19. Et surgens Jesus, sequebatur eum, & discipuli ejus.

19. Alors JESUS se levant le suivit avec ses disciples.

20. Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus.

20. En même-temps une femme, qui depuis douze ans estoit affligée d'une perte de sang, s'approcha *de luy* par derriére, & toucha la frange qui estoit au-bas de son vestement ; *Marc.* 5. 25. *Luc.* 8. 43.

21. Dicebat enim intra se : Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.

21. car elle disoit en elle-même : Si je puis seulement toucher son vestement, je seray guérie.

22. At Jesus conversus, & videns eam, dixit : Confide filia, fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.

22. JESUS se retournant alors, & la voyant, luy dit : Ma fille, ayez confiance, vostre foy vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

23. Lorsque JESUS fut arrivé en la maison du Chef *de la synagogue*, voyant les joueurs de flute, & une troupe de personnes qui faisoient grand bruit, il leur dit:

24. Retirez-vous; car cette fille n'est pas morte, mais elle n'est qu'endormie. Et ils se mocquoient de luy.

25. Après donc qu'on eut fait sortir tout ce monde, il entra, & luy prit la main, & cette petite fille se leva:

26. & le bruit s'en répandit dans tout le païs ¶.

27. Comme JESUS sortoit de ce lieu, deux aveugles le suivirent, en criant & en disant: Fils de David, ayez pitié de nous.

28. Et lorsqu'il fut venu en la maison, ces aveugles s'approchérent de luy. Et JESUS leur dit: Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez? Ils luy répondirent: Ouy, Seigneur.

29. Alors il toucha leurs yeux, en disant: Qu'il vous soit fait selon vostre foy.

30. Aussi-tost leurs yeux furent ouverts. Et JESUS leur défendit fortement d'en par-

23. Et cùm venisset Jesus in domum Principis, & vidisset tibicines & turbam tumultuantem, dicebat:

24. Recedite: non est enim mortua puella, sed dormit. Et deridebant eum.

25. Et cùm ejecta esset turba, intravit, & tenuit manum ejus, & surrexit puella.

26. Et exiit fama hæc in universam terram illam.

27. Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes, & dicentes: Miserere nostri, fili David.

28. Cùm autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Jesus: Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei: Utique, Domine.

29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens: Secundùm fidem vestram fiat vobis.

30. Et aperti sunt oculi eorum: & comminatus est illis Jesus,

dicens : Videte ne quis sciat.

ler, en leur disant : Prenez bien garde que qui que ce soit ne le sçache.

31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.

31. Mais eux s'en estant allez, répandirent sa réputation dans tout ce païs-là.

32. Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.

32. Après qu'ils furent sortis, on luy presenta un homme muet possedé du démon. *Infrà 12. 22. Luc. 11. 14.*

33. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus, & miratæ sunt turbæ, dicentes : Numquam apparuit sic in Israël.

33. Le démon ayant esté chassé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, & ils disoient : On n'a jamais rien vû de semblable en Israël.

34. Pharisæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejicit dæmones.

34. Mais les Pharisiens disoient *au contraire* : Il chasse les démons par le prince des démons.

35. Et circuibat Jesus omnes civitates, & castella, docens in synagogis eorum, & prædicans Evangelium regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.

35. Or JESUS allant de tous costez dans les villes & dans les villages, enseignoit dans leurs synagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guérissant toutes les langueurs & toutes les maladies //. *Marc. 6. 6.*

36. Videns autem turbas, misertus est eis : quia erant vexati, & jacentes sicut oves non habentes pastorem.

36. Et voyant tous ces peuples il en eut compassion ; parce qu'ils estoient accablez de maux, & couchez *çà & là*, comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

37. Tunc dicit dis-

37. Alors il dit à ses disci- *Luc. 10. 2.*

35. gr. aj. parmy le peuple.

ples: La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers.

cipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.

38. Priez donc le maistre de la moisson ‖ qu'il envoye des ouvriers en sa moisson.

38. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

38. gr. qu'il pousse & fasse aller, *extrudat.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *JEsus estant monté dans une barque, passa au-delà de l'eau, & vint à sa ville. Et comme on luy eut presenté un paralytique couché dans un lit, Jesus voyant leur foy, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis, &c.*

JESUS-CHRIST avoit passé le lac de Génézareth, pour aborder au païs des Géraséniens: mais comme l'attache qu'avoient ces peuples à leurs intérests temporels leur avoit fait rejetter la prédication de l'Evangile, il les quitte pour retourner au même lieu d'où il venoit. Il repasse donc ce lac de nouveau, & *vient à sa ville*; c'est-à-dire, non à Bethléem où il estoit né, ni à Nazareth où il avoit esté élevé, mais à Capharnaüm, que l'Evangéliste nomme la ville de JESUS-CHRIST, parce qu'il y demeuroit alors ordinairement. Saint Matthieu ne dit icy autre chose, sinon *qu'on luy presenta un paralytique couché dans son lit.* Mais les autres Evangélistes ont marqué de plus cette circonstance, que ceux qui portoient ce paralytique ne purent d'abord approcher de

Chrysost. in Matth. hom. 30.
Marc. 2. 3.
Marc. 2. 2.
Luc. 5. 18.

JESUS-CHRIST à cause de la grande foule de personnes qui remplissoient la maison où il estoit, & qui l'écoutoient parler ; qu'ainsi ils montérent sur le toit de cette maison, le découvrirent, & descendirent devant le Sauveur par l'ouverture qu'ils avoient faite, le lit où estoit couché le malade. C'estoit une foy bien vive qui leur inspira un moyen si extraordinaire : aussi il est dit ; Que JESUS *vit leur foy*, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Chrysostome, la foy de ceux qui avoient descendu le paralytique par le haut du toit, & celle aussi du paralytique, qui n'eût pas souffert qu'on le descendît de cette sorte, s'il n'eût espéré très-fortement sa guérison. Ce fut donc à cette foy qu'il eut égard, selon l'Evangile, lorsqu'il dit à ce malade : *Mon fils, ayez confiance, vos pechez vous sont remis.* Il commence, dit le même Saint, par un miracle invisible, & guérit avec l'autorité d'un Dieu son ame malade en remettant ses péchez : ce qui estoit sans comparaison le plus important. Mais lorsque les Juifs aveuglez par leur malice, l'accusent d'avoir blasphémé, ils donnent lieu malgré eux à la suite du miracle. Celuy à la providence duquel tous les obstacles humains servent de moyens pour exécuter ses volontez, fit servir effectivement leur envie même à rendre ce miracle plus éclattant. Quelle humilité, s'écrie saint Jérôme, & quelle admirable bonté, d'appeller son *fils*, un misérable abandonné & méprisé, un homme impotent de tous ses membres, que les Prestres ne daignoient pas seulement toucher. *Ayez confiance*, luy dit JESUS-CHRIST. Et pourquoy, Seigneur? Parce que *vos péchez vous sont remis*. Mais quelle

Hieron. in hunc locum.

assûrance puis-je en avoir ? Il n'en pouvoit demander une plus grande, que de l'entendre de la bouche de Dieu même. Mais qui l'assûroit que c'estoit Dieu véritablement qui luy parloit ? Il ne pouvoit l'estre davantage que de se voir tout d'un coup guéri miraculeusement de sa paralysie corporelle, par celuy-là même qui l'assûroit que son ame estoit guérie par la rémission de ses péchez.

Id. ibid. Chrys. ib. ut suprà Comme les Docteurs de la loy ne prenoient le Fils de Dieu que pour un homme, & qu'ils sçavoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu d'effacer les iniquitez du peuple, ils l'accusérent aussi-tost de *blasphême*, n'osant néanmoins le dire tout haut, & se contentant de *le penser*. Mais le Seigneur qui connoissoit leurs pensées les plus secrettes, leur fit juger, dit saint Jérôme, qu'il estoit Dieu, par cette connoissance même qu'il avoit du secret des cœurs ; & il leur tint en quelque façon ce discours : Je puis remettre les péchez des hommes par un effet de cette même vertu par laquelle je pénétre dans le fond de vos pensées. Jugez donc vous-mêmes par ce que vous éprouvez au-dedans de vous, de l'effet que ma parole a produit dans ce paralytique. Ainsi JESUS-CHRIST répondant, comme dit saint Chrysostome, à leur pensée, il leur prouve qu'il estoit Dieu, puisqu'il connoissoit à nud leurs cœurs, qui ne pouvoient estre connus que de Dieu seul.

La demande qu'il leur fait ensuite en ces termes : *Lequel est le plus aisé de dire : Vos péchez vous sont remis ; ou de dire : Levez-vous, & marchez ?* s'explique ainsi par le même Saint. Lequel des deux vous paroist le plus facile, ou de raffer-

nir le corps d'un paralytique, ou de remettre les péchez de l'ame ? N'est-il pas vray qu'il est plus aisé de guérir un paralytique ; puisqu'autant que l'ame est élevée au-dessus du corps, autant ses maladies sont grandes & plus difficiles à guérir ? Néanmoins parce que la guérison de l'ame est cachée, & qu'au contraire celle du corps est visible, je veux vous faire connoistre la vérité de celle qui ne peut estre visible à vos yeux, par celle qui bien que moindre vous est plus sensible. Au moment qu'il a parlé, il commande au paralytique de *se lever* ; & pour marque plus certaine de sa guérison parfaite, *d'emporter* même *son lit* avec luy *en retournant à sa maison.* Car il l'engageoit par là à rendre publique sa guérison par tout où sa maladie avoit esté si connuë, afin de confondre davantage la jalousie de ses ennemis. Il y a, dit saint Jérôme, une grande différence en- « tre dire & faire, celuy-là seul qui avoit remis les « péchez au paralytique sçavoit qu'ils estoient véri- « tablement remis. Mais quand Jesus-Christ « dit à ce malade : *Levez vous, & marchez* ; c'estoit « une chose dont la vérité pouvoit estre également « connuë & de celuy qui se leva lorsqu'on le luy « dit, & de ceux qui le virent se lever dans l'instant « que Jesus-Christ le luy commanda. Le « Sauveur fait donc un miracle visible dans le corps « de ce malade, pour prouver un autre miracle in- « visible qu'il avoit fait dans son ame. Le Saint- « Esprit a voulu aussi nous faire comprendre que les « maladies corporelles sont souvent la punition des « péchez des hommes. Et c'est peut-estre pour cette « raison que le Fils de Dieu a commencé par re- « mettre les péchez du paralytique, afin que les «

» causes de sa maladie estant ostées, la santé luy
» fût ensuite renduë.

La conclusion d'un évenement si miraculeux, fut que ces peuples *rendirent gloire à Dieu de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.* Après donc un si grand miracle, s'écrie saint Jean Chrysostome, ils ne regardent JESUS-CHRIST que comme *un homme.* La chair dont il s'estoit revestu les empêche de le regarder comme un Homme-Dieu. Et l'on peut dire qu'ils perdent le fruit principal qu'il les obligeoit de retirer des effets divins de sa puissance : car ils auroient dû lorsqu'il s'attribuoit le pouvoir de remettre les péchez en même-temps qu'il guérissoit par sa parole un paralytique, en conclure qu'il n'estoit pas seulement *un homme rempli de la puissance de Dieu,* mais qu'il estoit Dieu luy-même. Cependant il ne leur reproche point une si grande stupidité. Mais il se contente de les exciter de plus en plus par ses miracles, pour les conduire peu à peu jusqu'à la connoissance de sa divinité.

℣. 9. jusqu'au 14. *Jesus passant de ce lieu vit un homme qui estoit assis au bureau des imposts, nommé Matthieu, auquel il dit : Suivez-moy : & luy aussitost se leva, & le suivit. Et Jesus estant à table dans la maison* de cet homme, *il y vint beaucoup de publicains & de gens de mauvaise vie, &c.*

Marc. 2. 13. 14. Luc. 5. 29. JESUS *passant de ce lieu* où il venoit de guérir le paralytique, pour retourner vers la mer, comme saint Marc le témoigne, *vit* non seulement des yeux du corps, mais de ceux de sa divine miséricorde, *un homme nommé Matthieu,* & dont le surnom, selon les autres Evangélistes, estoit *Lévi.*

Hieron. Saint Jérôme nous fait remarquer que ce premier

nom de Matthieu estoit moins honorable que cet autre de Lévi ; & que c'est pour cette raison que saint Marc & saint Luc ne l'ont point nommé de ce premier, sous lequel il avoit esté plus connu dans l'exercice d'une charge très-odieuse au peuple Juif : mais saint Matthieu au contraire *s'accusant tout le premier*, comme celuy dont parle le Sage, & ne craignant point de *déclarer son péché pour pouvoir estre justifié*, selon la parole du Prophete, se nomme luy-même & Matthieu & publicain, pour nous faire voir, dit saint Jérôme, que nul pécheur ne doit desespérer de son salut, pourvû qu'il se convertisse ; puisque luy-même, de publicain qu'il estoit, fut changé tout d'un coup en un Apostre. Porphyre & Julien l'apostat, deux des plus grands ennemis de nostre Religion, ont accusé en cecy ou d'ignorance ou de mensonge les saints Evangélistes : ou ils ont au moins attribué une très-grande folie à ceux qui suivoient ainsi tout d'un coup nostre Sauveur ; comme s'ils avoient esté des animaux sans raison qui suivoient le premier homme qui les appelloit. Mais saint Jérôme les convainc eux-mêmes d'extravagance dans cette accusation : car il dit premiérement, qu'on ne peut douter que les Apostres avant que de croire, n'ayent esté témoins de tant de miracles qui précédérent leur vocation. Et il témoigne en second lieu, qu'un éclat & une certaine majesté qui sortoit du fond de la divinité cachée, & qui paroissoit même au-dehors sur le visage de JESUS-CHRIST, pouvoit attirer à luy dès le premier aspect ceux qui le voyoient : car si, comme il dit encore, l'aimant & l'ambre ont la vertu d'attirer le fer & la paille, & de les unir à eux ;

in hunc locum.

Proverb. 18. 17.

Isai. 43. 26.

combien le Seigneur de toutes les créatures pouvoit-il plutoſt attirer à luy ceux qu'il vouloit ? Mais ajoûtons que l'aimant divin qui attiroit les Apoſtres & les attachoit à Jesus-Christ, eſtoit proprement la grace intérieure qu'il répandoit dans leurs cœurs au moment même qu'il les appelloit. Et c'eſt auſſi ce que ſaint Jérôme entend lorſqu'il dit, que le Sauveur attiroit à luy ceux qu'il vouloit : *Ad ſe trahere poterat quos volebat.* Car combien y en avoit-il qui voyoient les miracles de Jesus-Christ, & qui ne ſe convertiſſoient pas ?

Mais ſaint Matthieu voulant ſans doute nous faire eſtimer davantage le prix de ſa divine vocation, nous fait remarquer luy-même qu'eſtant *publicain*, c'eſt-à-dire, occupé à lever des impoſts publics que les Romains retiroient des Juifs, il *eſtoit* actuellement *aſſis alors au bureau de ces impoſts :* car une telle circonſtance n'eſt pas inutile pour faire voir que le moment où le Sauveur l'appelle paroiſſoit moins favorable à ſa converſion & au promt détachement d'une profeſſion ſi lucrative. Ce fut donc, comme dit excellemment ſaint Chryſoſtome, pour faire éclatter la toute-puiſſance de ſa grace, que Jesus-Christ l'appella dans ſon bureau, & l'arracha pour le dire ainſi, du milieu de ſes injuſtices. Et c'eſt ainſi que depuis il appella l'Apoſtre ſaint Paul, lorſqu'il eſtoit plein de rage contre les diſciples de Jesus-Christ. Le Sauveur ne dédaigne point d'avoir pour diſciples des publicains ; comme il n'a pas même dédaigné d'appeller à luy une femme de mauvaiſe vie, & de luy permettre de baiſer ſes pieds, & de les laver de ſes larmes. C'eſt

Chryſoſt. in Matth. hom. 31.

pour cela qu'il s'est incarné. Et qui peut trouver étrange, dit saint Chrysostome, que celuy qui a le pouvoir de remettre les péchez des hommes, comme il le fit voir en la personne du paralytique lorsqu'il le guérit, appelle à luy un pécheur tel que Matthieu, & le rende son disciple?

Mais admirons avec ce grand Saint, la soumission du disciple qui obéït si promtement à la voix de son divin maistre. Il ne se demande point à soy-même : Que veut donc dire cette homme, qui prétend me retirer de mon trafic, & m'obliger de le suivre, luy qui est pauvre? Ou comment luy qui passe pour un homme juste & pour un Prophete, commande-t-il à un publicain & à un pécheur tel que je suis, de le suivre? La voix efficace du Sauveur qui l'appelloit, l'empêche de s'arrester à aucune de ces pensées. Il rompt tout d'un coup les liens & tous les engagemens du siécle : & cette admirable obéïssance qu'il rend à la voix de Dieu, fait connoistre la sagesse & la grace de celuy qui l'appelloit.

Comme il est marqué qu'après que le Fils de Dieu luy eut commandé de le suivre, *il se leva* aussi-tost de son bureau, *& le suivit*; & qu'il est dit néanmoins au même lieu, & encore plus clairement dans saint Luc, qu'il luy fit un festin chez luy; il semble que le bureau des imposts publics qu'il quitta dans le moment, pouvoit estre séparé de sa maison. Ayant donc *suivi* le Sauveur lorsqu'il l'appella, il vouloit avant que de tout quitter, luy témoigner sa reconnoissance & sa joye par ce festin qu'il luy fit. Et le Fils de Dieu qui avoit déja touché si parfaitement son cœur, ne refusa point cette marque de sa gratitude,

Luc. 5. 29.

d'autant plus qu'il prévoyoit l'avantage que retireroient de sa presence beaucoup de pécheurs, qui devoient se trouver à la même table avec luy, ou qui au moins entendroient parler d'une charité si admirable. Car sa bonté se diversifioit, comme dit saint Chrysostome, en bien des maniéres pour sauver les hommes. Et quoique les viandes qu'on luy presenta pouvoient estre regardées, selon qu'il le dit encore, comme des fruits de l'injustice & de l'avarice, il voulut bien, estant le maistre souverain de tous les biens qui sont dans le monde, manger de ces viandes pour ménager le salut de plusieurs pécheurs. Car le même Pére témoigne que saint Matthieu tout ravi de joye de l'honneur que luy faisoit JESUS-CHRIST, convia à son festin tous ses amis, qui estoient des publicains comme luy; & que JESUS-CHRIST en se trouvant au milieu de ces publicains & d'autres *pécheurs*, se conduisoit comme un charitable médecin, qui ne guérit ses malades qu'en supportant leur pourriture & leur puanteur.

Gregor. Nazianz. orat. 36.

Les Pharisiens, dont la justice apparente estoit en abomination devant Dieu à cause de leur orgueil, furent choquez de la charité de JESUS-CHRIST. Comme ils faisoient consister la pureté dans l'extérieur, ils croyoient que le Sauveur se souilloit en mangeant avec des pécheurs. Et l'envie les empêchant de le reconnoistre pour ce qu'il estoit, ils jugeoient de luy par cet extérieur humble & pauvre qui les choquoit, au-lieu d'en juger plutost par ses œuvres miraculeuses & par la sublimité de sa doctrine. Cependant comme ils craignoient cette divine vertu qu'il faisoit

sentir

ſentir ordinairement dans ſes réponſes, ils aiment mieux s'adreſſer à ſes diſciples qu'à luy-même : *Pourquoy voſtre maiſtre*, leur diſent-ils, *mange-t-il avec des publicains & des gens de mauvaiſe vie ?* En blâmant leur maiſtre, ils blâmoient en même-temps ſes diſciples. Mais ils faiſoient retomber principalement ce reproche ſur le maiſtre comme ſur celuy, dit ſaint Auguſtin, qui eſtoit ſuivi dans ce qu'il faiſoit & imité par ſes diſciples. Le Fils de Dieu les confond par cette comparaiſon ſi ſenſible d'un médecin qui ne va chercher que les malades & non les ſains. Car comme il eſtoit venu dans le monde en qualité de médecin, il devoit neceſſairement ſe trouver parmy les pécheurs pour les traiter comme des malades & pour les guérir. Que s'il dit, que *le médecin n'eſt pas pour les ſains, mais pour les malades*, il n'entend pas qu'il y eût des hommes qui fuſſent *ſains* par eux-mêmes, & qui n'euſſent pas beſoin de luy comme de leur médecin. Il ne prétend pas non plus déclarer par là que les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loy fuſſent du nombre des ſains. Mais il vouloit ſeulement leur faire comprendre qu'ils avoient tort de luy reprocher de ce qu'il mangeoit avec des pécheurs ; puiſque c'eſtoit pour les pécheurs qu'il eſtoit venu dans le monde ; pour les pécheurs qui reconnoiſſoient humblement leurs péchez afin de s'en corriger ; & non pour les *ſains* ; c'eſt-à-dire, pour ceux qui ſe regardoient comme ſains & juſtes, quoiqu'ils fuſſent pleins d'orgueil & d'hypocriſie ; pour ces perſonnes dont un Pére a dit, Qu'ils reſſembloient à des phrénétiques qui paroiſſent forts, mais dont la force ne conſiſte que dans la grandeur de la fiévre qui les

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. cap. 27. Chryſ. ib. ut ſuprà.

Auguſt. in Pſalm. 58. conc. 1.

agite : *Fortes immanitate febris, non firmitate sanitatis.*

Chryfoft. ut suprà. Il les pouſſe encore en leur faiſant voir qu'ils n'entendoient pas l'Ecriture, & que la conduite qu'il tenoit envers les pécheurs eſtoit très-conforme à ce que Dieu y avoit marqué en ces termes : *J'aime mieux la miſéricorde que le ſacrifice ;* (Oſée. 6. 6.) car c'eſt ainſi que ſaint Auguſtin traduit ce paſſage du prophete Oſée. (Auguſt. contr. Fauſt. l. 20. cap. 26. Id. de civ. Dei. lib 10. cap. 5.) Il leur fait donc connoiſtre par là, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils ſe trompoient en réduiſant toute la piété à leurs ſacrifices & à leurs oblations. Et il ſemble qu'il leur diſe : Vous m'accuſez de ce que je fais rentrer les pécheurs dans la juſtice : mais vous devez donc accuſer auſſi de la même choſe le Dieu que vous adorez ; puiſqu'il déclare luy-même, *qu'il aime mieux la miſéricorde que le ſacrifice.* Il témoigne par ces paroles, dit ſaint Auguſtin, qu'il y a un ſacrifice qui doit eſtre préféré à un autre ſacrifice ; parce que ce qui eſt appellé ordinairement ſacrifice, eſt un ſigne du véritable ſacrifice. Or c'eſt la miſéricorde qui eſt ce ſacrifice véritable : (Hebr. 13. 16.) *car c'eſt par de telles hoſties* de miſéricorde & de charité *qu'on ſe rend Dieu favorable*, comme dit ſaint Paul. JESUS-CHRIST ne fait autre choſe que s'expliquer davantage lorſqu'il ajoûte, Qu'il *n'eſt pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs :* c'eſt-à-dire, que bien éloigné d'avoir de l'averſion des pécheurs, il n'eſtoit venu que pour eux ſeuls & non pour les *juſtes*, (Chryſoſt.) qu'il appelle ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, par ironie, & dans le même ſens qu'il dit autrefois d'Adam après ſon péché : (Geneſ. 3. 22.) *Voilà Adam devenu comme l'un de nous.* Car ces faux juſtes ſe rendoient indignes de la miſéricorde de JE-

sus-Christ, en cela même qu'ils vouloient que Jesus-Christ la refusât aux pécheurs; puisqu'ils s'excluoient par là les premiers de cette divine miséricorde, dont ils avoient d'autant plus de besoin qu'estant chargez de péchez, ils vouloient estre regardez comme *justes* & passer pour *sains*.

Que si Jesus-Christ mangeoit avec les pécheurs, c'estoit, selon la pensée de saint Jérôme, pour trouver une occasion de les instruire, & de nourrir spirituellement ceux mêmes qui luy donnoient à manger. Et en effet, lorsque l'Evangile nous marque les occasions différentes où le Fils de Dieu estoit invité à des festins, il n'en rapporte autre chose que ce qu'il y fit, & les divines instructions qu'il y donna; afin de faire connoistre & l'humilité du Seigneur, qui daignoit ainsi aller trouver les pécheurs, & la vertu si admirable de sa doctrine dans la conversion des vrais pénitens. Car Jesus-Christ n'aime pas les pécheurs entant que pécheurs, dit saint Augustin, mais il les aime comme un médecin aime ses malades, pour les guérir; il les aime pour les retirer de leurs péchez & pour les sauver par la pénitence.

Hieron. in hunc locum.

Aug. de consens. Evangel. lib. 2. cap. 27.

℣. 14. jusqu'au 18. *Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, & luy dirent: Pourquoy les Pharisiens & nous jeûnons-nous souvent, & que vos disciples ne jeûnent point?* Jesus *leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils estre dans la tristesse, &c.*

Les Pharisiens confondus par les réponses de Jesus-Christ & par l'éclat de ses miracles, se servent des disciples de saint Jean pour l'attaquer de nouveau. Car les disciples de cet humble

Chrysost. in Matt. hom. 31.

Précurseur avoient toûjours quelque jalousie contre JESUS-CHRIST, devant qui leur maistre s'anéantissoit si profondément : & au-lieu de profiter de l'humilité dont il leur donnoit un si grand exemple, ils sentoient en quelque sorte d'autant plus de peine à reconnoistre le Messie, que celuy dont ils estoient les disciples s'efforçoit de les détacher de luy pour les envoyer à JESUS-CHRIST. *Pourquoy*, disent-ils au Fils de Dieu, *vos disciples ne jeûnent-ils point, lorsque nous jeûnons souvent nous autres, aussi-bien que les Pharisiens ?* C'estoit, dit saint Chrysostome, cette maladie mortelle que le Fils de Dieu vouloit guérir, lorsqu'il disoit : *Quand vous jeûnerez, parfumez vostre teste & lavez vostre visage.* Car la demande de ces disciples de saint Jean estoit pleine de l'orgueil des Pharisiens, selon saint Jérôme; & cette maniére de se vanter de leurs jeûnes eût bien mérité les reproches de JESUS-CHRIST. D'ailleurs ils ne craignoient pas de condamner le Sauveur, eux qui sçavoient que saint Jean leur maistre luy avoit rendu un témoignage si authentique : & ils osoient bien se joindre aux Pharisiens qui avoient esté condamnez si hautement par sa bouche, lorsqu'il les avoit nommez *race de vipéres.* Le Fils de Dieu cependant se contente de les instruire avec beaucoup de douceur, & leur répond seulement : *Les amis* ou les compagnons *de l'époux peuvent-ils estre dans la tristesse pendant que l'époux est avec eux ?*

Matth. 6. 17.
Hieron. in hunc locum.
Chrysost. ut suprà.

Judic. 14. 11.
On donnoit anciennement à ceux qui se marioient quelques jeunes hommes pour les accompagner dans toutes les cérémonies de leur mariage ; & ces jeunes hommes estoient appellez les

amis ou les compagnons de l'époux. Ainsi Jesus-Christ se compare icy à un époux, comme saint Jean luy avoit donné ce même nom : & il compare en même-temps ses disciples aux compagnons de l'époux. Sans se mettre donc en peine, comme dit saint Chrysostome, de confondre ceux qui luy parloient, en leur demandant par quelle autorité ils établissoient des loix pour le jeûne & les imposoient aux hommes, il aime mieux leur faire voir par cette comparaison, que ses disciples devoient estre alors déchargez de tous ces jeûnes. Comme il seroit indécent, leur dit-il, d'obliger ceux qu'on a choisis pour accompagner un époux dans tout le temps de ses nopces, d'estre dans les larmes & dans la tristesse; mes disciples ne doivent pas estre non plus assujetis au jeûne, tant qu'ils jouissent de la joye de ma presence : & ils ne sont pas d'ailleurs assez forts pour porter encore le poids des austéritez qu'on leur réserve à un autre temps. Or ce temps estoit, selon que le Fils de Dieu le marque ensuite, lorsque *l'époux leur seroit osté*; c'est-à-dire, lorsque la mort le leur auroit enlevé. C'est ce qu'on voit en effet qu'ils pratiquérent en différentes occasions après la résurrection de Jesus-Christ; puisqu'ils avoient soin d'accompagner leurs priéres de leurs jeûnes, & que même toute leur vie ne fut plus qu'un jeûne & qu'une pénitence perpétuelle.

Joan. 3. 29.

Act. 13. 2. 3. cap. 14. 22.

La comparaison dont il use ensuite, en parlant du *vieux vestement*, auquel on met *une piéce de drap neuf*, qui ne sert qu'à *en augmenter la rupture*, s'explique ainsi par les Péres. Les disciples du Sauveur estoient encore imparfaits. Et le saint Esprit ne les ayant pas renouvellez, ils avoient

Chrysost. in Matth. hom. 31.

besoin que l'on usast envers eux de beaucoup de condescendance. Ainsi il ne falloit pas accabler leur foiblesse par trop de préceptes. Voicy donc, selon

Hier. in hunc locum.

saint Jérôme, le sens auquel JESUS-CHRIST
„ parle à ces disciples de saint Jean: Jusqu'à ce que
„ quelqu'un soit né de nouveau, & que s'estant dé-
„ pouillé du vieil homme par le mérite de ma mort,
„ il ait esté revestu de l'homme nouveau, il ne peut
„ point soustenir les préceptes de la continence &
„ du jeûne, qui sont encore trop forts pour luy: &
„ il seroit en danger, si on l'obligeoit à une trop
„ grande austérité, de perdre même la créance qu'il semble déja avoir en moy. Ce *vieux vestement*, & ces *vieux vaisseaux* nous representent, selon ce Saint, ceux qui estoient possedez encore de l'esprit du Judaïsme. Et par cette *piéce de drap neuf*, & ce *vin nouveau*, il a entendu les préceptes évangéliques, qui sont au-dessus de la portée de ceux qui appartiennent encore à la loy des Juifs, & qui ne peuvent leur estre imposez sans qu'ils

Chrysost. ut suprà.

soient plus en danger qu'auparavant. Celuy donc, dit saint Chrysostome, qui veut imposer aux hommes des loix pénibles avant qu'ils soient devenus capables de les porter, ne les trouvera plus disposez à les recevoir quand le temps sera venu; parce qu'il les en aura rendu luy-même incapables par sa précipitation. Ainsi JESUS-CHRIST donnoit cette régle importante à ses Apostres, Que lorsqu'ils verroient venir à eux dans la suite des disciples de tous les endroits de la terre, ils usassent d'une patience pleine de douceur à leur égard, comme luy-même en avoit usé envers eux. Imitons cette conduite, continuë le même Saint, N'exigeons pas toutes choses de toutes sortes de personnes, & contentons-nous au commencement

de ce que chacun peut faire ; puiſque noſtre modération les rendra enſuite capables de tout. Si vous ſentez un grand zele de voir les ames s'avancer bien viſte, ce zele même vous doit empêcher de les preſſer trop : & vous les verrez par ce moyen beaucoup plûtoſt dans l'eſtat que vous ſouhaitez. Jettez les yeux ſur toutes les choſes de la nature ; & vous connoiſtrez la vérité de cette maxime, Qu'il ne faut rien précipiter, & que tout ſe doit faire avec poids & avec meſure.

Mais n'eſtoit-il pas au pouvoir de JESUS-CHRIST de rendre parfaits ſes diſciples dès le moment de leur premiére vocation ? Ouy ſans doute il le pouvoit. Et l'on en voit un exemple merveilleux en la perſonne de Saul converti en un inſtant, & devenu tout d'un coup un Apoſtre très-zelé, luy qui eſtoit un perſécuteur très-violent de l'Egliſe. Mais s'il l'a fait à l'égard de quelques-uns, il n'a pas voulu le faire à l'égard des autres ; parce qu'il vouloit tracer dès lors dans la perſonne des chefs mêmes de l'Egliſe, une image de ce qui devoit arriver dans la ſuite de tous les ſiécles. Car on a vû ordinairement que ſa grace ſe proportionnant en quelque ſorte à la foibleſſe des hommes, ne les fait croiſtre que peu à peu dans la piété : elle ne les rend parfaits Chreſtiens qu'après les avoir, pour le dire ainſi, fait paſſer auparavant par tous les âges qui précédent *la plénitude de l'âge parfait, ſelon laquelle* JESUS-CHRIST *doit eſtre formé en eux*, comme parle ſaint Paul. Epheſ. 4. 13.

℣. 18. juſqu'au 27. *Un Chef* de la ſynagogue *s'approcha de luy, & l'adoroit en diſant : Seigneur, ma fille eſt morte preſentement : mais venez luy impoſer les mains, & elle vivra. . . . En même-temps*

une femme qui estoit affligée depuis douze ans d'une perte de sang, s'approcha de luy *par derrière, & toucha la frange* qui estoit au bas *de son vestement, &c.*

Il paroist par l'Ecriture, que les Chefs de la synagogue présidoient sur les peuples, lorsqu'ils s'assembloient pour assister à la lecture des livres saints, aux instructions publiques, &c. Et ils estoient établis pour empêcher le tumulte dans ces assemblées, & pour y faire observer toutes choses selon la loy. Celuy dont il est parlé icy, se nommoit *Jaïre*. Et sa fille âgée seulement de douze ans, dont il venoit demander la guérison à JESUS-CHRIST, estoit une fille unique; c'est pourquoy il faisoit paroistre tant d'ardeur pour obtenir ce qu'il demandoit: & il nous donnoit en même-temps un exemple de la sainte inquiétude où nous devons estre sur le sujet des maladies spirituelles de nos ames, dont le salut nous est sans comparaison plus cher, si nous ne sommes très-injustes envers nous-mêmes, que la santé de cette fille unique du Chef de la synagogue ne devoit l'estre à son pére. Quand il vient se prosterner devant JESUS-CHRIST *& l'adorer*, sa fille n'estoit pas encore morte, comme on le voit par saint Luc. Mais la crainte qu'il avoit qu'elle ne mourût, & l'extrémité où il l'avoit laissée, luy fit dire à JESUS-CHRIST, qu'*elle estoit morte presentement*; peut-estre à cause qu'il crut en effet qu'elle pouvoit bien estre morte dans le temps qu'il luy parloit.

Luc. 13. 14. Act. 13. 15.

Luc. 8. 41. 42. 49. Marc. 5. 23.

Le Chef de la synagogue n'avoit pas la même foy que le Centenier dont on a parlé auparavent, puisqu'il demandoit que JESUS-CHRIST

vinſt dans ſa maiſon ; au-lieu que le Centenier s'en jugeoit indigne, & puiſqu'il croyoit que *l'impoſition des mains* du Sauveur *ſur ſa fille* eſtoit neceſſaire pour ſa guériſon ; au-lieu que le Centenier ne luy demandoit qu'*une parole* pour la guériſon de ſon ſerviteur. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome accuſe en cela Jaïre d'eſtre groſſier & charnel, & du nombre de ceux qui pour croire ont beſoin de choſes qui tombent ſous leurs yeux & ſous leurs ſens. Cependant JESUS *le ſuivit* pour condeſcendre à ſa foibleſſe, ſçachant bien d'ailleurs qu'il devoit tirer ſa gloire de ce qui manquoit encore à ſa foy. Et il vouloit ménager auſſi cette occaſion pour faire un autre miracle en la perſonne de cette femme dont il eſt parlé au même lieu. Elle eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, arreſtée par la pudeur que luy cauſoit une ſi longue perte de ſang ; & ſe regardant comme une perſonne impure, elle ſe cache & évite de paroiſtre devant le Sauveur : car ſans cela elle n'auroit eu qu'une foy très-imparfaite, ſi elle avoit cru ſe pouvoir cacher à celuy dont elle eſpéroit ſa guériſon. Elle n'oſe pas prier JESUS-CHRIST de venir chez elle ; & elle ne touche qu'en ſecret & par derriére ſes habits : mais elle le fait avec une grande humilité, ne touchant même que *la frange qui eſtoit au bas de ſon veſtement* ; & avec une foy très-vive, puiſqu'elle dit avec aſſurance, que *ce ſeul attouchement la guériroit*. Ce qui pouvoit augmenter ſon humble confiance, eſtoit de voir JESUS-CHRIST ſortir de la maiſon d'un publicain, & accompagné de publicains & de pécheurs. Car elle connut par là, que ſa juſtice & ſa ſainteté eſtoit élevée infiniment au-deſſus de celle des Phariſiens

Chryſoſt. in Matt. hom. 32.

& des Docteurs de la loy ; & que bien loin de pouvoir estre souillé par l'impureté des personnes qui l'approchoient, il avoit une vertu toute divine pour les purifier dans leurs corps aussi-bien que dans leurs ames. C'est ce qui fait dire à saint Jérôme, Qu'au-lieu que la loy déclaroit impur celuy qui touchoit à une femme travaillée par une perte de sang ; celle-cy toucha au contraire le Seigneur, pour estre guérie de cette même impureté légale.

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST pouvoit guérir cette femme sans rendre publique sa guérison, & suivre en cela son humilité qui l'avoit portée à s'approcher secrettement de sa personne. Mais il estoit avantageux de proposer son humble foy, comme un modelle que tout le monde devoit imiter. Et ce n'estoit pas d'ailleurs un moindre miracle, de faire connoistre qu'il voyoit à nud le secret des cœurs, que d'arrester la perte du sang. Il se tourne donc vers cette femme lorsqu'elle vouloit estre cachée ; l'appelle *sa fille*, pour marquer que sa foy la mettoit au nombre de ses enfans ; luy dit *d'avoir confiance*, pour la rassurer contre la crainte qu'elle avoit euë d'approcher de luy estant impure ; & luy déclare que *sa foy l'avoit guérie.* La foy de cette femme estoit en effet très-grande ; & nous devons admirer, dit saint Chrysostome, combien elle passe celle du Chef de la synagogue. Elle n'ose presque s'approcher de JESUS-CHRIST, elle ne luy parle point. Elle se contente de se tenir derriére luy, & de le toucher en passant & du bout du doigt. C'est pourquoy estant venuë la derniére, elle est guérie la premiére, dit le même Saint ; & quoique sa maladie la tinst courbée vers

Chrysost. ut supr.

la terre, la foy luy donnoit des ailes, & son amour la faisoit voler vers le ciel. Il y a encore dans la guérison de cette femme plusieurs autres circonstances rapportées par saint Marc, que nous réservons à éclaircir en expliquant cet Evangéliste. Mais il est bon d'ajoûter icy, que cette femme toute pénétrée de reconnoissance envers JESUS-CHRIST, luy fit dresser devant sa propre maison dans la ville de Panéade ou Césarée de Philippe, d'où elle estoit, une statuë, qu'Eusebe le plus ancien historien de l'Eglise, témoigne avoir vûë luy-même, qui representoit un homme tendant la main à une femme representée à genoux devant luy : & l'on tient même qu'il croissoit au pied de cette statuë de nostre Seigneur, une espece d'herbe inconnuë, qui du moment qu'elle estoit montée jusqu'à la frange de sa robe, devenoit un reméde souverain pour toutes sortes de maladies. *Euseb. hist. Eccl. l. 7. c. 18.*

Après que le Fils de Dieu a fait ce miracle qui pouvoit beaucoup affermir la foy chancelante de Jaïre, il arrive en sa maison, où il trouve *des joueurs de fluste*, & des personnes qui pleuroient & se lamentoient avec grand bruit. C'estoit la coûtume, selon qu'il paroist dans l'Ecriture, de faire venir dans le temps des grandes afflictions, des femmes que l'on nommoit des *pleureuses*, qui en faisant retentir des sons lugubres avec une voix lamentable, & en se donnant plusieurs coups, excitoient les peuples à verser des larmes. Saint Jérôme dit, que de son temps on voyoit encore de ces femmes dans la Judée. Et saint Ambroise témoigne que c'estoit aussi un usage ancien, de faire venir dans le temps du deuil, *des joueurs de fluste*, qui formoient un concert funebre, pour faire pleu- *Jerem. 9. 17.* *Hieron. in c. 9. Jerem.* *Ambr. in Luc. l. 6. c. 8.*

rer & crier ceux qui aſſiſtoient à un ſi triſte ſpectacle. C'eſt donc ſans doute ce qu'entend l'Evangéliſte, lorſqu'il parle de cette *troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit* après la mort de la fille unique du Chef de la ſynagogue.

JESUS-CHRIST commence par chaſſer tous ces pleureux & tous ces joueurs de fluſte, comme eſtant indignes, dit ſaint Chryſoſtome, de voir un ſi grand miracle ; & pour nous montrer en même-temps, qu'il ſe plaiſt à faire dans le ſilence ſes œuvres miraculeuſes, auſſi-bien celles de la grace que celles de la nature. *Rétirez-vous*, leur dit le Sauveur, *car cette fille n'eſt pas morte, & elle n'eſt qu'endormie.* Mais que dites-vous, Seigneur ? Si cette fille eſt ſeulement endormie, vous ne la reſſuſciterez donc pas ; puiſque ce ſera un réveil, & non pas une réſurrection ? Mais il faiſoit voir par ces paroles, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il luy eſtoit auſſi facile de reſſuſciter cette fille de la mort, que de la réveiller d'un ſommeil. Il nous apprenoit encore que la mort ne devoit plus eſtre regardée que comme un ſommeil, depuis la grace ineffable de ſon Incarnation. Et enfin il accoûtumoit ſes diſciples par la mort & par la réſurrection des autres, à ne perdre point la foy de ſa réſurrection, lorſqu'il ſeroit mort luy-même. Que ſi ceux qui eſtoient preſens témoignérent *ſe mocquer de luy*, eſtant aſſûrez de la mort de cette fille qu'il diſoit *eſtre endormie*, il le ſouffre avec patience ; car il ſçait bien qu'il fera ſervir à la preuve du miracle qu'il doit faire, les mocqueries-mêmes des Juifs, auſſi-bien que tout cet appareil funebre qui ſuppoſoit très-certainement que la fille du Chef de la ſynagogue eſtoit morte. Il eſt donc

Chryſoſt. ut ſuprà.

vray en un ſens *qu'elle dormoit ;* parce que devant reſſuſciter, la mort ſembloit n'eſtre à ſon égard que comme un ſommeil. Mais il n'eſt pas moins certain qu'elle eſtoit morte, puiſqu'elle fut véritablement reſſuſcitée par la divine vertu de l'attouchement de JESUS-CHRIST. Et c'eſt ainſi *Joan.* 11. qu'ayant dit ailleurs à ſes diſciples, Que *Lazare* 11. 14. *leur ami dormoit,* & qu'*il s'en alloit le réveiller*, il fut obligé enſuite de *leur déclarer ouvertement qu'il eſtoit mort ;* parce que *ce qu'il avoit dit de ſa mort*, ils ne *l'avoient entendu* que *d'un ſommeil* ordinaire.

On vit bien-toſt en effet que la mort à l'égard de Dieu eſt comme un ſommeil, & qu'il a ſur elle un empire très-abſolu : car dans le moment que l'auteur de la vie *prend la main de cette fille*, il la rend vivante, non pas en luy inſpirant une nouvelle ame, mais en rappellant celle qui eſtoit ſortie, & le faiſant auſſi aiſément que s'il l'avoit réveillée d'un ſimple ſommeil. Lors donc qu'il a fait ſortir tous ceux qui pleuroient auparavant cette fille morte, il a voulu nous apprendre, dit *Chryſoſt.* ſaint Chryſoſtome, qu'on ne devoit plus pleurer *ut ſupr.* les morts ; mais ſe ſouvenir qu'après que JESUS eſt reſſuſcité, c'eſt faire un outrage à la victoire qu'il a remportée ſur la mort, que de les pleurer comme ſi on les avoit perdus. Car comment pardonnera-t-on cette foibleſſe à un Chreſtien, ajoûte ce Saint, après que la vérité de la réſurrection ſe trouve établie par tant de preuves conſtantes, & par le conſentement de tant de ſiécles ?

℣. 27. juſqu'au 32. *Comme Jeſus ſortoit de ce lieu, deux aveugles le ſuivirent en criant, & en diſant : Fils de David, ayez pitié de nous. Et lorſ-*

qu'il fut venu en la maison, ces aveugles s'approchérent de luy. Et Jesus leur dit : Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez, &c.

Chrysost. in Matth. hom. 33. Ces deux aveugles estoient un sujet de grande confusion pour les Juifs, & particuliérement pour les Prestres, les Pharisiens & les Docteurs de la loy. Le bruit seul des miracles de JESUS-CHRIST touche leur cœur, & les fait croire en celuy qu'ils ne pouvoient voir. Mais ces Juifs malins & superbes voyant tous les jours de leurs propres yeux ces miracles du Sauveur, avoient l'esprit & le cœur frappez d'un profond aveuglement. Ils ne voyoient pas ce qu'ils voyoient, & ils ne comprenoient pas ce qu'ils entendoient, tandis que les sourds & les aveugles avoient les oreilles & les yeux du cœur ouverts à la lumiére de la vérité. Qui faisoit, Seigneur, ce terrible discernement entre les uns & les autres ? L'on voyoit se vérifier tous les jours de plus en plus à l'égard de ces faux justes & de ces pécheurs, de ces hommes clairvoyans & de ces aveugles, cet *Matth.* 9. 12. 13. oracle de vostre bouche, Que *vous n'estes pas venu appeller les justes* qui se glorifient de leur fausse & vaine justice ; *mais les pécheurs* qui s'humilient devant vous, & qui ont recours à la pénitence.

La foy de ces deux aveugles paroist ardente par *les cris* qu'ils font pour obtenir leur guérison, & par l'assurance avec laquelle ils demandent au Sauveur, comme au vray *fils de David*, & au Messie promis aux Juifs depuis tant de siécles, qu'il *ait pitié d'eux*. Mais JESUS-CHRIST pour éprouver davantage cette même foy, & la donner à tous les autres pour exemple, ne voulut

pas les guérir dans le chemin ni en passant, *non in itinere, non transitoriè*, comme parle saint Jérôme; il remit à faire ce grand miracle au temps qu'il seroit dans la maison où il avoit accoûtumé de se retirer. Et eux ne s'estant point rebutez de ce qu'il sembloit avoir négligé d'abord de les écouter, vinrent alors s'approcher de luy avec une foy que ce delay n'avoit servi qu'à fortifier davantage. JESUS leur demande encore avant que de les guérir, *s'ils croyoient qu'il pût faire* ce miracle. Car il vouloit nous faire connoistre ce que l'un de ses Apostres a dit depuis; Qu'on n'obtient de Dieu que ce qu'on demande *avec foy & sans aucun doute*. Il avoit dessein encore, selon la pensée de saint Chrysostome, d'élever plus haut leurs esprits, & de leur faire concevoir de luy une idée plus grande que celle de *fils de David*. C'est pourquoy il ne leur demande pas s'ils croyoient qu'il pût obtenir de Dieu ce miracle, mais s'ils croyoient *qu'il pût faire* luy-même ce qu'ils demandoient. Leur foy estant devenuë plus éclairée, ils ne le nomment plus simplement *fils de David*; mais en l'appellant *Seigneur*, ils reconnoissent la souveraine puissance de celuy à qui ils parlent. Aussi dans l'instant il *touche leurs yeux*, après qu'il avoit déja touché & éclairé leur esprit; & il se contente de leur dire : *Qu'il vous soit fait selon vostre foy :* car il vouloit, comme dit le même Saint, qu'on connût que leur foy intérieure estoit la cause de la guérison de leur corps; & il disposoit ainsi ceux qui voyoient la foy si vive de ces deux aveugles, à croire eux-mêmes plus aisément.

Hieron. in hunc loc.

Chrysost. in Matth. hom. 33.

Jacob. 1. 6. 7.

Après que *leurs yeux furent ouverts*, le Sauveur

leur défendit avec menaces de le dire à qui que ce fust. Cependant on voit ailleurs, selon la réfléxion de saint Chrysostome, qu'il commanda à un autre homme qu'il avoit guéri, *d'aller publier les grandes choses que Dieu avoit faites en sa faveur.* Y a-t-il donc de la contradiction entre ces deux ordres si opposez en apparence, que le Fils de Dieu donne à deux personnes différentes ? Non sans doute. Ce sont seulement deux véritez qu'il nous exprime par ces deux sortes de commandemens. Il vouloit en l'un, comme on l'a déja marqué, inspirer à ses serviteurs le desir de se cacher dans leurs bonnes œuvres ; & en l'autre, les engager à publier par un esprit de gratitude la puissance du Seigneur. Il vouloit peut-estre aussi faire connoistre à ses enfans en cette occasion particuliére, que ses miracles avoient pour principe non un esprit d'ostentation, comme ils se l'imaginoient, mais la charité qui le portoit à faire du bien aux peuples, pour les attirer doucement à la connoissance de la vérité. Nous devons de même, selon saint Grégoire, estre dans cette disposition sincére, de vouloir par un principe d'humilité cacher nos vertus ; mais de souffrir néanmoins que malgré nous on les découvre, lorsqu'on veut faire servir nostre exemple à l'utilité & au salut de nostre prochain. Aussi nous ne voyons point qu'aucun des saints Interpretes ait blâmé ces deux aveugles, de n'avoir point obéi à JESUS-CHRIST. Car ils ne purent, dit saint Chrysostome, ayant reçu une telle grace, s'empêcher de devenir les prédicateurs & comme les évangélistes de la gloire du Sauveur. Mais saint Hilaire témoigne, Que lorsque le Fils de Dieu leur commanda de cacher

Luc. 8. 39.

Chrysost. ut suprà. Gregor. moral. l. 19. 14.

Hilar. in Matth. canon. 9.

cacher sous le silence ce grand miracle ; il le fit, parce que c'estoit le propre des Apostres de prêcher la foy aux peuples : *Silentium imperat, quia Apostolorum erat proprium prædicare.*

℣. 32. jusqu'au 35. *Aprés qu'ils furent sortis, on luy presenta un homme muet, possedé du démon. Le démon ayant esté chassé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration.*

Ce n'estoit point par nature, mais par un effet de la malice du démon, que cet homme estoit muet. Il avoit besoin *qu'on l'amenast à* JESUS-CHRIST : car estant privé de l'usage de sa langue, il ne pouvoit par luy-même prier JESUS-CHRIST de le guérir, ni prier non plus les autres de l'y mener, puisque le démon avoit lié son ame, dit saint Chrysostome, comme sa langue. Ainsi le Sauveur, sans exiger de luy la foy, le guérit à l'heure même : mais ce miracle produisit dans deux sortes de personnes deux mouvemens bien différens. Les peuples publient les œuvres de Dieu avec admiration, dit saint Jérôme ; & ils figurent en leurs personnes la foy future des nations. Les Pharisiens au contraire ne pouvant nier la puissance du Seigneur, décrient ses œuvres ; & par l'injustice de leurs calomnies, ils sont l'image de l'infidélité des Juifs, telle qu'on la voit encore aujourd'huy. Quel terrible renversement d'esprit, & quel effroyable effet de la jalousie de ces faux justes de l'ancienne loy, d'aimer mieux attribuer au démon les œuvres de Dieu, que de reconnoistre la divinité de celuy qui les a faites ! De croire plutost que JESUS-CHRIST est d'intelligence avec le prince des démons, que de se rendre à la lumiére évidente

Chrysost. in Matth. hom. 33.

Hieron. in hunc locum.

de la vérité qui éclatte dans ses œuvres, & qui parle par sa bouche ! De se contredire enfin d'une maniére si indigne, en joignant le Fils de Dieu avec le démon pour détruire son royaume, plutost que de confesser l'union si admirable du Verbe avec l'homme en la personne de JESUS-CHRIST. Telles sont les suites presque incroyables d'une prévention d'orgueil & d'envie, qui semble ne laisser à l'homme aucune trace de la raison naturelle ; puisqu'elle l'empêcheroit de se précipiter dans de si horribles absurditez, dignes de celuy-là seul, qui estant déchu de la vérité dans laquelle il avoit esté créé au commencement du monde, s'efforce à toute heure d'en faire déchoir tous les hommes.

Que s'il y a eu dans tous les siécles beaucoup de ces Pharisiens aveuglez & emportez par la jalousie, ou par l'excès de leurs passions contre les véritez de l'Evangile ; il y a eu toûjours aussi un grand nombre de ces muets, à qui le démon lioit la langue, s'estant rendu maistre de leur cœur. Ils estoient muets pour confesser leurs péchez, pour publier la justice & la puissance, la grace & la miséricorde de leur Sauveur. Ou bien ils estoient muets, soit par la crainte des hommes ou par l'attache à la fausse paix du monde, qui les empêchoit de crier contre l'injustice & le mensonge ; de s'élever pour l'innocence des personnes opprimées ; & de faire éclatter le zele de leur ministére pour la gloire de l'Eglise. C'est à Dieu seul qu'il appartient de *chasser le démon*, qui tient liée la langue de ces muets. Et ils ne peuvent jamais parler que ce démon de l'ambition ou de la crainte ne soit chassé de leur cœur.

Or ce sera avec raison que *les peuples en témoigneront* de l'étonnement & de *l'admiration* ; puisque ces exemples qui sont rares, sont des témoignages de la puissance de celuy qui fait éclatter sa grace dans son Eglise d'une maniére bien différente de ce que l'on avoit vû dans Israël, c'est-à-dire, au temps de la loy : *Numquam apparuit sic in Israël.*

℣. 35. jusqu'à la fin. *Or* JESUS *allant de tous costez dans les villes & dans les villages, enseignoit dans leurs synagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guérissant toutes sortes de langueurs & de maladies. Et voyant les peuples, il en eut compassion, &c.*

La calomnie outrageante publiée contre le Sauveur, n'est point capable de ralentir le feu de sa charité. Et par sa conduite pleine de douceur, il nous apprenoit non à répondre aux injures par d'autres injures, mais à redoubler plutost nostre amour pour les personnes qui nous outragent : car c'est la marque qu'on regarde Dieu, & non pas les hommes dans l'exercice de la charité, lorsque leur ingratitude ne peut arrester en nous les effets de cette même charité. Celuy qui se lasse, dit un grand Saint, parce qu'on médit de luy & qu'on le décrie, fait connoistre qu'il tendoit plutost à estre loué des hommes qu'à plaire à Dieu dans l'exercice de sa charité. Ainsi JESUS-CHRIST après toutes les médisances qu'on venoit de publier contre luy, n'attend pas même que les malades le viennent trouver. *Il va*, comme un médecin, ou comme un pasteur très-charitable, chercher *par tout* ces malades, & les brebis égarées de la maison d'Israël. Il leur fait, dit saint Chry-

Chrysost. in Matth. hom. 33.

ſoſtome, deux graces très-conſidérables en même-temps ; l'une en leur *prêchant l'Evangile du royaume*, c'eſt-à-dire, ces loix ſi parfaites du royaume tout divin qu'il eſtoit venu établir dans le cœur des hommes, pour les rendre dignes de ſon royaume céleſte ; & l'autre en les guériſſant de toutes leurs maladies. Il n'avoit, dit ſaint Jérôme, aucun égard à la puiſſance des nobles, dans la prédication de l'Evangile, qu'il faiſoit également & aux grands & aux petits dans tous les lieux où il alloit : mais il regardoit uniquement le ſalut de ceux qui croiroient en luy. Il *viſitoit toutes les villes*, occupé abſolument de l'ouvrage dont ſon Pére l'avoit chargé. *Il prêchoit* de tous coſtez *l'Evangile du royaume* ; mais après qu'il avoit prêché, il guériſſoit toutes ſortes de maladies, afin que ſes œuvres achevaſſent de perſuader ceux que ſes paroles n'avoient pas gagnez. C'eſt de JESUS-CHRIST proprement qu'on peut dire, Qu'il *guériſſoit toutes les langueurs & toutes les maladies*, parce que rien n'eſt impoſſible au Fils de Dieu.

Hieron. in hunc loc.

Ce qui ſuit ſe trouve dans pluſieurs anciens manuſcrits, au commencement du chapitre ſuivant. Et en effet, comme il y eſt parlé de la miſſion des ſaints Apoſtres, ce qui eſt marqué icy, eſt la cauſe de cette divine miſſion. Il eſt dit donc que JESUS *ayant regardé tous ces peuples* des villes & des villages qu'il viſitoit, *fut touché de compaſſion*. La même miſéricorde qui avoit porté le Fils de Dieu à deſcendre du ciel, & à s'incarner, le porta encore *à regarder avec* un ſaint mouvement de *compaſſion* tant de *peuples* abandonnez, dont les *langueurs* & les *infirmitez* corporelles

Maldonat.

n'estoient qu'une image des maladies spirituelles de leurs ames. Car c'estoit principalement pour guérir leurs ames *malades* par le péché, & tourmentées différemment par le démon, qu'il avoit paru parmy les hommes. C'estoit pour les rassembler sous la conduite d'un même *Pasteur*, c'est-à-dire de luy-même, lorsqu'ils estoient dispersez, *couchez* par terre, accablez sous le fardeau de la loy, & abandonnez *comme des brebis qui sont sans berger. Immundi videlicet spiritus dominante violentiâ vexatam, & sub legis onere ægrotam plebem Dominus miseretur.* Or ce qu'il disoit alors tournoit, selon saint Jean Chrysostome, à la confusion des princes & des pontifes des Juifs; puisqu'au-lieu d'estre les pasteurs de son peuple, ils se conduisoient comme des loups à son égard; & que bien loin de travailler à le faire revenir de ses égaremens, ils l'empêchoient même de s'avancer dans la piété. Il falloit donc envoyer d'autres *ouvriers* pour travailler à *la moisson* du Seigneur. Car *il y en avoit très-peu*; puisque les Apostres n'avoient pas encore reçu eux-mêmes leur mission apostolique. Et cependant, selon la divine prescience de JESUS-CHRIST, *la moisson estoit abondante*; c'est-à-dire, qu'un grand nombre de personnes devoient se soumettre à la foy de l'Evangile. C'est pourquoy le Fils de Dieu dit à ses disciples, de *prier le maistre* ou *le Seigneur de la moisson d'envoyer des ouvriers* pour y travailler, ou selon la force du mot grec, de *les y pousser.* Il marquoit donc premiérement, que les ouvriers ne doivent point s'ingérer d'eux-mêmes dans la moisson du Seigneur; mais que c'est à luy à *les envoyer*, & même à *les y pousser*, comme des per-

Hilar in Matth. can. 10.
Chrysost. ut supr.

sonnes qui s'en éloignent par humilité, & qui s'en jugent indignes. Il faisoit voir en second lieu, que la mission des ouvriers évangéliques doit estre un effet de *la priére* de l'Eglise : *Per orationem enim ac precem hoc nobis à Deo munus effunditur.* Quoique Jesus-Christ sçût fort bien ce qu'il devoit faire, ayant résolu d'envoyer des ouvriers à sa vigne ou à sa moisson, il ne laisse pas d'engager ses disciples à prier pour ce sujet. Car il veut que sa grace toute gratuite qu'elle est de sa part, soit donnée à nos priéres ; & qu'en le priant de ce qu'il a résolu de nous accorder, nous nous excitions dautant plus nous-mêmes à desirer & à estimer ce que nous luy demandons.

Hilarius in Matth. can. 10.

CHAPITRE X.

Marc. 3. 13. Luc. 6. 13. & 9. 1.

1. Alors Jesus ayant appellé ses douze Disciples, il leur donna puissance sur les esprits impurs pour les chasser, & pour guérir toutes les langueurs & toutes les maladies.

2. Or voicy les noms des douze Apostres : Le premier, Simon, qui est appellé Pierre, & André son frére,

3. Jacques *fils* de Zébédée, & Jean son frére, Philippe & Barthelemy, Thomas &

1. Et convocatis duodecim discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut ejicerent eos, & curarent omnem languorem & omnem infirmitatem.

2. Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hæc : Primus, Simon, qui dicitur Petrus, & Andreas frater ejus,

3. Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus, Philippus & Bartholo-

mæus, Thomas & Matthæus publicanus, Jacobus Alphæi, & Thaddæus,

Matthieu le publicain, Jacques *fils* d'Alphée, & // Thadée,

4. Simon Chananæus, & Judas Iscariotes, qui & tradidit eum.

4. Simon Cananéen, & Judas Iscariote, qui est celuy qui le trahit.

5. Hos duodecim misit Jesus; præcipiens eis, dicens: In viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis:

5. JESUS envoya ces douze après leur avoir donné les instructions suivantes: N'allez point // vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains:

6. sed potiùs ite ad oves quæ perierunt domus Israël.

6. mais allez plutost aux brebis perduës de la maison d'Israël.

7. Euntes autem prædicate, dicentes: Quia appropinquavit regnum cælorum.

7. Et *dans les lieux* où vous irez, prêchez en disant: Que le royaume des cieux est proche.

8. Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite: gratis accepistis, gratis date.

8. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts. guérissez les lépreux, chassez les démons: donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

9. Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris:

9. Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or, ou de l'argent, ni de porter de l'argent // dans vostre bourse. *Marc.* 6. 8. *Luc.* 9. 3. & 10. 4. *Act.* 13. 46.

10. non peram in via, neque duas tuni-

10. Ne préparez ni un sac pour le chemin, ni deux ha-

3. *gr. aj.* Lebbée surnommé.
5. *l.* dans la voye des.
9. *l.* dans vos ceintures, *i. e.* dans vos bourses penduës à vos ceintures.

bits, ni souliez, ni baston: car celuy qui travaille mérite qu'on le nourrisse.

11. En quelque ville ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y est digne *de vous loger*, & demeurez chez luy jusqu'à ce que vous vous en alliez.

12. Entrant dans la maison, saluez-la, en disant: Que la paix soit dans cette maison.

13. Si cette maison en est digne, // vostre paix viendra sur elle: & si elle n'en est pas digne, // vostre paix reviendra à vous.

14. Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, secouez, en sortant de cette maison ou de cette ville, la poussiére de vos pieds.

15. Je vous dis en vérité qu'au jour du jugement Sodome & Gomorrhe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.

Luc.10.3. † S. Barnabé. Comm. de saint Paul,

16. † Je vous envoye comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens

cas, neque calceamenta, neque virgam: dignus enim est operarius cibo suo.

11. In quamcunque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus sit; & ibi manete donec exeatis.

12. Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes: Pax huic domui.

13. Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam: si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.

14. Et quicunque non receperit vos, neque audierit sermones vestros: exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.

15. Amen dico vobis: Tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gomorrhæorum in die judicii, quàm illi civitati.

16. Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum. Estote ergo

13. *gr.* que vostre paix vienne sur elle. | Ibid. *gr.* que vostre paix retourne.

prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.

comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes.

17. Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, & in ſynagogis ſuis flagellabunt vos:

17. Mais donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoiſtre dans leurs aſſemblées, & ils vous feront fouetter dans leurs ſynagogues:

18. & ad præſides & ad reges ducemini propter me, in teſtimonium illis, & gentibus.

18. & vous ſerez preſentez à cauſe de moy aux Gouverneurs & aux Rois, pour leur ſervir de témoignage auſſi-bien qu'aux nations //.

19. Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

19. Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz: car ce que vous leur devez dire vous ſera // donné à l'heure même; *Luc. 12, 11.*

20. Non enim vos eſtis qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis.

20. puiſque ce n'eſt pas vous qui parlez, mais que c'eſt l'Eſprit de voſtre Pére qui parle en vous.

21. Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium: & inſurgent filii in parentes, & morte eos afficient:

21. Or le frére livrera le frére à la mort, & le pére le fils; les enfans ſe ſouleveront contre leurs péres & leurs méres, & les feront mourir:

18. *expl.* en prêchant la vérité de l'Evangile autant par voſtre patience, que par vos paroles. *Autr.* pour ſervir de témoignage contr'eux (*les Juifs*) & contre les nations. *i. e.* au jour du jugement, à cauſe du mépris qu'ils auront fait de la vérité que vous leur avez prêchée.

19. *autr.* inſpiré.

22. & vous ſerez haïs de tous *les hommes* à cauſe de mon nom : mais celuy-là ſera ſauvé qui perſévérera juſqu'à la fin ¶.

22. & eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit.

† Saint Athanaſe

23. † Lors donc qu'ils vous perſécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité que vous n'aurez pas achevé d'inſtruire toutes les villes d'Iſraël avant que le Fils de l'homme vienne.

23. Cùm autem perſequentur vos in civitate iſta, fugite in aliam. Amen dico vobis, non conſummabitis civitates Iſraël donec veniat Filius hominis.

Luc 6. 40. *Joan.* 13. 16. 15. 20.

24. Le diſciple n'eſt point au-deſſus du maiſtre, ni l'eſclave au-deſſus de ſon ſeigneur.

24. Non eſt diſcipulus ſuper magiſtrum, nec ſervus ſuper Dominum ſuum.

25. C'eſt aſſez au diſciple d'eſtre comme ſon maiſtre, & à l'eſclave d'eſtre comme ſon ſeigneur. S'ils ont appellé le pére de famille ‖ Béelzebut, combien pluſtoſt traiteront-ils *de même* ſes domeſtiques ?

25. Sufficit diſcipulo, ut ſit ſicut magiſter ejus, & ſervo ſicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt : quantò magis domeſticos ejus ?

Marc. 4. 22. *Luc.* 8. 17. 12. 2. † Un S. Martyr non Pontiſe.

26. Ne les craignez donc point. † Car il n'y a rien de caché qui ne doive eſtre découvert, ni rien de ſecret qui ne doive eſtre connu.

26. Ne ergo timueritis eos. Nihil enim eſt opertum, quod non revelabitur, & occultum, quod non ſcietur.

27. Dites dans la lumiére ce que je vous dis dans l'ob-

27. Quod dico vobis in tenebris, dicite

25. *l.* Béelzébub, *mais en françois on prononce* Béelzébut. C'eſtoit l'idole d'Accaron. *Béel* eſt la même choſe que Baal : & *zébub* ſignifie mouche; comme qui diroit : Le ſeigneur des mouches; peut-eſtre à cauſe qu'on l'invoquoit contre les mouches. 4. *Reg.* 1. 2. *Hieronym. in hunc locum. Janſen.*

in lumine, & quod in aure auditis, prædicate ſuper tecta.

ſcurité, & prêchez ſur le haut des maiſons ce qu'on vous dit à l'oreille.

28. Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere : ſed potiùs timete eum qui poteſt & animam & corpus perdere in gehennam.

28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame ; mais craignez plutoſt celuy qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer ¶.

29. Nonne duo paſſeres aſſe væneunt : & unus ex illis non cadet ſuper terram ſine patre veſtro ?

29. N'eſt-il pas vray que deux paſſereaux ne ſe vendent qu'une // obole : & néanmoins il n'en tombe aucun ſur la terre ſans *la volonté* de voſtre Pére ?

2. *Reg.* 14. 11. *Act.* 27. 34.

30. Veſtri autem capilli capitis omnes numerati ſunt.

30. Mais pour vous, les cheveux mêmes de voſtre teſte ſont tous comptez.

31. Nolite ergo timere, multis paſſeribus meliores eſtis vos.

31. Ainſi ne craignez point, vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de paſſereaux.

32. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cælis eſt :

32. Quiconque donc me confeſſera & me reconnoiſtra devant les hommes, je le reconnoiſtray auſſi moy-même devant mon Pére qui eſt dans les cieux :

Marc. 8. 38. *Luc.* 9. 26. 12. 8. 2. *Tim.* 2. 12.

33. qui autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo qui in cælis eſt.

33. & quiconque me renoncera devant les hommes, je le renonceray auſſi moy-même devant mon Pére qui eſt dans les cieux ¶.

29. expl. *la plus petite piéce de monnoye.*

† Un S. Martyr non Pontife. 34. † Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.

Luc. 12. 51.

35. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son pére, la fille d'avec sa mére, & la belle-fille d'avec sa belle-mére :

Mich. 7. 6. 36. & l'homme aura pour ennemis ∥ ceux de sa propre maison.

Luc. 14. 26. 37. Celuy qui aime son pére ou sa mére plus que moy, n'est pas digne de moy : & celuy qui aime son fils ou sa fille plus que moy, n'est pas digne de moy.

Infrà 16. 24. Marc. 8. 35. Luc. 14. 27. 38. Celuy qui ne prend pas sa croix & ne me suit pas, n'est pas digne de moy.

Luc. 9. 24. 17. 33. Joan. 12. 25. 39. Celuy qui ∥ conserve sa vie, la perdra : & celuy qui aura perdu sa vie pour l'amour de moy, la retrouvera.

Luc. 10. 16. Joan. 13. 20. 40. Celuy qui vous reçoit, me reçoit : & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé.

34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere, sed gladium.

35. Veni enim separare hominem adversus patrem suum, & filiam adversus matrem suam, & nurum adversus socrum suam :

36. & inimici hominis, domestici ejus.

37. Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus : & qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus.

38. Et qui non accipit crucem suam, & sequitur me, non est me dignus.

39. Qui invenit animam suam, perdet illam : & qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

40. Qui recipit vos, me recipit : & qui me recipit, recipit eum qui me misit.

36. *l.* ses domestiques.
39. *autr.* se conserve soy-même se perdra, &c. *V. ch.* 16. *v.* 25. La vie se prend icy en deux sens très-différens. *La vie* qu'on veut *conserver*, est la vie du corps: & la vie qu'on perd en conservant mal à propos celle du corps, est la vie de l'ame. *Maldon.*

41. Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet : & qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet :

41. Celuy qui reçoit un Prophete // en qualité de Prophete, recevra la récompense du Prophete : & celuy qui reçoit un juste // en qualité de juste, recevra la récompense du juste :

42. & quicunque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine discipuli : amen dico vobis, non perdet mercedem suam.

42. & quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, // comme estant de mes disciples, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense. *Marc. 9. 40.*

41. *l.* au nom de prophete.
Ibid. *l.* au nom de juste.

42. *l.* au nom de disciple.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. Alors JESUS *ayant appellé ses douze Disciples, il leur donna puissance sur les esprits impurs pour les chasser, & pour guérir toute sorte de langueurs & toute sorte de maladies, &c.*

Après que le Fils de Dieu a dit aux douze Disciples *de prier le maistre de la moisson d'envoyer des ouvriers*, il n'attend pas qu'ils ayent prié, mais il les appelle eux-mêmes par une vocation toute particuliére, & les établit ses Apostres en leur donnant une mission extraordinaire pour estre envoyez par toute la terre, comme les premiers ouvriers qu'il devoit envoyer dans sa moisson, & *Chrysost. in Matth. hom. 33.*

qui devoient estre les chefs de tous les autres.
Hilar. in Matth. can. 10. Hieron. in hunc locum.
C'est pourquoy en même-temps qu'il les appelle, il leur donne le pouvoir de chasser les esprits impurs, & de guérir toute sorte de maladies. Estant rempli de bonté, il ne refuse point de communiquer à ses serviteurs & à ses disciples sa puissance. Et il veut qu'ils ayent le pouvoir de guérir comme il avoit fait luy-même, toutes les infirmitez du peuple. Mais il y a cependant une grande différence entre donner & recevoir; puisque celuy qui donne agit avec cette souveraine puissance qu'il possede comme maistre: au-lieu que ceux qui reçoivent reconnoissent dans ce qu'ils font leur propre foiblesse, & la puissance du Seigneur.

Remarquez, dit saint Chrysostome, que le Fils de Dieu n'a pas envoyé ses disciples lorsqu'ils commençoient à le suivre : mais après qu'ils eurent esté long-temps en sa compagnie ; après qu'ils l'eurent vû ressusciter les morts, chasser les démons, calmer la mer, guérir les paralytiques & les lépreux ; enfin après qu'il leur eut donné des preuves convainquantes de sa souveraine puissance par ses œuvres & par ses paroles. Saint Jérôme croit que l'Ecriture a nommé icy exprès les douze Apostres, afin que l'on pût connoistre ceux qui n'estant pas du nombre, prendroient dans la suite faussement le nom d'Apostres. Et il ajoûte, qu'il appartenoit à celuy qui pénétre le secret des cœurs de marquer l'ordre & le mérite de chacun d'entr'eux. L'Evangile donne au premier nommé *Simon*, le surnom de *Pierre*, pour le distinguer de l'autre *Simon* surnommé *Cananéen*, du village de Cana en Galilée, où le Seigneur changea miracu-

leusement l'eau en vin. Simon surnommé *Cananéen*, est nommé encore le *Zelé*, dans un autre Evangéliste; parce que *Cana*, selon saint Jérôme, signifie *Zelé*. *Thadée* est le même qu'un autre Evangéliste nomme *Jude* frére de *Jacques*, & qui est encore nommé *Lebbée*; ce qui nous marque qu'il avoit apparemment ces trois noms. *Judas* de qui la mémoire est devenuë exécrable par la trahison qu'il fit de son divin maistre, est surnommé *Iscariote*, du bourg ou de la ville d'où il estoit né. L'Evangéliste le met le dernier de tous, & il en parle, dit saint Chrysostome, non pas comme un ennemi, mais comme un historien fidelle, qui dit les choses dans leur ordre. Il ne luy donne point les noms de méchant, de déteſtable; mais il l'appelle seulement du nom de la ville d'où il estoit: & il ajoûte, Que ce fut *celuy qui trahit* le Fils de Dieu; parce qu'il estoit important de faire voir, qu'un Apostre, qu'un des douze choisis par JESUS-CHRIST même s'estoit oublié jusqu'à ce point, que de livrer le Sauveur du monde entre les mains de ses ennemis. C'estoit un exemple très-capable d'humilier les plus grands Saints, & les Pasteurs établis le plus canoniquement; puisque nulle vocation n'a esté plus sainte que celle de Judas, ni nulle apostasie plus criminelle que la sienne: tant il est vray que tous sont également obligez de travailler à leur salut, comme dit saint Paul, avec crainte & tremblement.

Luc. 6. 15.
Ibid. 16.

℣. 5. 6. &c. JESUS-CHRIST *envoya ces douze, après leur avoir donné les instructions suivantes: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains: mais allez plutost aux brebis perduës de la maison d'Israël, &c.*

Que les jugemens de Dieu sont différens de ceux des hommes, & que sa sagesse est élevée au-dessus de celle de tous les Rois de la terre! Ceux-cy voulant faire des conquestes, ont besoin d'armes puissantes, & mettent leur principale confiance dans la force de leurs troupes, & dans l'habileté de leurs Généraux. Mais Dieu & le Seigneur des armées s'estant fait homme pour sauver les hommes par la folie apparente de son Incarnation & de sa mort, choisit, pour s'assujettir toute la terre, douze hommes qui n'estoient ni nobles, ni riches, ni sages, ni sçavans; des hommes grossiers & rustiques, accoûtumez la plûpart à une vie basse & indigne en apparence de l'employ si relevé auquel il les destinoit. Et il permet même, qu'entre ces douze il y en ait un qui le trahisse, pour faire voir que l'exécution de ses grands desseins se feroit indépendamment de l'habileté ou de la mauvaise volonté des hommes. Mais nous verrons dans la suite que les régles qu'il prescrit à ces douze hommes pour travailler à la conversion de tout l'univers, ont quelque chose d'aussi surprenant. Il leur défend premiérement d'aller prêcher son Evangile aux Gentils; quoique ces Gentils remplissent alors toute la terre. Il ne veut pas même qu'ils aillent trouver les Samaritains, qui s'estoient anciennement séparez des Juifs, & où l'on voyoit encore quelques restes du culte de Dieu, meslé des superstitions du paganisme, introduites dans le païs par les Chaldéens depuis l'enlevement des dix tribus d'Israël. Mais il les envoya uniquement *aux brebis perduës de la maison d'Israël*; c'est-à-dire, vers les Juifs qu'il avoit depuis si long-temps choisis pour son peu-
ple,

ple, & dont il se nommoit toûjours le Pasteur; mais qui estoient comme *des brebis perduës*, s'estant éloignez de luy par leurs crimes, & ne vivant plus sous sa conduite, mais suivant chacun son caprice & l'égarement de ses passions. Car il falloit, selon la remarque des saints Péres, annoncer premiérement aux Juifs l'avenement du Sauveur, afin qu'ils ne pussent s'excuser sur ce qu'il avoit envoyé d'abord ses Apostres aux Samaritains & aux Gentils. Ainsi la défense qu'il leur fait presentement, d'aller vers les nations, n'est point contraire au comandement qu'il leur fit depuis, *d'aller instruire tous les peuples*; parce que cette défense leur fut faite avant la résurrection, & que ce commandement ne leur fut fait qu'après la résurrection, lorsque les Juifs avoient déja rejetté le Fils de Dieu avec le dernier mépris, & s'estoient rendu indignes de la grace de l'Evangile. Il est vray qu'elle leur fut encore depuis annoncée par les Apostres; mais enfin ils se virent obligez de les abandonner, lorsque s'opposant avec des paroles de blasphême à la doctrine enseignée par Paul, cet Apostre & Barnabé leur dirent avec fermeté: *Vous estiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu: mais parce que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons presentement vers les Gentils.* C'est ce qui fait dire à saint Ambroise; Que la défense que Jesus-Christ fait icy à ses Apostres, *d'aller trouver les Gentils*, luy qui leur commande ensuite *d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les créatures*, renferme un mystére très-profond & ineffable: *Magni & inenarrabilis sacramenti mysterium est.* Et il ajoûte, Qu'encore que

Chrysost. in Matth. hom. 33. Hieron. in hunc locum.

Matth. 28. 19.

Act. 13.

Ambros. de vocat. gent. l. 2. c. 1.

Marc. 16. 15.

l'Evangile fût destiné pour servir à la vocation de tous les hommes, & que le Seigneur voulût que tous fussent sauvez & vinssent à la connoissance de la vérité, il ne s'estoit pas néanmoins dépouillé du pouvoir de disposer de toutes choses selon sa divine sagesse, ensorte que l'ordre de ses desseins adorables fût troublé par des évenemens contraires à ce qu'il avoit résolu par un jugement très-juste quoique caché.

Ce que Jesus-Christ commande aux Apostres de prêcher aux hommes, consiste en ces trois paroles : *Appropinquavit regnum cœlorum* ; Le royau-
Chrysost. ut supr. me des cieux est proche. Les Prophetes jusqu'alors promettoient aux Juifs la terre & des biens terrestres. Mais on ordonne aux Apostres de leur prêcher maintenant que *le royaume des cieux est proche*, & de leur promettre des biens éternels. En prêchant donc la proximité de ce royaume céleste, ils retiroient les esprits de la terre où ils estoient attachez, & les élevoient en haut, pour leur inspirer l'amour de cet héritage du ciel, & les porter à s'en rendre dignes par la pénitence,
Marc. 6. 12. selon que le dit saint Marc. Mais de peur qu'on
Hier. in hunc locum. ne refusât d'ajoûter foy à des hommes grossiers & ignorans, lorsqu'ils promettoient le royaume des cieux, leur divin maistre leur donne icy la puissance de *rendre la santé aux malades, de ressusciter les morts, de guérir les lépreux, & de chasser les démons* ; afin que ces grands miracles devinssent comme la preuve des promesses si magnifiques qu'ils feroient aux peuples. Et parce que les dons spirituels doivent estre sans interest, le Sauveur ajoûte : *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement* : c'est-à-dire, comme je vous ay

fait part de ces dons gratuitement; faites-en de même part aux autres sans intérest, pour ne pas corrompre la grace de l'Evangile. Ainsi JESUS-CHRIST remédie par ce seul précepte à beaucoup de maux, en coupant également la racine à l'avarice & à l'orgueil, les deux sources des plus grands crimes. *Chrysost. ut suprà.*

℣. 9. jusqu'au 16. *Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or ou de l'argent, ni de porter de l'argent dans vostre bourse, ni un sac pour le chemin, ni deux habits, ni souliez, ni baston: car celuy qui travaille mérite qu'on le nourrisse, &c.*

JESUS-CHRIST venoit d'ordonner à ses Apostres, de *donner gratuitement ce qu'ils avoient reçu gratuitement*; c'est-à-dire, & de prêcher l'Evangile, & de guérir les malades, non pour en recevoir de l'argent, mais pour procurer le salut des hommes. Les préceptes qu'il leur donne presentement sont pour confirmer cette vérité, & pour leur apprendre de plus en plus, qu'ils ne doivent envisager dans leur ministére que la gloire de celuy qui les envoye, & non leur propre intérest. C'est aussi pour les assurer, que n'ayant en vûë que de s'acquitter de leur ministére, ils ne devoient point avoir d'inquiétude pour leur vestement & leur nourriture; parce qu'il estoit très-juste que *ceux qui travailloient* à la conversion des peuples *fussent nourris* par les peuples. Ainsi lorsqu'il retranchoit toute sorte d'inquiétude sur les soins de la vie dans l'esprit de ses Apostres, il apprenoit aux fidelles à reconnoistre la charité desintéressée des prédicateurs de la vérité; parce qu'autant que les uns seroient desintéressez dans les fonctions de leur sacré ministére, autant les autres devoient *Hieron. in hunc locum.*

estre ardens pour leur fournir tous leurs besoins corporels.

On peut néanmoins demander, si c'est un péché en soy, que ceux qui prêchent le saint Evangile & qui travaillent à la conversion des peuples, ayent quelque argent. L'exemple de JESUS-CHRIST, qui faisoit porter une bourse, peut faire juger que la chose n'est point mauvaise par elle-même. Mais il estoit important, selon saint Jérôme, que les Apostres qui estoient les premiers Docteurs de la Religion de JESUS-CHRIST, & qui apprenoient aux peuples, que toutes choses estoient gouvernées par la divine providence, en donnassent une preuve dans leurs personnes, en ne témoignant aucune inquiétude pour le lendemain.

Aug. de consens. Evangel. l. 2. c. 30. Ainsi JESUS-CHRIST ne vouloit pas, en leur défendant de porter ces choses, leur faire entendre qu'elles estoient inutiles au soustien de cette vie; mais qu'elles leur seroient dûës par ceux à qui ils annonceroient l'Evangile; comme la paye est dûë aux soldats, dit saint Augustin, le fruit de la vigne à ceux qui l'ont plantée, & le lait du troupeau aux pasteurs. Ce qui néanmoins doit s'entendre de telle sorte, qu'on n'envisage pas ce que donnent les fidelles, comme une récompense des travaux apostoliques, mais comme un soustien de *Idem. de pastor. cap. 2.* la vie presente. Car les ministres de l'Evangile n'attendent, comme dit saint Augustin, leur récompense que de Dieu seul: & les hommes ne sont point capables de récompenser dignement ceux qui les servent en leur prêchant l'Evangile par un mouvement de la charité. Ainsi les prédicateurs ne doivent attendre la récompense de leurs travaux, que de celuy dont les peuples attendent

eux-mêmes leur salut: *Non expectent illi mercedem, nisi unde & isti salutem.*

La défense qu'il leur fait *de porter des habits*, ne regarde pas, selon saint Jérôme, ceux qui auroient effectivement besoin de deux habits pour se couvrir, comme dans les païs exposez à un froid plus rigoureux. Mais elle regarde la prévoyance de ceux qui se font provision de deux habits, quoiqu'un seul suffise pour le present. La même chose peut se dire, selon saint Augustin, de la défense *de porter des souliez*, qui tendoit, comme il dit, à retrancher l'inquiétude touchant le besoin à venir, & à empêcher qu'ils ne portassent plus que ce qui leur estoit actuellement necessaire. Il paroist plus difficile d'expliquer la contradiction apparente qui se trouve entre saint Matthieu, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST défendit à ses Apostres de porter un baston; & saint Marc qui dit, qu'il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement. Mais ces deux Apostres ne se contredisent point en effet, si l'on entend bien le sens auquel le Sauveur parloit aux Apostres. Comme donc il leur avoit défendu de porter plusieurs habits, & plusieurs souliez, parce qu'ils devoient se contenter de l'habit qui les couvroit, & des souliez qu'ils avoient actuellement à leurs pieds; de même il veut qu'ils ayent seulement un baston, selon saint Marc, pour les aider à marcher, & qu'ils n'en ayent pas plusieurs; ce qui est marqué expressément dans le texte grec de saint Luc. Ou si nous voulons entendre ces choses avec saint Jérôme en un sens plus spirituel, ceux que le Seigneur assuroit luy-même de son secours & de son soustien, ne devoient pas rechercher un autre appuy: *Qui Domi-*

Hieron. in hunc locum.

Aug. de consens. Evangel. l. 2. c. 31.

Marc. 6. 8.

Grot.

Luc. 9. 3.

Hieron. in hunc locum.

ni habemus auxilium, baculi præsidium cur quæramus?

1. Timot. 3. 7. Saint Paul écrivant à Timothée touchant ceux qu'on devoit choisir pour les ordonner Evêques, dit entr'autres choses, *Qu'il falloit qu'ils eussent bon témoignage de ceux qui estoient hors de l'Eglise*; c'est-à-dire, des infidelles. Les Apostres entrant donc dans une nouvelle ville, & ne pouvant pas, dit saint Jérôme, connoistre ceux qui méritoient de les recevoir, estoient aussi obligez d'avoir égard à la bonne réputation des personnes qu'ils vouloient choisir pour hostes, de peur que la sainteté de leur prédication ne fût en quelque façon deshonorée par la mauvaise conduite de ceux qui les recevroient. Ils devoient prêcher à tous les habitans de cette ville; mais ils choisissoient entr'eux tous un seul hoste, qui n'estoit pas regardé comme accordant une grace à ceux à qui il donnoit l'hospitalité, mais comme la recevant luy-même, dit saint Jérôme; car le Sauveur, en disant: *Informez-vous qui est digne* de vous loger, luy fait entendre qu'il doit estre persuadé que c'est luy-même qui reçoit un grand avantage, lorsqu'il est digne de loger les Apostres & les autres prédicateurs de l'Evangile. Et saint Chrysostome dit aussi, Chryf. in Matth. hom. 33. que lorsqu'on assiste les Apostres, on doit regarder cette assistance qu'on leur rend dans leurs besoins, comme une dette dont on s'acquitte envers eux. Car qu'y a-t-il de plus dû à ceux qui ont tout abandonné pour nous venir annoncer le chemin du ciel, & pour nous servir de guides dans ce chemin, que ce qui est necessaire pour le soustien d'une vie qu'ils négligent par un mouvement de charité pour nostre salut?

Mais JESUS-CHRIST ne se contente pas de commander aux Apôstres d'aller seulement chez des personnes qui soient dignes de les recevoir: il veut encore qu'ils ne passent point d'une maison en une autre pendant tout le temps qu'ils seront dans une ville; de peur d'affliger, dit saint Chrysostome, leur premier hoste s'ils le quittoient; pour ne pas donner lieu aussi aux peuples de les regarder comme des personnes inconstantes qui chercheroient à satisfaire leur intempérance. JESUS-CHRIST s'abbaisse jusqu'à prescrire aux Apostres, de quelle maniére ils devoient *entrer dans une maison*, en leur disant: *Saluez-la en ces termes: Que la paix soit dans cette maison.* C'estoit la coûtume parmy les Hébreux de saluer en cette maniére, qui estoit très-propre à faire connoistre à ceux chez qui on vouloit loger, qu'on leur souhaitoit toute sorte de biens, renfermez dans le nom de *paix*; & qu'on ne venoit chez eux que dans cet esprit de paix & de charité. Car il estoit necessaire de se concilier d'abord le cœur de ses hostes, & de leur faire comprendre, que la raison même qui avoit porté le Fils de Dieu à descendre du haut du ciel pour venir loger parmy les hommes, estoit celle qui engageoit ses Apostres à venir dans chaque ville, afin d'annoncer la paix & le royaume du ciel aux enfans de paix. Ils y venoient en effet, pour travailler autant qu'il estoit en eux, à appaiser tous les différends, & à établir une parfaite union entre les cœurs, qui n'a commencé qu'après la descente du saint Esprit, & qui ne peut se trouver que dans ceux *en qui l'amour de Dieu a esté répandu*, comme dit saint Paul, *par l'Esprit saint qui nous a esté donné.*

Hier in hunc loc.

Hier. ib.

Act. c. 4. 32.

Rom. c. 5. 5.

Les Apostres ne sçavoient pas *si la maison* où ils entroient *estoit digne* de cette paix évangéli-
Aug. de » que qu'ils venoient luy annoncer. Car nous ne
corrept. & grat. » sçavons, dit saint Augustin, qui appartient au nom-
cap. 15. » bre des prédestinez, & qui n'y appartient pas. Et » c'est pour cela que nous devons estre dans cette » disposition de charité, de souhaiter que tous soient » sauvez. Or nous y sommes, lorsqu'à l'égard de » tous ceux qui se presentent à nous, & avec qui » nous pouvons traiter de ce qui regarde leur sa- » lut, nous travaillons de toutes nos forces à leur » procurer la grace d'estre *justifiez par la foy, &*
Rom. c. 5. 1. » *d'avoir la paix avec Dieu.* C'est à quoy le grand
2. Cor. » Apostre s'occupoit lorsqu'il conjuroit les Corin-
c. 5. 20. » thiens *au nom de* JESUS-CHRIST *de se récon-* » *cilier avec Dieu.* Car qu'est-ce que *se réconcilier* » avec Dieu, sinon avoir la paix avec luy; & cette » paix que le Seigneur JESUS commandoit à ses » disciples, de souhaiter à chaque maison où ils en- » treroient? Lorsqu'ils annoncent cette paix, ajoû- » te le même Saint, celuy-là commence à deve- » nir à leur égard un enfant de paix, qui croit & » qui obéït à cet Evangile qu'on luy annonce, & qui » *estant* ainsi *justifié par la foy, rentre* dans la paix » avec Dieu. Mais selon la prédestination du Sei- » gneur, il estoit déja un enfant de paix dans la con- » noissance & dans la préscience, non pas de celuy » qui luy annonçoit l'Evangile, mais de Dieu-même. » Pour nous autres, comme nous ne sçavons point » qui est dans chaque maison l'enfant de paix, & » qui ne l'est pas, nous ne devons faire exception » d'aucune personne, ni discerner qui que ce soit; » mais vouloir & souhaiter que tous ceux à qui » nous prêchons cette paix soient sauvez. Et ne

craignons point de perdre cette paix, si celuy à «
qui nous l'annonçons, sans le connoistre, n'est «
point un enfant de paix; puisqu'alors *elle reviendra* «
à nous; c'est-à-dire, que nostre prédication nous «
servira à nous-mêmes, quoiqu'elle ne luy serve «
pas. «

Jesus-Christ ajoûte; *Que si quelqu'un refusoit de recevoir & d'écouter leurs paroles*, il falloit qu'*en se retirant, ils secouassent la poussiére de leurs pieds*: sur quoy S. Chrysostome, S. Jérôme & S. Augustin témoignent, que le Fils de Dieu obligeoit par là ses disciples à attester à ces personnes rebelles, combien elles se rendoient coupables de rejetter le fruit de tant de travaux qu'ils avoient soufferts pour venir leur annoncer la paix & la grace de l'Evangile. Ou bien ils croyent que c'estoit comme une protestation, par laquelle les Apostres leur faisoient entendre qu'ils estoient si éloignez de desirer d'eux quelque chose de terrestre, qu'ils ne vouloient pas souffrir même que la poussiére de leur terre demeurât attachée à leurs pieds. Mais on peut bien ajoûter, que c'estoit une espece de malédiction par laquelle ils les déclaroient indignes de la grace qu'ils avoient voulu leur procurer.

Chrysost. ut supr. Hier. in hunc loc. August. in Matth. quæst. 7.

Que si la premiére punition de ceux qui rejetteroient la prédication des Apostres, devoit estre de ne pas jouir de la paix qu'ils leur presentoient; la seconde estoit, ce qu'on ne peut lire sans effroy, *d'estre traitez avec plus de rigueur que Sodome & que Gomorrhe au jour du jugement*. Saint Jérôme dit que la raison de ce traitement terrible estoit, que l'on n'avoit point prêché dans Sodome ni dans Gomorrhe comme dans cette ville qui avoit osé

Chrysost. hom. 33. in Matth.

Hieron. in hunc loc.

rejetter la grace de l'Evangile : car plus on aura reçu, plus on sera rigoureusement jugé. C'estoit donc, dit saint Hilaire, une moindre faute à ces deux villes, d'avoir péché en ignorant JESUS-CHRIST : mais c'estoit un crime sans rémission, ou de n'avoir pas reçu la vérité qu'on leur prêchoit, ou après l'avoir reçuë, de l'avoir malicieusement altérée & corrompuë : *Quia illis, ignorato Christo, errasse sit levius : his vero inexpiabile sit, aut prædicatum non recepisse, aut receptum non sanctè neque catholicè prædicasse.*

Hilar. in Matth. can. 10.

℣. 16. jusqu'au 23. *Je vous envoye comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens comme des serpens, & simples comme des colombes. Or donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoistre dans leurs assemblées, & ils vous feront fouetter, &c.*

JESUS-CHRIST venoit de dire aux Apostres que plusieurs les rejetteroient & refuseroient de les écouter. Mais il leur déclare icy quelque chose de plus effrayant ; puisqu'il leur prédit ouvertement tous les maux qui leur devoient arriver, aussi-bien qu'à leurs successeurs dans le cours de tous les siécles. Il en usoit de la sorte pour les préparer long-temps devant à la guerre très-cruelle qu'ils auroient à soustenir contre le démon, dont les hommes ne seroient que les ministres. On pourroit estre étonné de ce que le Fils de Dieu se hâtoit de leur prédire tant de maux lorsqu'ils paroissoient encore si foibles. Mais saint Chrysostome fait voir combien ces prédictions estoient utiles : car elles estoient une preuve de la pleine connoissance que celuy qui envoyoit ses disciples avoit du temps à venir. Elles empê-

Chrysost. in Matth. hom. 34

choient auſſi qu'on ne pût croire que tous ces maux ſeroient un effet de l'impuiſſance de leur maiſtre. Et enfin elles prévenoient l'étonnement & le trouble dont ils auroient pû eſtre frappez, s'ils eſtoient tombez contre leur attente dans toutes ces afflictions.

Mais qui ne s'étonnera, comme dit le même Saint, de cette eſpece de guerre toute nouvelle? Il les envoye nuds au milieu de leurs ennemis. Il leur déclare que ceux qu'ils vont attaquer ſont comme *des loups*. Et il leur commande en même-temps *d'eſtre* auſſi doux que *des agneaux*. Cependant c'eſt en cela même qu'il vouloit faire éclatter ſa toute-puiſſance, que ſes diſciples eſtant « comme des agneaux au milieu des loups, & s'en « voyant déchirez cruellement, non ſeulement ils « ne céderoient pas aux loups, mais qu'ils change- « roient même les loups en agneaux. Or ce qu'il y a encore de plus admirable, c'eſt que JESUS-CHRIST n'envoye que douze agneaux pour s'aſſujettir toute la terre qui eſtoit pleine de loups. Que ſi ceux à qui il avoit donné la puiſſance de chaſſer les démons, de reſſuſciter les morts, & de faire tant d'autres miracles, pouvoient ſe troubler en luy entendant prédire qu'ils devoient ſouffrir des maux ſi épouvantables, ſe voir en butte à tout le monde, & eſtre en horreur à toute la terre; & ſi ces contradictions apparentes eſtoient capables de les jetter dans l'abbattement, ils trouvoient, dit ſaint Chryſoſtome, un grand fond de force & de conſolation dans la puiſſance de celuy-là même qui les envoyoit. Auſſi il leur dit d'abord: Conſidérez que c'eſt moy qui vous envoye: *Ecce ego mitto vos*. Cela ſeul ſuffit pour vous conſoler, pour

vous donner du courage, & pour affermir vos
» cœurs contre toute crainte. Il ſemble, dit le mê-
» me Saint, qu'il leur parle de la ſorte : Ne vous
» troublez point de ce que vous envoyant au mi-
» lieu des loups, je vous ordonne d'eſtre comme
» des agneaux & des colombes. Mais ſoyez très-
» aſſurez que lorſque c'eſt moy qui vous envoye
» comme des agneaux parmy des loups, je ne le fais
» que parce que je ſçay très-certainement que ce
» ſera par cette voye que vous deviendrez invinci-
» bles à tous les efforts de vos ennemis.

Chryſ. ib. JESUS-CHRIST leur dit enſuite ces paroles devenuës depuis ſi célébres : *Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes.* Mais de quoy donc pouvoit leur ſervir, dit ſaint Chryſoſtome, toute leur prudence parmy de ſi grands périls ? Que pourra toute la *ſageſſe des brebis* contre un ſi grand nombre de *loups*, dont elles ſont environnées ? Et quelque *ſimple* que ſoit *la colombe*, à quoy luy pourra eſtre utile ſa ſimplicité lorſqu'elle ſe voit attaquée de tant de vautours ? Il eſt vray qu'à l'égard de ces animaux qui ſont ſans raiſon, & cette prudence & cette ſimplicité ſeroient inutiles : mais elles nous ſont à nous autres d'une utilité très-grande. *La prudence que* JESUS-CHRIST nous demande, eſt la prudence *du ſerpent*, qui expoſe tout ſon corps pour ſauver ſa teſte, & qui nous apprend par ſon exemple, à abandonner auſſi & noſtre corps & nos biens, & noſtre vie, s'il eſt beſoin, pour conſerver noſtre foy. Il faut donc, dit ſaint Jérôme, que de même que le ſerpent couvre ſa teſte de tout ſon corps, & ſonge toûjours à mettre à couvert le principe de ſa vie, nous ſongions auſſi à conſerver noſtre

Hieron. in hunc locum.

teſte qui eſt JESUS-CHRIST, au péril de tout noſtre corps : *Serpentis aſtutia ponitur in exemplum: quia toto corpore occultat caput, & illud in quo vita eſt protegit. Ita & nos toto periculo corporis, caput noſtrum, qui Chriſtus eſt, cuſtodiamus.*

Le Fils de Dieu ne commande point ſéparément aux Apoſtres, ou d'eſtre *ſimples*, ou d'eſtre *prudens* : mais il joint enſemble ces deux qualitez, afin qu'elles ſoient de vrayes vertus. Il veut qu'on ait la prudence du ſerpent, pour ne pas laiſſer bleſſer ce qui eſt le principe de la vie en nous. Et il nous oblige en même-temps à avoir *la ſimplicité de la colombe*, afin que nous ne nous vengions pas de ceux qui nous font quelque injuſtice. Car c'eſt principalement de cette douceur que les Péres ont entendu la ſimplicité de la colombe, dont il eſt parlé icy : *Simplices ſicut columbas eſſe voluit, ad nulli nocendum.* La prudence nous eſt utile, ſelon ſaint Jérôme, pour éviter les embûches ; & la ſimplicité, pour ne faire point de mal aux autres. Il faut donc toûjours que l'une & l'autre ſoient jointes enſemble, puiſque l'une ſans l'autre nous deviendroit inutile. Mais qu'y a-t-il, dira quelqu'un, de plus pénible que ces préceptes ? Et n'eſt-ce pas la même choſe, que ſi en jettant un roſeau dans le feu, on luy défendoit de brûler, & que même on luy commandât d'éteindre ce feu, lorſqu'on nous ordonne d'eſtre des agneaux au milieu des loups, & de changer même ces loups en agneaux par noſtre douceur ? Cependant, dit ſaint Chryſoſtome, l'évenement a juſtifié la ſageſſe & la poſſibilité de ce précepte, & on l'a vû accompli parfaitement par les Apôtres, qui n'eſtant point d'une autre nature que

Chryſoſt. ut ſupra.

Auguſt. in Matth. quæſt. 8.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſupra.

nous, ont gagné par leur douceur leurs propres perſécuteurs. Que perſonne ne regarde donc les commandemens de JESUS-CHRIST comme impoſſibles.

Le Sauveur explique enſuite ce qu'il avoit entendu par ces *loups*, lorſqu'il dit à ſes Apoſtres *de ſe donner de garde des hommes*; c'eſt-à-dire, des hommes envieux & ſuperbes, tels qu'eſtoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loy, que ſaint Jérôme a regardez comme ces *loups*, *dont ils devoient ſe donner de garde*, & dont il dit; Qu'ils eſtoient comme les Clercs parmy les Juifs : *Lupos, Scribas & Phariſæos vocat, qui ſunt Clerici Judæorum.* C'eſt donc pour cela que JESUS-CHRIST oblige ſes Apoſtres d'uſer de prudence, afin d'éviter les piéges de ces hommes hypocrites, tout pleins au-dedans de la cruauté des loups, quoique couverts au-dehors d'une apparence de piété. Il veut qu'ils ſoient *ſáges comme les ſerpens*, pour ſonger uniquement à ſauver leur foy, & à conſerver tant dans eux-mêmes que dans les nouveaux fidelles, leur teſte qui eſt JESUS-CHRIST: mais il veut en même-temps qu'ils ſoient doux & *ſimples comme des colombes*, pour ſouffrir ſans trouble & ſans fiel tous les mauvais traitemens de ces injuſtes perſécuteurs. Il ne leur promet que des maux; & il leur apprend que la victoire doit eſtre le fruit de leurs ſouffrances.

Hieron. in hunc locum.

Saint Chryſoſtome ne peut aſſez s'étonner de ce que de pauvres gens accoûtumez à la peſche, qui ne connoiſſoient que leurs filets, n'ont point quitté JESUS-CHRIST auſſi-toſt qu'il leur eut dit, Que les Tribunaux ſeroient tous contr'eux; que les Rois deviendroient leurs perſécuteurs;

Chryſoſt. ut ſupr.

que les synagogues les haïroient ; que les Juifs & les Gentils, les Princes & les peuples conspireroient tous ensemble pour les perdre : & ce qui est encore plus horrible, qu'il se commettroit un grand nombre de parricides & de fratricides à cause d'eux. Mais comme il dit excellemment dans la suite, cette humble simplicité avec laquelle ils écoutérent des choses si étonnantes, sans s'arrester à toutes les absurditez qu'ils pouvoient trouver dans ce qu'on leur commandoit & ce qu'on leur prédisoit, estoit une preuve admirable de la sagesse de leur divin maistre, qui les remplissoit intérieurement de foy & de force, pour les empêcher de succomber à tant de sujets capables de les abbattre. C'estoit d'ailleurs une grande consolation pour eux de sçavoir qu'ils souffriroient toutes ces choses pour la gloire de son nom, & d'estre assûrez qu'ils ne souffriroient pas comme des méchans & des ennemis publics, mais comme les défenseurs de la sainteté de sa doctrine & de sa divinité. Mais ce qui devoit les affermir contre toute crainte, c'est que JESUS-CHRIST leur demandoit seulement, dit saint Jérôme, qu'ils luy offrissent la volonté de leur cœur : & il s'engageoit en même-temps à parler dans eux pour luy-même, & à répandre la grace de son Saint-Esprit dans leurs cœurs, pour les remplir de sagesse dans leurs réponses : car, comme dit saint Hilaire, lorsque nostre foy est toute appliquée aux préceptes de la volonté de nostre Dieu, elle ne manquera point d'estre éclairée de ses divines lumiéres, pour sçavoir ce qu'elle aura à répondre. Qui estoit-ce donc qui devoit les faire persévérer constamment dans un estat si opposé à tous les sens

Hieron. in hunc locum.

Hilarius. in Matth. can. 10.

Chrysost. ut supr.

& à toute la nature ? C'estoit la grace de celuy qui les envoyoit, & qui les devoit sauver du milieu de tant de maux.

ꝟ. 23. *Lors donc qu'ils vous poursuivront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité, que vous n'aurez pas achevé de parcourir toutes les villes d'Israël, que le Fils de l'homme ne vienne.*

Cyprian. epist. 14. Athanas. de fug. apol. 1. pag. 707. 708. &c. Gregor. Nazian. orat. 1. Tertul. de fug. in persecut. cap. 5. 6.

Cette fuite dans les persécutions, qui nous est, selon les Péres, non pas seulement permise, mais commandée, a esté une des choses qui a le plus enflammé le zele outré de Tertullien, depuis qu'il se fut séparé de l'Eglise Catholique, pour se joindre aux Montanistes. Il appelloit une sainte générosité, & un devoir indispensable de tous les Chrestiens, de s'exposer témérairement aux persécutions. Et il aimoit mieux que l'on fist paroistre du courage en s'engageant dans le combat, quand on auroit dû y succomber, que non pas qu'on mist sa foy à couvert en fuyant. Ce n'est pas là la maniére dont les saints Evêques de l'Eglise ont expliqué ce passage, & ont jugé que l'on devoit se conduire dans les persécutions. Ils font voir, non seulement par l'exemple de plusieurs Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, mais encore par celuy de JESUS-CHRIST même, qui se déroba diverses fois à la fureur de ses ennemis, qu'il y a plusieurs occasions, où non seulement l'on peut, mais l'on doit se retirer, encore plus pour les autres que pour soy-même. C'est ainsi que saint Cyprien témoigne que ç'avoit été pour obéïr au commandement du Seigneur, que la persécution s'estant élevée à Carthage, & le peuple demandant sa mort avec de grands cris, il

s'estoit

s'estoit retiré, non tant pour luy-même que pour ses fréres, dans la crainte qu'il avoit de contribuer témérairement par sa presence à augmenter le tumulte. Mais sa retraite ne l'empêcha pas de servir ses fréres du lieu même où il s'estoit retiré, & de conduire son Eglise autant qu'il pouvoit par ses lettres, selon les préceptes du Seigneur, & les régles de l'Evangile. Car en effet, dit saint « *August. epist. 180.* Augustin, qui pourroit croire que JESUS-CHRIST « en nous disant *de fuir d'une ville dans une autre* « *quand on nous poursuit*, ait voulu que les peuples « qu'il a rachetez de son propre sang, demeurassent « abandonnez, & sans le secours dont ils ont besoin « nécessairement pour vivre ? Que ceux-là donc, « ajoûte-t-il, fuyent d'une ville dans une autre, à « qui les persécuteurs en veulent personellement, « pourvû que l'Eglise ne soit pas en même-temps « abandonnée par les autres qui ne sont pas recherchez comme eux : mais quand le péril est commun, & aux Evêques & à leur Clergé, craignons « plutost alors que les membres du corps de JESUS-CHRIST ne meurent spirituellement faute de « nostre secours, que non pas que les membres de « nostre corps ne soient exposez à la cruauté & aux « tourmens des persécuteurs. «

Que s'il est permis, ou commandé même, selon les Péres, aux Apostres & aux Evêques leurs successeurs, de se retirer lorsqu'on les poursuit personellement, & que le salut des peuples n'est point en danger par leur retraite ; on ne peut douter que ce précepte ne regarde beaucoup plus les simples fidelles, qui doivent craindre par une humble deffiance d'eux-mêmes, de s'exposer témérairement aux persécuteurs. Et c'est ainsi qu'on

en a presque toûjours usé dans l'Eglise, qui condamnoit de présomption ceux qui osoient se presenter d'eux-mêmes aux infidelles, contre cette loy établie par JESUS-CHRIST.

De la fuite des Apostres d'une ville dans une autre, il devoit en revenir un grand avantage pour l'Eglise : car à mesure qu'ils estoient persécutez en un lieu ils passoient en un autre. Et ainsi, selon la réfléxion de saint Hilaire, la prédication de la vérité se communiquant de Judée en Grece, & de Grece dans toutes les nations ; le mal qu'on faisoit souffrir aux Apostres, devenoit une source de bénédiction pour les peuples différens de la terre, parce que la semence de la foy se répandoit d'autant plus que la persécution dispersoit de tous costez ces sacrez ministres de JESUS-CHRIST : mais afin que l'on connût qu'après que les nations auroient crû à la prédication des Apôtres, la foy seroit réservée aux restes d'Israël pour le temps du dernier avenement du Sauveur, il ajoûte : *Je vous dis en vérité, que vous n'aurez point achevé de parcourir toutes les villes d'Israël, que le Fils de l'homme ne vienne* ; c'est-à-dire, comme l'explique saint Hilaire, qu'après que la multitude des nations seroit entrée dans l'Eglise, les restes d'Israël destinez pour remplir le nombre des Saints, seroient appellez à la même Eglise aux approches du second avenement du Fils de Dieu. Et ainsi il leur annonçoit obscurément par ces paroles, & l'incrédulité future des Juifs, & leur retour à la foy.

Hilar. in Matth. can. 10.

℣. 24. jusqu'au 28. *Le disciple n'est point au-dessus du maistre, ni l'esclave au-dessus de son seigneur. C'est assez au disciple d'estre comme son*

maistre.... S'ils ont appellé le pére de famille Béelzebut, combien plus traiteront-ils de même *ses domestiques? &c.*

Ce devoit estre un grand sujet de consolation pour *les disciples*, de voir que ce qui leur arrivoit estoit arrivé auparavant à leur divin *maistre*, qui est JESUS-CHRIST; & ceux qui estoient *les domestiques* du *Seigneur* trouvoient dans les souffrances de ce vray *pére de famille*, dequoy se fortifier dans tout ce qu'ils auroient à souffrir de la part des hommes. C'a esté aussi cette même considération qui a servi durant tout le cours des siécles à affermir ceux, qui à l'exemple de JESUS-CHRIST & des Apostres, ont esté traitez en des termes injurieux lorsqu'ils défendoient la vérité de la foy. Et il est rare que la patience des plus grands Saints n'ait esté éprouvée par les calomnies de ceux à qui le démon rendoit leur vertu insupportable. C'est donc le caractére particulier des vrais *domestiques* de JESUS-CHRIST, ce grand *pére de famille*, de porter non seulement ses stigmates dans leur corps par leurs souffrances, mais encore de souffrir dans leur réputation les flestrissures les plus atroces; comme on n'a pas craint de noircir celuy qui est la sainteté même, en le nommant du nom exécrable de *Béelzebut*, & en l'accusant de ne chasser les démons que par la vertu de ce prince des démons. Nostre Seigneur, qui est la lumiére éternelle, le chef de tous les Chrestiens, & le pére de l'immortalité, a donc voulu consoler & fortifier par son exemple ses disciples contre ce qu'ils avoient à souffrir. Il a voulu les bien avertir qu'ils ne devoient pas s'attendre à estre traitez plus favorablement que luy, s'ils le regardoient

Chrysost. in Matt. hom. 35.

Hilar. in Matth. can. 10.

véritablement comme leur *Seigneur* & leur maître : & il les a engagez non seulement à ne pas craindre, mais à tenir même à gloire de luy ressembler dans leurs souffrances. *Ne les craignez point*, leur dit JESUS-CHRIST ; *car il n'y a rien de caché qui ne doive estre découvert* ; c'est-à-dire, selon l'explication de saint Chrysostome, si on vous appelle maintenant des séducteurs, si l'innocence de vostre conduite & la vérité de vostre doctrine sont cachées à l'esprit des hommes, tout le monde reconnoistra dès icy-bas, & publiera hautement un jour que vous estes les Sauveurs de toute la terre : ou selon l'explication de saint Hilaire & de saint Jérôme, ne craignez point la cruauté des persécuteurs, ni la rage de ceux qui publient des impostures contre vous ; car le jour du jugement viendra ; & alors vostre vertu, aussibien que leur malice, seront clairement connuës de tout le monde ; le jour viendra auquel Dieu jugeant le monde, découvrira le néant & la vanité de toutes ces choses : *Dies judicii nulla hæc fuisse atque inania revelabit.* C'est donc à la lumiére de ce grand jour qu'il faut appeller intérieurement de toutes les injustices qu'on souffre icy-bas. C'est de ce jour où *tout sera exposé à la lumière*, qu'il est bon de se souvenir, afin de n'estre pas troublé en voyant la prospérité presente des pécheurs, & l'accablement où sont les justes. Tout passera promtement, & *ce qui est caché se découvrira* ; quoique la foy le découvre dès à present à tous ceux qui ne mettent point leur espérance dans le siécle, qui attendent, comme Abraham la cité céleste, & qui se regardent, à l'exemple des anciens justes, comme étrangers & voyageurs sur la terre.

Hilar. in Matth. can. 10. Hieron. in hunc locum.

Hebr. 11. 10. 13.

JESUS-CHRIST se sert d'une espece de parabole, en commandant aux Apostres de *dire dans la lumiére ce qu'il leur disoit dans l'obscurité, & de prêcher sur le haut des maisons ce qui leur avoit esté dit à l'oreille.* On ne voit pas, dit S. Chrysostome, qu'il leur parlât à l'oreille. Mais parce qu'il leur parloit souvent en particulier, & dans la Palestine, qui estoit comme un petit coin de la terre, il dit qu'il *parloit dans l'obscurité & à l'oreille*, en comparaison de la liberté avec laquelle il devoit un jour les faire parler pour la prédication de l'Evangile. Car ils devoient, comme il le dit, annoncer la foy, non à quelques villes seulement, mais à toutes les parties du monde, avec cette sainte hardiesse que le Fils de Dieu a voulu nous exprimer, en leur disant *de prêcher sur les toits* ou *sur le haut des maisons*, qui estoient faits en terrasses, & où l'on pouvoit parler comme d'une espece de tribune à ceux qui estoient en-bas: *Quod vos erudivi in parvulo Judaæ loco, in universis urbibus, & in toto mundo audacter dicite.*

Chrysost. ut suprà.

Hieron. in hunc locum.

℣. 28. jusqu'au 32. *Ne craignez point ceux qui tuent le corps & qui ne peuvent tuer l'ame: mais craignez plutost celuy qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer. N'est-il pas vray que deux passereaux ne se vendent qu'une obole, &c.*

Le sens des paroles de JESUS-CHRIST est celuy-cy: Les hommes qui vous persécutent peuvent bien vous faire mourir quand vous prêcherez mon Evangile: mais c'est à la mort de vostre corps que se borne tout leur pouvoir. Et vostre ame au milieu des chaînes & des prisons, des supplices & de la mort même, conserve sa liberté. N'ayez donc aucune crainte des hommes en prê-

chant la foy, puisque leur puissance est si bornée. Mais craignez souverainement vostre Dieu, si vous manquez à luy obéïr; puisqu'il a également le pouvoir de faire sentir sa colére à vostre corps & à vostre ame en punissant éternellement l'un & l'autre dans l'enfer. Que si *des passereaux* qui sont si petits & d'un si vil prix, ne laissent pas d'estre en considération devant Dieu; & si nul des moindres animaux n'échappe à sa providence, & ne meurt sans sa volonté; comment vous qui par la nature de vostre ame estes éternels, pourriez-vous craindre que celuy qui veut que vous le regardiez comme *vostre pére*, n'eût pas soin de vous? Que si enfin *il n'y a pas un cheveu de vostre teste qui ne soit compté*; comment pourroit-il vous négliger vous qu'il a choisis pour porter le flambeau de l'Evangile par toute la terre?

Hieron. ibid.

Ce n'est pas, dit saint Chrysostome, que Dieu compte effectivement, c'est-à-dire d'une maniére humaine, le nombre de nos cheveux; & ce n'est point, dit saint Hilaire, une chose digne d'une si haute majesté, de compter ainsi ces sortes de choses périssables, *Neque enim dignum negotium est peritura numerare*. Mais quand il est dit, que *tous nos cheveux sont comptez*; cela marque, selon les saints Péres, la science infinie de Dieu, à laquelle ce qui paroist innombrable est connu parfaitement, sa bonté voulant bien s'étendre jusqu'à conserver en nous ce qu'il y a de plus vil & ce qui ne peut estre compté par les hommes. Puis donc qu'il connoist tout, & qu'il peut & veut vous sauver, ne croyez pas qu'il vous abandonne lorsqu'il vous laisse souffrir quelque chose. Sçachez qu'il veut, dit saint Chrysostome, non vous délivrer des maux

Chrysost. ut suprà. Hilar. in Matth. can. 10. Hieron. in hunc locum. Hilarius ut supr. Chrysost. in Matth. hom. 35.

qu'on vous fait souffrir, mais vous apprendre à les mépriser. Si la crainte de la mort vous peut arrester dans la prédication de l'Evangile; c'est au contraire parce que vous la craignez que vous devez prêcher hardiment, puisqu'il n'y a que cette sainte hardiesse qui vous puisse délivrer de la vraye mort. Vos ennemis peuvent vous tuer; mais tous leurs efforts ne sont pas capables de toucher à la plus noble partie de vous-mêmes. Craignez donc, non pas les tourmens des hommes, mais ceux de l'enfer dont Dieu vous menace.

℣. 32. jusqu'au 37. *Quiconque donc me confessera & me reconnoistra devant les hommes, je le reconnoistray aussi moy-même devant mon Pére qui est dans les cieux.... Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre, &c.*

JESUS-CHRIST avoit choisi les Apostres pour prêcher son Evangile à toute la terre, & pour rendre gloire à son saint nom devant tous les peuples, autant par la sainteté de leur vie, que par la vérité de leur doctrine. Ainsi ils auroient trahi leur ministére, si la crainte des persécuteurs ou quelques autres considérations humaines leur avoient lié la langue pour les empêcher de rendre à la vérité & au nom de JESUS-CHRIST le témoignage qu'ils luy devoient. Mais saint Chrysostome a *Chrysost.* regardé ce que le Fils de Dieu dit icy, comme *ut supr.* s'adressant en général à tout le monde, & non à ses seuls Apostres. Il exige donc de tous ses disciples qu'ils soient courageux. Il ne veut point que ceux qui sont enrollez dans sa sainte milice, soient des hommes lâches & timides. Il prétend qu'ils tiennent à gloire de vivre comme il a fait, de souffrir comme il a souffert, & de professer sa

doctrine, quoiqu'opposée à l'orgueil des sages & des grands du siécle. La récompense qu'il promet à ceux qui feront paroistre ce saint courage dans la confession de la foy, & le châtiment dont il menace ceux qui rougiront de luy rendre témoignage, estoient capables également d'affermir ses vrais disciples. Car qui pourra refuser de reconnoistre devant les hommes pour son Seigneur un Homme-Dieu, qui l'assûre qu'il le reconnoistra pour son disciple devant son Pére céleste? Et qui ne craindra de renoncer icy-bas celuy qui le menace de le renoncer au jour de son jugement? Toutes les fois donc qu'on nous décrie à cause que nous sommes les serviteurs de JESUS-CHRIST, souvenons-nous, dit saint Chrysostome, que la dispensation des biens & des maux est réservée pour l'autre vie; que ce n'est point icy-bas que nous devons nous hâter de chercher nostre ré-
Rom. 8. 24. compense; mais que *c'est par l'espérance*, selon saint Paul, *que nous sommes sauvez*. Car tous les biens de ce monde seroient indignes d'estre regardez comme la récompense des disciples de JESUS-CHRIST; & tous les maux de ce monde ne sont pas plus dignes d'estre comparez à la récompense qui les attend dans le ciel. C'est-là que le Pére éternel, qui a daigné devenir aussi leur pére, les rendra héritiers du même royaume que JESUS-CHRIST, & qu'il les reconnoistra pour ses enfans, de même qu'ils *ont reconnu* son Fils pour leur Seigneur & leur maistre.

Mais afin que ses Apostres, & en général tous ses disciples ne fussent point étonnez de ce qu'il leur annonçoit tant de persécutions de la part des hommes, il leur déclare une grande vérité; sça-

voir, Qu'il *estoit venu, non pour apporter la paix sur la terre, mais l'épée*, & *pour faire de* terribles *séparations* dans les familles. Quoy donc, s'écrie *Chrysost. in Matth. hom. 36.* saint Jean Chrysostome, JESUS-CHRIST n'avoit-il pas commandé à ses Apostres de donner la paix à une maison en y entrant? Les Anges n'avoient-ils pas dit à sa naissance: *Gloire à Dieu dans le ciel, & paix aux hommes sur la terre?* Et les Prophetes n'avoient-ils pas tous prédit cette paix que Dieu donneroit un jour aux hommes? Il est vray: mais le Fils de Dieu, en retranchant une partie qui gastoit l'autre, a donné la paix qu'il avoit promise; comme un médecin rend à un corps la santé, qui en est la paix, en coupant un membre infecté qui le gastoit. La foy de JESUS-CHRIST a esté, dit saint Jérôme, annoncée: & en même temps tout *Hier. in hunc loc.* l'univers s'est divisé contre soy-même. Chaque maison a eu des fidelles & des infidelles. Et c'est ainsi qu'une bonne guerre a esté apportée afin qu'une paix mauvaise fût rompuë. Le Fils de Dieu ne vouloit donc pas que ses disciples fussent étonnez, lorsque toute la terre se souleveroit contr'eux, & que les familles se diviseroient contr'elles-mêmes. Car lorsque ce qu'il y a d'incurable aura esté retranché, le ciel se réconciliera avec la terre, & il y aura une paix parfaite.

La parole du Seigneur est appellée dans l'Ecriture, *une épée spirituelle*; une *épée à deux tranchans, qui pénètre jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit, jusques dans les jointures & dans les mouelles, & qui discerne les pensées & les mouvemens du cœur.* *Ephes. 6. 17. Hebr. 4. 12.* C'est cette *épée* que le Fils de Dieu est venu *Hilar in Matth. can. 10.* apporter sur la terre, lorsque par sa *parole vivante & efficace*, comme l'appelle saint Paul, il a pro-

duit ces grandes *séparations* dont il est parlé icy, & que dans les mêmes familles, ceux qui ont embrassé la foy ont *eu pour* leurs *ennemis ceux de leur propre maison*, qui ont résisté à la parole de la vérité. Dieu n'estoit pas néanmoins proprement l'auteur de ces funestes divisions, dit S. Chrysostome, & elles devoient estre regardées comme l'effet des ténébres & de la malice des hommes. Il est vray qu'il parle comme s'il en estoit l'auteur. Mais c'est la coûtume de l'Ecriture, de s'exprimer de la sorte; parce qu'il n'arrive rien dans le monde qui ne soit soumis à l'ordre de sa providence ou de sa justice. Et JESUS-CHRIST en usant icy du même langage, vouloit empêcher que ses disciples ne se troublassent, lorsqu'ils verroient arriver tous les maux dont il les avoit si bien avertis.

℣. 37. *Celuy qui aime son pére ou sa mére plus que moy, n'est pas digne de moy, &c.*

C'est en cela que le Fils de Dieu a apporté l'épée sur la terre, qu'il nous a appris à nous séparer plutost de nostre pére & de nostre mére, & de tout ce qui nous est le plus cher, qu'à nous éloigner de nostre Dieu. L'épouse du saint Cantique, dit de
Cant. c. 2. 4. l'époux: *Il a réglé dans moy la charité.* Cet ordre
Hieron. in hunc locum. & ce réglement est necessaire, dit saint Jérôme dans tout ce qu'on aime. Aimez après Dieu, vostre pére, aimez vostre mére, aimez vos enfans. Que s'il arrive une occasion où l'amour de nostre pére, de nostre mére, & de nos enfans entre en balance avec l'amour de nostre Dieu, & que l'un & l'autre ne puisse estre conservé en même-temps; nous devons alors haïr nos proches d'une sainte haine, & conserver inviolablement la piété envers Dieu. Il ne nous défend donc pas, d'aimer nostre

pére & noſtre mére, mais ſeulement, de les aimer plus que luy. C'eſt pourquoy, dit ſaint Chryſoſtome, on ne doit jamais leur obéïr contre l'obéïſſance qui eſt dûë à Dieu. Que ſi quelqu'un demandoit, comment il peut eſtre juſte de ſe ſéparer ainſi de ſes proches; qu'il conſidére avec un Ancien, que lorſqu'il demeure avec eux dans l'erreur, bien loin de leur eſtre utile alors, il périra malheureuſement avec eux. Il eſt donc juſte & très-juſte, que celuy qui veut ſe ſauver ſe ſépare de celuy qui ne le veut pas. *Chryſoſt. in Matth. hom. 36.* *Clemens recogn. lib. 6.*

℣. 38. 39. *Celuy qui ne prend pas ſa croix & ne me ſuit pas, n'eſt pas digne de moy. Celuy qui conſerve ſa vie, la perdra; & celuy qui aura perdu ſa vie pour l'amour de moy, la conſervera.*

Il faut toûjours, dit ſaint Jérôme, porter noſtre croix, pour faire connoiſtre que nous aimons toûjours JESUS-CHRIST: *Semper crux portanda eſt, ut ſemper nos Chriſtum amare doceamus:* c'eſt-à-dire, que la mortification, & l'humble réſignation à tout ce qu'il plaiſt à Dieu de permettre que nous ſouffrions, eſt la preuve la plus aſſurée de l'amour que nous luy portons. Car on aime Dieu, non de la langue, mais du cœur, & en ſe ſoumettant à ſa volonté. Or la patience dans les afflictions, eſt la marque la plus aſſurée de cette ſoumiſſion; & c'eſt elle qui nous donne, comme dit ſaint Paul, plus de ſujet d'eſpérer que l'amour de Dieu eſt répandu dans noſtre cœur par le ſaint Eſprit. Mais comme il y a bien des perſonnes qui *portent leur croix* inutilement, c'eſt-à-dire, qui ſupportent les afflictions de leur eſtat, ou avec un eſprit de Philoſophe, ou avec une eſpece de ſtupidité & d'inſenſibilité, JESUS-CHRIST n'oblige *Hieron. in hunc locum.* *Rom. c. 5. v. 4. 5.*

pas seulement ses disciples à porter leur croix, mais *à le suivre* ; c'est-à-dire, à l'imiter dans la maniére dont il portoit tous les jours luy-même sa croix, lorsque travaillant sans cesse pour le bien des hommes, guérissant leurs maladies, & leur découvrant tous les tresors de sa vérité & de sa grace, il ne laissoit pas d'estre traité d'eux avec les derniers outrages.

Il pouvoit aussi leur marquer par là le genre de mort qu'il devoit souffrir, & le courage avec lequel ils le devoient suivre jusqu'à la mort, & à la mort de la croix, s'ils y estoient engagez pour sa gloire, & pour le salut de leurs fréres. C'est ce qu'il explique davantage lorsqu'il ajoûte; Que *celuy qui conserveroit sa vie, la perdroit* ; & que *celuy* au contraire *qui perdroit sa vie pour l'amour de luy, la conserveroit*. Considérez, dit saint Chrysostome, ce que l'on perd quand on aime trop la vie presente ; & ce qu'on gagne lorsqu'on sçait bien la haïr quand il le faut. Quelle est la raison qui vous empêche de mépriser vostre vie ? Est-ce à cause que vous l'aimez ? Si vous l'aimez, méprisez-la ; & alors vous retirerez un grand avantage de ce mépris, en faisant connoistre que vous aimez comme il faut aimer, ce que vous ne méprisez que pour l'amour du Seigneur. Qui n'auroit reçu avec une extrême joye, s'écrie le même Saint, des hommes si généreux & si détachez, qui parcouroient comme des lions toute la terre, & qui méprisoient tout ce qui les regardoit, pour pouvoir sauver les autres.

Chrysost. in Matth. hom. 36.

Saint Hilaire dit d'une maniére plus spirituelle, Que nous devons embrasser la mort, en mourant véritablement au péché, & en entrant dans la vie

Hilar. in Matth. can. 10.

nouvelle de la grace ; qu'il faut attacher nos vices à la croix de JESUS-CHRIST, & nous garder sur toutes choses de vouloir sauver nostre vie aux dépens de nostre salut ; en nous souvenant que par la perte de la vie si courte que nous menons icy-bas, nous gagnons avec usure l'immortalité bienheureuse.

℣. 40. jusqu'à la fin du chap. *Celuy qui vous reçoit, me reçoit : & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé. Celuy qui reçoit un Prophete en qualité de Prophete, recevra la récompense du Prophete, &c.*

Le Fils de Dieu avoit interdit auparavant l'or & l'argent aux Apostres : & tous ses préceptes sembloient rendre la condition des Evangélistes fort dure. Il tempére presentement par l'espérance des choses qu'il leur promet, ce qu'il y avoit d'austére dans ses préceptes. *Celuy*, leur dit-il, *qui vous reçoit, me reçoit : & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé.* Il fait donc connoistre par là, que chaque fidelle qui recevroit les Apostres, devoit estre persuadé qu'il recevoit JESUS-CHRIST-même. Ainsi, après que le Fils de Dieu « *Hilar. in Matth. can. 10.* avoit déclaré le péril qu'il y avoit à refuser de « recevoir les Apostres, il releve maintenant au-delà « de ce qu'on auroit pu croire, le mérite de ceux « qui les recevroient. Et il leur apprend en même- « temps sa qualité de médiateur ; puisqu'estant sor- « ti de Dieu, dit saint Hilaire, & ayant esté reçu de « nous, il a fait par luy-même comme une transfu- « sion de Dieu en nous. Car celuy qui reçoit les « Apostres, reçoit JESUS-CHRIST : & celuy qui « reçoit JESUS-CHRIST, reçoit Dieu le Pére ; « parce qu'il ne reçoit dans les Apostres que ce qui «

„ eſt en JESUS-CHRIST; & qu'ainſi ſuivant cet-
„ te ſubordination de graces, c'eſt la même choſe
„ de recevoir les Apoſtres, & de recevoir Dieu
„ même; parceque JESUS-CHRIST eſt dans les
„ Apoſtres, & que Dieu eſt en JESUS-CHRIST: *Perque hunc ordinem gratiarum, non aliud eſt Apoſtolos recepiſſe, quàm Deum: quia & in illis Chriſtus, & in Chriſto Deus habitat.*

Chryſoſt. ut ſupr. *Celuy qui reçoit un Prophete & un juſte en qualité de Prophete & de juſte*; c'eſt-à-dire, celuy qui reçoit un Prophete ou un Docteur évangélique, & un homme juſte, non dans la vûë d'aucun intéreſt, ni dans aucune autre conſidération humaine, mais à cauſe ſeulement qu'*il eſt juſte*, & qu'*il eſt Prophete, recevra la récompenſe du Prophete & du juſte*: ce que ſaint Jean Chryſoſtome entend ainſi. Il recevra la récompenſe que mérite celuy qui reçoit un juſte ou un Prophete, ou la récompenſe que ce Prophete & ce juſte recevront eux-mêmes de Dieu. Hilar. ut ſuprà. Car celuy qui reçoit un Prophete & un juſte, reçoit celuy qui habite dans le juſte & dans le Prophete, & ſe rend digne d'une récompenſe proportionnée à la grandeur de ſa foy. Hier. in hunc loc. Il ne faut donc pas ſe diſpenſer d'exercer l'hoſpitalité à l'égard du juſte ou du Prophete, ſous prétexte qu'il y a bien des Prophetes & des Prédicateurs qui prennent injuſtement une qualité qui ne leur appartient pas. Car JESUS-CHRIST, comme le remarque ſaint Jérôme, a remédié à ce ſcandale, en remarquant la condition à laquelle il attachoit la récompenſe; qui eſtoit, que l'on regardât comme juſte celuy que l'on recevoit. Hilar. ut ſuprà. Ainſi ce qu'on fera en cela par le mouvement d'une bonne conſcience, ne ſera point inutile pour noſtre ſalut, &

le crime de l'infidélité des autres ne pourra nuire à l'espérance de nostre foy : parce que, comme dit un Pére, ce n'est pas aux péchez de l'homme, mais à la qualité de disciple qu'on a rendu cet honneur ; & que la récompense se donne selon la foy de celuy qui fait l'aumône, & ne dépend pas du mensonge de celuy qui la reçoit : *Cùm mercedem suam dantis fide, non assumentis mendacio consequatur.*

JESUS-CHRIST a soin encore d'oster à ceux qui sont pauvres tout sujet de s'excuser sur leur pauvreté, en n'exigeant d'eux qu'une chose aussi facile qu'est celle de donner de tout son cœur un verre d'eau froide à celuy qui en a besoin. Il marque exprès, dit le même Saint, de *l'eau froide*, parce que rien n'est plus aisé à donner, & qu'on ne peut s'en dispenser sur l'impuissance où l'on seroit d'acheter du bois pour faire chauffer cette eau. C'est donc en vain, dit saint Jérôme, que vous objectez que vous estes pauvre pour vous dispenser de faire l'aumône, lorsque vostre conscience vous reproche une autre cause. Vous pouvez tromper celuy qui vous y exhorte. Mais sçachez que vous ne recueillerez qu'à proportion de ce que vous aurez semé, selon la parole de saint Paul. *Hier. in hunc loc.*



CHAPITRE XI.

1. // JESUS ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de là pour s'en aller enseigner & prêcher dans // les villes *d'alentour*.

Luc. 7. 18. † II. Dimanche de l'Advent.
2. Or † Jean ayant appris dans la prison les œuvres *merveilleuses* de JESUS-CHRIST, envoya deux de ses disciples

3. luy dire: Estes-vous celuy qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre?

4. Et JESUS leur répondit: Allez raconter à Jean ce que vous avez entendu, & ce que vous avez vû.

Isai. 35. 5. 61. 1.
5. Les aveugles voyent, les boiteux marchent, les lépreux sont // guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Evangile est annoncé aux pauvres:

6. & heureux celuy qui ne // prendra point de moy un sujet de scandale & de chûte.

1. ET factum est, cùm consummasset Jesus, præcipiens duodecim discipulis suis, transiit inde ut doceret & prædicaret in civitatibus eorum.

2. Joannes autem cùm audisset in vinculis opera Christi, mittens duo de discipulis suis,

3. ait illi: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?

4. Et respondens Jesus ait illis: Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, & vidistis.

5. Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur:

6. & beatus est, qui non fuerit scandalizatus in me.

1. *autr.* JESUS ayant achevé de donner ces préceptes, &c.
Ibid. *l.* leurs villes.

5. *l.* purifiez.
6. *l.* sera pointcandalisé en moy.

7. Illis

7. Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne: Quid existis in desertum videre ? Arúndinem vento agitatam ?

7. Lorsqu'ils s'en furent al- *Luc.* 7.
lez, JESUS commença à par- 24.
ler de Jean au peuple en cette sorte : Qu'estes-vous allé voir dans le desert ? Un roseau agité du vent ?

8. Sed quid existis videre ? Hominem mollibus vestitum ? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt.

8. Qu'estes-vous, *dis-je*, allé voir ? Un homme vestu // avec luxe & avec mollesse ? Vous sçavez que ceux qui s'habillent de cette sorte sont dans les maisons des Rois.

9. Sed quid existis videre ? Prophetam ? Etiam dico vobis, & plus quàm Prophetam.

9. Qu'estes-vous donc allé voir ? Un Prophete ? Ouy, je vous le dis, & plus qu'un Prophete.

10. Hic est enim de quó scriptum est: Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

10. Car c'est de luy qu'il a *Mal.* 3. 1.
esté écrit : J'envoye devant *Marc.* 1.
vous mon ange, qui vous 2. *Luc.* 7.
préparera la voye où vous de- 27.
vez marcher ¶.

11. Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista : qui autem minor est in regno cælorum, major est illo.

11. Je vous dis en vérité, qu'entre ceux qui sont nez de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean Baptiste : // mais celuy qui est le plus petit dans le royaume des cieux, est plus grand que luy.

12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum

12. Or depuis le temps de Jean Baptiste jusqu'à present, le royaume des cieux se prend

8. *l.* d'habits mols.

11. *autr.* mais celuy qui est plus petit que luy, &c. *Expl.* JESUS-CHRIST qui est plus petit pour l'âge, & qui passe pour moindre que luy dans vos esprits.

par violence, & *ce sont* les violens *qui* l'emportent.

cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.

13. Car jusqu'à Jean tous les Prophetes, aussi-bien que la loy, ont ‖ prophétisé:

13. Omnes enim Prophetæ & lex, usque ad Joannem prophetaverunt:

Mal. 4. 5. 14. ‖ & si vous voulez comprendre ce que je vous dis, c'est luy-même qui est cet Elie qui doit venir.

14. & si vultis recipere, ipse est Elias, qui venturus est.

15. Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

15. Qui habet aures audiendi, audiat.

16. Mais à qui diray-je que ce peuple cy est semblable? Il est semblable à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui crient à leurs compagnons,

16. Cui autem similem æstimabo generationem istam? Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus

17. & leur disent: ‖ Nous avons chanté pour vous *réjouir*, & vous n'avez point dansé: nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil.

17. dicunt: Cecinimus vobis, & non saltastis: lamentavimus, & non planxistis.

18. Car Jean est venu ne mangeant ni ne beuvant, & ils disent: Il est possedé du démon.

18. Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet.

19. Le Fils de l'homme est venu mangeant & beuvant,

19. Venit filius hominis manducans &

13. expl. *annoncé des choses futures.*

14. *autr.* & si vous voulez le recevoir, il est luy-même cet Elie qui doit venir.

17. *gr.* nous avons joué de la fluste,

bibens, & dicunt : Ecce homo vorax, & potator vini, publicanorum & peccatorum amicus : & justificata est sapientia à filiis suis.

& ils disent : Voilà un homme qui aime à faire bonne-chére & à boire du vin ; il est ami des Publicains & des gens de mauvaise vie : mais la sagesse a esté justifiée par ses enfans.

20. Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.

20. Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait ‖ beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.

21. Væ tibi, Corozain, væ tibi, Bethsaida : quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio & cinere pœnitentiam egissent.

21. Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethsaïde ; parce que si les miracles qui ont esté faits au milieu de vous avoient esté faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auroient fait pénitence dans le sac & dans la cendre. *Luc.* 10. 13.

22. Veruntamen dico vobis : Tyro & Sidoni remissius erit in die judicii quàm vobis.

22. C'est pourquoy je vous déclare qu'au jour du jugement Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

23. Et tu, Capharnaüm, nunquid usque in cælum exaltaberis ? Usque in infernum descendes ; quia, si in Sodomis factæ fuissent virtutes, quæ factæ

23. Et toy, Capharnaïm ‖ t'éleveras-tu *toujours* jusqu'au ciel ? Tu seras abbaissée jusqu'au fond de l'enfer ; parce que si les miracles qui ont esté faits au milieu de toy

20. *autr.* le plus de miracles. | 23. *gr.* qui as esté élevée.

avoient esté faits dans Sodome, elle subsisteroit peut-estre encore aujourd'huy.

sunt in te, fortè mansissent usque in hanc diem.

24. C'est pourquoy je vous déclare qu'au jour du jugement le païs de Sodome sera traité moins rigoureusement que toy.

24. Veruntamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quàm tibi.

† S. Matthias. S François. Plusieurs SS. Martyrs.

25. † Alors JESUS dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pére, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudens, & que vous les avez révélées aux simples & aux petits.

25. In illo tempore respondens Jesus dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine cæli & terræ, quia abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti ea parvulis.

26. Ouy, mon Pere, *je vous en rends gloire* //, parce qu'il vous a ainsi plû.

26. Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te.

Joan. 6. 46. 7. 28. 8. 19. 10. 15.

27. Mon Pére m'a mis toutes choses entre les mains; & nul ne connoist le Fils que le Pére: comme nul ne connoist le Pére que le Fils, & celuy à qui le Fils l'aura voulu révéler.

27. Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo novit Filium nisi Pater: neque Patrem quis novit nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare.

28. Venez à moy vous tous qui estes fatiguez & qui estes chargez, & je vous soulageray.

28. Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos.

Jerem. 6. 16.

29. Prenez mon joug sur vous, & apprenez de moy que je suis doux & humble

29. Tollite jugum meum super vos, & discite à me, quia mitis

26. *autr.* cela est ainsi, parce que vous l'avez voulu.

sum & humilis corde; & invenietis requiem animabus vestris :

de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames :

30. jugum enim meum suave est, & onus meum leve.

30. car mon joug est doux & mon fardeau est léger ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *JESUS ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de là pour s'en aller enseigner & prêcher dans les villes d'alentour. Or Jean ayant appris dans la prison les œuvres* merveilleuses *de* JESUS-CHRIST, *envoya deux de ses disciples luy dire : Estes-vous celuy qui doit venir, &c.*

JESUS-CHRIST part de ce lieu où il venoit *de donner* tous ces *préceptes* & toutes ces *instructions* à ses Apostres; & il se sépare d'eux, comme il paroist par saint Luc. Après qu'il leur a donné *Luc. 9. 6.* leur mission, dit saint Chrysostome, il s'éloigne 10. pour leur donner lieu d'agir par eux-mêmes, & *Chrysost. in Matth.* de pratiquer ce qu'il venoit de leur prescrire. Car *hom. 37.* s'il fût toûjours demeuré avec les Apostres, & s'il eût toûjours guéri les malades en leur compagnie, nul n'auroit voulu s'adresser à eux. Ainsi dans le même-temps que JESUS-CHRIST alla *enseigner & prêcher dans les villes d'alentour*, les Apostres s'en allérent s'acquitter aussi du ministére de la prédication, & guérir toutes sortes de maladies, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ce que saint Matthieu marque ensuite des deux disciples que saint Jean Baptiste estant en prison

envoya à JESUS-CHRIST, & des choses qu'il leur ordonna de luy dire, paroist d'abord surprenant. Car il semble que lorsqu'il fait demander au Fils de Dieu, *s'il estoit celuy qui devoit venir*, c'est-à-dire, le Messie attendu depuis si long-temps, il détruisoit par cette espece de doute, la vérité qu'il avoit auparavant reconnuë, en le nommant
Joan. 1. 29. publiquement *l'Agneau de Dieu* qui ostoit le péché du monde. Mais saint Chrysostome, saint Hilaire & saint Jérôme font fort bien voir, qu'il est contre toute sorte de raison d'attribuer ce que fit
Hilarius in Matth. can. 11. alors saint Jean à aucun doute. Et l'on ne peut croire avec la moindre apparence, que celuy à qui Dieu avoit fait connoistre le Messie avant sa prison, ait esté privé de la lumiére du Saint-Esprit depuis qu'il fut emprisonné. Pour connoistre donc quelle a esté la raison de cette conduite qu'il tint alors, il faut remarquer avec saint Jean Chrysostome, que ses disciples avoient toûjours une secrette jalousie contre JESUS-CHRIST; & que leur saint maistre travailla autant qu'il put à les détacher de soy, & à leur donner l'idée qu'ils devoient avoir du Sauveur. Mais lorsqu'il fut arresté & prest à mourir, il fit un dernier effort pour tâcher de les faire entrer dans la vérité qu'il leur enseignoit, & les attacher à JESUS-CHRIST. Il voulut, dit saint Hilaire, non pas s'instruire luy-même, mais guérir l'ignorance de ses disciples. Et il jugea à propos de les envoyer pour estre les spectateurs & les témoins *de ses œuvres* si miraculeuses. Car il falloit que les œuvres de JESUS-CHRIST donnassent de l'autorité aux paroles du Précurseur; & que l'on fût convaincu qu'on ne devoit point attendre d'autre CHRIST

que celuy à qui cette multitude de prodiges auroient rendu témoignage. C'est donc pour cette raison que saint Jean Baptiste estant sur le point d'estre mis à mort par Herode, envoye de ses disciples à JESUS-CHRIST, afin que l'interrogeant de la part du saint Précurseur qui les envoyoit, ils reçussent pour eux-mêmes les instructions qui leur estoient necessaires : *Et magistro interrogante, sibi discerent.* Hieron. in hunc locum. Chrysost. ut suprà.

JESUS-CHRIST connoissant parfaitement la pensée de saint Jean Baptiste, ne répondit point à ce que ses deux disciples luy demandoient : mais il aima mieux leur faire connoistre par ses miracles que par ses paroles ce qu'il estoit. Ainsi guérissant en leur presence beaucoup d'aveugles, de boiteux & d'autres malades, il voulut les convaincre de sa divinité, & non pas instruire leur maistre qui le connoissoit parfaitement. S'il leur eût dit, comme le remarque saint Jérôme : Ouy, c'est moy dont les Prophetes ont prédit l'avenement ; cette réponse eût pû les blesser, & leur faire dire, ou au moins penser, ce que luy dirent un jour les Juifs : *Vous vous rendez témoignage à vous-même.* Joan. 8. 13. Il aime donc mieux les laisser juger eux-mêmes de ce qu'ils voyoient & les instruire par leurs propres yeux. Et après leur avoir representé dans la guérison de tant de malades, une image très-sensible des miracles beaucoup plus grands qu'il opéroit invisiblement dans la guérison & la résurrection des ames, il leur fait même comme un reproche secret par les paroles suivantes : *Heureux*, leur dit-il, *celuy qui ne prendra point* de *moy un sujet de scandale* & *de chûte*. Car sçachant bien qu'ils estoient eux-mêmes scandalisez sur son

sujet à cause de l'envie secrette qu'ils luy portoient, il leur découvre de telle sorte ce qu'il y avoit de caché au fond de leurs cœurs, qu'il n'en rend témoin que leur conscience. Mais ces paroles de JESUS-CHRIST marquoient encore, selon saint Grégoire, que l'humiliation de la mort qu'il devoit souffrir scandaliseroit bien des gens, qui ne pourroient allier ensemble les effets miraculeux de sa toute-puissance avec une mort si humiliante. C'est-là une espece de scandale qu'on doit beaucoup craindre, & qui a effectivement éloigné long-temps les sages & les grands du siécle de se soumettre à la croix du Fils de Dieu, qui *estoit*, comme dit saint Paul, *un scandale aux Juifs & une folie aux Gentils.*

Gregor. Magn. hom. 6. in Evan.

1. Corint. 1. 23.

Les pauvres à qui l'Evangile est annoncé, sont ou les pauvres de cœur & d'affection, ou même ceux qui sont pauvres effectivement des richesses de la terre. S. Jérôme croit que JESUS-CHRIST a voulu marquer par là, que la prédication de l'Evangile regardoit les pauvres comme les riches, & qu'il n'y avoit en cela aucune distinction entre les petits & les grands, entre les nobles & ceux qui ne l'estoient pas. Mais saint Hilaire entend particuliérement par ce mot de *pauvres*, ceux qui sont humbles de cœur & d'esprit, ceux qui négligent leur vie pour l'amour de JESUS-CHRIST, & qui se rendent ainsi dignes du royaume qui est préparé aux vrais pauvres dans le ciel. Or parce que JESUS-CHRIST estoit luy-même le chef de ces pauvres bienheureux, & que sa croix devoit estre à beaucoup de personnes un sujet de scandale, il déclare que ceux-là seroient heureux dont la foy ne seroit point ébranlée par sa pauvreté & par sa mort.

Hieron. in hunc locum.

Hilarius in Matth. canon. 11.

℣. 7. jusqu'au 16. *Lorsqu'ils s'en furent allez,* JESUS *commença à parler de Jean au peuple en cette sorte : Qu'estes-vous allé voir dans le desert ? Un roseau agité du vent ? Qu'estes-vous*, dis-je, *allé voir ? Un homme vestu avec luxe & avec mollesse ? &c.*

Il estoit besoin d'empêcher les Juifs d'appliquer à la personne de Jean Baptiste ce que JESUS-CHRIST venoit de dire de ceux qui prendroient de luy un sujet de scandale. Ainsi JESUS-CHRIST fait son éloge devant eux, & un éloge aussi grand que véritable, puisqu'il estoit prononcé par la bouche de celuy qui est luy-même la vérité essentielle. Mais il ne le fait qu'après le départ des disciples de saint Jean, pour n'estre pas soupçonné d'avoir dessein de le flatter en leur presence. Il leur montre en peu de mots que Jean estoit demeuré toûjours ferme dans son premier sentiment, sur le sujet de celuy à qui il avoit rendu d'abord un si illustre témoignage, & que la demande qu'il luy avoit envoyé faire tendoit seulement à instruire ses disciples. Comme donc, dit saint Jérôme, tous ces peuples qui environnoient le Fils de Dieu ne connoissoient point le mystére de cette demande, il leur donne lieu de le comprendre, leur demandant à eux-mêmes *ce qu'ils estoient allé voir dans le desert :* si c'estoit un homme semblable à un roseau agité de tous costez par les vents ; c'est-à-dire, un homme qui par la légereté d'un esprit toûjours flottant, commenceroit à douter de la venuë du Messie après l'avoir annoncé si hautement : si c'estoit un homme vestu avec luxe & avec mollesse, luy à qui le poil des chameaux suffisoit pour son vestement, aussi-bien

Hilar. ib. Hieron. in hunc locum. Chrysost. ut supr.

que des sauterelles & du miel sauvage pour sa nourriture. Car cette espece de nourriture & d'habit convient à un homme élevé dans le desert & renfermé dans une prison ; & un prédicateur de la vérité doit avoir un tel logement : *Et prædicatio veritatis tale habet habitaculum,* Mais pour ceux qui sont des flatteurs, qui cherchent les biens & les délices de cette vie, & sont vestus mollement, ils n'habitent point dans les deserts ni dans la prison, mais dans *les palais des Rois.* Ainsi JESUS-
„ CHRIST nous montre par là, dit saint Jérôme,
„ que ceux qui menent une vie pénitente, & qui
„ prêchent sans flatter, doivent éviter les palais des
„ Rois, & les maisons des personnes qui vivent dans
„ la mollesse.

Hilar. in Matth. can. 11.

Le roseau, selon saint Hilaire, figure un homme dont toute la gloire est au-dehors, & dans la vanité du siécle, mais qui est vuide au-dedans, & qui n'ayant rien du solide de la vérité, devient ainsi qu'un roseau, le jouet des vents, c'est-à-dire, des esprits impurs, qui le remuent & l'agitent comme il leur plaist. Ce n'est pas ainsi qu'estoit Jean Baptiste, que la vérité remplissoit intérieurement, & qui n'estoit point par conséquent exposé aux différentes agitations de la malice du démon. Saint Hilaire entend encore en un sens spirituel, par ces *Rois* dont il parle icy, les anges prévaricateurs, qui sont les princes du siécle. Ainsi *ceux qui sont vestus avec mollesse, sont dans les maisons des Rois* ; c'est-à-dire, selon la pensée de ce Saint, que les démons habitent dans ceux qui vivent avec mollesse.

Hieron. in hunc loc.

Lorsque JESUS-CHRIST déclare que Jean-Baptiste estoit *plus que Prophete* ; il veut dire qu'il

ſurpaſſoit les autres Prophetes qui avoient prédit *Gregor. Magn. homil. 6. in Evang.*
que le Meſſie devoit venir ; puiſqu'il fait voir qu'il eſtoit déja venu, le montrant au doigt, & diſant : *Voilà l'Agneau de Dieu : voilà celuy qui oſte les péchez du monde* ; & que de plus ſa qualité de Prophete fut relevée par le privilége ſingulier d'avoir baptiſé ſon Seigneur. Le nom d'ange que le Fils de Dieu luy donne encore en luy appliquant ce paſſage du prophete Malachie : *J'envoye* *Malach. 37.*
devant vous mon ange, qui vous préparera la voye où vous devez marcher ; marquoit ſeulement, ſelon ſaint Jérôme, qu'il eſtoit uni aux Anges par la dignité d'un ſemblable miniſtére, c'eſt-à-dire, que comme eux, il annonça la venuë du Sauveur. Ainſi ſa gloire toute ſinguliére fut de ce qu'entre *Hilar. in Matth. can. 11.*
tous les Prophetes, il n'y eut que luy qui eut l'avantage de prédire JESUS-CHRIST, & de le voir. Ce fut luy qui annonça comme *un ange*, ſa venuë, & ce fut luy qui marchant comme un précurſeur immédiatement devant ſa perſonne, *préparoit ſa voye*, lorſqu'il donnoit le baptême de la pénitence ; qu'il déclaroit que le royaume des cieux approchoit ; & qu'il ſervoit à faire connoiſtre celuy qui devoit oſter les péchez du monde.

Enfin pour dernier éloge, le Fils de Dieu aſſure de luy-même avec ſerment ; *Qu'entre ceux qui eſtoient nez de femmes, il n'y en avoit point eu de plus grand que luy*. Saint Jean eſt donc préféré, dit ſaint Jérôme, « à ceux qui eſtoient nez de femmes par la voye ordinaire du mariage ; non à celuy qui eſt né de la Vierge par l'opération du Saint-Eſprit : & néanmoins, ajoûte-t-il, JESUS-CHRIST parlant de la ſorte, n'a point proprement préféré Jean-Baptiſte aux autres Prophetes ;

„aux Patriarches, & à tous les autres hommes; „mais l'a seulement égalé aux plus grands d'entr'„eux. Car, si selon cette déclaration du Fils de „Dieu, tous les autres *ne sont point plus grands que* „*luy*, il ne s'ensuit pas qu'il soit luy-même plus „grand que les autres. Ainsi, dit saint Chrysostome, jamais femme n'avoit eu de fils ni plus grand ni plus saint que Jean. Cet oracle du Fils de Dieu suffit seul pour nous en convaincre : mais on en peut voir la preuve dans la maniére dont cet homme vivoit sur la terre, comme s'il avoit esté déja dans le ciel. Toûjours appliqué à la priére, il ne parloit point aux hommes, mais à Dieu seul. Sa pénitence & sa retraite se soustenoient mutuellement. Et quoique sa vie fût si dure en toutes maniéres, il estoit doux néanmoins; & il avoit sçu allier avec la douceur qu'il faisoit paroistre envers ses disciples, une grande force pour prêcher aux Juifs la pénitence, & une entiére liberté pour reprendre les princes mêmes de leurs desordres.

Chrys. in Matth. hom. 38.

Mais si nul des hommes nez de femmes n'avoit esté plus grand que Jean Baptiste, le plus petit *dans le royaume des cieux estoit néanmoins plus grand que luy.* Jesus-Christ s'appelle *plus petit* que Jean, ou parce qu'il estoit un peu moins âgé, ou parce qu'il estoit plus petit que luy dans l'esprit du peuple, car on voit souvent qu'ils parloient de Jesus-Christ avec mépris. Ainsi il estoit vraiment regardé parmy les Juifs, comme *plus petit* que Jean Baptiste *dans le royaume des cieux*; ce qui peut marquer, selon saint Jean Chrysostome, ou les choses spirituelles & qui regardent le ciel, ou la prédication de ce royaume

Id. ib. Hieron. in hunc locum. Hilar. ut suprà. Matth. 11. 19. 13. 55.

céleste, où l'Eglise des justes. Et peut-estre que le Fils de Dieu le permit ainsi d'abord, afin que l'autorité de celuy qu'il avoit choisi pour luy rendre témoignage fût plus grande, & les Juifs moins excusables de n'avoir point ajoûté foy à celuy qu'ils revéroient comme un ange. Mais saint Jérôme a trouvé dans ces paroles du Fils de Dieu un autre sens qu'il regarde comme plus simple. Tout Saint, dit-il, qui est déja avec Dieu, est plus grand que celuy qui est encore engagé dans le combat : car c'est une chose bien différente de jouir déja de la couronne de la victoire, ou de combattre pour l'acquerir. Cependant, comme cette explication semble avoir moins de rapport à ce que le Fils de Dieu vouloit insinuer aux Juifs touchant le Messie abbaissé si fort dans son Incarnation, & néanmoins infiniment élevé au-dessus du précurseur, la premiére est préférée par d'habiles Interpretes. On peut encore, selon quelques-uns, entendre cecy de Jean Baptiste, regardé comme appartenant à la loy ancienne, dans laquelle il estoit né, & comparé avec ceux qui ont tout à fait appartenu à la loy nouvelle : car quoique saint Jean fût infiniment plus saint que ne l'ont esté beaucoup de Chrestiens ; si néanmoins l'on compare l'Evangile qui a commencé à nous annoncer *le royaume des cieux*, avec la loy de Moïse, qui ne parloit point aux Israëlites de ce royaume, mais seulement d'un régne sur la terre ; il est vray de dire qu'un des plus petits disciples de JESUS-CHRIST, en qualité d'héritier du royaume des cieux, est plus grand que Jean Baptiste, en qualité de disciple de Moïse. Or c'est peut-estre ce que le Sauveur vouloit faire enten-

Maldonat.

dre, pour donner aux Juifs l'idée qu'ils devoient avoir du ministére de la loy nouvelle : car ce qui rendoit Jean Baptiste vraiment grand, c'est qu'il estoit le précurseur de ce ministére évangélique, appartenant de telle sorte à la loy ancienne, qu'il touchoit en même-temps à la loy nouvelle, estant destiné pour préparer les voyes au nouveau législateur. C'est ce qui semble estre marqué par les paroles suivantes :

Depuis le temps de Jean Baptiste jusqu'à present, le royaume des cieux se prend par violence, & ce sont *les violens* qui *l'emportent.* La nouvelle prédication touchant l'héritage du royaume des cieux, pouvoit estre regardée comme la découverte d'un très-grand tresor, que le Fils de Dieu exposoit à tous les hommes, afin que tous s'efforçassent de le posseder. Or Jean Baptiste faisant la fonction de précurseur de Jesus-Christ avoit parlé le premier de ce royaume céleste, lorsqu'il avoit dit : *Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche.* C'est pourquoy le Fils de Dieu déclare icy, Que *depuis le temps de Jean Baptiste*, c'est-à-dire, de sa prédication, jusqu'au temps où le Sauveur prêchoit luy-même en personne, *le royaume des cieux se prenoit par violence.* Car c'est en effet, dit saint Jérôme, une grande violence que se font ceux qui estant nez sur la terre, cherchent à s'établir jusques dans le ciel ; & qui travaillent à acquerir par la vertu ce qu'ils ne possedent point par la nature. Il ne faut pas s'étonner s'il dit que le royaume des cieux se prenoit par la violence. Le scandale de la croix exposoit la foy à un grand péril. L'infidélité des disciples de saint Jean formoit une espece de party contre Jesus-

Hieron. in hunc locum.

Matth. 3. 2.

Hilar. in Matth. can. 11.

CHRIST. L'ordre avoit esté donné aux Apostres d'aller plutost vers les brebis perduës de la maison d'Israël : & cependant le fruit de toute la prédication de l'Evangile sembloit s'étendre principalement sur les Publicains & sur les pécheurs publics qui commençoient à entrer dans la foy, & même dans l'apostolat, & à ravir les premiéres places dans le royaume des cieux. Le témoignage que Jean Baptiste rendoit au Messie n'estoit point reçu du peuple. Les œuvres de JESUS-CHRIST, toutes miraculeuses qu'elles estoient, ne luy donnoient point encore l'autorité qui luy estoit dûë. Les siens le rejettoient avec mépris, en même-temps que des étrangers le recevoient avec respect. Les propres enfans de l'Epoux refusoient de reconnoistre le Testament de leur pére, lors même que les serviteurs s'y soumettoient humblement. Toutes ces choses, dit saint Hilaire, faisoient voir que *la violence emportoit alors le royaume des cieux*; parce que la gloire d'Israël qui estoit dûë à leurs péres, qui avoit esté annoncée par les Prophetes, & que JESUS-CHRIST offroit luy-même à son peuple, devenoit le prix de la foy des étrangers & des Gentils.

Que s'il est vray dans ce sens que les violens emportoient alors le royaume des cieux, parce qu'ils le ravissoient en quelque sorte aux heritiers des promesses ; il n'est pas moins véritable, selon les Péres, que c'est encore par la violence qu'on le ravit tous les jours. Car il faut combattre, dit saint Irénée, il faut veiller, & il faut persévérer dans la vigilance & dans le combat pour se rendre digne de le posseder. Et c'est pour cela que saint Paul use de cette comparaison ;

Irenaus adver. hæref. l. 4. c. 72. August. quæst. Evang. l. 2. c. 37. 1. Cor. 9. 24. &c.

Que *tous courent dans la carrière, mais qu'un seul remporte le prix : Que les athletes gardent une exacte temperance en toutes choses.... & que pour luy il traitoit rudement son corps, & le réduisoit en servitude.* Il faut mépriser, dit saint Augustin, non seulement toutes les choses temporelles, mais les langues mêmes des personnes qui nous insultent lorsque nous n'avons que du mépris pour ces choses ; de même que les Pharisiens se moc-
Luc. 16. 14. quoient de Jesus-Christ, lorsqu'il parloit du mépris des richesses de la terre : car c'est par cette espece de violence que l'on se fait, qu'on peut enlever saintement le royaume qui est dans les cieux.

Hieron. in hunc locum. Jesus-Christ ajoûte ; Que *tous les Prophetes & la loy avoient prophétisé jusqu'à Jean* ; ce qui ne signifie pas que depuis saint Jean il n'y a eu aucuns Prophetes ; puisque l'on voit le contraire dans les Actes des Apostres. Mais on doit entendre par là avec saint Jérôme, que tout ce qu'il y avoit de prophéties dans les livres des Prophetes & de la loy, regardoit la personne du Messie ; & qu'ainsi toutes ces prédictions se terminoient au temps même où saint Jean Baptiste déclaroit que le Christ dont elles avoient annoncé l'avenement estoit venu. C'est de même, dit saint
Chrysost. in Matth. hom. 38. Chrysostome, que si le Sauveur avoit parlé de la sorte : Les prophéties sur mon sujet n'auroient point cessé, si je ne fusse venu dans le monde. N'espérez donc point qu'on me prédise davantage, & n'en attendez plus d'autre que moy. Il est visible que c'est moy-même qui devois venir ; puisque les Prophetes ont cessé de m'annoncer au moment que j'ay paru ; & que tous les jours on ravit

ravit le royaume des cieux en croyant en moy. Que *si vous voulez comprendre ce que je vous dis*, ajoûte le Fils de Dieu, *c'est* Jean *luy-même qui est cet Elie qui doit venir*. Saint Jérôme remarque sur cette parole de JESUS-CHRIST qu'elle est pleine de mystére, & qu'elle a besoin d'une intelligence particuliére pour estre entenduë, puisqu'il ajoûte aussi-tost aprés: *Que celuy-là l'entende qui a des oreilles pour l'entendre*. Car si ce qu'il avoit dit estoit clair, il ne nous eût pas préparez à en chercher l'intelligence. Et c'est pour cela, dit un autre Pére, qu'il invitoit en quelque sorte ceux qui l'écoutoient, à luy demander la lumiére pour entendre ces paroles. Jean Baptiste est donc appellé Elie, non dans le sens extravagant de ces Philosophes & de ces Hérétiques, qui prétendoient ridiculement qu'il se faisoit une métempsycose, ou une transfusion des ames dans d'autres corps ; mais selon le sens qui est marqué dans un autre Evangéliste, où il est dit de saint Jean, Qu'il *devoit marcher devant le Seigneur dans l'esprit & dans la vertu d'Elie* ; c'est-à-dire, qu'il auroit la même grace, ou la même mesure de l'Esprit Saint qu'Elie avoit euë. Mais de plus, ils se ressemblérent dans l'austérité de vie, & dans la sévérité & la force de l'esprit. Ils véeurent l'un & l'autre dans le desert. Ils avoient tous deux une ceinture de peau. L'un fut obligé de s'enfuir pour avoir reproché au roy Achab & à Jézabel leur impiété ; & l'autre perdit la teste pour avoir parlé contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade avec Hérode. Il y en a, selon saint Jérôme, qui croyent aussi que le nom d'Elie est donné à Jean Baptiste ; parce que de

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. ut suprà.

Hieron.

Luc. 1. 17.

même qu'au second avenement de JESUS-CHRIST, Elie marchera devant pour annoncer qu'il doit venir comme Juge ; saint Jean a esté son précurseur au premier avenement, pour annoncer qu'il venoit en qualité de Rédempteur.

℣. 16. jusqu'au 20. *Mais à qui diray-je que ce peuple ressemble ? Il est semblable à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui crient à leurs compagnons, & leur disent : Nous avons chanté pour vous* réjouir, *& vous n'avez point dansé. Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil, &c.*

Le Fils de Dieu taxe icy principalement les Pharisiens & les Docteurs de la loy, qui faisoient paroistre une opposition si déraisonnable à tous les moyens dont il usoit pour les attirer à luy. Il se sert donc d'une parabole, pour faire voir à ces hommes tout remplis d'eux-mêmes l'extravagance de leur procédé. Je ne puis mieux, leur dit-il, vous comparer qu'à des enfans d'une humeur si intraitable, & d'un esprit si peu susceptible de la joye ou de la tristesse, que quelque soin que leurs compagnons ayent pris de *chanter* des airs de joye ou des airs lugubres, ils sont toûjours demeurez également insensibles. JESUS-CHRIST veut principalement en parlant ainsi, faire voir que la conduite de saint Jean n'estoit point contraire à la sienne, mais qu'elle n'avoit que le même but ; & qu'ainsi sa divine sagesse n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit estre utile pour leur salut : car il semble qu'il leur fasse ce reproche du Prophete : *Que devois-je faire à ma vigne, que je ne luy aye pas fait ?* Nous sommes venus vers vous Jean & moy par deux voyes différentes. Si l'austérité &

Chrysost. ut suprà.

Isai. 5. 4.

le jeûne vous paroiſſent dignes d'admiration, ne deviez-vous pas croire Jean qui a mené une vie ſi auſtére ; ne deviez-vous pas ajoûter foy à ſes paroles, lorſqu'il déclaroit que j'eſtois le CHRIST & le Meſſie ? Que ſi le jeûne vous paroiſſoit quelque choſe de trop auſtére, pourquoy avez-vous refuſé de me croire, moy qui ay mené parmy vous une vie commune ? Car ſoit par l'une ou par l'autre de ces deux voyes, vous auriez pû parvenir au royaume des cieux qui vous eſtoit annoncé. Voicy donc l'application des paroles que JESUS-CHRIST met dans la bouche de ces enfans : *Nous avons chanté pour vous* réjouir, *& vous n'avez point danſé* ; c'eſt-à-dire, j'ay voulu vous attirer par la vie commune & aiſée que vous m'avez vû mener, & vous ne m'avez point écouté. *Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil* ; c'eſt-à-dire, Jean Baptiſte eſt venu à vous menant une vie dure & auſtére, & vous ne l'avez pas crû. Cependant ces deux conduites, quoique différentes, ne tendoient qu'à la même fin, qui eſtoit de vous gagner, & de vous faire entrer dans la voye de la vérité, en vous portant à reconnoiſtre voſtre Sauveur, & à vous ſoumettre aux ordres qu'il eſt venu vous preſcrire pour voſtre ſalut. Tel eſt donc l'aveuglement déplorable de ceux dans le cœur deſquels un orgueil ſecret & une maligne envie ferme toute entrée à la vérité. Ni la douceur de la charité, figurée par ces chants de joye, ni la rigueur de la diſcipline, repreſentée par ces chants lugubres ne peuvent toucher ces ames de pierre ; ſi celuy qui eſt tout-puiſſant pour faire naiſtre quand il luy plaiſt des pierres mêmes, des enfans

à Abraham, n'amollit par la vertu de sa grace leur dureté insensible.

Hieron. in hunc. locum. Les Pharisiens & les Docteurs de la loy ayant donc méprisé également, & l'austérité de saint Jean Baptiste & la vie commune de JESUS-CHRIST, disoient du saint précurseur, qu'il *avoit le démon dans le corps*; & de JESUS-CHRIST, que c'étoit *un homme de bonne-chére, & ami des gens de mauvaise vie.* C'est ce qui porte le Fils de Dieu à déclarer, Que *la sagesse avoit esté justifiée par ses enfans*; c'est-à-dire, que l'œconomie dont avoit usé la divine sagesse, & son admirable doctrine avoient esté reconnuës par ceux qui estoient vraiment du nombre des enfans de la sagesse, par les Apostres & les disciples, qui estant les enfans de Dieu, avoient esté convaincus de la justice avec laquelle il avoit agi, luy qui estoit la puissance & la sagesse de Dieu. Or c'estoit le Pére, dit saint Jérôme, qui avoit daigné leur révéler ce qu'il avoit caché aux sages, & à ceux qui estoient prudens à leurs propres yeux. Ces enfans de la sagesse n'estoient donc pas, selon la remarque *Grot.* d'un Interprete, ceux qui estoient regardez alors comme les sages du monde; mais ceux qui estoient touchez intérieurement d'un respect plein de pieté pour la sagesse de Dieu si admirable, qui après s'estre incarné pour s'abbaisser jusqu'à nous, & s'accommoder en quelque façon à nostre foiblesse, se diversifioit encore & prenoit différentes formes pour gagner les hommes, ou pour les rendre inexcusables s'ils ne la reconnoissoient & ne l'adoroient. Ce n'estoient donc pas les Prestres, les Pharisiens, & les Docteurs de la loy, par qui *la sagesse* de la conduite du Sauveur *fut justifiée*, ou

reconnuë pour juste : mais ce furent ceux, dit saint Hilaire, qui faisoient violence au royaume des cieux, en le ravissant par la foy qui les rendoit justes ; ceux qui confessoient que c'estoit par un effet très-juste de la sagesse de Dieu, qu'il avoit transferé le don de la grace, des ames rebelles & infidelles, aux ames simples & humbles : *Confitentes justum sapientiæ opus esse, quia munus suum ad fideles & obsequentes, à contumacibus infidisque transtulerit.* Hilar. in Matth. can. 11.

℣. 20. jusqu'au 25. *Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence. Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethsaïde, &c.*

Saint Luc rapporte ces paroles de JESUS-CHRIST au temps où il envoya ses disciples prêcher l'Evangile & guérir tous les malades. Luc. 10. 12, &c. Mais rien n'empêche de croire que le Fils de Dieu n'ait fait plusieurs fois les mêmes reproches aux villes ingrates, qui avoient esté insensibles à sa prédication & à ses miracles ; puisqu'il n'y a guére de disposition qui soit plus digne de sa haine & de sa colére. C'estoit même icy une occasion très-naturelle de faire à ces villes un tel reproche accompagné de malediction, puisqu'il venoit de representer, que celuy qui est *la sagesse* éternelle de son Pére avoit esté outragé avec la derniére indignité par les principaux d'entre les Juifs, en même-temps que ceux qui estoient *ses* vrais *enfans reconnoissoient la justice* de sa conduite. Quoiqu'il ne soit point marqué ailleurs, que JESUS-CHRIST ait prêché à *Corozaïn* & à *Bethsaïde*, cet endroit suffit pour nous en assurer. Et de plus

Hieron. in hunc loc. *Matth. 9. 35.* même ces deux villes peuvent estre marquées dans ce qui est dit en général par saint Matthieu; Que JESUS *alloit de tous costez dans les villes & dans les villages, prêchant l'Evangile du royaume, & guérissant toutes sortes de maladies.* Or comme Corozaïn & Bethsaïde sont nommées icy particuliérement, aussi-bien que celle de *Capharnaüm*, il y a sujet de croire que le Fils de Dieu y avoit fait éclatter plus qu'ailleurs les effets extraordinaires de sa bonté & de sa puissance. Ce qui pouvoit rendre ces villes si criminelles, estoit *Hilar. in Matth. can. 11.* de ce que les muets qu'il faisoit parler le louoient ayant la langue desliée; que les aveugles le voyoient ayant recouvré miraculeusement la vûë; que les sourds entendoient sa voix après qu'il avoit ouvert leurs oreilles; que les morts soustenoient sa toute-puissance en ressuscitant; & que cependant nul de ces miracles n'avoit la force d'exciter leur foy, & d'échauffer leur volonté, quoique leur esprit en fût tout rempli d'admiration.

Isai. 23. 1. 2. 8. 9. Ezec. 26. 7. 12. cap. 27. 3. 12. 27. *Tyr* & *Sidon* estoient deux villes des plus marchandes & des plus riches de l'orient. Et leurs richesses immenses les avoient remplies d'orgueil, selon qu'il paroist par les Prophetes. Elles estoient sur les confins de la Galilée. Mais jamais les Juifs n'en avoient esté en possession. C'est pourquoy elles estoient demeurées toûjours infidelles. JESUS-CHRIST voulant donc piquer plus vivement l'esprit de son peuple, jugea à propos de luy parler de ces villes, dont le voisinage luy rendoit leur impiété, leur audace & leur avarice plus connuë, & il prononce en presence de cette multitude de Juifs ingrats & insensibles à ses graces, une terrible malédiction contre leurs villes en ces

termes : *Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethſaïde ; parce que ſi les miracles qui ont eſté faits au milieu de vous, avoient eſté faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auroient fait penitence, &c.* Mais d'où vient donc que Corozaïn & Bethſaïde eſtoient ſi coupables ; & que Tyr & Sidon, ces deux villes plongées dans l'idolatrie & dans toutes ſortes de vices, leur ſont préférées ? C'eſt, dit ſaint Jérôme, que Tyr & Sidon avoient ſeulement foulé aux pieds la loy naturelle : au-lieu que Corozaïn & Bethſaïde ayant violé la loy naturelle & la loy écrite, avoient encore négligé de profiter de la vûë de tant de miracles de JESUS-CHRIST, & mépriſé avec un orgueil inſupportable tout ce qui devoit les engager à reconnoiſtre le Meſſie & à faire pénitence. Que ſi l'on demande, pourquoy l'Evangile n'avoit point eſté prêché, & tous ces miracles ne s'étoient point faits dans Tyr & dans Sidon ; puiſque JESUS-CHRIST déclare, qu'elles auroient crû & auroient fait pénitence ; ſaint Auguſtin répond à cela, Que JESUS-CHRIST noſtre Seigneur nous a découvert dans ces paroles, qui ſont celles de la vérité-même, la profondeur « du myſtére de la prédeſtination : *Sicut ſe habent* « *eloquia veritatis, in quibus verbis ſuis Dominus Jeſus* « *altius nobis myſterium prædeſtinationis oſtendit.* Il eſt « aiſé, dit-il, que nous accuſions l'infidélité des « Juifs, comme venant de leur libre volonté, lorſ- « que de ſi grands miracles ayant eſté faits au milieu « d'eux, ils ont cependant refuſé de croire. Mais « pouvons-nous dire auſſi des Tyriens & des Sido- « niens, que ſi de ſemblables miracles avoient eſté « faits au milieu d'eux, ils n'auroient pas voulu croi- «

Hieron. in hunc locum.

Aug. de don. perſeverant. c. 9. c. 14.

» re; puiſque le Seigneur atteſte luy-même qu'ils
» auroient fait pénitence & donné des marques d'une
» grande humilité? Et cependant ils ſeront punis au
» jour du jugement, quoique d'un moindre ſupplice
» que ces villes, qui après tant de miracles n'ont
» point voulu croire. Cette prédeſtination des Saints
Cap. 14. » n'eſt donc autre choſe, comme il dit encore, que
» la préſcience & la préparation des dons de Dieu,
» par leſquels tous ceux qui ſont ſauvez, ſont ſau-
» vez très-certainement. Et pour les autres, où ſont-
» ils laiſſez ſinon dans la maſſe de perdition, par un
» juſte jugement de Dieu? *Cæteri autem ubi, niſi in
» maſſa perditionis juſto divino judicio relinquuntur?*
» C'eſt dans cette maſſe de perdition, continuë-il,
» que les Tyriens & les Sidoniens ont eſté laiſſez;
» quoique s'ils avoient eſté témoins de ces œuvres
» miraculeuſes de JESUS-CHRIST, ils auroient pû
» croire. Mais parce que la grace de croire ne leur
» eſtoit pas donnée, les moyens par leſquels ils au-
» roient crû ne leur furent pas donnez non plus: *Sed
quoniam ut crederent non erat eis datum, etiam unde
crederent eſt negatum.* Or il y a, dit ſaint Jérôme,
Hier. in hunc loc. une réponſe aiſée à faire ſur ce qu'on peut objec-
ter à tout cela; c'eſt que les jugemens de Dieu
nous ſont inconnus, & que les myſtéres de ſa con-
duite à l'égard de chacun des hommes ſont vrai-
ment impénétrables pour nous: *Ad quod facilis &
aperta reſponſio eſt: ignorare nos judicia Dei, &
ſingularum diſpenſationum ejus ſacramenta neſcire.*
Aug. Enchir. cap. 94. » Les Saints connoiſtront un jour beaucoup plus par-
» faitement qu'en cette vie, comme dit encore ſaint
» Auguſtin, combien ils ſont redevables à la grace
» de JESUS-CHRIST.... Ce ſera alors que ce
» qui eſt maintenant caché ne le ſera plus; pour-

quoy il ne s'est point fait de miracles parmy quel- «
ques-uns, qui auroient fait pénitence, s'ils les «
avoient vûs; & pourquoy au contraire il s'en est «
fait parmy d'autres, qui ne devoient point embras- «
ser la foy : ce que le Sauveur dit très-clairement «
de Corozaïn & de Bethsaïde, aussi-bien que de «
Tyr & de Sidon..... Ce sera alors qu'on verra «
dans la lumiére éclattante de la sagesse, ce qui «
est presentement l'objet de la foy des justes, com- «
bien la volonté de Dieu est infaillible, immuable «
& efficace, & combien il peut de choses qu'il «
ne veut pas, quoiqu'il ne veuille rien qu'il ne «
puisse. «

JESUS-CHRIST ayant parlé de Tyr & de Sidon pour representer leur impénitence si criminelle, s'adresse en particulier à *Capharnaüm*, qui dans son incrédulité paroissoit d'autant plus inexcusable qu'il l'honoroit plus souvent de sa presence, l'ayant choisie même pour le lieu de sa demeure; ce qui la fait appeller ailleurs *sa ville*. Saint Jérôme dit, Qu'au-lieu des paroles de JESUS-CHRIST que nous lisons selon la vulgate, au sujet de Capharnaüm, il a trouvé qu'un autre exemplaire parloit : *Et toy, Capharnaüm, qui as esté élevée jusqu'au ciel, tu descendras jusques dans l'enfer.* Et il ajoûte que ces paroles peuvent s'expliquer en deux maniéres. L'une est : Tu descendras dans l'enfer, pour t'estre élevée contre ma prédication avec un si grand orgueil. L'autre est : Parce que tu as esté élevée jusqu'au ciel, m'ayant eu pour hoste, & ayant esté favorisée de tant de miracles, ta punition en sera plus rigoureuse, pour n'avoir pas crû à tant de preuves de ma divinité. Qui ne sera effrayé par cet oracle de vérité, Que

Matth. 9. 1.

Hier. in hunc loc.

le païs de Sodome doit estre traité avec moins de rigueur à la fin du monde, que Capharnaüm ; & que la cause d'un jugement si terrible, sera son insensibilité pour la visite du Seigneur, & pour les graces qu'elle en a reçuës ? Qui ne tremblera encore une fois, de voir que les crimes les plus abominables de Sodome sont regardez devant Dieu comme moindres, que le mépris de ses dons & de sa presence ? Quoique les desordres de Sodome ayent esté si effroyables, il faut néanmoins considérer, dit saint Chrysostome, que c'estoit avant le temps de la loy & de la grace que tous ces peuples tombérent dans ces excès. Mais à quels supplices nous exposons-nous, si après avoir reçu une loy si sainte, & après tant de grandes choses que Dieu a faites pour nous sauver, nous refusons d'écouter JESUS-CHRIST & les Apostres ?

Chrysost. in Matth. hom. 38.

℣. 25. 26. 27. *Alors* JESUS *dit ces paroles : Je vous louë & vous rends graces, mon Pére, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudens, & que vous les avez révelées aux simples* & *aux petits. Ouy, mon Pére,* je vous en rends graces, *parce qu'il vous a ainsi plû, &c.*

Il est étonnant, qu'après que le Fils de Dieu a reproché à Capharnaüm, à Corozaïn, & à Bethsaïde, le mépris qu'elles avoient fait de ses faveurs, il se tourne tout d'un coup vers Dieu son Pére, pour luy rendre graces de ce qu'il avoit caché aux sages & aux prudens le mystére de son Incarnation, & les autres véritez de son Evangile. Comment celuy qui estoit venu pour sauver les hommes, louë-t-il son Pére d'avoir refusé de découvrir à une partie de ces hommes les mystéres

de la grace du Rédempteur ? Dirons-nous, s'écrie saint Jean Chryſoſtome, que JESUS-CHRIST se réjouit de la perte de ces perſonnes, & de l'ignorance où ils ont eſté de ses myſtéres ? Non ſans doute. Quel a donc eſté le ſujet de cette joye que le Fils de Dieu témoigne ? C'a eſté, dit ſaint Auguſtin, de ce que ces choſes ont eſté révélées aux petits. *Unde Dominus exultavit ? Quia revelatum eſt parvulis.* Ainſi ce n'eſt point parce que ces myſtéres ſont cachez aux ſages, que JESUS-CHRIST ſe réjouit ; mais parce que ce qui eſtoit caché aux ſages eſt révélé aux petits. Hé, qui eſtoient donc proprement ces ſages ? C'eſtoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loy, qui ſe croyoient ſages & ſe regardoient comme prudens. Mais cette ſageſſe eſtoit fauſſe, & cette prudence trompeuſe, ne ſervant qu'à les aveugler, & à mettre en eux une grande oppoſition à la connoiſſance de la vérité. C'eſtoient donc des ſages ſuperbes & remplis d'eux-mêmes, comme les appelle ſaint Auguſtin. C'eſt pourquoy il leur a caché ce qu'il a daigné découvrir aux petits, c'eſt-à-dire, aux humbles, tels qu'ont eſté les Apoſtres. Mais Dieu ne pouvoit-il pas révéler auſſi ces choſes aux ſages du ſiecle, en les rendant eux-mêmes *petits* & humbles ? Ouy ſans doute il le pouvoit. Car qu'y a-t-il d'impoſſible au Tout-puiſſant ? Mais c'eſt que Dieu a voulu faire connoiſtre en la perſonne de ces Docteurs de la loy, de ces Phariſiens, & des autres Juifs qui ſe confioient en eux-mêmes, comme eſtant juſtes, combien l'orgueil qui a fait tomber du ciel le premier Ange, & qui a chaſſé du paradis terreſtre le premier homme, luy eſtoit en abomination. Il auroit pû donc rendre humbles

Chryſoſt. in Matth. hom. 39.
Auguſt. de verb. Domini ſec. Matt. ſerm 8. c. 5.
Chryſoſt. ut ſupr.
Hier. in hunc loc.
Auguſt. ut ſupr.
Hieron.

ces faux justes & ces sages orgueilleux : mais il a voulu vérifier en eux par avance ce qu'a dit depuis un de ses Apostres, Que *Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Que si l'on demande pourquoy le Seigneur a voulu en user ainsi à l'égard des uns & des autres, le Sauveur répond luy-même, que c'est parce qu'il luy a plû : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te.* Ces hommes superbes se croyoient fort éclairez, dit saint Augustin, quoiqu'ils ne fussent que » ténébres. Et parce que n'estant que ténébres, ils » se regardoient comme remplis de lumiére, ils ne » purent estre éclairez. Mais pour les autres qui re» connoissoient leurs propres ténébres, ils estoient » *petits*, c'est-à-dire, humbles, & non superbes : *Eò quòd tenebræ erant, & lumen se putabant, nec illuminari potuerunt.* Il est donc visible par l'exemple de ces *sages* & de ces *petits*, que Dieu, comme dit saint Paul, *fait miséricorde à qui il veut, & endurcit qui il luy plaist*, en ne luy faisant point miséricorde, mais en le laissant dans ses ténébres.

Jacob 4. 6.

August. ut supr.

Rom. 9. 18. 22.

JESUS-CHRIST ajoûte; Que *son Pére luy avoit mis toutes choses entre les mains ; & que nul ne connoissoit le Fils que le Pére : comme nul ne connoissoit le Pére que le Fils, & celuy à qui le Fils l'auroit voulu révéler :* Ce que saint Jean Chrysostome explique de cette sorte ; Que comme il venoit de dire en parlant à son Pére ; *Vous avez révélé ces choses aux petits* ; il montre presentement que cette révélation venoit aussi de luy-même, selon qu'il le marque encore ailleurs, lorsqu'il dit : *Nul ne vient au Pére que par moy.* Ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST ; *Mon Pére*

Chrysost. ut suprà.

Joan. 14. 6.

m'a mis toutes choses entre les mains, s'expliquent encore par quelques Saints en cette maniére : Que par l'union hypostatique du Verbe avec l'homme, le Pére a donné au Fils l'empire sur toutes choses, afin qu'en qualité de Sauveur il rétablît dans le monde les ruines du péché ; que comme le médecin suprême il guérît les effets pernicieux de la morsure du serpent ; que comme la vie primitive & essentielle il ressuscitât ceux qui estoient morts ; & que comme la lumiére & la splendeur de son Pére il dissipât les ténébres qui régnoient parmy les hommes. Ajoûtons encore avec d'autres Péres, que le Verbe par sa génération éternelle, a *reçu toutes choses de son Pére* ; c'est-à-dire, toute la plénitude de sa divinité, estant engendré éternellement de sa propre substance, & possédant avant tous les siécles l'immortalité, la toute-puissance, & toutes ses autres perfections divines. Or selon cette divine nature, *il n'y a que le Pére qui connoist le Fils*, & *le Fils seul qui connoist le Pére* : ce qui néanmoins doit s'entendre par rapport aux créatures, & non par rapport à la troisiéme Personne de la trés-sainte Trinité, qui procédant du Fils en reçoit essentiellement toute la plénitude de la connoissance du Pére.

Iren. advers. hæres. l. 4. c. 17. Athan. in hæc. verb. tom 1. p. 150. Hilar. in Matth. can. 11. August. contr. Maxim. lib. 3. c. 12. tom. 6.

℣. 28. 29. 30. *Venez à moy vous tous qui estes fatiguez & qui estes chargez, & je vous soulageray. Prenez mon joug sur vous, & apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur, &c.*

JESUS-CHRIST venoit de déclarer qui il estoit, & le pouvoir souverain qu'il avoit de toute éternité, comme Dieu, & qui luy avoit esté donné comme homme. Il invite donc maintenant

Hilar. in Matth. can. 11. *tous ceux qui estoient chargez & fatiguez* par le poids de leurs péchez, de leurs méchantes habitudes, & de leur concupiscence ; c'est-à-dire, qui se sentoient comme accablez sous ce poids de leur misére, & qui gémissoient sous le joug pénible des divers préceptes de la loy ancienne ; *de venir à luy*, afin *d'estre soulagez*. Mais remarquez avec saint Hilaire, qu'il ne leur promet de les soulager, qu'à condition qu'ils se chargeront de son joug ; c'est-à-dire, qu'ils se soumettront à ses saints préceptes, & s'approcheront de luy en embrassant le mystére de sa croix. *Prenez* donc *sur vous mon joug*, leur dit-il ; & ne tremblez point quand vous entendez parler de joug. Considérez combien le joug du péché est pénible, & le fardeau que vous portez accablant. *Mes iniquitez*, disoit autrefois le roy David, *se sont appesanties sur moy comme un fardeau insupportable.* Que craignez-vous donc quand je vous parle de mon joug & de mon fardeau ? Je ne veux vous en charger qu'afin de vous décharger en même-temps de celuy qui vous accable : mais afin de le trouver tel qu'il est, *apprenez de moy* avant toutes choses, *que je suis doux & humble de cœur :* car si vous m'imitez en devenant *doux* comme moy, au milieu de vos souffrances, & vraiment *humbles*, d'une humilité qui vienne *du fond du cœur*, *vous trouverez le repos de vos ames ;* au-lieu du *travail* & de la *fatigue* extrême que vous souffrez en portant le joug du démon.

Chrysost. in Matth. hom. 39.

Psalm. 35. 4.

Que si très-peu de personnes comprennent la vérité de cette parole, Que *le joug* de JESUS-CHRIST *est doux*, & *son fardeau léger*, considérons premiérement, que rien ne nous rend tou-

tes choses si pénibles à supporter que l'orgueil, qui est la racine de la cupidité, & par conséquent le principe de tous les troubles parmy les hommes : & que rien au contraire n'adoucit plus toutes les peines de cette vie que l'humilité, qui en abbaissant nostre ame sous la main de Dieu, semble s'élever en même-temps au-dessus de toutes les afflictions du siécle. Il est vray que les préceptes de la loy nouvelle sont pénibles à la nature. Mais souvenons-nous que celuy qui nous les fait, nous invite *à apprendre* de luy-même à devenir *doux & humbles de cœur*; c'est-à-dire, qu'il appartient à celuy qui estant Dieu s'est fait homme, & a paru au milieu des hommes vraiment doux & humble de cœur, à nous inspirer par la lumiére intérieure de sa grace cette humilité & cette douceur qui nous est si necessaire pour procurer à nos ames *le repos* que nous souhaitons. Or ce repos n'est pas un estat de lâcheté & de paresse, mais une paix & une patience vraiment chrestienne au milieu de toutes les croix de la vie presente; & le *repos* éternel qui en est la récompense.

Saint Augustin nous fait voir que le joug de JESUS-CHRIST *est doux* & son *fardeau léger*, en trois maniéres. Premiérement, l'homme inté- « rieur qui se renouvelle de jour en jour, n'estant « plus sous la loy, mais sous la grace, est déchargé « du fardeau des observations innombrables de la « loy ancienne, qui estoient un joug très-pesant, « mais qui devoient estre alors imposées sur des « testes aussi dures que celles des Juifs. Seconde- « ment, on ne luy impose à la place de ce joug que « celuy de la simplicité de la foy, de l'espérance «

Augustin. de verb. Dom. in Matth serm. 8. & 9.

» des biens éternels, & de la sainte charité; afin que » tout ce que le prince du monde qui a esté chassé » dehors, faisoit souffrir à l'homme extérieur, luy » devienne doux par la joye intérieure de son ame. » Car il n'y a rien de plus aisé & de plus doux à la » bonne volonté qu'elle-même; & c'est d'elle que » Dieu se contente : *Nihil enim tam facile bonæ voluntati est, quàm ipsa sibi : & hæc sufficit Deo.* Le

Idem. epist 45, tom. 2. pag. 60. » travail, comme il dit ailleurs, ne manque point » de se trouver où l'on cherche & où l'on aime » beaucoup de choses, pour l'acquisition & la con- » servation desquelles la volonté ne suffit pas. Mais » la vie juste se trouve en nous quand nous le vou- » lons; puisque c'est avoir la justice de la vouloir » pleinement, & que pour estre parfait dans cette » justice, il ne faut rien qu'une parfaite volonté. *Nec plus aliquid perficienda justitia, quàm perfec-* » *tam voluntatem requirit.* C'est ce qui fait dire aux

Luc. 2. 14. » Anges : *Paix sur la terre aux hommes de bonne* » *volonté.* Or où est la paix, là est le repos: & où » se trouve le repos, là est la fin de tous les desirs, » & par conséquent de tous les travaux. Mais afin » que cette volonté soit pleine, il faut qu'elle soit » saine. Or elle sera saine si elle ne rejette pas le » médecin, dont la seule grace peut la guérir de la » maladie des desirs qui luy sont pernicieux. Et c'est la troisiéme maniére en laquelle *le joug du Seigneur luy est doux & son fardeau léger.* Car son suprême médecin est celuy-là même qui luy crie : *Venez à moy, &c.* Lors donc qu'il aura répandu par son Saint-Esprit la charité dans nos cœurs, nous aimerons certainement ce qu'il nous com-

August. de ver. Domin. » mande. Que l'on souffre facilement, s'écrie le » même Saint, toutes sortes d'adversitez temporel-

les,

les, pour éviter une éternité de peines, & pour « *ibid. &*
arriver à un éternel repos! Et que c'estoit avec « *ser. 10.*
grande raison que celuy qui a esté appellé un vase « *Id. de natur.*
d'élection, disoit dans un saint transport de joye ; « *& grat.*
Que *les souffrances de cette vie n'ont aucune propor-* « *cap. 69. 70.*
tion avec la gloire qui sera un jour découverte en « *Rom. 8.*
nous. Ainsi le fardeau de JESUS-CHRIST est lé- « *18.*
ger pour tous ceux qui aiment. Pourquoy, dit-il « *Idem.*
encore, sommes-nous tous *fatiguez & chargez*, « *de verb. Domin.*
sinon parce que nous sommes hommes, & par « *ser. 10.*
conséquent mortels, fragiles, infirmes, portant «
en nous des vases de terre qui se heurtent les «
uns les autres? Mais si ces vases sont en danger «
de se briser à cause de la foiblesse de la chair, «
qu'ils soient mis au large par l'étenduë de la cha- «
rité : *Sed si angustiantur vasa carnis, dilatentur* «
spatia caritatis. Apprenez donc *de moy*, nous dit «
JESUS-CHRIST, non pas à bâtir un monde & «
à créer toutes les choses visibles & invisibles, ni «
à faire dans le monde des miracles & à ressusci- «
ter des morts ; mais à estre comme moy, *doux &* «
humbles de cœur. Ainsi voulez-vous devenir grand? «
Commencez par vous abbaisser. Entreprenez- «
vous de bâtir un édifice fort élevé? Songez avant «
toutes choses à établir le fondement d'une hu- «
milité profonde. «

CHAPITRE XII.

1. IN illo tempore abiit Jesus per sata sabbato : discipuli

1. EN ce temps-là, JESUS passoit le long des blez un jour de sabbat : & ses dis- *Marc. 2. 23. Luc. 6. 1.*

ciples ayant faim se mirent à rompre des épis, & à en manger.

2. Ce que les Pharisiens voyant, ils luy dirent: Voilà vos disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat.

1. Reg. 21. 6. 3. Mais il leur dit: N'avez-vous point lû ce que fit David, lorsque luy & ceux qui l'accompagnoient furent pressez de la faim?

4. Comme il entra dans la maison de Dieu, & mangea les pains // de proposition,
Levit. 24. 9. qu'il n'estoit permis de manger ni à luy, ni à ceux qui estoient avec luy, mais aux Prestres seuls?

Num. 28. 9. 5. Ou n'avez-vous point lû dans la loy que les Prestres aux jours du sabbat, violent le sabbat dans le temple, & ne sont pas néanmoins coupables?

6. Or je vous déclare qu'il y a icy quelqu'un plus grand que le temple.

1. Rom. 15. 22. Eccles. 4. 17 Osee. 6. 6. 7. Que si vous sçaviez bien ce que // veut dire cette parole: J'aime mieux la miséri-

autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas, & manducare.

2. Pharisæi autem videntes, dixerunt ei: Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere sabbatis.

3. At ille dixit eis: Non legistis quid fecerit David, quando esuriit, & qui cum eo erant?

4. Quomodo intravit in domum Dei, & panes propositionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis Sacerdotibus?

5. Aut non legistis in lege, quia sabbatis Sacerdotes in templo sabbatum violant, & sine crimine sunt.

6. Dico autem vobis, quia templo major est hîc.

7. Si autem sciretis, quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium: nunquam

4. *expl.* qui y avoient esté presentez à Dieu.

7. *l.* ce que c'est: Je veux la miséricorde & non pas le sacrifice.

condemnaſſetis innocentes.

corde que le ſacrifice, vous n'auriez jamais condamné des innocens. Suprà 9. 13.

8. Dominus enim eſt Filius hominis etiam ſabbati.

8. Car le Fils de l'homme eſt maiſtre du ſabbat même.

9. Et cùm inde tranſiſſet, venit in ſynagogam eorum,

9. Eſtant parti de là il vint en leur ſynagogue,

10. & ecce homo manum habens aridam & interrogabant eum dicentes: Si licet ſabbatis curare, ut accuſarent eum.

10. où il ſe trouva un homme qui avoit une main ſéche. Ils luy demandérent, pour *avoir un ſujet de* l'accuſer, s'il eſtoit permis de guérir aux jours du ſabbat. Marc. 3. 1. Luc. 6. 6.

11. Ipſe autem dixit illis: Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, & ſi ceciderit hæc ſabbatis in foveam, nonne tenebit & levabit eam?

11. Mais il leur répondit: Qui ſera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebi qui vienne à tomber dans une foſſe le jour du ſabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer?

12. Quanto magis melior eſt homo ove? Itaque licet ſabbatis benefacere.

12. Or combien un homme eſt-il plus excellent qu'une brebi? Il eſt donc permis de faire du bien les jours du ſabbat.

13. Tunc ait homini: Extende manum tuam; & extendit, & reſtituta eſt ſanitati ſicut altera.

13. Alors il dit à cet homme: Etendez voſtre main. Il l'étendit, & elle devint ſaine comme l'autre.

14. Exeuntes autem Phariſæi, conſilium faciebant adverſus eum, quomodo perderent eum.

14. Mais les Phariſiens eſtant ſortis, tinrent conſeil enſemble contre luy des moyens qu'ils pourroient prendre pour le perdre.

15. JESUS le sçachant se retira de ce lieu-là; & beaucoup de personnes l'ayant suivi, il les guérit tous.

15. Jesus autem sciens recessit inde : & secuti sunt eum multi, & curavit eos omnes.

16. Et il leur commanda de ne le point découvrir;

16. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent;

17. afin que cette parole du prophete Isaïe fût accomplie :

17. ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam dicentem :

Isai. 42. 1. 18. Voicy mon serviteur que j'ay élû, mon bien-aimé dans lequel // j'ay mis toute mon affection. Je feray reposer sur luy mon esprit, & il annoncera la justice // aux nations.

18. Ecce puer meus, quem elegi, dilectus meus, in quo benè complacuit animæ meæ. Ponam spiritum meum super eum, & judicium gentibus nuntiabit.

19. Il ne disputera point, il ne criera point, & personne n'entendra sa voix dans les ruës:

19. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus:

20. il ne brisera point le roseau cassé, & il // n'achevera point d'éteindre la méche qui fume encore, jusqu'à ce qu'il // fasse triompher la justice *de sa cause* :

20. arundinem quassatam non confringet, & linum fumigans non extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium :

21. & les nations espéreront en son nom.

21. & in nomine ejus gentes sperabunt.

22. Alors on luy presenta un possedé, aveugle & muet;

22. Tunc oblatus est ei dæmonium ha-

18. *l.* mon ame a mis toute son affection.
Ibid. *autr.* le jugement *dernier. August. civit. Dei lib.* 20. *cap.* 30. *Hieronym. epist.* 159.
20. *l.* n'éteindra point.
Ibid. *l.* fasse sortir le jugement en victoire.

bens, cæcus & mutus, & curavit eum, ita ut loqueretur & videret.

& il le guérit, ensorte qu'il commença à parler & à voir.

23. Et stupebant omnes turbæ, & dicebant: Nunquid hic est filius David?

23. Tout le peuple en fut rempli d'admiration; & ils disoient: N'est-ce point là le fils de David?

24. Pharisæi autem audientes, dixerunt: Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmoniorum.

24. Mais les Pharisiens entendant cela, disoient: Cet homme ne chasse les démons que par la vertu de Béelzébut prince des démons. Suprà 9. 34. Marc. 3. 22. Luc. 11. 15.

25. Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis: Omne regnum divisum contra se, desolabitur, & omnis civitas, vel domus divisa contra se, non stabit.

25. Or JESUS connoissant leurs pensées, leur dit: Tout royaume divisé contre luy-même sera ruiné, & toute ville ou maison qui est divisée contre elle-même, ne pourra subsister. Luc. 11. 17.

26. Et si satanas satanam ejicit, adversus se divisus est: quomodo ergo stabit regnum ejus?

26. Que si satan chasse satan, il est divisé contre soy-même: comment donc son royaume subsistera-t-il?

27. Et si ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii vestri in quo ejiciunt? Ideò ipsi judices vestri erunt.

27. Et si c'est par Béelzébut que je chasse les démons, par qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoy ils seront eux-mêmes vos juges.

28. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

28. Que si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous //.

29. Aut quomodo potest quisquam intra-

29. Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la

28. autr. vous a esté annoncé.

maison du fort, & piller // ses armes & ce qu'il possede, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison?

re in domum fortis, & vasa ejus diripere, nisi priùs alligaverit fortem, & tunc domum illius diripiet?

30. Celuy qui n'est point avec moy, est contre moy: & celuy qui n'amasse point avec moy, dissipe.

30. Qui non est mecum, contra me est: & qui non congregat mecum, spargit.

Marc. 3. 28. 29. Luc. 12. 10.

31. C'est pourquoy je vous déclare que tout péché & tout blasphême sera remis aux hommes: mais le blasphême contre le *Saint*-Esprit ne leur sera point remis.

31. Ideò dico vobis, omne peccatum & blasphemia remittetur hominibus: spiritus autem blasphemia non remittetur.

32. Et quiconque aura // parlé contre le Fils de l'homme, il luy sera remis: mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne luy sera remis ni en ce siécle, ni dans le siécle à venir.

32. Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei: qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro.

33. Ou // dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi: ou dites que l'arbre estant mauvais, le fruit aussi en est mauvais: car c'est par le fruit qu'on connoist l'arbre.

33. Aut facite arborem bonam & fructum ejus bonum, aut facite arborem malam & fructum ejus malum: siquidem ex fructu arbor agnoscitur.

34. Race de vipéres, comment pouvez-vous dire de

34. Progenies viperarum, quomodo

29. expl. *Vasa, ou κειών, selon le mot hébreu auquel ils répondent, signifient armes & meubles.*

32. *l.* dit une parole.

33. *l.* faites.

potestis bona loqui, cùm sitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur.

bonnes choses, vous qui estes méchans? car c'est de la Luc. 6.
plénitude du cœur que la 45.
bouche parle.

35. Bonus homo de bono thesauro profert bona: & malus homo de malo thesauro profert mala.

35. L'homme qui est bon, tire de bonnes choses de *son* bon tresor //: & l'homme qui est méchant, tire de mauvaises choses de *son* mauvais tresor.

36. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.

36. Or je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.

37. Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.

37. Car vous serez justifié par vos paroles, & vous serez condamné par vos paroles.

38. Tunc responderunt ei quidam de Scribis & Pharisæis, dicentes: Magister, volumus à te signum videre.

38. † Alors quelques-uns † 11.
des Scribes & des Pharisiens Mercredy de Ca-
luy dirent: Maistre, nous rême.
// voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige.

39. Qui respondens ait illis: Generatio mala & adultera signum quærit: & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ.

39. Mais il leur répondit:
Cette race méchante & adul- *Infrà* 16.
tére demande un prodige; & 4. Luc. 11.
on ne luy en donnera point 29.
d'autre que celuy du prophe- 1. Cor. 1. 22.
te Jonas.

40. Sicut enim fuit

40. Car comme Jonas fut *Jon.* 2. 1.

35. *gr.* du bon tresor de son cœur.

38. *l.* voulons voir un signe de vous.

trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre.

Jon. 3. 5. 41. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre cette race, & la condamneront; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas: & cependant il y a icy plus que Jonas.

3. Reg. 10. 1. 2. Parali. 9. 1. 42. La Reine du midy s'élevera au jour du jugement contre cette race, & la condamnera; parce qu'elle est venuë des extrémitez de la terre pour entendre la sagesse de Salomon: & cependant il y a icy plus que Salomon.

Luc. 11. 24. 43. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point.

44. Alors il dit: Je retourneray dans ma maison d'où je suis sorti: & revenant il la trouve vuide, nettoyée & parée.

45. En même-temps il va prendre avec luy sept autres esprits plus méchans que luy; & entrant *dans cette maison*,

Jonas in ventre ceti tribus diebus, & tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus.

41. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, & condemnabunt eam: quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ: & ecce plus quàm Jonas hîc.

42. Regina austri surget in judicio cum generatione ista, & condemnabit eam: quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis: & ecce plus quàm Salomon hîc.

43. Cùm autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.

44. Tunc dicit: Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, & ornatam.

45. Tunc vadit & assumit septem alios spiritus secum nequiores se, & intrantes habitant ibi: & fiunt no-

vissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic pessimæ.

ils y demeurent : & le dernier estat de cet homme devient pire que le premier. C'est ce qui arrivera à cette race criminelle. 2.Petr.2. 20.

46. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus & fratres stabant foris, quærentes loqui ei.

46. Lorsqu'il parloit encore au peuple, sa mére & ses fréres *estant arrivez, &* se tenant au-dehors, demandoient à luy parler. Marc. 3. 31. Luc. 8. 19.

47. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua & fratres tui foris stant, quærentes te.

47. Et quelqu'un luy dit : Voilà vostre mére & vos fréres qui sont dehors, & qui vous demandent.

48. At ipse respondens dicenti sibi, ait : Quæ est mater mea, & qui sunt fratres mei ?

48. Mais il répondit à celuy qui luy dit cela : Qui est ma mére, & qui sont mes fréres ?

49. Et extendens manum in discipulos suos, dixit : Ecce mater mea, & fratres mei.

49. Et tendant sa main vers ses disciples : Voicy ma mére, dit-il, & mes fréres.

50. Quicunque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cælis est, ipse meus frater, & soror, & mater est.

50. Car quiconque fait la volonté de mon Pére qui est dans les cieux, celuy-là est mon frére, ma sœur, & ma mére ¶.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *En ce temps-là, Jesus passoit le long des blez un jour de sabbat : & ses disciples ayant faim, commencérent à rompre des épis & à en manger. Ce que les Pharisiens voyant, ils luy dirent : Voilà vos disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat, &c.*

Le jour du sabbat, ou le septiéme de la semaine, estoit observé parmy les Juifs avec tant d'éxactitude, qu'on ne pouvoit pas y travailler aux choses mêmes les plus necessaires, comme estoit de préparer à manger. Mais dans l'action dont il est parlé icy, il n'y avoit ni travail ni préparation. Car les disciples qui n'avoient peut-estre pas eu le temps de pourvoir à leurs besoins à cause de cette foule qui les accabloit sans cesse, se trouvant pressez de manger pour se soustenir, se contentérent de froisser entre leurs mains, tout en marchant, des épis, & à en manger le blé. *Hieron. in hunc locum.* C'estoit une chose très-innocente, & une preuve de l'austérité de leur vie, dit saint Jérôme. Cependant comme les Pharisiens suivoient ordinairement Jesus-Christ, plus pour l'observer & trouver dans sa conduite ou dans ses paroles dequoy le blâmer, que pour en estre édifiez, ils regardérent cette action de ses disciples comme un violement manifeste de la loy ; & s'adressant non aux disciples, mais au maistre qui le souffroit, ils luy demandérent pourquoy il leur permettoit

de faire ce que la loy défendoit. Ce qu'ils disoient paroissoit plausible: mais il est facile de juger, qu'estant vuides de l'esprit de charité, la lettre de la loy les tuoit. Ils auroient dû admirer plutost, comme a fait depuis saint Jean Chrysostome, le détachement des disciples de JESUS-CHRIST, qui les portoit à négliger tout-à-fait le soin de leur corps, & à user des moindres choses pour se nourrir; la faim même la plus pressante ne pouvant les obliger à s'éloigner de la compagnie de leur divin maistre.

Chrysost. in Matth. hom. 40.

Le Fils de Dieu auroit pû pour confondre ses ennemis, leur faire sentir tout d'un coup ce qu'il estoit, & leur montrer qu'estant venu dans le monde pour apporter la lumiére de la vérité, & faire cesser les ombres de la loy ancienne, il avoit droit de dispenser ses disciples de l'observation du sabbat. Mais il aimoit mieux, en se servant de raisons & d'exemples dont ils ne pouvoient disconvenir, leur donner lieu de se rendre à la raison si leur malice ne s'y estoit opposée. Il leur prouve donc par l'exemple de David, pour lequel ils avoient un si grand respect, & des Prestres mêmes appliquez sans cesse au ministére du temple, que ce qu'avoient fait ses disciples ne pouvoit estre regardé comme un péché. Il est certain *qu'il n'estoit permis*, comme le dit le Sauveur, *qu'aux Prestres seuls de manger des pains qui avoient esté presentez à Dieu* dans le tabernacle. Cependant la necessité où David se trouva avec tous ses gens, lorsqu'il fuyoit la persécution de Saül, luy fit manger & à eux aussi de ces pains consacrez à Dieu, sans qu'il luy fût imputé à aucun péché. Combien donc une semblable necessité donnoit-elle encore

plus de pouvoir aux disciples de JESUS-CHRIST de faire une chose beaucoup moins considérable ? Car il n'y avoit aucune comparaison entre froisser des épis de blé le jour du sabbat tout en marchant, & manger *des pains presentez à Dieu* dans le tabernacle, qui estoient uniquement destinez aux Prestres.

L'autre exemple dont le Fils de Dieu se sert pour répondre à l'accusation des Pharisiens, est pris de ce qui se passoit tous les jours dans le temple même, & encore plus le jour du sabbat. Car il suffisoit de *lire la loy* pour y voir que tout ce qu'elle ordonnoit aux Prestres pour les sacrifices, comme de tuer les bestes & de leur oster la peau, de porter du bois, d'allumer du feu, & de brûler des victimes, ne se pouvoit observer les jours du sabbat sans le violer en apparence. Et cependant, disoit JESUS-CHRIST, tous ces Prestres en faisant ces choses, *ne sont point coupables.* Pourquoy ? Parce que le culte de Dieu & leur ministére les exigeoit d'eux. Comment donc accusez-vous mes disciples pour une action si innocente, eux qui sont tout appliquez à m'écouter, à me suivre, & à travailler conjointement avec moy à établir parmy vous le royaume de Dieu ?

Il va ensuite plus loin, & ne craint pas de déclarer sa divinité aux Pharisiens en termes couverts, lorsqu'il leur dit pour derniére preuve de l'innocence de ses disciples; Que *celuy qui estoit là estoit plus grand que le temple*, & par conséquent *le maistre* ou *le seigneur du sabbat*. Ainsi, leur dit-il, comprenez bien la force de ces paroles de l'Ecriture : *J'aime mieux la misericorde que le sacrifice* ; & vous verrez, que comme la charité compatis-

ſance d'Achimélec envers David preſſé de la faim, a fait agréer à Dieu ce qu'il fit en apparence contre la loy ; auſſi la neceſſité où ſe ſont trouvez mes diſciples les juſtifie du violement du ſabbat que vous leur imputez. Et ils en ſont d'autant plus juſtifiez, qu'ils ſont les diſciples du *Fils de l'homme*, qui eſtant le *maiſtre* & le *ſeigneur du ſabbat*, a le pouvoir de les diſpenſer de ſon obſervation, luy qui eſt le ſouverain légiſlateur. Il marquoit, en parlant ainſi, que la loy nouvelle commençant à s'établir par la venuë du Fils de l'homme, qui eſtoit *plus grand que le temple*, & qui eſtoit *le ſeigneur du ſabbat*, ce ſabbat ſeroit détruit par la vérité dont il eſtoit la figure : & il déclaroit qu'il paroiſtroit véritablement qu'il *aimoit mieux la miſéricorde que le ſacrifice*, lorſque, ſelon l'explication de ſaint Hilaire, les *ſacrifices* de la vieille loy ceſſant, la *miſéricorde* de la loy nouvelle ſe répandroit ſur tous les hommes par le miniſtére de ceux mêmes dont les Phariſiens blâmoient la conduite. *Hilar. in Matth. can. 12.*

Il n'eſtoit plus temps, dit ſaint Chryſoſtome, d'apprendre par l'obſervation du ſabbat, que Dieu eſtoit créateur & maiſtre de toutes choſes. Et ſon Fils eſtoit venu dans le monde pour nous inſtruire d'une maniére plus élevée de toutes les véritez de noſtre Religion. Il nous obligeoit alors de conſacrer à ſon ſervice, non pas ſeulement un jour de chaque ſemaine, mais tout le temps de noſtre vie. Et il ne s'agiſſoit plus d'aſſiſter devant l'arche d'alliance & l'autel d'or de l'ancienne loy, lorſqu'on devenoit ſoy-même le temple du Dieu vivant, qu'on portoit au-dedans de ſoy le Seigneur de l'univers, & que l'on s'entretenoit familiérement avec luy. *Chryſoſt. in Matt. hom. 40.*

℣. 9. jusqu'au 15. *Estant parti de là, il vint en leur synagogue, où il se trouva un homme qui avoit une main sèche. Ils luy demandérent, pour* avoir un sujet de *l'accuser, s'il estoit permis de guérir aux jours du sabbat, &c.*

JESUS entra dans la synagogue des Juifs, non le même jour que ses disciples avoient mangé des épis de blé, mais un autre jour du sabbat, comme il est marqué expressément dans saint Luc. Il se trouva en ce lieu un homme *dont la main estoit sèche* & sans mouvement ; & ce malade pouvoit figurer la plûpart des Juifs, dont les mains estoient comme mortes pour toutes les bonnes œuvres. Il est vray qu'ils se regardoient comme très-saints; mais ils estoient sans comparaison plus à plaindre que cet homme qui souhaitoit certainement d'estre guéri; au-lieu qu'ils ne sentoient pas leur propre mal. C'est donc pour leur donner lieu de rentrer en eux, & de reconnoistre l'orgueil qui les possédoit, que le Fils de Dieu vient exprès dans leur synagogue, & y fait trouver en même-temps cet homme malade qu'il vouloit guérir en leur presence. Il est dit icy, Qu'ils *luy demandérent s'il estoit permis de guérir aux jours du sabbat.* Et d'autres Evangélistes rapportent, que luy-même les interrogea en leur disant : *Est-il permis aux jours du sabbat de faire du bien ou du mal?* Mais cela s'accorde facilement si l'on suppose que les Juifs interrogérent d'abord JESUS-CHRIST, & que JESUS-CHRIST interrogea ensuite les Juifs. La demande qu'ils luy font est pleine de malignité, & tend seulement à *chercher* dans ses réponses *dequoy l'accuser.* C'est pourquoy comme *il connoissoit*, dit un autre Evangéliste, le secret de

Luc. 6. 6. 9. Marc. 3. 4. Hieron. in vers. 13. Marc. 3. 4. Luc. 6. 8. 9. Chrysost. in Matth. hom. 41.

leurs pensées, il voulut, sans leur donner aucun prétexte de l'accuser, les confondre par eux-mêmes, en leur demandant, s'il luy estoit moins permis de faire du bien à un homme le jour du sabbat, qu'à eux d'en faire à une de leurs brebis qui seroit tombée dans une fosse. Car il sçavoit, selon la réfléxion de saint Chrysostome, qu'il parloit à des avares, qui aimoient plus leur intérest que le bien des autres, & qui craignoient plus par conséquent la perte d'une brebi, qu'ils ne desiroient le salut des hommes. Ils vouloient, dit saint Jérôme, le calomnier, ayant dessein de l'accuser de cruauté ou de foiblesse s'il refusoit de guérir cet homme malade, ou de le faire passer pour un violateur de la loy s'il le guérissoit un jour de sabbat. Mais il fait à leur demande une réponse qui leur reproche à eux-mêmes leur avarice, & qui montre l'injustice qu'il y auroit eüe de le vouloir empêcher de guérir un homme, sans comparaison plus excellent qu'une brebi, lorsque c'estoit par le seul motif de la charité qu'il se portoit à le guérir?

Hieron. in hunc locum.

Saint Athanase fait voir admirablement combien ces Juifs ennemis de JESUS-CHRIST estoient aveugles & pleins de malice dans ce qu'ils disoient pour s'opposer aux miracles qu'il vouloit faire en faveur des hommes. Ils ne craignent pas, dit ce grand Saint, de former contre le Sauveur des desseins de mort le jour du sabbat; & ils font un crime à ses disciples de froisser ce même jour entre leurs mains des épis de blé pour manger. Ils se taisent quand on leur demande, s'il est permis de faire du bien ce jour du sabbat. Et lorsqu'il s'agit de condamner un innocent, ils crient

Athanas. homil. de sement. tom. 1. pag. 1051. 1072. 1074. 1075.

Luc. 23. de toutes leurs forces : *Faites mourir cet homme ; crucifiez-le.* Lorsque JESUS-CHRIST entra dans leur synagogue, il n'y avoit là, dit le même Saint, *qu'un* seul *homme dont la main estoit séche.* Mais les Juifs qui estoient presens avoient une sécheresse dans leur ame beaucoup plus funeste, qui les empêchoit de sentir la presence du Sauveur, & cette divine vertu qui opéroit tant de prodiges. Ils luy faisoient des demandes, non pour connoistre ce qu'il estoit & pour l'adorer, mais pour luy dresser des piéges. C'estoit vraiment, ajoûte ce Saint, une synagogue de méchans ; puisqu'il n'y a rien de plus scélérat que d'estre comblé de bienfaits, & de vouloir perdre son bienfacteur.

JESUS voyant donc en eux ce fond de malice qui se vouloit opposer aux effets de sa bonté, se montre d'autant plus plein de tendresse envers le malade, que ses ennemis faisoient paroistre plus de dureté. Il luy commande *d'étendre sa main :* & c'est de même, dit saint Athanase, que si JESUS-CHRIST luy eût dit : Pour oster aux Juifs tout sujet de croire que ce seroit travailler en quelque sorte que de vous toucher avec mes mains, je me contente de vous parler. Car Dieu n'a point dit : Vous ne parlerez point le jour du sabbat. Que si ma seule parole a la force de produire cette guérison miraculeuse ; qu'on admire donc celuy qui a dit : *Estendez vostre main ;* puisqu'en même-temps qu'il l'a dit, l'effet a suivi. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la main séche de cet homme fut guérie, & que néanmoins, comme dit encore saint Athanase, la sécheresse criminelle de l'ame des Juifs demeura toûjours la même : car il est marqué, qu'*estant*

sortis

sortis de la synagogue, ils délibérérent sur ce qu'ils feroient pour perdre JESUS. Quoy donc, s'écrie ce grand Saint, vous délibérez, ô Juifs, sur ce que vous devez faire, lorsque vous n'avez qu'une seule chose à faire, qui est d'adorer JESUS comme vostre Dieu? Adorez donc cet Homme-Dieu, qui a fait des choses élevées au-dessus du pouvoir des hommes. Ce n'a point esté par des remédes naturels qu'il a fait cette merveille. Le malade *estoit au milieu de tous:* & tous regardoient ce qui se passoit, afin que l'on ne pût dire, qu'il s'estoit servi de quelque herbe ou de quelque emplastre pour redonner le mouvement à cette main.

Il y a encore aujourd'huy, continuë saint Atha- « *Ib. pag.*
nase, des personnes qui ont la main séche, & ne « 1076.
l'étendent point pour donner l'aumône. Que ces «
personnes dont le corps est sain & l'ame malade «
écoutent donc ces paroles salutaires : *Etendez* «
vostre main ; c'est-à-dire, commencez dès aujour- «
d'huy à faire charité au pauvre. Il y a aussi beau- «
coup de personnes négligentes, qui s'occupant «
tout le jour à des choses temporelles, n'ont que «
du dégoust pour la priére. Que ces personnes «
prennent donc aussi pour elles-mêmes ces paroles «
du Sauveur: *Etendez vos mains ;* ce qui est confor- «
me à ce que l'Apostre dit : *Qu'il veut que les hom-* 1. *Timot.*
mes prient en tout lieu, levant des mains pures. Mal- 2. 8.
heur, dit le Sage, *aux mains qui font mal.* Mais *Eccli.* 2. 14.
ajoûtons : Malheur même aux mains, qui ne faisant point le mal, ne font point non plus le bien. Car le même qui a dit: *Eloignez-vous du mal ;* a dit aussi : *Faites le bien.* *Psal.* 33. 15.

℣. 15. jusqu'au 22. JESUS *le sçachant, se retira de ce lieu-là ; & beaucoup de personnes l'ayant*

suivi, il les guérit tous. Et il leur défendit de le découvrir, afin que cette parole du prophete Isaïe fût accomplie: Voicy mon serviteur que j'ay élû, mon bien-aimé, &c.

L'envie des Pharisiens s'augmentoit par tous les bienfaits dont le Fils de Dieu combloit le peuple. Mais elle ne pouvoit point tarir la source de sa bonté. Ils conspirent, dit saint Chrysostome, pour le perdre, à cause qu'il avoit guéri une main séchée. Mais il continuë à faire son œuvre, sans s'arrester à leur malice: & il se retire seulement du lieu où il avoit fait ce miracle pour leur oster l'occasion d'exécuter leur dessein. Car ne voyant, dit saint Hilaire, en la personne de JESUS-CHRIST que sa sainte humanité, & ne comprenant point par ses œuvres qu'il estoit Dieu, ils s'abandonnoient à leur jalousie & à leur fureur contre luy. Mais le peuple qui admiroit JESUS-CHRIST, trouve le moyen de *le suivre* par tout où il va. Car il ne se cachoit pas à ce peuple, puisque c'estoit principalement pour ces petits qu'il estoit venu, pour ces ignorans, sur l'esprit desquels la vertu de ses paroles & de ses miracles faisoit une sainte impression pour les attacher à luy. Ainsi il est dit, qu'il *les guérit tous*; c'est-à-dire, ou qu'il guérit tous ceux qui avoient besoin de guérison, ou même qu'il guérit effectivement tous ceux qui l'avoient suivi; parce qu'il n'y eut peut-estre que ceux qui demandoient à estre guéris qui le suivirent.

Chrysost. in Matth. hom. 41.

Hieron. in hunc locum. Hilarius in Matth. can. 12.

La défense qu'il leur fait ensuite *de le découvrir*, marquoit d'une part, selon saint Hilaire, combien on doit éviter la vaine gloire dans ses bonnes œuvres, & donnoit lieu d'autre part à le faire

encore plus connoistre : mais d'ailleurs elle servoit même, comme il le remarque, à faire voir l'accomplissement de ce qu'Isaïe avoit dit touchant la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST : car se voyant contredit en toutes choses par les Pharisiens, il ne resistoit point à leur jalousie, & ne *crioit* point ; mais il imposoit même le silence à ceux qui le respectoient, pour n'aigrir pas davantage des esprits si emportez. Le Pére éternel dans ce passage du Prophete parle de son Fils ; qui s'estant fait homme a pris véritablement la forme d'un *serviteur*. Et cet homme *qu'il a élû* pour estre uni au Verbe, est le *bien-aimé*, sur lequel il *a fait reposer son Esprit* avec plénitude dans le mystére de l'Incarnation, qui l'a fait véritablement devenir son Fils. Car ce n'est pas sur le Verbe de Dieu, & sur le Fils unique engendré éternellement du sein du Pére, que Dieu promet par la bouche du Prophete, de faire reposer son Esprit ; mais c'est sur celuy de qui il est dit icy : *Voicy mon serviteur*, c'est-à-dire, sur l'homme devenu Dieu par l'union hypostatique de l'humanité avec la divinité dans la personne de JESUS-CHRIST. Dieu ne pouvoit *mettre en luy son affection* d'une maniére plus parfaite qu'en prédestinant, comme dit saint Paul, celuy qui devoit naistre de la race de David, à devenir le Fils de Dieu.

Hier. in hunc locum.

Rom 1. 3. 4.

Or le ministére auquel il le destina, fut *d'annoncer* non pas seulement aux Juifs, mais *aux nations*, sa *justice* ; c'est-à-dire, les véritez de la loy nouvelle & de l'Evangile, qui servent à justifier l'homme ; ou *le jugement* dernier, selon que l'ont entendu saint Jérôme & saint Augustin : & de le

August.

civit. Dei. lib. 20. c. 30. Hieron. epist 151. quæst. 2. faire non seulement par le son extérieur de ses paroles, comme Moïse, mais encore en imprimant la vérité au fond de leurs cœurs par la vertu intérieure de son Esprit. Sa maniére d'établir le saint Evangile ne fut point *contentieuse*, ni accompagnée d'amertume, de *bruit* & de *tumulte*. Il *ne crioit point*, dit saint Augustin, parce qu'il estoit rempli de douceur; mais il ne cessa jamais de prêcher la vérité. Il faisoit du bien à tout le monde. Et il souffroit de ses ennemis tout le mal qu'ils luy faisoient. Son régne estoit un régne tout spirituel, qui tendoit à s'assujettir les cœurs par la douceur de la charité. C'est pourquoy *il ne brisoit point le roseau déja cassé, ni n'achevoit point d'éteindre la méche qui fumoit encore*. Il marquoit par là, selon les saints Péres, les Juifs qui estoient tout à fait déchus, & aussi foibles que *des roseaux* à demi *cassez*; & qui ressembloient à *la méche* d'une lampe qui n'éclaire plus, mais *qui fume encore*, à cause qu'ils avoient perdu la lumiére du Seigneur, quoiqu'ils conservassent encore sa Religion. JESUS-CHRIST *ne voulut donc pas achever de les briser* tout à fait, ni éteindre ce peu qui restoit en eux de disposition à recevoir sa lumiére. Il les épargna au contraire avec une bonté étonnante, n'étant pas encore venu pour les juger, mais pour estre jugé par eux; & il se contente de leur prédire le *jugement* qui les attendoit, s'ils persévéroient dans leur malice.

Hieron. & Aug. ibid. Tertul. de patien. ib. contr. Marcion. lib. 4. Chrysost. in Matt. hom. 41.

Aussi plusieurs de ces Juifs mêmes ont esté gagnez par cette douceur de JESUS-CHRIST. Et il est très-vray de dire, soit de leurs personnes, soit des nations, *Qu'il a rendu victorieuse la justice*: puisque, selon saint Jérôme, la lumiére de sa pré-

dication ne pourra jamais eſtre foulée aux pieds par ſes ennemis, mais qu'elle éclattera toûjours dans le monde, juſqu'à ce qu'il ait établi ſa juſtice ſur la terre, & que l'on voye accomplie cette parole de l'Evangile : *Que voſtre volonté ſoit faite dans la terre comme dans le ciel.* Car *les nations* eſtant ainſi converties *eſpéreront* en ſon Nom ; c'eſt-à-dire, que renonçant aux vaines ſuperſtitions de l'idolatrie, elles mettront toutes leurs eſpérances en JESUS-CHRIST leur Sauveur. Saint Auguſtin a néanmoins entendu par ces paroles : *Donec ejiciat ad victoriam judicium, le* dernier *jugement*, par lequel il demeurera parfaitement victorieux de ſes ennemis. Il a pû & il peut encore leur paroiſtre auſſi foible qu'un roſeau, à cauſe de ſon extrême patience à ſupporter leur fureur : mais tout foible qu'il paroiſt, il n'a jamais ſuccombé, ni en ſa propre perſonne, ni en celle de ſon Egliſe, à tous ſes perſécuteurs, pour ceſſer d'eſtre ce qu'il ſera éternellement. Et dès à preſent, dit le même Saint, nous voyons par la converſion des Gentils, une partie de cette *victoire* qu'il doit remporter pleine & parfaite au jour de ſon *jugement.* Or ce que l'on voit déja accompli doit nous aſſurer de ce qui ne l'eſt pas encore. Car qui eût pû croire que *les nations auroient eſpéré au Nom de* JESUS-CHRIST, lorſqu'on le voyoit entre les mains des ſoldats, lié, frappé, traité avec les derniers outrages, & crucifié ; & lorſque ſes propres diſciples perdoient l'eſpérance qu'ils avoient déja commencé à avoir en luy ? Nul ne peut donc, ajoûte ce Saint, nier ou douter que le jugement dernier de JESUS-CHRIST, tel qu'il eſt prédit par les ſaintes Ecritures, ne doive arriver, à moins

Auguſt. ut ſupr.

qu'un excès d'incrédulité ou d'aveuglement ne l'empêche d'ajoûter foy à ces mêmes Ecritures, dont la vérité s'est déja fait sentir à toute la terre.

Hieron. in hunc locum.

Saint Jérôme expliquant moralement ces paroles : *Arundinem quassatam non confringet, & linum fumigans non extinguet*, dit que celuy qui ne tend point charitablement sa main au pécheur pour l'aider à se relever, & qui refuse de porter le fardeau de son frére, *brise le roseau* à demi *cassé*; & que quiconque méprise dans les plus petits une foible étincelle de la foy qu'il y remarque, sans se mettre en peine de la fomenter, ou l'étouffant même par sa faute, *il éteint la méche qui fume encore.* Et en cela il est bien éloigné d'agir comme JESUS-CHRIST, qui est venu dans le monde pour sauver ce qui estoit péri.

℣. 22. jusqu'au 30. *Alors on luy presenta un possedé, aveugle & muet; & il le guérit, ensorte qu'il commença à parler & à voir. Tout le peuple fut rempli d'admiration; & ils disoient : N'est-ce point là le Fils de David? Mais les Pharisiens entendant cela, disoient : Cet homme ne chasse les démons que par la vertu de Béelzébut prince des démons, &c.*

L'évenement dont il est parlé icy, peut estre arrivé lorsque JESUS-CHRIST fut sorti de la synagogue, où il avoit fait à la vûë des Juifs cette guérison miraculeuse d'une main séche, qui donna lieu aux Pharisiens de délibérer sur les moyens de le perdre. On luy presenta donc *alors* un *homme que le démon possedoit*, & qu'il rendoit *aveugle & muet.* Car aussi-tost qu'il l'eut *guéri*, c'est-à-dire, comme l'expliquent les Interpretes, qu'il

eut chassé le démon, *cet homme commença à parler & à voir*, le démon luy tenant auparavant la langue liée & les yeux fermez. Et ce qu'on vit arriver alors d'une maniére corporelle & sensible dans la personne de ce possedé, s'accomplit encore tous les jours, dit saint Jérôme, dans ceux qui se convertissent à la foy; puisque le démon estant chassé de leur cœur, ils commencent à appercevoir la lumiére de la vérité, & ouvrent ensuite aux louanges de Dieu leurs bouches qui estoient muettes auparavant.

Le peuple qui n'avoit aucune prévention contre JESUS-CHRIST, & qui jugeoit simplement de luy par ses œuvres, fut dans l'admiration de ce pouvoir absolu qu'il avoit sur les démons. Et tout étonné des grands prodiges qu'ils luy voyoient faire, ils jugérent qu'il pouvoit bien estre le Messie qu'ils attendoient, & qui devoit naistre selon l'Ecriture de la race de David. Car c'est-là le sens de ce qu'ils se demandoient les uns aux autres, en disant: *N'est-ce point là le Fils de David?* Les Pharisiens au contraire, à qui chaque miracle que faisoit le Fils de Dieu ne servoit qu'à augmenter leur aveuglement & leur jalousie, au-lieu d'attribuer à la puissance de Dieu ses œuvres miraculeuses, se portent jusqu'à cet excès d'attribuer à Béelzébut prince des démons, la vertu divine par laquelle JESUS-CHRIST chassoit les démons. Ainsi, dit saint Chrysostome, leur fureur en cette rencontre a passé en quelque sorte celle de Béelzébut: car cet esprit orgueilleux cede luy-même à la toute-puissance de JESUS-CHRIST, & sort du corps de cet homme qu'il possedoit au moment qu'il le luy comman-

Grot. Maldonat. Jans.

Chrys. in Matth. hom. 41.

de. Mais ces furieux après un si grand miracle de JESUS-CHRIST voudroient luy oster la vie; & ne le pouvant, ils tâchent au moins de flestrir sa réputation par la plus noire imposture. Le démon les possedoit donc d'une maniére bien plus funeste que celuy que le Sauveur venoit de guérir ; puisqu'il s'affermissoit dans la possession de leur cœur, par le miracle même de la délivrance corporelle de ce possedé, qu'il abandonnoit à la voix seule de JESUS-CHRIST. Et comme toutes ces grandes œuvres du Fils de Dieu estoient beaucoup élevées au-dessus de la foiblesse de l'homme, ils évitent la confusion de confesser sa divinité, en s'abandonnant au plus grand excès de la calomnie.

Hilarius. in Matth. can. 12.

JESUS-CHRIST *connut les pensées* des Phariſiens ; c'est-à-dire, ce fond de malignité qui les portoit à vouloir détruire tout l'effet de ses prédications : ou il pénétra dans ce qu'ils pensoient, quoiqu'ils ne l'exprimassent peut-estre pas par leurs paroles, comme il semble que saint Jérôme l'a crû. Et il se servit, dit saint Chrysostome, de choses communes, & qui tomboient sous les sens de tous les hommes, pour les convaincre de la fausseté de ce qu'ils disoient, ou au moins de ce qu'ils pensoient. *Tout royaume*, leur dit-il, *qui est divisé contre soy-même, sera ruiné, &c.* Ce qui est de même que s'il leur disoit : Rien n'est plus fort qu'un royaume bien uni ; mais si la division s'y met, il se détruit aisément. Il en est de même d'une *ville*, ou d'une *maison* particuliére. Ainsi du moment que l'union qui fait toute la force des royaumes, des villes & des maisons, est rompuë, leur ruine est inévitable. Si donc je ne chasse les

Hier. in hunc loc. Chrysost. in Matth. hom. 42.

démons que par la vertu du démon qui est leur prince, il faut qu'ils soient opposez les uns aux autres ; & par conséquent leur puissance estant divisée contr'elle-même, ne pourra plus subsister.

Il les presse & les confond de nouveau par une autre considération : *Si c'est*, leur dit-il, par la vertu de *Béelzébut que je chasse les démons, par qui vos enfans les chassent-ils ?* Il appelle, selon *Hieron.* saint Jérôme, *les enfans* des Juifs, ou les Exor- *in hunc locum.* cistes de cette nation dont il est parlé ailleurs, ou *Act.* 19. les Apostres qui estoient Juifs de naissance. S'il 13. entend parler de ces Exorcistes, qui par l'invocation du Nom de Dieu chassoient les démons, il les oblige par sa demande de reconnoistre que c'estoit l'ouvrage du Saint-Esprit : d'où il tire cette conséquence, que s'ils attribuoient à Dieu, & non aux démons la vertu par laquelle leurs enfans chassoient les démons, ils estoient injustes de vouloir attribuer à une autre cause le même effet, lorsque c'estoit luy qui le produisoit. Ainsi *ils seront*, ajoûte le Fils de Dieu, *vos Juges*, en ce qu'ils condamneront vostre conduite par la seule comparaison de la leur. Que si ces paroles doivent s'entendre plutost des Apostres, comme c'est *Athanas.* le sentiment de plusieurs Péres, & de saint Jé- *de comm. essent.* rôme même ; les Pharisiens paroissoient aussi inex- *tom.* 1. cusables, d'accuser leur maistre, n'accusant point *p.* 232. *Hilar. &* les disciples. Pourquoy, leur dit JESUS-CHRIST, *Hieron.* me condamnez-vous, en justifiant mes disciples, *in hunc locum.* puisqu'ils ne font rien que par le pouvoir que je *Chrysost.* leur en ay donné ? Ainsi ce sera sur vous-mêmes *in Matth. hom.* 42. que retombera ce jugement favorable que vous portez d'eux, en même-temps que vous m'accusez. Car estant Juifs comme vous, ils n'ont pas

laissé de reconnoistre la vérité que je prêche, & de m'obéir. Ils devoient donc estre, selon la pensée de saint Hilaire, très-justement établis Juges de ces superbes Pharisiens ; puisqu'il paroistra un jour que JESUS-CHRIST avoit donné à ses Apostres la puissance contre les démons, qu'on vouloit nier qu'il eût luy-même. Mais ils seront encore, dit saint Jérôme, *leurs Juges*, parce que JESUS-CHRIST leur a promis de les faire seoir sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

Enfin, pour achever de confondre la malice des Pharisiens, le Sauveur ajoûte ; Que *s'il* paroissoit clairement par ce qu'il venoit de dire, que *c'estoit par l'Esprit de Dieu qu'il mettoit en fuite les démons, il falloit donc que le royaume de Dieu fût parvenu jusqu'à eux.* O sagesse admirable du Sauveur, s'écrie saint Jean Chrysostome ! Il établit son Incarnation, & prouve son avenement au monde par les accusations mêmes de ses ennemis : car c'est de même que s'il leur eût dit : Pourquoy vous affligez-vous de la nouvelle de vostre bonheur ? Pourquoy vous opposez-vous à vostre propre salut ? Voicy le temps que les Prophetes vous ont autrefois marqué. Ils ont prédit mon avenement, & ont donné pour signes ces mêmes miracles que vous voulez décrier, quoique vous en soyez vous-mêmes témoins, & qu'il paroist très-clairement que Dieu seul a le pouvoir de les faire. Reconnoissez donc que *le royaume de Dieu* est arrivé par la presence du Messie ; & qu'il est même *parvenu jusques à vous* ; c'est-à-dire, qu'il fait sentir au milieu de vous sa presence par les effets de sa divine vertu ; & qu'ainsi vous de-

vriez connoiſtre le temps favorable de ſa viſite, qui tend à vous rendre éternellement heureux dans le royaume céleſte dont il eſt venu vous annoncer la nouvelle. Mais ſaint Auguſtin entend *Auguſt. quæſtion. Evang. lib. 1. quæſt. 5.* par *le royaume* ou *le régne de Dieu*, celuy par lequel les hommes impies ſont condamnez, & ſéparez des fidelles qui ſont pénitence de leurs péchez.

Le fort dont il eſt parlé enſuite, eſt le démon. Et le Fils de Dieu luy donna ce nom, dit le même Pére, parce qu'il tenoit les hommes comme liez, enſorte qu'ils ne pouvoient ſe tirer de ſa ſervitude par leurs propres forces, mais par la grace de Dieu. Il eſtoit donc *fort*, non pas à l'égard de *Chryſoſt. in Matth. ut ſupr.* Dieu, devant lequel il n'eſt que foibleſſe, mais à l'égard des hommes pécheurs, qui eſtant devenus par le péché ſes eſclaves, luy eſtoient aſſujettis avant la venuë de JESUS-CHRIST leur Rédempteur. Les infidelles & les pécheurs ſont nommez icy ſa poſſeſſion, *vaſa ejus*. Et il a fallu que le Fils de Dieu par ſon Incarnation *ait lié ce fort*; c'eſt-à-dire, qu'il luy ait oſté le pouvoir de s'oppoſer aux fidelles qui vouloient le ſuivre. Il eſtoit donc bien éloigné d'avoir quelque intelligence avec le démon, puiſqu'il le tenoit enchaîné, luy enlevant *ſes dépouilles* tous les jours. Et *Chryſoſt. in Matth. hom. 42.* en cela, dit ſaint Chryſoſtome, il parloit d'une maniére prophétique de ce qu'il devoit faire principalement dans la ſuite. Car il déclaroit par ces paroles, qu'il banniroit de la terre les erreurs que le démon y avoit ſemées; qu'il diſſiperoit les enchantemens dont il aveugloit les ames; & qu'il rendroit inutile toute ſa malice. L'expreſſion dont il ſe ſert en diſant, *Qu'il pilleroit ſa maiſon*, mar-

quoit le pouvoir ſuprême d'un vainqueur, qui eſt maiſtre abſolument des Eſtats de ſon ennemi, & qui détruit ſon Empire. Tenons-nous donc très-heureux nous autres, de ce qu'ayant appartenu au démon comme ſes eſclaves, JESUS-CHRIST nous a délivrez de ſa tyrannie. Rendons graces à ce divin Rédempteur, de ce qu'il a lié par ſon Incarnation, par ſa mort, & par ſa réſurrection ce *fort* armé, pour rendre foibles à l'avenir toutes ſes attaques contre nous. Il n'eſt maintenant redoutable qu'à ceux qui refuſent de reconnoiſtre le Fils de Dieu pour leur Sauveur, & de ſe rendre dignes de ſon aſſiſtance. Il eſt lié par la grace de celuy qui l'a vaincu en mourant : & il n'y a que la volonté de l'homme pécheur qui le deſlie en quelque façon à ſon égard, & qui luy donne pouvoir ſur ſon ame. Ayons honte ayant eſté rachetez par le prix de la mort d'un Homme-Dieu, & ayant gouſté la douceur intérieure de ſon joug, de nous rengager dans les chaînes de noſtre ennemi, pour un plaiſir d'un moment. Et regardons comme le dernier de tous les outrages qu'on peut faire à Dieu, de préférer l'eſclavage du péché à la bienheureuſe ſervitude de la piété, en faiſant comparaiſon de ces deux maiſtres, & en choiſiſſant celuy qui nous rend éternellement malheureux.

℣. 30. 31. 32. *Celuy qui n'eſt point avec moy, eſt contre moy : & celuy qui n'amaſſe point avec moy, diſſipe* au-lieu d'amaſſer. *C'eſt pourquoy je vous déclare que tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes : mais le blaſphême contre le Saint-Eſprit ne leur ſera point remis, &c.*

Cecy peut eſtre regardé comme une nouvelle

confirmation de ce qu'il a dit ; qu'il estoit absolument impossible qu'il y eût jamais la moindre intelligence entre luy & le démon : car comment celuy qui s'oppose avec tant de rage au salut des hommes, pouvoit-il estre d'accord avec celuy qui s'est incarné pour les sauver ? Comment celuy qui non seulement *n'est pas avec* le Sauveur, & *ne recueille pas avec* luy, mais qui tâche de dissiper tout ce qu'il a amassé, s'accorderoit-il avec luy pour la destruction de son Empire ? Si donc *celuy qui n'est pas avec* Jesus-Christ, & qui ne contribuë pas à ses desseins, *est son adversaire* ; combien plus le sera celuy qui luy déclare une guerre ouverte ? Mais cela se peut entendre encore des Pharisiens, qui faisoient paroistre un faux zele pour la gloire de leur Dieu, en même-temps qu'ils s'éloignoient du Sauveur ; qui feignoient de conduire à Dieu leurs disciples, lorsqu'ils s'efforçoient de leur inspirer de l'aversion du Fils de Dieu ; & qui *dissipoient* ainsi véritablement lorsqu'ils refusoient de travailler & *d'amasser avec* Jesus-Christ. Il est vray aussi de dire en général, & sans liaison à ce qui précéde, Que *celuy qui n'est point avec le Sauveur est contre luy*, & que *celuy-là dissipe, qui n'amasse point avec luy*. Car il faut estre ou à Jesus-Christ ou au démon : il faut estre possédé par l'Esprit de Jesus-Christ, ou par celuy du prince du monde. Ce sont les deux maistres qui possédent tous les hommes, sans qu'il y ait de milieu. Ceux donc qui ne sont point avec Jesus-Christ ; c'est-à-dire, unis à luy par l'Esprit de foy & de charité, *sont contre luy*, & par conséquent avec le démon son adversaire. Et c'est *dissiper* véritablement, que

Chrysost. ut supr. Hieron. in hunc locum.

Chrysost. ibid. Maldonat. Jansen.

d'amasser sans estre avec JESUS-CHRIST. Ainsi toutes les différentes sectes séparées de JESUS-CHRIST & de l'Eglise, peuvent se flatter *d'amasser* des hommes dans un corps de Religion. Mais elles ne font que *dissiper*, en séparant du troupeau unique, & en retirant de la conduite du Pasteur suprême, les brebis qu'elles assemblent ailleurs inutilement. Mais c'est même *dissiper* au milieu du sein de l'Eglise, que d'y travailler sans JESUS-CHRIST; puisqu'il nous a

Joan. 15. 5. assurez, qu'on ne peut rien faire sans luy : *Sine me nihil potestis facere.* Ainsi que de gens travaillent & courent en vain, lorsqu'ils n'ont pas soin de demander l'assistance de celuy, dont la divine miséricorde doit estre leur principale es-

Rom. 9. 16. pérance ! *Non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei.* Qu'il y a de gens qui peuvent dire au sujet de leur salut, ce que les Apostres dirent autrefois à JESUS-CHRIST du travail avec le-

Luc 5. 5. quel ils avoient pesché inutilement : *Per totam noctem laborantes nihil cepimus !* Et pourquoy le diront-ils ? Parce qu'ils n'ont point travaillé avec JESUS-CHRIST. Mais qu'il y en a encore qui, selon saint Augustin, *dissipent*, en dispersant les brebis de JESUS-CHRIST par leur pernicieux exemple, qui les fait tomber dans la corruption

August. de baptis. lib. 6. cap. 31. où ils sont plongez eux-mêmes ! *Spargunt enim oves ejus, qui eas ad morum suorum labem pravâ imitatione perducunt.*

Le Fils de Dieu tire enfin cette conséquence de tout ce qu'il avoit dit; Que *tout péché & tout blasphême sera remis aux hommes : mais* que *le blasphême contre le Saint-Esprit ne leur sera point remis.* Et il déclare quel est ce premier blasphême qui sera re-

mis aux hommes, lorsquil ajoûte; Que *quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il luy sera remis: mais* que *si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne luy sera remis ni en ce siecle, ni dans le siecle à venir.* L'explication de ce passage a paru si difficile aux saints Péres; que saint Athanase ayant esté consulté sur ces paroles, résolut d'abord de se taire, craignant d'entreprendre de pénétrer une chose, dont il ne pourroit donner l'intelligence. Et saint Augustin témoigne aussi, qu'il ne pouvoit point y atteindre par luy-même; & qu'il n'y avoit peut-estre pas dans toutes les saintes Ecritures un endroit plus difficile à expliquer. Cependant saint Athanase qui ne put se dispenser de dire au moins sa pensée à celuy qui le consultoit, explique enfin ces paroles de JESUS-CHRIST d'une maniére qui paroist d'autant plus vraye qu'elle est plus simple, & plus naturellement attachée à la suite de l'Evangile. Le Fils de Dieu dans son Incarnation estoit revestu de la foiblesse de nostre nature. Ainsi quelques-uns le considérant par rapport à cette foiblesse, & le voyant dans la faim & dans la soif, dans la lassitude, le travail & les souffrances, se portent à le décrier, comme s'il n'estoit qu'un homme. Quoiqu'en cela ils commettent un grand péché, ils peuvent bien néanmoins, s'en répentant promtement, & en faisant pénitence, obtenir de Dieu le pardon de cette faute où ils sont tombez par la vûë de la foiblesse qui environnoit le Sauveur. D'autres encore envisageant les œuvres miraculeuses de sa divinité, c'est-à-dire, la résurrection des morts, la guérison de toutes sortes de maladies, le changement d'eau en vin, ont commencé à douter de la vérité de

Athanas. in hunc locum. Tom. 1. p. 970.

August. de Verb. Dom. serm. 11. c. 1. & 5.

Athanas. Tom. 1. pag. 974. 975.

ſon Incarnation. Et ceux-là commettent auſſi un grand péché, en renverſant le myſtére de la rédemption des hommes. Cependant le Fils de Dieu leur peut pardonner encore, lorſqu'ils ont recours promtement à la pénitence. Mais il y en a, dit le même Saint, qui s'élevant au-deſſus de l'ignorance des uns & des autres, & paſſant pour avoir la connoiſſance de la loy, ſont tranſportez de fureur contre la perſonne du Fils de Dieu, & attribuent au démon les œuvres qu'il fait comme Dieu. Ceux-là donc ſont coupables, dit ce grand Saint, d'une impieté qui ne mérite aucun pardon; puiſqu'ils mettent le démon en la place de Dieu même, & qu'ils traitent le Tout-puiſſant, comme s'il n'avoit pas plus de pouvoir que les démons.
Athanaſ. ib. 976. Or c'eſt la diſpoſition diabolique dans laquelle eſtoient pour lors les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loy; puiſque le Sauveur faiſant les œuvres de ſon Pére, rendant la vie aux morts, la vûë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, & la parole aux muets, & montrant par tout que la nature luy eſtoit ſoumiſe, ce qui attiroit l'admiration des peuples; ces hommes ſuperbes & envieux attribuoient au contraire à Béelzébut toutes ces œuvres miraculeuſes du Fils de Dieu. Et en cela ils blaſphémoient *l'Eſprit ſaint* de JESUS-CHRIST. *Ibid. pag. 977.* Ce n'eſt donc pas, continuë ſaint Athanaſe, une comparaiſon que le Fils de Dieu fait icy de luy-même & du Saint-Eſprit; comme ſi le blaſphême contre la perſonne de l'Eſprit ſaint eſtoit plus grand, que celuy qui regarde la perſonne du Verbe; puiſque ces deux perſonnes divines ſont parfaitement égales entr'elles. Mais ce qu'il dit de ces deux ſortes de blaſphêmes le regarde luy-
même,

même, & tend seulement à faire voir que l'un estoit plus excusable que l'autre, parce qu'il naissoit de l'ignorance de sa divinité, ou même de son humanité; au-lieu que l'autre attaquoit directement sa divinité, & la vertu toute-puissante de son Esprit. Car c'estoit le comble de l'impiété, & le dernier excès de la jalousie, de mettre ainsi Béelzébut à la place de l'Esprit saint de JESUS-CHRIST. Celuy donc, dit S. Jérôme, qui connoissant clairement les œuvres de Dieu, & ne pouvant douter de la divine vertu qui les produit, les calomnie par un principe de jalousie, ne peut espérer ni dans cette vie ni en l'autre aucun pardon. *Hieron. in hunc locum.*

Mais estoit-il impossible que cette sorte de péché *se remît, ni en ce monde ni en l'autre?* Non sans doute, répond saint Jean Chrysostome: mais ce péché estoit, sans comparaison celuy de tous le plus indigne de tout pardon; parce que rien n'est opposé plus directement à la miséricorde de Dieu, que cette malice du cœur de l'homme qui combat la vérité lorsqu'il la connoist; & qui naissant d'un principe de jalousie, comme dans les Pharisiens, attaque Dieu dans les effets les plus saints & les plus visibles de sa bonté toute-puissante. Ce péché n'est donc pas absolument irrémissible: mais il ne se remet presque jamais; parce que cet aveuglement est luy-même une punition de l'orgueil & de l'envie diabolique qui en est le vray principe: & Dieu commence à le punir icy-bas, en livrant ceux qui s'y abandonnent, à un sens reprouvé, selon l'expression dont use saint Paul, lorsqu'il parle de ces personnes qui avoient *changé la vérité de Dieu en mensonge*, & qui *retenoient cette* *Chrysost. in Matt. hom. 42.* *Rom. c. 1. v. 18. 25. 28.*

vérité dans l'injustice, c'est-à-dire, qui l'étouffoient par l'injustice & la dépravation de leur volonté. Aussi nous ne voyons point, ni dans l'Evangile, ni dans les Actes, ni dans les Epistres canoniques des Apostres, qu'aucun de ces Pharisiens se soit converti à JESUS-CHRIST. Et nous voyons au contraire, que JESUS-CHRIST leur parloit toûjours comme à des pécheurs endurcis dans leur malice, qu'il avoit frappez de sa malédiction, & qui au-lieu de s'humilier sous sa main toute-puissante, ne songeoient qu'à le surprendre. Ils auroient pû néanmoins en recevoir le pardon, s'ils avoient fait pénitence. Mais la suite très-ordinaire de leur péché, estoit un esprit d'impénitence : ce qui a porté saint Augustin à entendre de l'impénitence finale, jointe au desespoir de la miséricorde de Dieu, ce blasphême contre le Saint-Esprit; quoique cette explication paroisse moins littérale, & moins attachée à ce qui précede, & à ce qui suit ces paroles.

Matth. 23. 13. 14 15. 16. 23. 25. 26. 27. 29. Luc. 11. 43. 44. 53. 54.

Aug. de verb. D. serm 11. c. 12. Id. Exp. inchoat. in Epist. ad Rom. Idem. de ser. Dom. in monte. l. 1. c. 22. Id. l. 1. Retract. cap. 19.

Il y a eu dans tous les siécles de ces hommes consommez dans la malice des Pharisiens, tels qu'estoient, selon saint Athanase, les Arriens, & tels qu'ont esté depuis les Arriens, tous ceux qui par jalousie ou par haine contre leurs fréres, ont mieux aimé sacrifier la charité & la vérité à leurs interests, que reconnoistre l'Esprit & la puissance de JESUS-CHRIST dans ses serviteurs : *Cùm quisque oppugnat fraternitatem, & adversus ipsam gratiam quâ reconciliatus est Deo, invidentiæ facibus agitatur*, comme dit saint Augustin.

Le blasphême contre le Saint-Esprit, tel qu'on vient de l'expliquer, *ne sera remis*, dit JESUS-CHRIST, *ni en ce siécle, ni dans le siécle à venir.*

Sur quoy le même saint Augustin nous fait remarquer que le Fils de Dieu ne parleroit pas du siécle à venir, s'il n'estoit vray de quelques personnes que leurs péchez leur seront remis en l'autre vie. Il est vray, dit-il, qu'on ne remet aucuns péchez « dans le royaume du ciel; mais si l'on n'en remet- « toit aucuns dans le dernier jugement, je croy que « Nostre Seigneur n'auroit pas dit d'un certain pé- « ché, Qu'il *ne seroit remis ni dans ce siécle, ni dans* « *le siécle à venir.* Et saint Grégoire le Grand témoigne qu'on peut entendre du feu même du purgatoire, la *rémission* ou l'expiation des péchez légers qui y seront consumez lorsqu'on aura toutefois mérité de l'obtenir par de bonnes œuvres, estant encore en cette vie.

August. civit. Dei l. 21. cap. 24. Id. contr. Julian. lib. 6. cap. 15. Gregor. Magn. dialog. lib. 4. cap. 39.

℣. 33. jusqu'au 38. *Ou dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi: ou dites que l'arbre estant mauvais, le fruit aussi en est mauvais; car c'est par le fruit qu'on connoist l'arbre. Race de vipéres, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui estes méchans? Car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle, &c.*

Le Fils de Dieu prouve de nouveau l'injustice de la calomnie des Pharisiens par cet autre raisonnement. *C'est par le fruit qu'on connoist l'arbre.* Si le diable est méchant, il ne peut faire de bon- « nes œuvres. Que si les œuvres qui ont esté faites « devant vos yeux sont bonnes, il s'ensuit donc que « ce n'est pas le diable qui les a faites: car ce qui « est bon ne peut pas sortir d'un principe qui est « mauvais; ni ce qui est mauvais sortir d'un prin- « cipe qui est bon. Ainsi, où *dites que l'arbre est bon,* si *ses fruits* sont *bons*; ou dites *qu'il est mauvais,* si *ses fruits sont mauvais.* Quoiqu'ils fissent

Hieron. in hunc locum.

gloire d'eſtre les ènfans d'Abraham, JESUS-CHRIST leur oſte ce titre d'honneur dont ils eſtoient très-indignes, & il les nomme comme avoit fait ſon ſaint précurſeur, *Race de vipéres.* Par cette ſorte d'expreſſion, qui bien que dure eſtoit véritable, il les oblige de reconnoiſtre combien ils eſtoient éloignez de reſſembler à celuy qu'ils regardoient comme leur tige; puiſqu'ils marchoient ſur les traces des méchans péres dont ils eſtoient nez, & qui ayant reſiſté à Dieu & à ſes miniſtres, avoient fait paſſer la même rebellion dans le cœur de leurs enfans. Il leur fait donc voir, dit ſaint Jérôme, qu'ils eſtoient eux-mêmes cet arbre mauvais dont il venoit de parler; & qu'ils produiſoient des fruits de blaſphême conformes à la ſemence de malédiction que le diable avoit ſemée dans leur cœur. Car comme celuy qui eſt bon ne peut produire des choſes mauvaiſes, ni celuy qui eſt méchant en produire de bonnes; ainſi ce que JESUS-CHRIST fait ne peut point eſtre mauvais, non plus que ce que fait le diable ne peut eſtre bon. On pouvoit ainſi juger aiſément, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, quelle devoit eſtre la corruption du cœur des Phariſiens, & combien eſtoit empoiſonnée cette ſource d'où elle couloit. Car la langue rougit quelquefois de dire tout ce que le cœur luy dicte. Mais le cœur n'ayant aucun homme pour témoin, s'abandonne avec toute ſorte de liberté au déréglement de ſes deſirs, depuis qu'il a ſecoué le joug de la crainte du Seigneur. Et lorſque cette corruption du cœur s'eſt accruë, elle ſe répand enfin à l'extérieur, comme un venin qui ne ſçauroit demeurer long-temps caché, mais

Chryſoſt. in Matth. hom. 43.

qui se produit necessairement au-dehors. Ainsi il est vray de dire, Que *c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle*; & non seulement, dit saint Chrysostome, pour le mal, mais encore pour le bien : car il y a plus de vertu dans le fond du cœur des bons, qu'il n'en paroist au-dehors dans leurs paroles. Or JESUS-CHRIST donne au cœur de l'homme le nom *de tresor*, pour nous mieux marquer l'abondance des biens ou des maux qu'il renferme. Car c'est en effet un tresor de grace ou de malédiction, de cupidité ou de charité, de lumiéres ou de ténébres, de bonté ou de malice, de vie ou de mort.

JESUS-CHRIST ajoûte cette vérité étonnante; Que *les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.* Et voicy, selon saint Jérôme, quel est le sens du Sauveur : Si une parole inutile qui n'édifie pas « ceux qui l'entendent, ne se dit point sans péril, « & si chacun rendra compte au jour du jugement « de tout ce qu'il aura dit; combien plus vous au- « tres qui décriez les œuvres du Saint-Esprit, & « qui dites que je chasse les démons par la vertu « de Béelzébut prince des démons, rendrez-vous « compte de cette imposture? Or une parole inu- « tile est celle qui est dite sans aucune utilité, ni « pour celuy qui la dit, ni pour celuy qui l'entend. « C'est celle qui n'est point dite avec cette inten- « tion droite de servir à nostre prochain, & qui n'a « point une juste necessité pour principe : *Otiosum* « *quippe verbum est, quod aut ratione justæ necessitatis, aut intentione piæ utilitatis caret.* C'est une parole qui ne convient point avec les choses dont on traite; une parole vaine, légére, & ba-

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Magn. in Evangel. homil. 6.

Ibid. Pastoral. cur. p. 3.

admonit. 15. Chrysost. in Matth. hom. 43 Ambr. s. de Offic lib. 1. cap. 2.

dine, comme celles qui nous portent à des ris immodérez : ce qui fait dire à saint Ambroise, Qu'il a vû beaucoup de personnes tomber dans des fautes en parlant ; & très-peu en se taisant : & qu'il est rare que quelqu'un se taise lorsqu'il ne luy est d'aucune utilité de parler : *Rarum est tacere quemquam, cùm sibi loqui nihil prosit.*

Ainsi *vous serez*, dit JESUS-CHRIST, *justifiez* ou *condamnez par vos paroles* ; c'est-à-dire, que les paroles mêmes inutiles estant sujettes à l'examen de la justice de Dieu, les mauvaises & les criminelles, qui partent du fond d'un cœur corrompu, seront un sujet terrible de condamnation pour ceux qui les disent : comme au contraire les paroles d'édification, de charité, & d'instruction, qui partent du bon tresor d'un cœur plein de piété, seront pour ceux qui les disent un sujet de gloire, de bénédiction & de salut.
» Vous voyez, dit saint Chrysostome, qu'on ne peut » point accuser ce jugement de trop de rigueur ; & » que ce compte que Dieu redemandera est plein » de douceur & d'équité. Le Juge ne prononcera » point vostre arrest sur ce que diront les autres, » mais sur ce que vous aurez dit vous-mêmes : & » c'est la maniére de juger la plus équitable ; » puisque vous estes le maistre de dire, ou de ne » pas dire, ce qui peut servir à vostre salut, ou à » vostre condamnation.

℣. 38. jusqu'au 43. *Alors quelques-uns des Docteurs de la loy & des Pharisiens luy dirent : Maître, nous voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige. Mais il leur répondit : Cette race méchante & adultére demande un prodige ; & on ne luy en donnera point d'autre que celuy du prophete Jonas, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome ne peut voir ſans étonnement cette diſpoſition ſi déraiſonnable des Phariſiens, qui eſtant témoins de tant de miracles de JESUS-CHRIST, luy en demandent encore, comme s'ils ne luy en avoient vû faire aucun. Quand eſt-ce donc qu'ils luy demandent un de ces *ſignes* éclattans de ſa puiſſance ? Lorſque leurs yeux & leurs oreilles ſervoient, pour le dire ainſi, de témoins contr'eux-mêmes, & lorſqu'ils eſtoient couverts de confuſion par la force toute divine des paroles du Sauveur : car c'eſt ce que l'Evangile nous donne lieu d'admirer en diſant : *Alors*, &c. c'eſt-à-dire, lorſqu'eſtant épouvantez de ce qu'ils luy voyoient faire, ou entendre dire, leur malice devenoit plus opiniaſtre que jamais. Saint Marc dit qu'ils le prioient de *leur faire voir quelque prodige dans le ciel*, c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jérôme, qu'ils ſouhaitoient ou de voir, comme au temps d'Elie, quelque feu deſcendre d'enhaut, ou d'entendre tout d'un coup le bruit de quelque tonnerre, ou de voir briller des éclairs, & les nuées ſe fondre en torrens ; comme ſi, dit le même Saint, leur malice n'avoit pas pû décrier encore ces effets de la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST. Auſſi il eſt dit au même endroit par ſaint Marc, que c'eſtoit pour le tenter qu'ils luy demandoient ces ſignes du ciel ; c'eſt-à-dire, pour trouver un nouveau ſujet de le calomnier, & non pour ſe rendre à la vérité.

Chryſoſt. in Matth. hom. 44. — *Marc. 8. 11.* — *Hieron. in hunc locum.*

Le Fils de Dieu leur répond ſans s'adreſſer directement à eux-mêmes, & il fait voir en cela qu'il les jugeoit en quelque façon indignes qu'il leur parlaſt. Mais comme la maniére dont ils le traitoient répondoit parfaitement à l'impiété avec

Chryſoſt. ut ſuprà.

laquelle ils avoient toûjours traité Dieu son Pére, il les appelle *une race méchante & adultére*. Et en les nommant des adultéres, il leur reproche en termes couverts d'avoir quitté très-souvent l'Epoux véritable de leurs ames, pour courir après des idoles, & en attirer plusieurs à ce culte impie. Ils estoient donc *une race très-méchante*, estant tout à fait ingrats aux bienfaits de Dieu, & croissant en méchanceté à mesure qu'ils recevoient plus de graces : ce qui est le comble de la malice. Et ils estoient des *adultéres*, à cause de leur infidélité passée, & de leur incrédulité presente. C'est pourquoy le Fils de Dieu leur déclare icy, *qu'il ne leur sera point donné de signe du ciel*, ainsi qu'ils le demandoient, parce qu'il ne leur auroit servi qu'à les endurcir davantage dans leur envie contre luy. Il leur donne seulement pour signe *le prodige* arrivé en la personne *de Jonas*, qui suffisoit pour leur faire croire sa divinité, s'ils vouloient y ajoûter foy ; puisqu'il estoit une figure très-claire du mystére de sa résurrection. Il ne leur dit pas néanmoins qu'il devoit ressusciter ; parce qu'il sçavoit que des impies comme ils estoient s'en feroient mocquez : mais il voulut seulement le leur marquer en termes énigmatiques, afin qu'ils pussent comprendre un jour qu'il le leur avoit prédit. Aussi il parut dans la suite, selon saint Jean Chrysostome, qu'ils l'avoient compris ; puisqu'ils dirent à Pilate, qu'il s'estoit vanté de ressusciter le troisiéme jour, ce que les disciples de JESUS-CHRIST ne comprirent pas eux-mêmes, comme ayant alors moins d'intelligence qu'eux. C'est pourquoy, ajoûte le même Saint, ces Pharisiens furent condamnez par eux-mêmes,

& leur lumiére ne servit qu'à les rendre plus coupables.

Jonas fut donc trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine d'une maniére toute miraculeuse, & en sortit dans la suite plein de vie, pour aller prêcher la destruction de Ninive, si ces peuples ne recouroient à la pénitence. Et c'est ainsi que JESUS-CHRIST qui se nomme très-souvent *le Fils de l'homme*, pour marquer le mystére de son Incarnation, *devoit estre trois jours & trois nuits*, c'est-à-dire, une partie du Vendredy, tout le Samedy, & le commencement du Dimanche, *dans le cœur de la terre*, soit dans le sepulcre quant à son corps; soit dans les limbes quant à son ame : & ressusciter ensuite vivant, afin qu'estant reconnu Fils de Dieu, il prêchât par ses Apostres la pénitence à tous les hommes; & que les quarante années figurées par les quarante jours que Jonas donna à ceux de Ninive, estant accomplies, Jérusalem fût détruite à cause de son infidélité.

A l'occasion de ce qu'il a dit de ce grand prodige arrivé en la personne de Jonas, il déclare aux Pharisiens & à tous les Juifs infidelles, Que *les Ninivites s'éleveroient au jour du jugement contr'eux, & les condamneroient* par l'exemple de leur conversion. Jonas estoit le serviteur, & JESUS-CHRIST estoit le maistre. L'un sortit d'une baleine; & l'autre sortit vivant d'un tombeau. L'un annonça à un peuple la ruine de leur ville; & l'autre annonçoit les supplices éternels, & le royaume des cieux. Les Ninivites crurent sans aucun miracle; & les Juifs ne crurent point après un grand nombre de miracles faits devant leurs

Chrysost. in Matth. hom. 44.

yeux. Les Ninivites estoient un peuple barbare, qui n'avoit jamais entendu parler du vray Dieu; & les Juifs avoient esté successivement instruits par tant de Prophetes. Enfin Jonas n'avoit pû souffrir d'estre méprisé de ceux dont il desiroit la conversion; & JESUS-CHRIST ayant souffert pour les Juifs une mort honteuse, leur envoye après sa mort les Apostres pour achever de travailler à l'ouvrage de leur salut. Combien donc ces Juifs comblez de tant de faveurs, & infideles à tant de graces, paroistront-ils au jour redoutable du jugement plus criminels que ces Ninivites, convertis si promtement par la seule prédication de Jonas? Mais que dira-t-on des Chrestiens, à qui la mesure si abondante de toutes sortes de graces qu'ils ont reçuës ne servira qu'à combler la mesure si terrible de leur condamnation, lorsqu'ils auront abusé de tant de faveurs, & méprisé les richesses de la bonté & de la patience de Dieu envers eux?

Hieron. in hunc locum. Cette *Reine du midy* dont il est parlé ensuite, est la Reine de Saba, dont on a parlé ailleurs, où l'on peut voir le sentiment d'un grand nombre d'Interpretes touchant le royaume de cette Princesse, qu'ils mettent dans l'Arabie heureuse; quoique d'autres la font Reine d'Ethiopie & de l'Egypte. C'estoit celle dont il est dit au troisiéme livre des Rois & au second des Paralipoménes;
3. Reg. 10. 2. Paral. 9. Qu'attirée par la grande réputation de Salomon, elle vint exprès à Jérusalem avec une grande suite & de grands tresors, pour le tenter par des questions obscures & énigmatiques; qu'elle découvrit à ce Prince tout ce qu'elle avoit dans le cœur; & qu'après avoir esté instruite par luy sur toutes

les choses qu'elle proposa, elle s'écria enfin: Que ses serviteurs estoient heureux d'estre toûjours devant luy, & d'écouter continuellement sa sagesse. C'est la raison pour laquelle JESUS-CHRIST rapporte aux Juifs l'exemple de cette Princesse, voulant les confondre dans leur insensibilité & dans leur ingratitude. Car cet exemple est encore plus puissant que celuy des Ninivites. Au-lieu, dit saint Chrysostome, que ce fut Jonas qui alla trouver les habitans de Ninive; cette Reine du midy quitta elle-même ses Estats pour venir trouver Salomon dans son Royaume. Ni son sexe, ni sa dignité, ni aucune autre considération ne put l'arrester. Ce n'estoient ni les menaces, ni la crainte de la mort, mais le seul amour de la sagesse qui l'attira à Jérusalem. Et cependant quoique JESUS-CHRIST, la sagesse éternelle du Pére, fût incomparablement *plus que Salomon*; les Juifs, au milieu desquels il conversoit tous les jours & faisoit couler ces torrens de sa sagesse, qui ont depuis inondé heureusement toute la terre, y parurent insensibles. Là, continuë saint Chrysostome, c'est une Princesse qui s'en vient trouver un Roy: icy c'est un Dieu qui vient en personne chercher des pécheurs. Elle va trouver Salomon *des extrémitez de la terre*, comme parle l'Evangile; c'est-à-dire, d'un païs ou très-éloigné, ou qui estoit à l'extrémité du continent, estant borné par la mer: & le Fils de Dieu estant descendu du haut du ciel, venoit chercher les brebis perduës de la maison d'Israël. Salomon discouroit sur les arbres & sur les plantes, & sur les divers secrets de la nature: le Fils de Dieu annonçoit ce qui regardoit le royaume de son Pére,

Chrysost. in Matth. hom. 44.

& les supplices éternels. Quelle étrange disproportion entre les personnes & entre les sujets dont il s'agissoit ! Mais quelle effroyable opposition entre la conduite de cette Reine étrangére à l'égard d'un Prince étranger ; & la conduite des Pharisiens & d'un grand nombre de Juifs à l'égard du Fils unique de Dieu ! Que de sujets de condamnation pour ces derniers, par rapport à tant de graces dont ils ont osé abuser ! Et que ce sera avec justice qu'une Princesse qui a admiré le bonheur des serviteurs d'un Roy de la terre, dont la sagesse n'estoit qu'une ombre de celle de JESUS-CHRIST, *s'élevera au jour du jugement* contre une nation si insensible aux effets de la sagesse & de la bonté du Seigneur, & contre tous ceux qui luy ont esté semblables !

Hilarius in Matth. can. 12.

℣. 43. jusqu'au 46. *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point. Alors il dit : Je retourneray dans ma maison d'où je suis sorti : & revenant il la trouve vuide, nettoyée, & parée, &c.*

Hilarius ibid. Chrysost. ut suprà. Hieron. in hunc locum.

Ces paroles de JESUS-CHRIST sont liées, selon plusieurs Péres, aux précédentes. Et c'est une espece de parabole dont le Fils de Dieu se sert pour faire voir d'une maniére très-vive l'estat funeste où l'horrible ingratitude des Juifs les avoit réduits, & les réduiroit encore davantage à l'avenir. Le démon est appellé *un esprit impur* ; parce qu'encore que par sa nature toute spirituelle il soit incapable des attraits des sens & des plaisirs de la chair, il met néanmoins sa joye à pousser les hommes dans l'impureté, qui luy sert à s'affermir dans l'empire qu'il possede sur leur

cœur. Lors donc que l'esprit impur ou le démon *fut sorti* du milieu du peuple Juif par l'alliance qu'il contracta avec Dieu; soit qu'on l'entende de la premiére alliance qui fut faite après leur sortie d'Egypte, ou du renouvellement de cette alliance qui se fit après le retour de la captivité de Babylone, comme l'ont crû quelques-uns; *il se retira*, dit l'Evangile, *dans des lieux arides*. Ces lieux, selon l'explication des Péres, figuroient les infidelles, qui sont appellez des lieux secs pour le démon, peut-estre à cause qu'ils estoient déja à luy, & qu'il cherche principalement à s'établir dans les ames qui appartiennent à Dieu. Il croyoit au moins *trouver* quelque espece de *repos* dans la paisible possession de ces idolâtres. Mais soit qu'il *n'y en pût trouver* à cause de sa fureur ordinaire contre le peuple de Dieu, ou que la foy qui commença à s'établir parmy eux l'en chassât, comme il arriva effectivement dans la suite; il résolut de *retourner dans sa maison d'où il estoit sorti*; c'est-à-dire, au milieu même du peuple Juif. Il l'appelle *sa maison*, parce qu'il l'avoit auparavant habitée, & qu'il jugea bien par la maniére indifférente dont ils vivoient, qu'il y rentreroit facilement. Ainsi les trouvant *vuides*, c'est-à-dire, tout occupez extérieurement de la beauté de leur Religion, sans en avoir au-dedans l'esprit & le cœur; & les voyant tout glorieux au-dehors de la magnificence de leur temple & de ses cérémonies, qui sembloient faire tout *leur ornement*; *il alla prendre sept autres esprits plus méchans que luy* pour y venir *habiter*. Ce n'estoit pas qu'il luy fût si difficile de s'assujettir entiérement ces Juifs ainsi disposez à le recevoir: mais c'est que le Fils de Dieu semble nous marquer par là, que leur extrême in-

Grotius.
Hilarius.
Hieron.

gratitude les rendit dignes de tomber sous la servitude du démon d'une maniére beaucoup plus funeste qu'auparavant, & proportionnée à l'abus horrible qu'ils avoient fait de tant de graces. C'est ce qu'on vit s'accomplir d'abord dès devant leur enlevement à Babylone; & beaucoup plus depuis l'avenement de JESUS-CHRIST né au milieu d'eux, lorsque l'ayant méprisé jusqu'à le faire mourir, ils rejettérent loin d'eux cette source de salut, & méritérent enfin de voir la destruction de Jérusalem & de son temple, & l'entier renversement de leur nation. Car c'est ce qu'il semble que le Fils de Dieu a voulu marquer principalement, en faisant l'application de la parabole, non au passé ou au present, mais au futur, en ces termes: *La même chose arrivera à cette race criminelle*; c'est-à-dire: Comme l'estat d'un homme qui a quitté Dieu & est retombé sous l'esclavage du démon, est beaucoup pire que celuy où il estoit avant qu'il fût consacré à Dieu; aussi la chûte des Juifs devoit estre sans comparaison plus funeste que tout ce qu'on avoit vû jusqu'alors: car ils ne devoient tomber sous l'épée & sous le feu des Romains, qu'après qu'ils seroient tout à fait tombez devant Dieu, par l'aveuglement le plus terrible & la possession la plus effroyable que l'on pût s'imaginer.

Nous avons pour abbréger, confondu la parabole avec la vérité figurée, en l'appliquant tout d'un coup aux Juifs. Et il seroit inutile de s'arrester à en faire une autre application aux Chrestiens; puisqu'elle se fait assez d'elle-même, & qu'il n'est rien de plus véritable que ce qu'a dit *Augus. ep. 137.* saint Augustin sur ce sujet; Qu'il avoit connu par

expérience qu'il n'y avoit point de perſonnes plus déréglées que celles qui eſtoient déchûës de la piété dans les monaſtéres : *Non ſum expertus pejores, quàm qui in monaſteriis exciderunt.* Car le démon tourne autour des ſerviteurs de JESUS-CHRIST pour y chercher quelque *vuide*. Et ces *ornemens* extérieurs des exercices d'une vie réglée eſtant joints avec cette exemption de péchez groſſiers que peut figurer cette *maiſon balayée*, luy donnent un grand avantage pour rentrer plus facilement dans un cœur, lorſqu'il le trouve *vuide* de la charité & de cet eſprit de piété qui fait l'eſſentiel du Chriſtianiſme. Pour comprendre l'eſtat déplorable de cette chûte, il ſuffit de conſidérer ce que dit ſaint Chryſoſtome de celle des Juifs : « Quand ils péchoient autrefois, dit ce Pére, ils avoient des hommes de Dieu parmy eux qui les redreſſoient. La providence du Seigneur prenoit encore ſoin de leur conduite. La grace du Saint-Eſprit veilloit ſur eux, & n'oublioit rien pour les faire rentrer dans la voye. Mais JESUS-CHRIST leur prédit en ce lieu, qu'ils devoient eſtre dans la ſuite privez de tous ces ſecours, dépouillez de toutes ſortes de vertus, plongez dans les derniéres afflictions, & aſſujettis d'une maniére plus terrible que jamais à l'eſclavage des démons. »

Chryſ. in Matth. homil. 44.

℣. 46. juſqu'à la fin du chapitre. *Lorſqu'il parloit encore au peuple, ſa mére & ſes fréres eſtant arrivez, & ſe tenant au-dehors, demandoient à luy parler, &c.*

Les *fréres* de JESUS-CHRIST n'eſtoient pas des fils de Joſeph, nez d'une autre épouſe que la ſainte Vierge, mais les couſins du Sauveur; c'eſt-à-dire, les enfans de Marie qui eſtoit la tante de

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST, qu'on voit ailleurs avoir esté la mére de Jacques le Mineur, de Joseph & de Jude. La Vierge estant donc accompagnée des cousins de JESUS-CHRIST, que l'Ecriture appelle ses *fréres*, vint au lieu où il instruisoit le peuple. Elle n'entra point dans la maison, à cause de la foule du peuple qui la remplissoit; mais *demeurant dehors*, elle témoigna avec ceux de qui elle estoit accompagnée, qu'ils *desiroient de luy parler*, & même ils le luy envoyérent dire, selon saint Marc.

Marc. 6. 3. 16. 1. Luc. 8. 19.

Marc. 3. 31. Tertull. de carn. Christ. pag. 364. Chrysost. in Matth. hom. 45. Theophyl.

On ne peut point s'arrester en aucune sorte au sentiment de quelques Péres, qui ont crû que ce qui portoit les parens de JESUS-CHRIST à le venir interrompre dans le temps même *qu'il parloit encore au peuple*, estoit un empressement à contre-temps, ou un secret mouvement de vanité, qui leur faisoit desirer qu'on sçût que cet homme si divin leur appartenoit. Ce sentiment est au moins tout à fait indigne du respect que la piété nous inspire pour la sainte Vierge, quand il seroit vray que ceux qui l'accompagnoient auroient pû avoir quelque chose de cette pensée. D'autres en ont rapporté d'autres raisons qui ne sont guére plus vraisemblables. Celle qui pourroit paroistre plus naturelle est celle-cy, que quelques nouveaux Interpretes ont marquée. Les proches de JESUS-CHRIST avoient sçû sans doute les conspirations que les Pharisiens avoient formées contre luy. Et la crainte qu'ils pouvoient avoir des effets de la fureur de ces hommes emportez, les fit peut-estre résoudre à luy en venir donner avis, afin qu'il prévinst leur mauvaise volonté en se retirant. C'est ce qui les engagea à le venir interrompre *lors même qu'il parloit encore au peuple*, craignant sans doute

Grotius. Maldon. Jansen.

doute que la grande jalousie dont ses ennemis estoient animez contre luy, ne les portât à user publiquement de quelque violence à son égard.

La réponse que fit JESUS-CHRIST ne marquoit pas qu'il renonçât la sainte Vierge pour sa mére, ni ses cousins pour ses proches: mais il vouloit seulement ménager cette occasion où l'on venoit l'interrompre dans les fonctions qui regardoient le service de Dieu son Pére, pour faire connoistre que ni la chair ni le sang ne devoient jamais s'opposer au ministére tout spirituel de l'Evangile. Ce ne fut donc pas, dit saint Hilaire, par un sentiment de mépris qu'il demanda; *Qui estoit sa mére*, &c. luy qui dans le temps de sa passion fit paroistre un si grand amour pour elle, & un soin si particulier de ce qui la regardoit. Mais il estoit necessaire qu'il montrât ce grand exemple à ses Apostres, & qu'il donnât cette importante leçon à tous les Pasteurs, qu'on ne doit connoistre ni mére, ni proches en ce qui regarde la dispensation de la divine parole, & la conduite des ames. Car si JESUS-CHRIST disoit hautement alors que *sa mére, ses fréres & ses sœurs* estoient ceux qui accomplissoient la volonté de son Pére qui est dans les cieux; il ne le disoit que pour nous apprendre à estre aussi dans ces mêmes sentimens. Il est vray que la sainte Vierge dans ce sens même, a esté plus parfaitement la mére de JESUS-CHRIST, qu'aucun de tous les autres Saints; puisqu'elle a accompli d'une maniére plus parfaite qu'eux tous cette divine volonté, dont l'accomplissement a la force d'unir les membres au chef d'une maniére si étroite. Mais il s'agissoit alors de répondre à l'idée commune que ceux qui

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 12.

parlérent à JESUS-CHRIST avoient des parens charnels; & de leur faire comprendre, comme on l'a dit, la différence qu'on devoit mettre entre la chair & l'esprit, entre la nature & l'Evangile, entre la parenté & la Religion. On peut dire encore, que s'il estoit vray que la mére & les proches de JESUS-CHRIST venoient luy donner avis de la conspiration des Pharisiens, il leur fit entendre secrettement par sa réponse, qu'estant Dieu il n'avoit aucun besoin d'avoir recours ni à la chair ni au sang pour se soustraire à la malice des hommes; mais qu'il connoissoit parfaitement l'usage qu'il vouloit faire de tous leurs mauvais desseins.

CHAPITRE XIII.

1. CE même jour JESUS estant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer.

Marc. 4. 1. Luc. 8. 4. 2. Et il s'assembla autour de luy une si grande foule de peuple, qu'il monta dans une barque où il s'assit, tout le peuple se tenant sur le rivage;

3. & il leur disoit beaucoup de choses en paraboles, leur parlant *de cette sorte :* Celuy qui seme est sorti pour semer;

4. & pendant qu'il semoit, quelque partie de la semence

1. IN illo die exiens Jesus de domo, sedebat secus mare.

2. Et congregatæ sunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam ascendens sederet, & omnis turba stabat in littore;

3. & locutus est eis multa in parabolis, dicens: Ecce exiit qui seminat seminare;

4. & dum seminat, quædam ceciderunt se-

cus viam, & venerunt volucres cæli, & comederunt ea.

tomba le long du chemin, & les oiseaux du ciel estant venus la mangérent.

5. Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multam : & continuò exorta sunt, quia non habebant altitudinem terræ.

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva aussi-tost, parce que la terre où elle estoit n'avoit pas de profondeur.

6. Sole autem orto æstuaverunt : & quia non habebant radicem, aruerunt.

6. Mais le soleil s'estant levé ensuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle sécha.

7. Alia autem ceciderunt in spinas : & creverunt spinæ, & suffocaverunt ea.

7. Une autre tomba dans des épines; & les épines venant à croistre l'étoufférent.

8. Alia autem ceciderunt in terram bonam : & dabant fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum; aliud trigesimum.

8. Une autre enfin tomba dans de bonne terre; & elle porta du fruit, quelques grains rendant cent pour un, d'autres soixante, & d'autres trente.

9. Qui habet aures audiendi, audiat.

9. Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Et accedentes discipuli dixerunt ei : Quare in parabolis loqueris eis?

10. Ses disciples s'approchant, luy dirent : Pourquoy leur parlez-vous en paraboles?

11. Qui respondens, ait illis : Quia vobis datum est nosse mysteria regni cælorum : illis autem non

11. Et leur répondant, il leur dit : C'est parce que pour vous autres, il vous a esté donné de connoistre les mys-

téres du royaume des cieux: mais pour eux, il ne leur a pas esté donné.

est datum.

Infrà 15. 19. 12. Car quiconque a *déja*, on luy donnera encore, & il sera dans l'abondance : mais pour celuy qui n'a point, on luy ostera même ce qu'il a.

12. Qui enim habet, dabitur ei, & abundabit: qui autem non habet, & quod habet auferetur ab eo.

13. C'est pourquoy je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant ils n'entendent, ni ne comprennent point.

13. Ideò in parabolis loquor eis: quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt.

Isai. 6.9. Marc. 4. 12. Luc. 8. 10. Joan. 12. 40. Act. 28. 26. Rom. 11. 8. 14. Et la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit: Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, & vous ne verrez point.

14. Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis : Auditu audietis, & non intelligetis: & videntes videbitis, & non videbitis.

15. Car le cœur de ce peuple s'est ‖ appesanti, & ‖ leurs oreilles sont devenuës sourdes, & ils ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'estant convertis, je ne les guérisse.

15. Incrassatum est enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos suos clauserunt, ne quando videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & sanem eos.

Luc. 10. 23. 16. Mais *pour vous*, vos yeux sont heureux de ce qu'ils

16. Vestri autem beati oculi quia vi-

15. *l.* engraissé, épaissi.
Ibid. *l.* ils ont oui dur de leurs oreilles.

dent, & aures vestræ quia audiunt.

voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.

17. Amen quippe dico vobis, quia multi Prophetæ & justi cupierunt videre quæ videtis, & non viderunt; & audire quæ auditis, & non audierunt.

17. Car je vous dis en vérité que beaucoup de Prophetes & de justes ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vû; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont pas entendu.

18. Vos ergo audite parabolam seminantis.

18. Ecoutez donc vous autres la parabole de celuy qui seme.

19. Omnis qui audit verbum regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod seminatum est in corde ejus: hic est qui secus viam seminatus est.

19. Quiconque écoute la parole du royaume, & // n'y fait point d'attention, l'esprit malin vient, & enleve ce qui avoit esté semé dans son cœur: // c'est-là celuy qui a reçu la semence le long du chemin.

20. Qui autem super petrosa seminatus est, hic est, qui verbum audit, & continuò cum gaudio accipit illud:

20. Celuy qui // reçoit la semence au milieu des pierres, c'est celuy qui écoute la parole, & qui la reçoit à l'heure même avec joye:

21. non habet autem in se radicem, sed est temporalis: facta autem tribulatione & persecutione propter verbum, continuò scandalizatur.

21. mais il n'a point en soy de racine, & il n'est que pour un temps: & lorsqu'il survient des traverses, & des persécutions, à cause de la parole, il en prend aussi-tost un sujet de scandale & de chûte.

19. *autr.* ne la comprend pas *Ibid.* expl. *Et celuy-là est marqué par la semence qui tombe le long du chemin.*

20. *l.* est semé dans des lieux pierreux. *Autr.* Ce qui est semé dans des lieux pierreux, marque celuy,

22. 〃Celuy qui reçoit la semence parmy les épines, c'est celuy qui entend la parole; mais ensuite les sollicitudes de ce siécle, & l'illusion des richesses étouffent en luy cette parole, & la rendent infructueuse.	22. Qui autem seminatus est in spinis, hic est, qui verbum audit: & solicitudo sæculi istius, & fallacia divitiarum, suffocat verbum, & sine fructu efficitur.
23. Mais 〃celuy qui reçoit la semence dans une bonne terre, c'est celuy qui écoute la parole, qui 〃y fait attention, & qui porte du fruit, & rend cent, ou soixante, ou trente pour un.	23. Qui verò in terram bonam seminatus est, hic est, qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud verò trigesimum.
Marc. 4. 26. † V. Dimanche après les Rois, ou XXVI. après la Pentec. 24. † Il leur proposa une autre parabole, en disant: Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avoit semé de bon grain dans son champ.	24. Aliam parabolam proposuit illis, dicens: Simile factum est regnum cælorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo.
25. Mais pendant que les hommes dormoient, son ennemi vint, & sema de l'yvraye au milieu du blé, & s'en alla.	25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, & superseminavit zizania in medio tritici, & abiit.
26. L'herbe ayant donc poussé, & estant montée en épi, l'yvraye commença aussi à paroistre.	26. Cùm autem crevisset herba, & fructum fecisset, tunc apparuerunt & zizania.
27. Alors les serviteurs du	27. Accedentes au-

22. *l.* Celuy qui est semé. *Autr.* Ce qui est semé parmy les épines marque celuy.
23. *l.* celuy qui est semé dans la bonne terre est. *Autr.* ce qui est semé dans la bonne terre marque celuy.
Ibid. *autr.* la comprend.

tem servi patris familias, dixerunt ei: Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania?

pére de famille luy vinrent dire: Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans vostre champ? D'où vient donc qu'il y a de l'yvraye?

28. Et ait illis: Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei: Vis imus & colligimus ea?

28. Il leur répondit: C'est un homme qui est mon ennemi qui l'y a semée. Et ses serviteurs luy dirent: Voulez-vous que nous allions la cueillir?

29. Et ait: Non, ne fortè colligentes zizania, eradicetis simul cum eis & triticum.

29. Non, leur répondit-il, de peur que cueillant l'yvraye vous ne déraciniez en même-temps le bon grain.

30. Sinite utraque crescere usque ad messem, & in tempore messis dicam messoribus: Colligite primùm zizania, & alligate ea in fasciculos ad comburendum: triticum autem congregate in horreum meum.

30. Laissez croistre l'un & l'autre jusqu'à la moisson; & au temps de la moisson je diray aux moissonneurs: Cueillez premiérement l'yvraye, & liez-la en bottes pour la brûler: mais amassez le blé dans mon grenier ¶.

31. Aliam parabolam proposuit eis, dicens: Simile est regnum cælorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo.

31. † Il leur proposa une autre parabole, en leur disant: Le royaume des cieux est semblable à un grain de // sénevé qu'un homme prend & seme en son champ.

Marc. 4. 31. Luc. 13. 19.

† VI Dimanche après les Rois, ou XXVII. après la Pentec.

32. Quod minimum quidem est omnibus seminibus: cùm autem creverit, majus est omnibus oleri-

32. Ce grain est la plus petite de toutes les semences: mais lorsqu'il est cru, il est plus grand que tous les

31. *autr.* moutarde.

autres légumes, & il devient un arbre : de sorte que les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches.

bus, & fit arbor, ita ut volucres cæli veniant, & habitent in ramis ejus.

Luc. 13. 21. 33. Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la paste soit toute levée.

33. Aliam parabolam locutus est eis. Simile est regnum cælorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum.

34. JESUS dit toutes ces choses au peuple en paraboles; & il ne leur parloit point sans paraboles :

34. Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas : & sine parabolis non loquebatur eis :

35. afin que cette parole du Prophete fût accomplie :
Psal. 77. 2. J'ouvriray ma bouche *pour parler* en paraboles; je publieray des choses qui ont esté cachées depuis la création du monde ¶.

35. ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem : Aperiam in parabolis os meum, eructabo abscondita à constitutione mundi.

Marc. 4. 34. 36. Alors JESUS ayant renvoyé le peuple vint en la maison; & ses disciples s'approchant de luy, luy dirent: Expliquez-nous la parabole de l'yvraye semée dans le champ.

36. Tunc dimissis turbis, venit in domum : & accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Edissere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Et leur répondant, il leur dit : Celuy qui seme le bon grain, c'est le Fils de l'homme,

37. Qui respondens ait illis : Qui seminat bonum semen, est Filius hominis.

33. *l.* cache.

38. Ager autem, est mundus. Bonum verò semen, hi sunt filii regni. Zizania autem, filii sunt nequam.

39. Inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus. Messis verò, consummatio sæculi est. Messores autem, angeli sunt.

40. Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur: sic erit in consummatione sæculi.

41. Mittet Filius hominis angelos suos, & colligent de regno ejus omnia scandala, & eos qui faciunt iniquitatem:

42. & mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus, & stridor dentium.

43. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

44. Simile est re-

38. Le champ est le monde. Le bon grain, ce sont les enfans du royaume. Et l'yvraye, ce sont les enfans // d'iniquité.

39. L'ennemi qui l'a semée, c'est le diable. Le temps de la moisson, est la fin du monde. Les moissonneurs sont les Anges. *Apoc. 14. 15.*

40. Comme donc on cueille l'yvraye, & qu'on la brûle dans le feu, il en arrivera de même à la fin // du monde.

41. Le Fils de l'homme envoyera ses Anges, qui ramasseront & enleveront hors de son royaume tous // ceux qui sont des occasions de chûte & de scandale, & ceux qui commettent l'iniquité:

42. & ils les précipiteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

43. Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaumme de leur Pére. Que celuy-là entende, qui a des oreilles pour entendre. *Sapient. 3. 7. Dan. 12. 3.*

44. † Le royaume des cieux *† La suit.*

38. *gr.* du malin *esprit.*
40. *l.* de ce siécle.

41. *l.* les scandales.

ception des saintes Reliques. Une sainte Vierge Martyre.

est semblable à un tresor caché dans un champ, qu'un homme trouve, & qu'il cache; & dans la joye qu'il en ressent il va vendre tout ce qu'il a, & achete ce champ.

45. Le royaume des cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles;

46. & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete.

47. Le royaume des cieux est semblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons:

48. & lorsqu'il est plein, *les pescheurs* le tirent sur le bord, où s'estant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, & ils jettent dehors les mauvais.

49. C'est ce qui arrivera à la fin du monde: les Anges viendront, & sépareront les méchans du milieu des justes;

50. & ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

gnum cælorum thesauro abscondito in agro, quem qui invenit homo abscondit, & præ gaudio illius vadit, & vendit universa quæ habet, & emit agrum illum.

45. Iterùm simile est regnum cælorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas;

46. inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, abiit, & vendidit omnia quæ habuit, & emit eam.

47. Iterùm simile est regnum cælorum sagenæ missæ in mare, & ex omni genere piscium congreganti:

48. quam, cùm impleta esset, educentes, & secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

49. Sic erit in consummatione sæculi: exibunt angeli, & separabunt malos de medio justorum;

50. & mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus, & stridor dentium.

51. Intellexistis hæc omnia ? Dicunt ei : Etiam.

51. Avez-vous bien compris tout cecy ? // Ouy, Seigneur, répondirent-ils.

52. Ait illis : Ideò omnis Scriba doctus in regno cælorum, similis est homini patri familias, qui profert de thesauro suo nova & vetera.

52. Et il ajoûta : C'est pourquoy tout Docteur *qui est bien* instruit en ce qui regarde le royaume des cieux, est semblable à un pére de famille, qui tire de son tresor des choses nouvelles & anciennes ¶.

53. Et factum est, cùm consummasset Jesus parabolas istas, transiit inde :

53. Lorsque JESUS eût achevé ces paraboles, il partit de là :

54. & veniens in patriam suam, docebat eos in synagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent : Unde huic sapientia hæc, & virtutes ?

54. & estant venu // en son Marc. 6.
païs, il les instruisoit dans 1. 2. Luc. 4.
leurs synagogues //, de sorte 16.
qu'estant saisis d'étonnement, ils disoient : D'où est venu à celuy-cy cette sagesse & ces miracles ?

55. Nonne hic est fabri filius ? Nonne mater ejus dicitur Maria, & fratres ejus, Jacobus, & Joseph, & Simon, & Judas ?

55. N'est-ce pas là le fils Joan. 6.
de ce charpentier ? Sa mére 42.
ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ses fréres, Jacques, Joseph, Simon, & Jude ?

56. Et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt ? Unde ergo huic omnia ista ?

56. Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmy nous ? D'où viennent donc à celuy-cy toutes ces choses ?

57. Et scandalizabantur in eo. Jesus au-

57. Et ainsi ils prenoient de luy un sujet de scandale.

51. gr. leur dit JESUS.
54. expl. *à Nazareth.*
Ibid. gr. dans leur synagogue.

Mais JESUS leur dit : Un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſon païs, & dans ſa maiſon.

58. Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cauſe de leur incrédulité.

tem dixit eis : Non eſt Propheta ſine honore, niſi in patria ſua, & in domo ſua.

58. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *CE même jour* JESUS *eſtant ſorti de la maiſon, s'aſſit auprès de la mer. Et il s'aſſembla autour de luy une ſi grande foule de peuple qu'il monta dans une barque, où il s'aſſit ; tout le peuple ſe tenant ſur le rivage, &c.*

Hieron. in hunc locum. Tout le peuple ne pouvoit entrer dans la maiſon où eſtoit JESUS. C'eſt pourquoy ſa miſéricorde & ſa bonté le porta, ſelon S. Jérôme, à en ſortir, & à s'aſſeoir ſur le rivage de la mer ; afin qu'ils puſſent s'approcher plus librement de cet Homme-Dieu, qui eſtoit la ſource de la parole de vie, & d'une vie éternelle. *Chryſoſt. in Matth. hom. 45.* Saint Chryſoſtome dit néanmoins, que ce fut pour condeſcendre au deſir de ſa ſainte mére qui demandoit à luy parler, qu'il ſortit de la maiſon. Quoy qu'il en ſoit, JESUS-CHRIST alla *s'aſſeoir auprès de la mer.* Et ce fut de là, ajoûte le même Saint, qu'il jetta comme un hameçon divin pour peſcher les ames de ceux qui eſtoient ſur terre. Mais parce que l'admiration que leur cauſoit ſa maniére de les inſtruire inconnuë juſqu'alors, & ſouſtenuë par tant de miracles, les attiroit en grande foule autour de luy, il fut obligé de *monter ſur une barque* pour

les instruire, sans estre accablé par une si grande multitude de personnes qui se tinrent sur la terre. Il est marqué qu'il *leur dit beaucoup de choses en paraboles*; c'est-à-dire, qu'il se servoit de comparaisons & de figures pour leur exprimer plusieurs véritez d'une maniére énigmatique. Quoique JESUS-CHRIST se conformât en cela au langage du païs, il avoit encore un autre dessein, qui estoit ou d'exercer l'intelligence de ceux qui cherchoient avec piété à connoistre le sens spirituel de ses paroles, & d'imprimer plus fortement dans leur esprit ce qu'il leur disoit; ou même, comme il le leur fait entendre dans la suite, de cacher aux esprits superbes ce qu'ils se rendoient indignes de connoistre à cause de leur orgueil. La premiére parabole dont il se sert est celle-cy:

Celuy qui seme est sorti pour semer, & pendant qu'il semoit, quelque partie de la semence tomba le long du chemin, &c.

D'où *est sorti*, dit saint Chrysostome, celuy qui « *Chrys.*
est present en tous lieux, & qui remplit tout? « *ibid.*
Comment a-t-il pû sortir? Ce n'a pas esté par un «
changement de lieux, mais par la divine œcono- «
mie de son Incarnation, qu'il s'est davantage ap- «
proché de nous en se revestant de nostre chair. «
Car comme nous ne pouvions pas aller jusqu'à «
luy, à cause du mur de séparation que formoient «
nos péchez entre luy & nous, il est luy-même «
venu à nous. Mais pour quel sujet est-il venu? «
Estoit-ce pour perdre la terre toute couverte d'é- «
pines, & pour punir ceux qui auroient dû la cul- «
tiver? Nullement. C'a esté pour la cultiver luy- «
même & en prendre soin, & pour y semer la pa- «
role de la piété. Car il déclare dans la suite que *la* «

„ *semence* est sa divine instruction ; que les ames des
„ hommes sont le champ qui est labouré & semé ;
„ & que luy-même est celuy qui seme. Mais que de-
„ vient donc cette semence ? Il y en a trois parties
„ qui se perdent & une seule qui se sauve.

Hieron. in hunc loc. Saint Jérôme nous fait observer, que c'est icy la premiére parabole que JESUS-CHRIST a luy-même pris le soin d'interpreter. Et il témoigne que nous devons prendre garde toutes les fois que nostre Seigneur explique luy-même le sens de ses discours figurez, de ne pas entendre autre chose ou quelque chose de plus que l'éclaircissement qu'il a donné. Nous laisserons donc à JESUS-CHRIST même à expliquer dans la suite cette parabole, comme il le fit en particulier en estant prié par ses Apostres.

℣. 9. *Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.*

Cecy marquoit que tous n'avoient pas ce don singulier d'intelligence necessaire pour découvrir les véritez importantes qui estoient cachées sous le voile de ces figures ou de ces expressions énigmatiques ; & que ceux qui ne l'avoient pas, estoient invitez à le demander à celuy de qui il est dit ailleurs : *Qu'il est la vraye lumiére.* *Joan. 1. 9.*

℣. 10. jusqu'au 18. *Ses disciples s'approchant, luy dirent : Pourquoy leur parlez-vous en paraboles ? Et leur répondant, il leur dit : C'est parce que pour vous autres, il vous a esté donné de connoistre les mystéres du royaume des cieux ; mais que pour eux, il ne leur a pas esté donné. Car quiconque a* déja, *on luy donnera encore, & il sera dans l'abondance : mais pour celuy qui n'a point, on luy ostera même ce qu'il a, &c.*

JESUS-CHRIST s'entretenant en particulier avec ses disciples, n'avoit pas accoûtumé de leur parler en cette maniére obscure & figurée dont il use icy en parlant au peuple. C'est ce qui cause leur surprise, & qui leur fait prendre la liberté de luy en demander la raison. Celle qu'il leur rend devoit sans doute les étonner : & cependant on ne voit point qu'ils en ayent marqué de l'étonnement, peut-estre à cause qu'ils ne connoissoient pas encore assez la grace infinie de ce choix qu'il avoit plû à leur divin maistre de faire d'eux, pour les rendre les dépositaires de tous les secrets de son royaume. Il leur dit donc que s'il *parloit à ces peuples en paraboles*, c'estoit *parce qu'il ne leur avoit pas esté donné comme à eux, de connoistre les mystéres du royaume des cieux*. Mais pourquoy ne leur avoit-il pas esté donné? C'est ce que les disciples de JESUS-CHRIST ne luy demandérent pas. Et c'est aussi ce que nous devons nous contenter d'admirer dans le silence, estant pénétrez avec saint Paul, de la profondeur des jugemens très-équitables de Dieu à l'égard du commun des Juifs; & de son ineffable miséricorde envers de pauvres pécheurs, qu'il avoit choisis volontairement pour leur inspirer la foy de son Evangile, & pour les faire les confidens de tous les mystéres de son royaume.

Rom. 11. 33.

Car quiconque a déja, continuë le Fils de Dieu, *on luy donnera encore, & il sera dans l'abondance, &c.* C'est une espece de proverbe qui estoit dès lors en usage, comme il l'est encore à present, lorsqu'on dit communément : Que les riches sont tous les jours accablez de biens, & que les pauvres au contraire sont tous les jours dépouillez. JESUS-CHRIST

se sert donc de ce proverbe pour exprimer la différence qu'il y avoit entre ses disciples & la plûpart des autres Juifs. Les Apostres, selon la remarque de saint Jérôme, *avoient* déja la foy en JESUS-CHRIST. Et cette foy devenoit en eux comme une source de mille autres biens, par le bon usage qu'ils en faisoient, & qu'ils devoient en faire davantage dans la suite. Mais les Juifs qui ne croyent point au Fils de Dieu, méritoient qu'on leur *ostât* le peu de bien qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, soit de la lumiére naturelle, soit même de la loy écrite. Car ils avoient méprisé la foy en JESUS-CHRIST, qui leur estoit presentée en tant de maniéres par la prédication du saint Précurseur, par les divines instructions du Fils de Dieu, & cette foule de miracles faits à leurs yeux, & par l'attestation des démons mêmes, qui estoient forcez de confesser sa divinité.

Hilarius in Matth. can. 13. Hier. in hunc loc.

„ C'est la foy, dit saint Hilaire, qui reçoit l'intel„ligence des mystéres du royaume. Cette foy fait „ des progrès dans les personnes en qui elle est: „ & à mesure qu'elle croist, elle est comblée de „ nouveaux biens. Mais pour ceux en qui elle ne „ se trouve point, on leur ostera même ce qu'ils „ ont. C'est-à-dire, selon ce Pére, que JESUS„ CHRIST déclaroit que les Juifs manque de foy, „ déchoiroient même de la loy; comme en effet „ ayant rejetté cette foy de JESUS-CHRIST, ils „ ont esté dépouillez de la loy même qu'ils avoient „ auparavant. Et ainsi, ajoûte le même Saint, la foy „ évangélique reçoit la perfection de tous les dons; „ parce que dans le cœur où elle est reçuë, elle y „ produit tous les jours de nouveaux dons: au-lieu „ qu'à l'égard de ceux qui l'ont rejettée, ils perdent

même

même tous les biens qu'ils pouvoient avoir pos- «
sedez jusques alors. «

C'est pour cela, dit encore JESUS-CHRIST, *que je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant, ils n'entendent ni ne comprennent point* ; c'est-à-dire, que le mépris plein d'orgueil & de jalousie, avec lequel ils *se fermoient les yeux* & les oreilles pour *ne pas voir* des effets si éclattans de la presence du Messie, & pour *ne pas entendre & comprendre* tant d'instructions admirables, les avoit rendu indignes de recevoir l'intelligence qui estoit donnée aux disciples de JESUS-CHRIST. Aussi saint Jean Chrysostome montre fort bien que l'aveuglement de ces Pharisiens, de ces Docteurs de la loy & des autres Juifs qui imitoient leur orgueil, n'estoit pas un aveuglement involontaire comme l'est celuy du corps ; mais qu'il naissoit de leur volonté toute corrompuë, & du choix de leur propre cœur rempli de malice. C'est pourquoy, selon la remarque de ce Pére, JESUS-CHRIST ne dit pas icy simplement, *parce qu'ils ne voyent point* ; mais *parce qu'en voyant, ils ne voyent point* : ce qui exprime un aveuglement de malignité. Car en effet, lorsqu'ils l'avoient vû chasser les démons, ils attribuoient ce miracle à la vertu de Béelzébut prince des démons. Ainsi *en voyant ils ne voyoient point* ; parce qu'ils jugeoient des œuvres de JESUS-CHRIST autrement qu'ils ne les voyoient, & qu'ils ne les entendoient. C'est pourquoy il leur déclare qu'il *leur ostera même* cet avantage *qu'ils avoient*, de voir & d'entendre tant de choses miraculeuses, dont ils ne se servoient que pour attirer sur eux une plus grande condamnation.

Chrysost. in Matth. hom. 46.

Chryſ. ib. Hieron. in hunc locum. Il ne vouloit pas cependant que les Juifs puſſent l'accuſer d'averſion & de dureté à leur égard, ou qu'on crût que leur endurciſſement ne venoit pas de leur volonté. Et c'eſt ce qui porte JESUS-CHRIST à leur montrer par un paſſage du Prophete qui les regardoit ; Que *ce qu'il avoit prédit* d'eux, *ſe voyoit* alors *accompli ;* & que ſi *leur cœur s'étoit appeſanti ,* c'eſtoit *qu'ils avoient fermé* volontairement *leurs yeux* & leurs oreilles, *pour ne pas voir & ne pas entendre, & n'avoir point l'intelligence du cœur, & pour n'eſtre point convertis & guéris par luy.* Ils méritoient donc, dit ſaint Jérôme, de n'entendre plus que des paraboles & des énigmes , eux qui ſe fermant les yeux ne vouloient point voir la vérité, & qui ayant refuſé de s'approcher de la ſource de la ſageſſe, ſe mettoient dans l'impuiſſance de comprendre quelque choſe des ſecrets de cette ſageſſe toute divine: *Neque enim poſſunt aliquid ſapienter intelligere, qui caput non habent ſapientiæ.* Le Fils de Dieu néanmoins leur rapporte ce paſſage du Prophete pour leur donner lieu, dit ſaint Chryſoſtome, d'eſpérer encore, & pour les convaincre que s'il ne les guériſſoit pas c'eſtoit leur faute ; puiſ*qu'ils ſe fermoient les yeux pour ne le pas voir* tout environné, comme il eſtoit de tant de ſignes éclatans de ſa divine toute-puiſſance. *Auguſt. in Matth quæſt. 14.* Auſſi ſaint Auguſtin a regardé quelques-uns de ces Juifs dont il eſt parlé icy, comme n'eſtant pas incurables ; mais il croit qu'on peut bien dire ſans abſurdité, » qu'ils eſtoient ſi périlleuſement malades par l'en- » flure extrême de leur orgueil, qu'il leur fut avan- „ tageux de ne pas croire d'abord. Et il en rend „ cette raiſon étonnante. C'eſtoit, dit-il, afin que

ne croyant pas, ils s'engageassent avec les autres «
qui estoient tout à fait desespérez, à crucifier «
JESUS-CHRIST; & qu'après sa résurrection ils «
se convertissent. Car estant alors infiniment hu- «
miliez par le crime énorme qu'ils avoient com- «
mis en la personne du Fils de Dieu, ils se por- «
térent à l'aimer avec d'autant plus d'ardeur qu'ils «
eurent une plus grande joye du pardon qu'il leur «
accordoit d'un tel excès. Ainsi leur orgueil avoit «
esté tel, qu'il eut besoin d'une telle humiliation «
pour estre abbattu. Il leur montroit donc par ces « *Chrys. in Matth. hom. 46.*
paroles, dit saint Chrysostome, qu'ils pouvoient encore se sauver par la pénitence; puisque s'il n'eût pas voulu qu'ils l'écoutassent pour estre sauvez, il se seroit tû, sans leur proposer ces paraboles. Et c'estoit par cette obscurité même qu'il les excitoit à vouloir connoistre ce qu'elles cachoient.

Mais combien les disciples de JESUS-CHRIST se devoient-ils estimer heureux, de voir des choses que tant d'autres ne voyoient pas, quoiqu'ils fussent, pour le dire ainsi, tout environnez de lumiére? C'est aussi ce qu'il leur fait remarquer lorsqu'il s'écrie: *Mais* pour vous, *vos yeux sont heureux de ce qu'ils voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent*. Comme il avoit dit auparavant, *Que celuy-là l'entende qui a des oreilles pour entendre*, saint Jérôme & saint Chrysostome ont crû que ces *yeux* & ces *oreilles* dont il publie le bonheur, n'estoient pas les yeux & les oreilles de la chair, mais les yeux & les oreilles du cœur. Cependant il est difficile, selon quelques Interpretes, d'entendre bien ce passage, si on n'entend & ces *yeux* & ces *oreilles*, autant du corps que du

Hieron. in hunc locum. *Chrysost. ut suprà.*

cœur. Car il est vray que les disciples de JESUS-CHRIST ne seroient pas préferez au commun des Juifs, s'ils n'avoient vû & entendu spirituellement, ce que ces Juifs voyoient seulement & entendoient selon les sens & la chair; mais il n'est pas moins vray que ces disciples n'auroient pas non plus esté préferez à tant de Prophetes, si JESUS-CHRIST avoit parlé seulement de ces yeux & de ces oreilles du cœur; puisque les Prophetes avoient vû les mêmes choses selon les yeux de l'esprit, aussi-bien que les disciples. C'est ce qui fait dire à saint Hilaire, Que cette *béatitude*, dont parle icy JESUS-CHRIST, regardoit le temps des Apostres, dont les yeux & les oreilles eurent le bonheur de voir & d'entendre celuy que Dieu envoyoit pour les sauver; puisque les Prophetes & les justes de l'ancienne loy avoient desiré de se trouver dans la plénitude des temps destinez au salut des hommes, de voir celuy qui estoit l'attente des nations, & de jouir de cette joye reservée au temps des Apostres. Tous ces Saints, comme dit saint Paul, estoient morts dans la foy, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les *saluant de loin.*

Hilar. in Matth. can. 13.

Hebr. 11. 13.

℣. 18. 19. *Ecoutez donc vous autres la parabole de celuy qui seme. Quiconque écoute la parole du royaume, & n'y fait point d'attention; l'esprit malin vient & enleve ce qui avoit esté semé dans son cœur. C'est-là celuy qui a reçu la semence le long du chemin.*

Privilége singulier des Apostres d'entendre de la bouche de JESUS-CHRIST, non seulement les paraboles, mais encore les véritez qu'elles

renfermoient. La *semence* signifie *la parole du royaume*, c'est-à-dire, la parole de Dieu même, qui marquoit aux hommes le vray chemin & les vrais moyens pour parvenir au royaume destiné aux enfans de Dieu. Lorsque JESUS-CHRIST dit : *Qu'une partie de la semence tomba le long du chemin*, il entend par là ceux qui écoutent cette divine parole, mais qui n'y font point d'attention ; c'est-à-dire, qui ne se l'appliquent point à eux-mêmes, qui ne s'y considérent point comme en un miroir où ils pourroient découvrir l'estat véritable de leur ame, qui n'y cherchent point les remédes propres pour la guérison de leurs maladies, & qui ne font point le discernement qu'ils doivent entre la parole vivante & efficace du Seigneur, & celle des hommes. Ces personnes sont comparées à *un chemin* qui est battu, & foulé aux pieds par les passans, & où le grain ne sçauroit prendre racine, mais est exposé à estre enlevé par les oiseaux. Ainsi le démon qui est appellé, à cause de sa souveraine malice, *le méchant*, ou l'esprit malin, & qui nous est figuré par ces *oiseaux du ciel*, à cause de son activité si prodigieuse, de son orgueil qui le tient toûjours élevé contre Dieu, & de la continuelle vigilance où il est pour nous enlever tout le bien qu'il peut, vient dans ces personnes, & en *emporte* la divine parole *qui avoit esté semée dans leur cœur*. Car c'est le cœur même de ces personnes que le péché a endurci comme un chemin. Et de peur que si la semence y demeuroit, elle n'y prît à la fin racine, le diable l'enleve, leur en ostant aussi-tost le souvenir, & leur rendant inutile la vérité qui leur a esté annoncée.

℣. 20. 21. *Celuy qui reçoit la semence au milieu des pierres, c'est celuy qui écoute la parole & qui la reçoit à l'heure même avec joye. Mais il n'a point en soy de racine; & il n'est que pour un temps, &c.*

Ceux-cy sont différens des premiers, en ce qu'ils *reçoivent la parole* de Dieu *avec joye à l'heure même qu'ils l'entendent*, & qu'ils semblent même en profiter pendant quelque temps; puisqu'il est marqué que cette divine *semence leva aussi-tost, n'y ayant pas de profondeur dans la terre* où elle estoit; c'est-à-dire, que moins elle avoit de terre, plus elle leva promtement, n'ayant pû prendre de profondes racines. Ceux-cy donc *n'ayant point*, dit JESUS-CHRIST, *de racine en eux*; ou n'estant point enracinez dans la charité, qui doit estre le fondement de nos bonnes œu-
Ephes. 3. 17. vres, selon saint Paul, *ils ne sont que pour un temps*: car du moment qu'ils *sont tourmentez & persécutez*, soit par les ennemis déclarez de la foy, comme au temps des infidelles, soit par les ennemis de la piété, qui sont les méchans; cette divine *parole*, qui devroit estre leur soustien, devient pour eux *un sujet de scandale & de chûte*. Et ils tombent effectivement ou par la crainte des souffrances, ou par leur attache aux biens temporels, ou par la honte de professer la piété dont on se mocque, & qu'on persécute en eux. Ce sont-là *les pierres* qui empêchent que la semence ne prenne *une profonde racine* dans ces personnes. Et ce sont toutes ces traverses de la part du démon, que le Fils de Dieu a voulu marquer en disant; Que *le soleil s'estant levé, la semence fut brûlée, & secha* entiérement.

℣. 22. *Celuy qui reçoit la ſemence parmy les épines, c'eſt celuy qui entend la parole : mais enſuite les inquiétudes de ce ſiécle, & l'illuſion des richeſſes étouffent en luy cette parole, & la rendent infructueuſe.*

Qui eût pû croire, ſi la vérité ne l'avoit dit elle-même, que *les richeſſes* nous ſont figurées en partie par *les épines* qui *étouffent* la ſemence de *la parole ?* Qui ſont ceux qui ſentent la pointe de ces épines ? Et à qui ne paroiſſent-elles pas au contraire pleines de douceur ? Qu'il eſt donc à craindre qu'on ne manque du ſentiment de la foy, lorſqu'on ne ſent pas qu'elles piquent & qu'elles déchirent, puiſqu'elles ſont véritablement des épines, ſelon JESUS-CHRIST ! Auſſi le Sauveur nous fait entendre qu'elles ſont trompeuſes, lorſqu'il parle de *l'illuſion des richeſſes :* car elles nous trompent en effet, dit ſaint Jérôme, par une douceur apparente, nous promettant autre choſe que ce qu'elles ſont : *Blandæ enim ſunt divitiæ, & aliud agentes, & aliud pollicentes.* Il ne faut pas néanmoins accuſer les richeſſes en elles-mêmes, mais l'abus que nous en faiſons, la corruption de noſtre cœur, & les vaines *inquiétudes* de noſtre cupidité. On peut eſtre riche, ſans eſtre ſurpris par les richeſſes. On peut demeurer dans le monde ſans eſtre auſſi accablé de tous ſes *ſoins :* mais les richeſſes produiſent ordinairement deux effets contraires l'un à l'autre ; l'un eſt d'exciter noſtre avarice & de nous remplir de troubles ; & l'autre de nous rendre lâches & mols. On ſe promet d'eſtre heureux en devenant riche ; & on éprouve très-ſouvent que les richeſſes troublent noſtre paix par l'inquiétude où l'on eſt de les acquerir,

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 45.

& ensuite de les conserver. Ainsi elles sont véritablement pleines *d'illusion* & de tromperie. Et c'est,
1. Tim. 6. 9. avec très-grande raison que saint Paul a dit; Que *ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piége du diable, & en beaucoup de desirs inutiles & pernicieux; parce que l'amour du bien est la racine de tous les maux.* C'est ainsi que *la semence* de la parole de Dieu & de la foy *est étouffée* dans les ames, à mesure que *les épines* des richesses, & de toutes *les* vaines *inquiétudes de ce siécle y sont cruës.*

℣. 23. *Mais celuy qui reçoit la semence dans une bonne terre, c'est celuy qui écoute la parole, qui y fait attention, & qui porte du fruit, l'une rendant cent, l'autre soixante, & une autre trente pour un.*

Cette terre, pour devenir *bonne*, doit n'estre ni battuë, comme un chemin, ni pierreuse, ni remplie d'épines. Or cela se fait, dit saint Jérôme, (Hieron. in hunc loc.) en changeant, non sa substance, mais sa volonté.
1. Cor. 3. 9. Le cœur de l'homme est appellé dans saint Paul le champ que Dieu cultive : *Dei agricultura estis.* C'est donc à celuy qui seme dans l'homme la semence évangélique, à cultiver *la terre* de son cœur par son esprit & par sa grace, pour la rendre bonne, & pour luy faire *porter du fruit.* Il est vray que les Apostres estoient *les coopérateurs de Dieu* dans la conduite des ames. Mais si *saint Paul a*
Ibid. 6. *planté*, & si *Apollon a arrosé; c'est Dieu qui donne l'accroissement.* Et *ni celuy qui plante, ni celuy qui arrose* n'est rien: mais celuy qui fait croistre, c'est Dieu même. Or il fait croistre ce qui est *semé*, ce qui est *planté*, & ce qui est *arrosé*, en rendant bonne la volonté de nostre cœur, & en augmentant sa bonté à mesure qu'il y répand davantage sa cha-

rité par son Saint-Esprit, comme dit saint Paul. *Ro. 5.*
Pourquoy donc *la terre* estant *bonne*, la semence *Chry. in Matth. hom. 45.*
estant la même, aussi-bien que le laboureur; un grain néanmoins porte-t-il *cent*, un autre *soixante*, & un autre *trente?* Cela ne vient, dit saint Chrysostome, que de la différence de la terre. Car quoiqu'elle soit toute bonne, il ne laisse pas d'y avoir divers degrez de bonté, selon la différente disposition de la volonté de l'homme. Et qui est-ce qui inspire cette bonne volonté dans nostre cœur, pour luy faire *porter* d'excellens *fruits* de piété, sinon Dieu même, selon cet oracle du saint Apostre: *Deus est enim qui operatur in vobis, & velle & perficere, pro bona voluntate?* *Philip. 2. 13.* Or cette diversité ne se trouvant pas seulement dans chaque juste en particulier, selon les dons différens de l'Esprit de Dieu qui le fait agir, mais encore dans chaque estat ou chaque genre de vie; saint Jérôme & saint *Hieron. in hunc locum.* Athanase ont expliqué ce que JESUS-CHRIST dit icy, du *centième*, du *soixantième*, & du *trentième*; *Athanas. Epist. ad Ammon. Monach. Tom. 2. page 37.* en attribuant le premier à l'estat de la sainte virginité, le second à l'estat de la sainte viduité, & le troisiéme à l'estat de ceux qui sont engagez dans le mariage, & qui y vivent saintement. Mais saint Augustin attribuë le *centiéme* aux saints *August. quæstion. Evangel. l. 1. q. 9.* Martyrs, comme aux plus parfaits qui donnent leur vie pour JESUS-CHRIST; le *soixantiéme* aux saintes Vierges, qui ont renoncé à tout ce qui regarde la chair; & le *trentiéme* aux personnes justes engagées dans le mariage, qui ont de rudes combats à soustenir contre leur corps, pour n'en estre pas vaincus.

Saint Chrysostome considérant combien il se *Chrysost. in Matth. ut supr.* perd de la divine semence, dit que JESUS-CHRIST

proposa exprès cette parabole à ses disciples, pour les fortifier par avance contre le trouble qui auroit pû s'élever un jour dans leurs ames. Car il vouloit les avertir que, si dans la suite ils voyoient beaucoup de ceux à qui ils auroient prêché l'Evangile, se déregler & se perdre, ils ne devoient pas s'abbattre ; puisque luy-même qui sçavoit le peu de succès qu'auroit cette divine semence, n'avoit pas laissé de la répandre avec profusion sur les hommes. Mais comment peut-on concevoir, ajoûte le même Saint, qu'on seme sur des épines, sur des pierres, & dans des chemins? Il est vray, dit-il, que ce seroit une chose ridicule, si on l'entendoit d'une semence matérielle que l'on jette sur la terre. Mais il n'en est pas de même de nos ames & de la parole de Dieu. Car les pierres les plus dures peuvent se changer en une terre très-fertile, comme l'avoit déclaré le saint Précurseur. Les chemins les plus battus peuvent aussi n'estre plus foulez aux pieds, ni exposez à tous les passans, mais devenir une terre cultivée & bien préparée pour la semence. Enfin les épines peuvent disparoistre & faire place à cette semence, afin qu'elle croisse, & qu'elle porte du fruit. Si ces changemens estoient impossibles, cet adorable semeur n'auroit jamais rien semé dans le monde, puisque le monde estoit alors comme un champ couvert d'épines, & de pierres, ou comme un chemin battu, exposé à tous les passans, c'est-à-dire, assujetti à l'empire & à l'insulte des démons. Or c'est à l'homme aidé de la grace de JESUS-CHRIST son rédempteur, à arracher peu à peu ces épines qui étoufféroient la semence dans son cœur; à amollir la dureté de ces pierres qui em-

Matth. 3. 9.

pêchent que la charité ne s'y affermisse par de profondes racines; & à cultiver ce chemin battu, en labourant & en remuant la terre, par les mouvemens salutaires de l'amour de Dieu & de la crainte de ses jugemens. Et quoique l'homme fasse toutes ces choses avec l'assistance du Seigneur, c'est Dieu néanmoins qui fait tout en eux; puisqu'il leur donne la volonté & le pouvoir de le faire : *Operatur & velle & perficere.* Philip. 2. 13.

℣. 24. jusqu'au 31. *Il leur proposa une autre parabole en disant : Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avoit semé de bon grain dans son champ. Mais pendant que les hommes dormoient, son ennemi vint, & sema de l'yvraye au milieu du blé, & s'en alla, &c.*

C'est une autre parabole, qui bien que semblable en quelque chose à celle que nous venons d'expliquer, nous découvre d'autres véritez très-importantes. C'est JESUS-CHRIST qui en a encore ℣. 37. &c. donné luy-même l'explication dans la suite de ce chapitre. *Le royaume des cieux est* donc *semblable à un homme qui a semé de bon grain dans son champ*; c'est-à-dire, que dans l'Eglise, où l'on travaille à se rendre digne du royaume destiné aux enfans de Dieu dans le ciel, il arrive quelque chose de *semblable* à ce qu'on voit arriver *à un homme* qui a eu soin de *semer son champ de bon grain.* Le *champ, est le monde.* Celuy qui seme le *bon grain*, est *le Fils de l'homme.* Le *bon grain* marque *les enfans du royaume*; c'est-à-dire, ceux qui doivent posseder le royaume céleste que Dieu leur a préparé dès Matth. 25. 34. le commencement du monde. *L'yvraye* nous figure *les enfans d'iniquité. L'ennemi qui seme l'yvraye,* c'est *le diable*, qui est vraiment l'ennemi de Dieu,

parce qu'il est directement opposé à sa vérité, à sa justice, à sa charité; & qu'il s'efforce de tout son pouvoir de détruire ses adorables desseins dans ses élus, quoiqu'ils soient en seureté sous sa divine protection. Le temps de *la moisson*, que *le Pére de famille*, qui est JESUS-CHRIST, veut qu'on attende, est celuy de la fin du monde, & de *la consommation des siécles*. Les *moissonneurs*, sont *les Anges*. Comme donc on cueille l'yvraye, & qu'on la brûle; le Fils de l'homme *envoyera ses Anges à la fin du monde*, afin qu'ils *séparent de son royaume tous ceux qui sont des occasions de chûte & de scandale, & ceux qui commettent l'iniquité*; & qu'ils *les précipitent dans la fournaise du feu, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents*. Alors *le blé sera amassé dans le grenier* du Seigneur; c'est-à-dire, que *les justes*, figurez par ce froment, *brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Pére*.

August. in Matt. quæst. 11. &c. Hieron. in hunc locum. Chrysost. in Matth. hom. 47.

Telle est l'explication générale que JESUS-CHRIST donne à cette parabole, qui a encore besoin d'un éclaircissement particulier, tel que les saints Péres nous l'ont donné. C'est l'artifice ordinaire du démon, selon saint Jean Chrysostome, de mesler autant qu'il peut, le mensonge avec la vérité, afin que la vraisemblance de l'erreur passe pour la vérité-même, & trompe ceux qui sont aisez à séduire. C'est pourquoy le Fils de Dieu, en parlant de cette semence de l'ennemi, ne marque point d'autre mauvais grain que l'yvraye, qui ressemble assez au blé. Aussi quoiqu'on puisse entendre par cette *yvraye*, les méchans en général, saint Chrysostome, saint Augustin, & saint Jérôme ont crû devoir l'expliquer particuliérement des

hérétiques ; car le Sauveur en parlant du *champ* où le bon grain & l'yvraye ont esté semez, l'a expliqué, non de l'Eglise, mais du monde. Et c'est ce qui donne lieu, dit saint Augustin, d'entendre plutost par cette yvraye, les hérétiques qui sont meslez avec les bons en ce monde, non dans la société d'une seule Eglise, & d'une même foy, mais dans la société du même nom de Chrestiens, & qui feignent d'enseigner la vérité en enseignant le mensonge.

Le démon, *ennemi* déclaré de la vérité, qui veille toûjours pour perdre les ames, prend le temps de répandre son *yvraye*, c'est-à-dire, d'insinuer ses erreurs lorsque *les hommes sont endormis* ; lorsque non seulement les Prélats & les Pasteurs, à qui l'on a confié particuliérement la garde du champ de l'Eglise, mais même tous les fidelles, vivent dans la négligence, & ne veillent pas comme ils le doivent, pour conserver dans eux-mêmes & dans les autres le dépost sacré de la vérité. *Après que l'herbe*, c'est-à-dire, le froment qui n'estoit encore qu'en herbe, eut poussé, dit le Sauveur, *& fut montée en épi, l'yvraye commença aussi à paroistre.* Le Fils de Dieu nous marque par là, dit saint Chrysostome, que l'erreur ne paroist qu'après l'établissement de la vérité. En effet les faux prophetes n'ont paru, comme il le dit, qu'après les Prophetes du Seigneur ; les faux apostres, qu'après les Apostres de Jesus-Christ ; & les hérétiques, qu'après les saints prédicateurs de la foy de l'Evangile. Car le démon ayant vû que la divine semence portoit son fruit dans les ames, & qu'il ne pouvoit ni arracher ce qui estoit *enraciné* trop profondément, ni

étouffer le bon grain, ni le *brûler*, il tente cette autre voye, de mesler le mauvais grain avec le bon, pour confondre ainsi l'un avec l'autre.

Saint Augustin dit aussi qu'à mesure que l'homme qui est figuré par cette *herbe*, devient plus spirituel, & qu'il *croist* en discernement & en piété, il découvre de plus en plus *l'yvraye* du mensonge & de l'erreur. Et ce qu'il dit de l'erreur, on le peut dire sans doute de tout ce qui est opposé à la perfection de la piété dans les justes mêmes, en qui la lumiére augmente pour connoistre leurs defauts, à proportion que la justice *croist* en eux.

Aug. Ib. quæst. 12. Les fidelles serviteurs de Dieu figurez par *les serviteurs du pére de famille*, sont quelquefois dans l'étonnement, ne pouvant comprendre pourquoy tant de faussetez & d'hérésies se sont élevées, & ont esté soustenuës par des personnes qui portoient le nom de Chrestiens. Ce qui leur fait demander à ce pére de famille *d'où est venuë cette yvraye dans son champ, où luy-même avoit semé de bon grain.* Et après, dit saint Augustin, qu'ils ont découvert par la lumiére de Dieu le sujet qui a porté le démon à semer l'yvraye parmy le bon grain; ils se sentent quelquefois émus d'un zele qui leur fait desirer que ceux que le pére du mensonge a ainsi remplis de l'illusion de ses erreurs, soient exterminez du milieu des hommes; afin qu'ils ne puissent pervertir à l'avenir, ni empoisonner les ames par leur pernicieuse doctrine. Mais la piété les porte aussi-tost à consulter la justice du Seigneur, qu'ils regardent comme la régle de leur conduite. Et c'est ce qui est marqué par la demande que les serviteurs font à ce pére

de famille, lorſqu'ils luy diſent : *Voulez-vous que nous allions cueillir l'yvraye ?* Or la vérité leur répond alors, continuë ſaint Auguſtin, que l'homme tant qu'il eſt en cette vie, ne peut point eſtre aſſuré de ce que ſera à l'avenir celuy dont il voit & condamne maintenant l'erreur, ni même de l'avantage que les bons retirent de cette erreur, pour croiſtre encore dans la piété. Elle leur répond que ces ſortes de perſonnes ne doivent donc pas eſtre exterminées de ce monde ; de peur qu'en voulant tuer les méchans, on ne tuë peut-eſtre des bons, tels qu'ils auroient pû le devenir ; ou qu'on ne prive d'un grand avantage les bons mêmes, à qui ces méchans ſont peut-eſtre utiles, quoique malgré eux. Elle leur répond enfin qu'il faut attendre la fin de ce monde, où il ne reſtera plus de temps aux méchans pour changer de vie, ni aux bons pour profiter & avancer davantage dans la vérité, à l'occaſion de l'erreur des autres. Car c'eſt pour cela, comme dit encore ſaint Auguſtin, que le pére de famille refuſe à ſes ſerviteurs la permiſſion de faire ce qu'ils demandoient; *de peur qu'en cueillant l'yvraye ils ne déracinent en même-temps le bon grain :* & qu'il leur commande d'attendre *le temps de la moiſſon*, voulant qu'ils fuſſent très-patiens & très-paiſibles juſques alors.

JESUS-CHRIST, ce vray *pére de famille*, doit donc dire *à la fin du monde aux moiſſonneurs*, c'eſt-à-dire, *aux Anges : Cueillez premiérement l'yvraye*, & ſéparez les méchans d'avec les bons ; tant les hérétiques que tous les enfans d'iniquité ; & *liez-la en bottes pour la brûler* ; c'eſt-à-dire, joignez enſemble tous ces méchans, ſelon les divers de-

grez de leur malice, & les différentes especes de leurs erreurs, afin qu'ils soient punis séparément, & à proportion de ce qu'ils méritent. Saint Jérôme ajoûte à ce que les autres Péres ont dit, Que la défense que fait le pére de famille, de cueillir l'yvraye avant le temps de la moisson, & la grande ressemblance qu'il y a dans les commencemens entre cette herbe & celle du blé, nous donne lieu de dire encore autre chose. C'est que le Seigneur a voulu nous avertir non seulement que nous ne devons pas nous hâter de retrancher de l'Eglise nostre frére, qui peut devenir défenseur de la vérité après l'avoir combattuë; mais encore qu'il ne faut pas se précipiter à le condamner lorsqu'il y a quelque chose de douteux dans ses sentimens, mais en reserver le jugement à Dieu même; afin que le jour du jugement estant arrivé, il excluë de la compagnie des Saints ceux qui ne seront pas simplement soupçonnez de crimes par d'autres hommes, mais qui en seront manifestement convaincus par sa divine justice.

Hieron. in hunc locum.

℣. 31. 32. *Il leur proposa une autre parabole, en leur disant : Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé, qu'un homme prend & seme en son champ. Ce grain est la plus petite de toutes les semences, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 47. JESUS-CHRIST use icy de ménagement à l'égard de ses disciples. Comme il pouvoit les avoir effrayez en leur disant que les trois parts de la semence demeuroient sans fruit, il les rassure en quelque façon par cette nouvelle parabole du petit *grain de sénevé*, & leur fait connoistre que la prédication de son Evangile, nonobstant tous les obstacles qu'on voudroit y oppo-

ser,

ser, ne laisseroit pas de se répandre & de fructifier d'une maniére admirable dans tout le monde. *Le royaume des cieux est* donc *semblable à un grain de sénevé* ; c'est-à-dire, que ce qui arrive dans l'établissement du royaume de JESUS-CHRIST, qui est l'Eglise de la terre qui tend au ciel, a du rapport avec ce qu'on voit arriver au grain de sénevé, qui estant, dit le Sauveur, *la plus petite de toutes les semences*, ou l'une des plus petites, & estant *semé par un homme dans son champ, croist* ensuite, & *devient le plus grand de tous les légumes.* JESUS-CHRIST se compare icy « *Hilar in Matth. can. 13.*
à ce grain de sénevé, qui est extrêmement acre, «
& la plus petite de toutes les graines, & dont «
la vertu ne se découvre que lorsqu'il est écrasé. «
Ce grain a esté semé dans le champ ; c'est-à-dire, «
que JESUS-CHRIST, selon saint Hilaire, *a esté* «
pris par le peuple Juif, livré à la mort, & comme «
semé dans le champ, lorsque son corps fut enseveli «
dans la terre ; Qu'il a crû ensuite, & s'est élevé «
au-dessus de toute la gloire des Prophetes qui «
l'ont précédé. Qu'y a-t-il eu effectivement de «
plus rabbaissé & de plus petit, que celuy qui sçachant bien qu'il estoit par sa nature égal à Dieu, s'est anéanti jusqu'à prendre la forme d'un esclave, & à mourir de la mort de la croix ? Mais combien ce grain si petit en apparence est-il enfin devenu grand, non en luy-même, mais par les effets si éclattans de sa puissance ? Et combien la vertu toute divine renfermée sous la petitesse & l'humiliation de sa sainte humanité, s'est-elle excitée, pour le dire ainsi, par sa mort même, qui avoit comme brisé ce grain adorable ?

Ce que saint Hilaire dit de la personne de

JESUS-CHRIST, ſaint Chryſoſtome & pluſieurs autres le diſent des effets de ſon Incarnation, c'eſt-à-dire, de la prédication de l'Evangile, & de l'établiſſement de la foy. Rien n'a paru plus petit dans ces commencemens, que cette ſemence de noſtre Religion. Les Apoſtres qui la répandirent eſtoient les *plus petits* & les moins conſidérez de tous les hommes. Celuy dont ils eſtoient les miniſtres, paſſoit dans l'eſprit des Juifs pour le fils d'un charpentier, dont les Phariſiens & les Docteurs de la loy avoient le dernier mépris. La doctrine qu'il propoſoit ne prêchoit que l'humiliation, les ſouffrances & l'éloignement de toute gloire du ſiécle. Cependant parce que la toute-puiſſance de Dieu eſtoit renfermée ſous toutes ces apparences de baſſeſſe, ce qui n'eſtoit au commencement que comme un grain de ſénevé, eſt devenu un grand arbre, capable de ſouſtenir les oiſeaux du ciel, c'eſt-à-dire, les perſonnes les plus élevées, comme ont eſté & les Empereurs & les eſprits les plus ſublimes du ſiécle. Saint Hilaire a entendu par les branches de cet arbre, les ſaints Apoſtres, qui ſortant de JESUS-CHRIST comme de leur tige, ont crû, & ſe ſont pour le dire ainſi, étendus par ſa divine vertu, pour mettre le monde comme à couvert ſous leur ombre. Car les nations ſont venuës à eux de toutes parts, attirées par l'eſpérance de la vie éternelle qu'ils leur promettoient; & elles ſe ſont comme repoſées ſur ces branches de l'arbre divin dont nous parlons.

Hilar. in Matth. can. 13.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit icy, que le ſénevé croiſt juſqu'à devenir un arbre, cette plante eſtant ordinairement aſſez petite en ces païs-cy.

Mais les Auteurs qui en ont parlé, & qui en ont vû dans les païs chauds, témoignent qu'elle y vient très-grande, & en forme d'arbre ; & que comme les oiseaux aiment beaucoup cette graine, ils y sont souvent perchez pour en manger : ce qui a sans doute particuliérement donné lieu à JESUS-CHRIST de parler icy de ces *oiseaux du ciel qui viennent se reposer sur ses branches.*

℣. 33. jusqu'au 36. *Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mesle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la paste soit toute levée, &c.*

Il faut regarder JESUS-CHRIST, dit saint Jérôme, comme un riche pére de famille, qui a invité un grand nombre de personnes, & qui leur presente différens mets, afin que chacun se nourrisse de ceux qui sont plus conformes à son estomac. Car tous les hommes n'ont pas un même estomac : aux uns ce qui est amer convient davantage, aux autres ce qui est doux : les uns aiment ce qui est plus âpre, & les autres ce qui l'est moins. Ainsi le Seigneur propose diverses especes de paraboles, afin que selon la différence des playes ou des maladies de ceux qui l'entendent, ils trouvent aussi dans ce qu'il dit différens remédes. C'estoient ordinairement les femmes qui faisoient le pain. C'est pourquoy il est parlé icy *d'une femme.* Le *levain* qui est destiné pour faire lever la paste, peut nous marquer la prédication Evangélique. Et ces *trois mesures de farine* qui contenoient trois *éphi*, ce qu'on cuisoit communément à chaque fois, pouvoient figurer, selon saint Jérôme, l'entendement, l'ame & le corps; ou, se-

Hieron. in vers. 31. & 33.

Genes. 18. 6.

Augus. quæst. Evang. 12. lon saint Augustin, le cœur, l'ame & l'entendement de l'homme, qui doivent estre entiérement pénétrez de la vérité de la foy apostolique, & même de la charité ; afin que tout l'homme soit vraiment fidelle, & animé de l'amour de Dieu qui l'éleve vers le ciel, comme la paste se leve toute entiére par le meslange d'un peu de levain. *Chrysost. in Matth. hom. 47.* C'est ce qui fait dire à saint Chrysostome, Que de même qu'un peu de levain répand sa vertu dans toute la paste où on le mesle, les disciples de JESUS-CHRIST devoient aussi changer tout le monde par la vertu de la prédication apostolique, & le convertir à JESUS-CHRIST. Ne dites point, ajoûte le même Saint : Que pourront faire douze hommes estant meslez avec tout un monde ? Car c'est en cela qu'a éclatté leur vertu, qu'estant meslez avec le monde, ils luy ont esté supérieurs. Comme la force du levain ne se fait paroistre que lorsqu'il est joint avec la paste, & qu'il y est tellement meslé, que le Fils de Dieu se sert même de cette expression, *qu'on l'y a caché ;* aussi les Apostres & leurs disciples estant au milieu des peuples qui s'efforçoient de les perdre, en sont devenus véritablement les maistres. Et comme le levain estant répandu dans toute la paste n'est pas anéanti, mais que peu à peu il la change toute en luy-même ; aussi la prédication des Apostres & de leurs saints successeurs a changé & converti tous les peuples en les rendant semblables à eux.

Hilarius in Matth. cap. 13. Saint Hilaire dit encore, Que JESUS-CHRIST se compare icy au levain fait de farine, qui communique sa vertu à toute la paste : Que *la femme* qui prend ce levain, nous marque la synagogue,

qui ayant *reçu* Jesus-Christ né au milieu d'elle, *l'a caché* en quelque sorte en le condamnant à la mort, & en l'enfermant dans le tombeau : Que ces *trois mesures de farine* où il est *caché*, nous figurent & la loy, & les Prophetes & l'Evangile, qu'il unit ensemble de telle sorte, que ce que la loy avoit ordonné, & ce que les Prophetes avoient annoncé fut pleinement accompli par la perfection de l'Evangile : toutes ces choses se font, ajoûte ce Pére, par la vertu de l'Esprit de Dieu.

Il ne faut pas s'étonner de ce que le Fils de Dieu découvrant aux hommes les plus grands mystéres de son royaume, leur parle de *sénevé* & de *levain*. Il parloit à des personnes grossiéres, qui avoient besoin de ces sortes de comparaisons sensibles. Admirons plutost sa toute-puissance en voyant, & qu'il a prédit sous des figures si communes des choses si incroyables, & qu'il les a accomplies d'une maniére si éclattante. C'est luy qui donne à ce levain mystérieux de la prédication de sa parole, cette vertu invisible qui change des hommes grossiers & charnels en des anges. C'est luy qui veut que ceux qui croyent en luy soient meslez avec la multitude des infidelles, afin qu'ils y soient comme une espece de levain divin, qui leur communique la vertu & la sagesse. Que si douze hommes furent autrefois le levain qui a changé & sanctifié toute la terre, jugeons nous-mêmes, dit saint Chrysostome, quelle est maintenant nostre misére ; puisqu'estant un si grand nombre de Chrestiens, nous ne pouvons cependant servir de levain pour convertir ce qui reste, nous qui devrions estre assez saints pour servir

Chrysost. ut suprà.

à la conversion de dix mille mondes.

L'Evangile a remarqué que JESUS-CHRIST *ne parloit au peuple qu'en paraboles*; afin que ce qu'avoit dit le Prophete fût accompli : *J'ouvriray ma bouche*, pour parler *en paraboles*; *je publieray des choses qui ont esté cachées depuis la création du monde.* Ce passage est pris du soixante & dix-septiéme Pseaume, composé soit par David, ou par Asaph. On a dit dans l'explication de ce Pseaume, qu'il ne regarde, selon le sens littéral & historique, que ce qui est arrivé aux Israëlites depuis leur sortie d'Egypte. Mais on a marqué en même-temps, que la déclaration que fait ce Prophete, que son discours devoit estre énigmatique, nous apprend que ses paroles enfermoient plusieurs véritez *qui avoient esté cachées*, quoique figurées diversement *depuis la création du monde.* Ce sont donc ces véritez mêmes que le Fils de Dieu cachoit encore au commun des peuples, *ne leur parlant qu'en paraboles* & en énigmes. Et il en usoit ainsi, soit à cause qu'ils n'estoient pas dignes de les entendre, soit afin qu'ils s'excitassent à en demander l'intelligence, qu'ils ne pouvoient recevoir que par la lumiére de l'Esprit de Dieu. Pour leur montrer, dit saint Chrysostome, que la maniére dont il parloit n'estoit pas nouvelle, il fait voir que les Prophetes en avoient usé de même avant luy ; & avoient marqué en même-temps, que celuy dont ils estoient la figure, s'exprimeroit par un langage semblable.

Psalm. 77. 2. Hieron. in hunc locum.

Chrysost. in Matth hom. 48.

℣. 44. *Le royaume des cieux est semblable à un tresor caché dans un champ, qu'un homme trouve & qu'il cache : & dans la joye qu'il en ressent, il va vendre tout ce qu'il a, & il achete ce champ.*

Quelques Péres ont entendu par la parabole du *tresor caché*, ou le Verbe qui estant Dieu, & renfermant en soy-même tous les tresors de la sagesse & de la science, s'est comme *caché* sous la chair de l'homme ; ou les saintes Ecritures qui renferment la connoissance du Sauveur. Lorsque *l'homme* est assez heureux pour y découvrir par l'Esprit de Dieu cette source primitive de tous les biens ; ce qui est, dit saint Hilaire, une grace toute gratuite : *Quem invenisse, est gratuitum* ; il doit mépriser tous les biens périssables de ce monde, pour estre en estat de posseder le bien souverain qu'il a trouvé : & la charité le porte à donner tout ce qu'il possede dans le siécle, pour acquerir le tresor céleste, en se dépouillant en faveur des pauvres. Il est dit que le tresor a esté caché par celuy qui l'a trouvé ; parce qu'il estoit besoin d'acheter le champ pour estre maistre de ce tresor. Or on ne peut acquerir, dit saint Hilaire, la possession du champ avec le tresor, sans donner un prix en échange ; parce que les richesses du ciel ne se possedent que par la perte de ce qu'on possede dans le siécle. Que s'il est marqué, comme on l'a dit, que l'homme qui a trouvé ce tresor *le cache*, il ne faut pas s'imaginer, dit saint Jérôme, qu'il le fasse par un mouvement d'envie, mais parce que le desir de le conserver & la crainte de le perdre, le portent à le cacher dans son cœur, après l'avoir préféré à tout ce qu'il possedoit auparavant.

Hilar. in Matth. can. 13.
Hier. in hunc loc.

Cette parabole nous apprend donc, selon saint Jean Chrysostome, non seulement à mépriser tout pour nous attacher uniquement à la vérité de l'Evangile, mais encore à le faire dans des trans-

Chrysost. in Matth. hom. 48.

ports d'une sainte joye, figurée par celle que sent cet homme d'avoir trouvé un tresor. Car ceux qui renoncent à leurs richesses pour suivre Dieu, doivent estre persuadez qu'au-lieu de perdre ils gagnent beaucoup ; de même que celuy qui a trouvé le tresor, ne craint pas de vendre son bien pour en acheter le champ où est ce tresor, dans la certitude qu'il a de gagner sans comparaison davantage. Quand saint Hilaire témoigne qu'il faut vendre tous ses biens pour acquerir ce tresor, il le faut entendre de la même sorte que le Fils
Matth. 19. 21. de Dieu dit au jeune homme de l'Evangile ; Que s'il vouloit estre parfait, il allât vendre ce qu'il avoit, qu'il le donnât aux pauvres, & qu'il auroit un tresor dans le ciel : ou il faut qu'on soit au moins dans la disposition de tout quitter, s'il est necessaire, pour conserver le tresor précieux de la possession de JESUS-CHRIST ; & cependant on doit de ces biens en vestir & nourrir les pauvres, parce qu'il n'y aura que ces richesses *cachées* dans leur sein par un mouvement de charité, qui nous serviront à acquerir le tresor des biens éternels.

Ce n'est pas sans une très-grande raison que JESUS-CHRIST dit, que le tresor évangélique, *est caché*, & que celuy qui le trouve, *le cache* encore : car quoiqu'il soit véritable, comme saint
Tit. c. 2. 12. Paul nous en assure, que *la grace de Dieu nostre Sauveur a paru à tous les hommes* ; il est vray aussi, selon la déclaration que JESUS-CHRIST fait presentement, que c'est un *tresor caché* ; parce
Matth. 7. 14. Luc. 13. 24. qu'il y a peu de personnes, comme il dit ailleurs, qui *trouvent la porte de la vie, & le chemin qui y mene* ; & que *plusieurs* mêmes *chercheront*

à y entrer, & ne le pourront. C'est donc *un tresor caché* pour plusieurs qui sont esclaves de leurs passions, & aveuglez par leur orgueil; tels qu'estoient alors les Pharisiens & les Docteurs de la loy. Mais c'est encore un tresor qu'on *doit cacher* quand on l'a trouvé; c'est-à-dire, qu'il faut le cacher par une profonde humilité, & le dérober ainsi à la fureur du démon, qui est le larron qu'on doit craindre, si l'on produit légérement aux yeux du monde ce qu'on possede au-dedans de soy, & si l'on ne veille pour étouffer tous les mouvemens de vaine gloire, qui peuvent naistre de la possession même d'un si grand tresor.

℣. 45. *Le royaume des cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles; & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit & l'achete.*

JESUS-CHRIST represente encore la même chose sous d'autres paroles. Ces *bonnes perles* dont il est parlé içy, peuvent figurer, selon saint Jérôme, la loy & les Prophetes, & la connoissance du vieux Testament. Mais *la perle de très-grand prix*, est la connoissance du Sauveur, & le mystére de sa passion & de sa résurrection. Lorsqu'un homme a esté assez heureux pour trouver cette perle d'un si grand prix, il imite la conduite d'un *marchand qui vend tout pour acheter* ce qu'il sçait estre capable de l'enrichir. Saint Jérôme dit que cet homme qui a une fois connu JESUS-CHRIST, comme saint Paul, n'a plus comme luy que du mépris pour toutes les observances de la loy ancienne, & ne les regarde plus que comme un néant en comparaison de JESUS-CHRIST,

Hieron. in hunc. locum.

Chrysost. in Matth. hom. 48. le tresor unique qu'il veut posseder. Cette *perle unique*, selon saint Jean Chrysostome, est la vérité, qui est une & indivisible. Celuy, dit-il, qui a trouvé une perle précieuse, sçait bien qu'il est riche; mais il n'en paroist rien aux autres, parce qu'il la cache, & qu'il peut tenir dans sa main ce qui le fait riche. Il en est de même de la vérité évangélique. Celuy qui l'a embrassée avec foy, & qui la renferme dans son cœur comme son tresor, sçait bien aussi qu'il est riche : mais les infidelles ne connoissent point ce tresor, & ils le croyent pauvre parmy ces richesses.

Ce que ce Saint disoit des payens, on le peut dire d'un grand nombre de Chrestiens, qui n'ont point cette foy vivante qui fait connoistre & estimer le grand prix de la piété. Ces Chrestiens de profession qui sont infidelles quant aux mœurs, peuvent estre regardez comme des marchands trés-ignorans, qui ne se connoissent point au saint *trafic* de la piété, comme l'appelle saint Paul; *Est autem quæstus magnus, pietas cum sufficientia.* Car s'ils connoissoient la grandeur du prix de ce *don de Dieu*, comme l'appelle JESUS-CHRIST en parlant à la Samaritaine, tout ce qui n'y auroit point de rapport leur paroistroit méprisable, & ils seroient disposez à tout donner pour l'avoir. Mais cette sorte de marchandise est connuë de peu de personnes. Et *tous*, c'est-à-dire, presque tous, *cherchent*, dit saint Paul, *leurs interests propres, & non ceux de* JESUS-CHRIST; quoique leurs vrais interests ne pussent estre separez d'avec ceux de JESUS-CHRIST.

1. Tim. 6. 6.

Jean 4. 10.

Philip. 2. 21.

℣. 47. jusqu'au 53. *Le royaume des cieux est semblable encore à un filet jetté dans la mer; qui*

prend toutes sortes de poissons : & lorsqu'il est plein les pescheurs *le tirent sur le bord, où s'estant assis, ils amassent* & *mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, & ils jettent dehors les mauvais, &c.*

JESUS-CHRIST avoit déclaré auparavant à saint Pierre & à saint André lorsqu'il leur dit de le suivre, Qu'il *les feroit devenir pescheurs d'hommes.* Ce siécle est donc regardé par JESUS-CHRIST comme une *mer* agitée, toute pleine de poissons, qui sont ces *hommes* que les Apostres devoient *pescher*, en les retirant du milieu des flots & des agitations du siécle. Le *filet* dont ils se servirent pour cela fut la parole de la vérité, qu'ils tiroient tant de l'ancien que du nouveau Testament, & dont ils se sont formé, dit saint Jérôme, comme une espece de *filet* spirituel pour *prendre toutes sortes de poissons*, & faire entrer dans l'Eglise tant *les bons* que *les méchans.* Car l'Eglise, aussi-bien que ce filet auquel elle est comparée, est remplie & de méchans & de bons pendant tout le cours des siécles. Et ce sera proprement lorsqu'on *se sera assis au bord de la mer*, c'est-à-dire, comme l'explique JESUS-CHRIST, après *la consommation des siécles*, que se fera la séparation des bons d'avec les méchans, enfermez presentement dans le sein d'une même Eglise, comme dans un seul filet. C'est donc l'examen du jugement à venir, qui nous est marqué par ce choix des bons, & ce rebut des méchans. Et ce *port* très-assûré & très-tranquille, où se doit faire un examen si terrible, nous marque l'estat fixe où l'on entrera à la fin des siécles, lorsque *les bons* & *les justes* seront placez pour toute l'éternité dans les demeures célestes, & que *les méchans estant separez du mi-*

Matth. 4. 19.
Hier. in hunc loc.
August. de divers. serm. 5. cap. 2. serm. 21. cap. 3.
Hilar. in Matth. can. 13.

lieu des justes, se verront *jettez dehors*; c'est-à-dire, dans les ténébres extérieures, qui nous marquent *la fournaise du feu* éternel.

Matth. 25. 32. JESUS-CHRIST dit autre part; Que *le Fils de l'homme venant* à la fin du monde, *toutes les nations de la terre s'assembleront devant luy*; & qu'alors *il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs.* Icy il dit au contraire, que *les Anges sépareront les méchans du milieu des justes.* Mais il n'y a aucune contradiction dans ces paroles du Fils de Dieu. Car comme les Anges sont ses ministres, il est vray de dire, que c'est luy qui fait cette séparation lorsqu'il se sert d'eux pour la faire; puisqu'ils ne font en cela qu'exécuter sa volonté, connoissant dans la lumiére de sa vérité éternelle les ordres qui leur sont prescrits, pour procurer l'entiére perfection de la très-sainte cité dont ils font partie eux-mêmes.

Qu'on se tienne donc heureux d'avoir esté enfermé dans le filet adorable de l'Eglise; & qu'on prenne garde de n'en sortir jamais ni par l'hérésie, ni par le schisme. Mais qu'on se souvienne aussi qu'il ne suffit pas d'estre dans l'Eglise, puisque les méchans y sont confondus avec les bons. Ainsi il faut travailler avec le secours de Dieu à prévenir de bonne-heure cette derniére & éternelle séparation, en nous séparant de plus en plus des méchans, par l'accroissement de la charité qui fait les bons. Car nul ne sera alors séparé comme juste d'avec les méchans, s'il n'a eu soin pendant qu'il vivoit, de s'en séparer par l'éloignement de la cupidité, qui rend méchans tous ceux qui le sont. Si donc cette séparation derniére &

finale est très-redoutable, c'est pour ceux qui négligent de travailler pendant leur vie à cette autre séparation qui les rendroit dignes pour toûjours d'estre séparez d'avec les méchans.

Le Fils de Dieu ayant achevé d'instruire ses disciples par toutes ces paraboles, il leur demande à la fin *s'ils avoient compris tout* ce qu'il leur avoit dit. Car c'est aux Apostres proprement qu'il adresse cette demande; parce qu'il ne vouloit pas qu'ils se contentassent, comme le peuple de l'écouter, mais qu'ils pénétrassent dans le sens de ses paroles, eux qui devoient devenir les maistres des autres. *Ainsi* les Apostres qui estoient instruits des mystéres du *royaume* du Fils de Dieu, & qui les avoient compris, selon qu'ils l'assurent, sont appellez des *Docteurs*, qui avoient le cœur tout rempli de ses préceptes; & il les compare à *un pére de famille* qui a des *tresors*, où sont renfermées toutes sortes de richesses. Mais il leur déclare en même-temps, que puisqu'ils *avoient compris* de si grandes véritez, qui estoient comme des tresors spirituels renfermez au fond de leurs cœurs, ils devoient en faire part aux autres, & ressembler à *un* bon *pére de famille, qui tire de son tresor des choses nouvelles & anciennes* pour enrichir tous ses enfans. *Ces choses nouvelles & anciennes* nous figurent, selon les saints Péres, les véritez du nouveau Testament confirmées par l'ancien. Ainsi il paroist que le Fils de Dieu, bien éloigné de blâmer le vieux Testament, le louë au contraire en l'appellant un *tresor*. Et tous ceux, dit saint Chrysostome, qui n'ont point la connoissance des Ecritures, ne seront jamais du nombre des vrais *péres de famille*, & se mettent en danger de mourir de

Hier. in hunc locum.

Hilarius in Matth. can. 14.
Hieron. in hunc locum.
Chrysost. in hunc locum.

faim eux-mêmes par leur négligence. Ceux-là aussi *ne tirent point de leur tresor des choses nouvelles & anciennes*, qui en rejettant *l'ancienne* loy, ne peuvent suivre la *nouvelle*; comme ceux qui rejettent la *nouvelle*, se vantent en vain d'avoir l'ancienne. Car en séparant l'une de l'autre, ils sont privez de toutes les deux, puisque l'une & l'autre ont une parfaite liaison. Il est vray que l'ancien Testament doit se rapporter au nouveau, comme à la fin de toutes les anciennes Ecritures, JESUS-CHRIST ayant esté l'objet de ce qu'ont
Luc. 24. 44. écrit tous les Prophetes, selon qu'il le dit luy-
Joan. 5. 46. même : mais les livres de la loy & des Prophetes sont d'un grand poids pour autoriser le Testament de JESUS-CHRIST, puisqu'ils en sont & des figures, & des prophéties, & des preuves invincibles; & en ce sens les choses *nouvelles* & *anciennes* sont soustenuës mutuellement les unes par les autres.

℣. 54. jusqu'à la fin du chapitre. JESUS *estant venu en son païs, il les instruisoit dans leurs synagogues; de sorte qu'estant saisis d'étonnement, ils disoient : D'où est venu à celuy-cy cette sagesse & ces miracles? N'est-ce pas là le fils de ce charpentier, &c.*

Bethléem où JESUS nâquit, pouvoit estre regardée comme sa ville, & Capharnaüm où il demeuroit souvent, est nommée aussi de même au-
Matth. 9. 1. tre part. Mais celle que l'Evangile nomme en ce
Luc. 4. 16. lieu *la ville* de JESUS-CHRIST, estoit Nazareth où il avoit esté élevé, & qu'on regardoit particu-
Joan. 1. 46. liérement comme sa ville; ce qui fait dire à Nathanaël en parlant de JESUS-CHRIST même : *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth?*

Le Fils de Dieu estant donc *entré dans les synagogues*, ou, selon le grec, dans *la synagogue*, il commença à instruire ceux de son païs, ne voulant pas que l'on pût luy reprocher d'avoir traité moins favorablement sa propre ville, que toutes les autres de la Judée. Car quoiqu'il connût le cœur de ces peuples, que la jalousie de sa gloire rendoit plus indisposez à profiter de sa doctrine & de ses miracles, il leur fit part néanmoins comme aux autres, de ses divines instructions, afin qu'ils fussent sans excuse s'ils ne croyoient pas en luy. Mais étrange aveuglement & folie étonnante des Nazaréens, s'écrie saint Jérôme! ils s'étonnent d'où peut venir une si grande sagesse à celuy qui est la sagesse substantielle & éternelle. Et ils ne peuvent comprendre la cause des œuvres miraculeuses de celuy qui est la vertu & la puissance de son Pére. La source de cet étrange aveuglement est qu'ils le prenoient pour *le fils d'un charpentier*; car c'est ainsi que saint Justin, l'un des Péres les plus anciens, a entendu le mot de *faber*, & donné lieu de connoistre qu'on l'entendoit communément de la même sorte dans son temps; quoique d'autres l'ayent expliqué d'une autre maniére. Ils estoient donc scandalisez d'entendre parler Jesus-Christ d'une maniére si admirable, & de luy voir faire de si grandes choses, parce qu'ils ne le regardoient que comme un homme, & un homme qu'ils prenoient pour le fils d'un artisan. L'envie qui régnoit au fond de leur cœur, les portoit à interpreter autrement qu'ils n'auroient dû ses paroles & ses actions; & ils ne le méprisoient qu'à cause qu'ils le connoissoient comme un homme de leur ville. Ils avoient

Hieron. in hunc locum.

Justin. Martyr. dialog. cum Trypho. pag. 316.

Chryfoft. in Matth. hom. 49

eu tant d'exemples dans les ſiécles précédens, de perſonnes, qui bien qu'obſcures par leur naiſſance s'eſtoient rendu très-illuſtres. David, Amos & Moïſe en eſtoient des preuves très-connuës parmy eux. Bien loin donc, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils duſſent ſe rebuter de cet extérieur qui les portoit à le mépriſer, c'eſtoit même ce qui devoit contribuer à leur faire découvrir ce qu'il y avoit de caché en luy; puiſqu'une ſi grande ſageſſe & une puiſſance ſi admirable ne pouvoient eſtre que l'effet de l'Eſprit de Dieu, qui agiſſoit en celuy *dans lequel toute la plénitude de la divinité habitoit corporellement*, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul. Mais l'envie les aveugloit; & au-lieu de juger de luy par ſa doctrine toute céleſte & par ſes miracles, ils jugeoient plutoſt & de ſes miracles & de ſa doctrine par ce qu'il avoit de commun dans ſon extérieur avec tous les autres hommes. N'eſt-ce pas là, diſoient-ils, le fils de ce charpentier? *Sa mére ne s'appelle-t-elle pas Marie; & ſes fréres, Jacques, Joſeph, Simon & Jude? Et ſes ſœurs ne ſont-elles pas toutes parmy nous?* Ainſi la foy leur manquoit, puiſqu'ils regardoient JESUS ſeulement des yeux charnels, & qu'accoûtumez à voir parmy eux ſes proches, qui ſont appellez *ſes fréres*, quoiqu'ils ne fuſſent que ſes couſins, ils ne pouvoient s'élever juſqu'à la divinité unie perſonellement en luy. Que de jugemens faux ſe font auſſi tous les jours contre les vrais ſerviteurs de cet Homme-Dieu! Et qu'il eſt rare de ne ſe laiſſer point aller aux préjugez que forment en nous les différentes paſſions, contre ceux qu'un extérieur négligé nous rend ſouvent mépriſables! Les Nazaréens auroient révéré la perſonne du Sauveur

Coloſſ. 2. 9.

Hilarius in Matth. can. 14.

veur s'il n'eût pas esté environné de cette foiblesse apparente qui accompagnoit une chair mortelle. Et l'on peut bien dire aussi, qu'on honoreroit la vertu de plusieurs de ses serviteurs si elle n'estoit comme enveloppée sous les voiles de plusieurs foiblesses, qui deviennent un sujet de scandale à ceux qui ne jugent pas des choses par la lumiére de la foy.

Le Fils de Dieu répondit aux Nazaréens, *Qu'un Prophete n'est sans honneur que dans son païs & dans sa maison.* C'estoit un proverbe très-commun parmy les Juifs, qui marquoit qu'il arrive rarement que l'on ait beaucoup d'estime pour ceux que l'on a connus dès leur bas âge. Et c'est en effet, dit saint Jérôme, une chose presque naturelle, que les citoyens ayent quelque sorte de jalousie contre leurs citoyens. Car ils ne considérent pas tant les œuvres presentes d'une personne, qu'ils se souviennent des foiblesses de son enfance; comme s'ils n'avoient pas passé eux-mêmes par tous les âges différens, avant que d'estre arrivez à l'âge parfait. Il est vray qu'il n'y eut rien que de parfait dans l'enfance de JESUS-CHRIST, puisqu'il estoit la sagesse même. Mais comme il cachoit sa divinité sous les voiles de sa sainte humanité, ceux qui n'avoient que des yeux charnels ne découvroient point cette divine sagesse à travers des voiles d'un extérieur semblable à celuy des autres hommes.

Grotius.

Hieron. in hunc loc.

Enfin *l'incrédulité* des habitans de Nazareth fut cause qu'*il ne fit pas dans leur ville beaucoup de miracles.* Ce n'estoit pas, selon la remarque du même Pére, qu'il n'y en pût faire malgré leur incrédulité: mais c'estoit pour les épargner qu'il en fit

peu, de peur que s'il en eût fait un plus grand nombre parmy des personnes si incrédules, ce ne leur fût un sujet de plus grande condamnation : *Ne multas faciens virtutes, cives incredulos condemnaret.* Quelqu'un néanmoins pourroit dire, que leur incrédulité même sembloit devoir engager le Fils de Dieu à faire éclatter davantage sa toute-puissance. Car puisque l'on voit ailleurs qu'on l'admiroit à cause de ses miracles, pourquoy en faisoit-il moins dans son païs, où l'on n'avoit pas assez de considération pour sa personne ? Saint Chrysostome répond à cela, Que c'estoit parce qu'il ne cherchoit pas sa propre gloire dans ses œuvres miraculeuses, mais l'avantage des hommes. Comme donc ces peuples estoient insensibles à ses miracles, il s'abstient d'en faire, ne voulant pas qu'ils servissent à augmenter leur chastiment. Mais JESUS-CHRIST ne pouvoit-il pas leur donner la foy qui leur estoit necessaire, luy à qui les Apostres demandérent qu'il *leur augmentât la foy*, & à qui le pére de cet enfant lunatique demanda encore qu'il *l'aidât* dans *son incrédulité ?* Ouy sans doute il le pouvoit : mais il ne nous est pas permis de luy demander pourquoy il ne le fit pas. C'est à nous à adorer avec saint Paul, la profondeur de ses jugemens, & à reconnoistre en même-temps que *l'incrédulité* de l'homme ne peut estre attribuée qu'à la corruption de sa volonté, & à l'obscurcissement de son esprit, tout plongé dans l'illusion & dans le mensonge.

Chrysost. ut suprà.

Luc. 17. 5.

Marc. 9. 23.



CHAPITRE XIV.

1. IN illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu;

2. & ait pueris suis: Hic est Joannes Baptista; ipse surrexit à mortuis, & ideò virtutes operantur in eo.

3. Herodes enim tenuit Joannem, & alligavit eum: & posuit in carcerem propter Herodiadem uxorem fratris sui;

4. dicebat enim illi Joannes: Non licet tibi habere eam.

5. Et volens illum occidere, timuit populum: quia sicut Prophetam eum habebant.

6. Die autem natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio, & placuit Herodi,

1. EN ce temps-là, Herode le Tetrarque // aprit ce qui se publioit de JESUS; *Marc. 6. 14. Luc. 9. 7.*

2. & il dit à ses Officiers: C'est Jean Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts; & c'est pour cela qu'il se fait par luy tant de miracles.

3. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en prison, à cause d'Herodiade femme de son frére //; *Marc. 6. 17. Luc. 3. 19.*

4. parce que Jean luy disoit: Il ne vous est point permis d'avoir cette femme.

5. Herode vouloit donc le faire mourir; mais il appréhendoit le peuple, parce que Jean en estoit regardé comme un Prophete. *Infrà 21. 26.*

6. Mais comme Herode célébroit le jour de sa naissance, la fille d'Herodiade dansa devant tous les conviez, & elle plut de telle sorte à Herode,

1. *l.* entendit la réputation de Jesus. | 3. *gr.* Philippe.

7. qu'il luy promit avec ferment de luy donner tout ce qu'elle luy demanderoit.

7. unde cum juramento pollicitus eſt ei dare quodcunque poſtulaſſet ab eo.

8. Elle ayant eſté inſtruite auparavant par ſa mére, luy dit : Donnez-moy preſentement dans un baſſin la teſte de Jean Baptiſte.

8. At illa præmonita à matre ſua : Da mihi, inquit, hîc in diſco caput Joannis Baptiſtæ.

9. Le Roy reſſentit de la triſteſſe *de cette demande :* néanmoins à cauſe du ſerment *qu'il avoit fait*, & de ceux qui eſtoient à table avec luy, il commanda qu'on la luy donnât.

9. Et contriſtatus eſt rex : propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, juſſit dari.

10. Il envoya en méme-temps couper la teſte à Jean dans la priſon.

10. Miſitque & decollavit Joannem in carcere.

11. Et ſa teſte fut apportée dans un baſſin, & donnée à cette fille, qui la porta à ſa mére.

11. Et allatum eſt caput ejus in diſco, & datum eſt puellæ, & attulit matri ſuæ.

12. Après cela ſes diſciples vinrent prendre ſon corps, & l'enſevelirent, & ils l'allérent dire à JESUS.

12. Et accedentes diſcipuli ejus, tulerunt corpus ejus, & ſepelierunt illud, & venientes nuntiaverunt Jeſu.

Marc. 6. 31. Luc. 9. 10 Joan. 6. 1. 13. JESUS ayant donc appris *ce qu'Herode diſoit de luy*, il partit de là dans une barque, pour ſe retirer à l'écart dans un lieu deſert : & le peuple qui le ſçut, le ſuivit à pied de diverſes villes.

13. Quod cùm audiſſet Jeſus, ſeceſſit inde in navicula, in locum deſertum ſeorſum : & cùm audiſſent turbæ, ſecutæ ſunt eum pedeſtres de civitatibus.

14. Et exiens vidit turbam multam, & misertus est eis, & curavit languidos eorum.

15. Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus, & hora jam præteriit: dimitte turbas, ut euntes in castella emant sibi escas.

16. Jesus autem dixit eis: Non habent necesse ire: Date illis vos manducare.

17. Responderunt ei: Non habemus hîc nisi quinque panes, & duos pisces.

18. Qui ait eis: Afferte mihi illos huc.

19. Et cùm jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, aspiciens in cælum benedixit, & fregit, & dedit discipulis panes, discipuli autem turbis.

20. Et manducaverunt omnes, & sa-

14. Lorsqu'il sortoit //, ayant vû une grande multitude de personnes, il en eut compassion, & il guérit leurs malades.

15. Le soir estant venu, ses disciples luy vinrent dire: Ce lieu-cy est desert, & // il est déja bien tard; renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter dequoy manger. *Marc. 6. 35.*

16. Mais JESUS leur dit: Il n'est pas necessaire qu'ils y aillent: Donnez-leur vous-mêmes à manger.

17. Ils luy répondirent: Nous n'avons icy que cinq pains & deux poissons. *Joan. 6. 9.*

18. Apportez-les moy icy, leur dit-il.

19. Et après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit les cinq pains & les deux poissons; & levant les yeux au ciel, il *les* bénit; puis rompant les pains il les donna à ses disciples, & les disciples au peuple.

20. Ils en mangérent tous, & furent rassasiez; & on em-

14. *expl.* de la barque. *Marc.* 6. 31. 33. 34.
15. *l.* l'heure est déja passée.

porta douze paniers pleins des morçeaux qui estoient restez.

21. Or ceux qui mangérent estoient au nombre de // cinq mille hommes, sans compter les femmes & les petits enfans.

Marc. 6. 45. 22. Aussi-tost JESUS obligea // ses disciples de monter dans la barque, & de passer à l'autre bord avec luy, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

Joan. 6. 15. Marc. 6. 46. 23. Aprés l'avoir renvoyé, il monta seul sur une montagne pour prier; & le soir estant venu, il se trouva seul en ce lieu-là.

24. Cependant la barque estoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent estoit contraire.

25. Mais à la quatriéme veille de la nuit, JESUS vint à eux marchant sur la mer.

26. Lorsqu'ils le virent marcher ainsi sur la mer, ils furent troublez, & ils disoient: C'est un phantosme; & ils s'écriérent de frayeur.

27. Aussi-tost JESUS leur

turati sunt: & tulerunt reliquias duodecim cophinos, fragmentorum plenos.

21. Manducantium autem fuit numerus quinque millia virorum, exceptis mulieribus & parvulis.

22. Et statim compulit Jesus discipulos ascendere in naviculam, & præcedere eum trans fretum, donec dimitteret turbas.

23. Et dimissâ turbâ, ascendit in montem solus orare; vespere autem facto solus erat ibi.

24. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus, erat enim contrarius ventus.

25. Quartâ autem vigiliâ noctis, venit ad eos ambulans super mare.

26. Et videntes eum super mare ambulantem, turbati sunt, dicentes: Quia phantasma est; & præ timore clamaverunt.

27. Statimque Je-

21. gr. environ. | 22. autr. força.

sus locutus est eis, dicens: Habete fiduciam; ego sum, nolite timere.

parla, & leur dit: // Rassurez-vous; c'est moy, ne craignez point.

28. Respondens autem Petrus dixit: Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.

28. Pierre luy répondit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous *en marchant* sur les eaux.

29. At ipse ait: Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquam ut veniret ad Jesum.

29. JESUS luy dit: Venez. Et Pierre descendant de la barque marchoit sur l'eau pour aller trouver JESUS.

30. Videns verò ventum validum, timuit: & cùm cœpisset mergi, clamavit dicens: Domine, salvum me fac.

30. Mais voyant un grand vent il eut peur; & il commençoit à enfoncer lorsqu'il s'écria: Seigneur, sauvez-moy.

31. Et continuò Jesus extendens manum apprehendit eum, & ait illi: Modicæ fidei, quare dubitasti?

31. Aussi-tost JESUS luy tendant la main, le prit, & luy dit: Homme de peu de foy, pourquoy avez-vous douté?

32. Et cùm ascendissent in naviculam, cessavit ventus.

32. Et estant montez dans la barque le vent cessa.

33. Qui autem in navicula erant, venerunt, & adoraverunt eum dicentes: Verè Filius Dei es.

33. Alors ceux qui estoient dans cette barque s'approchant de luy, l'adorérent, en luy disant: Vous estes vraiment Fils de Dieu.

34. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesar.

34. Ayant passé l'eau, ils vinrent au territoire de // Génézar. Marc. 6. 53.

35. Et cùm cogno-

35. Les hommes de ce lieu-

27. *l.* Ayez confiance.

34. *gr.* Génézareth.

là l'ayant connu, ils envoyérent dans tout le païs d'alentour, & luy presentérent tous les malades;

36. le priant qu'il leur permît seulement de toucher la frange *qui estoit au-bas* de son vestement; & tous ceux qui la touchérent furent guéris.

vissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes;

36. & rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent: & quicunque tetigerunt, salvi facti sunt.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

ỹ. 1. jusqu'au 13. *EN ce temps-là, Herode le Tetrarque apprit ce qui se publioit de* JESUS; *& il dit à ses Officiers: C'est Jean Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts; & c'est pour cela qu'il se fait par luy tant de miracles. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en prison, à cause d'Herodiade femme de son frére, &c.*

Herode dont il est parlé icy, estoit fils du grand Herode, & surnommé Antipas. Saint Matthieu l'appelle *le Tetrarque*; & ce mot signifioit originairement Gouverneur ou Prince de la quatriéme partie d'un Royaume: mais dans la suite il se prenoit en général pour un Gouverneur ou pour un Prince d'une dignité inférieure à celle de Roy. Or celuy dont nous parlons estoit Tetrarque de la
Luc 3. 1. Galilée, selon saint Luc. On s'étonnera peut-estre de ce que ce Prince connut si tard, c'est-à-dire, aprés la mort de saint Jean, les grands miracles de JESUS-CHRIST; puisqu'ils estoient si publics, & que

les peuples couroient en foule après luy pour l'entendre, & pour estre guéris de leurs maladies. Mais on peut en rapporter plusieurs raisons. L'une est, que du moment qu'il résolut, contre toute sorte de justice, d'épouser Herodiade femme de son frére, il se trouva embarassé dans une grande guerre avec le roy Arétas, dont il avoit épousé d'abord la fille; parce qu'elle se réfugia chez son pére pour luy demander vengeance d'un si grand outrage. La seconde fut, qu'avant la mort de saint Jean il avoit esté obligé de faire un voyage à Rome. Et saint Chrysostome en a marqué une troisiéme, qui estoit l'indifférence des Princes & des Grands du monde. Car comme, dit-il, ils sont tout remplis du faste de leur grandeur, ils se mettent ordinairement fort peu en peine de toutes ces choses qui ne les regardent point; & qui ne peuvent servir à l'accroissement de leur propre gloire.

Ioseph. Antiquit. lib. 18. cap. 7.

Chrysost. in Matth. hom. 49.

Herode apprit donc enfin ce qu'on publioit de JESUS-CHRIST; & la grande idée qu'il avoit conçûë de la sainteté de Jean Baptiste, avant qu'il l'eût fait mourir injustement & pour plaire seulement à Herodiade, luy fit croire qu'il falloit que Dieu l'eût ressuscité. Il s'imagina que c'estoit luy qui par le mérite même de son martyre, & par sa résurrection estoit devenu encore plus puissant qu'il n'avoit esté, & qui faisoit alors tant de prodiges à la vûë des peuples. Car la résurrection des morts estoit une vérité connuë des Juifs, quoique d'une maniére imparfaite. Et il est marqué formellement des Sadducéens, Qu'ils nioient la résurrection comme une chose qui les distinguoit des autres Juifs. Encore donc que ce Prince se

Marc. 6. 20.

Marc. 12. 18.

trompât, il paroiſt, dit ſaint Chryſoſtome, que la crainte qu'il avoit d'un ſi grand homme, luy fit dire que c'eſtoit luy-même qui eſtoit reſſuſcité; tant la piété imprime de vénération & de frayeur aux plus ſcélérats. Et l'Evangéliſte prenant occaſion de ce que ce Prince attribuoit à ſaint Jean reſſuſcité les miracles de JESUS-CHRIST, rapporte la mort du ſaint Précurſeur, & la cauſe pour laquelle il eſtoit mort.

Il dit qu'Herode fit prendre & mettre en priſon ſaint Jean, parce qu'il luy avoit dit, Qu'il *ne luy eſtoit pas permis d'avoir la femme de* Philippe *ſon frére*, nommé Herode par Joſeph, & né de Mariamne fille de Simon Grand-Pontife, & par conſéquent différent de Philippe le Tetrarque, né d'une Cléopatre de Jéruſalem. Jean Baptiſte qui eſtoit venu, dit ſaint Jérôme, tout rempli de l'eſprit & de la vertu d'Elie, reprit Herode avec la même autorité que ce Prophete avoit repris autrefois Achab & Jézabel. Et il luy fit voir très-fortement que ſon mariage eſtoit illicite & inceſtueux; tant parce qu'Herode avoit enlevé la femme de ſon frére de ſon vivant, que parce qu'elle avoit eu des enfans de luy; ce qui ſeul, quand même il eût eſté mort, auroit rendu ce mariage criminel, ſelon les loix mêmes que l'on obſervoit alors parmy les Juifs. Il aima mieux, dit ſaint Jérôme, ſe mettre en danger de perdre la vie en diſant la vérité à un Prince, que ſe rendre prévaricateur des ordres de Dieu en le flattant: *Malens periclitari apud regem, quàm propter adulationem eſſe immemor præceptorum Dei.* Il eſt marqué en ce lieu, qu'*Herode vouloit le tuer, & qu'il en fut empêché par la crainte qu'il avoit du peu-*

Joſeph ib. ut ſuprà.

Hier. in hunc loc.

Luc. 1. 17.

Chryſ. ib. ut ſupr.

Hieron. in hunc locum.

ple, qui le regardoit comme un Prophete. Mais il est dit dans saint Marc, Que c'estoit Herodiade qui vouloit faire mourir saint Jean; & *qu'elle ne le pouvoit, parce qu'Herode sçachant que c'estoit un homme juste & saint, témoignoit avoir du respect pour luy, faisoit même beaucoup de choses selon ses avis, & estoit bien-aise de l'entendre.* Cette contrariété apparente se peut accorder, si l'on considére que selon saint Marc, Herode avoit par luy-même de la vénération pour la personne de saint Jean, dont la sainteté forçoit en quelque façon ce Prince de le respecter; mais qu'Herodiade cherchant toutes les occasions de perdre un Saint qui la troubloit dans ses plaisirs criminels, sollicitoit continuellement Herode contre ce juste qu'elle ne pouvoit souffrir. Ainsi ce Prince entrant quelquefois dans la passion pleine de fureur de cette femme qui l'obsédoit, vouloit par une cruelle complaisance, faire mourir celuy qu'elle haïssoit: mais en même-temps *la crainte du peuple l'arrestoit.* Enfin ce qui l'engagea à oster la vie à un si grand homme, parut la chose du monde la plus indigne d'un Prince. *Marc. 6. 19. 20.*

C'estoit un usage commun parmy les Princes payens, qu'envisageant seulement les biens de la vie presente, ils célébroient avec de grandes réjouissances le jour qu'ils estoient venus au monde. Et saint Jérôme blâme beaucoup un Roy Juif d'avoir imité en cela les Rois idolâtres. Aussi ce fut cette occasion qui donna lieu à la mort du plus saint homme qui fût alors, & du Précurseur de JESUS-CHRIST. *La fille d'Herodiade;* c'est-à-dire, celle qui luy estoit née de Philippe son véritable mary, *ayant dansé* devant Herode & tous *Hieron. in hunc locum.*

les conviez, *luy plut si fort, qu'il luy promit* même *avec serment de luy donner tout ce qu'elle luy demanderoit.* Herodiade qui craignoit, selon saint Jérôme, qu'Herode ne se repentît enfin de son crime, & ne la répudiât en rompant un mariage si honteux, regarda cette occasion comme unique pour son dessein; & foulant aux pieds toutes les loix de la justice, de l'humanité & de la bienséance, elle ordonna à sa fille au milieu d'une réjouissance publique, destinée plutost à la délivrance, qu'à la mort des prisonniers, de demander dans l'instant la teste de Jean Baptiste comme une digne récompense, dit saint Jérôme, d'une danse si indigne: *Digno operi saltationis, dignum sanguinis præmium.* O festin diabolique, s'écrie saint Jean Chrysostome! ô spectacle digne de satan! ô danse abominable! ô récompense encore plus abominable! Herode connut aussi-tost dans quel excès la passion l'avoit engagé: & il *ressentit de la tristesse*, dit l'Evangile, d'une demande si imprévûë; car il avoit par luy-même, comme on l'a dit, de la vénération pour saint Jean; craignoit d'ailleurs quelque émotion populaire; enfin l'occasion même d'une réjouissance publique luy parut entiérement disproportionnée à cette cruelle exécution. En effet, il ne paroist guére vraisemblable que ce Prince n'ait pas esté vraiment triste, mais seulement en apparence, comme le croit un Ancien. Cependant la honte d'avoir fait un tel serment, & en presence de toutes les personnes de sa Cour, & de passer publiquement pour un parjure, l'emporte au-dessus de la justice & du témoignage de sa conscience; & il aima mieux violer toutes les loix que de manquer à une parole si légérement

Chrysost. in Matth. hom. 49.

donnée, & encore plus indignement accomplie. Il envoya donc couper la teste à celuy qui en luy disant la vérité, n'avoit eu dessein que de procurer son salut. Malheureux Prince! s'écrie encore saint Chrysostome, que ne craigniez-vous plutost ce qui estoit plus à craindre? Si vous appréhendiez d'avoir ces personnes pour témoins de vostre parjure, n'avez-vous pas dû appréhender davantage de les avoir pour témoins d'un meurtre si exécrable? C'estoit pour Herode le sujet de la derniére confusion, de s'estre livré à la phrénésie de la passion qui le possedoit, jusqu'à s'engager à donner la moitié de son royaume pour une danse. Il n'a point d'horreur de rendre maistresse de ses actions une fille furieuse, enyvrée de passion, & capable des plus grands emportemens. Il confirme par un serment une promesse si extravagante; & il accomplit enfin ce serment impie par un meurtre beaucoup plus impie. Ce fut le démon qui fit danser cette fille avec cet agrément diabolique; qui excita dans le cœur d'Herode un transport de joye à la vûë de cette danse; & qui ayant inspiré à la fille par l'organe de sa mére ce qu'elle devoit demander, engagea le pére en même-temps à luy accorder ce qu'elle luy demandoit. Tant d'excès joints ensemble sont capables d'étonner l'esprit le plus endurci; mais au moins ils doivent servir à donner la derniére horreur de ce qui en fut la cause. Aussi S. Jean Chrysostome regardoit avec le dernier étonnement l'insolence d'une fille, qui sans rendre aucune raison de sa demande si barbare, *veut qu'on luy apporte*, sans différer, *dans un plat*, comme un morceau de viande qu'on serviroit sur une table, *la teste de Jean Baptiste*; c'est-à-dire, de

celuy dont les Juifs s'estoient empressez de recevoir le baptême, de cet homme que tout le peuple révéroit *comme un Prophete.* Elle veut sa teste; mais elle la veut lorsque sa bouche séra muette. Dieu voit céla, dit ce grand Saint, & il le souffre. Il ne lance point ses foudres pour réduire en cendres ce front insolent & cette langue homicide. Mais s'il arreste sa justice, c'est pour préparer à son Précurseur une plus riche couronne, & pour donner à tous ceux qui le suivroient une plus grande consolation dans leurs souffrances.

Salomé fille d'Herodiade, ayant reçu & donné la teste de saint Jean Baptiste à sa mére, cette furieuse luy perça la langue, selon saint Jérôme, avec son aiguille de teste, comme si elle eût voulu insulter à cette langue qui avoit osé luy dire la vérité.

Hieron. in Ruffin. lib. 3. sub fin. pag. 798.

Que si la mort de saint Jean, accompagnée de toutes ces circonstances, a esté de la part d'Herode, d'Herodiade & de sa fille, un crime énorme qui a fait horreur à tous les siécles suivans; on ne peut assez admirer avec saint Jean Chrysostome, la simplicité avec laquelle l'Evangile en parle. Et peut-estre que le Saint-Esprit a voulu nous marquer par là, qu'il se passe tous les jours beaucoup d'autres choses qui n'étonnent pas tant les sens des hommes, mais qui ne laissent pas de frapper d'horreur tous les Anges & toutes les ames justes. Car en effet il y a encore aujourd'huy, dit ce grand Saint, bien de ces festins homicides. On n'y tuë pas le saint Précurseur, mais les membres de JESUS-CHRIST, & d'une maniére d'autant plus cruelle qu'elle est plus spirituelle. On n'y presente pas une teste dans un plat pour prix

Chrysost. in Matth. hom. 49.

d'une danse; mais on y répand le sang des conviez. Et lorsqu'on les rend esclaves des plaisirs brutaux, on les tuë véritablement, non en retranchant leur teste de leur corps, mais en séparant leur ame d'avec JESUS-CHRIST; & en *faisant des membres de* 1. Cor. 6. 15.
JESUS-CHRIST, *les membres d'une femme prostituée*, selon que parle saint Paul. Si la fille d'Herodiade ne se rencontre pas là, le démon s'y trouve. Et comme il estoit luy-même l'auteur de la danse de cette fille, il l'est encore de celle qu'on fait devant vous; & il remporte pour le prix de cette danse la mort des ames, qu'il a rendu ses esclaves.

Après que saint Jean eut perdu la vie pour la vérité & la chasteté à Machéronte où il estoit en *Joseph. Antiquit. lib. 18. cap. 7.*
prison, selon Joseph, *ses disciples* qui avoient un libre accès dans sa prison, *vinrent enlever son corps & l'ensevelirent*, selon quelques-uns à Sébaste ca- *Matth. 11. 2.*
pitale de Samarie; quoique d'autres ayent peine à le croire, à cause de la grande opposition qui estoit entre les Samaritains & les Juifs. Ce qu'il y a de constant, c'est que son corps fut trouvé effectivement à Sébaste sous l'Empire de Julien *Theodor. histor. lib. 3. cap. 7.*
l'Apostat, & brûlé par les impies. Les disciples de saint Jean, qui avoient toûjours conservé une sécrette jalousie contre JESUS-CHRIST, à cause de leur trop grand attachement à leur maistre, *le vinrent* enfin *trouver*. Comme ils avoient, dit *Chrysost. in Matth. hom. 31. pag. 360. 361. Item homil. 50.*
saint Chrysostome, esté déja humiliez par la prison de saint Jean, sa mort leur fit perdre tout leur soûtien, ils commencérent à s'unir à JESUS-CHRIST. Ils se réfugient donc vers luy, & luy annoncent la nouvelle de la mort sanglante de celuy qu'ils avoient suivi jusqu'alors.

℣. 13. jusqu'au 23. JESUS *ayant donc appris ces choses, il partit de là dans une barque, pour se retirer à l'écart dans un lieu desert : & le peuple qui le sçut, le suivit à pied de diverses villes. Lorsqu'il sortoit, ayant vû une grande multitude de personnes, il en eut compassion, & il guérit leurs malades. Le soir estant venu, ses disciples luy vinrent dire : Ce lieu-cy est desert, & il est déja bien tard : renvoyez le peuple, &c.*

Les Interpretes expliquent différemment ce qui est dit, Que JESUS *ayant appris cecy*, il partit de là. Les uns croyent que *ce qu'il apprit*, doit se rapporter à la mort de saint Jean Baptiste, dont il est parlé immédiatement auparavant. C'est le sentiment de saint Jérôme, & même de saint Augustin, qui a regardé le miracle des cinq pains dont on va parler, comme arrivé aussi-tost après la mort de saint Jean. En effet l'Evangéliste lie tellement ce qu'il a dit des disciples de ce Saint, qui vinrent apprendre la mort de leur maistre à JESUS-CHRIST, avec ce qu'il dit ensuite de la retraite du Sauveur, qu'il semble favoriser tout-à-fait ce sentiment : *Et venientes nuntiaverunt Jesu. Quod cùm audisset Jesus, secessit inde, &c.* Cependant il ne faut pas oublier, que la mort du saint Précurseur n'est rapportée en ce lieu, que comme en passant, & seulement à l'occasion de ce qui a esté dit, *Qu'Herode apprit ce qu'on publioit de* JESUS, *& témoigna qu'il falloit que ce fût Jean Baptiste qui estoit ressuscité d'entre les morts.* Ainsi *ce que* JESUS-CHRIST *apprit* alors, & qui l'obligea de *se retirer*, peut fort bien s'entendre, de ce qu'Herode disoit de luy, lorsqu'il le prenoit pour Jean Baptiste. C'est le sentiment d'un des habiles Interpretes de la lettre de

Hieron. in hunc locum. Aug. de consens. Evangel. l. 2. c. 45. Maldonat.

Grot.

de l'Ecriture, & de quelques autres.

JESUS-CHRIST se retire donc, soit parce qu'il vouloit éviter Herode, *son heure n'estant pas encore* *Joan. 7.*
venuë, ainsi qu'il est dit en une autre occasion; *30.*
soit parce que ses Apostres estant survenus dans ce même temps, après avoir fait beaucoup de miracles, comme il est marqué ailleurs, il voulut les retirer *Luc. 9.*
pour quelque temps du tumulte de tout ce peuple, *10.*
pour leur donner le moyen de se reposer & de se recueillir quelque peu. Mais tous ces peuples ayant *Marc 6.*
vû qu'il s'embarquoit avec ses Apostres, pour al- *30. 31. 32. 33.*
ler en un lieu desert vers Bethsaïde, selon qu'il est *34.*
dit ailleurs, ils *le suivirent à pied*, avec beaucoup d'autres, qui se joignirent à eux *de diverses villes*, & ils arrivérent, selon saint Marc, avant luy au lieu même où il alloit. Ce fut donc *lorsqu'il sortit* de la barque, *qu'il vit cette multitude de personnes* qui l'attendoient, & qu'estant *touché de compassion, il guérit* tous *leurs malades*. Quelque *Chrysost.*
attache que ce peuple témoignât pour suivre le *in Matt. hom. 50.*
Fils de Dieu, ce qu'il fait pour eux va beaucoup au-delà de ce qu'ils faisoient eux-mêmes. Aussi, dit saint Chrysostome, l'Evangéliste témoigne, que la premiere cause de toutes ces guérisons miraculeuses, fut sa charité compatissante envers eux: *Misertus est eis, & curavit languidos eorum.* Il ne leur demande point, avant que de les guérir, s'ils croyent; parce que leur foy se faisoit assez connoistre, lorsqu'abandonnant les villes pour le suivre dans le desert, ils oublioient même en quelque sorte la faim qu'ils souffroient, pour ne se pas séparer de luy. JESUS-CHRIST *sortant* au-devant du peuple, marquoit d'une maniére figurée, selon *Hieron.*
saint Jérôme, que le peuple avoit la volonté d'al- *in hunc locum.*

ler à luy, mais qu'il n'avoit point la force d'y arriver. *Egressus Jesus, significat, quòd turbæ habuerint quidem eundi voluntatem, sed vires perveniendi non habuerint.* Et il ajoûte, que la compassion dont il fut touché, & qui le porta à guérir leurs maladies, figuroit aussi la foy pleine qu'il inspire par un effet de sa miséricorde, afin qu'elle soit récompensée.

Chrysost. ut suprà. Cependant, quoique JESUS-CHRIST eût résolu de nourrir ce peuple dans l'extrémité où la faim les réduisoit, il ne le fait pas de luy-même: il attend qu'on luy en parle & qu'on l'en prie; & il garde la coûtume qu'il observoit en toutes rencontres, de ne point faire de miracles sans qu'il s'y vist engagé. Il y a même apparence, qu'après qu'au sortir de la barque il eut guéri ceux d'entre le peuple qui estoient malades, & les eut instruits, *il monta*, comme il est marqué dans saint
Joan. 6. v. 3. Jean, *sur une montagne, & s'y assit avec ses disciples*, pour les faire reposer pendant quelque temps. Mais enfin *le jour estant déja fort avancé*, comme
Marc. 6. 35. dit saint Marc, *& le soir venu*, selon l'expression de saint Matthieu, *ses disciples* qui s'estoient peut-estre un peu éloignez de luy, *s'en approchèrent pour luy dire*, Que comme *il estoit déja bien tard*, il falloit *renvoyer ce peuple, afin qu'il allât chercher dans les villages* voisins *dequoy manger*. On ne peut assez admirer avec saint Chrysostome, l'imperfection & le peu de foy de ces disciples. Ils venoient de voir un moment auparavant toutes sortes de malades guéris miraculeusement; & sans faire la moindre réflexion à la puissance toute divine de leur maistre, ils ne songent point que celuy qui guérissoit si facilement les maladies les plus incurables, pouvoit encore plus aisément les nourrir. Mais il falloit

que leur peu de foy fût une occasion à JESUS-CHRIST de faire ce grand miracle de la multiplication si prodigieuse de cinq pains ; & que leur infidélité même donnât lieu à ce qui devoit servir ensuite pour l'affermissement de la foy de toute l'Eglise. Ainsi quand le Fils de Dieu leur répond, Que ce peuple *n'avoit pas besoin d'aller* chercher à manger, & qu'*ils luy en donnassent eux-mêmes* ; il leur reproche d'une maniére assez sensible leur peu de foy : car comme il leur dit ailleurs, *s'ils avoient eu de la foy comme un grain de sénevé, rien ne leur auroit esté impossible*, & nulle *montagne*, c'est-à-dire, nul obstacle ne se seroit opposé à leur volonté. *Ce lieu estoit donc desert*, comme ils le firent remarquer à JESUS-CHRIST. Mais celuy, dit saint Chrysostome, qui nourrit toute la terre estoit present. Et si l'heure estoit déja passée, selon l'expression littérale du texte : *Hora jam præteriit* ; celuy à qui ils parloient n'estoit sujet ni aux heures, ni au temps. Matt. 17. 19.

Après qu'il leur a fait reconnoistre leur indigence, par la déclaration qu'ils luy font, de *n'avoir* en tout *que cinq pains, & deux poissons*, il prend en ses mains ce peu de poissons & de pains ; & *levant les yeux au ciel, il les benit, & les rompt*, pour *les faire distribuer par ses disciples à* tous *ces peuples qu'il avoit fait seoir sur l'herbe*. Pourquoy, dit saint Chrysostome ; leve-t-il les yeux au ciel en donnant sa bénédiction à ces pains ? C'est qu'il estoit necessaire que l'on crût de JESUS-CHRIST, qu'il estoit & envoyé de son Pére, & égal à Dieu. Les marques qui prouvoient l'une & l'autre de ces véritez, sembloient se combattre. Car il montroit qu'il estoit égal à Dieu son Pére, en faisant

tout avec une autorité toute-puissante. Et pour persuader aux hommes que c'estoit son Pére qui l'avoit envoyé, il luy rapportoit avec une profonde humilité toute la gloire de ses actions, & l'invoquoit avant que de faire des miracles. C'est pour cela que tantost il agit avec autorité, & que tantost il prie avant que d'agir, voulant par ces deux sortes de conduites, faire connoistre le mystére de son Incarnation, & l'union si admirable de l'homme avec Dieu en son unique personne.

Il ne créa point de nouveaux pains pour nourrir cette grande multitude de peuples. Et ce n'est pas, dit saint Chrysostome, une chose moins admirable, de multiplier d'une maniére si prodigieuse cinq pains & peu de poissons, que d'avoir fait autrefois sortir tant de fruits du sein de la terre, & d'avoir tiré tant de poissons du sein des eaux. Il retrace aux yeux des Juifs le miracle qui avoit paru si étonnant aux yeux de leurs péres, lorsqu'ils disoient: *Pourra-t-il nous donner du pain, & nous préparer une nourriture dans le desert?* Et c'est pour cela qu'il les avoit attirez insensiblement dans ce lieu *desert*, afin que cette multiplication de pains parût moins suspecte, tant à cause du lieu où il se trouvoit alors, que de *l'heure* même où il fit ce grand miracle, selon que le saint Evangéliste a eu soin de le marquer exactement. Saint Hilaire doute, si ce fut au lieu où ces pains furent servis, ou dans les mains de ceux qui le prirent, ou dans la bouche des personnes qui le mangeoient, qu'il s'en fit une multiplication si miraculeuse. Mais saint Chrysostome a crû que ces pains se multipliérent entre les mains des Apostres. Et l'on ne doit plus, dit saint Hilaire, s'étonner que les fon-

Psal. 77. 19.

Hilar. in Matth. canon. 14.

Chrysost. in Matth. hom. 50.

taines coulent avec abondance, que les ceps de vigne ſoient chargez de grappes, que le vin ſorte de ces grappes de raiſin, & que toutes les richeſſes de la terre ſe produiſent tous les ans d'une maniére ſi admirable. Le miracle de l'accroiſſement prodigieux des cinq pains, fait connoiſtre la toute-puiſſance de l'auteur divin de la nature. Une vertu inviſible eſt la cauſe de cette production viſible. Et c'eſt le Seigneur & le maiſtre des ſecrets céleſtes, qui produit par une opération ſecrette ce prodige ſi ſurprenant : *Agitur enim in opere viſibili inviſibilis molitio, & arcanorum cœleſtium Dominus arcanorum negotii præſentis operatur.*

JESUS-CHRIST commande au peuple de *s'aſſeoir ſur l'herbe*, pour leur inſpirer un mépris de toutes les choſes de la terre ; ou pour leur apprendre à fouler aux pieds toutes les voluptez du ſiécle, & leur propre chair, que l'Ecriture nomme ailleurs, de l'herbe : *Et omnis gloria ejus tamquam flos fœni : Exaruit fœnum, & flos ejus decidit.* Les peuples *ayant mangé tous*, comme il eſt dit, de ces pains multipliez, *ils furent raſſaſiez :* ce qui eſtoit une figure admirable du *pain de Dieu, qui eſt deſcendu du ciel, & qui donne la vie au monde*, comme JESUS-CHRIST le dit, en parlant de ſa propre chair. Car *tous* doivent *manger la chair du Fils de l'homme*, puiſque *ſi on ne la mange*, il aſſûre que *l'on n'aura point la vie en ſoy.* Et *tous ſont raſſaſiez* en la mangeant, puiſqu'il dit encore, Qu'*il eſt le pain de vie*, & que celuy qui vient à luy *n'aura point de faim.* Auſſi lorſque JESUS-CHRIST eut fait ce miracle de la multiplication des pains, & qu'il ſe fut retiré ; les peuples qui le

Chryſoſt. ut ſupr.
Hieron. in hunc locum.
1. Petr. 1. 24.
Joan. 6. 33. 35. 54.

Ib. 26. cherchoient l'ayant trouvé, il leur dit; *Qu'ils le cherchoient, parce qu'il leur avoit donné du pain à manger, & qu'ils avoient esté rassasiez*: mais qu'ils devoient *travailler, afin d'avoir la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, que le Fils de l'homme leur donneroit.* Ainsi en les nourrissant, selon la chair, il les engageoit à élever leur esprit jusqu'au *pain céleste* dont il parle ensuite, & à *sa chair* adorable *qu'il faut manger pour avoir la vie.*

Que si la multiplication de ces pains communs parut étonnante, à cause de la multitude des personnes qui furent nourries; celle qui se fait tous les jours sur les Autels, de cet autre pain vraiment divin, pour la nourriture des fidelles répandus dans toute la terre, & qui se fait par la vertu de la bénédiction & des paroles de JESUS-CHRIST, dont les Prêtres sont les ministres, est encore bien plus digne de nos admirations & plus incompréhensible. C'est sans doute principalement pour manger ce pain sacré, qu'il est necessaire de *suivre* le Fils de Dieu, & de le *chercher.* Car ceux-là seuls qui le cherchent *avec foy* & qui le suivent, sont dignes de s'approcher de luy, & d'estre *rassasiez: Qui venit ad me, non esuriet, & qui credit in me, non sitiet umquam.* Les hommes seuls sont comptez icy, quoique *les femmes & les petits enfans* eurent part aussi à la multiplication miraculeuse des cinq pains; peut-estre afin de nous faire voir, selon le sens figuré & spirituel, que Dieu *ne compte point* non plus proprement entre ceux qui se nourrissent du pain céleste, les ames lâches & efféminées, ou qui tiennent encore de l'enfance; mais les ames, pour le dire ainsi, viriles & courageuses, qui travaillent à s'affermir de plus en

Chrysost. in Matth. hom. 50. Joan. 6. 35. Hieron. in hunc loc.

plus dans la piété, & qui se dépouillent tous les jours de l'enfance, aspirant avec le secours de Dieu, à l'estat de *l'homme parfait*, ainsi que l'Apostre nous y exhorte. *1. Cor 13. 11. Ephes. 4. 13.*

JESUS-CHRIST ne borna pas le miracle de la multiplication des pains, au seul besoin de ces peuples; & il l'étendit beaucoup au-delà, puisque des morceaux qui restérent après qu'ils eurent esté rassasiez, on en remplit *douze corbeilles*, c'est-à-dire, autant de corbeilles qu'il avoit d'Apostres. Et il pouvoit figurer par là la vertu de cette fécondité apostolique, qui devoit suffire pour la nourriture spirituelle de toute l'Eglise. Aussi saint Jérôme témoigne que chaque Apostre remplit sa corbeille des restes du pain multiplié par le Sauveur; soit afin qu'il parût qu'ils auroient dequoy nourrir dans la suite les nations; soit afin que ces mêmes restes fussent une preuve subsistante de la vérité des pains que le Fils de Dieu avoit si miraculeusement multipliez. Judas même, selon la réflexion de saint Chrysostome, emporta aussi sa corbeille: & quoiqu'il rendit la grace de l'apostolat inutile en luy, ce fut un effet de la propre corruption de son cœur. *Chrysost. ut suprà.* *Hieron. in hunc locum.*

Aussi-tost après que le Fils de Dieu eut fait ce miracle, il obligea & *força* même, selon l'expression littérale de l'Ecriture, *ses disciples de monter dans la barque* qui les avoit amenez en cet endroit, & de *passer à l'autre bord avant luy*. Saint Jean Chrysostome & saint Jérôme témoignent que l'Evangéliste a voulu marquer par là la forte attache qu'ils avoient pour leur divin maistre. Mais JESUS-CHRIST leur donnoit aussi-bien qu'à tous les Pasteurs, cette importante leçon,

d'user aussi quelquefois d'une sainte violence envers leurs disciples, pour leur apprendre d'une part à ne s'attacher qu'à Dieu, & pour se donner à eux-mêmes d'autre part, le temps necessaire pour prier : car il est marqué icy, que ses disciples estant partis, Jesus-Christ après avoir *congédié le peuple, monta seul sur la montagne afin de prier.* Or il prioit, dit saint Jérôme, comme homme, Dieu son Pére : car entre ses actions il y en a qui appartiennent à Dieu, & d'autres à l'homme, quoique cet homme & ce Dieu soient unis parfaitement dans une seule personne. Mais nous pouvons ajoûter, que le Sauveur obligea aussi peut-estre ses disciples de se retirer aussi-tost après la multiplication miraculeuse des pains, afin de les éloigner de la vaine gloire qu'auroit peut-estre excitée en eux l'admiration où fut tout ce peuple d'un si grand miracle.

℣. 23. 24. &c. *Et le soir estant venu, il se trouva seul en ce lieu-là. Cependant la barque estoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent estoit contraire. Mais à la quatriéme veille de la nuit,* Jesus *vint à eux marchant sur la mer, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 51. Jesus *prioit seul sur la montagne*, pour nous montrer, dit saint Chrysostome, que la solitude & le desert sont très-propres pour la priére. La *mer* dont il est parlé icy, estoit le lac de Génézareth. La barque dans laquelle estoient ses disciples, se trouva donc fort agitée par la violence des flots. Cette tempeste estoit différente de celle dont on a parlé auparavant ; en ce qu'ils avoient
Matth. 8. Jesus avec eux dans le vaisseau la premiére fois;

& qu'en celle-cy ils sont seuls & séparez de leur maistre. Ainsi voulant les accoûtumer peu à peu à une plus grande constance, il s'éloigne d'eux, & il permet qu'ils se trouvent dans un grand péril au milieu des eaux, pour exercer davantage leur foy, & leur faire desirer plus ardemment son assistance. Peut-estre aussi qu'il leur traçoit en même-temps une image de l'estat où se trouveroient dans la suite de tous les siécles, & après qu'il se seroit élevé sur *la montagne*, c'est-à-dire, dans le ciel, ceux qui feroient profession de le servir : car on a vû en effet dans tout le cours de l'Eglise, diverses tempestes excitées par la fureur des démons, & par la malice des hommes, où les serviteurs de Jesus-Christ, & les défenseurs de sa vérité sembloient courir risque de faire naufrage : & la parole de l'Apostre s'est toûjours vérifiée, Que tous ceux qui veulent vivre dans la piété, selon Jesus-Christ, souffriront persécution.

Enfin ses disciples ayant esté agitez par la tempeste pendant presque toute la nuit, *il vint à eux à la quatrième veille*, c'est-à-dire, un peu avant qu'il fist jour : car la nuit se divisoit en quatre parties, qu'on nommoit *veilles*, à cause que les sentinelles, selon la discipline militaire, estoient changées quatre fois la nuit, de trois heures en trois heures. Ainsi *la quatrième veille* estoit la derniére *de la nuit* vers le point du jour. Jesus-Christ s'avance donc vers ses disciples, *marchant sur la mer*, dont il estoit le créateur, & marquant dès lors à l'Eglise, que toute la fureur du siécle, figurée par cette violente agitation de la mer, estoit soumise parfaitement à son empire.

Hieron. in hunc locum.

Mais comme la nuit les empêcha de le reconnoistre, ils le prirent pour un phantosme. Ainsi c'estoit seulement l'obscurité de la nuit qui trompoit alors les yeux des Apostres ; au-lieu que ce fut depuis un très-grand aveuglement d'esprit & de cœur, qui porta les Marcionites & les Manichéens à regarder un vray homme, tel que celuy qui estoit uni au Verbe dans la personne de Jesus-Christ, comme un phantosme, qui n'avoit que l'apparence d'un homme qui trompoit les yeux de tous ceux qui le voyoient. Les Apostres *s'écriérent* de frayeur ne pouvant le reconnoistre. Mais dans le moment qu'il leur eut dit : *C'est moy ; ne craignez point*, & qu'il leur eut inspiré *la confiance* qu'il leur commanda d'avoir en luy : *Habete fiduciam*, ils furent parfaitement rassurez. Saint Pierre dont la foy, selon la remarque de saint Jérôme, parut toûjours plus ardente que celle des autres : *In omnibus locis, ardentissima fidei invenitur Petrus* ; n'eut pas plutost entendu la voix du Sauveur, qu'il crut pouvoir faire par la volonté de son divin maistre, ce que ce maistre adorable pouvoit luy-même par sa nature : *Credit se posse facere per voluntatem magistri, quod ille poterat per naturam. Seigneur*, luy dit-il, *si c'est vous, commandez que j'aille à vous sur les eaux.* Commandez, vous qui estes *le Seigneur* des eaux, & le maistre de la mer ; car vostre seul commandement suffit, ou pour affermir les eaux, ou pour rendre léger un corps qui est pesant par luy-même. C'estoit, dit saint Chrysostome, pour s'approcher de Jesus-Christ que saint Pierre le prioit de luy commander *d'aller à luy sur les eaux* : & c'est la demande que nous devons souvent luy

Chrysost. in Matth. hom. 51.

faire nous-mêmes. Car s'il eſt vray, comme tous les Saints le diſent, que le monde eſt une mer agitée ; & que ceux qui ſont obligez d'y vivre ſe trouvent ſouvent en danger, pour peu qu'ils deſirent de s'approcher de JESUS-CHRIST, leur foy leur doit mettre dans le cœur & dans la bouche la même priére que luy fit alors ſaint Pierre. Et ils peuvent s'aſſurer qu'ils n'arriveront jamais à luy à travers les flots qu'ils ſont obligez de traverſer, ſi ce n'eſt par un effet de la vertu toute-puiſſante de cette voix que le Fils de Dieu fit entendre au même ſaint Pierre, lorſqu'il luy dit ; *Venez.*

Saint Chryſoſtome a crû néanmoins que JESUS-CHRIST accorda alors à ſaint Pierre ce qu'il demandoit, pour le convaincre par ſa propre expérience, que s'il eſtoit fort en luy, il eſtoit foible par luy-même. En effet, quoiqu'il marchât ſeurement ſur l'eau par la vertu de celuy qui le ſoûtenoit, la violence du vent commença à l'étonner. Et du moment qu'il eut peur, c'eſt-à-dire, que ſa foy ayant douté, il ceſſa d'enviſager la toute-puiſſance de celuy qui luy avoit commandé de marcher ſur l'eau, il commença à enfoncer. Au lieu que la mer ne l'étonnoit pas lorſqu'il y marchoit, un peu de vent l'épouvante. Et c'eſt-là, dit ſaint Chryſoſtome, la diſpoſition véritable de l'eſprit de l'homme. Après avoir ſurmonté les plus grandes tentations, il tombe ſouvent dans les moindres. Cet Apoſtre ne craint pas de ſe jetter dans la mer lorſque JESUS-CHRIST l'appelle ; & le vent l'étonne lorſqu'il eſt déja tout proche de JESUS-CHRIST. Il eſt donc, ſelon la parole de ſaint Jérôme, abandonné pour un peu *Hier in hunc loc.*

de temps à la tentation, afin que sa foy fût augmentée, & qu'il comprît bien que c'estoit par la vertu toute divine de son maistre qu'il avoit esté conservé au milieu des eaux. Ainsi il crie : *Seigneur, sauvez-moy.* Et dans l'instant qu'il reconnoist JESUS-CHRIST pour son unique *Seigneur & Sauveur*, en ayant peut-estre douté par quelque léger mouvement de vanité, il mérite que ce maistre si charitable *luy tende la main, & le prenne*, pour le soustenir comme auparavant. *Homme de peu de foy*, luy dit alors JESUS-CHRIST, *pourquoy avez-vous douté ?* Si donc sa foy ne se fût point affoiblie, il n'eût pas esté étonné du vent. C'est pourquoy même JESUS-CHRIST en le prenant par la main, laissa encore souffler le vent dans toute sa violence, pour luy faire mieux connoistre que tous les vents ne pourroient luy nuire lorsque sa foy ne seroit point ébranlée. Et il fit, dit saint Chrysostome, à l'égard de cet Apostre, ce que les oiseaux font tous les jours à l'égard de leurs petits : car lorsqu'ils sortent trop tost de leur nid, avant que d'avoir des aisles capables de les soustenir, ils ont soin de les reprendre aussi-tost, & de les remettre dans ce nid. Ainsi JESUS-CHRIST *étendant sa main pour prendre* saint Pierre lorsqu'il enfonçoit manque de foy, il le tira du péril, & il le fit rentrer dans la barque.

Chrysost. ut suprà.

Hilarius. in Matth. can. 14.

De tous ceux qui se trouvérent dans la barque, il n'y eut que Pierre seul qui osa prier le Seigneur de luy commander d'aller vers luy sur les eaux. Et il fit voir en cela comme par avance, dit saint Hilaire, la disposition où il devoit se trouver au temps de la mort de JESUS-CHRIST,

lorſque s'attachant à le ſuivre, & foulant aux pieds tous les mouvemens du ſiécle, comme les flots de la mer, il fit paroiſtre d'abord un ſi grand courage pour vouloir l'accompagner juſqu'à la mort : mais la crainte qu'il eut d'eſtre ſubmergé, fut une image de la foibleſſe qu'il devoit auſſi reſſentir dans la tentation où il renonça ſon divin maiſtre. Et le *cry* qu'il fait pour engager le Seigneur à le ſauver de la mer, figuroit de même le gémiſſement de la pénitence qu'il feroit un jour, après avoir renoncé le Fils de Dieu : *Clamor iſte, pœnitentiæ ipſius gemitus eſt.*

Enfin JESUS-CHRIST monte avec luy dans la barque, quoiqu'il n'eût aucun beſoin de cette barque pour arriver à terre, luy qui commandoit ſouverainement & aux vents & à la mer. Et au-lieu qu'il avoit permis pour l'épreuve de la foy de ſon diſciple, que la mer fût ſi violente lorſqu'il y marchoit, il la calma au moment qu'il fut entré dans cette barque avec luy : car il vouloit luy faire connoiſtre, & que celuy que ſa main divine ſouſtient, n'a rien à craindre au milieu des plus violentes agitations du ſiécle ; & que l'Egliſe figurée par cette barque, devoit s'aſſurer entiérement ſur ſa preſence, & ſe bien convaincre que ce qu'il fit cette fois il le peut faire toûjours : car il eſt tout-puiſſant pour rendre le calme & à chaque ame en particulier, & à toute l'Egliſe en général, quand il luy plaiſt. Ainſi lorſqu'elle eſt battuë de la tempeſte, c'eſt qu'il le veut & qu'il le permet pour l'épreuve de la foy, & pour l'affermiſſement du ſalut de ſes élûs, qui ne peuvent eſtre ſauvez, s'ils ne mettent leur confiance en luy.

Ce seul miracle d'une tempeste appaisée si promtement, engagea ceux qui estoient dans cette barque à *adorer* JESUS-CHRIST, comme *le Fils* véritable *du Dieu* tout-puissant. Et Arius au contraire, après ce grand nombre de prodiges

Hebr. 12. 1. & cette *nuée*, comme parle saint Paul, *de témoignages* qui prouvoient sa divinité, n'a pas craint de soustenir dans le milieu de l'Eglise, qu'il n'étoit pas Dieu, mais créature.

Hieron. in hunc locum. C'est ce qui a fait l'étonnement de saint Jérôme : mais il est encore plus étonnant, que ces peuples qui avoient esté témoins de tant de prodiges, & comme forcez

Joan. 19. 7. de reconnoistre *le Fils de Dieu*, se soient élevez depuis contre luy, & ayent pris sujet de solliciter sa mort, de ce qu'il vouloit, disoient-ils, *se faire passer pour le Fils de Dieu*. C'est cette disposition de légéreté, semblable à celle d'un *roseau agité*

Matth. 11. 7. *des vents*, que JESUS-CHRIST reprenoit luy-même dans le peuple Juif, lorsqu'il louoit au contraire la fermeté inébranlable du saint Précurseur.

Hilar. in in Matth. can. 14. Il faut donc persévérer comme ce grand homme, dans la confession de JESUS-CHRIST, & n'attendre pas son avenement glorieux, pour confesser par necessité avec toutes les créatures, qu'il *est véritablement le Fils de Dieu*. Car alors n'estant plus environné des foiblesses d'un corps mortel, mais tout éclattant d'une gloire céleste, il calmera pour toûjours la tempeste dont l'Eglise estoit agitée auparavant.

℣. 34. jusqu'à la fin du chapitre, *Ayant passé l'eau, ils vinrent au territoire de Génésar. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyérent dans tout le païs d'alentour, & luy presentérent tous les malades, &c.*

Cette ville de Génésar, située au-delà du Jourdain à l'égard de Jérusalem, est nommée dans le texte grec *Génézareth*, & est différente de Gérasa, située au-delà du même Jourdain, dont il est parlé ailleurs ; quoique quelques-uns les ayent confonduës. Son *territoire* s'étendoit le long du lac qui portoit le même nom de Génézareth. JESUS-CHRIST estant arrivé en cet endroit, les peuples qui *le connurent*, soit par le bruit seulement qui couroit de luy, soit même aussi de visage, firent paroistre, dit saint Jérôme, une foy extraordinaire : car ils ne se contentérent pas de la guérison des malades qui estoient presens ; mais ils envoyérent dans les autres villes d'alentour, les avertir de la venuë du Sauveur, afin qu'ils accourussent tous à ce médecin suprême : *Quò omnes currant ad medicum.* Telle est l'image de la charité ardente que cet Homme-Dieu inspira depuis aux Apostres, en les remplissant de son Saint-Esprit. Ils allérent par toute la terre faire part aux peuples de la grace du salut qu'ils avoient reçuë eux-mêmes : ils appelloient tous les malades, c'est-à-dire, tous les hommes à ce souverain médecin des ames, qui ne guérissoit alors les corps malades, que pour élever peu à peu le cœur de ceux qu'il avoit guéris, à quelque chose de plus grand, & leur inspirer cette excellente priére du Prophete : *Dites, Seigneur, à mon ame : Je suis ton salut.*

Matth. 8. 28. *Hieron. in hunc locum.* *Psalm. 34. 3.*

La foy de ces peuples parut encore en ce qu'au-lieu de luy demander qu'il touchât avec sa main leurs malades, ou qu'il les guérît par la vertu de sa parole, ils le prioient seulement de leur permettre de toucher *la frange* qui estoit au bas *de*

Chrysost. in Matth. hom. 51.

son vestement. Mais ce qui fait en cela le sujet de l'admiration de saint Chrysostome, a esté pour le chef des hérétiques de ces derniers temps, un sujet de chûte & d'erreur. Il osa traiter de superstition ce que ces peuples firent alors ; & il craignoit qu'un tel exemple ne servît à confirmer un très-saint usage établi dans toute l'Eglise, qu'il ne pouvoit supporter. Le respect qu'on y témoigne, non seulement pour la personne de JESUS-CHRIST, mais pour sa croix, devenuë sacrée par l'attouchement de sa chair divine & de son précieux sang, & pour les Reliques de ses Saints, paroissoit à cet hérésiarque une chose aussi inutile qu'indigne de Chrestiens. Et il n'a pas seulement, pour le dire ainsi, attaqué *la frange* qui estoit au bas *du vestement* du Sauveur ; il a encore blasphémé contre son corps même : car ce n'est plus le seul vestement de JESUS-CHRIST qu'il est permis de toucher, c'est son propre corps, dit saint Chrysostome, qu'il nous donne, non pour le toucher seulement, mais pour le manger, & en estre rassasiez. Approchons-nous en donc, ajoûte-t-il, avec une foy fervente, nous tous qui sommes malades. Et si ceux qui touchérent alors la frange de son vestement, en ressentirent un si grand effet pour la guérison de leurs maladies ; que doivent attendre ceux qui le reçoivent luy-même tout entier & glorieux ? Mais il ne suffit pas, continuë ce Saint, pour s'en approcher avec foy, de le recevoir extérieurement, il faut le toucher avec un cœur pur, & se mettre dans la disposition où l'on doit estre lorsqu'on sçait qu'on s'approche de Dieu même.

Calvin.

Chrysost. ut supr.

CHAP. XV.

CHAPITRE XV.

1. Tunc accesserunt ad eum ab Jerosolymis Scribæ & Pharisæi, dicentes :

1. † Alors des Scribes & des Phariſiens qui eſtoient venus de Jérusalem, s'approchérent de JESUS, & luy dirent : *Marc. 7. 1.* † *IV. Mercredy de Carême.*

2. Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum; non enim lavant manus suas cùm panem manducant ?

2. Pourquoy vos disciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorſqu'ils ‖ prennent leur repas ? *Marc. 7. 5.*

3. Ipse autem respondens ait illis : Quare & vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram ? Nam Deus dixit :

3. Il leur répondit : Pourquoy vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour *suivre* voſtre tradition ? Car Dieu a fait ce commandement :

4. Honora patrem & matrem ; & : Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.

4. Honorez voſtre pére & voſtre mére ; & cet autre : Que celuy qui aura outragé de paroles ſon pére ou ſa mére, ſoit puni de mort. *Exod. 20. 12. Deut. 5. 16. Ephes. 6. 2.*

5. Vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri, vel matri : Munus quodcumque eſt ex me, tibi proderit :

5. ‖ Mais vous autres vous dites : Quiconque aura dit à ſon pére ou à ſa mére : Tout don que je fais à Dieu vous eſt utile, ‖ *ſatisfait à la loy* : *Exod. 21. 17. Levitic. 20. 9. Prov. 20. 20.*

2. *l.* mangent du pain.
5. *autr.* Mais vous autres vous dites : Quiconque dira à ſon pére ou à ſa mére : Tous les dons que j'offre à Dieu vous ſeront utiles.
Ibid. expl. *comme ſi je vous l'avois donné.*

6. // encore qu'après cela il n'honore & n'assiste point son pére ou sa mére: & ainsi vous avez // rendu inutile le commandement de Dieu par vostre tradition.

7. Hypocrites! Isaïe a bien prophetisé de vous quand il a dit:

Isai. 29. 13. Marc. 7. 6. 8. Ce peuple // m'honore des lévres; mais son cœur est loin de moy:

9. & c'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes // & des ordonnances humaines.

10. Puis ayant appellé le peuple, il leur dit: Ecoutez, & comprenez bien cecy.

11. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme; mais c'est ce qui sort de la bouche de l'homme qui le souille.

12. Alors ses disciples s'approchant, luy dirent: Sçavez-vous bien que les Pharisiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en sont scandalisez?

Joan. 15. 2. 13. Mais il répondit: Tou-

6. & non honorificabit patrem suum, aut matrem suam: & irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

7. Hypocritæ! benè prophetavit de vobis Isaias, dicens:

8. Populus hic labiis me honorat: cor autem eorum longè est à me:

9. sine causa autem colunt me, docentes doctrinas & mandata hominum.

10. Et convocatis ad se turbis, dixit eis: Audite, & intelligite.

11. Non quod intrat in os coinquinat hominem; sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

12. Tunc accedentes discipuli ejus, dixerunt ei: Scis quia Pharisæi, audito verbo hoc, scandalizati sunt?

13. At ille respon-

6. *autr.* ne sera point obligé d'honorer & d'assister son pére ou sa mére, &c.

Ibid. *autr.* anéanti.

8. *gr.* est proche de moy en paroles, & il, &c.

9. *gr.* qui ne sont que des ordonnances des hommes.

dens ait : Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cælestis, eradicabitur.

14. Sinite illos: cæci sunt, & duces cæcorum : cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.

15. Respondens autem Petrus dixit ei : Edissere nobis parabolam istam.

16. At ille dixit : Adhuc & vos sine intellectu estis ?

17. Non intelligitis, quia omne quod in os intrat in ventrem vadit, & in secessum emittitur ?

18. Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, & ea coinquinant hominem :

19. de corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ :

20. hæc sunt, quæ coinquinant hominem. Non lotis autem ma-

te plante que mon Pére céleste n'a point plantée, sera arrachée.

14. Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles : que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse. Luc. 6. 39.

15. Pierre prénant la parole, luy dit : Expliquez-nous cétte parabole.

16. Et JESUS luy répondit: Quoy! estes-vous encore vous-mêmes sans intelligence?

17. Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, & est jetté ensuite au lieu sécret?

18. Mais que ce qui sort de la bouche part du cœur; & que c'est ce qui rend l'homme impur :

19. car c'est du cœur que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultéres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphêmes & les ‖ médisances :

20. ce sont-là les choses qui rendent l'homme impur. Mais de manger sans avoir la-

19. *autr.* paroles outrageuses.

vé ses mains, ce n'est point ce qui rend un homme impur ¶.

Marc. 7. 24. † II. Jeudy de Carême. 21. † JESUS estant parti de ce lieu, se retira du costé de Tyr & de Sidon;

22. & une femme Chananéenne, qui estoit sortie de ce païs-là, s'écria en luy disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy; ma fille est misérablement tourmentée par le démon.

23. Mais il ne luy répondit pas un *seul* mot; & ses disciples s'approchant de luy, le prioient en luy disant: // Accordez-luy ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille; parce qu'elle crie après nous.

Suprà 10. 5. 24. Il leur répondit: Je n'ay esté envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui se sont perduës.

Joan. 10. 3. 25. Mais elle s'approcha de luy, & l'adora, en luy disant: Seigneur, assistez-moy.

26. Il luy répondit: Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans, & de le donner aux chiens.

27. Elle repliqua: Il est vray, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins des

nibus manducare, non coinquinat hominem.

21. Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri & Sidonis;

22. & ecce mulier Chananæa à finibus illis egressa clamavit, dicens ei: Miserere mei, Domine, fili David: filia mea malè à dæmonio vexatur.

23. Qui non respondit ei verbum. Et accedentes discipuli ejus rogabant eum dicentes: Dimitte eam, quia clamat post nos.

24. Ipse autem respondens ait: Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt domus Israël.

25. At illa venit, & adoravit eum, dicens: Domine, adjuva me.

26. Qui respondens ait: Non est bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.

27. At illa dixit: Etiam, Domine; nam & catelli edunt de mi-

23. *l.* Renvoyez-la.

cis ; quæ cadunt de mensa dominorum suorum.

miettes qui tombent de la table de leurs maistres.

28. Tunc respondens Jesus, ait illi: O mulier, magna est fides tua; fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

28. Alors JESUS luy répondant, luy dit: O femme, vostre foy est grande; qu'il vous soit fait comme vous le desirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même ¶.

29. Et cùm transisset inde Jesus, venit secus mare Galilææ: & ascendens in montem, sedebat ibi.

29. JESUS ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée; & estant monté sur une montagne, il s'y assit.

30. Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, & alios multos; & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos:

30. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiez, & beaucoup d'autres *malades* qu'ils // mirent à ses pieds; & il les guérit: *Isai.* 35. 5.

31. ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes; & magnificabant Deum Israël.

31. de sorte que ces peuples estoient dans l'admiration, voyant que les muets parloient, que les boiteux marchoient, que les aveugles voyoient; & ils rendoient gloire au Dieu d'Israël.

32. Jesus autem convocatis discipulis suis, dixit: Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum, & non habent quod manducent: & dimittere eos jejunos nolo,

32. Or JESUS ayant appellé ses disciples, leur dit: J'ay compassion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moy, & ils n'ont rien à manger; & je ne veux pas les *Marc.* 8. 1.

30. *l.* jettérent.

renvoyer sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin.

ne deficiant in via.

33. Ses disciples luy répondirent : Comment pourrons-nous trouver dans ce lieu desert assez de pain pour rassasier une si grande multitude de personnes ?

33. Et dicunt ei discipuli : Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturemus turbam tantam ?

34. Et JESUS leur repartit : Combien avez-vous de pains ? Sept, luy dirent-ils, & quelques petits poissons.

34. Et ait illis Jesus : Quot habetis panes ? At illi dixerunt : Septem, & paucos pisciculos.

35. Il commanda donc au peuple de s'asseoir sur la terre;

35. Et præcepit turbæ, ut discumberent super terram ;

36. & prenant les sept pains & les poissons, aprés avoir rendu graces, il les rompit & les donna à ses disciples, & ses disciples les donnérent au peuple.

36. & accipiens septem panes & pisces, & gratias agens, fregit, & dedit discipulis suis, & discipuli dederunt populo.

37. Tous en mangérent, & furent rassasiez : & on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui estoient restez.

37. Et comederunt omnes, & saturati sunt : & quod superfuit de fragmentis, tulerunt septem sportas plenas.

38. Or ceux qui en mangérent estoient au nombre de quatre mille hommes, sans compter les petits enfans & les femmes.

38. Erant autem qui manducaverunt quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.

39. JESUS ayant ensuite renvoyé le peuple, il monta sur une barque, & passa au païs de Magédan.

39. Et dimissa turba, ascendit in naviculam, & venit in fines Magedan.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *ALors des Docteurs de la loy & des Pharisiens, qui estoient venus de Jérusalem, s'approchérent de* JESUS, *& luy dirent : Pourquoy vos disciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorsqu'ils prennent leur repas ? Il leur répondit : Pourquoy vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour* suivre *vostre tradition, &c.*

Plus le Fils de Dieu faisoit ressentir sa bonté aux peuples, plus la jalousie du démon & de ceux qu'il possédoit, s'excitoit contre sa personne. Il venoit de nourrir cinq mille hommes avec cinq pains. Et ensuite il avoit guéri tous les malades qui le touchérent. Tant de miracles auroient dû faire concevoir aux Pharisiens de la vénération pour celuy qui combloit de biens tout le monde. Mais la nature de la jalousie, cette passion la plus lâche & la plus injuste de toutes, est de changer le bien en poison, & de s'aveugler par la lumiére même qu'elle ne sçauroit souffrir. *Alors* donc, c'est-à-dire, après tant de graces & de guérisons miraculeuses, dont tous les peuples estoient autant de témoins irréprochables, *des Docteurs de la loy & des Pharisiens* viennent faire à JESUS-CHRIST des plaintes extravagantes contre *ses disciples*. L'Evangéliste marque après, que ces Docteurs & ces Pharisiens *estoient de Jérusalem*. Car il y en avoit dans toute la Palestine, & parmy toutes les douze tribus :

Chryſoſt. in Matth. hom. 52. mais ceux de la ville de Jérúſalem eſtoient, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les pires de tous, parce que les grands honneurs qu'on leur rendoit leur inſpiroient plus d'orgueil : & par conſéquent ils avoient plus d'oppoſition à la doctrine de JESUS-CHRIST, qui eſtant une doctrine d'humilité & d'abbaiſſement, choquoit d'autant plus leur vanité qu'elle ſervoit à découvrir aux yeux des peuples la fauſſeté de leur juſtice apparente.

2 Mais que blâment-ils dans la conduite des diſciples du Sauveur ? Ils ne diſent pas, comme le remarque le même Saint : Pourquoy vos diſciples violent-ils la loy de Moïſe ? Mais : *Pourquoy violent-ils la tradition des anciens* ? *Hieron. in hunc locum.* Quelle folie, s'écrie ſaint Jérôme ! Quelle extravagance de reprendre le Fils de Dieu, de n'obſerver pas les *Chryſoſt. ut ſuprà.* traditions & les ordonnances des hommes ! Il paroiſt donc que les anciens du peuple avoient introduit pluſieurs nouvelles maximes. Et quoique *Deuter. 4. 2.* Moïſe eût défendu très-expreſſément aux Juifs de rien ajoûter à ce qu'il leur ordonnoit, les Phariſiens avoient violé cette ordonnance, en introduiſant de nouvelles traditions, & en y aſſujettiſſant les peuples. Telle eſtoit celle de ne point manger ſans s'eſtre lavé les mains. Ils cherchoient ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, à s'acquérir de l'autorité dans le monde, par la liberté avec laquelle ils s'ingéroient d'établir ces nouvelles loix. Et la crainte de déchoir de leur crédit, ſi elles ſe fuſſent abolies, les rendoit très-jaloux de les faire exactement obſerver ; juſques là qu'on regardoit comme un crime de contrevenir à leurs ordonnances, lorſqu'on violoit ſans crainte celles de Dieu même. Cependant les diſciples de JESUS-CHRIST

n'affectoient pas de ne se laver jamais les mains lorsqu'ils se mettoient à table. Mais commençant, dit saint Chrysostome, à mépriser ce qui estoit superflu, sans se faire alors une loy ou de se laver, ou de ne se laver pas, ils en usoient indifféremment selon les rencontres.

Le Fils de Dieu pour humilier l'orgueil des Pharisiens, leur fait voir qu'ils sont tombez dans deux grandes fautes : la premiére, en ce qu'ils avoient violé les loix divines, que l'on devoit regarder comme indispensables ; & la seconde, en ce qu'ils leur en avoient substitué d'autres pour complaire aux hommes. Ce qu'il leur dit donc se réduit à cet invincible raisonnement. Vous qui estes si soumis en toutes choses à vos anciens, pourquoy l'estes vous si peu à Dieu ? Et comment osez-vous accuser mes disciples de violer vos traditions, lorsque vous ne craignez pas vous-mêmes de préférer ces traditions toutes humaines aux loix divines qui vous ont esté prescrites ? L'exemple qu'il en rapporte estoit très-capable de confondre ces esprits superbes : car il n'y avoit rien de moins équivoque que ce précepte : *Honorez vostre pére & vostre mére : & l'honneur*, comme le remarque saint Jérôme, ne s'entend pas tant dans les Ecritures, des respects purement extérieurs, que des aumônes & de l'assistance. Le Seigneur ayant donc égard aux infirmitez, à l'âge, & à l'indigence où se trouvent les parens, avoit ordonné dans sa loy, que les enfans honoreroient leur pére & leur mére, en leur fournissant les choses qui leur estoient necessaires pour le soustien de la vie presente. Mais les Docteurs & les Pharisiens renversoient cette loy de Dieu si sagement établie,

Hieron. in hunc locum.

par une doctrine toute opposée qu'ils inspiroient aux enfans des Juifs, & dont leur propre corruption lés rendoit très-susceptibles. Si quelqu'un donc vouloit consacrer à Dieu ce qu'ils auroient dû plutost offrir à leur pére & à leur mére dans leurs besoins, ils luy persuadoient qu'il estoit en droit de préférer l'oblation du Seigneur, à ce qu'ils devoient à ceux de qui ils tenoient la vie. Et il arrivoit ainsi, que les péres & les méres voyant ces choses consacrées à Dieu, n'osoient y toucher & mouroient de faim, de peur, comme dit saint Jérôme, de se rendre coupables de sacrilége ; tandis que l'oblation des enfans tournoit au profit des Prestres, sous prétexte d'une fausse piété envers le temple, & le Dieu du temple : *Atque ita fiebat ut oblatio liberorum sub occasione templi, & Dei, in sacerdotum lucra cederet.*

Telle estoit la tradition des Pharisiens, digne véritablement de l'avarice de ces Casuites de l'ancienne loy, également intéressez en ce qui les regardoit, complaisans envers les enfans, & cruels envers les péres : *Hac pessima Pharisæorum traditio*, comme l'appelle le même Saint. Ils se mocquoient donc & du précepte de Dieu, & de l'honneur véritable qu'ils devoient à leurs parens, lorsqu'ils s'excusoient de les assister, en leur témoignant que l'offrande qu'ils faisoient à Dieu leur
Deuter. 4. 2. seroit utile à eux-mêmes. C'est-là sans doute ce que Moïse leur ancien législateur avoit prévû lorsqu'il défendit si expressément qu'ils changeassent rien dans ce qu'il leur ordonnoit de la part de Dieu. Car l'esprit de l'homme est par luy-même si rempli d'illusion, qu'il ne sçauroit s'écarter de la vérité, sans estre en danger de s'en éloi-

gner infiniment. Et l'on a vû dans tous les temps de l'Eglise, en quels précipices sont tombez, soit pour la foy, ou pour la morale, tous ceux qui ont entrepris de mesurer la vérité par leur caprice, & d'en juger, non par l'Ecriture & par la sainte tradition, mais par la corruption de leur propre cœur, & par les ténébres qu'elle répand infailliblement dans leur esprit.

JESUS-CHRIST s'éleve donc avec force contre ces faux Interprétes de la loy de Dieu, & contre ceux qui devoient leur ressembler dans la suite de tous les siécles. Il les appelle des *hypocrites*, qui sous prétexte d'une fausse piété envers le Seigneur, *anéantissoient un de ses commandemens* si formel, *pour* établir leur *tradition* en sa place. Et il appuye ce qu'il dit par un passage d'Isaïe, *Isai. 29. 13.* où l'Esprit de Dieu avoit marqué long-temps devant la véritable disposition où ils se trouvoient lorsqu'il déclare, que *ce peuple l'honoroit des lévres, mais que leur cœur estoit loin de luy*, & qu'ils *l'honoroient en vain, puisqu'ils enseignoient des maximes & des ordonnances humaines.* Le Fils de Dieu leur fit donc connoistre que *le* véritable *honneur* qu'on luy rend ne consiste pas à l'adorer seulement *des lévres*, mais *du cœur*, & comme il dit autre part, en esprit & en vérité; que c'est l'a- *Joan. 4. 24.* mour de nostre cœur que Dieu nous demande, & que cet amour ne se connoist que par l'accomplissement de ses préceptes, opposez aux *ordonnances des hommes. Si quelqu'un garde sa parole*, dit saint Jean, *l'amour de Dieu est vraiment par-* *1. Joan. 2. 5.* *fait en luy.*

Après avoir confondu ses ennemis par la force *Chrysost. ut supra.* de sa parole, par le témoignage de leur propre

conscience, & par l'autorité d'un ancien Prophete, il les laisse là, dit saint Chrysostome, comme des aveugles, que leur orgueil rendoit indignes d'estre éclairez. Et au-lieu de leur adresser son discours, il se tourne vers *le peuple, qu'il appelle à luy*, comme estant plus simple, & plus susceptible de ce qu'il vouloit leur dire. Il répond alors à ce que les Pharisiens venoient de luy demander : *Pourquoy ses disciples ne lavoient point leurs mains lorsqu'ils prenoient leur repas ?* Mais il les avertit auparavant de bien *écouter*, & de bien *comprendre* ce qu'il va leur dire ; leur faisant connoistre par là, que ce qu'ils alloient entendre avoit besoin de toute leur attention, pour pouvoir estre bien compris. Car les paroles de Dieu méritent d'estre écoutées avec bien plus de respect que celles des hommes, puisqu'elles regardent nostre salut éternel, & qu'il est besoin avant toutes choses de purifier le cœur, pour le rendre digne d'avoir ces oreilles simples & spirituelles, qui sont necessaires pour entendre comme il faut, les véritez de la loy évangélique. Si donc, comme dit saint Chrysostome, ces peuples avoient témoigné tant de déférence pour écouter de faux Docteurs, qui ne leur avoient appris que des *traditions humaines, opposées à la loy de Dieu* ; combien devoient-ils en témoigner davantage pour Jesus-Christ même, qui les instruisoit de la vraye sagesse, & qui leur donnoit des lumiéres proportionnées au temps de son bienheureux avenement ? Mais c'est l'effet malheureux que produit dans l'homme la corruption de son cœur ; Que *les hommes ne peuvent souffrir*, comme dit saint Paul, *la saine doctrine ; qu'ayant une extrême*

Chrysost. in Matth. hom. 52.

1. Tim. 2. 3. 4.

demangeaison d'entendre ce qui les flatte, *ils ont recours à une foule de Docteurs, propres à satisfaire leurs desirs*; & qu'ainsi *fermant l'oreille à la vérité* qu'on leur enseigne, *ils se tournent avec ardeur du costé des fables* & du mensonge. C'est cette raison, qui porte le Fils de Dieu à demander à ses auditeurs, qu'ils *écoutent & comprennent bien* ce qu'il leur doit dire dans la suite, de peur que cette divine semence ne devienne infructueuse par leur faute.

℣. 12. jusqu'au 15. *Alors ses disciples s'approchant, luy dirent: Sçavez-vous bien que les Phariſiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en sont scandalisez? Mais il répondit: Toute plante que mon Pére céleste n'aura point plantée, sera arrachée. Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles, &c.*

Ce fût sans sujet, comme le remarque saint Chrysostome, que *les Pharisiens se scandalisérent* de ce que le Fils de Dieu avoit dit. Mais il suffisoit que leur orgueil fût confondu par la maniére dont il avoit soûtenu l'obligation d'observer les divines ordonnances, & fait voir la vanité des ordonnances humaines, pour qu'ils se scandalisassent, de ce scandale que JESUS-CHRIST avoit toûjours méprisé. Car si c'estoit estre heureux, comme il le dit, de ne prendre point de luy un sujet de scandale & de chûte; c'estoit au contraire un très-grand malheur d'estre scandalisé de JESUS-CHRIST & de sa doctrine, puisque c'estoit une preuve qu'on se trouvoit opposé à la vérité qu'il annonçoit. Il y avoit donc deux especes de scandales tout différens; l'un par lequel on estoit coupable de la chûte de son frére, & contre lequel il est

Matth. 11. 6.

dit dans l'Evangile : *Malheur au monde, à cause*
Matth. 18. 7. *des scandales. Malheur à l'homme par qui le scandale arrive.* L'autre par lequel on se soulevoit contre la parole de JESUS-CHRIST, qu'on ne pouvoit supporter, comme estant cet adversaire qui
Ibid. 6. s'oppose à nos passions. Il dit du premier ; Que *si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un des moindres de ses disciples, il luy seroit plus avantageux d'estre précipité au fond de la mer, avec une meule de moulin attachée au coû.* Mais pour l'autre, qui le regardoit luy-même, & que l'on prenoit sur son sujet, il le traitoit d'un aveuglement criminel, & le faisoit retomber sur ceux, qui estant superbes & *aveugles*, se sentoient choquez de ce qui les humilioit ; & qui au-lieu de recevoir la lumiére de la vérité, la cachoient encore aux autres. *Ils estoient* donc, selon qu'il le dit, non seulement *des aveugles*, mais *des conducteurs d'aveugles*, qui s'entr'aidoient mutuellement à *tomber dans le précipice*, c'est-à-dire, & dans le dernier abysme du crime, & dans l'enfer. C'est un grand malheur, dit saint Chrysostome, d'estre aveugle, mais c'en est un double & triple à celuy qui est aveugle, de n'avoir point de guide soy-même, & d'estre chargé cependant de servir de guide aux autres. C'est-là ce qui remplissoit de frayeur ce saint Evêque, lorsqu'il regardoit cette multitude d'aveugles, qui sont conduits fort souvent par des aveugles comme eux.

Gregor. Magn. in Ezec. homil. 7.

Chrysost. in Matt. hom. 51.

Mais rien n'est plus étonnant que ce qu'il ajoûte en parlant à ses disciples : *Toute plante que mon Pére céleste n'aura point plantée, sera arrachée.* Il disoit cela à l'occasion des Phariſiens. Et il continuë en disant encore aux Apostres : *Laissez-les* ; c'est-à-dire : Laissez-là ces hommes qui sont tout remplis d'or-

gueil, & qui ne sont point du nombre de mes brebis, ni de ceux que Dieu mon Pére m'a donnez: *Quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.* Les Apostres plantent aussi dans le champ sacré de l'Eglise: *Ego plantavi*, disoit autrefois saint Paul. Mais s'il est vray, comme dit le même Apostre, que les fidelles sont *le champ que Dieu cultive*, les Apostres & leurs successeurs ne *sont* dans cette fonction si relevée, que les *coopérateurs de Dieu*, à qui seul il appartient de donner l'accroissement: *Deus autem incrementum dedit.* Il est donc visible que c'estoit des Phariséens mêmes, de ces Docteurs corrompus, & capables de corrompre tous les autres par leurs pernicieuses maximes, que JESUS-CHRIST entendoit parler, lorsqu'il dit, à l'occasion du scandale où ses paroles les avoient jettez; Que *toute plante que son Père céleste n'avoit point plantée, seroit arrachée.* Car c'est de même que s'il eût dit: Tous ceux qui sont comme des plantes étrangéres à l'égard de Dieu, en qui il n'a point planté son amour divin, & qu'il n'a point entracinez dans la charité, seront arrachez, & jettez au feu. L'orgueil de ces faux sçavans qui vouloient passer pour justes & pour éclairez, les aveugloit tellement, qu'estant tout pleins des ténébres que leur jalousie contre JESUS-CHRIST formoit en eux, non seulement ils ne s'appercevoient point de leur propre aveuglement, mais ils osoient même s'établir les guides des peuples qui estoient dans l'ignorance de la vérité. C'est la raison principale pour laquelle le Sauveur ordonnoit à ses Apostres de les abandonner comme des plantes reprouvées, ou, pour parler le langage de saint Paul, comme des hommes *livrez*

Joan. 18. 9.
1. Cor. 3. 6.
1. Cor. 3. 9.
Chrysost. in Matth. hom. 52.
Hieron. in hunc locum.
Estius in hunc loc.
Rom. 1. 28.

à un sens reprouvé. Qu'attendre donc ô mon Dieu, après que vous les avez ainsi abandonnez ? Et que peuvent devenir ceux qui ont mérité par leur orgueil de perdre vostre divine lumiére ? Et l'aveugle qui conduit, & l'aveugle qui est conduit, *tombent tous deux dans le précipice.* C'est la juste punition de l'un & de l'autre ; & une punition capable de faire trembler, tant ceux qui s'ingérent témérairement dans la conduite des peuples, que ceux qui méritent pour leurs péchez d'estre livrez à la conduite ténébreuse de ces aveugles présomptueux.

℣. 15. jusqu'au 21. *Pierre prenant la parole, luy dit : Expliquez-nous cette parabole. Et* JESUS *luy répondit : Quoy ! estes-vous encore vous-mêmes sans intelligence ? Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, & est ensuite jetté au lieu secret ? &c.*

Chrysost. ibid. ut suprà. Saint Jean Chrysostome témoigne que ses disciples furent eux-mêmes un peu troublez de ce que le Fils de Dieu avoit dit, Que *ce n'estoit pas ce qui entroit dans la bouche qui souilloit l'homme.* En effet cette parole pouvoit leur paroistre un peu surprenante, puisqu'elle sembloit contraire à la loy qu'ils avoient reçuë de Dieu, & qui défendoit aux Juifs plusieurs viandes comme impures. Mais ils n'osoient, dit saint Chrysostome, faire paroistre au Sauveur leur propre trouble. Et c'est pour cela qu'ils luy parlérent d'abord du scandale des Pharisiens, estant bien-aises de se servir de ce prétexte, pour estre eux-mêmes éclaircis. Cependant, comme JESUS-CHRIST ne témoigna que du mépris pour le scandale de ceux dont on luy parloit, Pierre qui estoit toûjours plus ardent que tous les

les autres, les prévint encore en cette rencontre; & il pria le Sauveur de leur *expliquer* ce qu'il avoit dit. Il fait bien connoiſtre leur inquiétude lorſqu'il traite les paroles de JESUS-CHRIST, quoique claires, de *parabole*, s'imaginant qu'elles renfermoient quelque choſe de caché. Ce fut donc auſſi une eſpece de ſcandale qui s'éleva dans le cœur des Apoſtres mêmes. Mais parce qu'en eux c'eſtoit ſeulement un effet de l'infirmité humaine, le Fils de Dieu, qui connoiſſoit parfaitement le fond de leur cœur, ſe contente de leur reprocher *leur peu d'intelligence* dans une choſe auſſi claire qu'eſtoit celle dont ils demandoient l'explication; & à l'heure même il les éclaircit, en leur diſant: *Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, &c.*

Il paroiſt viſiblement, ſelon que l'a remarqué ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu parle icy de l'impureté que les Phariſiens & les Docteurs de la loy prétendoient que l'on contractoit en mangeant ſans avoir lavé ſes mains; puiſqu'après avoir déclaré les choſes qui rendent un homme impur, il conclut; Qu'*un homme ne devient* donc *point impur, pour manger, ſans avoir* auparavant *lavé ſes mains. Tout ce que Dieu a créé*, comme dit ſaint Paul, *eſt bon.* Et quoiqu'il eût défendu aux Juifs dans l'ancienne loy pluſieurs viandes comme impures, cette impureté n'eſtoit que légale; c'eſt-à-dire, qu'elles eſtoient ſeulement cenſées impures à cauſe de la défenſe de la loy, & des choſes qu'elles figuroient; mais elles ne l'eſtoient pas en elles-mêmes. Ainſi le fruit dont Eve & Adam mangérent contre le précepte du Seigneur, ne les ſouilla qu'à cauſe qu'ils violérent le commande-

Chryſoſt. in Matth. hom. 52.

verſ. 20.

1. Tim. 4. 4.

ment de leur Créateur ; car ce fruit estoit bon par luy-même, comme estant la créature de Dieu. Et depuis l'établissement de la loy nouvelle, *on ne doit rien rejetter*, dit saint Paul, *de ce qui se mange avec action de graces.* Ce ne sont donc pas les viandes que l'homme mange, qui le souillent par elles-mêmes ; quoiqu'il puisse se souiller en les mangeant, s'il le fait avec excès, ou contre quelque précepte, ou en causant du scandale à la con-
1. Cor. 8. 9. science foible de ses fréres, selon saint Paul. Et la raison que le Fils de Dieu apporte pour montrer que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui*
vers. 17. *souille l'homme*, est celle-cy, Que *tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, & est ensuite jetté au lieu secret :* ou comme le marque encore plus
Marc. 7. 19. clairement un autre Evangéliste, Que *tout ce qui entre du dehors dans* le corps de *l'homme, ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre, d'où ce qui estoit impur dans toutes les viandes, est jetté dans le lieu secret.* Il n'y a donc que *le cœur* qui soit le principe de l'impureté dans l'homme, selon que l'assure JESUS-CHRIST. Car c'est de ce cœur comme d'une source empoisonnée, que sortent les mauvais desirs & tous les crimes dont il fait le dénombrement ; les *meurtres*, les *adultéres*, les *larcins*, *&c.*

Les hérétiques de ces derniers temps ont pris occasion de ces paroles de JESUS-CHRIST, Que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur*, pour condamner de superstition l'Eglise catholique, lorsqu'elle interdit certaines viandes à ses enfans les jours de jeûne & d'abstinence. Mais il paroist qu'ils expliquent les
2. Petr. 1. 20. 3. 16. Ecritures *par leur propre esprit* & *à leur perte*, com-

me dit saint Pierre. Car jamais l'Eglise n'a préten- *Estius. in Marc. 7. 15.*
du interdire ces sortes de viandes comme si elles
estoient impures : & elle est très-persuadée de
cette vérité enseignée par le grand Apostre, Qu'*on* *1. Timoth. 4. 4.*
ne doit rien rejetter de ce qui se mange avec action de graces; parce que toutes les créatures de Dieu sont bonnes par elles-mêmes. Ainsi lorsqu'elle nous oblige de nous abstenir en certains jours de quelques viandes ou plus délicates ou plus nourrissantes, c'est seulement pour mortifier nostre chair, & expier nos péchez par la pénitence: c'est pour nous mettre en estat de servir Dieu avec une plus grande liberté d'esprit. C'est un reméde qu'elle employe contre la concupiscence. Et quand l'homme viole en ce point les divines loix de l'Eglise, ce ne sont pas les viandes qu'il mange qui le souillent; mais c'est son orgueil qui l'a rendu desobéïssant envers celle qui ne luy commande rien que pour son salut.

℣. 21. 22. 23. 24. JESUS *estant parti de ce lieu, se retira du costé de Tyr & de Sidon; & une femme Chananéenne qui estoit sortie de ce païs-là, s'écria en luy disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy; ma fille est misérablement tourmentée par le démon: mais il ne luy répondit pas un* seul *mot, &c.*

L'infidélité des Pharisiens & des Docteurs de *Hieron. in hunc locum.*
la loy, toûjours attachez à calomnier JESUS-
CHRIST & à décrier sa conduite, put bien alors *Chrysost. in Matth. hom. 53.*
contribuer à le faire retirer du païs de Génézareth dans le dessein de se cacher, quoiqu'il ne le
put, comme dit saint Marc. Après qu'il eut fait *Marc. 7. 24.*
connoistre que les viandes ne communiquoient
point d'impureté par elles-mêmes, il semble ou-

vrir la porte aux Gentils pour s'approcher de sa personne, allant même au-devant d'eux en quelque façon : de même, dit saint Chrysostome, que Pierre ayant esté averti depuis de passer aussi pardessus toutes ces observations inutiles de la loy, fut envoyé aussi-tost aprés vers Corneille qui estoit Gentil. Il est vray que selon les régles de sa sagesse & de sa divine œconomie, il ne devoit pas encore quitter les Juifs. Mais sa grande charité le porta à se hâter de donner aux infidelles quelques rayons d'espérance en cette ineffable miséricorde, dont il fit sur eux dans la suite une effusion si abondante.

Nous avons déja parlé des deux villes de Tyr & de Sidon, voisines des Juifs : & l'on peut se souvenir des Chananéens, dont on a souvent parlé aussi dans les explications des premiers livres du vieux Testament. Ces peuples avoient esté dévouez par la justice de Dieu à la mort, & ils estoient regardez parmy les Juifs comme les plus impies de tous les hommes. Cette femme qui vient prier JESUS-CHRIST pour la guérison de sa fille, est nommée icy *Chananéenne*, parce qu'el-
Gen. 10. 15. le estoit de la race de Chanaan, dont le fils aîné s'appelloit Sidon : & elle est nommée dans saint Marc *Syrophénicienne*, parce qu'elle estoit de Phœnicie en Syrie. Il semble, dit saint Chrysostome, que le saint Evangéliste ait dessein de la rabbaisser en l'appellant *Chananéenne* ; car lorsqu'on entend ce nom, on se souvient aussi-tost de cette nation détestable, parmy laquelle toutes les loix de la nature avoient esté renversées. Mais il ne la nomme ainsi, continuë ce Saint, qu'afin de faire éclater davantage le miracle de sa foy ; puisqu'en mê-

me-temps qu'on se souvient de ces peuples si impies, on est obligé d'admirer en la personne de cette femme la toute-puissance de la grace de Jesus-Christ. Car on voit par son exemple, que ceux qui avoient esté chassez autrefois de leur païs de peur qu'ils ne pervertissent les Juifs, surpassoient alors les Juifs mêmes, puisqu'ils venoient à Jesus-Christ lorsque ces Juifs le chassoient du milieu d'eux, où il estoit de luy-même venu les trouver. Remarquez donc, dit saint Jérôme, que cette femme Chananéenne sort de son païs pour estre en estat d'obtenir par l'ardeur de sa foy & de ses cris la guérison de sa fille. Et en cela elle pouvoit estre, selon quelques-uns, une image de l'Eglise; puisque lorsque Jesus-Christ se retira tout à fait de la Judée, l'Eglise commença aussi à oser s'approcher de luy, estant sortie elle-même de son païs, selon cette parole du Prophete : *Oubliez, ma fille, vostre peuple & la maison de vostre pére.* *Hieron. in hunc locum.* *Chrysost. ut suprà. Hilar. in Matth. can. 15.*

Mais que *crie* cette femme Chananéenne, & que dit-elle à Jesus-Christ? *Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy.* Il paroist donc qu'elle a déja oublié son païs, & renoncé aux superstitions de son peuple, lorsqu'elle l'appelle son *Seigneur*, & qu'elle le considére comme ce *fils de David*, promis autrefois par les Prophetes, & attendu depuis si long-temps par les Juifs comme le Sauveur des hommes. Ainsi elle ne parle plus en Chananéenne, mais en vraye Israëlite selon l'esprit. Elle luy dit avec une humilité & une confiance admirable : *Ayez pitié de moy*, ayez pitié d'une mére accablée d'affliction, & qui sentant vivement le mal de sa fille, lorsque sa fille est el- *Hieron.* *Chrysost.*

le-même sans sentiment, s'adresse à vous comme au *Seigneur* & au maistre de la nature, & comme à celuy qui estant *fils de David*, est tout rempli de miséricorde pour les pécheurs & pour les personnes affligées.

Après qu'elle a exposé tout simplement à Jesus-Christ le mal de sa fille, qui *estoit misérablement tourmentée par le démon*, sans rien ajoûter, & sans prétendre obliger le souverain Médecin d'aller la trouver dans sa maison, *il ne luy répondit pas un seul mot*. Mais quelle est donc, s'écrie saint Jean Chrysostome, cette conduite si surprenante du Fils de Dieu? Quand les Juifs faisoient paroistre la derniére ingratitude à son égard; quand ils proféroient des blasphêmes contre luy, ou qu'ils le tentoient pour le surprendre, il ne les abandonnoit pas; & il travailloit au contraire à les convaincre par la force de ses paroles, & à les attirer à luy par ses exhortations. Mais lorsqu'une femme sans avoir esté élevée dans la connoissance de la loy & des Prophetes, fait paroistre un si grand respect pour sa personne, & luy adresse sa priére avec une si grande ferveur, il ne daigne pas luy répondre. Qui n'eût pas esté, ajoûte le même Saint, scandalisé d'une conduite si contraire à la réputation qu'il avoit de parcourir tous les bourgs & tous les villages pour y guérir les malades? Peut-estre aussi que beaucoup de ceux qui estoient presens en furent choquez. Au moins il paroist que les disciples du Sauveur s'en troublérent, lorsqu'ils dirent à Jesus-Christ de *la renvoyer*, en luy accordant ce qu'elle vouloit, *parce qu'elle crioit après eux*; c'est-à-dire, parce qu'ils trouvoient de la dureté à refuser d'écouter

les cris d'une mére plongée dans l'affliction.

Mais ils ne comprenoient pas le mystére de la conduite du Sauveur du monde, qui connoissoit la foy vive qu'il avoit luy-même inspirée dans le cœur de cette femme, & qui vouloit proposer ce grand exemple pour la confusion de tous ceux qui le voyoient. Il répond donc aux Apostres qui le pressoient de les délivrer de l'importunité de ses cris; mais il répond d'une maniére capable de la troubler tout à fait: *Je n'ay esté envoyé*, dit-il, *qu'aux brebis de la maison d'Israël qui se sont perduës*. Ce n'estoit donc pas, comme le remarque saint Jérôme, par un esprit de Pharisien & de Docteur de la loy qu'il refusoit cette femme; mais pour ne paroistre pas agir contre l'ordre qu'il avoit luy-même donné aux Apostres, de *n'aller point vers les Gentils*. Car quoiqu'il fût au-dessus des loix, estant le suprême législateur, il ne vouloit pas donner de prétexte à ses calomniateurs pour l'accuser, & il réservoit proprement le salut des nations au temps de sa résurrection. Il *n'estoit* donc *envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël*; c'est-à-dire, que selon l'ancienne promesse faite à Abraham & à David, il estoit premiérement envoyé à Israël; & que ce ne devoit estre qu'au refus des Juifs que l'Evangile seroit prêché aux nations par un effet de la miséricorde toute gratuite du Seigneur. Aussi saint Paul dit de JESUS-CHRIST, *Qu'il a esté le ministre* de l'Evangile *à l'égard du peuple circoncis, pour confirmer la vérité des promesses de Dieu faites à leurs péres*. Et en effet il *ne s'est acquitté personellement* de ce ministére qu'envers les seuls Juifs, ayant réservé de convertir les Gentils par ses Apostres aprés sa ré-

Hieron. in hunc locum.

ſurrection. L'Evangile dit que ces brebis de la maiſon d'Iſraël *eſtoient perduës :* car quoique ce fût le peuple de Dieu, conſacré particuliérement à ſon ſervice, ils ne pouvoient néanmoins eſpérer aucun ſalut qu'en vertu de la rédemption que leur devoit mériter le Fils de Dieu fait homme, & mourant pour ſauver les hommes.

℣. 25. 26. 27. 28. *Mais elle s'approcha de luy en diſant : Seigneur, aſſiſtez-moy. Il luy répondit : Il n'eſt pas juſte de prendre le pain des enfans & de le donner aux chiens. Elle répliqua : Il eſt vray, Seigneur ; mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maiſtres, &c.*

Le ſeul ſilence de Jesus-Christ eût paru capable de jetter la Chananéenne dans le découragement. Mais la réponſe qu'il avoit faite aux Apoſtres lorſqu'ils le prioient pour elle, ſembloit devoir luy oſter toute eſpérance d'obtenir ce qu'elle vouloit. Cependant elle ne s'abbattit point ; & bien loin de ſe ralentir dans ſon ardeur, elle inſiſta davantage pour fléchir celuy qu'elle regardoit comme tout-puiſſant & tout rempli de bonté. Et en cela elle condamnoit dès lors noſtre lâcheté, qui nous porte, dit ſaint Chryſoſtome, à quitter noſtre priére dès que nous n'en obtenons pas l'effet : au-lieu qu'il eſt neceſſaire de prier avec d'autant plus d'ardeur que Dieu différe à nous exaucer. Elle *crioit* donc d'abord *derriére* les Apoſtres, ſelon l'expreſſion du texte ſacré. Mais lorſqu'il ſembloit que le refus de Jesus-Christ l'auroit dû porter à s'en éloigner, elle *s'en approche* au contraire davantage ; & faiſant paroiſtre, continuë ce Pére, une ſainte impudence, après

Chryſoſt. ut ſupr.

même que les Apoſtres avoient eſté rebutez, elle le preſſoit elle-même par de nouvelles inſtances. Elle *l'adore* en ſe proſternant, & luy dit: *Seigneur, aſſiſtez-moy*. Elle ne dit pas, ſelon la remarque du même Saint: *Ayez pitié de ma fille*: mais elle dit à celuy qui connoiſſoit le tourment intérieur qu'elle ſouffroit à cauſe de cette fille: *Aſſiſtez-moy*. Car elle ne ſe ſéparoit point de celle qu'elle aimoit uniquement, & dont la guériſon devoit eſtre en quelque ſorte la ſienne propre. Mais quoy donc! dit encore ſaint Chryſoſtome en s'adreſſant à cette femme, n'avez-vous pas entendu la déclaration que JESUS-CHRIST vient de faire, Qu'il *n'a eſté envoyé qu'aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël?* Il eſt vray, répond la Chananéenne: mais il eſt le maiſtre & le Seigneur ſouverain. Il peut s'il le veut, uſer de miſéricorde & faire ce qu'il luy plaiſt.

Cependant la foy ſi vive de cette femme n'eſtoit pas encore aſſez éprouvée, ni aſſez connuë de ceux qui eſtoient preſens. Et celuy qui la ſouſtenoit intérieurement d'une maniére ſi miraculeuſe, la rebute de nouveau avec d'autant plus de dureté en apparence, qu'elle le prioit avec plus d'humilité. *Il n'eſt pas juſte*, luy dit-il, *de prendre le pain des enfans & de le donner aux chiens.* Il n'appelle plus comme auparavant, les Juifs des *brebis*, mais les *enfans*; & il la met elle-même au rang des *chiens*. C'en eſtoit aſſez pour la jetter dans le deſeſpoir: mais le Fils de Dieu proportionnoit ſes épreuves à la fermeté de ſa foy. Les Juifs eſtoient donc regardez alors comme les *enfans*, à cauſe du ſoin tout particulier que Dieu avoit pris de leur conduite comme leur pére; &

les Gentils au contraire comme *des chiens*, à cause de l'impureté de leurs mœurs, & de l'impudence avec laquelle ils se prostituoient à l'idolatrie. Mais cette femme, dont l'esprit estoit aussi éclairé que le cœur estoit embrasé, au-lieu de s'abbattre lorsqu'elle se voit traitée si indignement, trouve enfin dans les paroles de JESUS-CHRIST quelque outrageantes qu'elles paroissent, dequoy le forcer en quelque façon à luy faire miséricorde. *Il est vray*, dit-elle, qu'on *ne doit pas prendre le pain des enfans pour le donner aux chiens*; c'est-à-dire, que les graces & les faveurs destinées à Israël, appellé dans l'Ecriture
Exod. 4. 22. le fils aîné du Seigneur: *Filius meus primogenitus Israël*, ne devoient pas estre prodiguées à des profanes. *Mais les petits chiens*, continuë-t-elle, *mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maistres*; c'est-à-dire: Je sçay bien que je ne mérite point de manger le pain des enfans, ni d'estre nourrie à la table avec le Pére; mais je seray très-contente de manger leurs restes avec les petits chiens de la maison, à qui on ne peut les refuser. Loin donc de porter envie aux Juifs qu'elle voyoit préférez à soy d'une maniére si humiliante, elle entra parfaitement dans tout ce que JESUS-CHRIST luy disoit. Il avoit dit qu'il *n'estoit pas juste* de prendre le pain des autres pour le luy donner: & elle témoigne qu'il y auroit eu en effet de l'injustice à le faire. Il avoit nommé les Juifs *les enfans*; & elle les nomme ses *maistres*. Il l'avoit mise au rang des *chiens*; & elle déclare quelle est la condition & la nourriture de ces chiens, au nombre desquels elle veut bien estre mise. Que l'on compare, dit saint Chry-

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. ut supr.

ſoſtome, l'humilité ſi profonde de cette femme, avec la vaine préſomption des Juifs. Ils répondoient inſolemment au Sauveur : *Nous ſommes de la race d'Abraham, & jamais nous n'avons eſté eſclaves de perſonne. Nous avons tous Dieu pour pére.* Joan. 8. 33.41. Celle-cy ne réſiſte point à JESUS-CHRIST lorſqu'il sembloit luy donner un nom très-injurieux. Elle l'avouë, en ſe mettant ſous les pieds des Juifs comme une *chienne.* Et elle mérite par ce prodigieux abbaiſſement, d'eſtre élevée au rang des *enfans*; au-lieu qu'ils furent depuis eux-mêmes mis au rang des chiens; tant il eſt vray, dit ſaint Jérôme, Hier. in hunc loc. que la foy a la vertu de produire des changemens merveilleux dans le cœur des hommes : *O mira rerum converſio ! Iſraël, quondam filius, nos canes. Pro diverſitate fidei, ordo nominum commutatur.*

Comme JESUS-CHRIST n'avoit eu aucun Chryſoſt. deſſein de l'outrager en luy parlant ſi durement, mais plutoſt de découvrir aux yeux des hommes le treſor d'humilité & de foy qui eſtoit caché au fond de ſon cœur; il n'eut pas plutoſt entendu ſa réponſe, qu'il témoigna par une exclamation, combien ſa foy la rendit digne d'obtenir ce qu'elle vouloit : *O femme !* luy dit-il, *voſtre foy eſt grande; qu'il vous ſoit fait comme vous le deſirez.* Ce fut donc à la *grandeur* de ſa *foy* que la ſanté de ſa fille fut accordée; puiſque l'Evangile ajoûte, Que cette *fille fut guérie à l'heure même.* Et c'eſt ainſi que la foy de l'Egliſe, figurée par cette femme, a ſouvent la force d'obtenir de Dieu la converſion de ſes enfans, lorſqu'ils paroiſſent eux-mêmes comme inſenſibles à leur ſalut. Ce ſont les *cris* de cette mére toute pleine de charité &

de foy, & tirée du milieu des infidelles, qui font une sainte violence à celuy qui veut estre importuné, & qui n'accorde ordinairement ses graces qu'à une priére ardente & persévérante. Saint Augustin dit que les deux guérisons miraculeuses que fit JESUS-CHRIST en la personne de cette fille, & en la personne du serviteur du Centenier, sans aller luy-même les trouver dans leur maison, figuroit que les nations seroient sauvées par la vertu de sa parole, sans estre honorées de sa visite, comme les Juifs.

August. quæst. Evangel. lib. 1. quæst. 18.

℣. 29. 30. 31. JESUS *ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée : & estant monté sur une montagne, il s'y assit. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, &c.*

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST après avoir fait sentir sa miséricorde à la fille de la femme Chananéenne, revient vers la mer de Galilée trouver les Juifs: car c'estoit à eux qu'il estoit principalement envoyé. Et comme un aigle qui excite ses petits aiglons à voler, *il monte sur une montagne*, pour élever peu à peu les peuples vers luy : *Quasi avis teneros fœtus provocet ad volandum.* Ce fut-là que lorsqu'il *se fut assis*, une grande multitude de personnes vinrent le trouver avec toutes sortes de malades, qu'ils conduisoient, dit saint Jérôme, ou qu'ils portoient même à cause de leurs différentes infirmitez. Plût à Dieu que presentement les peuples fidelles le regardassent dans le ciel à la droite de son Pére, comme assis *sur la montagne*, c'est-à-dire, comme élevé au-dessus de tout par sa souveraine puissance, & qu'ils s'approchassent de luy, à l'exemple de ces peuples, par une

foy vive, pour estre guéris par ce médecin suprême des différentes maladies de leurs ames : car, comme dit saint Augustin, & ces *muets*, & ces *aveugles*, & ces *sourds*, & ces *boiteux*, nous figuroient ceux qui l'estant spirituellement, ont besoin que Dieu par sa bonté toute gratuite deslie la langue des uns, afin qu'ils louent le Seigneur, & qu'ils confessent la foy véritable ; qu'il ouvre les yeux des autres, pour leur donner l'intelligence ; qu'il fasse marcher droit les *boiteux* dans la voye de leur salut, en leur faisant accomplir fidellement ses divins préceptes ; & qu'il rende l'ouïe aux sourds, en amollissant la dureté de leur cœur, & guérissant leur insensibilité. *August. ut supr.*

℣. 32. jusqu'au 39. *Or* JESUS *ayant appellé ses disciples, leur dit : J'ay compassion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moy, & ils n'ont rien à manger : & je ne veux pas les renvoyer sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin, &c.*

JESUS-CHRIST en cette occasion, comme en l'autre dont il est parlé au chapitre précédent, veut nourrir, dit saint Jérôme, ceux qu'il a guéris : & il leur oste premiérement leurs infirmitez, afin de donner de la nourriture à ceux qu'il a rendu sains : *Priùs aufert debilitates, ut posteà sanis offerat cibos.* Il *appelle ses disciples*, & leur communique ce qu'il veut faire ; soit pour enseigner aux Pasteurs par son exemple, comme dit le même Pére, à conférer avec ceux qui leur sont soumis touchant les desseins qu'ils ont à prendre ; soit pour donner lieu à ses disciples par cet entretien familier qu'il a avec eux, de mieux com- *Hieron. in hunc locum. Matth. 14. 14. &c.*

prendre la grandeur de ce miracle qu'il devoit faire, en considérant qu'ils manquoient de pain pour nourrir une si grande multitude de personnes dans le desert. JESUS-CHRIST *a compassion de ces peuples*, à cause de cette *persévérance* avec laquelle ils s'attachoient à le suivre pour estre guéris, & pour entendre ses instructions, sans songer même à leur nourriture : car *ceux*, comme il dit ailleurs, *qui ont faim, & qui ont*
Matth. 5. 6. *soif de la justice, sont* dignes d'estre *rassasiez*. Et il *ne veut pas les renvoyer sans qu'ils ayent mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin :* ce qui figuroit, selon que l'explique encore saint Jérôme, que celuy-là est en danger de périr, qui marche & qui se haste d'arriver au ciel, comme au lieu de son repos, sans avoir soin de se nourrir *dans le chemin* du pain céleste : *Periclitatur ergo, qui sine cœlesti pane ad optatam mansionem pervenire festinat.*

Hilar. in Matth. can. 15. Ce miracle estant presque la même chose que celuy qu'on a déja expliqué, il suffit de remarquer avec saint Hilaire & saint Jérôme, quelques petites différences de l'un & de l'autre. Là il est marqué, Que ce furent les disciples qui dirent à JESUS-CHRIST, que *le lieu estoit desert*, &c. Icy c'est JESUS luy-même qui appelle ses disciples, & qui leur témoigne la compassion qu'il a de ces peuples. Là il n'y avoit que cinq pains & deux poissons : icy il y a sept pains & quelques petits poissons. Là le peuple s'assit sur l'herbe ; icy sur la terre. Là il se trouva cinq mille hommes ; & icy quatre mille. Là on remplit douze paniers des morceaux qui estoient restez ; icy on en remplit sept corbeilles. Il est étonnant que

les Apoſtres qui avoient déja eſté témoins du miracle que le Sauveur avoit fait dans le deſert, pour nourrir cinq mille hommes de cinq pains & de deux poiſſons, paroiſſent encore ſi foibles, & ſemblent en avoir perdu tout le ſouvenir, lorſqu'ils témoignent l'impuiſſance où ils eſtoient de trouver aſſez de pain pour *raſſaſier une ſi grande multitude*. Mais leur exemple nous doit convaincre, que les miracles n'ont point la force d'augmenter la foy, ſi l'auteur même de ces œuvres merveilleuſes, n'agit d'une maniére encore plus admirable ſur le cœur des hommes. D'ailleurs, ils avoient auſſi raiſon d'enviſager la nourriture de tous ces peuples, comme une choſe qui leur eſtoit impoſſible, en ſe regardant ſeulement eux-mêmes. C'eſt pourquoy JESUS-CHRIST tira de la foibleſſe de ſes Apoſtres, ſa propre gloire; puiſqu'il fit éclatter d'autant plus viſiblement ſa toute-puiſſance dans ce miracle, que ces diſciples encore imparfaits marquoient plus ouvertement leur peu de foy & leur impuiſſance, par la conſidération de ce lieu tout à fait deſert, & de cette grande multitude qu'il falloit nourrir : *Unde nobis in deſerto panes tantos, ut ſaturemus turbam tantam?* Mais le Sauveur en faiſant ce miracle donne une preuve extraordinaire de ſa bonté, auſſibien que de ſa puiſſance ; puiſqu'il *eſt touché de compaſſion* pour ces peuples lorſqu'ils ſembloient s'oublier eux-mêmes, & qu'il n'attend pas comme l'autre fois, qu'on luy demande qu'il les nourriſſe, ou qu'il les renvoye ; mais que de luy-même il les prévient, & témoigne eſtre réſolu de récompenſer leur grande *perſévérance*. Heureuſes les ames, qui attachées à ſuivre par tout JESUS-

CHRIST, jusques dans les lieux deserts & sur les montagnes, & remettant au Seigneur, comme dit le prophete Roy, tout le soin de ce qui les regarde, méritent qu'il s'intéresse à les nourrir intérieurement du pain de sa vérité & de sa grace, & à leur donner aussi comme par-dessus, ce qui leur est necessaire pour le soustien de la vie presente ! *Jacta super Dominum curam tuam : & ipse te enutriet.*

Psalm. 54. 23.

Dans l'un de ces deux miracles *il reste douze paniers de morceaux de pain* ; quoiqu'il n'y eût que cinq pains pour cinq mille hommes. Et dans celuy-cy, quoiqu'il y eût sept pains, & que ceux qui en furent rassâsiez ne se trouvassent qu'au nombre de quatre mille, il ne reste que sept corbeilles pleines de morceaux. La raison qu'en rend saint Jean Chrysostome, est que ces corbeilles pouvoient contenir davantage que les paniers ; ou que le Seigneur vouloit empêcher que l'égalité des mesures ne confondît ces deux différens miracles, & ne fist perdre le souvenir de l'un d'entr'eux ; ou qu'enfin ayant égalé dans l'un le nombre des corbeilles pleines de morceaux qui restérent, à celuy des Apostres, & dans l'autre, le nombre des paniers remplis des mêmes morceaux, à celuy des pains qu'on luy presente, il voulut faire connoistre encore par là, avec quelle facilité & quelle justesse il pouvoit diversifier, comme il luy plaisoit, les effets de sa divine vertu. Mais saint Hilaire témoigne que ce qu'on vit arriver alors, quand il resta sept corbeilles pleines de morceaux de pain, après que le peuple eut esté parfaitement rassâsié, nous estoit une figure excellente, qui exprimoit admirablement la

Chrysost. in Matth. hom. 54.

Hilar. in Matth. can. 15.

surabondance des sept dons du Saint-Esprit, & cette source inépuisable de tresors spirituels, qui semble s'augmenter à nostre égard à mesure qu'elle se répand avec une profusion plus abondante: *Quod septem sportæ replentur, redundans & multiplicata septiformis spiritus copia indicatur, cui quod largiatur exuberat; fitque, saturatis nobis, ditior semper & plenior.*

℣. 39. JESUS *ayant ensuite renvoyé le peuple, il monta sur une barque, & passa au païs de Magédan.*

Celuy qui estoit venu dans le monde pour s'humilier & s'anéantir aux yeux des hommes, leur donnoit par toute sa conduite l'exemple de cette profonde humilité, qu'ils devoient principalement imiter en luy. Car s'il faisoit des prodiges, c'estoit par necessité & par bonté pour ces peuples, qu'il estoit juste qu'il nourrît lorsqu'ils quittoient tout pour luy: c'estoit afin d'établir par ces signes extraordinaires la vérité de sa mission & sa divine vertu. Ces miracles n'estoient donc pas ce qu'il proposoit aux hommes, comme un sujet d'imitation; quoiqu'il blamât les Apostres de n'avoir pas même de la foy autant qu'un grain de sénevé, qui auroit esté capable de transporter les montagnes. Mais ce qu'il leur proposoit estoit, cet éloignement de toute gloire qu'il faisoit paroistre après ses œuvres les plus éclattantes. *Il renvoye* donc *le peuple* aussi-tost après qu'il l'a nourri d'une maniére si miraculeuse, tant pour leur apprendre à se passer de la vûë de sa presence corporelle, & à élever leurs cœurs jusqu'à sa divinité cachée sous les voiles de son corps mortel; que pour leur montrer l'exemple d'éviter avec

grand soin les sujets de vaine gloire. Il est vray qu'il ne craignoit pas ces mouvemens pour luy-même, estant véritablement par sa nature divine le Dieu de gloire : mais il formoit peu à peu par son exemple le corps mystique de son Eglise, dont les fidelles sont les membres & luy le chef. Ainsi s'éloignant du lieu où il avoit fait ce grand miracle de la multiplication des pains, & quittant ces peuples, qui songeoient peut-estre, comme en une autre occasion, à luy procurer une élévation temporelle, *il monta sur une barque*, & se retira
Joan. 6. 15. *vers Magédan*, ou, selon saint Marc, *vers Dal-*
Marc. 8. 10. *manutha* ; c'est-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, sur les confins de ces deux
Tirin in hunc loc. villes, dont le territoire estoit proche l'un de l'autre.

CHAPITRE XVI.

Marc. 8. 11. 1. Alors les Pharisiens & les Sadducéens vinrent à luy pour le tenter, & le priérent de leur faire voir quelque prodige dans ‖ le ciel.

1. Et accesserunt ad eum Pharisæi & Sadducæi tentantes : & rogaverunt eum ut signum de cælo ostenderet eis.

Luc. 12. 54. 2. Mais il leur répondit : Le soir vous dites : Il fera beau, parce que le ciel est rouge :

2. At ille respondens, ait illis : Facto vespere dicitis : Serenum erit, rubicundum est enim cælum ;

3. & le matin *vous dites :* Il y aura aujourd'huy de l'orage,

3. & mane : Hodie tempestas, rutilat

1. *autr.* l'air.

enim triste cælum.

4. Faciem ergo cæli dijudicare nostis: signa autem temporum non potestis scire? Generatio mala & adultera signum quærit: & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ: & relictis illis, abiit.

5. Et cùm venissent discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere.

6. Qui dixit illis: Intuemini, & cavete à fermento Pharisæorum & Sadducæorum.

7. At illi cogitabant intra se, dicentes: Quia panes non accepimus.

8. Sciens autem Jesus, dixit: Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis?

parce que le ciel est sombre & rougeastre.

4. // Vous sçavez donc reconnoistre ce que présagent les diverses apparences du ciel, & vous ne sçavez point discerner les signes des temps *que Dieu a marquez?* Cette nation corrompuë & adultére demande un prodige, & il ne luy sera point donné d'autre prodige que celuy du prophete Jonas: & les laissant il s'en alla. *Suprà* 12, 39. *Jon.* 2. 2.

5. Or ses disciples estant passez au-delà de l'eau, avoient oublié de prendre des pains.

6. Et JESUS leur dit: Ayez soin de vous garder du levain des Pharisiens & des Sadducéens. *Marc.* 8. 15. *Luc.* 12. 1.

7. Mais ils pensoient & disoient entr'eux: // C'est parce que nous n'avons point pris de pains.

8. Ce que JESUS connoissant, il leur dit: Hommes de peu de foy, pourquoy vous entretenez-vous ensemble de ce que vous n'avez point pris de pains?

4. *gr.* Hypocrites.
7. *autr.* Nous n'avons point pris de pains. *Expl.* Quia panes non accepimus. Phrasis græca, imò & hebraica, in qua, *quia* redundat.

Suprà 14. 17. Joan. 6. 9. 9. Ne comprenez-vous point encore & ne vous souvient-il point que cinq pains ont suffi pour cinq mille hommes, & combien vous en avez remporté de paniers?

9. Nondum intelligitis neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, & quot cophinos sumsistis?

Suprà 15. 34. 10. & que sept pains ont suffi pour quatre mille hommes, & combien vous en avez remporté de corbeilles?

10. neque septem panum in quatuor millia hominum, & quot sportas sumsistis?

11. Comment ne comprenez-vous point que ce n'est pas du pain *dont je vous parlois, lors*que je vous ay dit de vous garder du levain des Pharisiens & des Sadducéens?

11. Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis: Cavete à fermento Pharisæorum & Sadducæorum?

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avoit pas dit de se garder du levain qu'on met dans le pain; mais de la doctrine des Pharisiens & des Sadducéens.

12. Tunc intellexerunt, quia non dixerit cavendum à fermento panum; sed à doctrina Pharisæorum & Sadducæorum.

Marc. 8. 27. † Chaire de saint Pierre. S. Pierre & saint Paul. 13. † JESUS estant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples, & leur dit: ‖ Que disent les hommes? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme?

13. Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi: & interrogabat discipulos suos, dicens: Quem dicunt homines esse Filium hominis?

14. Ils luy répondirent: Marc. 8. 28. Luc. 9. 19. Les uns disent *que c'est* Jean Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophetes.

14. At illi dixerunt: Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis.

13. gr. Qui disent les hommes que je suis, moy Fils de l'homme?

15. Dicit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis ?

15. JESUS leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que je suis ?

16. Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi.

16. Simon Pierre prenant Joan. 6.
la parole, luy dit : Vous estes 70.
le CHRIST, Fils du Dieu vivant.

17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es Simon Bar-Jona : quia caro & sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cælis est.

17. JESUS luy répondit : Vous estes bienheureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont révélé cecy, mais mon Pére qui est dans les cieux.

18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non prævalebunt adversus eam.

18. Et moy aussi je vous Joan. 1.
dis que vous estes Pierre, & 42.
que sur cette pierre je bastiray mon Eglise ; & les portes d'enfer ne prévaudront point contr'elle.

19. Et tibi dabo claves regni cælorum : & quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in cælis : & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in cælis.

19. Et je vous donneray les Isai. 22.
clefs du royaume des cieux ; 22. Joan. 20.
& tout ce que vous lierez sur 23.
la terre sera aussi lié dans les cieux ; & tout ce que vous deslierez sur la terre, sera aussi deslié dans les cieux ¶.

20. Tunc præcepit discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus.

20. En même-temps il commanda à ses disciples de ne dire à personne qu'il fût JESUS le CHRIST.

21. Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia opor-

21. Dès lors JESUS commença à découvrir à ses disciples, qu'il falloit qu'il allât

à Jérusalem ; qu'il y souffrît beaucoup de la part des // Sénateurs, des Scribes & des Princes des Prestres ; qu'il y fût mis à mort ; & qu'il ressuscitât le troisiéme jour.

teret eum ire Jerosolymam, & multa pati à Senioribus & Scribis, & Principibus Sacerdotum ; & occîdi, & tertiâ die resurgere.

22. // Et Pierre le prenant à part commença à le reprendre, en luy disant : A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne vous arrivera point.

22. Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens: Absit à te, Domine, non erit tibi hoc.

Marc. 8. 33. 23. Mais JESUS se retournant, dit à Pierre : // Retirez-vous de moy, satan, vous m'estes à scandale, parce que vous n'avez point de goust pour les choses de Dieu, mais pour les choses // de la terre.

23. Qui conversus, dixit Petro : Vade post me, satana, scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.

Suprà 10. 38. Luc. 9. 23. 24. 27 † Un S. Martyr Pontife. 24. Alors † JESUS dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

24. Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum & tollat crucem suam, & sequatur me.

Luc. 17. 33. Joan. 12. 25. 25. // Car celuy qui voudra sauver sa vie, la perdra ; & celuy qui perdra sa vie pour l'amour de moy, la retrouvera.

25. Qui enim voluerit animam suam salvam facere perdet eam: qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

21. *l.* Anciens.

22. *autr.* Et Pierre l'embrassant ou le prenant avec la main. *Grot. Jansen.*

23. *l.* Allez après moy.

Ibid. *l.* des hommes.

25. expl. *Il y a par tout icy le mot d'ame*, qui voudra sauver son ame, &c. *Mais ce mot, selon la phrase hébraïque, signifie la personne même, comme il paroist par saint Luc 17. 33, & ce que dit* JESUS-CHRIST *est fondé sur ces deux maniéres de se sauver & de se perdre : l'une temporelle & l'autre éternelle.*

26. Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?

26. Et que serviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de perdre son ame? Ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter son ame *après qu'il l'aura perduë?*

27. Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis: & tunc reddet unicuique secundùm opera ejus.

27. Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Pére avec ses Anges; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres. *Act.* 17. 31. *Rom.* 2. 6.

28. Amen dico vobis, sunt quidam de hîc stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo.

28. Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont icy qui ‖ n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en son regne. *Marc.* 8. 39. *Luc.* 9. 27.

28. *l.* ne gousteront point.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

✝. 1. jusqu'au 5. *ALors les Phariſiens & les Sadducéens vinrent à luy pour le tenter, & le priérent de leur faire voir quelque prodige dans le ciel. Mais il leur répondit : Le soir vous dites : Il fera beau, parce que le ciel est rouge, &c.*

On peut voir auparavant dans les explications du douziéme chapitre, ce qu'on y a déja dit sur une demande semblable des Pharisiens & des Docteurs de la loy, & sur le prodige de Jonas. *Matt.* 12. 38. &c.

On peut seulement remarquer icy, qu'encore que les *Pharisiens*, & les Sadducéens composassent deux différentes sectes directement opposées l'une à l'autre, elles s'unissoient ensemble contre JESUS-CHRIST, par un mouvement de l'esprit d'erreur qui les possedoit également. Et c'est, comme dit un Interprete, le génie qu'on peut remarquer encore aujourd'huy dans toutes les différentes societez des hérétiques, qui bien que souvent divisées entr'elles, sont toûjours prestes à s'unir contre l'Eglise. Car le démon qui est par luy-même un esprit de division, semble réünir alors toutes ses forces contre l'unité & la vérité catholique; n'aimant, pour le dire ainsi, la paix & l'union, que lorsqu'elle est fausse & pernicieuse à la charité, qui est toûjours fondée sur la vérité.

Hieron. in hunc locum. La réponse que le Fils de Dieu leur fait est très-aisée à comprendre, selon saint Jérôme : car comme par la connoissance journaliére qu'ils avoient des diverses *apparences du ciel*, ils jugeoient ordinairement quand il devoit faire beau ou laid, & quand les jours devoient estre ou pluvieux ou sereins; ils estoient inexcusables de ne se point appliquer de même à connoistre par l'intelligence des Ecritures *les signes des temps*; c'est-à-dire, ce que les Prophetes avoient marqué avec tant d'exactitude, du *temps* & des *signes* de son avenement. Ainsi ces hommes qui paroissoient dans les choses temporelles si sages & si clairvoyans, sembloient estre comme aveugles en tout ce qui regardoit la chose du monde qui devoit leur estre la plus précieuse. Car dès le temps de la chûte du premier homme, & dans la suite de

tous les siécles, Dieu leur avoit ou prédit très- *Genes.* 3.
clairement, ou figuré par quelques signes éclat- 15. 49. 10.
tans, ou marqué par des époques très-manifestes, *Daniel.*
& le Messie qui devoit les délivrer de l'esclavage 9. 24. 25. 26.
du péché, & le temps de sa venuë, & la maniére *Isai.* 7.
dont il leur procureroit cette délivrance. Il est 14. 9. 2. 6.
vray qu'ils s'attendoient que la venuë de ce *Jonas.* 2. 1. 11.
Messie seroit accompagnée des marques éclat- *Matth.*
tantes de sa grandeur. Mais c'estoit leur propre 12. 40.
orgueil qui les empêchoit de bien *distinguer les*
temps. Car l'avenement du Fils de Dieu dans sa
chair mortelle, comme le remarque saint Jean *Chrysost.*
Chrysostome, devoit leur estre connu pour très- *in Matth. hom.* 54.
différent de celuy auquel il paroistra immortel
& glorieux à la vûë de tous les hommes. Dans
le premier, dit ce Saint, il estoit besoin qu'il fist
des miracles sur la terre, pour l'établissement de
son Eglise. Mais *les prodiges* que les Pharisiens
demandoient à *voir dans le ciel*, sont proprement
reservez au temps du second avenement. Dans le
premier, il est venu comme médecin & comme
Sauveur: mais dans le second, il viendra comme
Juge. Presentement il paroist afin de chercher
ce qui estoit égaré : mais alors il paroistra pour
demander compte aux hommes de toutes leurs
œuvres. Il est donc venu la premiére fois estant
caché ; & il viendra la seconde d'une maniére
éclattante & visible à tous, donnant alors *dans le*
ciel des signes terribles de sa presence, par l'ob- *Matth.*
scurcissement du soleil & de la lune, par la chute 24. 29.
des étoiles, & par l'ébranlement des vertus des
cieux. Tels seront *les signes* qui paroistront *dans*
le ciel au dernier jour. Mais pendant le temps de
la vie mortelle du Fils de Dieu, c'estoit par l'anéan-

tissement de son Incarnation, accompagnée de cette foule de miracles faits en faveur de son peuple, qu'on devoit le discerner pour n'y estre pas trompé.

℣. 5. jusqu'au 13. *Or ses disciples estant passez au-delà de l'eau, avoient oublié à prendre des pains. Et* Jesus *leur dit : Ayez soin de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens Mais ils pensoient & disoient entr'eux : Nous n'avons point pris de pains. Ce que* Jesus *connoissant, il leur dit : Hommes de peu de foy, &c.*

Hieron. in hunc locum. Saint Jérôme se fait cette objection : Comment les Apostres n'avoient-ils point de pains, eux qui aussi-tost après avoir rempli sept corbeilles des morceaux qui estoient restez de ce grand miracle, montérent sur une barque pour venir vers Magédan, & qui y remontérent ensuite pour *passer de l'autre costé*, & s'en aller à Bethsaïde, selon
Marc. 8. 10. 11. 12. 13. 14. 22. saint Marc. Mais il y répond par l'Ecriture, & fait voir que ce fut un pur oubli qui leur fit manquer de prendre avec eux leur provision, n'ayant alors qu'un pain dans leur barque : car comme le Fils de Dieu se retiroit assez ordinairement dans les lieux deserts, ils se voyoient obligez de porter quelque espece de provision en des lieux où ils auroient eu de la peine à en trouver. Cependant s'ils avoient eu plus de foy, ils se seroient souvenus qu'ils estoient en la compagnie de celuy qui avoit déja multiplié deux fois si miraculeusement un peu de pain, pour nourrir devant leurs yeux tout un peuple. Ainsi ils *estoient*, comme Jesus-Christ le leur reproche, *sans intelligence* ; & ils sembloient *avoir* déja *oublié* ces effets surnaturels de la puissance de leur divin maistre. Mais

leur exemple se retrace encore tous les jours dans ceux, qui comblez par la magnificence des dons de leur Rédempteur, & du plus divin de tous ses dons, qui est son saint corps dans l'Eucharistie, manquent encore de foy, & se deffient à tous momens de sa paternelle providence dans les différens événemens, par lesquels il veut qu'ils soient éprouvez.

Lorsque les Apostres s'entretenoient du sujet de leur inquiétude, estant encore sur l'eau, comme il paroist par saint Marc, JESUS-CHRIST prit occasion de les avertir, Qu'ils *eussent grand soin de se garder du levain des Pharisiens, & des Sadducéens.* Estant encore grossiers, ils ne comprirent point le vray sens de ce que le Fils de Dieu leur disoit. Et comme ils avoient alors l'esprit tout rempli de ce que le pain leur manquoit, ils s'imaginérent qu'il pouvoit bien leur parler de ce pain matériel, sans connoistre néanmoins de quelle maniére ils devoient l'entendre. JESUS-CHRIST eût pû les remplir dès le commencement de sa lumiére, pour leur donner tout d'un coup l'intelligence parfaite de toutes les véritez qu'il leur marquoit. Mais il ne le vouloit pas, leur reservant cette grace pour le temps de l'effusion abondante de son Saint-Esprit sur eux : ainsi il se contentoit de les instruire peu à peu. Où est vôtre foy, leur dit-il presentement ; c'est-à-dire, faut-il que les disciples de celuy qui les a déja tant de fois rendu témoins de sa puissance, se troublent encore sur le sujet de la nourriture ? Faut-il que le souvenir de deux miracles si éclatans de la multiplication des pains, se soit effacé de voste esprit ? ***Neque recordamini quinque panum***

in quinque millia hominum, &c. Faut-il que vous demeuriez toûjours *sans intelligence*, & comme aveugles & sourds, ayant des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre ? Mais comment, Seigneur, auroient-ils pû voir, & auroient-ils pû entendre, n'ayant point encore les yeux du cœur pour voir, & des oreilles toutes spirituelles pour entendre les véritez adorables que vous leur marquiez ! C'estoit aussi là sans doute ce que vous vouliez principalement leur bien imprimer au fond de l'ame ; Qu'ils auroient toûjours & des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement convaincus par leurs propres expériences, que c'estoit à vous de leur donner ces oreilles & ces yeux qui leur estoient necessaires pour ne pas entendre, & pour ne pas voir inutilement.

Il est vray qu'on leur avoit dit auparavant, Matth. 13. 11. Que *pour eux, il leur avoit esté donné de connoistre les mystéres du royaume du ciel ; au-lieu que pour* le commun des Juifs, *il ne leur avoit pas esté donné.* Mais ce *don* & cette grace regardoit beaucoup davantage l'avenir que le present. Et ayant déja le bonheur d'estre attachez à la suite du Fils de Dieu, & de croire en luy, ils estoient ceux dont il parle au même endroit lorsqu'il ajoûte ; Que *quiconque a* déja, *on luy donnera encore, & qu'il sera dans l'abondance.* Ainsi la foy qu'ils avoient déja en luy, & qui les tenoit si fortement attachez à sa personne, estoit le commencement de toutes ces autres graces qu'ils reçurent dans la suite, & particuliérement de cette lumiére surnaturelle qui leur fut communiquée après sa résurrection, lorsqu'il est marqué, Qu'il *leur ouvrit en* Luc. 24. 44. 45.

ce temps-là l'esprit, afin qu'ils eussent l'intelligence des Ecritures. Ils furent donc jusqu'alors, pour le dire ainsi, *sans intelligence*, & ils voyoient toutes ses œuvres miraculeuses, ou ils entendoient toutes ses divines paroles sans cette vûë spirituelle, & sans cette intelligence, qui devoit estre le fruit de la mort & de la résurrection de leur divin maistre.

Saint Jean Chrysostome a admiré l'effet surprenant que produisit le reproche de JESUS-CHRIST dans les Apostres, lorsqu'il réveilla en un moment leur esprit qui estoit comme endormi. Car quoiqu'après ce reproche il ajoûta seulement, Que *ce n'estoit pas du pain* dont il prétendoit parler lorsqu'il leur disoit de *se garder du levain des Pharisiens & des Sadducéens*; l'Evangile marque aussi-tost, Qu'*alors ils comprirent que c'estoit de la doctrine des Pharisiens & des Sadducéens qu'il leur avoit dit de se garder.* Ce ne fut pas JESUS-CHRIST qui leur donna extérieurement cette explication; mais ce fut luy qui ayant frappé à l'oreille de leur cœur, par cette sévére répréhension qu'il leur avoit faite, l'ouvrit luy-même d'une maniére toute intérieure, pour leur faire entendre ce qu'ils ne comprenoient pas. *Chrysost. in Matth. hom. 54.*

Ce *levain des Pharisiens & des Sadducéens dont* il leur disoit de *se garder avec soin*, estoit donc *leur doctrine* corrompuë; c'est-à-dire, ce qu'ils enseignoient d'eux-mêmes, leurs traditions toutes humaines, dont on a parlé auparavant, & les maximes qu'ils avoient osé introduire dans la morale & dans la foy, contre la vérité des Ecritures. Ainsi ce qu'il dit presentement n'est point con-

Math. 23. 2. 3. traire à ce qu'il ordonne dans la suite, lorsque s'adressant aux peuples & à ses disciples mêmes, il leur dit : *Les Docteurs de la loy & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc & faites tout ce qu'ils vous disent.* Car en l'un, il fait voir que ces Docteurs & ces Pharisiens devoient estre crûs lorsqu'ils enseignoient la loy de Moïse ; & non imitez lorsqu'ils ne l'observoient pas : *Secundùm opera verò eorum nolite facere.* Mais en l'autre, il déclare que ces mêmes Pharisiens avoient meslé avec la loy de Moïse *le levain* pernicieux de leurs sentimens particuliers, qui estoit capable de communiquer aux autres leur propre corruption. C'est *du levain* de cette doctrine empoisonnée qu'il avertit ses Apostres de se garder.
Luc. 12. 1. Il l'appelle ailleurs une *hypocrisie* ; parce que les Pharisiens affectant de paroistre plus pieux & plus justes que les autres, ils couvroient de cette piété apparente un plus grand orgueil, & s'en servoient même pour détruire plus hardiment les commandemens de Dieu, selon le reproche que
Math. 15. 3. le Sauveur leur en a fait dans le chapitre précédent.

Hilarius in Matth. can. 16. Saint Hilaire a crû que le Fils de Dieu pouvoit bien aussi en parlant à ses Apostres *du levain de la doctrine des Pharisiens*, les avertir qu'ils prissent garde de ne se laisser pas aller comme eux & comme tous les autres Juifs qu'ils conduisoient, à cette prévention malheureuse qui les empêchoit de discerner la vérité figurée d'avec les ombres qui la figuroient. Ainsi parce que tout ce qui avoit esté prédit par la loy, s'accomplissoit alors en la personne de JESUS-CHRIST, il leur donnoit cet avis, de ne plus mettre leur espérance dans les

figures anciennes de la vérité ; de peur que la doctrine des Pharisiens qui ignoroient le vray CHRIST, n'empêchât l'effet de la vérité évangélique.

℣. 13. 14. 15. 16. 17. JESUS *estant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples, & leur dit : Que disent les hommes* ; qui disent-ils, *qu'est le Fils de l'homme ? Ils luy répondirent : Les uns disent*, que c'est *Jean Baptiste ; les autres, Elie ; les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophetes, &c.*

Cette ville de *Césarée* estoit, selon saint Jérôme, située au pied du mont Liban, à l'endroit où le Jourdain prend son origine, & où l'on voit deux fontaines, l'une nommée *Jor*, & l'autre *Dan*, qui estant jointes ensemble luy donnent le nom de Jourdain. Elle est nommée *Césarée de Philippe*, pour la distinguer d'une autre ; parce que ce fut *Philippe*, Tétrarque de l'Iturée & de la Traconite, & fils du grand Hérode, qui la bastit en l'honneur de Tibére *César*. Ce fut-là, dit saint Chrysostome, que le Fils de Dieu conduisit exprès ses disciples loin des Juifs, c'est-à-dire, à l'extrémité de la Palestine du costé du nord, voulant les interroger sur ce qui le regardoit, afin qu'ils pussent luy dire plus librement leur pensée, sans aucune crainte de ceux qui se déclaroient ouvertement contre luy. On peut bien juger, dit saint Cyrille, que ce n'estoit pas par une vaine curiosité qu'il les questionna sur ce sujet, luy à qui rien ne pouvoit estre caché, mais qu'il vouloit seulement se faire bien connoistre à eux ; afin qu'ayant le bonheur de demeurer sur la terre avec le Fils unique de Dieu, ils ne le méprisassent pas com-

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. in Matth. hom. 55.

Cyrill. Catechese. 11.

me un ſimple homme, à cauſe de ſon extérieur pauvre & humilié. Il demande donc aux Apoſtres ce que *les hommes diſoient du Fils de l'homme, & qui ils diſoient qu'il eſtoit.* Il ne voulut point d'abord, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, demander leur ſentiment, mais celuy *des hommes*; c'eſt-à-dire, non des Phariſiens & des Docteurs de la loy, mais du peuple, qui eſtant plus ſimple, eſtoit exemt de la malice de ces faux ſages qui le décrioient par jalouſie. Et il en uſoit ainſi, dit le même Saint, afin qu'après qu'ils luy auroient expoſé le ſentiment du commun du peuple, il les portât par une nouvelle demande de leur propre ſentiment, à élever leur eſprit juſqu'à ſa divinité, en perçant les voiles de cette foibleſſe de ſa chair, qui la couvroit à leurs yeux. Il eſt auſſi remarquable, ſelon ſaint Jérôme, qu'il parle de ſoy en troiſiéme perſonne, & en ſe donnant le nom humiliant de *Fils de l'homme*, pour oſter à ceux qu'il interrogeoit tout ſujet de ſe ſcandaliſer, comme s'il avoit voulu par un mouvement de vaine gloire, s'informer de ce qu'on diſoit de luy. Mais il marquoit encore par là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, combien il vouloit que la vérité de ſon Incarnation fût connuë & révérée, puiſqu'il daignoit, eſtant Dieu, prendre le nom de ſa ſainte humanité, en ſe nommant, comme il fait ſouvent ailleurs, *le Fils de l'homme.*

Les Apoſtres luy répondirent; Que les uns diſoient de luy, qu'il *eſtoit Jean Baptiſte* reſſuſcité d'entre les morts, comme l'on a vû qu'Hérode le croyoit luy-même; d'autres, qu'il eſtoit *Elie*, c'eſt-à-dire, ce grand Prophete deſtiné pour précéder l'avenement du Meſſie qu'ils attendoient,

&

& qu'ils regardoient comme proche ; & ce jugement qu'ils portoient de JESUS-CHRIST, estoit fondé sur sa gravité & sa sévérité, & sur la grandeur de ses miracles ; d'autres enfin, qu'il estoit quelqu'un des autres Prophetes, comme *Jérémie*, parce que la liberté à reprendre les Pharisiens & les Docteurs de la loy, avoit esté comme singuliére en la personne de ce Prophete, aussi bien qu'en celle de JESUS-CHRIST.

La demande qu'il leur fait ensuite, lorsqu'il leur dit : *Et vous autres, qui dites-vous que je suis?* fait bien connoistre qu'il attendoit d'eux des sentimens plus élevez. Car c'est, selon la réfléxion d'un grand Saint, comme s'il leur avoit dit : *Vous* qui estes toûjours avec moy, qui me voyez faire tous les jours un grand nombre de miracles, & qui en avez aussi vous-mêmes fait plusieurs, par la puissance que je vous ay donnée ; aurez-vous comme tous les autres, des sentimens si indignes de celuy dont toutes les œuvres vous marquent très-clairement qui il est. Alors Pierre qui estoit, dit saint Chrysostome, comme la bouche des Apostres, le chef du Collége apostolique, & toûjours rempli d'ardeur, prend la parole pour tous les autres qui estoient également interrogez comme luy, & il répond par cette célébre confession de la divinité du Sauveur : *Vous estes le* CHRIST, *Fils du Dieu vivant ;* c'est-à-dire : Vous estes le *Christ* & l'oinct du Seigneur par excellence ; vous estes le vray Messie, promis & desiré depuis si long-temps ; vous estes *le Fils* véritable & unique *du Dieu vivant*, infiniment élevé au-dessus de tous les dieux du paganisme, qui sont des dieux morts & de faux dieux. On voit donc, comme

Chrysost. ut supr.

Hieron. in hunc loc.

Hilar. in Matth. can. 16. le remarque saint Hilaire, & par la demande que JESUS-CHRIST avoit faite à ses Apostres, & par la réponse de saint Pierre, que ce qu'il vouloit que l'on reconnût en luy, n'estoit pas ce qui paroissoit à l'extérieur. Car la seule vûë de son corps, dit ce grand Saint, faisoit connoistre tout d'un coup la qualité qu'il se donnoit de *Fils de l'homme*. Mais en ajoûtant: *Qui dit-on que je suis?* il marquoit très-clairement qu'on devoit croire de luy encore autre chose que ce qu'on voyoit; & que la foy ne devoit pas s'arrester à la simple vûë des sens. Ce fut aussi ce que Pierre déclara par son illustre confession, ayant découvert *le Fils de Dieu* dans *le Fils de l'homme: Quia Dei Filium in homine vidisset*. Et c'est pour cela que JESUS-CHRIST dans sa réponse luy dit: *Vous estes heureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont révélé cecy, mais mon Pére qui est dans les cieux*. Il est déclaré *heureux*, dit encore saint Hilaire, pour avoir porté sa vûë au-delà de ce qui estoit de l'homme: *Beatus hic est, qui ultra humanum oculos intendisse & vidisse laudatus est.* Il n'envisagea point alors ce qui estoit de la chair & du sang en JESUS-CHRIST; mais il vit en luy par la révélation du Pére céleste le Fils de Dieu; & il fut jugé digne de connoistre le premier un si grand mystére. Il fut encore *bienheureux*, disent d'autres Péres, parce que ce n'estoit point la chair ni le sang; c'est-à-dire, l'homme environné de chair & de sang, qui luy avoit pû donner cette intelligence de l'œconomie toute divine de l'Incarnation du Verbe dans la personne du Sauveur, mais la grace du Saint-Esprit: *Quòd caro & sanguis revelare non potuit, Spiritus sanc-*

Chrysost. in Matth. hom. 55. Hieron. in hunc locum.

ti gratiâ revelatum est. Or ce n'auroit pas esté, comme ils le disent encore, une révélation du Saint-Esprit & du Pére qui est dans les cieux, si Pierre, dans cette célébre confession de sa foy touchant JESUS-CHRIST, n'avoit reconnu qu'il estoit essentiellement le Fils de Dieu, né du Pére, non comme ceux qui sont appellez ailleurs les enfans de Dieu, qui ne le sont que par une espece d'adoption, mais comme estant très-réellement de la substance propre du Pére éternel.

℣. 18. 19. *Et moy aussi je vous dis que vous estes Pierre, & que sur cette pierre je bastiray mon Eglise; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contr'elle. Et je vous donneray les clefs du royaume des cieux, &c.*

Voicy comment un saint Interprete de l'Evangile développe le vray sens de la réponse que JESUS-CHRIST fait à saint Pierre : Comme Pierre avoit déclaré qui estoit le Pére de JESUS-CHRIST; JESUS-CHRIST nomme de même celuy dont Pierre estoit fils, en l'appellant *fils de Jean.* Or parce que cet Apostre avoit dit à son divin maistre, Qu'il *estoit le Fils de Dieu;* JESUS-CHRIST voulant luy prouver la vérité de cette confession, & luy faire voir qu'il estoit effectivement *le Fils de Dieu*, comme luy-même estoit *fils de Jean;* c'est-à-dire, de la même substance que celuy dont il estoit fils; il ajoûte pour le convaincre de la puissance qu'il avoit en qualité de Fils de Dieu : *Et moy je vous dis aussi que vous estes Pierre, & que sur cette pierre je bastiray mon Eglise;* c'est-à-dire : Vous estes réellement & d'effet une pierre, selon le nom que je vous ay autrefois donné. Et ce sera sur la fermeté de cette pierre,

Chrysost. ut supr.

que je baſtiray mon Egliſe. Par là, comme dit ſaint Chryſoſtome, il luy prédiſoit déja qu'il y auroit un grand nombre de perſonnes qui embraſſeroient la même foy qu'il venoit de confeſſer, & l'établiſſant en même-temps le Paſteur de ſon Egliſe, il l'aſſure que *les portes de l'enfer ne pourroient jamais prévaloir contr'elle.* Ces portes d'enfer marquent la puiſſance de l'enfer; par rapport aux portes bien fortifiées qui ſont la défenſe d'une ville. Saint Jérôme entend par ces *portes*, tous les vices & les péchez, comme auſſi toute la doctrine empoiſonnée des hérétiques; parce que toutes les forces des démons conſiſtent particuliérement dans ces choſes dont ils ſe ſervent pour attirer & faire entrer dans l'enfer ceux dont ils ſe rendent maiſtres. Que ſi toute la puiſſance de l'enfer ne pourra jamais ſurmonter l'Egliſe; combien moins encore, dit ſaint Chryſoſtome, pourra-t-elle prévaloir contre ſon chef & ſon invincible protecteur? Pourquoy donc ſe troubler inutilement de tous les efforts que fait l'enfer contre ceux qui le combattent, ayant à leur teſte celuy, qui par ſon Incarnation & par le mérite de ſa mort, a lié le fort armé, & a enlevé une partie de ſes dépouilles? Pourquoy ne ſe tenir pas aſſuré, eſtant fondé ſur la pierre qui eſt proprement

Hieron. in hunc locum. JESUS-CHRIST même? Car comme eſtant la lumiére eſſentielle par ſa nature, il fit part de ſa divine lumiére aux Apoſtres pour les rendre par

Matth. 5. 14. ſa grace la lumiére du monde: *Vos eſtis lux mundi;* auſſi il donna à Simon pour récompenſe de ſa foy en celuy qui eſt véritablement la pierre fon-

1. Cor. 10. 4. damentale de l'Egliſe, le nom de *Pierre*, afin de fonder ſur cet Apoſtre, affermi ſolidement ſur ce-

luy dont il n'estoit que l'image, le grand édifice de la foy de tous les Fidelles. C'est cette foy apostolique que le Seigneur a établie comme la vraye régle de celle de tous les Chrestiens. Tout ce qui n'a point Pierre pour fondement ne peut subsister : & toutes les différentes sectes qui s'en éloignent, n'appartiennent point à cette Eglise de JESUS-CHRIST, dont il a dit, Que *les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contr'elle.*

Or quand JÉSUS-CHRIST déclare à saint Pierre, que l'Eglise fondée sur luy ne pourra jamais estre renversée par toute la puissance de l'enfer, on doit conclure qu'elle seroit attaquée par un grand nombre d'ennemis, & même accablée quelquefois en apparence; comme on l'a vû en effet dans le cours des premiers siécles, où tous les Princes & tous les peuples idolâtres, & les Juifs mêmes conspiroient ensemble pour l'étouffer s'ils avoient pû dans sa naissance, par les supplices les plus cruels qu'ils firent souffrir à tous les disciples de JESUS-CHRIST. Mais ces mêmes persécutions devoient servir dans l'ordre de sa providence, pour établir plus universellement la foy qu'on s'efforçoit de détruire. Car il falloit que les membres fussent conformes à leur divin chef: ainsi parce qu'il estoit necessaire, selon qu'il le dit aussi-tost aprés, que le Fils de l'homme souffrît, qu'il fût crucifié, & qu'il mourût pour parvenir à la gloire de sa résurrection, ses Apostres & la plûpart des premiers disciples devoient aussi participer à ses souffrances par leur martyre; & ce fut le sang de ces Martyrs qui devint, selon la parole d'un Ancien, comme la semence de cette innombrable multitude de Chrestiens qu'on a vû

Tertull. apologet. depuis : *Sanguis Martyrum semen Christianorum*. C'est ce que saint Pierre ne comprenoit pas encore lorsqu'il voulut s'opposer à la mort de JESUS-CHRIST, comme on le verra bien-tost.

La seconde chose qu'il promet à cet Apostre, & par laquelle il luy prouve encore sa divinité, est qu'il *luy donnera les clefs du royaume des cieux; afin que tout ce qu'il liera sur la terre, soit aussi lié dans les cieux ; & que tout ce qu'il desliera sur la terre, soit aussi deslié dans les cieux*. Il n'appartient certainement qu'à un Dieu, dit S. Chrysostome, de remettre les péchez, & de rendre non seulement l'Eglise immobile au milieu de tous les flots les plus impétueux du siécle, mais un homme & un pescheur plus ferme qu'un roc au milieu du soulevement de toute la terre contre luy. Ainsi JESUS-CHRIST déclarant à cet Apostre qu'il luy donneroit cette fermeté de la pierre, & cette puissance de *lier* & de *deslier*, il ne pouvoit luy inspirer de plus dignes sentimens de sa divine personne, ni le confirmer plus fortement dans la foy qui l'avoit porté à luy dire, Qu'il estoit le *Fils de Dieu*.

Chrysost. ut suprà.

Ces *clefs* dont il parle, marquent d'une maniére figurée la puissance, comme l'on voit en effet, qu'on vient presenter au Souverain les clefs d'une ville lorsqu'il y entre, pour marque qu'il en est le maistre. Et ces clefs doivent s'entendre par rapport au *royaume des cieux* ; c'est-à-dire, qu'elles signifient la puissance d'ouvrir ce royaume céleste ou de le fermer. Or ce royaume des cieux est le royaume de JESUS-CHRIST, commencé icy-bas *sur la terre*, & consommé *dans le ciel*. La puissance qu'il donnoit donc à saint Pierre, estoit une puissance spirituelle & céleste, qui tendoit à

diſpoſer ſur la terre, & à conduire juſqu'au ciel ceux qui ſeroient dignes d'y parvenir. C'eſtoit un pouvoir univerſel de faire icy-bas tout ce qui devoit contribuer à l'accroiſſement & à la conſommation du royaume du Fils de Dieu, ſoit en *remettant* ou en *retenant* les péchez; ſoit en exhortant ou en corrigeant, & puniſſant les rebelles; ſoit en uſant de toute l'autorité de Dieu même pour commander, pour accorder ou refuſer, ou pour diſpenſer, ſelon les régles de l'Evangile & la lumiére du Saint-Eſprit: ce qui eſt généralement exprimé par ces termes figurez de *lier* & de *deſlier*. Et quand il eſt dit: Tout ce que vous lierez ou deſlierez *ſur la terre*, ſera lié ou deſlié *dans le ciel*; cela ſignifie que tout ce que les Paſteurs feroient icy-bas pour lier ou pour deſlier les hommes, ſeroit confirmé en même-temps par le chef ſuprême de toute l'Egliſe, aſſis dans le ciel & dans ſa gloire à la droite de ſon Pére.

Mais il y a, dit ſaint Jérôme, des Evêques & des Preſtres qui n'entendant pas ces paroles, ſe « laiſſent aller en quelque ſorte à l'orgueil des Pha- « riſiens, ſoit pour condamner des innocens, ſoit « pour croire pouvoir abſoudre des criminels. Or « Dieu a égard alors, ajoûte ce Saint, non pas tant au « jugement des Paſteurs, qu'à la vie de ceux qui ſont « coupables ou innocens: *Cùm apud Deum, non* « *ſententia Sacerdotum, ſed reorum vita quæratur.* « Nous liſons dans le Lévitique qu'il eſt ordonné « aux lépreux de ſe preſenter aux Preſtres, afin que « s'ils ont véritablement la lépre, ils ſoient décla- « rez impurs par le Preſtre. Ce n'eſtoit pas, conti- « nuë ce Pére, que les Preſtres euſſent le pouvoir « de les rendre impurs & lépreux: *Non quò Sacer-* «

a *Hieron. in hunc locum.*

» *dotes leprosos faciant & immundos*; mais c'est que
» la connoissance de ceux qui estoient lépreux & de
» ceux qui ne l'estoient pas leur appartenoit, &
» qu'ils pouvoient discerner le pur d'avec l'impur.
» De même donc, conclut-il, que le Prestre déclaroit
» alors pur ou impur celuy qui se presentoit comme
» lépreux; aussi l'Evêque ou le Prestre *lie* ou *deslie*
» maintenant....c'est-à-dire, qu'après qu'il a enten-
» du tous les différens péchez des hommes, il sçait
» qui doit estre *lié* ou *deslié* par l'autorité de sa char-
ge; qui sont ceux qu'il doit absoudre, ou qui sont
ceux à qui il doit refuser une absolution précipi-
Cyprian. de lapsf. id. epist. 9. tée, qui seroit, selon saint Cyprien, également
pernicieuse à ceux qui la donneroient, & inutile à
ceux qui la recevroient.

August. de vera. Religion. cap. 6. Saint Augustin dit, que de son temps il se voyoit
des exemples de l'abus que faisoient quelques Pas-
teurs de la puissance qu'ils avoient reçuë pour
» lier ou pour deslier. La divine providence permet,
» dit ce Pére, que des gens de bien soient quelque-
» fois chassez de l'assemblée chrestienne, par un ef-
» fet de la passion & de la violence des hommes
» charnels. Mais lorsqu'ils souffrent avec toute la
» patience qu'ils doivent, & pour la paix de l'Eglise,
» cet outrage si sensible, sans s'engager dans aucu-
» nes nouveautez ou de schismes ou d'hérésies; ils
» apprennent à tous les hommes par leur exemple,
» combien doit estre sincére & solide la charité
» avec laquelle il faut servir Dieu. Or le dessein de
» ces hommes pacifiques, est de rentrer dans la so-
» cieté chrestienne aussi-tost que la tempeste aura
» esté appaisée: ou si cela ne leur est point permis,
» soit par la continuation de cette même tempeste,
» soit pour empêcher qu'il ne s'en éleve encore une

semblable, ou une plus grande par leur retour; ils « ont toûjours une ferme volonté de servir ceux mê- « mes à la violence desquels ils ont esté obligez de « ceder, sans faire aucune assemblée particuliére, & « défendant jusqu'à la mort la foy qu'ils sçavent estre « prêchée dans l'Eglise catholique. Et le Pére céleste « qui pénétre dans le secret de leur cœur les couron- « ne aussi dans le secret : *Hos coronat in occulto Pater* « *in occulto videns.* Or quoique ce genre d'hommes « semble estre rare, ajoûte saint Augustin, il y en « a néanmoins des exemples, & en plus grand nom- « bre même qu'on ne peut croire : *Rarum hoc vide-* « *tur genus, sed tamen exempla non desunt : imò plura* « *sunt quàm credi potest.* «

℣. 20. 21. *En même-temps il commanda à ses disciples de ne dire à personne qu'il fût le* CHRIST. *Dès lors* JESUS *commença à découvrir à ses disciples qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem, qu'il y souffrît beaucoup de la part des Sénateurs, &c.*

La raison qui semble avoir pû porter le Fils de Dieu à faire cette défense aux Apostres, est qu'il ne vouloit peut-estre pas, comme le remarque saint Jérôme, qu'on publiât hautement, avant qu'il mourût & qu'il fût ressuscité, qu'il estoit *ce* CHRIST & ce Messie prédit par tous les Prophetes; afin que le mystére de sa mort & de sa résurrection estant accompli, il dist alors aux Apostres, comme en un temps plus favorable : *Allez enseigner toutes les nations, &c.* Car il n'auroit pas esté avantageux, dit le même Saint, de se haster de découvrir à tous les peuples cette haute majesté de celuy qu'ils devoient voir bien-tost après fouetté & crucifié comme un scélérat; puisque ç'eût esté pour eux un sujet terrible de scandale, qui les auroit éloignez

Hier. in hunc loc.

Mat. 28.

beaucoup davantage de la vérité. Il y avoit en effet, selon la remarque de saint Chrysostome, une grande différence entre voir le Fils de Dieu, tantost faire des miracles dans la Palestine, tantost estre outragé & persécuté; sur tout lorsque ces miracles devoient estre suivis de sa mort sur une croix; & le voir au contraire, comme on le vit dans la suite, reconnu pour Dieu & adoré par toute la terre, & élevé pour jamais au-dessus de toutes ces souffrances, ausquelles il s'estoit soumis pour l'amour de nous. Il vouloit donc, selon ce grand Saint, que ses disciples attendissent à publier hautement la gloire de sa divinité, lorsque la vérité de tous les mystéres qui regardoient son Incarnation auroit éclatté.

Chrysost. in Matth. hom. 55.

On vit par l'exemple de saint Pierre, qui ne put entendre sans scandale, ce que JESUS-CHRIST luy dit & de ses souffrances & de sa mort, combien tous les peuples en auroient esté encore plutost scandalisez. Mais parce qu'il estoit necessaire que les Apostres qui devoient instruire tous les peuples, n'ignorassent pas une vérité si importante, JESUS-CHRIST prend le temps, dit saint Chrysostome, de leur en parler, qu'ils venoient de reconnoistre sa divinité. *Dès lors*, dit l'Evangéliste, JESUS *commença à découvrir à ses disciples, qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem, & qu'il y souffrît beaucoup, &c.* *Dès lors*, c'est-à-dire, dès qu'il les eut affermis dans la foy de sa nature divine, il *leur découvrit* ce qui devoit estre encore caché aux autres. Et que leur découvrit-il? Ce qui devoit leur paroistre, dit saint Hilaire, comme incroyable; qui estoit qu'un Homme-Dieu pût estre passible & mortel; *Quia incredibile satis Apostolis videretur,*

Hilarius in Matth. can. 16.

tum, in quo Deus erat, esse passibilem. Mais ce qui pouvoit encore les étonner, estoit d'entendre que ce seroient les *premiers des Juifs, les Princes des Prêtres & les Docteurs de la loy* qui l'outrageroient & qui *le feroient mourir*; eux qui auroient dû, comme estant plus éclairez que tous les autres dans l'intelligence des Ecritures, le reconnoistre par les prophéties, & le révérer comme le CHRIST que toute leur nation attendoit avec impatience depuis tant de siécles. Que s'il ajoûte, qu'il devoit *ressusciter le troisiéme jour*; ils n'y purent rien comprendre, estant frappez de l'idée de cette *mort*, qui ne s'accordoit nullement dans leur esprit, avec l'idée qu'ils avoient déja conçuë du *Fils de Dieu.*

℣. 22. 23. *Et Pierre le prenant à part, commença à le reprendre, en luy disant: A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne vous arrivera point. Mais* JESUS *se retournant, dit à Pierre: Retirez-vous de moy, satan, &c.*

On est peut-estre étonné de ce que Pierre qui venoit de reconnoistre d'une maniére si glorieuse la divinité de JESUS-CHRIST, s'éleve en quelque façon contre luy, aussi-tost qu'il luy déclare qu'il devoit *aller à Jérusalem* pour *y souffrir beaucoup* de choses, & la mort même. Mais qu'y a-t-il d'étonnant, s'écrie saint Jean Chrysostome, que celuy à qui ce mystére de la mort du Fils de Dieu n'avoit point encore esté révélé, se soit troublé d'une chose qui estoit effectivement si surprenante? Et c'est aussi, ajoûte ce Saint, ce qui fait mieux voir que ce n'estoit pas de luy-même qu'il avoit parlé, lorsqu'il avoit déclaré que JESUS estoit le Fils du Dieu vivant; puisque dans ce qui ne luy a point esté révélé il se trouble, & paroist tout ren-

Chrysost. ut supr.

versé, ne comprenant rien à ce mystére de la croix & de la résurrection, dont son divin Maistre parloit extérieurement à ses oreilles, sans avoir encore éclairé son cœur. Il s'imaginoit, dit saint Jérôme, que le témoignage qu'il venoit de rendre à la divinité de JESUS-CHRIST, se détruisoit en quelque façon par ce que JESUS-CHRIST venoit de leur déclarer touchant ses souffrances & sa croix. Il ne croyoit pas qu'il se pût faire que le Fils de Dieu fût mis à mort; & l'amour qu'il luy portoit, quoique plein d'ardeur, estoit encore trop humain. Ainsi l'ayant *pris en particulier*, pour ne pas paroistre aux autres disciples vouloir reprendre son Maistre, continuë ce Saint, il luy dit, par maniére de souhait, & en exprimant le zele de son afféction pour sa personne: *A Dieu ne plaise, Seigneur; cela ne vous arrivera point*; c'est-à-dire, Que cela ne puisse jamais vous arriver; car mes oreilles ne sçauroient entendre, que celuy qui est Fils de Dieu, doive estre tué par les hommes: *Nec recipiunt aures meæ, ut Filius Dei occidendus sit.*

Hier. in hunc loc.

Saint Hilaire a crû que ce fut le démon même qui insinua à Pierre ce faux zele pour la conservation de la vie de JESUS-CHRIST; & que c'estoit proprement à luy que le Fils de Dieu s'adressa ensuite, en nommant Pierre un satan. Il s'estoit vû, dit ce Saint, obligé de se retirer pour un temps, après avoir tenté JESUS-CHRIST dans le desert. Mais presentement qu'il trouve cette occasion de l'incrédulité des disciples au sujet de ses souffrances, il inspire à cet Apostre zelé, de luy témoigner de l'horreur de ce qu'il luy annonçoit touchant sa croix. Cependant nous pouvons bien croire avec saint Jérôme, que c'estoit plutost dans saint Pierre une

Hilar. in Matth. can. 16.

erreur humaine, qui luy venoit d'un ſentiment d'affection naturelle, qu'un inſtinct de l'eſprit malin.

Quoy qu'il en ſoit, JESUS-CHRIST *s'eſtant tourné* avec un viſage ſévére vers cet Apoſtre, il luy fit entendre par un reproche très-ſenſible, qu'il avoit tort de le vouloir précéder, au-lieu de le ſuivre, & qu'il n'appartenoit pas à un homme d'entreprendre de donner conſeil à Dieu : *Vade poſt me ſatana.* Ce qui ſignifie proprement : Allez derriére moy, vous qui m'eſtes un *ſatan*, c'eſt-à-dire, un adverſaire, qui vous oppoſez à l'effet de mon Incarnation, & à ma mort qui doit eſtre le prix de la rédemption de l'univers. Vous voudriez m'eſtre une occaſion de *ſcandale,* en me détournant d'obéïr à Dieu mon Pére, *parce que vous ne gouſtez point les choſes de Dieu, mais celles des hommes ;* c'eſt-à-dire, parce que les humiliations, les ſouffrances & la mort choquent dans vous la chair & le ſang de l'homme, qui ne recherche par luy-même que le plaiſir & la grandeur. Mais ce n'eſt pas là la ſageſſe par laquelle il plaiſt à Dieu de travailler au ſalut des hommes. Hier. ib.

JESUS-CHRIST voulut, dit ſaint Chryſoſtome, faire connoiſtre que ce ſeroit volontairement, & non malgré luy, qu'il ſouffriroit ce qu'il venoit de prédire. C'eſt pourquoy il reprend fortement ſaint Pierre, de ce qu'il vouloit l'en empêcher, & il luy montre que s'il ſe trouve choqué des ſouffrances & de la mort de celuy qu'il reconnoiſſoit eſtre le Fils de Dieu, c'eſt qu'il en juge par une lumiére purement humaine; mais que la ſageſſe de la chair ne doit point eſtre la meſure de la divine ſageſſe, dont les jugemens adorables ſont infini- Chryſoſt. in Matth. hom. 55.

ment élevez au-dessus des sens & de l'esprit cor-
» rompu de l'homme. Que nul donc, continuë ce
» Saint, ne rougisse de ces signes si vénérables de
» nostre salut; de cette source de tous les biens &
» de ce principe de la vie spirituelle qui est en nous.
» Mais parons-nous au contraire de la croix de JE-
» SUS-CHRIST, comme d'une couronne qui nous
» est très-honorable; puisque c'est par elle que tou-
» te nostre réparation a esté enfin accomplie.

Les hérétiques de ces derniers temps ont prétendu ridiculement contester la primauté à saint Pierre, comme si ce qu'il dit alors au Sauveur, & ce que le Sauveur luy dit ensuite lorsqu'il le nomme *satan*, l'avoit fait déchoir de sa primauté. Mais saint Jérôme remarque fort bien, que la puissance apostolique & la dignité toute singuliére par laquelle l'Eglise de JESUS-CHRIST a esté bastie sur saint Pierre, luy avoient esté plutost promises pour l'avenir, que données pour le present. Et en effet on peut croire que le Fils de Dieu ne l'établit proprement dans cette haute dignité de Pasteur & de chef de son Eglise, qu'après sa résurrection, lorsque luy ayant demandé trois fois différentes *s'il l'aimoit*, & même *plus que les autres*, il luy ordonna de *paistre ses agneaux & ses brebis*.

Hieron. in hunc locum.

Joan. 21. 15 16. 17.

℣. 24. *Alors* JESUS *dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.*

Alors; c'est-à-dire, lorsque Pierre voulut détourner JESUS-CHRIST de souffrir pour nous, & que JESUS-CHRIST l'eut repris par une réponse si sévére; le Seigneur ne se contenta pas de la répréhension qu'il luy avoit faite : mais voulant encore, dit saint Chrysostome, faire mieux

Chrysost. in Matth. hom. 55.

ſentir aux Apoſtres la neceſſité des ſouffrances, il leur dit : *Si quelqu'un veut venir après moy* ; c'eſt-à-dire, eſtre mon diſciple, *qu'il renonce à ſoy-même, &c.* C'eſt donc de même que s'il eût dit à « ſaint Pierre : Vous m'exhortez à m'épargner tou- « tes ces ſouffrances : & moy je vous dis que non « ſeulement il vous ſeroit très-nuiſible de m'empê- « cher de ſouffrir ; mais que vous ne pourrez eſtre « ſauvé ſi vous-même vous n'eſtes toûjours préparé « à mourir. Il dit néanmoins la choſe d'une manié- « re générale & ſans en faire application à perſonne : *Si quelqu'un*, dit-il, *veut venir après moy, &c.* Je ne contrains & je ne force perſonne : je laiſſe « chacun maiſtre du choix qu'il veut faire. C'eſt « pourquoy je dis : *Si quelqu'un veut*, &c. Car j'in- « vite à de grands biens ; & ces biens que je donne « ſont tels, qu'ils doivent aſſez par eux-mêmes at- « tirer les hommes. Nul en preſentant de l'or & des « treſors, n'eſt accuſé d'uſer de violence. Combien « donc cela eſt-il plus véritable à l'égard des biens « céleſtes ? Les Apoſtres paroiſſoient, comme dit « encore le même Saint, tout troublez de ce que le Fils de Dieu venoit de leur dire. Et c'eſt à ce trouble qu'il remédie, leur diſant en quelque façon : Il ne faut point vous agiter ni vous troubler, « ſi vous ne croyez que ce que je vous ay dit doit « eſtre pour vous la cauſe de mille biens, je n'uſe « point de contrainte, & je n'appelle que ceux qui « veulent me ſuivre. Mais ne croyez pas, mes Apoſ- « tres, que ce ſoit me ſuivre, de ne faire que ce « que vous faites preſentement en m'accompagnant « dans mes voyages. Il vous faut ſouffrir beaucoup « de travaux & eſſuyer bien des périls, ſi vous pré- « tendez véritablement marcher après moy. Et ne «

» vous attendez pas, ô Pierre, de recevoir des cou-
» ronnes pour m'avoir rendu seulement ce témoi-
» gnage que je suis le Fils de Dieu. Cela ne vous
» suffit point pour estre sauvé: & vous vous trom-
» pez, si vous croyez estre en assurance, comme si
» tout estoit fait. Je pourrois, estant Fils de Dieu,
» vous exemter de tous travaux & de tous périls:
» mais c'est pour l'amour de vous que je ne veux
» pas en user ainsi, afin que vous contribuyez quel-
» que chose de vostre part à vostre bonheur, & que
» vos souffrances particuliéres servent à l'accroisse-
» ment de vostre gloire. C'est pour adoucir en quelque façon le poids de ce joug qu'il imposoit aux Apostres, qu'il ne borne pas à eux seuls, comme dit encore saint Chrysostome, la necessité de souffrir, mais qu'il la rend généralement commune à tous, en disant : *Si quelqu'un veut, &c.* Car il comprend sous ce terme, & les hommes & les femmes, & les Princes & les peuples, qui doivent tous marcher par cette voye des souffrances s'ils veulent estre les disciples du Sauveur.

Chrys. ib. Ces deux premiéres choses qu'il ordonne, de *renoncer à soy-même*, & de *porter sa croix*, ont une grande liaison ensemble. Celuy-là renonce à soy-même qui regarde & son propre esprit & sa propre chair comme un ennemi; qui renonce à en suivre les sentimens, & qui est toûjours préparé à embrasser ou avec joye ou avec soumission, tout ce qui peut humilier ou mortifier l'un & l'autre. Or quiconque se renonce ainsi soy-même, est dans une disposition continuelle de *porter sa croix*; c'est-à-dire, de souffrir en paix les différentes afflictions qui luy arrivent par la volonté de celuy qui sçait distribuer à ses élûs une portion de son calice,

calice, ſelon la meſure de leur force & de leur grace; afin que chacun, comme dit ſaint Paul, *accompliſſe* de ſa part *ce qui reſte à ſouffrir à* JESUS-CHRIST en la perſonne de ſes membres. Mais il ajoûte une troiſiéme choſe aux deux premiéres, qui eſt de *le ſuivre*. Car il y en a, dit ſaint Chryſoſtome, qui portent leur croix, & qui cependant ne ſuivent point JESUS-CHRIST. Or on le ſuit lorſqu'on ſouffre pour l'amour de luy; lorſqu'on ſouffre dans la vûë de ſes ſouffrances; lorſqu'on ſouffre, non pour le mal qu'on a fait, mais pour le bien qu'on a pratiqué en ſe conformant à ſon exemple.

℣. 25. 26. *Car celuy qui voudra ſauver ſa vie, la perdra; & celuy qui perdra ſa vie pour l'amour de moy, la retrouvera. Et que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de ſe perdre ſoy-même? &c.*

On peut voir auparavant ſur le trente-neuviéme verſet du dixiéme chapitre, l'éclairciſſement de ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST, dont tout le ſens eſt fondé ſur ce qu'il y a deux maniéres de ſe ſauver & de ſe perdre, dont l'une eſt temporelle & l'autre éternelle. Mais ce qu'il ajoûte pour faire voir le néant de toutes les choſes que l'on voudroit préférer à ſon ſalut, eſt d'une force admirable pour convaincre les plus ſtupides. Car voicy en quoy il ſemble que conſiſte le raiſonnement de JESUS-CHRIST: Je vous ordonne, dit-il, à vous tous qui deſirez eſtre mes diſciples, *de vous renoncer vous-mêmes*, & de *porter voſtre croix* en *me ſuivant*. Je ſçay que cela paroiſt rude à l'eſprit & au ſens de l'homme, qui cherche toûjours à s'éloigner des ſouffrances, & à

jouir autant qu'il peut de la douceur de cette vie. Mais que perd-il en perdant pour l'amour de moy la vie presente, lorsqu'il gagne en même-temps par cette perte temporelle, une vie dont le bonheur sera éternel ? Et que gagne-t-il au contraire en se conservant la vie du corps, lorsqu'il perd la vie de l'ame ; puisque quand même il seroit maistre de tout le monde, de quoy luy pourroit servir l'Empire de l'univers s'il perdoit son ame ; & *par quel échange pourroit-il racheter* cette perte de soy-même ? Avez-vous une autre ame à donner en „ compensation de celle que vous auriez perduë ? „ Si vous perdez de l'argent, vous pouvez donner „ d'autre argent : mais vous n'avez rien à donner en „ échange de vostre ame, quand vous seriez Roy „ de toute la terre. Et qu'y a-t-il d'étonnant que ce- „ la soit véritable à l'égard de l'ame, puisqu'il l'est „ aussi à l'égard du corps ? Car quand vous seriez „ revestu de tous les Empires du monde, si vostre „ corps est malade d'un mal incurable, tous vos dia- „ dêmes, tous vos tresors, tous vos Empires joints „ ensemble ne sont pas capables de le garantir con- „ tre la mort. Vous voyez donc, dit saint Chry- „ sostome, qu'il n'y a aucune perte comparable à „ celle qu'on fait en se perdant, lorsqu'on veut sau- „ ver sa vie contre ce qu'on doit à Dieu, puisque „ cette perte est absolument irréparable. Ainsi c'est „ même pour vous épargner d'une maniére très- „ avantageuse, que le Sauveur vous ordonne de n'u- „ ser pas de trop d'indulgence envers vous-mêmes. „ Car le pére qui épargne le chastiment à son fils, „ le perd : & celuy-là au contraire le sauve, qui ne „ le luy épargne pas.

Chrys. in Matth. hom. 56

Ibid. paulò suprà.

Ibid. paulò suprà.

℣. 27. *Car le Fils de l'homme doit venir dans la*

gloire de son Pére avec ses Anges ; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

JESUS-CHRIST rend la raison pour laquelle on doit mépriser la vie presente, lorsqu'il s'agit de la foy & de son service. *Car le Fils de l'homme*, dit-il, *doit venir* un jour *rendre à chacun selon ses œuvres ;* c'est-à-dire, qu'il viendra récompenser par un bonheur éternel *ceux qui se seront renoncé eux-mêmes*, en *portant leur croix & suivant* leur divin maistre ; & punir par des peines éternelles, ceux qui refusant de porter leur croix après luy, auront préféré les plaisirs & la conservation de la vie presente à leur salut éternel. Mais saint Chrysostome & saint Jérôme remarquent encore, que le Fils de Dieu ayant étonné les Apostres par la nouvelle de sa mort, les rassûre icy en quelque façon, & fait succéder la joye à la tristesse par cette déclaration qu'il leur fait, Que *le Fils de l'homme viendroit dans la gloire de son Pére avec ses Anges, &c.* C'est donc de même que s'il leur disoit : Vous craignez la mort de celuy que vous avez reconnu pour le Fils de Dieu : écoutez presentement quelle doit estre la gloire de son triomphe. Sçachez que *le Fils de l'homme*, qui vous paroist maintenant tout environné d'infirmité, par une suite de l'anéantissement de son Incarnation, viendra un jour *dans la gloire de son Pére ;* c'est-à-dire, tout brillant de la gloire de la divinité qu'il possede avant tous les temps comme Fils de Dieu. Car cette gloire ne luy est point étrangére ; mais elle luy appartient comme au Fils unique, né de la propre substance du Pére éternel & égal à luy. JESUS-CHRIST estoit alors accompagné seulement de ses disciples, pauvres &

Chrysost. in Matth. hom. 56. sub. fin. Hieron. in hunc locum.

Chrysost.

méprisez comme luy. Mais quand *il viendra dans la gloire de son Pére*, tous les *Anges* l'accompagneront comme ses ministres. Il a esté icy-bas jugé & condamné par les hommes. Mais en ce jour de sa *gloire* il sera luy-même le juge de tous les hommes, pour rendre à chacun d'entr'eux *selon leurs œuvres*: marquant par là, dit saint Chrysostome, les biens du ciel destinez aux bons, & les supplices de l'enfer préparez pour les méchans.

Chrysost. in Matth. hom. 57.

℣. 28. *Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont icy qui ne mourront point qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en son régne.*

Idem. ib. Hieron. in hunc locum Hilarius in Matth. can. 17.

Le Fils de Dieu venoit de parler à ses Apostres de *la gloire* qui devoit suivre ses souffrances, & il les avoit en quelque sorte consolez des croix qu'ils auroient à porter eux-mêmes, en leur donnant l'espérance de cette gloire. Mais cette espérance ne leur montroit pour le dire ainsi, que de fort loin la gloire dont il parloit; & au contraire le renoncement à soy-même & la perte de leur propre vie à laquelle il les engageoit, frappoit fortement leurs sens, & les touchoit de très-près. Il veut donc donner à leurs yeux une assurance de ce qu'il leur promettoit; & il déclare qu'il fera voir à quelques-uns d'eux, autant que l'estat de la vie presente pouvoit le permettre, un échantillon de cette gloire dans laquelle il devoit venir à la fin du monde; afin que ni leur mort propre, ni celle de leur divin maistre, n'eussent plus la force de les troubler. *Je vous déclare*, leur dit-il, *que quelques-uns* de ceux qui sont presens avec moy, *ne mourront point qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en son régne.* Les Interpretes ont donné à ces paroles beaucoup de sens différens. Mais tous

les Anciens conviennent ensemble de celuy-cy, qui est que JESUS-CHRIST parloit du miracle de sa Transfiguration, lorsque levant pour un temps le voile de dessus les yeux de Pierre, de Jacques & de Jean, il daigna se faire voir à ces trois disciples choisis, dans une partie de l'éclat de cette gloire, dont il brillera au temps de son régne & de son triomphe. C'est ce qu'il appelle *venir en son régne*; parce que la gloire de sa Transfiguration fut une image de celle qui doit éclatter au jour de la consommation de son régne, lorsqu'il sera reconnu Roy de tous les Anges & de tous les hommes. Aussi tous les saints Evangélistes ont marqué expressément, que le miracle de la Transfiguration de JESUS-CHRIST arriva six jours après qu'il leur eut ainsi parlé, ou le huitiéme jour; ce qui fait assez connoistre que l'on doit déterminer à ce sens ce qu'il avoit dit.

CHAPITRE XVII.

1. ET post dies sex assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelsum seorsum:

2. & transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol: vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix.

1. † SIx jours après JESUS ayant pris avec luy Pierre, Jacques & Jean son frére, les mena à l'écart sur une haute montagne:

2. & il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vestemens blancs comme la ‖ neige.

Marc. 9. 1. *Luc.* 9. 28
† Samedy des Quatre-Temps, & II. Dimanche de Carême. Transfiguration

2. gr. lumiére.

. 3. En même-temps ils virent paroistre Moïse & Elie qui s'entretenoient avec luy.

4. Alors Pierre dit à JESUS : Seigneur, nous sommes bien icy ; faisons-y s'il vous plaist, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie.

Suprà 17. 1. 2. Petr. 1. 17. 5. Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit ; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celuy-cy est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection : écoutez-le.

6. Les disciples les ayant ouies, tombérent le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte.

7. Mais JESUS s'approchant les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point.

8. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que JESUS seul.

9. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, JESUS leur fit ce commandement, & leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vû, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit

3. Et ecce apparuerunt illis Moyses & Elias cum eo loquentes.

4. Respondens autem Petrus, dixit ad Jesum : Domine, bonum est nos hîc esse : si vis, faciamus hîc tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, & Eliæ unum.

5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos ; & ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui : ipsum audite.

6. Et audientes discipuli ceciderunt in faciem suam, & timuerunt valdè.

7. Et accessit Jesus, & tetigit eos, dixitque eis : Surgite, & nolite timere.

8. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.

9. Et descendentibus illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis à mortuis resurgat.

ressuscité d'entre les morts ¶.

10. Et interrogaverunt eum discipuli, dicentes; Quid ergo Scribæ dicunt, quòd Eliam oporteat primum venire?

11. At ille respondens, ait eis: Elias quidem venturus est, & restituet omnia.

12. Dico autem vobis, quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum; sed fecerunt in eo quæcunque voluerunt. Sic & Filius hominis passurus est ab eis.

13. Tunc intellexerunt discipuli, quia de Joanne Baptista dixisset eis.

14. Et cùm venisset ad turbam, accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens: Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, & malè patitur: nam sæpe cadit in ignem, & crebrò in aquam.

15. Et obtuli eum discipulis tuis, & non potuerunt curare eum.

16. Respondens au-

10. Ses disciples l'interrogérent alors, & luy dirent: Pourquoy donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? *Marc. 9. 10.*

11. Mais JESUS leur répondit: Il est vray qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses. *Malach. 4. 5.*

12. Mais je vous déclare, qu'Elie est déja venu, & il n'a point esté connu d'eux; mais ils l'ont traité comme il leur a plû. Ils feront souffrir de même le Fils de l'homme. *Supr. 11. 14. Supr. 14. 10.*

13. Alors ses disciples comprirent que c'estoit de Jean Baptiste qu'il leur avoit parlé.

14. Lorsqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de luy, qui se jetta à genoux à ses pieds, & luy dit: Seigneur, ayez pitié de mon fils qui est lunatique, & qui souffre beaucoup: car il tombe souvent dans le feu, & souvent dans l'eau. *Marc. 9. 16. Luc. 9. 38.*

15. Je l'ay presenté à vos disciples; mais ils ne l'ont pû guérir.

16. Et JESUS répondit, en

disant : O race incrédule & dépravée ! jusques à quand seray-je avec vous ? jusques à quand vous souffriray-je ? Amenez-moy icy cet enfant.

17. Et JESUS ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant, lequel fut guéri au même instant.

18. Alors les disciples vinrent trouver JESUS en particulier, & luy dirent : Pourquoy n'avons-nous pû nous autres chasser ce démon ?

19. JESUS leur répondit : A cause de vostre incrédulité.
Luc. 17. 6. Car je vous dis en vérité, que si vous aviez de la foy comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toy d'icy là, & elle s'y transporteroit ; & rien ne vous seroit impossible.

20. Mais cette sorte *de démons* ne se chasse que par la priére & par le jeûne.

Infrà 20. 18. Marc. 9. 30. Luc. 9. 44. 21. Lorsqu'ils estoient en Galilée, JESUS leur dit : Le Fils de l'homme doit estre livré entre les mains des hommes ;

22. ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour ; ce qui les affligea extrêmement.

tem Jesus, ait : O generatio incredula & perversa, quousque ero vobiscum ? usquequò patiar vos ? Afferte huc illum ad me.

17. Et increpavit illum Jesus, & exiit ab eo dæmonium, & curatus est puer ex illa hora.

18. Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secretò, & dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ?

19. Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi hinc illuc, & transibit, & nihil impossibile erit vobis.

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem & jejunium.

21. Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus : Filius hominis tradendus est in manus hominum :

22. & occident eum, & tertiâ die resurget : & contristati sunt vehementer.

23. Et cùm venissent Capharnaüm, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei: Magister vester non solvit didrachma?

23. Estant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes, vinrent trouver Pierre, & luy dirent: Vostre maistre ne paye-t-il pas le tribut?

24. Ait: Etiam. Et cùm intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens: Quid tibi videtur Simon? Reges terræ à quibus accipiunt tributum vel censum? A filiis suis, an ab alienis?

24. Il leur répondit: Ouy *il le paye*. Et estant entré dans le logis, JESUS le prévint, & luy dit: Simon, que vous en semble? De qui est-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs & les imposts? Est-ce de leurs propres enfans ou des étrangers?

25. Et ille dixit: Ab alienis. Dixit illi Jesus: Ergo liberi sunt filii.

25. Des étrangers, répondit Pierre. JESUS luy dit: Les enfans *en* sont donc exemts.

26. Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, & mitte hamum: & eum piscem, qui primus ascenderit, tolle; & aperto ore ejus, invenies staterem: illum sumens, da eis pro me & te.

26. Mais afin que nous ne les scandalisions point, allez-vous-en à la mer, & jettez vostre ligne; & le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, & luy ouvrez la bouche; vous y trouverez une piece d'argent // de quatre drachmes, que vous prendrez, & que vous leur donnerez pour moy & pour vous.

26. expl. *vallant environ trente sols de nostre monnoye.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *Six jours après*, JESUS *ayant pris avec luy Pierre, Jacques & Jean son frére, les mena à l'écart sur une haute montagne; & il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vestemens blancs comme la neige, &c.*

On est étonné de ce qu'il est dit icy que le miracle de la transfiguration de JESUS-CHRIST arriva *six jours après*; & qu'au contraire il est marqué dans saint Luc, que ce fut *environ au bout de huit jours*. Mais saint Jérôme & les autres Péres n'ont pas de peine à accorder cette contrarieté apparente; & ils font voir que saint Luc a compris dans les *huit jours*, celuy auquel JESUS-CHRIST parloit, & celuy auquel arriva ce grand miracle: au-lieu qu'icy saint Matthieu s'est contenté de marquer les jours d'entre-deux qui estoient au nombre de six. JESUS-CHRIST choisit pour rendre témoins de sa gloire, trois de ses disciples; sçavoir *Pierre*, *Jacques* surnommé le majeur, *& Jean son frére.* Saint Chrysostome témoigne qu'il les choisit à cause de l'éminence qu'ils avoient au-dessus des autres; & il ajoûte, que celle de Pierre consistoit en la grandeur de son amour pour JESUS-CHRIST; celle de Jean, en la grandeur de l'amour de JESUS-CHRIST à son égard; & celle de Jacques, en l'ardeur du zele qui luy fit dire au Sauveur avec son frére; Qu'ils pouvoient boire son calice, comme il le fit effectivement

Luc. 9. 28. Hieron. in hunc locum. Aug. de consens. Evangel. lib. 2. cap 56. Chrysost. in Matth. hom. 57.

Marc. 10. 39.

dans la ſuite. Mais on peut dire véritablement, que ſi JESUS-CHRIST choiſit ces Apoſtres à cauſe de leur éminence au-deſſus de leurs confréres, cette éminence qu'ils avoient au-deſſus des autres, eſtoit fondée elle-même ſur le choix tout ſingulier de miſéricorde qu'il avoit fait d'eux : *Non vos me elegiſtis, ſed ego elegi vos* ; & que s'il aimoit ſinguliérement ſaint Jean, ſaint Pierre ne l'aimoit luy-même avec tant d'ardeur, que par un effet de l'amour divin qu'il luy avoit porté le premier : *Quoniam ipſe prior dilexit nos*. Ajoûtons encore, qu'il prit exprès trois de ſes diſciples pour rendre aſſuré, ſelon la loy même, le témoignage qu'ils rendroient un jour à ſa propre gloire, dont il voulut qu'ils fuſſent témoins : *Ut in ore duorum, vel trium teſtium ſtet omne verbum*. Ces trois témoins furent, comme dit excellemment un Interprete, *Pierre* qui eſtoit le chef du Collége apoſtolique ; *Jacques* qui devoit le premier des Apoſtres ſigner de ſon ſang, & confirmer par ſa mort ce témoignage ; & *Jean* qui ayant ſurvécu à tous les autres, devoit tranſmettre de vive voix ſon témoignage touchant ce miracle à toute la poſtérité. Ce qui pourroit nous ſurprendre, c'eſt qu'on ne voit point que le reſte des Apoſtres, quoiqu'ils fuſſent encore alors très-imparfaits, ayent murmuré de ce choix que JESUS-CHRIST fait icy & ailleurs de ces trois Apoſtres pour leur faire confidence de ſes ſecrets. Il eſt vray qu'il s'éleva quelque jalouſie entr'eux & quelque conteſtation, lorſque Jacques & Jean demandérent à JESUS-CHRIST d'eſtre placez préférablement aux autres dans ſon royaume. Mais lorſque c'eſt JESUS-CHRIST luy-même qui leur donne une

Joan. 15. 16.

1. *Joan.* 4. 10.

Matth. 18. 16.

Marc. 10. 37. 41.

eſpece de préférence, en les choiſiſſant dans quelques rencontres pour l'accompagner particuliérement, il ſemble qu'il ait imprimé en même-temps dans le cœur des autres une humble ſoumiſſion à ſes ordres, pour adorer ſans murmure ce qu'il faiſoit par un choix tout libre & tout gratuit de ſa volonté.

JESUS-CHRIST mene donc avec luy ces trois Apoſtres *ſur une haute montagne*, qui eſtoit, ſelon
Hieron. ſaint Jérôme, *le Thabor*, nommé autrement *Ita-*
epiſt. 27. tom. 1. *burim*, & que ſaint Pierre appelle *la montagne*
pag. 225. *ſainte*, à cauſe, dit un Interprete, que la divine
2. Petr. 1. 18. majeſté de JESUS-CHRIST s'y fit voir à ſes diſ-
Exod. 3. ciples: de même que le mont *d'Horeb* eſt nom-
5. mé ailleurs *une terre ſainte*, à cauſe que Dieu y montra à Moïſe ſa puiſſance dans le buiſſon ardent. Ce fut ſur cette montagne que le Fils de Dieu mena, ſelon l'expreſſion de l'Evangéliſte, ſes trois Apoſtres *à l'écart*; c'eſt-à-dire, loin du bruit du monde & de la vûë de tous les hommes; afin que ce qui devoit arriver ſe paſſât dans le ſecret. Car le temps de la vie de JESUS-CHRIST ſur la terre, eſtoit pour luy le temps de s'humilier & de ſe cacher; & ainſi il ne vouloit pas que d'autres que ceux qu'il avoit choiſis pour eſtre, comme dit
2. Petr. 1. 16. ſaint Pierre, *ſpectateurs de ſa majeſté*, en puſſent
Luc. 9. 28. eſtre témoins. Saint Luc rend encore une autre raiſon de cette retraite de JESUS-CHRIST ſur
Marc. 6. 46. la montagne: c'eſtoit *afin qu'il priât*: car il choi-
Luc. 6. 12. ſiſſoit ordinairement les montagnes pour y prier, comme eſtant plus élevées vers le ciel, & plus éloignées par conſéquent de tout le tumulte du ſiécle. L'on voit auſſi qu'il avoit accoûtumé de ſe préparer par la priére aux grandes actions qu'il de-

voit faire en faveur des hommes ; & il leur montroit par là l'exemple de ne s'engager aussi jamais dans une action importante sans avoir prié. Car il n'en avoit aucun besoin pour luy-même ; puisqu'estant Dieu aussi-bien qu'homme, il ne pouvoit rien desirer comme homme, dont il ne fût assuré par la toute-puissance de sa divinité. Mais estant chef de l'Eglise, il envisageoit l'utilité de ses membres, qui devoient apprendre de luy à demander ce qu'ils ne pouvoient par leurs propres forces, & à s'affermir par la priére contre les tentations de la vaine gloire, dans les œuvres mêmes les plus saintes que sa grace leur feroit exercer.

Pendant que le Fils de Dieu estoit en priére, selon que saint Luc l'a marqué expressément, *il fut transfiguré devant ses Apostres* ; c'est-à-dire, que son extérieur parut à leurs yeux tout autre qu'auparavant. Et l'on peut dire qu'il y avoit en cela un moindre miracle, que celuy par lequel il empêchoit à toute heure que les rayons de sa divinité n'éclatassent continuellement aux yeux des hommes. Ainsi cette transfiguration de JESUS-CHRIST ne fut autre chose, pour le dire ainsi, qu'une espece de suspension de ce prodige de sa puissance, par lequel il renfermoit sous les voiles de sa sainte humanité l'éclat de sa nature divine. Et c'est un sujet d'étonnement sans comparaison plus grand, de voir un Dieu revestu de l'infirmité humaine converser comme un autre homme au milieu des hommes ; que de voir icy un Homme-Dieu paroistre tout environné des rayons brillans de sa gloire : ensorte que de ces deux effets miraculeux qui ont paru ; l'un au temps de son Incarnation dans le sein de Marie, où un Dieu s'est si pro-

Luc. 9. 29.

fondément humilié; & l'autre sur le Thabor, où l'Homme-Dieu a découvert quelque chose de sa gloire : le premier doit autant nous humilier & nous confondre, que le second doit peu nous surprendre, quoiqu'il soit très-capable de relever nos espérances. Car si un Dieu s'est abbaissé jusqu'à prendre la nature & la forme d'un esclave; ç'a esté pour élever l'homme jusqu'à Dieu. S'il a caché toute sa gloire pendant qu'il vivoit parmy les hommes; ç'a esté pour la rendre un jour plus éclattante à leurs yeux dans le ciel même, dont cette montagne n'estoit qu'une image, & pour les en rendre eux-mêmes participans, à proportion de la part qu'ils auront prise icy-bas à ses humiliations & à ses souffrances.

La blancheur qui parut alors sur *ses vestemens*, est comparée à *la neige*, à cause de son grand éclat que les yeux ont peine à souffrir : car il paroist par l'Evangile même, que l'on doit aussi entendre par cette blancheur l'éclat brillant de la lumiére : *Et vestitus ejus albus & refulgens.* C'estoit donc, comme disent les Interprétes, de la divinité même de JESUS-CHRIST, & de son ame si parfaitement unie à sa nature divine, qu'une lumiére ineffable se répandoit sur son corps; & c'estoit du corps de JESUS-CHRIST devenu ainsi tout brillant, que ses habits recevoient cette blancheur éclattante, qui éblouissoit les yeux des Apostres.

Luc. 9. 29. Grot. Jansen.

Au milieu de cette gloire de JESUS-CHRIST, les Apostres voyent paroistre *Moïse* & *Elie* dans leur propre corps. Et ce qu'il avoit refusé, dit saint Jérôme, aux Phariséens & aux Docteurs de la loy lorsqu'ils le tentérent, en luy demandant

Hier. in hunc loc.

qu'il leur fiſt voir quelque ſigne dans le ciel, il l'accorde icy en faveur de ſes Apoſtres, afin d'accroiſtre leur foy : car il fait deſcendre Elie du ciel, & monter Moïſe des enfers, ſelon l'ordre *Iſai. 7. 11.* qu'Iſaïe avoit donné autrefois au roy Achas, de demander qu'on luy donnât quelque ſigne, ou du fond des enfers, ou du haut du ciel. Mais d'où vient que JESUS-CHRIST fait plutoſt paroiſtre Moïſe & Elie que quelques-uns des autres Prophetes ? On en rapporte pluſieurs raiſons : mais celle qui ſemble la plus naturelle, & la plus généralement autoriſée eſt celle-cy ; Que Moïſe en *Chryſoſt. hom. 57.* qualité de légiſlateur des Juifs, repreſentoit la loy ancienne, & qu'Elie, ce Prophete ſi zelé pour *Tertull. adverſ. Marcion. lib. 4.* l'ancienne Religion, repreſentoit les Prophetes : & qu'ainſi ces deux grands hommes paroiſſant alors avec JESUS-CHRIST, ils atteſtoient en *Hilar. can. 17.* quelque façon, que c'eſtoit luy qu'ils avoient *Hieron. in hunc locum.* marqué & prédit, ſoit par toutes les cérémonies de la loy, ſoit par toutes leurs prophéties ; & que bien loin qu'il fût contraire à la loy & aux Prophetes, comme les Preſtres & les Phariſiens l'en accuſoient, c'eſtoit à luy, comme à la vérité, que les figures & toutes les ombres anciennes ſe terminoient. Car comme Moïſe, dit ſaint Chryſoſtome, avoit luy-même donné la loy, les Juifs « pouvoient bien juger qu'il n'eût pas ſouffert que « cette loy eût eſté foulée aux pieds, & qu'il n'au- « roit pas aſſurément honoré JESUS-CHRIST s'il « l'avoit violée, comme ils ſe l'imaginoient, & s'il « s'eſtoit déclaré l'ennemi du légiſlateur. Et quant « à Elie, dont le zele avoit ſi publiquement éclatté « pour la gloire du Seigneur, il ne ſe fût pas non « plus trouvé dans la compagnie de JESUS-CHRIST, «

„ s'il l'avoit crû opposé à Dieu, ni n'auroit pas dé-
„ féré à la volonté de celuy qu'il eût regardé com-
„ me un impie usurpateur de la divinité. Ainsi la
presence de ces deux témoins irréprochables, qui
paroissoient pour accompagner JESUS-CHRIST
dans cet éclat passager de sa gloire, attestoit d'une
maniére très-convainquante la jalousie & l'aveu-
glement des Juifs, qui refusoient de reconnoistre
pour le Messie, celuy que leur propre législateur,
& le plus illustre d'entre les Prophetes révéroient
alors comme le libérateur promis depuis tant de
siécles, car il est dit en ce lieu : *Qu'ils s'entrete-
noient avec luy.* Et il est marqué ailleurs, Que le
sujet de leur entretien estoit *sa sortie de ce monde,
qui devoit s'accomplir dans Jérusalem.*

Luc. 9. 31.

Tel estoit donc l'entretien de Moïse & d'Elie avec JESUS-CHRIST, au milieu de cet éclat de sa gloire. Ils luy parlent du sujet qui l'avoit porté à venir au monde ; de cet *excès* de son amour pour les hommes, qui l'engageoit à vouloir mourir pour eux ; & de cet autre *excès* de la malice de son propre peuple, qui devoit aller jusques à faire mourir son propre Sauveur. Et ils donnent lieu de juger en même-temps, que toutes leurs prophéties regardoient principalement ce grand mystére de la mort de JESUS-CHRIST, & de la rédemption de l'univers. Qui seroit l'homme, fût-il Prince ou Roy, qui pût s'élever vainement, s'il pensoit estant sur le trône, à la mort où il doit estre réduit ? Et qui au milieu des plus grands applaudissemens des peuples, ne s'anéantiroit pas en la presence de Dieu, s'il pensoit à la poussiére du tombeau, & s'il rappelloit en son souvenir cet entretien de Moïse & d'Elie avec

JESUS-

JESUS-CHRIST, lorsqu'au-lieu de luy parler de l'éclat present de sa gloire, ils ne luy presentent sur le Thabor, non plus que l'Ange sur la montagne des oliviers, que le calice de sa passion.

℣. 4. *Alors Pierre dit à* JESUS *: Seigneur, nous sommes bien icy : faisons-y, s'il vous plaist, trois tentes ; une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie.*

Saint Pierre n'avoit guére profité de la sévére repréhension du Fils de Dieu ; & il paroist qu'il n'avoit encore de goust que pour les choses des hommes, & qu'il ne comprenoit rien ni dans les anciennes prophéties, ni dans l'entretien present que Moïse & Elie avoient avec JESUS-CHRIST. Il n'osoit plus, dit saint Chrysostome, après s'être vû traité de satan par son divin maistre, le détourner ouvertement de la mort, comme la premiére fois : mais il fait la même chose en d'autres termes. Et se voyant *sur une haute montagne*, en *un lieu* fort *écarté*, il préfére la seureté de l'estat present, où JESUS-CHRIST luy paroist tout environné de gloire, à ces humiliations, à ces outrages, & à cette mort honteuse dont on luy avoit parlé, & qu'il regardoit comme indignes de celuy que le Pére céleste luy avoit fait reconnoistre pour son Fils unique. *Il ne sçavoit* donc, comme il est marqué ailleurs, *ce qu'il disoit* ; puisqu'en demandant à JESUS-CHRIST qu'il demeurât sur cette montage, il s'opposoit à la rédemption de tous les hommes & à la sienne propre. « Vous errez, Pierre, s'écrie saint Jérôme, & vous ne « sçavez véritablement ce que vous dites. Ne cher- « chez point à dresser trois tentes : car il n'y en a « qu'une seule où il soit permis de s'arrester, qui «

Chrysost. in Matth. hom. 57.

Marc. 9. 5.
Luc. 9. 33.

Hieron. in hunc locum.

„ est celle de l'Evangile, où la loy & les Prophetes „ doivent se réünir. Que si vous voulez dresser „ trois tentes, ne comparez pas les serviteurs avec „ le Seigneur : mais dressez trois tentes, ou plu- „ tost n'en dressez qu'une, pour le Pére, pour le „ Fils, & pour le Saint-Esprit ; afin que comme ils „ possedent conjointement une seule divinité, il n'y „ ait aussi dans vostre cœur qu'un seul tabernacle „ pour ces trois divines Personnes.

℣. 5. *Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit : & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celuy-cy est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection ; écoutez-le.*

Hilarius in Matth. can. 17. On ne répond rien à saint Pierre, dit saint Hilaire, lorsqu'il s'offroit à dresser trois tentes, pour JESUS-CHRIST, pour Moïse, & pour Elie : car ce n'estoit pas le temps de jouir de cette gloire qu'on luy montroit. Mais une *nuée lumineuse* l'enveloppe tout d'un coup avec les autres Apostres, & l'Esprit saint les environne par sa divine vertu. Il paroist par un autre Evangéliste, que lorsque cette nuée les couvrit, Moïse & Elie s'estoient déja retirez pour faire place à JESUS-CHRIST seul, afin qu'on ne pût appliquer à d'autres qu'à luy, le témoignage que luy rendit aussitost après le Pére céleste. C'estoit l'ordinaire dans l'ancienne loy, que Dieu parlât à son peuple du milieu d'une nuée, qui servoit, pour le dire ainsi, à couvrir à leurs yeux l'éclat de cette haute majesté. Mais au-lieu qu'anciennement cette nuée estoit obscure, celle-cy est *lumineuse*, comme pour marquer la différence de la vérité de la loy nouvelle, d'avec les ombres de la loy ancienne. Les

Luc. 9. 33. 34. 35.
Chrysost. in Matth. hom. 57.

Apostres entendirent donc du milieu de cette nuée éclattante, une voix qui sortit comme du trône de Dieu même, & qui disoit : *Celuy-cy est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection : écoutez-le.* C'est-à-dire, tous ceux qui avoient paru jusques à present ; Moïse même vôtre législateur, & Elie ce Prophete si zelé pour la défense de ma gloire, estoient seulement les ministres de ma volonté. Mais celuy-cy que vous voyez presentement tout environné de gloire, *est mon* propre *Fils*, engendré éternellement de ma substance. Ceux-là estoient donc des serviteurs. Mais celuy qui montre aujourd'huy sa gloire sur le Thabor, est le Fils, & un Fils qui est *aimé uniquement* de son Pére ; parce que tous les autres qu'il appelle ses enfans, ne sont aimez qu'à cause de luy & en luy. C'est dans ce Fils qu'il a mis toute son affection ; c'est *en luy qu'il se complaist* véritablement, comme en son image substantielle & éternelle ; & c'est luy qu'il veut qu'on *écoute* comme son Verbe : *Ipsum audite.* Ce n'est plus ni à Moïse, ni à tous les autres Prophetes qu'on doit s'arrester : ils ont disparu. C'est à celuy dont Moïse a écrit dans tous ses livres : *De me enim scripsit Moyses* ; & de qui tous les Prophetes ont parlé, qu'on doit maintenant donner toute son attention. Car *Dieu*, comme dit saint Paul, *ayant parlé autrefois par les Prophetes, a parlé en ces derniers temps par son propre Fils.* C'est donc à ce Fils souverainement aimé du Pére, qu'il faut, selon saint Jérôme, dresser un tabernacle dans nos cœurs : & c'est à luy qu'il faut obéïr, comme au Fils, dont tous les Prophetes n'estoient que les serviteurs. Et Moïse aussi-bien qu'Elie doivent

Joan. 5. 46.

Hebr. 1. 1.

Hieron. in hunc locum.

eux-mêmes, conjointement avec nous, luy préparer au fond de leurs ames, un tabernacle où il puisse demeurer.

Chrysost. in Matth. hom. 57. Mais saint Chrysostome dit encore, que la voix du Pére éternel ayant ordonné aux Apostres *d'écouter son Fils bien-aimé*, marquoit en particulier à saint Pierre, qu'il devoit donc se soumettre à ses divins ordres, & ne se pas opposer à la volonté qu'il avoit de souffrir la mort, & d'estre crucifié pour le salut de son peuple. C'estoit-là ce *Prophete* par excellence qu'il avoit promis autrefois par la bouche de Moïse, de faire naistre du milieu de son peuple, comme celuy qui devoit estre écouté préférablement à tous les autres : *Prophetam de gente tua & de fratribus tuis sicut me, suscitabit tibi, Dominus Deus tuus : ipsum audies.* Deuter. 18. 15.

℣. 6. 7. 8. *Les disciples les ayant oüies, tombérent le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte. Mais* JESUS *s'approchant les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point, &c.*

Chrys. Ib. Hier. in hunc loc. Saint Chrysostome remarque qu'on avoit déja entendu cette même voix au baptême de JESUS; & que cependant elle n'avoit point frappé d'une semblable terreur ceux qui l'entendirent. Mais ce qui cause presentement cette grande crainte aux Apostres, est cette nuée qui les couvre tout d'un coup, cet éclat d'une lumiére si brillante, & tout ce spectacle si surprenant en un endroit écarté, joint à une voix qui se faisant extérieurement entendre aux oreilles de leur corps, remplit leur cœur d'une frayeur toute sainte par la presence de la majesté de Dieu, qui se fit sentir à eux dans ce même instant d'une maniére toute

particuliére : *Humana fragilitas*, dit ſaint Jérôme, *conſpectum majoris gloriæ ferre non ſuſtinet : ac toto animo & corpore contremiſcens, in terram cadit.* C'eſt donc un effet de la foibleſſe & de la fragilité humaine, de ce que les Apoſtres *tombent* tout d'un coup *le viſage contre terre*, ne pouvant pas ſupporter l'éclat de cette lumiére ineffable, & de cette voix du Pére éternel, qui ſe fait entendre du milieu de cette nuée : car il eſt juſte que l'homme ſente ſon néant en la preſence de Dieu, & qu'il rentre en terre, pour le dire ainſi, lorſque le Très-haut daigne luy parler.

Que s'il renverſe aujourd'huy par terre ces trois Apoſtres, lorſqu'il leur ordonne ſeulement d'écouter pour leur ſalut celuy qu'il aime de toute éternité comme ſon Fils, & comme l'objet éternel de ſes divines complaiſances ; quel effroyable renverſement ſera celuy qu'il cauſera dans toute la nature au dernier jour, lorſqu'il tonnera du haut des cieux, & qu'il prononcera une malédiction éternelle contre tous ceux qui n'auront pas écouté ce Fils unique, quand ſes paroles pouvoient devenir en eux la ſource d'une vie éternellement heureuſe ? *Approchez-vous* donc, Seigneur JESUS, & *touchez* nos cœurs par l'onction intérieure de voſtre Eſprit & de voſtre grace, comme vous vous approchâtes alors de vos trois diſciples, & que vous les touchâtes extérieurement avec voſtre main. *Dites-nous*, comme vous leur dites : *Levez-vous, & ne craignez point :* mais dites-nous-le de cette voix efficace, à laquelle les cœurs les plus endurcis ſe ſoumettent avec joye. Faites-nous ſortir de la baſſeſſe où noſtre ame eſt toûjours comme rampante vers les choſes

de la terre. Perfectionnez par vostre amour ce qu'il y a de timide & de lâche en nous, en nous élevant par une humble confiance jusques à vous. Bannissez de nostre cœur toute crainte des maux temporels ; & imprimez-y très-fortement cette importante vérité que Pierre n'avoit pas encore bien comprise, Que l'on ne peut arriver à la gloire figurée par celle qui parut alors sur le Thabor, que par les croix & par les souffrances, dont Moïse même & Elie vous parlérent au milieu de tout l'éclat de vostre transfiguration. Faites qu'à l'exemple de vos trois disciples, nous *relevant* de cet estat rabbaissé, où l'amour des créatures, & l'attachement aux figures & aux ombres nous avoit réduits, nous n'envisagions plus que vous seul, comme la suprême vérité, digne seule d'estre adorée & aimée ; de même que ces Apostres *s'estant levez* par la divine vertu de vostre parole & de vostre attouchement sacré, *ils ne virent plus personne* ; c'est-à-dire, ni Moïse ni Elie ; *mais* celuy-là *seul* qui estoit, comme il l'est encore, le véritable JESUS, & le vray Sauveur, dont tous les autres n'avoient esté que des images très-imparfaites.

Après donc, dit saint Jérôme, que l'ombre de la loy & des Prophetes, qui avoient comme couvert les Apostres de leurs voiles, a disparu : on trouve tout dans l'Evangile ; c'est-à-dire, toute vérité renfermée dans JESUS-CHRIST, plein de grace & de vérité, comme dit saint Jean. *Joan. 1.*

℣. 9. *Lorsqu'ils descendoient de la montagne,* JESUS *leur donna cet ordre & leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vû, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts.*

JESUS-CHRIST venoit de representer à ses trois Apostres bien-aimez une image de la gloire de son royaume : mais il ne veut point qu'ils en parlent à un peuple encore charnel ; de peur, dit un Saint, que la grandeur de ce prodige ne le rendît incroyable ; ou qu'après avoir entendu parler d'une gloire si surprenante, la mort qu'il devoit souffrir sur la croix, ne causât un plus grand scandale à des esprits si peu intelligens dans les secrets de la divine sagesse. Il semble même qu'on ne doit pas excepter les autres Apostres ; puisqu'il est marqué expressément dans saint Luc ; Qu'ils *gardérent le silence sur les choses qu'ils avoient vûës*, & qu'ils *n'en dirent alors quoique ce soit à personne*, se reservant à en parler après la résurrection de JESUS-CHRIST. Car ce fut alors que saint Pierre le déclara dans ses lettres, pour faire connoistre aux peuples le mystére de l'Incarnation du Fils unique du Pére éternel, en attestant qu'il *avoit esté luy-même le spectateur de sa majesté & de sa gloire*. Mais il est très-remarquable qu'il témoigne en même-temps, que les oracles des Prophetes estoient encore plus assurez que la vûë de leurs propres yeux. C'estoit principalement à ces oracles anciens, qu'il vouloit que les fidelles *s'arrestassent, comme à une lampe, dont la lumiére se fait sentir dans un lieu obscur* ; parce que *ce n'a point esté*, comme il le dit, *par la volonté des hommes que les prophéties ont esté apportées* au monde ; *mais* que *les saints hommes de Dieu ont parlé par l'inspiration du Saint-Esprit*. Ainsi n'envions point à ces trois Apostres cette vûë passagére de la gloire de JESUS-CHRIST ; puisque par leur propre témoignage, elle servoit

Hieron. in hunc locum.

Luc. 9. 36.

2. Petr. 1. 17. 18.

moins à les affermir dans la foy de la divinité de JESUS-CHRIST, que la vérité des anciens oracles de l'Ecriture, qui nous sont communs comme à eux, & qu'ils ont pris soin de nous expliquer, *non par une interprétation particuliére*, comme dit encore saint Pierre, c'est-à-dire, par une interprétation de l'esprit humain, mais *par la lumiére du Saint-Esprit* qui parloit en eux. Or il falloit que JESUS-CHRIST *fût ressuscité d'entre les morts* avant qu'on parlât de sa transfiguration: car du moment que la résurrection de JESUS-CHRIST se fut répanduë, le miracle de sa transfiguration ne parut plus incroyable. Et ces deux prodiges servoient au contraire à s'affermir mutuellement.

℣. 10. jusqu'au 14. *Ses disciples l'interrogérent alors, & luy dirent: Pourquoy donc les Docteurs disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? Mais* JESUS *leur répondit: Il est vray qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses. Mais je vous déclare qu'Elie est déja venu, &c.*

Grot. Hier. in hunc loc. Chrysost. hom. 58. Malach. 4.

Il semble que ce qui porta les Apostres à luy faire cette demande, estoit qu'ils venoient de voir Elie, qui n'avoit fait que se montrer, s'estant retiré à l'heure même; & que cependant ils avoient appris de la tradition de leurs anciens, que ce Prophete *devoit venir avant* le Messie, pour *rétablir toutes choses*; c'est-à-dire, ou pour remettre le peuple Juif dans son premier estat, ou pour l'instruire de ses devoirs, & l'obliger de rentrer dans la voye de la vérité & de la justice, & pour luy faire connoistre celuy qui seroit son libérateur. Mais ce qui trompoit & les Juifs & les Apostres, c'est qu'ils confondoient deux avenemens diffé-

rens de JESUS-CHRIST, l'un dans la foiblesse de sa chair mortelle, & l'autre dans tout l'éclat de sa gloire, & deux différens Précurseurs de ces deux avenemens, l'un qui fut saint Jean Baptiste, & l'autre qui devoit estre le prophete Elie. C'est ce que le Fils de Dieu fait entendre à ses Apôtres lorsqu'il leur répond; *Qu'Elie viendroit véritablement* en sa propre personne *avant* son second avenement, *pour rétablir toutes choses*; c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostome, pour accomplir tout ce qui avoit esté marqué par le prophete Malachie, en *rëünissant les cœurs des péres avec leurs enfans* dans la même foy : mais que le même *Elie estoit déja venu* en la personne de saint Jean Baptiste, à cause de cet esprit de force qui avoit paru dans la conduite de ce saint Précurseur du premier avenement du Messie : *Ipse qui venturus est in secundo salvatoris adventu juxta corporis fidem, nunc per Joannem venit in virtute & spiritu.* **Hieron.**

JESUS-CHRIST ajoûte, Que les Juifs *n'ont point connu* saint Jean Baptiste; c'est-à-dire, qu'ils ont refusé de le connoistre pour le Précurseur du Messie; & qu'ils *l'ont traité comme il leur a plû*; **Chrysost.** ce qui marque qu'ils l'ont enfermé dans une prison, qu'ils l'ont outragé, qu'ils l'ont fait mourir, & que luy ayant coupé la teste, ils l'ont apportée dans un plat au milieu d'un grand festin. *C'est ainsi*, continuë le Sauveur, *qu'ils feront souffrir le Fils de l'homme*, non par un même supplice, mais avec une semblable injustice, traitant comme un scélérat celuy qui venoit les racheter, & refusant de le reconnoistre pour le Messie, aussi-bien que Jean pour son Précurseur. Or il ne faut pas,

ſelon la remarque de ſaint Jérôme, prendre ce que dit le Fils de Dieu trop à la lettre, comme ſi Herode & Herodiade qui firent couper la teſte à ſaint Jean, avoient fait auſſi crucifier JESUS-CHRIST. Mais ce qu'on peut dire en général, eſt que les Phariſiens & les Docteurs de la loy,
Luc. 7. 30. ayant rejetté, ſelon l'expreſſion d'un Evangéliſte, le conſeil que Dieu avoit ſur eux, & ne s'eſtant point fait baptiſer par Jean, avoient fait connoiſtre par cette conduite, qu'ils eſtoient ſes ennemis auſſi-bien que de JESUS-CHRIST; & qu'ainſi ils ſe rendirent coupables de la mort, & du ſerviteur & du maiſtre. Et quant à Herode qui fit mourir Jean Baptiſte, il eut auſſi part à la mort du Fils de Dieu, en ce qu'après l'avoir traité avec le dernier mépris, il le renvoya à Pilate pour eſtre attaché à une croix, au-lieu de ſe déclarer, comme il auroit dû, pour ſon innocence, s'il eût eu moins de politique, & plus d'amour pour la juſtice. Ils *firent* donc *tout ce qu'ils voulurent*, & au précurſeur & au Meſſie. Et cette permiſſion que Dieu leur donna, d'accomplir à l'égard de ſon propre Fils, comme à l'égard de ſaint Jean Baptiſte, tous les excès de leur volonté criminelle, eſtoit de la part de Dieu même, l'effet du plus grand excès de ſon amour pour les hommes; puiſqu'il ſceut tirer de leur malice le ſalut de l'univers. Qui ſe troubleroit après cela des plus cruelles perſécutions des méchans, lorſqu'il conſidére que tout le pouvoir qui leur eſt donné contre les juſtes, tourne à la gloire de ces mêmes juſtes, & peut devenir comme une ſource de bénédiction pour beaucoup d'autres, par leur exemple & par le mérite de leur patience?

Il est dit, que les Apostres *comprirent* par la réponse de JESUS-CHRIST, que c'estoit de Jean Baptiste qu'il avoit parlé, en parlant *d'Elie* qui *estoit déja venu*. Mais comment cette réponse de JESUS-CHRIST le leur fit-elle comprendre? Car ce ne furent, dit saint Chrysostome, ni les Docteurs de la loy, ni même les anciennes Ecritures qui leur en donnérent l'intelligence. C'est donc parce qu'ils devenoient peu à peu, ajoûte ce Saint, plus pénétrans, & qu'ils s'appliquoient avec plus de soin à entendre ce que le Sauveur leur disoit. Ainsi ils se souvinrent alors de ce qu'il leur avoit dit en une autre occasion; *Que s'ils comprenoient bien le vray sens de ses paroles, c'estoit Jean Baptiste qui estoit luy-même Elie*; c'est-à-dire, qu'il en estoit une image très-sensible, tant à cause de la vertu de son zele, que de la fonction qu'il faisoit, de Précurseur du premier avenement; comme Elie devoit estre un jour le Précurseur du second.

Matth. 11. 14. Luc. 1. 17.

℣. 14. jusqu'au 18. *Lorsqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de luy, qui se jetta à genoux à ses pieds, & luy dit : Seigneur ayez pitié de mon fils, qui est lunatique, qui est tourmenté misérablement : car il tombe souvent dans le feu, & souvent dans l'eau. Je l'ay presenté à vos disciples; mais ils ne l'ont pû guérir, &c.*

On appelle ordinairement *lunatiques* des malades qui sont sujets à se ressentir d'accidens fâcheux, en certains temps de la lune, comme à son croissant, ou à son decours. Mais à l'égard de l'enfant malade dont il est parlé icy, il paroist visiblement par tous les Evangélistes, que le tourment qu'il souffroit, ne venoit pas de la lune, mais de la ma-

Marc. 9. 16. 17. Luc. 9. 39.

lice du démon, à qui Dieu avoit permis d'exercer sa rage contre cet enfant, pour faire ensuite davantage éclatter sa gloire. Le démon se servoit donc, comme le remarque saint Jérôme, de la connoissance qu'il avoit des effets assez ordinaires que produit la lune en certains temps sur les corps des hommes, pour tourmenter d'une maniére trés-cruelle ce pauvre enfant dans ces mêmes temps; afin de donner par là occasion aux impies de décrier le Créateur, comme ayant assujetti injustement le corps de l'homme à la violence des astres. Nous verrons en expliquant cette même histoire dans les autres Evangélistes, plusieurs circonstances qui ne sont point rapportées icy, & qui marquent davantage l'excès de la rage du démon contre les hommes. Il est seulement dit en ce lieu, que l'enfant malade *tomboit souvent dans le feu, & souvent dans l'eau*, par un effet de la violence avec laquelle le diable le tourmentoit. Nous ne nous arrestons point à expliquer moralement ce que pouvoit signifier ce feu & cette eau. Et il suffit de marquer en général, que l'eau & le feu estant directement opposez l'un à l'autre, si l'ardeur de la concupiscence est figurée, selon saint Jérôme, par le feu, le froid de l'indévotion qui éteint le feu de la charité peut bien estre désigné par l'eau. Mais ce qu'il y eut alors de surprenant, c'est que le pére de cet enfant l'ayant presenté aux disciples de Jesus-Christ, dans le temps qu'il s'éloigna d'eux pour s'aller transfigurer sur le Thabor, ces disciples ne purent chasser le démon qui le possédoit, ni le guérir. Saint Hilaire croit que ce fut à cause, que n'estant plus soûtenus alors par la presence de leur divin maistre,

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. canon 17.

& s'estant même relâchez par le commerce qu'ils eurent avec le commun des peuples, leur foy commença à s'affoiblir, & perdit une partie de sa premiére vigueur.

Cependant JESUS n'en rejette point publiquement la cause sur les Apostres; mais il s'adresse, dit saint Chrysostome, en général à tous les Juifs, & au pére de l'enfant, lorsqu'il s'écrie: *O race incrédule & dépravée! jusqu'à quand seray-je avec vous? Jusqu'à quand vous souffriray-je?* Ce ne fut pas par ennuy ni par chagrin, que ce divin agneau plein de douceur parla de la sorte, mais par un très-grand desir de leur guérison. Il imitoit, dit saint Jérôme, un charitable médecin, qui s'appercevant qu'un malade dont il s'est chargé, ne suit point ses ordonnances, luy dit avec fermeté, pour l'obliger de se soumettre: Jusqu'à quand viendray-je icy, & perdray-je tout le fruit de mes connoissances, en vous ordonnant ce que vous ne voulez point exécuter? JESUS-CHRIST n'estoit donc pas en colére, ni contre le pére de cet enfant, ni contre les autres Juifs; mais il l'estoit contre leur infidélité & leur dureté. Et pour preuve que cette colére estoit un effet de sa charité, il commande à l'heure même qu'on luy amene l'enfant malade, afin de luy rendre la santé. Alors *il le menaça*, dit l'Evangile; c'est-à-dire, que s'adressant au démon même qui le possedoit, il luy parla avec cette force toute divine, à laquelle nulle puissance, ni sur la terre ni dans les enfers ne peut résister: & ainsi l'esprit malin estant forcé de *sortir*, il laissa l'enfant *plein de santé*.

Chrysost. in Matth. hom. 58.

Hieron. in hunc loc.

Mais saint Chrysostome témoigne, que l'exclamation de JESUS-CHRIST marquoit encore quel-

que chose de plus grand que ce qu'on a dit. Car lorsqu'il s'écrie : *Jusqu'à quand seray-je avec vous ?* il faisoit voir la sainte impatience qu'il avoit de mourir & de retourner vers son Pére ; & il témoignoit que la croix qui devoit finir sa vie, ne luy estoit rien en comparaison de ce qu'il souffroit par l'aveuglement & par l'incrédulité de ces peuples. On peut encore ajoûter, avec un autre Interprete, Que ces paroles de JESUS-CHRIST sembloient désigner assez clairement, que les derniers temps de la patience de Dieu envers les Juifs approchoient, & que leur ingratitude montée à son comble l'obligeroit à la fin de s'éloigner d'eux entiérement, pour se retirer vers les Gentils, qu'ils avoient eu jusqu'alors en abomination. C'estoit donc, en quelque façon, les piquer de jalousie, & les exciter à reconnoistre promtement le temps favorable de la visite du Seigneur, s'ils ne vouloient l'éloigner d'eux tout-à-fait. Il n'y a point de Chrestien qui ne dût souvent se dire à soy-même, dans la vûë de ses continuelles infidélitez : *Jusqu'à quand*, ô mon Dieu, *me souffrirez-vous & serez-vous avec moy ?* Combien les graces dont il vous a plû de me combler sont-elles plus grandes que celles que le peuple Juif avoit reçuës ? Et combien l'abus que j'en ay fait me rend-il plus criminel ? Qui m'assure, qu'après avoir *méprisé*,
Rom. 2. 4. comme dit saint Paul, *les richesses de vostre bonté, de vostre patience, & de vostre longue tolérance,* qui *m'invitoit à un repentir* sincére, & après *m'estre amassé par ma dureté & par l'impénitence de mon cœur un tresor de colére*, je ne seray point à la fin tout-à-fait abandonné de vous ? C'est la juste crainte, où l'exemple de ces Juifs ingrats envers

Dieu & envers son Fils nous doit faire entrer, si nous voulons que leur chûte nous empêche de tomber dans une semblable ruine.

Ne peut-on pas néanmoins demander icy, pourquoy JESUS-CHRIST traitoit de *race incrédule & dépravée*, tant le pére de cet enfant *lunatique* que les Juifs qui estoient presens; puisque s'ils n'avoient esté persuadez de son pouvoir souverain, luy auroient-ils demandé la guérison de ce malade & de tant d'autres? Il semble en effet qu'ils avoient la foy. Mais elle estoit cependant bien défectueuse; puisqu'il paroist par un autre Evangéliste, que le pére de cet enfant ne regardoit pas comme une chose assurée, que JESUS-CHRIST pût le guérir, lorsqu'il luy dit: *Si vous pouvez quelque chose, secourez-nous.* Il croyoit donc, mais d'une maniére très-foible; & JESUS-CHRIST ne luy paroissoit sans doute, que comme un grand homme: ce qui porta le Sauveur à luy déclarer, comme on voit ailleurs, Que *s'il pouvoit croire, tout estoit possible à ceux qui croyoient.* Ainsi il n'estoit pas encore animé de cette foy vive qui obtient ce qu'elle demande. Et il eut raison ensuite de prier le Fils de Dieu, de suppléer à ce qui manquoit encore à sa foy: *Adjuva incredulitatem meam.* *Marc. 9. 21. 22. 23.*

℣. 18. 19. 20. *Alors les disciples vinrent trouver* JESUS *en particulier, & luy dirent: Pourquoy n'avons-nous pû nous autres chasser ce démon?* JESUS *leur répondit: A cause de vostre incrédulité, &c.*

Le Fils de Dieu ayant reproché au pére de cet enfant sa propre *incrédulité*, comme la cause qui avoit empêché la guérison de son fils, il sembloit, dit saint Chrysostome, qu'il ne devoit pas *Chrysost. in Matth. hom. 58.*

ensuite attribuer à l'incrédulité de ses Apostres, de ce qu'il n'avoit point esté guéri. Mais on peut dire que les Apostres, aussi-bien que le pére du malade, manquérent en cette rencontre de la foy qui leur estoit necessaire. Car le même Saint fait voir & prouve par l'Ecriture, que s'il arrive souvent que la foy de ceux qui demandent à estre guéris est assez grande pour l'obtenir; quelque fois aussi la foy de ceux à qui on demande la guérison, suffit seule pour estre exaucée. Ainsi l'on peut dire que ce fut le peu de foy, & du pére de l'enfant & des Apostres, qui empêcha que ce malade ne fût guéri; puisque JESUS leur déclara; Que *s'ils avoient eu de la foy comme un grain de sénevé*, ils auroient pû *transporter même des montagnes*. Il y en a, selon saint Jérôme, qui s'imaginent que la foy dont il est parlé icy, n'est qu'une petite foy, à cause qu'elle est comparée à un grain de sénevé, la plus petite des semences. Mais ce que l'Apostre dit, Que *quand il auroit toute la foy* possible, *jusqu'à pouvoir transporter les montagnes*; il ne seroit rien sans la charité; fait connoistre clairement que c'est une grande foy, que celle qui est comparée à un grain de sénevé. Car, comme dit saint Chrysostome, quoique cette graine de sénevé soit la plus petite de toutes les graines dans sa figure extérieure, elle enferme néanmoins au-dedans de soy une vertu qui surpasse celle de toutes les autres. Aussi il est difficile de se persuader, qu'une foy aussi petite que celle que des Interpretes se sont figurée, par rapport à la petitesse d'un grain de sénevé, ait manqué alors aux disciples, qui avoient auparavant confessé la divinité de JESUS-CHRIST par la bouche de saint Pierre.

Hieron. in hunc locum.

1. Cor. 13. 2.

Chrysost. in Matth. hom. 58.

Quant

Quant à ce *tranſport des montagnes*, qu'il repreſente aux Apoſtres comme devant eſtre l'effet de leur foy, ſaint Jérôme ne croit point qu'on doive l'entendre à la lettre, de ces montagnes ſenſibles & viſibles à nos yeux, mais de ce qu'elles figurent; c'eſt-à-dire, de tous les plus grands obſtacles, & de tout ce qui pouvoit eſtre le ſujet des opérations miraculeuſes, dont le Fils de Dieu avoit donné le pouvoir à ſes diſciples, en les envoyant, comme on l'a vû, *guérir les malades, reſſuſciter les morts, purifier les lépreux, chaſſer les démons.* Mais ſaint Chryſoſtome ayant auſſi repreſenté, que la réſurrection des morts devoit eſtre regardée, comme un miracle beaucoup plus grand que le tranſport des montagnes, ajoûte, Que s'il ne s'eſt pas trouvé d'occaſion de tranſporter une montagne d'un lieu en un autre, il ne faut pas s'étonner que les Apoſtres ne l'ayent pas fait, quoiqu'ils l'ayent pû faire; parce qu'ils ne faiſoient pas des miracles ſans neceſſité, ou par un eſprit d'oſtentation. Et d'ailleurs, comme il le dit, ils pourroient bien avoir fait même quelques-uns de ces prodiges, ſans qu'ils ayent eſté écrits, puiſque l'on n'écrivoit pas tous leurs miracles. Auſſi il témoigne encore, qu'on diſoit de quelques Saints, poſtérieurs au temps des Apoſtres, & beaucoup inférieurs à eux en ſainteté, qu'ils avoient tranſporté miraculeuſement des montagnes, s'y eſtant crû obligez par quelque devoir neceſſaire de la charité: ce qui faiſoit voir, ajoûte ce Saint, que ſi quelque neceſſité ſemblable s'eſtoit preſentée, les Apoſtres n'auroient pas manqué non plus à uſer, pour le bien des ames, du même pouvoir, que Dieu leur avoit donné.

Matth. 10. 8.

Lorſque le Sauveur ajoûte ; Que *cette ſorte* de démons *ne ſe chaſſoient que par la prière & par le jeûne*, il fait voir qu'il y a certaines poſſeſſions plus fâcheuſes que les autres ; comme il y a, ſelon JESUS-CHRIST, des démons qui ſont plus méchans que d'autres démons. Il y a donc une eſpece de démons, & une eſpece de poſſeſſion corporelle, dont il eſt plus difficile d'eſtre délivré, & que ſaint Jérôme appelle : *Nequiſſimus dæmon ;* comme il y a des péchez beaucoup plus enracinez, & des eſtats de poſſeſſion ſpirituelle, dont on ne ſçauroit ſortir, qu'en ſe faiſant beaucoup de violence, & eſtant aidé d'une grace plus puiſſante. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu, après avoir témoigné à ſes diſciples, que la foibleſſe de leur foy avoit eſté un obſtacle à la guériſon de cet enfant lunatique qu'on leur avoit preſenté, ajoûte, Que la foy même ne ſuffiſoit pas, pour *chaſſer cette ſorte* de démons, plus méchans & plus obſtinez que les autres ; mais que *la prière & le jeûne* eſtoient neceſſaires pour les obliger de s'enfuir. Peut-eſtre qu'on demandera, dit ſaint Chryſoſtome, pourquoy la foy eſtant ſi puiſſante, il faut encore y ajoûter, & la priére & le jeûne : c'eſt qu'elle acquiert une nouvelle vertu par le jeûne & par la priére, qui ſont, continuë ce Saint, comme des ailes qui l'élevent au-deſſus de tout. Car il n'y a rien de plus redoutable au démon, qu'un homme rempli de foy, qui éleve à Dieu ſon eſprit par une priére ardente, & qui mortifie ſa chair par l'auſtérité du jeûne. Il eſt donc aiſé de juger, que ſi le jeûne & la priére ſont neceſſaires avec la foy, pour chaſſer des corps certains eſprits plus méchans que d'autres, qui ne cedent point, ſelon

Luc. 11. 26.

JESUS-CHRIST, à la foy seule; on n'est pas moins obligé à avoir recours à ces armes toutes divines, pour se délivrer dans l'ame de la possession spirituelle des vices & des habitudes criminelles, dont le démon s'est servi pour la rendre son esclave. Ainsi qu'on ne se flatte point, dit saint Chrysostome, de pouvoir estre délivré de ce malheureux esclavage, en vivant toûjours dans le plaisir & dans les délices.

℣. 21. 22. *Lorsqu'ils estoient en Galilée*, JESUS *leur dit: Le Fils de l'homme doit estre livré entre les mains des hommes, ils le feront mourir; & il ressuscitera le troisiéme jour: ce qui les affligea extrêmement.*

Saint Chrysostome ne peut assez admirer, qu'après la répréhension que JESUS-CHRIST avoit faite à saint Pierre; après les entretiens de Moïse & d'Elie avec le Sauveur sur le Thabor, qui ne regardoient que ses souffrances; après la déclaration que le Pére y avoit faite touchant la necessité d'écouter son Fils unique; & enfin après l'assurance qu'il leur donnoit de sa promte résurrection, ils n'ayent pû encore souffrir qu'il leur parlât de sa mort. C'estoit l'amour de leur divin maistre, dit saint Jérôme, qui les attachoit à luy, & les éloignoit de tout ce qui pouvoit luy arriver de fâcheux & d'humiliant. Mais cet amour n'estoit pas encore assez éclairé. Et ils comprenoient par tout ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit, qu'il devoit mourir. Ils ne voyoient rien de clair, dit saint Chrysostome, dans toutes les suites de cette mort, ni dans la maniére de sa résurrection, ni dans les biens infinis qui devoient en estre le fruit. Ainsi l'attache sensible qu'ils avoient à sa person-

Chrysost. in Matth. hom. 59.

Hieron. in hunc locum.

ne, les *accabloit de tristesse*, lorsqu'ils entendoient parler de sa mort qui devoit les séparer visiblement d'avec luy. Il falloit donc, selon la pensée de saint Hilaire, que ce fût la vertu même de la résurrection du Fils de Dieu qui servît à leur découvrir le mystére de la croix à laquelle il devoit s'assujettir : *Nondum enim sacramentum ineundæ crucis resurrectionis virtute fuerat revelatum.*

Hilarius in Matth. can. 17.

℣. 23. jusqu'à la fin du chapitre. *Estant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux dragmes vinrent trouver Pierre, & luy dirent : Vostre maistre ne paye-t-il pas le tribut? Il leur répondit : Ouy,* il le paye. *Et estant entré dans le logis,* JESUS *le prévint & luy dit : Simon, que vous en semble, &c.*

Ce tribut de *deux dragmes*, vallant environ quinze sols de nostre monnoye, avoit esté imposé aux Juifs par les Empereurs Romains, qui exigérent, pour marque de leur assujettissement, la même somme qu'ils payoient pour les différens besoins du temple. Quelques-uns prétendent néanmoins, que le tribut dont il est parlé icy, n'est autre chose que celuy du temple même. Mais la demande que JESUS-CHRIST fit dans la suite à saint Pierre, en luy disant, *De qui les Rois de la terre reçoivent-ils les tributs?* semble marquer clairement, qu'il s'agissoit d'un impost royal, & non d'une taxe qui regardât seulement l'entretien du temple de Dieu. Les Receveurs publics de cet impost ne s'adressérent point à JESUS-CHRIST même, peut-estre à cause de cette grande vénération que les miracles qu'on luy voyoit faire à tous momens, luy avoient acquise parmy le peuple. Mais ils s'adressent à saint Pierre, soit qu'il

Grotius.

Hieron. in hunc loc. Chrysost. in Matth. hom. 59.

leur parût le premier des disciples de JESUS-CHRIST; soit qu'il fût peut-estre alors seul avec luy de tous les Apostres: *Vostre maistre*, luy disent-ils, *ne paye-t-il pas le tribut?* c'est-à-dire, n'a-t-il pas accoûtumé de le payer, ou, n'en a-t-il pas la volonté? Pierre sans attendre qu'il en eût parlé à JESUS-CHRIST, leur témoigna qu'il le payoit: ce qu'il dit, soit par la crainte de choquer les Officiers de l'Empereur, qui auroient pû accuser son maistre, comme on le fit en effet ensuite, *d'empêcher qu'on ne payât le tribut à César*; soit parce qu'il ne douta point de la volonté du Fils de Dieu sur ce sujet; ou enfin parce qu'il sçavoit peut-estre qu'il avoit accoûtumé de payer ce même tribut tous les ans. Luc. 23. 2.

Saint Jean Chrysostome croit que saint Pierre avoit quelque honte de parler de ce tribut à JESUS-CHRIST, & que ce fut la raison pour laquelle son divin maistre *le prévint*, & luy en parla le premier. Il vouloit aussi sans doute luy faire connoistre que rien ne pouvoit luy estre caché, puisqu'il sçavoit ce qu'on luy avoit demandé, & ce qu'il avoit répondu sur son sujet, quoiqu'il ne fût pas present, selon saint Jérôme, lorsque ces Officiers avoient parlé à saint Pierre en particulier. Après donc qu'il luy a donné cette preuve toute nouvelle de sa divinité, voulant empêcher que la demande qu'on luy faisoit d'un tribut, ne pût le scandaliser, comme dit le même Saint, il luy fait cette demande à luy-même: *Simon, que vous en semble? De qui les Rois de la terre reçoivent-ils les tributs & les imposts; est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers?*

Nostre Seigneur estoit vraiment *Fils de Roy*, Hier. in hunc loc.

soit qu'on le considerât selon la chair, ou selon sa nature divine; puisqu'il estoit descendu du Roy David comme homme; & que, comme Dieu, il estoit le Fils & le Verbe du Pére tout-puissant. Ainsi il estoit exemt de payer aucun tribut, estant doublement fils de Roy. Mais comme il s'estoit chargé de tout ce qu'il y avoit d'humiliant dans nostre nature, *il falloit qu'il accomplît*, selon sa propre déclaration, *toute justice*. Misérables que nous sommes, s'écrie saint Jérôme, nous qui faisons gloire de porter le nom de JESUS-CHRIST en qualité de Chrestiens, & qui jusqu'à present n'avons rien fait qui soit digne d'une si haute majesté! il a pour l'amour de nous payé le tribut, & souffert même la mort de la croix. Mais nous autres, nous sommes traitez en enfans de Rois, ayant esté délivrez par la mort même de cet Homme-Dieu, de toutes les marques de nostre esclavage. Qu'un Chrestien soit donc touché d'une sainte confusion, en pénétrant bien avec S. Jean Chrysostome, le sens véritable des paroles de JESUS-CHRIST. Car voicy, selon ce grand Saint, ce que le Sauveur veut faire entendre à saint Pierre:

Matth. 3. 15.

» Je suis exemt par moy-même de payer le tribut » qu'on me demande. Car si les Rois de la terre » n'exigent point ces tributs de leurs enfans, mais » des étrangers, c'est-à-dire, de leurs sujets; com» bien ont-ils moins de droit de les exiger de moy, » qui suis le Fils, non pas seulement d'un Roy de » la terre, mais du Roy des cieux, & qui suis moy» même Roy? Les Empereurs n'ont donc aucun » droit de me demander ce qu'ils ne peuvent exiger » que de leurs sujets. Mais parce que je me suis vo» lontairement revestu de la forme d'un esclave,

afin de pouvoir mourir pour les hommes, & les ſauver par ma mort; je veux bien payer aux Rois de la terre ce que je ne leur dois point, pour ne leur donner aucune occaſion apparente de *ſcandale*, & pour leur oſter tout ſujet de me traiter comme rebelle à leurs ordres, moy qui viens apprendre aux hommes par mon exemple, à rendre à mon Pére en la perſonne des Princes qui ſont ſes images, l'obéïſſance qu'ils luy doivent.

Il n'y a rien d'étonnant que JESUS-CHRIST veuille bien payer un impoſt d'argent aux Empereurs, luy qui avoit bien voulu s'engager à payer pour nous le tribut même de la mort à la juſtice de Dieu ſon Pére. Mais s'il paye cet impoſt royal, il le fait, comme le diſent les ſaints Interpretes, en Souverain & en maiſtre de la nature. Il ordonne à Pierre *d'aller jetter ſon hameçon dans la mer*, & il luy déclare qu'il trouvera dans la bouche du premier poiſſon qui s'y prendra, dequoy payer cet impoſt pour eux deux. Quelques-uns paroiſſent ſurpris de ce que le Fils de Dieu a recours à un miracle, lorſqu'il avoit d'ordinaire de l'argent dans une bourſe que portoit Judas; & ils diſent qu'il falloit que cet Apoſtre fût alors abſent. Mais ſoit qu'il le fût ou non, la maniére dont le Sauveur fit payer ce qu'on demandoit, montre ſon pouvoir ſuprême, & la parfaite liberté avec laquelle il paye aux hommes ce que nul homme n'avoit droit d'exiger de luy; ainſi qu'il devoit mourir par un pur effet de ſa volonté, luy ſur qui la mort ne pouvoit avoir aucun empire, puiſqu'il eſtoit par luy-même l'auteur de la vie. Il avoit prouvé, dit ſaint Chryſoſtome, l'empire abſolu qu'il avoit ſur l'eau & ſur les flots de la mer, en

Hieron. in hunc locum. *Chryſoſt. in Matth. hom. 59.*

y marchant & en y faiſant marcher ſaint Pierre, & en calmant les tempeſtes par une parole. Mais il ne le montre pas moins maintenant en ordonnant à la mer de fournir à cet Apoſtre par la bouche du premier poiſſon qu'il prendra, la piece d'argent qu'il devoit payer pour eux deux. Cet ordre qu'il donne à Pierre de payer l'impoſt pour le maiſtre & pour le diſciple, eſtoit ſans doute très-honorable au diſciple. Peut-eſtre que le Fils de Dieu en uſa ainſi, parce que c'eſtoit à cet Apoſtre que les Officiers avoient demandé l'impoſt dont il s'agiſſoit, & qu'il pouvoit bien, comme on l'a dit, eſtre ſeul alors avec le Sauveur. Il ſemble auſſi que ſaint Pierre ayant répondu en quelque ſorte pour ſon divin maiſtre; Jesus-Christ voulut à ſon tour payer pour luy, en luy fourniſſant miraculeuſement la ſomme entiére qui les devoit acquitter tous deux.

Hilar. in Matth. can. 17. Mais il faut ſans doute que quelque myſtére ſoit renfermé dans ce qu'on vit arriver alors. Pierre eſtoit, dit ſaint Hilaire, deſtiné pour la prédication; & ayant eſté établi peſcheur d'hommes, il jetta au milieu du ſiécle, comme au milieu d'une mer, l'hameçon divin de ſa céleſte doctrine, afin d'en tirer par la douceur de cet appas, ceux qui comme des poiſſons y eſtoient errans au milieu des eaux & de ſes flots agitez. Le premier poiſſon qu'il prend peut nous figurer, ſelon ſaint Jérôme, tous ceux qui appartenant au premier Adam, devoient eſtre renfermez dans cette divine capture, & avoir part à la ſainte vocation du Chriſtianiſme. C'eſt dans la bouche de ce poiſſon myſtérieux; c'eſt-à-dire, dans la confeſſion ſortie de ſa bouche, comme l'explique ſaint Jérôme,

qu'on trouve le prix qui se doit donner pour Jesus-Christ & pour Pierre. Jesus-Christ estant luy-même le Rédempteur, n'avoit pas besoin d'estre racheté en sa personne : mais il l'a esté & il l'est encore tous les jours en la personne de ses membres, qu'il veut bien ne point séparer d'avec luy-même. Et comment l'est-il ? Par sa parole qu'il met ainsi qu'un argent très-pur & très-éprouvé, dans le cœur & *dans la bouche* de ceux *Psal.* 11.
qui estant enfans *du premier* Adam, ont part à la 7.
rédemption du second : *Ut per secundum Adam liberaretur primus Adam, & id quod in ore ejus, hoc est, in confessione fuerat inventum, pro Petro & Domino redderetur.* Si Pierre est racheté conjointement avec Jesus-Christ, c'est en qualité de chef de ceux qui sont rachetez pour estre les membres de Jesus-Christ. Mais il y a cette différence entre Jesus-Christ & Pierre, que Pierre est racheté comme pécheur, aussi-bien que tous ceux dont il est le chef : au-lieu que Jesus n'ayant jamais pû commettre le moindre péché, luy qui est le Juste par excellence, il n'a esté racheté que figurément en sa personne, à cause de cette forme d'esclave dont il s'estoit revestu. Et *Luc.* 2.
c'est ainsi en effet qu'il a voulu accomplir toute 24.
justice, lorsqu'ayant esté presenté au temple peu *Num.* 8.
de temps après sa naissance, il fut racheté selon 17.
l'ordonnance de la loy, par l'oblation de deux *Exod.* 13. 2.
tourterelles ou de deux petits de colombes. Que *Levit.* 12. 6.
si le Sauveur n'a pas eu de honte de se soumettre à de si grandes humiliations ; de quoy peut se plaindre un ver de terre & un homme couvert de péchez, à la vûë de ce grand exemple d'un Dieu anéanti jusqu'à la derniére condition de nostre

Bernard. Natal. Dom. ser. 1. num. 1. nature? *Intolerabilis impudentiæ est*, dit saint Bernard, *ut ubi sese exinanivit majestas, vermiculus infletur & intumescat.* Les paroles sont trop foibles, quand les actions parlent d'une maniére si forte, qu'on peut dire avec le même Saint, que nul orgueil ne sçauroit estre guéri s'il ne l'est par ce prodige de l'humilité d'un Dieu.

CHAPITRE XVIII.

Marc. 9. 33. Luc. 9. 46. † Saint Michel Archange.

1. EN † ce temps-là les disciples s'approchérent de JESUS, & luy dirent: Qui est le plus grand dans le royaume des cieux?

1. In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes: Quis, putas, major est in regno cælorum?

2. JESUS ayant appellé un petit enfant, le mit au milieu d'eux,

2. Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum,

Infrà 19. 14. 1. Corint. 14. 20.

3. & leur dit: Je vous dis en vérité que si vous ne vous convertissez, & si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

3. & dixit: Amen dico vobis, nisi conversi fueritis & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.

4. Quiconque donc s'humiliéra & se rendra petit comme cet enfant, sera le plus grand dans le royaume des cieux.

4. Quicunque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cælorum.

5. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant tel *que*

5. Et qui susceperit unum parvulum talem

in nomine meo, me suscipit.

je viens de dire, c'est moy-même qu'il reçoit.

6. Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.

6. Que si quelqu'un // scandalise un de ces petits qui croyent en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendît au coû une de ces meules qu'un asne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. *Marc. 9. 41. Luc. 17. 2.*

7. Væ mundo à scandalis. Necesse est enim ut veniant scandala: verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit.

7. Malheur au monde à cause des scandales. Car il est necessaire qu'il arrive des scandales: mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive.

8. Si autem manus tua, vel pes tuus, scandalizat te, abscide eum, & projice abs te. Bonum tibi est ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quàm duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum.

8. Que si vostre main ou vostre pied vous est un sujet de scandale, coupez-les, & les jettez // loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une main, que d'en avoir deux & d'estre jetté dans le feu éternel. *Suprà 5. 30. Marc. 9. 42. 44.*

9. Et si oculus tuus scandalizat te, erue eum, & projice abs te. Bonum tibi est cum uno oculo in vitam intrare, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

9. Et si vostre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, & le jettez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux & d'estre précipité

6. *expl.* est un sujet de scandale & de chûte.

8. *l.* hors.

dans // le feu de l'enfer.

10. Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces pe-
Psal. 33. 8. tits. // Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voyent sans cesse la face de mon Pére qui est dans les cieux ¶.

10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis. Dico enim vobis quia Angeli eorum in cælis semper vident faciem Patris mei, qui in cælis est.

Luc. 19. 10. 11. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui estoit perdu.

11. Venit enim Filius hominis salvare quod perierat.

Luc. 15. 4. 12. // Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer, que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf // sur les montagnes pour aller chercher celle qui s'est égarée?

12. Quid vobis videtur, si fuerint alicui centum oves, & erraverit una ex eis: nonne relinquit nonaginta novem in montibus, & vadit quærere eam quæ erravit?

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle luy cause plus de joye, que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont point égarées.

13. Et si contigerit ut inveniat eam: Amen dico vobis, quia gaudet super eam magis quàm super nonaginta novem quæ non erraverunt.

14. Ainsi vostre Pére qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.

14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum qui in cælis est, ut pereat unus de pusillis istis.

Levit. 19. 17. 15. Que † si vostre frére a
Eccli. 19. 13. péché contre vous, allez luy

15. Si autem peccaverit in te frater

9. *l.* la gesne du feu.
10. *l.* Car.
12. *l.* Que vous en semble, si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer? Ne.
Ibid. *gr.* pour aller sur les montagnes chercher.

tuus, vade & corripe eum inter te & ipsum solum : si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

representer sa faute en parti- Luc 17. 3.
culier entre vous & luy. S'il Jacob. 5. 19.
vous écoute, vous aurez ga- † III.
gné vostre frére. Mardy de Carême.

16. Si autem te non audierit: adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.

16. Mais s'il ne vous écou-
te point, prenez encore avec Deut. 19 15
vous une ou deux personnes, Joan. 8. 17.
afin que tout soit confirmé 2. Corint.
par l'autorité de deux ou trois 13. 1.
témoins.

17. Quòd si non audierit eos, dic Ecclesiæ : si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus.

17. Que s'il ne les écoute
pas non plus, dites-le à l'E-
glise; & s'il n'écoute pas l'E- 2. Thess.
glise même, qu'il soit à vos- 3. 13.
tre égard comme un Payen &
un Publicain.

18. Amen dico vobis, quæcunque alligaveritis super terram, erunt ligata & in cælo: & quæcunque solveritis super terram, erunt soluta & in cælo.

18. Je vous dis en vérité Joan. 20.
que tout ce que vous lierez 23.
sur la terre sera lié aussi dans le ciel; & que tout ce que vous deslierez sur la terre, sera aussi deslié dans le ciel.

19. Iterùm dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcunque petierint, fiet illis à Patre meo, qui in cælis est.

19. Je vous dis encore que si deux d'entre vous ✓ s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Pére qui est dans les cieux.

20. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi

20. Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon

19. autr. gr. s'accordent ensemble sur la terre, touchant quoy que ce soit qu'ils demandent, ils l'obtiendront de mon Pére, &c.

nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

Luc. 17. 4. 21. Alors Pierre s'approchant, luy dit: Seigneur, pardonneray-je à mon frére toutes les fois qu'il péchera contre moy? *le feray-je* jusqu'à sept fois?

22. JESUS luy répondit: Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois ¶.

† XXI. Dimanche après la Pentecoste. 23. C'est pourquoy † le royaume des cieux est comparé à un homme *& à un* Roy, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs;

24. & ayant commencé à le faire, on luy en presenta un qui luy devoit ‖ dix mille talens.

25. Mais comme il n'avoit pas le moyen de *les* luy rendre, son maistre commanda qu'on le vendît luy, sa femme & ses enfans, & tout ce qu'il avoit pour satisfaire à cette dette.

26. Ce serviteur se jettant à ses pieds le conjuroit, en luy disant: Seigneur, ayez un peu de patience, & je vous

sum in medio eorum.

21. Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus, & dimittam ei? usque septies?

22. Dicit illi Jesus: Non dico tibi usque septies; sed usque septuagies septies.

23. Ideò assimilatum est regnum cælorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis;

24. & cùm cœpisset rationem ponere, oblatus est ei unus, qui debebat ei decem millia talenta.

25. Cùm autem non haberet unde redderet, jussit eum dominus ejus vænundari, & uxorem ejus, & filios, & omnia quæ habebat, & reddi.

26. Procidens autem servus ille, orabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

24. expl. *Cela revenoit à plus de quarante-six millions de livres de nostre monnoye.*

rendray tout.

27. Misertus autem Dominus servi illius, dimisit eum, & debitum dimisit ei.

27. Alors le maistre de ce serviteur estant touché de compassion, le laissa aller, & luy remit sa dette.

28. Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios: & tenens suffocabat eum, dicens: Redde quod debes.

28. Mais ce serviteur ne fut pas plutost sorti, que trouvant un de ses compagnons qui luy devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque en luy disant: Rends-moy ce que tu me dois.

29. Et procidens conservus ejus, rogabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

29. Et son compagnon se jettant à ses pieds, le conjuroit, en luy disant: Ayez un peu de patience, & je vous rendray tout.

30. Ille autem noluit: sed abiit, & misit eum in carcerem, donec redderet debitum.

30. Mais il ne voulut point l'écouter, & il s'en alla & le fit mettre en prison, *pour l'y tenir* jusqu'à ce qu'il luy rendît ce qu'il luy devoit.

31. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valdè: & narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant.

31. Les autres serviteurs ses compagnons voyant ce qui se passoit, en furent extrêmement affligez, & avertirent leur maistre de tout ce qui estoit arrivé.

32. Tunc vocavit illum dominus suus, & ait illi: Serve nequam, omne debitum dimisi tibi quoniam rogasti me.

32. Alors son maistre l'ayant fait venir, luy dit: Méchant serviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié:

28. expl. *qui sont un peu plus de trente-huit livres*,

33. ne falloit-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de vostre compagnon, comme j'avois eu moy-même pitié de vous ?

33. nonne ergo oportuit & te misereri cónservi tui, sicut & ego tui misertus sum ?

34. Et ce maistre estant émû de colére, le livra entre les mains des bourreaux jusqu'à ce qu'il payâst tout ce qu'il luy devoit.

34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet universum debitum.

35. C'est ainsi que mon Pére qui est dans le ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frére *qui l'a offensé* ¶.

35. Sic & Pater meus cælestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *EN ce temps-là, les disciples s'approchérent de* JESUS, *& luy dirent : Qui est le plus grand dans le royaume des cieux ?* JESUS *ayant appellé un petit enfant, il le mit au milieu d'eux, & leur dit : Je vous dis en vérité que si vous ne vous convertissez, &c.*

Marc. 9. 32. Luc. 9. 47. Il paroist par d'autres Evangélistes, que les Apostres avoient disputé ensemble lorsqu'ils venoient à Capharnaüm, qui d'entr'eux estoit le plus grand ; & que le Sauveur connoissant leurs plus secrettes pensées, leur demanda lorsqu'ils furent dans la maison avec luy, quel avoit esté le sujet de leur entretien pendant le chemin : mais qu'ils demeu-

rérent dans le silence, n'osant sans doute luy avouer quel avoit esté le sujet de leur dispute. Il semble que jugeant alors que JESUS-CHRIST connoissoit ce qu'ils avoient dit entr'eux, ils prirent cette occasion de luy demander en général, comme le rapporte saint Matthieu, *Qui estoit le plus grand dans le royaume des cieux*; c'est-à-dire, parmy tous ceux qui appartenoient ou qui devoient avoir part à ce royaume céleste. Ce qui peut avoir donné lieu aux Apostres d'entrer en cette dispute, estoit la déclaration que le Fils de Dieu leur avoit faite touchant sa mort & sa résurrection. Car quoiqu'ils ne comprissent encore rien, selon l'Evangile à ce qu'il leur avoit dit, ils se figuroient néanmoins d'une maniére charnelle, qu'après que JESUS seroit mort & ressuscité, il établiroit son régne comme les autres Princes de la terre, & leur donneroit les premiéres dignitez de son Empire. C'est ainsi que leur ayant encore parlé, comme *Matth.* on verra dans la suite, de sa mort & de sa résur- *20. 18. 19. 21.* rection, Jacques & Jean luy demandérent par préférence d'estre assis, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche dans son royaume, quelle que fût l'idée qu'ils se formoient de ce régne de JESUS-CHRIST. Et l'on peut même remarquer aussi-bien dans saint Matthieu, que dans saint Marc & saint Luc, que cette contestation qui s'éleva entre les Apostres, avoit esté précédée encore par la déclaration qu'il leur avoit faite, qu'il devoit mourir & ressusciter ensuite.

Or il pouvoit y avoir, selon les saints Inter- *Hieron. in hunc locum.* pretes, différens sujets de jalousie entre les Apostres. Car outre que trois d'entr'eux avoient paru *Chrysost. in Matt. hom. 59.* plus privilégiez que les autres, lorsque JESUS-

CHRIST les avoit choisis pour l'accompagner sur le Thabor; ils luy avoient entendu promettre à saint Pierre, Qu'il *bastiroit sur luy son Eglise, & luy donneroit les clefs du royaume des cieux.* Et dans cette derniére occasion Pierre venoit d'estre encore préféré en quelque sorte à eux tous, par le miracle que JESUS-CHRIST avoit fait pour l'acquitter du tribut conjointement avec soy.

Le Fils de Dieu voyant donc la playe causée dans leur cœur par ce mouvement de jalousie, veut guérir en eux, dit saint Jérôme, le faux amour de la gloire, en y substituant une sainte contention de l'humilité: *Vult desiderium gloriæ, humilitatis contentione sanare.* C'est pourquoy *il fait venir un petit enfant, & l'ayant mis au milieu d'eux,* il leur dit ces paroles étonnantes; Que *s'ils ne se convertissoient & ne devenoient comme de petits enfans, ils n'entreroient point dans le royaume des cieux.* Pour bien comprendre en quoy consiste la force de cette comparaison, il faut se representer, avec un grand Saint, l'estat de l'enfance comme un estat de simplicité, dans lequel on est seulement attaché à son pére & à sa mére, on est incapable de haïr personne, on ne se soucie ni des richesses, ni des honneurs; mais on vit dans une entiére innocence à l'égard de tous les vices, & de l'orgueil qui est le plus grand de tous. Il est vray qu'il y a des enfans en qui il ne paroist presque rien de l'enfance, qui sont colércs, jaloux, méchans & menteurs dès leurs plus tendres années. Mais ce n'est pas de ces enfans qui démentent l'innocence de leur propre estat, dont il faut entendre ce que JESUS-CHRIST dit en ce lieu. Ainsi il ordonne à ses Apostres, dit saint Jérôme, de travail-

Hilarius in Matth. can. 18.

ler à acquerir l'innocence des petits enfans, afin qu'ils ayent par mérite, ce que ces enfans ont seulement par leur âge : *Et quòd illi per annos possident, hi possideant per industriam.* C'est en cela que consiste cette *conversion* que le Sauveur leur demande, leur apprenant, dit saint Hilaire, qu'ils n'entreroient point dans le royaume des cieux, s'ils ne retournoient pour le dire ainsi, dans la nature des enfans ; c'est-à-dire, s'ils ne réformoient ce qu'il y avoit de déréglé dans leur chair & dans leur esprit, sur l'innocence & sur la simplicité de cet estat.

Saint Jérôme dit que lorsque JESUS-CHRIST propose à ses disciples un petit enfant pour exemple de simplicité & d'innocence, il pouvoit bien leur proposer son propre exemple ; puisqu'estant grand véritablement, & élevé au-dessus de tout par sa nature divine, il avoit paru au milieu d'eux comme le plus petit de tous, selon qu'il le dit luy-même ; Qu'il estoit venu pour servir les autres, & non pour estre servi. Et c'est aussi ce que saint Hilaire entend lorsqu'il témoigne, Qu'en rentrant dans l'innocente simplicité des enfans, nous representerons en nostre personne une image de l'humilité de nostre Seigneur. Quiconque donc imitera ce grand prodige d'humilité en s'abbaissant, non autant que le Fils de Dieu dont l'humiliation estoit infinie, mais en marchant sur ses traces comme un fidelle disciple, celuy-là sera très-grand dans le royaume des cieux ; parce que la mesure de l'humilité que l'on aura pratiquée en cette vie, sera celle de la gloire où l'on sera élevé dans le ciel. Ainsi le Sauveur vouloit inspirer à ses Apostres une pieuse & sainte émula-

tion, en leur propoſant la gloire où ils aſpiroient comme le prix du plus grand abbaiſſement. Vous diſputez, mes Apoſtres, leur dit-il, qui eſt le plus grand d'entre vous. Diſputez plutoſt qui d'entre vous eſt le plus petit & le plus humble. Car celuy-là ſera le plus grand dans le royaume des cieux, qui aura eu ſoin icy de devenir le plus petit, le plus ſimple, le plus innocent & le plus ſemblable, non pas ſeulement à cet enfant que vous voyez devant vous, mais au Fils de l'homme, qui pouvant ſans larcin ſe dire égal à Dieu ſon Pére, s'eſt anéanti juſqu'à prendre volontairement la forme d'un ſerviteur.

Un homme qui s'abbaiſſe ainſi à l'exemple de JESUS-CHRIST, eſt quelque choſe de ſi grand, qu'il nous aſſûre que *c'eſt luy-même que l'on reçoit, lorſqu'on reçoit en ſon nom* & pour ſon amour *ces petits*; c'eſt-à-dire, ces imitateurs de ſon humilité. On ne peut eſtre en effet du nombre de ces *petits* & de ces humbles que par la grace & par l'Eſprit de JESUS-CHRIST qui les rend humbles. Ainſi en les *recevant* on *reçoit* infailliblement celuy qui eſtant leur chef, leur communique comme à ſes membres, l'Eſprit ſaint qui les anime. Or quand il parle de *recevoir ces petits*; quoiqu'on entende proprement par là l'hoſpitalité à leur égard; toutes ſortes de devoirs de la charité ſont compris en même-temps ſous ce mot, ſelon la penſée des
Matth. 9. 40. Interpretes. C'eſt pourquoy il dit ailleurs; Qu'un verre d'eau donné pour l'amour de luy & en ſon nom, ne ſera pas ſans récompenſe.

℣. 6. 7. *Que ſi quelqu'un eſt un ſujet de chûte & de ſcandale à un de ces petits qui croyent en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendît au coû*

une de ces meules qu'un asne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. Malheur au monde, à cause des scandales, &c.

La simplicité dont nous venons de parler, doit estre accompagnée de prudence. Et si estant de ce nombre des *petits*, qui vivent dans l'innocence & dans la simplicité, on n'est soustenu en même-temps par la lumiére de la sagesse de Dieu, on est en danger souvent de tomber. C'est donc contre ceux, ou qui méprisent *un de ces petits qui croyent en* JESUS-CHRIST, selon l'explication de saint Chrysostome, & qui par ce mépris même leur deviennent un sujet de chûte, ou qui *leur sont*, soit par leur exemple, ou par leur doctrine, ou en quelque maniére que ce puisse estre, *une occasion de scandale*, que le Fils de Dieu s'éleve icy avec tant de force. Car il n'y a rien en effet de plus criminel devant Dieu, que d'estre cause de la perte de ceux pour qui JESUS-CHRIST est mort. Le supplice dont il déclare qu'un tel crime mérite d'estre puni, estoit, selon saint Jérôme, celuy que l'on employoit ordinairement en Judée, pour la punition des plus grands excès, lorsqu'on *jettoit au fond de la mer* ceux qui en estoient coupables, *après leur avoir attaché au coû une de ces meules qu'un asne tourne* pour moudre du blé; quoique, selon d'autres Interpretes, ce supplice pouvoit estre plutost en usage dans la Syrie que dans la Judeé. Or quand le Sauveur déclare, *Qu'il vaudroit mieux* pour ces personnes qui causent aux autres des scandales, d'estre ainsi jettées dans la mer; il nous fait entendre, selon saint Jérôme, qu'il leur seroit plus avantageux de souffrir cette peine courte & temporelle, que d'estre

Chrysost. in Matth. hom. 59.

Hieron. in hunc locum.

Grotius.

réſervées à des ſupplices éternels.

Le même Saint dit encore, que quoique cette déclaration de JESUS-CHRIST regarde généralement tous ceux qui deviennent une occaſion de ſcandale aux autres ; on peut bien, ſelon la ſuite naturelle de ce qui a précédé, l'entendre en particulier des Apoſtres, qui conteſtoient de la dignité & du rang entr'eux. Car s'ils fuſſent demeurez, ajoûte-t-il, dans cette mauvaiſe diſpoſition de leur cœur, ils auroient pû perdre par un tel ſcandale ceux qu'ils appelloient à la foy de JESUS-CHRIST ; puiſque la vûë de ces diſputes d'honneur & de préſéance entre des Apoſtres mêmes auroit eſté d'un très-pernicieux exemple pour toute l'Egliſe : *Et ſi in hoc vitio permanſiſſent, poterant eos, quos ad fidem revocabant, per ſuum ſcandalum perdere, dum Apoſtolos viderent inter ſe de honore pugnare.*

Malheur donc *au monde*, s'écrie le Fils de Dieu, *à cauſe des ſcandales* ; c'eſt-à-dire, *Malheur* à ceux qui donnent aux autres par leur propre faute des ſujets de ſcandale & de chûte. *Car il eſt neceſſaire qu'il arrive des ſcandales* ; non que cela ſoit abſolument neceſſaire, dit ſaint Jérôme, puiſque ſi cela eſtoit, ceux qui cauſent le ſcandale ne commettroient point de faute ; mais parce que le monde eſtant tout plongé dans la malice, il arrive infailliblement des ſcandales, quoiqu'on n'y ſoit expoſé que par la corruption de ſa propre volonté : *Sed cùm neceſſe ſit in iſto mundo fieri ſcandala, unuſquiſque ſuo vitio ſcandalis patet.* Bien qu'il ſoit donc neceſſaire, à cauſe de la malice du démon, de la foibleſſe des hommes, & de leur penchant terrible vers toute ſorte de mal, qu'il arrive des ſcan-

dales; *Malheur toutefois*, s'écrie encore le Fils de Dieu, *à l'homme par qui le scandale arrive.* Car si ceux à qui il devient un sujet de chûte sont coupables d'estre tombez par le vice propre de leur volonté, il est luy-même sans comparaison plus criminel de les avoir fait tomber, & d'estre cause que ce qui ne pouvoit ne pas arriver, soit arrivé par un effet de sa malice: *Væ tamen ei est homini, qui, quod necesse est ut fiat in mundo, vitio suo facit, ut per se fiat.*

Quelqu'un peut-estre dira, selon la reflexion de saint Chrysostome; Si c'est une necessité, qu'il arrive des scandales, pourquoy prononcer malheur au monde, au-lieu de luy tendre la main, afin de le secourir; puisque c'est ce qu'un si grand mal sembleroit demander plutost d'un médecin charitable, & d'un Seigneur tout-puissant? Mais il y répond luy-même admirablement lorsqu'il dit; Qu'après que Dieu s'est incarné pour l'amour de nous, & qu'il a souffert pour nous sauver, tous les traitemens les plus indignes, & la mort même, il n'a rien omis de tout ce que l'excès de sa charité estoit capable de luy inspirer. Ainsi tout ce qu'il a fait, & tout ce qu'il a souffert, estant devenu inutile au monde par un excès d'ingratitude de la part du monde, il déplore son malheur, & prononce contre luy sa malédiction. Ce n'est donc pas au médecin qu'il faut s'en prendre, comme s'il avoit négligé son malade; mais c'est au malade même, qui paroist comme insensible à son mal. Ce n'est pas du maistre qu'il faut se plaindre; mais c'est au serviteur à se plaindre de soy-même & de sa propre négligence, à faire servir pour son salut ce qui estoit destiné pour le sauver.

Chrysost. hom. 60.

L'on dira peut-estre encore, ajoûte le même Saint: mais enfin, s'il est necessaire que les scandales arrivent, comment sera-t-il possible de les éviter? A quoy il répond de même: Il est vray qu'il est necessaire qu'il arrive des scandales; mais il n'est pas necessaire que les scandales vous fassent périr. Car c'est à peu près la même chose, que si un médecin disoit: Il est necessaire que vous tombiez dans une telle maladie; mais il ne s'ensuit en aucune sorte qu'il soit necessaire pour cela que vous en mouriez. Ce qu'on doit donc en conclure, c'est que le péril estant si grand, & nostre foiblesse si prodigieuse, il faut recourir sans cesse à celuy qui est tout-puissant pour mettre à couvert de ces scandales ceux qui espérent en luy. Aussi le Sauveur pouvoit bien, comme le remarque encore saint Jean Chrysostome, avoir en vûë de préparer les Apostres à toutes sortes d'évenemens. Car voulant les empêcher de s'endormir en quelque façon, comme s'ils n'avoient rien à craindre, & que leur vie n'eût dû estre exposée à aucuns troubles, il les avertit de s'attendre au contraire à beaucoup de guerres, tant du dehors que du dedans, & à s'affermir contre un grand nombre de scandales qui devoient leur arriver de la part du monde.

Que si l'on demande au même Saint ce que l'on doit proprement entendre par ces *scandales*, il le définit très-clairement en deux mots, lorsqu'il dit, Que c'est tout ce qui s'oppose à la voye droite, ou ce qui peut empêcher les hommes de marcher dans cette voye. Or ce n'est point la prédiction de Jesus-Christ, ajoûte ce Pére, qui fait naistre les scandales. A Dieu ne plaise. Ils n'arri-

vent pas, parce qu'il les a prédits ; mais il les a prédits, parce qu'ils devoient arriver : comme il est certain aussi qu'ils n'arriveroient nullement, si ce n'estoit par la volonté des méchans qui en sont la cause ; & que s'ils n'avoient point dû arriver dans le monde, ils n'auroient jamais esté prédits par le Fils de Dieu. Mais prévoyant la malice de ces hommes corrompus & corrupteurs de plusieurs autres, il en avertit exprès, afin que ses serviteurs veillent sans cesse pour, s'en garder.

Le huitiéme & le neuvéme verset ont esté déja expliquez. Et le Fils de Dieu parle ensuite de ces *petits* dont il avoit déja parlé, en ces termes : *Matth. 5. 29. 30.*

℣. 10. 11. *Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voyent sans cesse la face de mon Pére qui est dans les cieux. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui estoit perdu.*

Ce qui reléve beaucoup la grandeur & la dignité des ames, est que chacune d'entr'elles a dès le moment de sa naissance, un Ange député de Dieu pour sa garde : *Magna dignitas animarum,* dit S. Jérôme, *ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum.* C'est la raison pour laquelle JESUS-CHRIST défend aux Apostres, & en leur personne à tous les Chrestiens, de *mépriser* en quelque maniére que ce soit, ceux qu'il appelle *petits*, c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostome, ceux qui sont communément regardez comme petits, quoiqu'ils soient grands devant Dieu ; ceux qui sont humbles & pauvres de cœur & d'affection, & dont le monde ne fait point de cas, à cause de l'abbaissement où ils se tiennent, & qui les rend inconnus à ceux qui sont indignes de les *Hieron. in hunc locum.* *Chrysost. in Matth. hom. 60.*

connoiſtre. C'eſt un grand péché d'eſtre un ſujet de ſcandale à ces petits, comme il l'a marqué auparavant. Mais c'eſt auſſi un grand mal de mépriſer ceux que Dieu eſtime, & qu'il aime; & c'eſt l'origine des ſcandales qu'on leur cauſe, & de la maniére injurieuſe dont on les traite; puiſque ſi on eſtimoit ce qui eſt digne de l'amour de Dieu même, on ne ſe porteroit point inſolemment à mépriſer l'eſtat de la pauvreté & l'humiliation, & l'on ſeroit éloigné de faire gloire des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs, qui ſont ſouvent une occaſion de ſcandale & de chûte pour ceux qui eſtant du nombre des *petits*, ſe pervertiſſent inſenſiblement par ces exemples de vanité & de ſenſualité des hommes plongez dans l'amour du ſiécle.

Prenez donc bien garde, nous dit JESUS-CHRIST, *de ne mépriſer aucun de ces petits*, ſoit par de ſimples penſées, ſoit par vos paroles, ſoit même par vos actions. Et pourquoy? c'eſt parce que ces petits ont l'honneur d'avoir pour leur garde des Anges mêmes, qui *contemplant continuellement dans le ciel*, par une viſion béatifique, *la face de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſa divine eſſence, ou ſes divines perfections, & la gloire de ſa haute majeſté, ne laiſſent pas de s'appliquer à la conſervation de ces *petits* par un ordre de Dieu même. Ainſi ne regardez pas avec mépris ceux que le Seigneur honore ſi particuliérement, de peur qu'en les mépriſant vous ne mépriſiez leur Dieu & le voſtre. Mais tâchez plutoſt de contribuer, en vous ſauvant, au ſalut de ceux, à la garde deſquels Dieu a établi des Anges, qui ſont ſans ceſſe preſens devant luy : *Sed per veſtram ſalutem, etiam illorum quærite ſanitatem.* Car c'eſt en un ſens mépriſer les *petits*, de négliger le ſalut de

Hier. in hunc loc.

ceux pour qui JESUS-CHRIST est mort; & bien loin d'y contribuer, d'y mettre même des obstacles par l'exemple pernicieux de nostre conduite. C'est aussi pour cette raison, selon saint Jean Chrysostome, que le Sauveur ajoûte aussi-tost: *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui estoit perdu.* Ce qui est de même que s'il disoit: Ne méprisez donc pas ceux que JESUS-CHRIST est venu luy-même sauver par sa croix. Et songez que si ces *petits* que vous regardez comme méprisables, ont esté cause en partie que le Fils de Dieu s'est incarné, & est *venu* dans le monde pour les *sauver*, vous anéantissez dans vostre esprit, & autant qu'il est en vous, par vostre conduite, l'effet de son Incarnation, en les méprisant. Ne méprisez pas encore une fois ceux qui, comme dit saint Hilaire, estant sauvez par JESUS-CHRIST, ont des Anges destinez pour presenter tous les jours leurs priéres à Dieu. Car il est très-périlleux de mépriser celuy, dont les desirs & les demandes sont portées jusqu'à la majesté invisible du Dieu éternel, par le ministére de ces Anges pleins d'ardeur pour son salut: *Periculosè ille contemnitur, cujus desideria ac postulationes ad æternum & invisibilem Deum, ambitioso Angelorum famulatu ac ministerio pervehuntur.*

Chrysost. in Matth. hom. 60.

Hilarius in Matth. can. 18.

℣. 12. 13. 14. *Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer, que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée? &c.*

Cette parabole sert à confirmer la vérité importante que JESUS-CHRIST vient d'établir en faveur des plus petits de ses membres; & elle est

une nouvelle preuve de l'excès de son amour pour les hommes, & de l'excès de l'ingratitude des hommes superbes, qui osent ou *mépriser* ou *scandaliser* ceux qu'il a daigné venir racheter en se revestant de leur nature, & en mourant sur la croix pour eux. C'est donc luy qui comme le Pasteur suprême de son Eglise est figuré par cet homme qui *a cent brebis*, & qui *en va chercher une seule*, lorsqu'elle *s'est égarée*, en *laissant toutes les autres sur les montagnes*. On voit aussi que dans les Prophetes, le peuple de Dieu estoit nommé ses brebis; & que ces brebis du grand Pasteur *s'estant égarées* par la faute des faux pasteurs qui en avoient la conduite, il déclare qu'il *recherchera luy-même* ses brebis dispersées & vagabondes, & les fera paistre dans d'excellens pasturages, *sur les plus hautes montagnes*. Quoique cela s'entende à la lettre des Israëlites dispersez par tout pendant leur captivité, que le Seigneur promettoit de ramener en Judée, comme en un païs très-excellent; c'estoit aussi une figure admirable de *l'égarement* des hommes réduits en servitude par le démon, que Dieu promettoit de délivrer de captivité, & d'établir *dans les* divins *pasturages des montagnes élevées d'Israël*, c'est-à-dire de l'Eglise.

Ezechiel 34. 5. 6. 12.

Hieron. in hunc loc. *Hilar. in Matth. can. 18.*

Plusieurs Anciens ont regardé les quatre-vingt-dix-neuf brebis laissées sur les montagnes, comme la figure des Anges, que le Fils de Dieu a comme laissez dans le ciel, lorsqu'il a daigné se rabbaisser jusqu'à la nature humaine, & qu'il *a pris*, pour le dire ainsi, cette brebi sur ses épaules, selon l'expression de saint Luc, en se revétant luy-même de cette nature pour la sauver. Ils entendent donc par cette unique brebi, l'hom-

Luc. 15. 5.

me ; & par l'homme tout le genre humain ; & par l'égarement de cette brebi unique , la perte de tous les hommes, causée par la perte d'un seul homme, qui estoit Adam : *Ovis una, homo intelligendus est : & sub homine uno, universitas sentienda est. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit.*

Mais il paroist par saint Luc qu'on peut se *Luc.* 15.
tenir au sentiment de quelques autres, qui expli- 7.
quent tout simplement, & des justes & des pécheurs, cette parabole de JESUS-CHRIST. Car ce saint Evangéliste marque expressément, après avoir témoigné la grande joye que ressent cet homme en *retrouvant sa brebi perduë*, Que de même il y auroit plus de joye dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence : ce qui fait voir que le Fils de Dieu parle icy principalement des justes & des pécheurs. Ces justes, sont ceux qui se nourrissent de la justice de Dieu, comparée dans le Prophete aux hautes montagnes : *Justitia tua sicut montes* *Psalm.*
Dei. Et ces pécheurs sont ceux qui s'écartant du 35. 7.
troupeau, s'éloignent des hautes montagnes d'Israël, selon l'expression d'un autre Prophete, & *Ezech.*
qui perdant la conduite du Pasteur suprême, sont 34.
exposez à la fureur du démon qui les déchire, comme le loup la brebi qu'il trouve écartée. Que s'il est vray, comme on le voit tous les jours, que JESUS-CHRIST va chercher cette brebi égarée, & fait paroistre en la recherchant la même ardeur que s'il ne pensoit alors qu'à elle seule ; ce qui peut estre marqué par cette expression figurée, d'un homme qui laisse quatre-vingt-dix-

neuf brebis pour en chercher une ; combien nous doivent estre chéres les *moindres* brebis de ce souverain Pasteur de l'Eglise, & combien devons-nous estre éloignez de les *mépriser*, ou de leur estre en quelque maniére que ce soit, *une occasion de scandale & de chûte ?* Car c'est-là la conclusion que le Fils de Dieu veut qu'on tire de tout son discours : *Ainsi*, dit-il, *vostre Pére qui est dans les cieux ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.* Si donc il périt par vostre faute, ou s'il ne tient pas à vous qu'il ne périsse, jugez par là de l'énormité du crime que vous commettez.

Ce qui semble plus difficile à expliquer dans cette parabole, est ce que le Fils de Dieu déclare, Que celuy qui *a trouvé sa brebi qu'il avoit perduë, en sent plus de joye que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont point égarées ;* & l'application qu'il en fait, selon saint Luc, à un pécheur converti, qui *cause luy seul plus de joye dans le ciel, que quatre-vingt-dix-neuf justes.* Mais cette difficulté peut s'éclaircir par quelques exemples.
Act 8. 3. Saul persécutant JESUS-CHRIST dans tous les Chrestiens qu'il faisoit emprisonner & maltraiter, pouvoit estre regardé comme une brebi qui appartenoit déja, selon la prédestination de Dieu, à son troupeau, mais qui en estoit extrêmement écartée alors ; puisqu'il s'efforçoit de détruire toute la doctrine de JESUS-CHRIST, & tout son ouvrage, & d'inspirer aux autres Juifs les sentimens de son zele outré contre le Sauveur. Cependant le Seigneur ne le méprise pas en cet estat
Act. 9. 3. &c. 25. 16. d'égarement où il le voyoit. Et descendant du haut du ciel, comme *des montagnes*, où il laissa tous les Saints, il vient chercher cette brebi

égarée ; il luy parle avec cette voix puiſſante qui la fait revenir tout d'un coup à luy, & *il reſſent*, pour le dire ainſi, *avec toute la Cour céleſte, plus de joye* de la converſion de *ce ſeul pécheur*, que d'un grand nombre *de juſtes* ; puiſqu'il le choiſit pour porter ſon Nom dans toute la terre, & pour devenir par un effet de ſa grace un des principaux inſtrumens de la converſion de tout l'univers.

Auguſtin, ce grand diſciple de la doctrine de ſaint Paul, n'eſtoit-il pas auſſi une brebi égarée du troupeau, lorſqu'il s'attacha d'abord à tant de ſectes différentes, oppoſées toutes à la vraye foy, & lorſqu'il s'abandonna à tous les plaiſirs, comme il le déplore d'une maniére ſi touchante dans l'excellent livre de ſes Confeſſions ? Mais dans ce temps même qu'il eſtoit ſi éloigné de l'Egliſe, JESUS-CHRIST ne ſembloit-il pas s'appliquer à le convertir, comme ſi en quelque façon il n'eût penſé qu'à luy ſeul ? Plus la miſére d'Auguſtin l'éloignoit de JESUS-CHRIST, ſelon qu'il le dit luy-même, plus ce ſouverain médecin s'approchoit de luy par ſa divine miſéricorde. *Auguſt. Confeſſ. lib 6. cap. 6.* Et le Tout-puiſſant luy tendoit déja la main pour le tirer de la bouë où ſes crimes le plongeoient, & pour le laver, lorſqu'il ignoroit encore cette grace qui luy eſtoit préparée. Enfin s'eſtant ſi miraculeuſement converti, comme il le raconte dans le même livre ; quelle joye ne cauſa-t-il point *Ibid. l. 8. cap. 12.* par ſon admirable converſion, dans l'Egliſe & du ciel & de la terre, où l'on vit cette brebi auparavant égarée, devenir par un effet extraordinaire de la puiſſance du Très-haut, l'un des plus ſaints chefs de ſon troupeau, & l'une des plus fermes colonnes de la vérité ?

Telle eſt donc la joye qui ſe reſſent davantage dans le ciel, c'eſt-à-dire, dans les Saints & dans les Anges, de la pénitence d'un pécheur, que de la grace de pluſieurs juſtes ; parce que, comme dit le même Saint, les plus grandes joyes ſont celles qui ont eſté précédées par de plus grandes afflictions ; Que plus celuy qui ſe convertit avoit paru éloigné de la pénitence, plus ſa converſion réjouit tous ceux que la charité oblige d'y prendre part ; Que plus la tempeſte a eſté grande, plus eſt ſenſible la joye qu'on a d'avoir évité le naufrage ; & qu'enfin plus un malade a eſté près de la mort, plus ſa guériſon fait treſſaillir de joye tous ſes amis : *Ubique majus gaudium moleſtiâ majore præceditur.*

Ibid. c. 3.

℣. 15. 16. 17. *Que ſi voſtre frére a péché contre vous, allez luy repreſenter ſa faute en particulier entre vous & luy. S'il vous écoute, vous aurez gagné voſtre frére. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

Cecy regarde, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ceux à qui leurs fréres ont eſté un ſujet de ſcandale, & qui ſe regardent comme offenſez. Pour empêcher donc qu'ils ne ſe portent à négliger le ſalut de leurs fréres, & qu'ils ne ſe rendent eux-mêmes coupables d'une grande faute, en s'imaginant que c'eſt à ceux qui leur ont fait quelque offenſe à les venir rechercher, ſans qu'ils ſe mettent en peine de procurer leur correction ; le Sauveur leur apprend icy en quelle diſpoſition de cœur ils doivent eſtre à l'égard de ces perſonnes. Entre les préceptes qu'il avoit donnez ſur la montagne,

Cap. 5. 23.

tagne, il ordonnoit à celuy qui avoit offensé son frére, de l'aller trouver pour se réconcilier avec luy, avant que d'offrir son sacrifice ; & à celuy Cap. 5. qui avoit esté offensé, de luy pardonner de tout 12. son cœur. Mais icy il demande encore quelque chose de plus grand : car il ne se contente pas que celuy qui a reçu quelque offense de son frére, c'est-à-dire, d'un Chrestien, la luy pardonne, ni que celuy qui l'a offensé se haste d'aller se réconcilier avec luy ; mais il veut que celuy-là même que son frére a offensé l'aille trouver, & qu'il fasse son possible pour luy procurer un véritable repentir, non par rapport à soy-même & au tort qu'il a reçu, mais par rapport à celuy qui *a péché contre luy*, & par un desir sincére de son salut, dont il doit estre plus touché que de tout le reste. La raison pour laquelle JESUS-CHRIST nous l'ordonne ainsi, dit saint Chrysostome, est que celuy qui a offensé, ne se porte pas facilement à aller trouver celuy à qui il a fait injure, estant retenu par une certaine confusion qui est mauvaise : mais celuy qui l'a reçuë est très-capable de faire rentrer en luy-même celuy qui la luy a faite ; car si quelque chose peut le toucher, c'est de voir cet homme même qu'il a offensé, au-lieu de songer à la vengeance ; ne se mettre en peine que de procurer son salut. C'est donc une charité vraiment généreuse qui le porte alors à chercher son frére, non pas pour luy faire des reproches, mais pour *le reprendre* de sa faute, & pour luy representer avec douceur & entre-eux-deux, le mal qu'il s'est fait à soy-même, lorsqu'il a voulu en faire à un autre. Aussi JESUS-CHRIST assure, que *si* celuy qu'il va ainsi rechercher *l'é-*

coute, c'est-à-dire, s'il se soumet humblement à ce qu'il luy dit, & s'il condamne sa faute, *il aura gagné son frére*; faisant voir par là, dit saint Chrysostome, que la perte que causoit cette inimitié, estoit commune à tous deux; l'un ayant perdu son frére, & l'autre son propre salut; & qu'ainsi le fruit de cette charitable repréhension est double, par *le gain d'un frére*, qui gagne en même-temps son ame qu'il avoit perduë.

Que si nostre frére, au-lieu de nous écouter, s'endurcit dans son péché, nous ne devons pas, selon Jesus-Christ, l'abandonner pour cela. Mais il faut alors le regarder comme un malade, qui a d'autant plus besoin que nous redoublions nostre charité, que sa maladie paroist plus opiniastre. Il faut imiter un médecin qui lorsqu'il voit du péril dans celuy qu'il traite, ne l'abandonne pas, mais augmente encore ses soins & demande du secours. C'est ainsi, dit saint Chrysostome, qu'estant trop foibles pour secourir seuls nostre frére, nous devons alors pratiquer ce que nous prescrit nostre divin maistre, & prendre avec nous une ou deux personnes, pour nous aïder à le faire entrer dans les sentimens d'un vray repentir, & pour estre en même-temps témoins de la charité avec laquelle nous travaillons à son salut. *Ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.* Car ce n'est pas nous qu'il a offensez, qui sommes à plaindre; mais c'est luy véritablement qui mérite d'estre plaint, comme ayant perdu son ame: ce qui nous oblige à le rechercher avec toute la tendresse possible.

Que s'il est encore assez malheureux pour ne se pas rendre à ce nouveau témoignage que nous

luy donnons de noſtre amour très-ſincére, il faut alors *en donner avis à l'Egliſe*, & principalement à ſes Paſteurs; afin qu'il ſoit obligé de céder à une ſi grande autorité. Mais enfin s'il refuſe d'écouter même l'Egliſe, eſtant tout à fait dans l'impénitence; c'eſt alors qu'il doit eſtre regardé *comme un payen & un publicain*; c'eſt-à-dire, comme un homme ſéparé de la communion des fidelles, & comme un pécheur public, tel qu'on regardoit en ce temps-là les *publicains*, ſous l'idée deſquels on entendoit, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, des gens plongez dans l'amour du gain, & engagez dans les fraudes & les artifices, dans les parjures & les larcins. Et ce dernier traitement peut encore, ſelon ſaint Jérôme, luy eſtre utile; enſorte que n'ayant pû eſtre ſauvé par la ſainte confuſion qu'on vouloit luy procurer, il trouvera peut-eſtre ſon ſalut dans cet opprobre public: *Ut qui non potuit pudore ſalvari, ſalvetur opprobriis.*

Hieron. in hunc locum.

Mais eſt-il donc neceſſaire, dira quelqu'un, d'en uſer ainſi toutes les fois qu'un de nos fréres nous a offenſez? Il faut eſtre au moins dans une diſpoſition très-ſincére de pratiquer ce que nous preſcrit le Fils de Dieu, quand les circonſtances de la choſe, des temps & des lieux, & un certain ordre même de la charité & de la prudence ſemblent nous y engager. Il faut encore que ces régles qu'il nous donne ſervent à nous faire bien comprendre combien le ſalut de nos fréres nous doit eſtre cher, & combien nous devons avoir en horreur de leur eſtre une occaſion de ſcandale & de chûte, puiſqu'il exige de nous tant de ſoins & tant de zele pour aider à le relever lorſqu'il

est tombé, & qu'il a même *péché contre nous.*

℣. 18. 19. 20. *Je vous dis en vérité que tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le ciel; & que tout ce que vous deslierez sur la terre, sera aussi deslié dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, pour demander quelque chose que ce soit, elle leur sera accordée, &c.*

Hieron. in hunc locum. JESUS-CHRIST venoit de dire, Que celuy qui *refuseroit d'écouter l'Eglise*, devoit estre regardé *comme un payen & un publicain.* Mais prévoyant que cet homme endurci dans son péché, pourroit bien par un mouvement d'orgueil se mettre au-dessus de la condamnation de l'Eglise même, & mépriser son jugement, il déclare, dit saint Jérôme, que les Apostres auroient tout pouvoir de *lier* & de *deslier*; & que leur sentence contre ceux qu'ils condamneroient, seroit confirmée par la sentence de Dieu même: *Potestatem tribuit Apostolis, ut sciant qui à talibus condemnantur, humanam sententiam divinâ sententiâ roborari.* Or tout cela, comme le remarque saint Chrysostome, ne tend, selon cet esprit de charité qui régne toûjours dans l'Eglise, qu'à frapper encore plus fortement au cœur de ceux qui s'élevent dans des sentimens d'orgueil contre ce qu'ils doivent à leurs fréres & à leurs Pasteurs. Car c'est pour cette raison que JESUS-CHRIST fait succéder trois especes de tribunaux ou de jugemens les uns aux autres; afin que si le pécheur ne se rend pas au premier, il soit plus pressé d'acquiescer au second; que si le second luy est encore inutile, il se soumette au troisiéme, qui est celuy de l'Eglise; & que si enfin son mépris

Chrysost. in Matth. hom. 61.

s'étend jusques à l'Eglise, qu'il doit respecter comme Dieu même, la frayeur dont il pourra estre frappé, se voyant *lié* & condamné sur la terre par l'autorité des ministres de JESUS-CHRIST, à qui il a confié sa puissance, & la vûë des supplices éternels dont il est menacé, le fassent enfin rentrer en luy-même, & recourir à la pénitence.

Le Sauveur ajoûte, pour confirmer le pouvoir qu'il donne aux ministres de son Eglise, Que *si deux* d'entre ses disciples *s'unissoient ensemble sur la terre pour demander quelque chose que ce fût, elle leur seroit accordée par son Pére qui est dans les cieux*. Ce qui est de même que s'il leur disoit : Comment mon Pére ne ratifieroit-il pas dans les cieux ce qu'auront fait sur la terre ceux que j'établis les chefs de mon Eglise, & les dépositaires de ma puissance, puisque *je dis même*, qu'il ne refusera rien de *tout ce que deux seulement d'entre vous luy demanderont estant bien unis ensemble?* Mais il faut bien remarquer que cette union doit estre formée par le Saint-Esprit & par son amour : ce qui suppose par conséquent que ce qu'ils demanderont sera conforme aux desirs de cet Esprit saint ; ou que ce sera luy-même qui priera en eux, comme dit saint Paul. Si donc deux per- *Rom.* 8.
sonnes unies ensemble par ce lien sacré de la 26.
charité, ont une si grande force pour obtenir du Pére céleste tout ce qu'elles luy demandent, parce qu'elles ne demandent rien que de conforme à sa volonté ; comment refuseroit-il toute l'Eglise, dont les priéres sont d'une vertu sans comparaison plus efficace, soit pour la punition, ou pour la conversion de celuy qui se révolte contre son

autorité, & contre tous les témoignages de sa charité? Car il suffit, comme dit encore JESUS-CHRIST, que *deux ou trois personnes soient assemblées en son Nom*, c'est-à-dire, comme les membres du chef divin de l'Eglise, qui n'envisagent que sa gloire, & qui s'appuyent non sur eux-mêmes, mais sur sa grace; pour l'engager à *se trouver au milieu d'elles*, à les exaucer, & à leur donner son assistance dans tous leurs besoins. D'où il s'ensuit, selon la conséquence naturelle qu'on doit en tirer, qu'il ne peut manquer d'estre present au milieu de son Eglise, de l'assister de ses divines lumiéres, & de confirmer ses décisions & ses jugemens, toutes les fois qu'elle est ainsi assemblée en son Nom, & par son autorité dans les saints Conciles, soit pour éclaircir les points de la foy qui sont contestez, soit pour faire divers réglemens en ce qui regarde la discipline & les mœurs.

Gregor. Magn. epist. 112. lib. 7.

Après donc que JESUS-CHRIST a menacé de la derniére rigueur l'obstination des personnes contentieuses & superbes, il represente les grands avantages qui sont attachez à l'union toute sainte que forme la charité entre les cœurs des fideles; puisque tout devient possible à ceux qu'elle unit, leur donnant la force d'obtenir du Pére céleste tout ce qu'ils demandent ainsi unis: tant il est vray, dit saint Hilaire, que Dieu a voulu faire consister dans la charité & dans l'unité tout le mérite des priéres, & toute la force de l'Eglise; *In tantum humanæ pacis studuit concordiæ, ut unitatis merito omnia quæ à Deo precanda sint, impetranda esse confirmet.*

Chrysost. in Matth. hom. 61.

Hilar. in Matth. can. 18.

℣. 21. 22. *Alors Pierre s'approchant, luy dit: Seigneur, pardonneray-je à mon frére toutes les fois*

qu'il pèchera contre moy? le feray-je *jusques à sept fois?* JESUS *luy répondit : Je ne vous dis pas jusques à sept fois, &c.*

Il y a, comme le remarque saint Jérôme, une très-grande liaison dans toute la suite de ce discours de JESUS-CHRIST. Il avoit dit auparavant : *Si vostre frére a péché contre vous, allez luy representer sa faute, &c.* Et il avoit ajoûté tout ce qu'on a vû touchant les grands avantages de l'union des fidelles. Saint Pierre prend donc occasion de ce que le Fils de Dieu luy avoit dit, pour luy demander *s'il* est obligé de *pardonner à son frére toutes les fois qu'il pèchera contre luy.* Il crut, dit saint Chrysostome, s'avancer beaucoup, & donner un grand témoignage de sa charité de vouloir bien pardonner *jusqu'à sept fois* à son frére. Vous me commandez, dit-il au Sauveur, de pardonner à celuy qui m'a offensé: mais vous ne marquez pas combien de fois je le dois faire, & jusqu'où je dois étendre ma correction lorsqu'il se repent de sa faute. Saint Pierre vouloit ainsi mettre des bornes à la charité & au pardon des offenses: mais celuy qui est tout rempli de miséricorde pour les hommes, luy fait connoistre par sa réponse qu'il ne devoit point limiter ainsi le pardon des fautes qu'on commettroit contre luy, & luy dit de pardonner à ses fréres, non pas seulement sept fois, mais *jusqu'à septante fois sept fois;* luy marquant par là, comme dit le même Pére, non tant un nombre certain qu'un nombre infini, & voulant luy témoigner qu'il devoit estre toûjours disposé à pardonner sans mettre de bornes à sa charité. C'est dans cette vûë qu'il va proposer la parabole des dix mille talens, pour nous montrer,

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. in Matth. hom. 62.

selon la remarque de ce grand Saint, que l'homme n'a nul sujet de se glorifier du fréquent pardon qu'il accorde ainsi à son frére, lorsqu'il envisage l'infinie miséricorde de Dieu dont il a besoin pour luy-même, en comparaison de laquelle tout ce qu'il fait ne peut estre regardé que comme une goutte d'eau à l'égard de tout l'océan.

℣. 23. 24. 25. &c. *C'est pourquoy le royaume du ciel est comparé à un homme* & à un *Roy qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs ; & ayant commencé à le faire, on luy en presenta un qui luy devoit dix mille talens, &c.*

Hier. in hunc loc. C'est un usage commun en Syrie & en Palestine de joindre des paraboles à un discours ordinaire, afin que ce qu'on a dit d'abord d'une maniére toute simple, s'imprime avec plus de force dans l'esprit des auditeurs, par ces sortes de figures qui servent à relever leur attention. Cet *homme* & ce *Roy*, ou cet *homme-Roy*, selon l'expression littérale de l'Evangile, nous marque visiblement le Fils de Dieu, qui en devenant le Fils de l'homme par l'humilité de son Incarnation, a esté établi
Psal. 2. 6. *Roy sur Sion*, & sur tous les peuples de la terre par le mérite de sa mort, & par la gloire de sa résurrection. Mais afin de ne nous point écarter de la parabole, disons seulement pour l'éclaircir que le Sauveur voulant nous donner une idée vive & sensible de l'horrible ingratitude & de l'extrême injustice que commet un homme qui refuse de pardonner à son frére, employe la comparaison de ce Roy dont il est parlé icy. Lorsqu'il dit que *le royaume du ciel est comparé à* cet *homme* & à ce *Roy qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs ;* il entend que ce qui se passe dans l'Eglise, qui est

son royaume, a quelque chose de semblable à ce qu'on vit arriver quand un Prince voulut faire rendre compte à ses serviteurs de l'administration de ses biens. Il suppose donc qu'entre tous ces serviteurs il s'en trouva un qui *demeuroit redevable* au Roy son maistre d'une somme immense, telle qu'est celle *de dix mille talens*; c'est-à-dire, de plus de quarante-six millions de livres de nostre monnoye; Que ce serviteur *estant hors d'estat de pouvoir payer* cet argent, le Roy *ordonna qu'on le vendît avec tout ce qu'il avoit :* mais que *touché de compassion* par les instantes *prières* de ce même serviteur qui *se jetta à ses pieds*, & le conjura de vouloir luy accorder quelque temps, en luy promettant de *luy payer tout*, il *le laissa aller*, *& luy remit* même *toute sa dette.*

Telle est l'image du *Roy* souverain du ciel & de la terre, & de l'Homme-Dieu nostre divin *maistre.* Nous sommes tous *ses serviteurs :* & il nous *fait* en quelque façon *rendre compte*, lorsqu'il nous oblige dès cette vie, d'entrer pour le dire ainsi, en jugement avec luy, en nous faisant souvenir de toutes ses graces & de toutes nos offenses. Nous avons alors un très-grand besoin de luy dire avec le prophete Roy : *N'entrez pas en jugement avec vostre serviteur; parce que nul homme vivant ne paroistra juste devant vous.* Ainsi nous trouvant infiniment redevables à sa justice; ce qui nous est exprimé par cette dette de *dix mille talens*; il ne nous reste que d'avoir recours aux *prières*, & que d'implorer sa bonté, sa *patience*, & sa longue tolérance, comme parle le grand Apostre; afin que nous trouvions le moyen de luy *rendre tout* ce que nous luy devons. Il est vray que nous ne le pou-

Psal.142.2.

Rom.2.4.

vons point par nous mêmes : mais nous pouvons tout en celuy qui nous a acquis une rédemption infinie. Et c'est ce qu'on doit entendre par la déclaration que ce serviteur fait au Roy son maistre ; Qu'il *luy rendra tout* s'il veut *user de patience à son égard* ; c'est-à-dire, luy donner le temps de trouver dans la pénitence & dans le tresor des mérites infinis de son Rédempteur, le salut qu'il ne peut point espérer d'ailleurs. Aussi il est dit, que ce même Roy *remit* à son serviteur *toute sa dette*, dans l'instant qu'il l'eut conjuré *d'user de patience envers luy*, & qu'il luy eut déclaré très-sincérement qu'il *luy payeroit toutes choses*. Car c'est proprement la volonté & la disposition du cœur que Dieu nous demande. Et il supplée par sa bonté infinie à nostre impuissance, trouvant dans luy-même & dans le prix infini de la mort de son Fils unique, dequoy remplir tous les vuides de nos comptes, pour nous acquitter très-pleinement de ce que nous luy devons.

Chrysost. in Matth. hom. 61. tom. 1. pag. 668. Mais d'où vient, dit saint Chrysostome, que ce Roy ne remit point à son serviteur toute sa dette, sans l'obliger de compter auparavant avec luy, puisqu'il ne pouvoit ignorer ce qu'il luy devoit ? C'est qu'il vouloit, ajoûte ce Saint, luy faire bien remarquer de quelle somme il luy accordoit volontairement la remise ; afin qu'il apprît par là à traiter aussi luy-même avec indulgence son compagnon. Et considérez, continuë-t-il, l'excès de cette miséricorde dont il use à son égard. Ce serviteur ne luy demandoit qu'un peu de temps, & il luy donne aussi-tost beaucoup plus qu'il ne demande, en luy remettant sa dette entiére : ce qui fait connoistre que ce Roy estoit dès

auparavant dans la disposition de luy accorder cette grace; mais qu'il vouloit qu'elle devinst en quelque façon un fruit de ses larmes & de ses priéres.

ỽ. 28. jusqu'au 32. *Mais ce serviteur ne fut pas plutost sorti, que trouvant un de ses compagnons qui luy devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque, en luy disant : Rends-moy ce que tu me dois. Et son compagnon se jettant à ses pieds, le conjuroit en luy disant : Ayez un peu de patience, &c.*

L'excès de miséricorde qu'on vient de voir dans le maistre, fait éclatter davantage l'excès de dureté & d'ingratitude dans le serviteur. Comparez *dix mille talens*; c'est-à-dire, plus de quarante-six millions de livres que son maistre luy a remis, avec *cent deniers*, revenant à trente-huit ou quarante livres seulement, qu'il refuse de remettre luy-même à un de ses compagnons, jusqu'à le vouloir *étrangler*, & à le faire *entraîner dans la prison*; & vous pourrez concevoir l'énormité de l'injustice que commet un homme, lorsqu'il refuse de pardonner à un autre homme les offenses qu'il en a reçuës, luy à qui Dieu a pardonné & pardonne encore tous les jours une infinité de fautes. On peut donc juger, dit saint Chrysostome, par la différence si prodigieuse qu'il y a entre *dix mille talens* & *cent deniers*; de celle qui est aussi entre les fautes que l'on commet contre un homme, & les péchez que l'on commet contre Dieu. Or cette extrême inégalité vient, selon que le dit le même Saint, de la grande différence de ceux qui sont offensez; c'est-à-dire, de Dieu & des hommes, & de la grande multiplication des péchez

Chrysost. in Matth. hom. 62.

qui se commettent contre Dieu presque à tous momens. Ce qui sert à les augmenter encore beaucoup, est l'honneur inconcevable qu'il a fait aux hommes de les recevoir au nombre de ses enfans, le prix infini & la multitude des graces qu'ils en ont reçuës. Car toutes ces choses jointes ensemble, contribuent d'une maniére étonnante à leur amasser des charbons de feu sur la teste, & à former ce poids terrible d'un jugement éternel, si une surabondance de miséricorde n'efface aux yeux de Dieu cette abondance de péché
Rom. 5. 20. & de misére : *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia.* Et c'est aussi ce que JESUS-CHRIST nous a marqué dans la conduite de ce *Roy*, qui remit avec une si admirable bonté dix mille talens à son serviteur.

Mais qui pourroit croire que l'exemple de la bonté infinie de son maistre qui se laisse si facilement toucher de compassion à ses priéres, pour luy remettre une dette si prodigieuse, luy soit inutile pour luy inspirer quelque humanité envers un de ses compagnons qui luy devoit si peu de chose ? Il n'a pas même de respect, dit saint Chrysostome, pour les paroles qui venoient de luy servir à obtenir miséricorde, & ausquelles cet autre serviteur a recours pour trouver grace auprès de luy, comme luy-même avoit trouvé grace auprès de son maistre. Cependant quelle différence, dit le même Saint, entre le sujet de la priére de l'un & le sujet de la priére de l'autre ? Là il s'agissoit de dix mille talens ; & icy de cent deniers. C'est un serviteur qui prie icy un serviteur comme luy. Et là c'est un maistre & un Roy qui est prié par son serviteur. Telle est néanmoins l'ima-

ge très-naturelle de nostre conduite envers nos fréres, lorsque trop sensibles à nos propres intérests, & trop insensibles pour ceux du Seigneur, & autant ingrats à l'égard de Dieu que durs envers ceux qui sont comme nous, du nombre de *ses serviteurs*, nous tombons dans un oubli criminel de la remise toute gratuite qu'il nous a faite de tant de péchez énormes, par rapport à cette haute majesté que nous avons offensée; & exigeant de nos fréres avec les derniéres rigueurs, qu'ils nous satisfassent pour les plus légéres offenses, nous refusons cruellement de leur remettre, selon les termes de la parabole, *cent deniers*, après que Dieu même nous a remis *dix mille talens*.

L'inhumanité de ce serviteur frappa vivement tous les autres serviteurs du Roy ses compagnons. *Ils en furent extrêmement affligez*, dit l'Evangile, *& en avertirent leur* commun *maistre*. Mais quoique les sens ne soient pas frappez de même de nostre injustice envers nos fréres à qui nous refusons de pardonner, elle n'en est pas moins criminelle devant Dieu. Et l'on peut dire que les larmes & les secrets gémissemens des personnes que nous opprimons, sont comme une voix très-forte qui crie continuellement à ses oreilles pour luy demander justice contre nous.

℣. 32. jusqu'à la fin du chapitre. *Alors son maistre le fit venir, & luy dit: Méchant serviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié: ne falloit-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de vostre compagnon, comme j'avois eu moy-même pitié de vous? &c.*

Ce que ce Roy fait icy en representant à son

serviteur l'excès de bonté dont il avoit bien voulu user envers luy, & cet autre excès d'inhumanité dont luy-même venoit d'user envers son confrére; la justice de Dieu le fait tous les jours à l'égard de ceux qui vont paroistre devant luy, ayant le cœur plein de haine contre leur prochain. Car une lumiére toute divine fait voir alors à leurs ames sans aucun nuage, cette effroyable disproportion qu'il y a entre un Dieu qui leur avoit pardonné un million de péchez énormes, & un homme misérable qui refuse de pardonner à son frére quelque parole ou quelque offense légére. Et on ne peut se former dans la vie presente une idée juste de cette confusion qu'ils reçoivent dans tout l'éclat de cette lumiére de la vérité, qui les pénétrant entiérement, leur fait voir leurs propres péchez comme des dettes de plusieurs millions, en comparaison des offenses de leurs fréres, qui ne leur paroissent plus que comme quelques deniers. C'est un malheur effroyable d'avoir attendu jusqu'à ce moment à voir les choses telles qu'elles sont dans la vérité de Dieu, lorsque cette vûë n'est plus capable que de nous plonger dans un abysme de misére.

Chrysost. in Matth. hom. 62. Aussi l'Evangile ajoûte, que le Roy dont il a parlé, *livra ce serviteur* criminel *entre les mains des bourreaux, estant* vraiment *en colére;* c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostome, que Dieu même le condamna à des tourmens éternels, comme ayant effectivement encouru sa derniére indignation pour une si noire ingratitude. Le premier ordre qu'il avoit donné pour le faire vendre avec tout ce qu'il avoit, n'estoit point, comme dit le même Saint, un effet de sa colére, mais plutost

une menace de miséricorde, qui tendoit à luy faire grace après qu'il se seroit humilié, & qu'il auroit eu recours aux priéres. Mais l'arrest qu'il donne presentement est un arrest de *colére;* c'est-à-dire, de toute rigueur, & c'est un effet de la vengeance d'un Dieu armé de toute sa justice. Aussi JESUS-CHRIST ajoûte, qu'il fut livré aux bourreaux *jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devoit:* ce qui veut dire, selon l'explication de saint Chrysostome, pour toûjours; parce qu'il n'est plus au pouvoir de l'homme de s'acquitter quand le temps de la miséricorde est passé, comme on l'a fait voir autre part dans l'éclaircissement d'un passage qui a rapport à celuy-cy. Il semble d'ailleurs que le Fils de Dieu fasse allusion à ce qui se pratiquoit parmy quelques peuples, & parmy les Romains mêmes, à qui les Juifs *estoient* pour lors assujetis. Car l'usage estoit, que les debiteurs fussent livrez aux bourreaux par leurs créanciers, pour estre enfermez dans une prison, & frappez à coups de verges; afin que ce traitement si rigoureux les obligeât à la fin de payer ce qu'ils devoient, ou qu'au moins ce fût une juste punition de leur infidélité.

Matth. 5. 26.

Ce qui peut surprendre dans cette parabole, est de voir que l'on exige de ce serviteur qu'il paye tout ce qu'il devoit à son maistre, quoique son maistre luy eût remis dès auparavant toute sa dette; puisque ce qui est une fois remis ne peut revenir en compte, les graces & les dons de Dieu estant, comme dit saint Paul, sans repentir: *Sine pœnitentia sunt dona Dei.* Mais saint Thomas nous donne lieu d'éclaircir ce point, lorsqu'il fait voir que l'ingratitude de ce méchant serviteur, qui

Rom. 11. 29.
S. Thom. 3. p. quæst. 88. artic. 1. & 2.

traite son compagnon avec une aussi grande dureté, que son propre maistre l'avoit luy-même traité avec un excès de miséricorde, le rend aussi criminel & digne d'un aussi grand chastiment, que si toute sa premiére dette ne luy avoit pas esté remise. Car c'est en effet ce crime de l'ingratitude qui rend aussi les méchans Chrestiens infiniment plus coupables que les Payens; parce qu'après avoir participé au fruit de la mort & de la résurrection de Jesus-Christ, ils ne craignent pas de fouler aux pieds ce sang adorable qui avoit servi à racheter toutes les dettes de leurs péchez. Et cette même raison fait dire ailleurs au Sauveur du monde, Que les villes abominables de Sodome & de Gomorrhe seront traitées avec une moindre rigueur au jour du jugement général, que les villes de la Judée, où il avoit & prêché, & fait un grand nombre de miracles, & qui n'avoient répondu à toutes ses graces que par une horrible ingratitude.

Matt. 11. 20. &c.

Jesus-Christ conclut toute cette parabole en déclarant, Que *son Pére qui est dans le ciel nous traitera comme ce Roy traita alors son serviteur, si chacun de nous ne pardonne du fond de son cœur à son frére* qui l'a offensé. Terrible sentence, s'écrie saint Jérôme! puisque si nous refusons de remettre de petites dettes à nos fréres, Dieu ne nous remettra point non plus les dettes immenses dont nous sommes redevables à sa justice. Et parce que chacun pourroit dire de celuy qui l'a offensé: Je n'ay aucune chose contre luy; il a Dieu pour juge; & il suffit que je luy aye pardonné; Jesus-Christ, comme le remarque le même Saint, détruit par la force de ces derniéres paroles tout déguisement d'une paix fausse & d'une réconcilia-

Hieron. in hunc locum.

tion

tion feinte : *Confirmat ſententiam ſuam, & omnem ſimulationem ficta pacis evertit.* Car il met pour condition eſſentielle, qu'on *pardonnera du fond du cœur*, & non en apparence ſeulement.

Saint Chryſoſtome nous fait auſſi remarquer, que le Sauveur ne dit pas preſentement : Voſtre Pére, mais *mon Pére*; parce que ſi nous reſſemblons à ce méchant ſerviteur, ayant dans le cœur de la dureté ou de la haine contre nos fréres, nous ſommes indignes qu'un Dieu ſi plein de bonté ſoit appellé noſtre Pére. Dieu demande donc icy deux choſes, ſelon ce grand Saint ; la premiére eſt, que reconnoiſſant nos propres péchez, nous nous condamnions nous-mêmes, & que nous en pardonnions dautant plus facilement à nos fréres : & la ſeconde eſt, que nous ne pardonnions pas ſimplement de bouche, mais du cœur. Car ſi nous voulons, comme dit le même Pére, entrer dans les ſentimens d'une vraye ſageſſe, nous ſerons perſuadez que le mal que noſtre ennemi veut nous faire, n'eſt point véritablement un mal pour nous ; ſi ce n'eſt par noſtre impatience & par noſtre orgueil : Nous ne dirons point qu'un tel nous a outragez, calomniez & fait mille maux. Car plus nous dirons qu'il nous en a fait, plus nous publierons devant tout le monde, qu'il nous a offert autant d'occaſions favorables de nous décharger de nos péchez devant Dieu ; eſtant vray de dire, que ſi nous voulons, la multitude de ſes injuſtices peut eſtre pour nous comme une ſource de remiſſion pour une multitude de péchez.

Chryſoſt. in Matth. hom. 62.



CHAPITRE XIX.

Marc. 10. 1. 1. JESUS ayant achevé ces discours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain ⁄⁄,

1 ET factum est, cùm consummasset Jesus sermones istos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem,

2. où de grandes troupes le suivirent, & il ⁄⁄ les guérit au même lieu.

2. & secutæ sunt eum turbæ multæ, & curavit eos ibi.

† Sainte Agathe. 3. † Les Pharisiens vinrent aussi à luy pour le tenter, & ils Marc. 10. 2. luy dirent: Est-il permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit?

3. Et accesserunt ad eum Pharisæi tentantes eum, & dicentes: Si licet homini dimittere uxorem suam, quacunque ex causa?

4. Il leur répondit: N'avez-vous point lû, que celuy qui créa l'homme dès le commencement ⁄⁄, les créa mâle & femelle? & qu'il dit ⁄⁄:

4. Qui respondens, ait eis: Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio masculum & fœminam fecit eos? & dixit:

Genes. 2. 24. 1. Corint. 6. 16. Ephes. 5. 31. 5. Pour cette raison l'homme abandonnera son pére & sa mére, & il s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair ⁄⁄.

5. Propter hoc dimittet homo patrem & matrem, & adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne una.

1. *expl.* par le païs qui est au-delà du Jourdain. C'est ainsi que le grec le porte dans *saint Marc cap.* 10. 1.

2. *expl.* leurs malades.

4. *expl.* du monde. *Marc. cap.* 10. 6.

Ibid. *expl.* par la bouche d'Adam même comme Prophete. *Augustin. de Genes. ad litter. lib.* 9. *cap.* 19.

5. *expl.* ils ne feront tous deux qu'une seule chair.

6. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit homo non separet.

6. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

7. Dicunt illi: Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii, & dimittere?

7. Mais pourquoy, luy dirent-ils, Moïse a-t-il ordonné // qu'on donne à sa femme un écrit de séparation, & qu'on la renvoye? Deut 24. 1.

8. Ait illis: Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras: ab initio autem non fuit sic.

8. Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de vostre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas esté ainsi dès le commencement.

9. Dico autem vobis, quia quicunque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, & aliam duxerit, mœchatur: & qui dimissam duxerit, mœchatur.

9. Aussi je vous déclare, que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas // d'adultére, & en épouse une autre, commet un adultére: & que celuy qui épouse celle qu'un autre a quittée, commet aussi un adultére. Suprà 5. 32. Marc. 10. 11. Luc. 16. 18. 1. Cor. 7. 10.

10. Dicunt ei discipuli ejus: Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.

10. Ses disciples luy dirent: Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier.

11. Qui dixit illis: Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.

11. Il leur dit: Tous ne sont pas capables de cette // résolution, mais ceux à qui il a esté donné *d'enhaut*.

7. *l.* qu'on donnât un libelle de divorce, & qu'on renvoyât ainsi sa femme?

9. *l.* de fornication.

11. *l.* parole.

12. Car il y a des eunuques qui sont nez tels dès le ventre de leur mére : il y en a que les hommes ont fait eunuques : & il y en a qui se sont rendu eunuques eux-mêmes pour *gagner* le royaume des cieux. Qui peut comprendre cecy, le comprenne ¶.

12. Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt : & sunt eunuchi, qui facti sunt ab hominibus : & sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum cælorum. Qui potest capere, capiat.

Marc. 10. 13. Luc. 18. 15. 13. On luy presenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât *pour eux :* & comme ses disciples les repoussoient avec des paroles rudes,

13. Tunc oblati sunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, & oraret : discipuli autem increpabant eos.

Suprà 18. 3. 14. JESUS leur dit: Laissez-là ces enfans, & ne les empêchez pas de venir à moy; car le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent.

14. Jesus verò ait eis : Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cælorum.

15. Et leur ayant imposé les mains, il partit de là.

15. Et cùm imposuisset eis manus, abiit inde.

Matt. 10. 17. Luc. 18. 18. 16. Alors un *jeune* homme s'approcha, & luy dit : Bon maistre, quel bien faut-il que je fasse pour acquerir la vie éternelle ?

16. Et ecce unus accedens ait illi : Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam ?

17. JESUS luy répondit: Pourquoy m'appellez-vous

17. Qui dixit ei : Quid me interrogas

12. *autr.* Que celuy qui est capable d'une telle résolution la prenne. *Origen. Gregor. Nazian. Ambros.*

17. *autr.* Pourquoy me demandez-vous quel bien vous ferez? Conformément à d'anciens exemplaires grecs : *Quid me interrogas de bono ?* Ce que quelques-uns expliquent ainsi : *Quid me interrogas, de bono mentionem faciens, seu me bonum dicens ?*

de bono? Unus est bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.

bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Que si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.

18. Dicit illi: Quæ? Jesus autem dixit: Non homicidium facies: Non adulterabis: Non facies furtum: Non falsum testimonium dices:

18. Quels commandemens, luy dit-il? JESUS luy dit: Vous ne tuerez point: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne déroberez point: Vous ne direz point de faux témoignage:

Exod. 20. 13.

19. Honora patrem tuum & matrem tuam: &, Diliges proximum tuum sicut teipsum.

19. Honorez vostre pére & vostre mére: &, ‖ Aimez vostre prochain comme vous-même.

20. Dicit illi adolescens: Omnia hæc custodivi à juventute mea; quid adhuc mihi deest?

20. Ce jeune homme luy répondit: J'ay gardé ‖ tous ces commandemens dès ma jeunesse; que me manque-t-il encore?

21. Ait illi Jesus: Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus, & habebis thesaurum in cælo: & veni, sequere me.

21. JESUS luy dit: Si vous voulez estre parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tresor dans le ciel; puis venez, & me suivez.

22. Cùm audisset autem adolescens verbum, abiit tristis: erat enim habens multas possessiones.

22. Ce jeune homme entendant ces paroles, s'en alla tout triste; parce qu'il avoit de grands biens.

23. Jesus autem dixit discipulis suis:

23. Et JESUS dit à ses disciples: Je vous dis en vérité,

‖ 19. *l.* Vous aimerez. ‖ 20. *l.* tout cela.

qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux.

24. Je vous le dis encore une fois : Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume des cieux.

25. Ses disciples entendant cette parole en furent fort étonnez, & ils disoient : Qui pourra donc estre sauvé ?

26. JESUS les regardant, leur dit : Cela est impossible aux hommes ; mais tout est possible à Dieu.

† Convertion de S. Paul. Octave de saint Pierre & de saint Paul. Un saint Abbé.

27. † Alors Pierre prenant la parole, luy dit : Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi : quelle sera donc la récompense que nous en recevrons ?

28. Et JESUS leur dit : Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israël.

Amen dico vobis, quia dives difficilè intrabit in regnum cælorum.

24. Et iterùm dico vobis : Facilius est camelum per foramen acus transire, quàm divitem intrare in regnum cælorum.

25. Auditis autem his, discipuli mirabantur valdè, dicentes : Quis ergo poterit salvus esse ?

26. Aspiciens autem Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est : apud Deum autem omnia possibilia sunt.

27. Tunc respondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te : quid ergo erit nobis ?

28. Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis, quòd vos qui secuti estis me, in regeneratione, cùm sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël.

29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit.

30. Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.

29. Et quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, ou ses fréres, ou ses sœurs, ou son pére, ou sa mére, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres, en recevra le centuple, & ‖ aura pour héritage la vie éternelle ¶.

30. Mais plusieurs *qui avoient esté les* premiers, seront les derniers; & *plusieurs qui avoient esté* les derniers, *seront* les premiers. *Infrà* 20. 16. *Marc.* 10. 31. *Luc.* 13. 30.

29. Ibid. *l. vulg.* possedera.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *LEs Pharisiens vinrent aussi à luy pour le tenter, & ils luy dirent: Est-il permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit? Il leur répondit: N'avez-vous point lû, que dès le commencement celuy qui créa l'homme, les créa mâle & femelle; & qu'il est dit, &c.*

On voit que le Fils de Dieu sortoit souvent de Judée; & saint Chrysostome dit, que la raison qui le portoit à en sortir si souvent, estoit l'envie de ceux à qui ses divines prédications & ses miracles estoient un sujet de s'animer contre luy de plus en plus. *Il part* donc *de Galilée* où il estoit, & il *revient*, selon que le porte le texte grec d'un autre Evangéliste, *par le pais qui est au-delà du Jourdain,* *Chrysost. in Matth. hom.* 63. *Marc.* 10. 1.

non dans le fond de la Judée, mais *sur ses confins*. Là il travailloit, comme il le faisoit toûjours, à l'ouvrage pour lequel son Pére l'avoit envoyé en ce monde. Il *guérissoit une multitude* de malades qui s'attachoient à le suivre, & en même-temps il les instruisoit, dit saint Chrysostome, afin que sa doctrine fût autorisée par ses miracles, & que ses miracles produisissent un plus grand fruit, estant appuyez par la sainteté de sa doctrine; car l'un & l'autre ne tendoit qu'à attirer les hommes à la connoissance du vray Dieu.

Mais lorsque tous les malades estoient guéris, les seuls Phariſiens, avec ceux qu'un même esprit de jalousie & d'orgueil unissoit contre JESUS-CHRIST, demeuroient toûjours également incurables. Et plus même ses paroles & ses œuvres toutes divines le faisoient paroistre grand aux yeux des peuples, plus ces hommes orgueilleux estoient jaloux de sa gloire. C'est pourquoy aussi-tost qu'il se rapproche ils viennent à luy, non pour s'instruire comme les autres qui agissoient simplement, mais pour luy dresser des piéges, & pour le surprendre dans ses discours; ce que l'Evangile exprime en disant, Que c'estoit *pour le tenter*. Comme toutes ses actions estoient hors d'atteinte, ils tâchent tout de nouveau de l'embarrasser par des questions captieuses, sans se souvenir, dit saint

Chrys. ib. ut suprà. Chrysostome, de la confusion dont il les avoit déja couverts tant de fois. Ils luy demandent *s'il estoit permis à un homme de quitter sa femme pour*

Hieron. in hunc locum. *quelque cause que ce fût*; & en luy faisant cette demande ils prétendoient, dit saint Jérôme, le réduire à ne pouvoir leur répondre sans leur donner un prétexte pour l'accuser. Car s'il eût dit

qu'on pouvoit quitter ſa femme & en épouſer une autre, ils ſe préparoient à luy reprocher qu'il enſeignoit le contraire de ce qu'il avoit déja enſeigné: & s'il diſoit qu'on ne devoit pas quitter ainſi une femme quand on le vouloit, ils ſe diſpoſoient à luy faire voir qu'il parloit contre la doctrine de Moïſe, qui eſtoit celle de Dieu même; parce que Moïſe avoit permis à un mary à qui ſa femme deviendroit deſagréable pour quelque difformité, de la renvoyer en luy donnant un écrit de ſéparation. *Deut.24. 1. &c.*

Mais que pouvoit cette vaine ſubtilité des Phariſiens contre la ſageſſe de Dieu même? JESUS-CHRIST leur fait donc voir admirablement ce qu'on a marqué ailleurs dans l'explication de ce paſſage du Deutéronome, quel avoit eſté le premier ordre de Dieu dans l'établiſſement du mariage. Et la maniére dont il leur prouve cette vérité, le met à couvert de toutes leurs accuſations: car il leur rapporte, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, le témoignage de l'Ecriture & de la loy naturelle; & il oppoſe la premiére ordonnance de Dieu à la ſeconde, qui ne devoit pas eſtre regardée comme une marque de ſa volonté, mais plutoſt comme une preuve de leur propre corruption. Mais avant que de leur faire réponſe, dit ſaint Chryſoſtome, il leur rend très-clair par l'Ecriture ce qu'il avoit à leur dire, en leur montrant que le commandement de Dieu, le ſien & celuy de leur légiſlateur n'eſtoient point contraires: *N'avez-vous point lû*, leur dit-il, *qu'au commencement* du monde *celuy qui créa l'homme, les créa mâle & femelle?* c'eſt-à-dire, ſelon que l'expliquent les ſaints Interpretes, qu'après que Dieu *Chryſoſt. in Matth. hom. 63.*

eut créé un homme, il créa aussi une femme, & non plusieurs; pour faire voir que selon cette premiére institution de Dieu même, l'homme ne devoit s'unir qu'avec une seule femme : *Non enim ait, masculum & fœminas.... sed masculum & fœminam, ut unius conjugis consortia necterentur.* Les paroles qu'Adam *dit* ensuite prophétiquement, ou que Dieu dit par sa bouche, prouvent encore la même chose : *C'est pour cela que l'homme quittant son pére & sa mére, s'attachera à sa femme* ; remarquez avec saint Jérôme, qu'il ne dit pas à ses femmes, mais *à sa femme*, pour faire connoistre que du mary & de sa femme il ne s'en doit faire qu'une seule chair par la liaison conjugale. Car Dieu ne s'est pas contenté de dire, qu'un homme prendra une femme, mais qu'il abandonnera; c'est-à-dire, qu'il quittera de demeure, son pére & sa mére; non pour s'unir simplement avec sa femme, mais afin de s'y attacher d'un lien si étroit, qu'on puisse dire véritablement *qu'ils sont deux dans une seule chair*; ou comme il est dit encore, *qu'ils ne sont plus deux, mais une chair seule*; non qu'ils cessent d'estre homme & femme, mais parce qu'ils ne forment plus qu'une chair unique.

Hieron.

Tel est donc, selon la premiére institution de Dieu, le lien qui unit dans le mariage l'homme avec la femme. Or comme c'est un crime, dit saint Chrysostome, de diviser un même corps en le séparant d'avec ses membres; c'en est un de même de séparer une femme d'avec son mary. *Ainsi que l'homme ne sépare point ce que Dieu a joint.* C'est Dieu qui a fait cette jonction, en faisant *une seule chair* de l'homme & de la femme. Que l'homme ne s'ingére pas de la rompre. Le

Fils de Dieu prouve de la ſorte aux Phariſiens, dit ſaint Chryſoſtome, que le divorce dont ils parloient eſtoit contre la nature & contre la loy: contre la nature, parce qu'il diviſoit une même chair: & contre la loy, parce que Dieu ayant lié ſi étroitement l'homme avec la femme pour demeurer attachez inſéparablement l'un à l'autre, ils entreprenoient contre cet ordre divin de les ſéparer.

Que ſi dans la création de l'homme, il s'eſt formé par l'ordre de Dieu entre l'homme & la femme une union, qui bien que charnelle, doit eſtre inviolablement conſervée; combien plus dans la régénération de l'homme pécheur le lien ſacré qui unit l'ame avec ſon Dieu, doit-il eſtre inviolable? Et quel crime eſt-ce à la volonté de celuy qui a eſté fait, comme dit ſaint Paul, une nouvelle créature en JESUS-CHRIST, de ſe ſéparer par un divorce ſpirituel de cet adorable époux, qui a daigné contracter une alliance toute céleſte avec luy? *2. Cor. 5. 17.*

℣. 7. 8. 9. *Mais pourquoy, luy dirent-ils: Moïſe a-t-il ordonné qu'on donne* à ſa femme *un écrit de divorce, & qu'on la renvoye? Il leur répondit: C'eſt à cauſe de la dureté de voſtre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes, &c.*

Les Phariſiens découvrent icy, ſelon la réfléxion de ſaint Jérôme, cet eſprit de calomnie qui les avoit fait parler. Car quoique le Fils de Dieu n'eût point parlé de luy-même, mais qu'il ſe fût contenté de les faire ſouvenir de l'inſtitution du mariage tel qu'il eſtoit au commencement du monde, ils prétendent l'embarraſſer en oppoſant l'ordre de Moïſe à celuy du Créateur. Mais JE- *Hieron. in Matth. hom. 63.*

sus-Christ éclaircit en peu de mots cette objection; & il leur fait voir que ce qu'ils nommoient une *ordonnance* de Moïse, n'estoit qu'une *permission* qu'il avoit esté obligé d'accorder à *la dureté de leur cœur*; c'est-à-dire, comme l'explique le même Saint, qu'il avoit voulu les empêcher de se porter à un plus grand mal encore que le divorce; & que la crainte qu'il eut que le desir d'une seconde femme, ou plus riche, ou plus jeune, ou plus belle, ne leur inspirât de tuer leur premiére femme, luy fit mieux aimer consentir par indulgence à une entiére séparation, qu'à voir des haines irréconciliables, ou même des homicides.

Chrysost. & Hier. Le Fils de Dieu auroit pû, comme disent les saints Interpretes, leur faire connoistre que ce que Moïse avoit ordonné sur ce sujet estoit plutost le conseil d'un homme, qu'un précepte du Seigneur, selon la distinction que saint Paul a faite luy-même depuis, de ce qu'il disoit par maniére de conseil, d'avec ce qu'il ordonnoit de la part de Dieu. *1. Cor. 7. 25.* Mais il aima mieux faire retomber sur les Juifs mêmes la necessité où ce saint législateur s'estoit vû de leur permettre ce que leur propre dureté avoit exigé de luy contre la premiére institution du mariage. *Car cela*, dit-il, *n'estoit pas ainsi au commencement* du monde, & lorsque Dieu créa l'homme; puisqu'Adam & Eve furent tellement créez l'un pour l'autre, & unis si étroitement par l'ordre de leur Créateur, que leur union devoit estre inséparable, & devenir le modelle du lien indissoluble des mariages de leurs descendans.

Aussi Jesus-Christ renouvellant cette premiére institution du mariage, & abolissant ce que Moïse avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs,

fait cette déclaration authentique aux Pharisiens, Que *quiconque quitteroit sa femme, si ce n'estoit en cas d'adultère, & en épouseroit une autre, commettroit un adultère.* Sur quoy il faut remarquer que ces paroles : *si ce n'est en cas d'adultére ;* ne doivent se rapporter qu'à ce qui précéde, & non pas à ce qui suit ; c'est-à-dire, qu'il n'est permis à un homme de *quitter sa femme*, en se séparant de lit & de demeure d'avec elle, que lorsqu'elle est tombée dans l'adultére : mais qu'il ne luy est pas permis pour cela d'épouser une autre femme du vivant de cette premiére, selon que les saints Conciles l'ont expliqué. Le Sauveur répond donc icy précisément aux Pharisiens qui luy avoient demandé, *s'il estoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût.* Car il leur déclare nettement que cela n'estoit permis *qu'en cas d'adultére.* Et il ajoûte de plus, que s'il en épouse alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais *il commet un adultère* luy-même ; parce que le lien qu'il a contracté avec sa premiére femme ne se peut rompre que par la mort. *Concil. Milevit. can. 17. Concil. Trident. sess. 24. canon. 7. August. ad Pollen. lib. 2. c. 13.*

Le Sauveur perfectionne de cette sorte la loy de Moïse, en y reformant ce que la grande dureté des Juifs avoit obligé ce saint homme de leur permettre par indulgence pour éviter un plus grand mal. Maintenant que l'esprit de la loy nouvelle, qui est un esprit d'amour, & d'un amour très-pur, a succedé à celuy de l'ancienne loy, & que les choses ont esté rétablies dans leur premier ordre ; combien ceux que Dieu a unis par le lien conjugal, doivent-ils estre attachez à conserver toûjours pure cette union que le Sacrement a mise entr'eux ? Saint Augustin exhortant ces personnes *August.*

Quinquagesima. hom. 49. cap. 4. mariées à se soustenir mutuellement dans la piété, ne charge pas seulement les hommes du soin du salut de leurs femmes; mais aussi les femmes du soin du salut de leurs maris. Et il ne veut pas que se contentant de leur propre chasteté, elles soient bien-aises d'estre louées de ce qu'elles souffrent avec patience le déréglement de ceux avec qui Dieu les a unies. Il condamne en elles une telle patience, & il desire qu'elles soient touchées d'une sainte jalousie pour la pureté de leurs ames: *Non sibi servent vanam gloriam, quâ solent à maritis impudicis matronæ laudari, quia impudicitiam virorum suorum æquo animo ferant. Nolo talem patientiam habeant christianæ mulieres: prorsùs zelent viros suos, non propter carnem suam; sed propter animas illorum.* Il leur dit encore qu'elles doivent souffrir paisiblement tout le reste, & leur témoigner la sincérité de l'amour qu'elles leur portent par le mépris qu'elles feront de quelque bien qu'ils voudront vendre pour subvenir à leurs besoins; mais qu'elles ne doivent pas demeurer paisibles, quand elles voyent périr leurs ames: *Contemptus auri tui, dilectio est viri tui.... Patienter pereat villa tua, non anima ipsius te patiente pereat.* Le même Saint dit aussi aux hommes qui sont mariez;

Ibid. cap. 5. Qu'autant qu'ils exigent de leurs femmes qu'elles leur gardent la foy conjugale; autant ils sont obligez de leur montrer les premiers l'exemple d'une
„ chasteté parfaite. Qui est le mary qui souffriroit
„ que sa femme fût adultére? Et on commande à
„ une femme de souffrir le déréglement dans son
„ mary? Quelle justice! s'écrie ce grand Saint. Et
„ pourquoy le commande-t-on? Parce que c'est le
„ mary; parce que c'est l'homme. Mais si vous estes

le mary, si vous estes l'homme, faites-le connoistre en surmontant vostre passion. Quelle marque y a-t-il de l'homme en vous, lorsque la femme est plus forte que vous n'estes? Vous dites que vous estes le chef de la femme; & il vray. Que si vous estes le chef, marchez le premier où vous voulez qu'elle vous suive.... Mais gardez-vous bien vous autres femmes, de sortir de vostre voye pour suivre vos maris dans leurs desordres. Ou qu'ils vivent avec vous dans la chasteté; ou qu'ils périssent seuls dans leurs crimes. Que toutes choses se passent donc, comme dit saint Paul, avec sainteté & avec honneur entre des personnes qui sont les temples du Saint-Esprit, & qui doivent representer dans leur union toute sainte, celle même de JESUS-CHRIST avec son Eglise. *1. Thess. 4. 4.* *1. Cor. 6. 19.* *Ephes 5. 25. 32.*

℣. 10. 11. 12. *Ses disciples luy dirent : Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier. Il leur dit : Tous ne sont pas capables de cette résolution ; mais ceux à qui il a esté donné* d'enhaut. *Car il y a des eunuques qui sont nez tels dès le ventre de leur mére, &c.*

Saint Jean Chrysostome dit, que les Apostres n'avoient pas compris au commencement cette grande vérité touchant l'indissolubilité du mariage, ni le véritable sens de la loy; mais que les demandes des Pharisiens, & les réponses de JESUS-CHRIST ayant éclairci entiérement cette question, ils luy dirent tout troublez, ce que saint Matthieu rapporte icy. Et il paroist par saint Marc qu'ils attendirent à luy parler qu'il fût dans la maison, ayant gardé le silence sur ce sujet jusqu'alors. Ils n'osent même, dit saint Chrysostome, quelque *Chrysost. in Matth. hom. 63.* *Marc. 10. 10.*

trouble que ce discours leur eût causé le contredire ouvertement: mais ils se contentent de témoigner ce qu'ils y trouvoient de fâcheux, en disant à JESUS-CHRIST, Que *si la condition d'un homme estoit telle à l'égard de sa femme, il n'estoit donc pas avantageux de se marier.* Car ils regardoient, ajoûte ce Saint, comme une chose insupportable, de garder toûjours avec soy une femme qui auroit esté remplie de malice, & d'estre ainsi condamné à demeurer comme renfermé avec une espece de beste farouche. Mais enfin, dit saint Jérôme, c'est une necessité que vous vous estes imposée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager. Vous estiez libre auparavant; & vous vous estes soumis volontairement à la servitude.

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. ibid.

Les Apostres considérant donc ce dur esclavage, & ce lien si terrible qui ne se rompt point, jugérent qu'il estoit moins difficile de combattre contre les mouvemens de la chair & contre soy-même, que contre une personne que sa malice arméroit sans cesse contre nous, & qu'on ne pourroit quitter sans blesser la loy du Seigneur. A cela le Fils de Dieu ne répond point, selon la remarque de saint Chrysostome, que la conséquence qu'ils tiroient estoit véritable, de peur qu'ils ne crussent qu'il vouloit faire une loy du célibat: mais il leur fait seulement comprendre par sa réponse, que quelque avantage qu'il y eût à ne se pas marier, tous n'estoient pas capables de cet estat, mais ceux-là seuls à qui la grace en estoit donnée. Or cette grace consiste, selon l'explication de saint Augustin, à vouloir d'une volonté efficace qui fait » accomplir. Ceux, dit-il, à qui elle n'est pas don» née, ou ne veulent pas, ou n'accomplissent pas ce qu'ils

August. de grat. & lib.

qu'ils veulent: au-lieu que ceux à qui elle est don- « *arbitr.*
née, veulent de telle sorte qu'ils accomplissent ce « *cap* 4.
qu'ils veulent. On voit en effet plusieurs person- «
nes qui veulent vivre dans la continence, mais qui n'accomplissent pas ce qu'elles veulent, parcé qu'elles ne le veulent pas d'une volonté assez forte. Or cette forte volonté est un grand don du Seigneur; & elle est toûjours jointe à l'effet: ce qui nous est exprimé par cette déclaration solennelle de saint Paul: Que c'est Dieu qui opére en *Philip.* 2. nous, & le vouloir & le faire, selon sa sainte 13. volonté.

Quelques-uns ont expliqué d'une autre maniére ces paroles de JESUS-CHRIST, comme s'il eût entendu par là que la grace du célibat estoit donnée à tous ceux qui en avoient la volonté. Mais saint Augustin rejette cette explication com- *Aug. contr. Julian. lib.* 5. *c. ultim.* me fausse: & il fait voir que si on devoit entendre ainsi ces paroles, JESUS-CHRIST auroit pû dire, Que *tous n'estoient pas capables de cette résolution, mais ceux-là* seulement qui le voudroient; au-lieu qu'il a dit: *Ceux à qui il a esté donné* d'enhaut. Nostre Seigneur releve donc cet estat, dit *Chrysost. in Matth. hom.* 63. saint Chrysostome, comme quelque chose de fort grand; & c'est par là même qu'il y attire ses disciples; & qu'il les excite à y tendre.

Mais ce qu'il y a encore de remarquable, selon ce Pére, c'est une espece de contradiction apparente qui se trouve entre les paroles de JESUS-CHRIST & celles de ses Apostres. JESUS-CHRIST témoigne, en parlant du célibat, que c'est quelque chose de grand; & les Apostres le regardent au contraire comme quelque chose de plus facile que de s'engager dans le mariage.

D'où vient donc cette eſpece de contrariété, ſinon des vûës différentes ſelon leſquelles on pouvoit enviſager cet eſtat? C'eſt quelque choſe de grand; parce que, comme dit le Fils de Dieu, *tous n'en ſont pas capables*, & que *c'eſt un don* d'enhaut. Mais c'eſt quelque choſe de plus facile que l'engagement du mariage, à l'égard de ceux qui conſidérent avec les Apoſtres les étranges ſuites de cet établiſſement, qui leur cauſérent du trouble à eux-mêmes. Or Jesus-Christ repreſentant d'une part comme une grande choſe de ne ſe point marier, vouloit rendre ſes diſciples plus ardens pour entreprendre une choſe ſi relevée: & les Apoſtres repreſentant d'autre part le célibat comme plus facile & plus deſirable que le mariage, nous invitoient par cette même douceur à l'embraſſer plutoſt que celuy qui paroiſt accompagné de ſi grandes peines. Ainſi parce qu'il auroit paru trop dur à pluſieurs qu'on les exhortât à demeurer toûjours vierges, Jesus-Christ leur propoſe ſeulement la neceſſité indiſpenſable de ne point rompre ce que Dieu même avoit joint dans le mariage, pour les porter à choiſir plutoſt cet autre eſtat plus parfait.

Chryſoſt. ut ſupr. Ce qu'il ajoûte des trois eſpeces *d'eunuques*, tend à inſpirer encore le deſir d'un ſi ſaint eſtat. Les deux premiéres, dit ſaint Jérôme, ſont charnelles, & la troiſiéme ſpirituelle: mais il n'y a que cette troiſiéme qui ſoit digne de récompenſe. Les premiers de ces *eunuques ſont nez tels dès le ventre de leur mére*. C'eſt donc la nature qui les a rendu *eunuques*, en les faiſant naiſtre dans l'impuiſſance d'avoir des enfans. Et à l'égard de ceux-là, ce n'eſt ni le crime de l'homme, ni la vertu

qui les engage à garder la continence, mais la seule necessité, puisqu'ils *sont nez tels*; comme parle JESUS-CHRIST. *Il y en a* d'autres *qui ont esté faits eunuques par les hommes*, soit par une main étrangére, soit par la leur propre: & ces personnes sont maudites du Seigneur, dit saint Chrysostome, soit qu'ils ayent osé retrancher dans eux-mêmes ou dans les autres, ce que Dieu y avoit mis pour la perfection de l'homme en le créant: ils commettent une action meurtriére; & par une hardiesse criminelle ils donnent lieu aux impies, qui s'accoûtument à décrier les ouvrages du Créateur, comme mauvais, de le blasphémer. D'ailleurs ce n'est point par l'incision des membres, mais c'est par le reglement du cœur & par l'humble assujetissement de l'esprit sous l'ordre de Dieu, qu'on peut se mettre en estat de ne recevoir aucun mal de toutes les agitations de la nature.

Le Fils de Dieu ne nous propose donc pas ces deux premiéres especes d'eunuques, comme des exemples de vertu & de chasteté, puisqu'ils sont plutost des monstres ou de la nature, ou de la cruauté des hommes. Mais c'est la troisiéme espece de ceux *qui se sont rendu eux-mêmes eunuques pour le royaume des cieux*; c'est-à-dire, selon la doctrine de saint Augustin, qui ont usé de ce retranchement d'une maniére toute spirituelle, non dans leur corps, mais dans la racine même de la concupiscence qui est leur cœur; de ceux qui ont pris une très-forte résolution de vivre dans la chair sans suivre les mouvemens de la chair, & de renoncer pour toûjours au mariage; non par un esprit de Philosophe, ni par vanité, ni simplement pour se délivrer des inquiétudes du siécle & se

August. de virg. cap. 23. 24.

procurer une vie plus paisible ; mais *pour le royaume des cieux* ; c'est-à-dire, dans la vûë de cette vie toute pure dont vivent les Anges, & dans le desir de s'en rendre d'autant plus dignes qu'ils auront eu plus de soin en vivant dans ce corps mortel, de *converser* de cœur & d'esprit, comme dit

Philip. 3. 20 saint Paul, avec les Saints *dans les cieux*. Or c'est

1. Cor. 7. 32. 33. ce qui s'exécute plus facilement, selon la doctrine du même Apostre, lorsque l'homme n'est point partagé entre Dieu & sa femme ; mais qu'il est uniquement occupé de Dieu & des choses de son salut.

Cependant le Fils de Dieu voulant convaincre de plus en plus ses disciples de la grande élévation de cet estat, s'écrie : *Que celuy qui peut le comprendre, le comprenne* ; par où il leur montre encore, & que la chose estoit possible, & que

Hieron. in hunc locum. néanmoins tous n'en estoient pas capables. Que chacun donc, dit saint Jérôme, considére bien ses forces, pour connoistre s'il peut en effet se soustenir dans l'estat de la continence. Car la chasteté est par elle-même toute pleine d'une douceur qui attire les hommes à soy. Mais il faut examiner si l'on a la force d'embrasser ce qui est le plus parfait. Ainsi cette voix de JESUS-CHRIST est une voix toute divine, qui exhorte ses soldats, & qui les excite à se rendre dignes de la récompense de la sainte virginité. C'est une voix qui leur crie : Que celuy qui peut combattre, combatte ; qu'il devienne victorieux, & qu'il triomphe : *Quasi hortantis vox Domini est, & milites suos ad pudicitiæ præmium concitantis. Qui potest capere, capiat : qui potest pugnare, pugnet, superet, ac triumphet.*

Saint Hilaire a exprimé ces trois especes d'eunuques en trois mots, lorsqu'il dit : Que c'est la nature qui fait les premiers, la necessité les seconds, & la volonté les troisiémes, qui par l'espérance du royaume céleste ont résolu de se contenir. *Hilar. in Matth. canon. 19.*

℣. 13. 14. 15. *On luy presenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât* pour eux. *Et comme ses disciples les repoussoient avec des paroles rudes*, JESUS *leur dit : Laissez-là ces enfans, &c.*

C'est une chose qui peut paroistre surprenante, que les disciples de JESUS-CHRIST ayent empêché des enfans de s'approcher de leur maistre, lorsqu'on ne les presentoit qu'afin que *mettant ses mains sur eux il priât* ; c'est-à-dire, comme l'explique saint Jérôme, qu'il les benît de sa main & de sa voix. Ce n'estoit pas néanmoins qu'ils voulussent les priver de cette double bénédiction du Sauveur : mais ce qu'ils faisoient estoit, comme dit le même Saint, l'effet d'une foy encore imparfaite ; parce que jugeant de luy ainsi que des autres hommes, ils s'imaginoient qu'il se tiendroit importuné de ceux qui luy presentoient ces petits enfans. Ainsi c'estoit, dit saint Chrysostome, par respect pour leur divin maistre, qu'ils les vouloient empêcher de s'approcher. Mais ce respect n'estoit pas fondé sur une foy assez éclairée, qui auroit dû leur faire comprendre, qu'ayant bien voulu estre luy-même un enfant, & s'assujettir pour l'amour de nous aux foiblesses apparentes de cet estat, il ne pouvoit dédaigner de petits enfans, en qui il avoit déja loué la simplicité & l'innocence, comme le modelle de l'innocente simpli- *Hilarius ibid.* *Hieron. in hunc locum.*

cité de ceux qui voudroient se rendre dignes d'entrer dans le royaume du ciel.

℣. 16. jusqu'au 21. *Alors un jeune homme s'approcha, & luy dit : Bon maistre, quel bien faut-il que je fasse pour acquerir la vie éternelle ?* JESUS *luy répondit : Pourquoy m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Que si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.*

Chrysost. in Matth. hom. 64. Saint Chrysostome a remarqué que quelques-uns attribuoient à ce jeune homme une méchante disposition, comme s'il estoit venu trouver JESUS-CHRIST seulement pour le tenter : & en effet saint Jérôme l'a crû ainsi. Hieron. in hunc locum. Mais il paroist que çà esté sans aucun autre fondement, que parce qu'il a joint l'histoire de ce jeune homme avec celle d'un docteur de la loy, dont parle saint Luc, Luc. 10. 25. quoique le même saint Luc distingue très-clairement ces deux histoires comme différentes l'une de l'autre. Celuy donc qui vient maintenant trouver le Sauveur estoit un *jeune homme de qualité*, Ibid. 18. 18. comme le marque saint Luc, qui l'appelle *princeps* ; c'est-à-dire, une personne distinguée parmy les Juifs pour sa famille, un des *principaux* d'entr'eux. Il estoit aussi *extrêmement riche* & attaché à ses richesses, comme il parut dans la suite, Mais il n'y avoit, selon saint Jean Chrysostome, ni artifice, ni hypocrisie dans ce qu'il dit au Sauveur ; car il fit paroistre dans sa conduite beaucoup d'ardeur pour connoistre la vérité, & même une disposition assez humble ; Marc. 10. 17. puisqu'il *accourut*, selon saint Marc, *lorsque* JESUS-CHRIST *sortoit* de la maison, & *se jetta à genoux* pour luy parler. Il est dit même, que JESUS *l'ayant regardé l'aima* ; c'est-à-dire, qu'il aima en luy une certaine can-

deur & innocence de mœurs, qui estoit fort éloignée de cet esprit de malignité, qu'il haïssoit principalement dans les Docteurs, dans les Prestres & dans les Pharisiens, & contre lequel il s'élevoit ordinairement avec tant de force.

Il s'approche du Sauveur comme d'un Prophete & d'un grand homme, qui donnoit de saintes instructions à tous les peuples, qui guérissoit leurs malades, & qui les combloit de toutes sortes de biens. C'est pourquoy d'abord il l'appelle *maistre*, & un maistre rempli de *bonté*. Et il luy demande, comme à celuy qui avoit une parfaite connoissance de tout ce qui estoit bon, *quel bien il falloit qu'il fist pour posseder la vie éternelle*. JESUS-CHRIST par sa réponse luy donne lieu de juger qu'il se trompoit à son égard, en l'appellant *bon*, s'il le regardoit simplement comme homme; parce *qu'il n'y avoit* proprement *que Dieu seul de bon*, luy qui par luy-même est le principe de tout ce qui est bon dans les créatures: *Non respuit bonitatis nomen*, dit saint Hilaire, *si sibi hoc tamquàm Deo deputaretur*. Ainsi il luy fit par ces paroles, selon plusieurs Saints, un secret reproche de ce qu'en *le consultant sur ce qui estoit bon*, & en le nommant *bon* luy-même, il ne reconnoissoit pas qu'il estoit Dieu, & que c'estoit sa divinité qui le rendoit digne véritablement d'estre appellé *bon*, & d'estre nommé par excellence *le maistre* des hommes.

Hilar. de Trinitat. lib. 9. pag. 156. *Athanas. de Trinit. dialog. 1. tom. 2. pag. 169.* *Ambros. de fide lib. 2. c. 1. tom. 4.* *August. contra Maxim. lib. 3. cap. 23.*

Il sembloit qu'il fût inutile de demander, comme fait icy ce jeune homme, *quel bien il falloit faire* pour mériter la vie éternelle; puisque la loy de Moïse avoit marqué assez clairement aux Juifs ce que Dieu demandoit d'eux. Mais parce que

leur ancien législateur ne leur avoit proposé comme à des hommes charnels, pour récompense de l'observation des divins préceptes, qu'une longue vie & un bonheur temporel; & que ce nouveau législateur ne leur parloit plus de récompense sur la terre, mais d'une vie éternelle & d'un royaume céleste: c'est sans doute ce qui porte ce jeune homme à venir faire cette demande à JESUS-CHRIST, enflé peut-estre intérieurement de ce qu'ayant observé, à ce qu'il croyoit, les divins commandemens, il pouvoit bien n'estre pas fort éloigné de ce royaume de Dieu. Le Sauveur ne luy eut pas plutost répondu; Que *s'il desiroit entrer en la vie*, il devoit *garder les commandemens*; qu'il luy demanda *quels ils estoient*, s'imaginant, dit saint Chrysostome, qu'il pouvoit bien y en avoir de nouveaux, dont il exigeoit l'observation de ceux qui vouloient se rendre dignes du royaume qu'il leur prêchoit. Mais JESUS-CHRIST luy fit voir que les préceptes de la loy nouvelle, estoient les mêmes que ceux de l'ancienne loy: & même il ne luy parla que de ceux qui regardent le prochain, comme renfermant véritablement ceux qui regardent l'amour & le service de
1 Joan. 4. 7. Dieu; car *celuy qui aime* son prochain, dit saint Jean, *est né de Dieu*; & il y a une si grande liaison entre cet amour de Dieu & l'amour de nostre
Ibid. 13. 20. prochain, que le même Apostre s'écrie: *Comment celuy qui n'aime pas son frére qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?* Aussi saint Paul ne craint pas de dire, en parlant particuliérement de
Rom. 13. 10. cet amour du prochain; Qu'il est l'accomplissement de la loy: *Plenitudo ergo legis est dilectio.*

L'assurance avec laquelle ce jeune homme dé-

clare au Sauveur, qu'il *a observé dès sa jeunesse tous ces préceptes*, paroist surprenante. Aussi saint Hilaire le traite en cela d'insolent & de superbe, comme se glorifiant dans la loy, & se vantant vainement d'avoir fait un bien dont la justice de cette loy ne le rendoit point capable. Et il ajoûte, qu'il devoit estre regardé comme une figure du peuple Juif, qui se confioit faussement dans sa justice, comme estant observateur de la loy de Dieu, quoiqu'ils la violassent tous les jours, selon qu'il le prouve par plusieurs exemples. Saint Jérôme dit que ce jeune homme mentoit en parlant ainsi. Mais il est plus vraisemblable qu'il ne croyoit pas mentir; quoiqu'il parlât néanmoins, comme dit saint Augustin, avec plus de présomption que de vérité: *Puto enim, quòd se arrogantiùs, quàm veriùs servasse responderat*. Car en effet, s'il avoit *aimé son prochain comme luy-même*, il n'auroit pas témoigné une si grande tristesse lorsqu'on luy parla d'assister les pauvres; & il auroit mieux compris jusqu'où cet amour devoit s'étendre pour procurer le soulagement du prochain. Cependant parce qu'il pouvoit effectivement avoir gardé comme un bon Juif, l'extérieur & le corps des commandemens de Dieu, dont il ne pénétroit pas l'esprit; il demande à JESUS-CHRIST *ce qui luy manquoit encore* pour estre digne de posseder la vie éternelle. Et en cela il marquoit au moins, comme dit saint Chrysostome, un grand desir de la possession de cette vie bienheureuse.

Hilarius in Matth. can. 19.
August. epist. 89. quæst. 4.

℣. 21. 22. JESUS *luy dit: Si vous voulez estre parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres; & vous aurez un tresor dans le ciel; puis venez, & me suivez, &c.*

August. ibid. ut suprà. Saint Augustin nous fait remarquer, Que quand ce jeune homme demanda à JESUS-CHRIST *ce qu'il devoit faire pour acquerir la vie èternelle*, il ne luy répondit pas: *Si vous voulez entrer dans la vie, allez vendre tout ce que vous avez, & le distribuez aux pauvres*; mais il luy dit seulement: *Gardez les commandemens*; parce que sans l'observation de ces préceptes, on ne peut point parvenir à cette vie qu'il desiroit posseder. Mais après qu'il a déclaré à JESUS-CHRIST qu'il avoit gardé ces commandemens, & qu'il souhaitoit de connoistre *ce qui luy manquoit encore* pour estre digne d'un si grand bonheur, il reçoit cette réponse: *Si vous voulez estre parfait, allez vendre ce que vous avez, & le donnez aux pauvres.* Et afin qu'il ne crût pas, comme dit le même Saint, qu'il perdroit ses biens qu'il aimoit beaucoup, en les distribuant ainsi aux pauvres, JESUS-CHRIST l'assure aussi-tost, Qu'il *aura un tresor dans le ciel*; Chrysost. in Matth. hom. 64. c'est-à-dire, comme l'explique saint Chrysostome, que les biens dont il jouiroit, seroient autant élevez au-dessus de ceux qu'il auroit quittez, que le ciel l'est au-dessus de la terre, & qu'ils seroient infinis; ce qu'il fait comprendre autant que les hommes en sont capables, par ce nom de *tresor*, & d'un tresor qui est *dans le ciel*, à couvert de la violence & de la malice des hommes. Il ajoûte: *Venez, & me suivez*; de peur, dit ce grand Saint, que quelqu'un ne s'imaginât qu'il luy suffiroit d'avoir distribué son bien en aumônes, sans se mettre en peine de suivre JESUS-CHRIST. Hieron. in hunc locum. Car plusieurs abandonnent leurs richesses & ne suivent point le Sauveur. Or ceux-là le suivent qui se rendent ses imitateurs, & qui marchent sur

ses traces. *Celuy qui prétend*, dit saint Jean, *demeurer en* JESUS-CHRIST, & estre son vray disciple, *doit marcher comme* JESUS-CHRIST *a marché*. Ce n'est donc pas proprement dans la vente & dans la distribution charitable de tous nos biens que consiste *la perfection* dont parle icy le Sauveur; puisqu'il faut encore *le suivre* fidellement jusqu'à la mort, dans l'exercice des vertus qu'il a pratiquées: mais c'est dans la charité & dans l'union parfaite de nostre volonté avec la sienne. Et ce renoncement à tous les biens de la terre, & à tous les établissemens du monde, est comme une voye & un moyen plus facile pour y arriver, selon l'excellente parole d'un ancien Abbé, rapportée dans les Conférences de Cassien.

1 Joan. 2. 6.

Cassian. collat. 1. cap. 7.

Remarquez avec saint Jean Chrysostome, ce que produit l'amour des richesses. Ce jeune homme s'estoit approché de JESUS-CHRIST avec joye & avec ardeur. Mais dans le moment qu'on luy represente qu'il doit distribuer son bien aux pauvres pour estre parfait, il s'en retourne interdit & accablé de tristesse. *Car il avoit de grands biens*, dit l'Evangéliste; c'est-à-dire, selon saint Jérôme, que la semence que le Fils de Dieu jettoit dans son cœur tomba au milieu de beaucoup d'épines qui l'étoufférent. Et c'est pour cela *qu'il devint si triste*; parce que, comme dit saint Chrysostome, il y a bien de la différence entre ceux qui ont peu de bien, & ceux qui sont comme accablez sous le poids de leurs richesses. L'avarice tyrannise sans comparaison plus fortement ces derniers: la cupidité s'enflamme à mesure que les biens augmentent; & par conséquent à proportion qu'on devient plus riche, on devient en quelque

Chrys. ib. ut suprà.

façon plus pauvre, en ce qu'on ſent davantage de beſoins, par un effet même de la malédiction des richeſſes.

℣. 23. juſqu'au 27. *Je vous dis en vérité, qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je vous le dis encore une fois : Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume des cieux. Ses diſciples entendant cette parole en furent fort ètonnez, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 64. Auguſt. epiſt. 89. quæſt. 4. Le Fils de Dieu ne condamne pas les richeſſes en elles-mêmes, mais ceux dont le cœur y eſt attaché ; ceux qui imitent ce riche ſuperbe, qui mépriſoit le pauvre Lazare couché devant la porte de ſa maiſon; qui mettoit ſon eſpérance dans des richeſſes périſſables, & qui ſe conſidéroit comme heureux à cauſe de cette pourpre & de ce fin lin dont il ſe couvroit, & de cette bonne-chére où il vivoit. Car ce ne furent pas, comme dit ſaint Auguſtin, les richeſſes par elles-mêmes qui le conduiſirent dans les ſupplices de l'enfer : mais ce fut & cet orgueil, & cette vaine confiance en des biens qui ne pouvoient que le rendre malheureux, & cette fauſſe conſolation qu'il trouvoit à jouir de tous ſes plaiſirs, dans le temps même qu'il abandonnoit un pauvre dans ſa derniére miſére. Car qui doute, dit le même Saint, que les riches qui obſerveront les divins commandemens, qui donneront libéralement & avec joye de leur bien
1. Timoth. 6. 17. aux pauvres, qui ne ſeront point ſuperbes, & qui auront ſoin de ſe rendre riches en toutes ſortes de bonnes œuvres, n'acquiérent auſſi la vie éternelle, quoiqu'ils n'ayent pas embraſſé la perfection de l'Evangile; puiſque l'Apoſtre ne les trom-

poit pas aſſurément en leur donnant ces inſtructions, mais leur enſeignoit, comme il le marque, les moyens *d'arriver à la vraye vie?*

Ce n'eſt donc pas un crime aux riches d'eſtre riches; mais de ne l'eſtre pas comme ils le doivent, en n'uſant pas des richeſſes ſelon les régles de l'Evangile. Car comment les riches s'acquitteroient-ils du précepte de faire part de leurs biens aux pauvres, s'ils n'en avoient point? Ce qui eſt donc criminel, comme dit un Pére, c'eſt d'uſer mal des richeſſes, & non pas de les avoir: *Ergo nocenter magis habere, quàm illud ipſum, habere, ſit crimen.* Mais c'eſt, ajoûte-t-il, une choſe bien dangereuſe de ſe vouloir enrichir: & un Chreſtien qui s'occupe à accroiſtre ſes richeſſes, expoſe terriblement ſon innocence ſous un ſi peſant fardeau: *Sed periculoſa cura eſt, velle diteſcere; & grave onus innocentia ſubit, incrementis opum occupata.* Car un ſerviteur de Dieu, comme il dit encore, n'acquerera point les biens du ſiécle, ſans ſe laiſſer inſenſiblement corrompre par les vices de ce ſiécle: *Rem enim ſaculi, famulatus Dei, non ſine ſaculi iſtius vitiis, aſſequetur.* C'eſt donc, ſelon les ſaints Péres, ſelon ſaint Paul, & ſelon JESUS-CHRIST même, l'amour & la recherche des richeſſes, la confiance aux richeſſes, l'inquiétude qui accompagne les richeſſes, & l'orgueil ſecret qui en eſt preſque inſéparable, qui fait *la grande difficulté qu'ont les riches à entrer dans le royaume des cieux.* Et l'autre comparaiſon dont le Fils de Dieu ſe ſert pour prouver combien cette difficulté eſt grande, en ajoûtant: *Qu'il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille,* fait connoiſtre, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que

Hilarius in Matth. can. 19.

1. Timot. 6. 9. 10. Marc. 10. 24.

Chryſoſt.

in Matth. hom. 64. Hieron. in hunc locum. ce qu'il disoit d'abord estre difficile, est même impossible. Car s'il est vray, dit saint Jérôme, que de même qu'un chameau ne peut entrer par le trou d'une aiguille, un riche ne sçauroit entrer aussi dans le royaume des cieux, il faut conclure que la chose est impossible.

C'est aussi la conclusion que les disciples de JESUS-CHRIST en tirent, lorsqu'*estant dans le dernier étonnement* de ce qu'ils venoient d'entendre, ils s'écriérent : *Qui pourra donc estre sauvé?* Mais ils ne comprenoient pas encore cette grande vérité, que leur divin maistre leur apprit alors; Que *ce qui estoit impossible à l'homme, estoit très-possible à Dieu*; c'est-à-dire, que ce que l'homme ne pouvoit pas par luy-même, il le pouvoit avec le secours de Dieu. Ainsi le Seigneur fait *August. ep. 89. quæst. 4.* » icy connoistre, dit saint Augustin, la necessité de » sa grace. Car il ne dit pas : Ce qui paroist impos- » sible aux hommes, leur est facile s'ils le veulent; » mais il dit absolument : *Ce qui est impossible aux* » *hommes, est facile à Dieu*; montrant par là, que » lorsque les riches s'acquittent bien des devoirs » que l'Apostre leur prescrit, c'est un effet, non » de la puissance de l'homme, mais de la grace de » Dieu..... Que les riches écoutent donc ce que » dit icy le Sauveur: & soit qu'ils demeurent dans » la possession de leurs richesses, soit qu'ils les ven- » dent & les distribuent aux pauvres; qu'ils attri- » buent à la grace du Seigneur, & non à leurs pro- » pres forces le bien qu'ils font.

Chrysost. ut suprà. Mais d'où vient que les Apostres qui estoient si pauvres, se troublent de ce qu'ils venoient d'entendre touchant la grande difficulté du salut des riches? Saint Chrysostome croit que ce fut un effet

de l'amour plein de tendresse qu'ils commençoient à avoir pour tant de personnes riches, dont ils voyoient le salut en grand danger, & dont le Seigneur les avoit déja établis comme les maistres & les pasteurs. Cet arrest que le Fils de Dieu venoit de prononcer contre l'amour des richesses, les faisoit trembler pour tout le monde. Mais ce trouble pouvoit bien venir aussi de ce que considérant le penchant furieux de tous les hommes, pauvres & riches, pour les biens de la terre, ils conçurent par les paroles du Fils de Dieu, qu'il falloit que le salut fût exposé à de terribles dangers. Et cette frayeur fut telle, qu'ils eurent besoin que JESUS-CHRIST les consolât promtement. C'est ce qu'il fit, selon la remarque du même Saint, premiérement par un *regard* favorable & plein de bonté, qui calma leur trouble & dissipa leur frayeur ; & ensuite par l'assurance qu'il leur donna, que sa grace rendroit possible aux hommes ce qu'ils ne pouvoient par eux-mêmes.

Ainsi il est vray, selon la parole du Sauveur, Qu'il *est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Mais lisons dans Isaïe, dit « *Hieron. in hunc locum. Isai. 60. 6.*
saint Jérôme, comment les chameaux de Madian « & d'Epha viennent à Jérusalem avec des dons & « des presens, & comment ceux qui estoient aupa- « ravant comme tout courbez & tout difformes par « l'énormité de leurs crimes, entrent par les portes « de la cité sainte. Et nous comprendrons alors, « ajoûte ce Pére, de quelle sorte ces chameaux-cy, « ausquels les riches sont comparez, peuvent bien « aussi entrer par la porte très-étroite qui conduit à « la vraye vie, s'ils ont soin de se décharger du «

» pesant fardeau de leurs péchez, & de tout ce qu'il
» y a de vicieux dans leur chair, & si leur cœur est détaché de leurs richesses, lors même que leur foiblesse ou la necessité de leur estat ne leur permet pas d'embrasser la voye & plus seure & plus parfaite du renoncement réel à tous les biens de la terre.

Chrysost. in Matth. hom. 64. Que s'il arrive quelquefois, dit saint Chrysostome, que vous vous trouviez frappé & comme ébloui par la vûë de la magnificence & de l'éclat qui accompagne les riches, & que vostre ame s'en sente attaquée tout d'un coup avec violence, écoutez cette parole étonnante de JESUS-CHRIST: *Qu'il est impossible qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Opposez-y si vous voulez des montagnes d'or, une terre d'or, une mer avec tout un monde d'or; & vous jugerez vous-mêmes si tout ce que vostre imagination est capable de vous representer de plus riche, peut estre en quelque façon que ce soit, comparé avec la perte que vous feriez en perdant le ciel.

ỷ. 27. 28. 29. *Alors Pierre prenant la parole, luy dit: Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi: quelle récompense en recevrons-nous donc? Et* JESUS *leur dit: Je vous dis en vérité, que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 65. Saint Jean Chrysostome après avoir demandé à cet Apostre, quelles estoient donc *toutes ces choses qu'il* disoit *avoir quittées*, afin de *suivre* JESUS-CHRIST, luy met dans la bouche cette réponse; Qu'il parloit ainsi en la personne des pauvres, & en leur faveur. Car comme le Fils de Dieu venoit de

de dire : *Si vous voulez estre parfait, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & me suivez; & vous aurez un tresor dans les cieux*; les pauvres auroient pû dire : Quoy donc ! si je n'ay point de biens à vendre, ne puis-je point devenir parfait ? C'est pourquoy Pierre fait cette demande à JESUS-CHRIST, afin que vous tous qui estes pauvres, comme il l'estoit, soyez persuadez que vostre perfection n'en sera pas moindre à cause de vostre pauvreté. Car il faut bien remarquer avec les saints Interpretes, qu'encore que Pierre n'eût quitté qu'une barque, qu'un filet, & son mestier de pescheur, qui estoit en soy bien peu de chose, il pouvoit dire néanmoins très-véritablement qu'il avoit *quitté* avec les autres Apostres, *toutes choses*; parce qu'il avoit quitté non seulement tout ce qu'il avoit, mais encore tout ce qu'il pouvoit avoir ou desirer, ayant renoncé parfaitement pour suivre le Fils de Dieu, autant à tous les desirs, qu'à tous les biens du monde : *Totum mundum dimittit*, dit S. Augustin, *qui & illud quod habet & quod optat habere, dimittit*. C'est ce qui pouvoit donner à saint Pierre cette confiance qu'il fait paroistre, selon saint Jérôme, en disant qu'il avoit tout abandonné, luy qui bien loin d'estre riche, estoit pauvre. Car c'est le cœur que Dieu regarde principalement; & c'estoit ce cœur de Pierre & des Apostres ses confréres, qui avoit véritablement tout quitté pour JESUS-CHRIST; ce qui suffit pour donner droit à la premiére béatitude & au *royaume du ciel*, qui *appartient*, selon l'Evangile, *à ceux qui sont pauvres de cœur* & *d'affection*; soit qu'ils soient riches effectivement des biens de la terre, ou qu'ils soient réellement dans la pauvreté.

August. epist. 89. Gregor. Magn. in Evangel. homil. 5.

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST dans sa réponse ne s'adresse pas seulement à Pierre, mais aussi aux autres Apostres, pour qui il avoit parlé comme le chef. Et saint Jérôme remarque fort bien qu'il ne leur dit pas d'abord : Vous qui avez quitté toutes choses ; car il s'est trouvé des Philosophes qui ont aussi tout quitté & méprisé les richesses ; mais il dit : *Vous autres qui m'avez suivi* ; ce qui est propre aux fidelles, mais qui l'estoit d'une maniére toute singuliére aux Apostres, qui accompagnoient par tout JESUS-CHRIST dans le temps de sa vie mortelle : car ils estoient destinez par une particuliére vocation, à le *suivre* beaucoup plus parfaitement dans la sainteté de sa conduite, que tous les autres à qui ils devoient servir de modelles, en leur disant comme l'un d'entr'eux : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moy-même de* JESUS-CHRIST.

1. Corint. 11. 1.

La *régénération* dont JESUS-CHRIST parle, se doit entendre, selon saint Jérôme, saint Augustin, & saint Ambroise, de la derniére réformation de l'univers & des hommes, qui se fera à la fin du monde, lorsque Dieu, selon l'Ecriture, *fera toutes choses nouvelles*, en formant *un ciel nouveau* & *une nouvelle terre*, ou plutost en les renouvellant par un effet de sa puissance ; & lorsque les hommes sortant de la poussiére de leurs tombeaux, leur chair sera comme *régénérée* par la vertu de la résurrection, qui la rendra incorruptible ; de même que nostre ame est régénérée presentement par la vertu de la foy & du Sacrement du Baptême, qui la purifie de sa corruption : *Proculdubiò mortuorum resurrectionem, nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro nostra regenera-*

Hieron. in hunc locum. August. de civit. Dei. lib. 20. c. 5. August. ad Bonif. lib. 4. cap. 11. Apoc. 21. 1. 5.

August.

bitur per incorruptionem, quemadmodum est anima nostra regenerata per fidem. Et *sicut regeneratio lavacri dicitur, per quam detersâ peccatorum colluvione renovamur : ita regeneratio dici videtur, per quam ab omni corporeâ concretionis purificati labe, mundo animæ sensu, in vitam regeneramur æternam.* Ambros.

JESUS-CHRIST dit donc aux Apostres, que *dans le temps de cette régénération* il paroistra à la vûë de tous les hommes comme le Roy & le Juge souverain de tout l'univers, environné de tout l'éclat de sa majesté, de sa gloire & de sa puissance; ce qu'il exprime en disant, que *le Fils de l'homme*; c'est-à-dire, celuy qui estant Dieu de toute éternité, a bien voulu pour l'amour de nous se faire homme dans le temps, *sera assis sur le trône de sa gloire.* Et il ajoûte; Qu'alors ils *seront aussi eux-mêmes assis sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël.* Mais Judas l'un des douze Apostres, doit-il estre de ce nombre? Non sans doute, dit saint Chrysostome, puisque JESUS-CHRIST ne faisoit cette promesse qu'à ceux qui en *le suivant* véritablement, faisoient connoistre qu'ils estoient ses vrais disciples. Or il est dit de Judas, avant même qu'il trahît le Fils de Dieu, Que *gardant la bourse & portant l'argent qu'on y mettoit, il estoit larron.* Il suivoit donc JESUS-CHRIST du corps, en l'accompagnant extérieurement avec les autres Apostres; mais il ne *le suivoit* point du cœur, estant opposé à luy de sentimens & de conduite. Ainsi la promesse du Sauveur ne le regardoit en aucune sorte; mais elle regardoit, comme dit saint Augustin, la multitude de ceux qui doivent juger les méchans avec JESUS-CHRIST: car ils sont compris sous ce nombre mystérieux de douze, qui si-

Chrysost. in Matth. hom. 65.

Joan. 12. 6.

August. civit. Dei lib. 20. cap. 5.

gnifie l'universalité en cette rencontre. Autrement, ajoûte ce Saint, comme saint Matthias fut élû & mis en la place de cet apostat, l'Apostre saint Paul qui a travaillé plus que tous les autres, n'aura point de trône pour s'asseoir & pour juger avec eux. Et cependant il déclare luy-même qu'il doit estre avec tous les autres Saints, du nombre des Juges, lorsqu'il dit en écrivant aux Corinthiens: *Ne sçavez-vous pas que nous jugerons les Anges mêmes?* Or il ne faut pas se figurer d'une maniére grossiére & sensible, ce que le Sauveur dit icy de ces trônes sur lesquels les saints Apostres doivent s'asseoir pour juger Israël. Car ces trônes marquent particuliérement l'autorité que le Fils de Dieu leur donnera pour juger ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à l'Evangile qu'ils leur ont prêché, ni imiter leur exemple.

1. Cor. 6. 3.

August. ut suprà.

On doit dire encore la même chose du nombre de *douze*, tant à l'égard de ceux qui doivent estre jugez, qu'à l'égard de ceux qui seront leurs Juges. Car il ne faut pas s'imaginer qu'à cause qu'il est dit icy des Apostres, qu'ils *jugeront les douze tribus d'Israël*; celle de Lévi qui est la treiziéme, ne doit point estre jugée par eux; ou qu'il n'y aura que le seul peuple *d'Israël* de jugé, comme si toutes les autres nations ne devoient pas l'estre aussi. Ce nombre des douze tribus d'Israël comprend donc, & tout Israël, & tous les peuples de tous les siécles. Mais il est vray que le peuple d'Israël sera jugé par les Apostres d'une maniére toute particuliére. Car les Apostres estant Juifs comme eux, dit saint Chrysostome, & ayant esté élevez dans les mêmes loix, dans la même Religion & dans les mêmes cérémonies, ils seront très-propres

à confondre alors par leur propre exemple, ceux d'entr'eux qui auront refusé de croire en celuy qu'ils leur montroient avoir esté marqué si clairement dans les livres de Moïse, selon que le Fils de Dieu assure luy-même, que cet ancien législateur des Juifs *a écrit de luy*, & l'a eu en vûë dans tous ses écrits. *Joan. 5. 46.*

Lorsque JESUS-CHRIST ajoûte: Que *quiconque abandonnera pour son nom sa maison, ou ses fréres, ou ses sœurs, ou son pére, ou sa mére, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres, il en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle*; il est visible, comme le prouve saint Augustin, que cela marque l'obligation indispensable où sont les Chrestiens, non de quitter effectivement toutes ces choses pour suivre JESUS-CHRIST, comme les Apostres; car il avoit dit luy-même à l'égard des femmes & des maris; Que *l'homme ne devoit pas séparer ce que Dieu même avoit joint*: mais d'estre dans la disposition de les abandonner plutost, s'il estoit besoin, que de perdre JESUS-CHRIST. Pour faire comprendre cecy, le même Saint dit: Qu'il peut arriver que quelque Puissance voudra forcer un Chrestien de renoncer au Christianisme, ou de se voir dépouillé de sa maison & de ses biens, & séparé de tous ses proches. Alors, ajoûte ce Saint, s'il est du nombre des riches qui se servent de leurs richesses pour faire de bonnes œuvres, il doit estre disposé à perdre plutost toutes choses pour l'amour de JESUS-CHRIST, dont il a l'honneur de porter le *nom* en qualité de Chrestien, que non pas à perdre JESUS-CHRIST même pour conserver des biens périssables. Autrement il paroistroit, dit ce Pére, *August. epist. 89. Chrysost. in Matt. hom. 65.*

qu'il n'a renoncé au siécle dans son baptême, que de la langue & non du cœur, selon que l'a déploré le bienheureux Cyprien, en parlant de ceux qui estoient tombez dans l'idolâtrie durant la persécution. Ainsi un mary converti à la foy de JESUS-CHRIST, & sollicité par sa femme qui est infidelle, de renoncer à sa foy, n'a point d'autre choix à faire, s'il est obligé absolument d'en faire un, que de quitter dans la vûë de Dieu cette femme qui s'efforce
1. Cor. 7. 15. de le pervertir; puisque c'est alors, que selon le conseil du grand Apostre, un Chrestien doit reconnoistre sa liberté pour quitter plutost sa femme infidelle, que le tresor infiniment plus précieux de sa foy : *Hic agnoscat fidelis suam libertatem, ne ita se subjectum deputet servituti, ut ipsam dimittat fidem, ne conjugem amittat infidelem.*

La récompense que le Fils de Dieu promet à ses vrais disciples, qui auront pour lors renoncé pour l'amour de luy à toutes choses, est celle-cy; *Qu'ils recevront* dès ce siécle même, comme dit
Marc. 10. 30. saint Marc, *le centuple*, ou cent fois autant que ce qu'ils auront *quitté pour son nom*; c'est-à-dire, pour ne pas deshonorer la sainteté du Christianisme; & qu'ils recevront dans le siécle à venir *la*
Aug. ib. ut supr. *vie éternelle pour héritage*. Ce *centuple* signifie, selon la pensée de saint Augustin, toutes choses; car l'homme qui vit dans la foy, trouve dans sa foy même comme un tresor qui renferme toutes sortes de richesses: *Fideli quippe homini totus mundus divitiarum est.* Et il est vray en cela de dire de luy, ce que les Apostres qui avoient tout aban-
2. Cor. 6. 10. donné disoient d'eux-mêmes; *Qu'estant pauvres, ils enrichissoient plusieurs*; & que *n'ayant rien, ils possedoient toutes choses.*

Mais on peut bien dire encore avec saint Jérôme, que quiconque aura quitté pour l'amour de JESUS-CHRIST des biens charnels, en recevra de spirituels, dont le prix est tel, que si on vouloit les comparer à ceux que l'on a abandonnez, ils les surpassent autant que l'unité est surpassée, lorsqu'on la compare au nombre de cent. Et l'on doit même ajoûter, selon saint Marc, qu'ayant tout quitté pour le Sauveur, on recevra *dès le temps de cette vie*, le centuple *en maisons, fréres, sœurs, méres, enfans, & terres*; parce qu'on trouve en effet dans ceux qu'une même foy & qu'un même esprit de charité unit avec nous, tout ce que l'on a perdu, récompensé ou suppléé très-abondamment; & que les vrais Chrestiens n'estant tous ensemble, comme il est dit des premiers fidelles, *qu'un cœur & qu'une ame*, tous leurs biens deviennent communs entr'eux par la charité. L'on vit, selon la remarque de saint Chrysostome, une preuve magnifique de cette promesse de JESUS-CHRIST en la personne de ses Apostres. Car n'ayant quitté que des filets & ce qui pouvoit servir à leur mestier de pescheurs, ils devinrent maistres de tous les biens des fidelles; ils virent jetter à leurs pieds le prix des maisons & des terres qu'on avoit venduës; & ceux à qui ils avoient fait embrasser la foy estoient prests de donner pour eux leur propre vie.

Hieron. in hunc locum. *Marc. 10. 30.* *Act. 4. 32.* *Chrysost. in Matth. hom. 65.*

℣. 30. *Mais plusieurs* qui avoient esté les *premiers, seront les derniers*; & plusieurs qui avoient esté *les derniers*, seront *les premiers*.

Cette parole peut regarder en particulier la réprobation des Juifs & la conversion des Gentils. Les Juifs estoient *les premiers*, quant à la vocation

& aux promesses du Messie. Et les Gentils estoient *les derniers*, ne devant participer au salut qu'au refus des Juifs. Mais ces *premiers* ayant fait mourir celuy qui estoit venu pour les sauver, ont mérité de devenir les *derniers*; & Dieu les a rejettez comme indignes du salut. Les Gentils au contraire, qu'on regardoit comme les *derniers* à cause de leur infidélité, sont devenus les *premiers* par un effet de la divine miséricorde, qui leur a fait grace en punissant l'ingratitude des Juifs. C'est ainsi que saint Chrysostome a expliqué ces paroles, en les appliquant plus particuliérement aux Pharisiens, comme à ceux qu'un plus grand orgueil & qu'une envie plus envénimée rendit encore plus opiniastres que tous les autres à s'opposer à la vérité de l'Evangile. Il est donc très-vray de dire, qu'estant alors *les premiers* en qualité de Juifs, & *les premiers* même d'entre les Juifs, par cette profession qu'ils faisoient publiquement d'une vie en apparence plus parfaite, *ils devinrent les derniers*;
Luc. 7. 30. puisqu'ils furent rejettez de Dieu pour avoir eux-mêmes rejetté le dessein de Dieu sur eux, selon que le dit saint Luc. Le peuple au contraire, aussi-bien que les Publicains qui écoutérent JESUS-CHRIST,
Ib. v. 29. & qui, comme dit le même Evangéliste, reconnurent dans sa conduite la justice & la sainteté de Dieu, quoiqu'ils fussent regardez comme *les derniers* en comparaison de ces faux justes & de ces hommes orgueilleux, devinrent néanmoins *les premiers*, ayant eu part à la grace de la vraye justification dont les autres se rendoient indignes.

Ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST pouvoient s'appliquer encore d'une maniére fort naturelle aux Apostres en particulier, qui tenant par

leur naissance *le dernier* rang parmy les Juifs, n'ont pas laissé d'estre élevez, par l'élection de leur divin maistre, *au premier* degré, non seulement de vertu, mais encore de dignité & d'autorité; puisqu'ils furent établis les chefs du peuple nouveau, & qu'ils reçoivent icy l'assurance d'estre un jour *assis sur des trônes* pour *juger tout Israël.* Enfin elles peuvent estre regardées en général comme une sentence qui s'est vérifiée depuis dans le cours de tous les siécles, où l'on a vû très-souvent ceux qui estoient *les premiers*, soit par la dignité, soit pour le temps de leur vocation, soit même pour la piété, devenir par une chûte déplorable *les derniers*; & de grands pécheurs prendre la place des *enfans du royaume*, qui *seront jettez*, comme dit ailleurs le Fils de Dieu, *dans les ténébres extérieures.* Matth. 8, 11. 12.

CHAPITRE XX.

1. Simile est regnum cælorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam:

1. †[1] Le royaume des cieux est semblable à un homme & à un pére de famille, qui sortit dès le grand matin afin de louer des ouvriers *pour travailler* à sa vigne: †Dimanche de la Septuagésime.

2. conventione autem factâ cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam.

2. & estant convenu avec les ouvriers [2] d'un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne.

1. gr. Car.
2. expl. *Piece d'argent qui valoit, selon la monnoye d'aujourd'huy, sept sous huit deniers.*

3. Il sortit encore sur la troisiéme heure *du jour*, & en ayant vû d'autres qui se tenoient dans la place sans rien faire,

3. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos,

4. il leur dit: Allez-vous-en aussi vous autres à ma vigne, & je vous donneray ce qui sera raisonnable;

4. & dixit illis: Ite & vos in vineam meam, & quod justum fuerit dabo vobis;

5. & ils s'y en allérent. Il sortit encore sur la sixiéme & sur la neuviéme heure *du jour*, & fit la même chose.

5. illi autem abierunt. Iterùm exiit circa sextam & nonam horam: & fecit similiter.

6. Enfin estant sorti sur l'onziéme heure, il en trouva d'autres qui estoient-là // *sans rien faire*, ausquels il dit: Pourquoy demeurez-vous là tout le long du jour sans travailler?

6. Circa undecimam verò exiit, & invenit alios stantes, & dicit illis: Quid hîc statis totâ die otiosi?

7. Parce, luy dirent-ils, que personne ne nous a louez. Et il leur dit: Allez-vous-en aussi vous autres à ma vigne //.

7. Dicunt ei: Quia nemo nos conduxit. Dicit illis: Ite & vos in vineam meam.

8. Le soir estant venu, le maistre de la vigne dit à celuy qui avoit le soin de ses affaires: Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers.

8. Cùm serò autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo: Voca operarios, & redde illis mercedem, incipiens à novissimis usque ad primos.

9. Ceux donc qui n'estoient venus *à la vigne* que vers l'on-

9. Cùm venissent ergo qui circa undeci-

6. Cela est dans le grec.
7. *gr. aj.* & je vous donneray ce qui sera raisonnable.

mam horam venerant, acceperunt singulos denarios.

ziéme heure, s'estant approchez, reçurent chacun un denier.

10. Venientes autem & primi, arbitrati sunt quòd plus essent accepturi: acceperunt autem & ipsi singulos denarios;

10. Ceux qui avoient esté louez les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage: mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun;

11. & accipientes murmurabant adversus patremfamilias,

11. & en le recevant ils murmuroient contre le pére de famille,

12. dicentes: Hi novissimi unâ horâ fecerunt, & pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei, & æstus.

12. en disant: Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, & vous les rendez égaux à nous, qui avons porté le poids du jour & de la chaleur.

13. At ille respondens uni eorum, dixit: Amice, non facio tibi injuriam: nonne ex denario convenisti mecum?

13. Mais pour réponse il dit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort: n'estes-vous pas convenu avec moy d'un denier *pour vostre journée?*

14. Tolle quod tuum est, & vade: volo autem & huic novissimo dare sicut & tibi.

14. Prenez ce qui vous appartient, & vous en allez: pour moy, je veux donner à ce dernier autant qu'à vous.

15. Aut non licet mihi quod volo, facere? An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?

15. Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux? "Et" vostre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?

15. gr. aj. de ce qui est à moy.

Ib. ex. Faut-il que vous soyez malin & envieux, parce que je suis bon?

Supr. 19. 30. Marc. 10. 31. Luc. 13. 30. 16. Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers seront les derniers ; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs ¶.

Marc. 10. 32. Luc. 18. 31. † III. Mercredy de Caréme. 17. † Or JESUS s'en allant à Jérusalem, il prit à part ses douze disciples //, & leur dit :

18. Nous allons à Jérusalem, & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prestres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort,

19. & le livreront aux Gentils ; afin qu'ils le traitent avec mocquerie, & qu'ils le fouettent & le crucifient ; & il ressuscitera le troisiéme jour.

† Saint Jean por. te Latine. Saint Jaques Apôtre. Marc. 10. 35. 20. † Alors la mére des enfans de Zébédée s'approcha de luy avec ses *deux* fils, & l'adora // en témoignant qu'elle vouloit luy demander quelque chose.

21. Il luy dit : Que voulez-vous? Ordonnez, luy dit-elle, que mes deux fils que voicy soient assis dans vostre royaume, l'un à vostre droite, & l'autre à vostre gauche.

16. Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi : multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

17. Et ascendens Jesus Jerosolymam, assumsit duodecim discipulos secretò, & ait illis :

18. Ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & condemnabunt eum morte,

19. & tradent eum Gentibus ad illudendum, & flagellandum, & crucifigendum, & tertiâ die resurget.

20. Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans & petens aliquid ab eo.

21. Qui dixit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad sinistram, in regno tuo.

17. *gr. aj.* dans le chemin.
20. *l.* l'adorant, & luy demandant quelque chose. Il paroist par saint Marc que le sens qu'on a exprimé est le vray sens, *Marc.* 10. 35.

22. Respondens autem Jesus, dixit : Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum ? Dicunt ei : Possumus.

22. Mais JESUS *leur* répondit : Vous ne sçavez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire // ? Ils luy dirent : Nous le pouvons.

23. Ait illis : Calicem quidem meum bibetis : sedere autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est à Patre meo.

23. Il leur repartit : Il est vray que vous boirez le calice que je boiray : // mais pour ce qui est d'estre assis à ma droite ou à ma gauche, il ne dépend pas de moy de vous le donner, mais il sera donné à ceux à qui mon Pére l'a préparé ¶.

24. Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus.

24. Les dix autres *Apostres* Marc. 10.
ayant entendu cecy, en con- 41.
çurent de l'indignation contre les deux fréres.

25. Jesus autem vocavit eos ad se, & ait : Scitis quia Principes gentium dominantur eorum ; & qui majores sunt, potestatem exercent in eos.

25. Et JESUS les ayant ap- Luc. 22.
pellez à luy, leur dit : Vous 25.
sçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmy eux les traitent avec empire.

26. Non ita erit inter vos : sed quicunque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister ;

26. // Il n'en doit pas estre de même parmy vous autres : mais que celuy qui voudra devenir plus grand parmy vous, soit vostre serviteur ;

27. & qui voluerit

27. & que celuy qui vou-

22. *gr. aj* & estre baptisez du baptême dont je seray baptisé ?

23. Le grec ajoûte encore icy la même chose qu'au verset précédent.

26. *l.* Il n'en sera pas ainsi parmy vous.

dra estre le premier d'entre vous, soit vostre esclave :

Philip. 2. 7. 28. comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour estre servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la ″rédemption de plusieurs ¶.

Marc. 10. 46. Luc. 18. 35. 29. Lorsqu'ils sortoient de Jéricho, il fut suivi d'une grande troupe de peuple :

30. & deux aveugles qui estoient assis le long du chemin, ayant oui dire que JESUS passoit, commencérent à crier en disant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

31. Et le peuple les reprenoit pour les faire taire : mais ils se mirent à crier encore plus haut en disant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

32. Alors JESUS s'arresta, & les ayant appellez, il leur dit : Que voulez-vous que je vous fasse ?

33. Seigneur, luy dirent-ils, que nos yeux soient ouverts.

34. JESUS estant donc ému de compassion à leur égard, leur toucha les yeux ; & au même moment ils recouvrerent la vûë, & le suivirent.

28. autr. gr. rançon.

inter vos primus esse, erit vester servus :

28. sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, & dare animam suam redemptionem pro multis.

29. Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa :

30. & ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret, & clamaverunt, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.

31. Turba autem increpabat eos ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.

32. Et stetit Jesus, & vocavit eos, & ait : Quid vultis ut faciam vobis ?

33. Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri.

34. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum ; & confestim viderunt, & secuti sunt eum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 8. *LE royaume des cieux est semblable à un homme* & *à un pére de famille, qui sortit dès le grand matin afin de louer des ouvriers* pour travailler *à sa vigne. Et estant demeuré d'accord avec les ouvriers qu'ils auroient un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne. Il sortit encore sur la troisiéme heure* du jour, *&c.*

Le grec marque icy une liaison du commencement de ce chapitre avec la fin du dernier de cette sorte: *Car le royaume des cieux est semblable à un homme* & *à un pére de famille, &c.* Pour faire entendre le sens de la lettre, il suffit de dire que les Romains & les Juifs divisoient le jour aussibien que la nuit en douze heures; & que ces douze heures, soit de la nuit ou du jour, estoient encore divisées en quatre parties, dont chacune comprenoit trois heures. *La premiére* partie du jour dans l'équinoxe commençoit à six heures du matin & finissoit à neuf. La seconde commençoit à neuf, & finissoit à midy. La troisiéme commençoit à midy, & finissoit à trois heures. Et la quatriéme qui commençoit à trois heures, finissoit à six. Et c'estoit la même chose à l'égard de la nuit, avec cette différence seulement, qu'on donnoit le nom de veilles à chaque partie de la nuit, & que celles du jour se nommoient *Prime, Tierce, Sexte,* & *None.*

Le royaume des cieux est donc *semblable*, dit JESUS-CHRIST, *à un homme*, qui estant *pére de famille, sortit dès le grand matin*; c'est-à-dire:

Ce qui se passe dans l'Eglise, qui est le royaume de JESUS-CHRIST, a quelque chose de semblable à ce qu'on voit arriver, lorsqu'un pére de famille *sort de grand matin pour aller louer des ouvriers*, afin de les envoyer *à sa vigne*. Toute cette parabole est très-aisée à entendre quant à la lettre; & il suffit d'en faire, avec les saints Interpretes, l'application que JESUS-CHRIST veut que nous en fassions, à la vérité qu'il a eu dessein de nous figurer sous cette image.

Hilarius in Matth. can. 20. Ce *pére de famille* nous represente le Fils de Dieu qui s'est fait *homme* pour l'amour de nous. *Il est sorti dès le matin*, lorsqu'il a produit hors de soy les créatures au commencement du monde; *Joan. 1. 3.* car c'est *par le Verbe*, comme dit saint Jean, *que toutes choses ont esté faites*. *Hieron. in hunc locum. Hilarius ibid. Gregor. Magn. in Evangel. hom. 19. Genes. 2. 15.* Et *les ouvriers* qu'il envoya travailler *à sa vigne*, estoient les premiers hommes depuis Adam jusqu'à Noé, qu'il engagea à travailler, lorsqu'après avoir creé l'homme, il le plaça dans le paradis terrestre, *pour y travailler & pour le garder*, comme parle l'Ecriture; c'est-à-dire, pour s'y appliquer à la piété envers Dieu & à la garde de son ame, & se rendre digne par sa parfaite soumission à la volonté du Créateur de demeurer dans ce jardin de délices, jusqu'à la récompense *dont il convient avec luy*, & qui n'estoit autre que le royaume des cieux & la vûë béatifique de Dieu, comme dit saint Augustin. *August. de temp. ser. 237.* Les ouvriers qu'il envoya sur *la troisiéme heure* à sa vigne, marquoient les hommes depuis Noé jusqu'à Abraham; c'est-à-dire, jusqu'au temps que cet ancien Patriarche fut obligé à la circoncision. *La sixiéme heure* comprend tout le temps depuis Abraham jusqu'à Moïse & à la loy qui luy fut donnée.

La

La *neuviéme* comprend Moïse luy-même & tous les Prophetes. Et *l'onziéme*, nous marque enfin les Apostres & le peuple des Gentils, ausquels tous les autres ont porté envie, comme à ceux qui avoient esté appellez si tard à la foy ; & qui cependant ont reçu pour récompense de leur travail, le même royaume céleste que tous les justes qui les avoient précédez : ce qui a fait dire à saint Jean l'Evangéliste, qui se regardoit comme à *l'onziéme heure* du jour, & vers le coucher du soleil : Mes petits enfans, *nous sçavons que nous sommes à la derniére heure*. *1. Joan. 2. 18.*

Les Péres expliquent encore d'une autre maniére cette même parabole, & ils entendent par ces différentes heures du jour, où le pére de famille envoye des ouvriers en sa vigne, les différens âges de la vie presente, où les hommes sont appellez par une grace & une vocation particuliére, aux œuvres de la justice, comme parle saint Augustin, & au service du Seigneur & de l'Eglise, appellée dans l'Ecriture la vigne ou le champ que Dieu cultive : *Dei agricultura estis.* Ainsi Samuel, « Jérémie, & Jean Baptiste me paroissent, dit saint « Jérôme, des ouvriers de *la premiére heure* ; puis- « qu'ils peuvent dire avec le Psalmiste : *Dès le ven-* « *tre de ma mére, je vous ay reconnu pour mon Dieu.* « Les ouvriers de *la troisiéme heure*, sont ceux qui « ont commencé à servir Dieu dès leur jeunesse. « Ceux de *la sixiéme*, sont ceux qui estoient déja « dans un âge plus avancé & plus meur, lorsqu'ils se « sont chargez du joug du Sauveur. Ceux de *la neu-* « *viéme*, marquent les personnes plus âgées, & qui « approchent de la vieillesse. Et enfin ceux de *l'on-* « *ziéme heure*, figurent ceux du dernier âge. «

Hieron. ut supr. Chrysost. in Matth. hom. 65. August. de temp. ser. 237. Gregor. Magn. ut suprà.

Mais soit qu'on entende cette parabole dans le premier sens ou dans le second, il est vray de dire que le pére de famille trouve dans *l'oisiveté* & dans une inaction criminelle, ceux qu'il luy plaist d'envoyer travailler à sa vigne. Car avant l'Incarnation tous les peuples estoient endormis, & comme insensibles pour tout ce qui regardoit leur propre salut & le royaume de Dieu; quoiqu'ils parussent d'ailleurs très-empressez pour tous les soins de la terre; & il n'y avoit que ceux qu'il daignoit de temps en temps appeller à son service, qui fussent assez heureux pour sortir de cet estat si funeste où ils vivoient au milieu du monde, comme des ouvriers *au milieu d'une place publique sans rien faire*, parce que ce qu'ils y faisoient estoit compté pour rien devant Dieu, comme n'estant pas fait pour luy.

Que si lorsqu'il demande aux derniers: *Pourquoy ils se tenoient* de cette sorte *sans travailler*, ils luy répondent, que *personne ne les avoit louez*; c'est qu'en effet les Gentils paroissoient entiérement abandonnez au temps de l'avenement du Fils de Dieu, parce que personne ne se presentoit pour leur annoncer la vérité, & les engager au service du Seigneur. Mais il est encore très-véritable de dire, depuis l'Incarnation du Verbe, qu'un grand nombre de personnes, & parmy les Chrestiens mêmes, *ne font rien*; parce qu'ils n'agissent que pour cette vie, dont il ne leur reste qu'un vuide effroyable au temps de la mort, si Dieu par une bonté toute miséricordieuse ne les appelle en quelque temps que ce puisse estre, & ne fait entendre à leur cœur cette voix de grace & d'amour, à laquelle ils obéïssent avec joye pour se consacrer à son service.

℣. 8. jusqu'au 16. *Le soir estant venu, le maistre de la vigne dit à celuy qui avoit le soin de ses affaires : Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers. Ceux donc qui n'estoient venus* à la vigne *que vers l'onziéme heure s'estant approchez reçurent chacun un denier. Ceux qui avoient esté louez les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage : mais ils ne receurent chacun non plus qu'un denier. Et en le recevant ils murmuroient, &c.*

Selon le sens littéral de la parabole, il est bien visible que les premiers ouvriers n'avoient nul sujet de se plaindre en recevant à la fin de leur journée, le prix dont ils estoient convenus avec le pére de famille; puisque si par un effet particulier de sa bonté, il voulut donner aux derniers autant qu'à eux, ils ne devoient point s'offenser de cette grace qu'il faisoit aux autres, lorsqu'ils recevoient eux-mêmes tout ce qui leur estoit dû. Que si cela paroist véritable dans la parabole, il l'est beaucoup plus encore dans la chose qu'elle signifie. Ainsi ceux qui ont travaillé à la vigne du Seigneur en divers temps, & qui y ont travaillé d'une maniére digne de la récompense qu'il promet à ses fidelles serviteurs, reçoivent tous une même récompense, dit saint Jérôme, quoique leur travail soit différent : *Omnes pariter accipiunt præmium, licèt diversus labor sit.* La raison est, comme dit admirablement saint Grégoire, que le royaume des cieux est toûjours un don de la bonne volonté de nostre Dieu, aussi-bien à l'égard de ceux qui ont travaillé long-temps, qu'à l'égard des autres qui n'ont travaillé que peu de temps : *Ipsa regni perceptio, ejus est bonitas voluntatis.* C'est pourquoy,

Hieron. in hunc locum.
Gregor. Magn. in Evangel. hom. 19.

ajoûte-t-il, il y a de la folie à l'homme de se plaindre de son Dieu dans ce qui dépend de sa bonté: *Stulta enim questio est hominis contra benignitatem Dei.* Car il y auroit sujet de se plaindre, non si Dieu ne donnoit pas ce qu'il ne doit point; mais s'il refusoit de nous donner ce qu'il nous doit: *Conquerendum quippe esset, non si non daret quod non deberet, sed si non daret quod deberet.* Ainsi, comme dit encore le même Saint, que nul ne s'éleve ni de son travail, ni du temps pendant lequel il travaille: car quand même nous croirions connoistre tout le bien que nous avons fait, nous ne sçavons point toutefois quel jugement en portera le Juge suprême de nostre cœur. C'est à celuy qui nous a louez pour travailler à sa vigne, dit saint Augustin, à connoistre le fond de nos cœurs: c'est à luy & non aux hommes, qu'il appartient de juger de la qualité de leur travail & de leur ouvrage; comme c'est à luy de donner la récompense qu'il a promise à ceux qui ont travaillé d'une maniére digne de luy. Tenons-nous heureux d'avoir sujet d'espérer une place dans le royaume des cieux, quand nous n'y serions que les derniers. N'envions point à nos fréres qui ont esté appellez depuis nous, la récompense qu'il plaist au Pére de famille de leur donner comme à nous; puisque le bien souverain que nous possedons conjointement tous ensemble, s'accroît en quelque façon pour nous, à proportion que plus de personnes avec qui la charité nous unit y participent.

August. de temp. ser. 237.

Gregor. Magn. ut suprà.

Si l'on considére tout le temps qui a précédé l'Incarnation du Fils de Dieu, il peut paroistre surprenant que des personnes, comme les justes du premier âge du monde, qui avoient *porté tout*

le poids du jour & de la chaleur; c'est-à-dire, comme l'explique saint Grégoire, qui au commencement du monde vivoient plusieurs siécles dans l'attente continuelle d'un libérateur, & se voyoient exposez à combattre si long-temps contre toutes les tentations de la chair, n'ayent pas reçu d'autre récompense que ceux qui depuis l'établissement de la loy nouvelle, n'ont passé que quelques années ou quelques jours mêmes dans le service de JESUS-CHRIST. Qui ne seroit étonné en voyant, comme dit le même Saint, un larron, qui à peine eut le loisir de confesser JESUS-CHRIST sur la croix, estre transferé de la croix dans le repos du paradis avant Pierre, qui ne devoit y arriver qu'après beaucoup de travaux & de souffrances? Mais souvenons-nous de ce que dit saint Hilaire, Que la grace du Seigneur n'est point une récompense semblable à celle qui est dûë au travail de l'ouvrier, & qu'elle est gratuite à l'égard de ceux qui sont justifiez par la foy : *Merces quidem ex dono nullo est, quia debetur ex opere : sed gratuitam gratiam Deus omnibus ex fidei justificatione donavit.* Souvenons-nous de ce que dit saint Augustin, que la justice est l'ouvrage de Dieu. Comment donc oserions-nous présumer quelque chose de nous-mêmes, & murmurer contre le pére de famille, qui a bien voulu nous enroller à son service? *Justitia est opus Dei. Numquid ergo nos præsumere aliquid conducti contra patremfamilias ausi sumus?* Il est vray que nous coopérons avec Dieu aux œuvres de la justice; mais cette même coopération est un effet de sa grace, qui donne, comme dit saint Paul, & le vouloir & le faire.

Hilar. in Matth. can. 20.

August. de temp. ser. 237.

Qu'un juste vive donc plusieurs siécles dans la

justice, & qu'un autre n'y vive que peu d'années ou peu de jours; il faut toûjours regarder la sanctification de l'un ou de l'autre comme un effet de la miséricorde de Dieu, qui donne la persévérance à qui il luy plaist, & qui, quand il veut, peut suppléer aux années par une plus grande contrition, & par une plus ardente charité, à laquelle il appartient d'effacer beaucoup de péchez & de procurer une abondante justice. Qui doute en effet, que le peu de temps que saint Paul a employé au service de l'Eglise depuis sa conversion si miraculeuse, lorsqu'il travailloit avec tant d'ardeur à convertir & les Juifs & les Gentils, n'ait esté compté devant Dieu plus que plusieurs siécles de la vie des justes du premier âge du monde? Ce n'est donc pas par le temps qu'il en faut juger, mais par la surabondance de la grace de JESUS-CHRIST, & par le feu du divin amour dont il luy plaist d'embraser les cœurs à proportion des grands ouvrages pour lesquels il les destine, & des récompenses dont il veut bien couronner ses propres dons. Car quoiqu'il soit dit dans la parabole, que les premiers & les derniers *reçurent chacun un denier*; on ne doit pas assurément l'entendre à la lettre dans la chose figurée, comme si la récompense de ceux qui ont le bonheur d'entrer dans le royaume de Dieu estoit égale dans tous. Il est vray que selon cette figure, ils reçoivent tous, pour parler ainsi, la piece d'argent où est empreinte l'image de leur Souverain; c'est-à-dire, qu'ils jouissent tous de la vûë de cet objet adorable, qui rend heureux tous ceux qui le voyent. Mais ils ne le voyent pas tous également; puisque JESUS-CHRIST assure luy-même en par-

Luc. 7. 47.

lant à ses Apostres : *Qu'il y a plusieurs demeures dans la maison de son Pére* ; & que saint Paul nous déclare aussi ; Que comme *la lumière du soleil est différente de la lumière de la lune & de celle des étoiles, & qu'entre les étoiles mêmes il y a différence de lumiére ; la même chose paroistra dans la résurrection des morts.* *Joan. 14. 2. 1. Corint. 15. 4. 41.*

Il reste toûjours cependant une assez grande difficulté dans la parabole que nous expliquons. Tous conviennent que *le denier* que reçoivent les ouvriers appellez à différentes heures, nous marque la vie éternelle. Ces ouvriers sont donc tous, non seulement justes, mais du nombre des élûs. Et comme *le soir* auquel ils reçoivent leur récompense, nous marque visiblement la fin de leur vie, ou même le jour du jugement, qui sera celuy des récompenses & des chastimens, on ne comprend pas comment des justes & des élûs pourroient alors murmurer contre celuy qui leur donne son royaume pour récompense, & porter envie à leurs fréres, qui doivent jouir avec eux dans toute l'éternité de Dieu même. Que dirons-nous donc icy, « s'écrie saint Jean Chrysostome ? Croirons-nous que « dans le royaume des cieux il y ait de ces sortes de « murmures & de plaintes ? Dieu nous garde de cette « pensée. Ce lieu est parfaitement exemt de toute « envie. Et si les Saints en ce monde même sont « disposez à donner leur propre vie pour le salut des « pécheurs ; combien plutost se réjouiront-ils en « l'autre vie de les voir comme eux dans la jouissance « des biens éternels, en regardant leur bonheur « comme le leur propre ? « *Chrys. in Matth. hom. 65.*

Ce grand Saint s'étend donc pour faire voir que dans ces sortes de paraboles ou de figures parabo-

liques, on ne doit pas s'embarrasser à chercher en toutes choses un juste rapport entre chaque circonstance de la figure & de la chose figurée; mais se contenter de bien comprendre la fin que le Fils de Dieu s'est proposée, sans se mettre tant en peine d'expliquer le reste. Ainsi il paroist que le dessein principal de JESUS-CHRIST en proposant cette parabole, a esté d'encourager les personnes qui se donnent tard à son service, & de tenir dans une perpétuelle humilité ceux qui s'y estant consacrez de fort bonne heure, pourroient peut-estre regarder avec quelque jalousie un larron changé en un Saint à l'article de la mort; un Paul devenu en un instant de persécuteur de l'Eglise, le plus zelé prédicateur de l'Evangile; un Augustin converti après une si longue résistance, & changé par la grace de JESUS-CHRIST en cet admirable Docteur de l'Eglise. Si donc le Sauveur nous represente dans la parabole, des ouvriers qui murmurent contre les autres, ce n'est pas qu'il veuille nous faire entendre par là, qu'il puisse y avoir dans le royaume du ciel des personnes qui soient touchées de la moindre jalousie contre leurs fréres: car cela est absolument impossible dans un royaume tout d'amour & de charité; dans un royaume où chaque Saint possède en Dieu & en tous les autres Saints, tout ce qui peut le rendre heureux; & où aucun de ces Saints ne peut mettre de différence entre ce qui fait le bonheur des autres, & ce qui fait le sien propre; puisqu'ils ne sont bienheureux qu'en ce qu'ils possèdent conjointement tous ensemble le bien suprême qui leur est commun à tous. Mais JESUS-CHRIST a voulu nous exprimer seulement ce qui arrive quelquefois en cette vie aux justes

mêmes, lorsqu'ils sont frappez tout d'un coup de cet excès de bonté qu'il fait paroistre envers les plus grands pécheurs. Et c'est ce que nous voyons marqué dans les Actes des Apostres, Que *les fidelles d'entre les Juifs furent dans l'étonnement de voir que la grace du Saint-Esprit se répandoit aussi sur les Gentils.* Or ce qui cause dans la vie presente quelque sorte de surprise & de murmure secret dans les ames de quelques justes, pourra bien aussi les surprendre en quelque façon dans l'autre vie, par la vûë de cette incomparable bonté de leur Dieu envers les plus grands pécheurs, quoiqu'ils soient alors incapables d'envier dans leurs fréres, ce qu'ils se sentent obligez d'admirer avec une profonde humilité dans eux-mêmes. Si saint Augustin, revenu enfin de tous ses égaremens, & pénétré de l'ineffable miséricorde de son Dieu, s'écrioit en s'adressant à luy-même : Que j'ay commencé tard à vous aimer, ô beauté ancienne de mon Dieu, & toûjours nouvelle ! Que j'ay commencé tard à vous aimer ! *Quàm serò te amavi, pulchritudo antiqua & nova ! quàm serò te amavi !* on peut bien dire sans doute, que tous les pécheurs qui ont esté justifiez après de longs égaremens, trouvent dans cette même considération dequoy s'exciter à tous momens à un amour d'autant plus ardent de cette justice & de cette vérité souveraine, qu'ils sentent plus de regret de l'avoir connuë si tard, & d'avoir esté privez si long-temps du bonheur qu'ils ont enfin d'aimer ce qui seul est digne d'estre aimé. Et c'est sans doute ce qui contribuë beaucoup à les perfectionner en peu de temps; puisque Dieu est amour, & que plus l'amour est grand, plus il nous rend dignes de posseder Dieu;

Act. 10. 45.

August. Confess.

1 Joan. 4. 16. *Deus caritas est: & qui manet in caritate, in Deo manet, & Deus in eo.*

Après tout ce que nous avons dit pour expliquer cette parabole des ouvriers, il est aisé de comprendre quel peut estre le sens de cette parole si surprenante qu'il dit à l'un d'eux pour arrester leur murmure: *Tolle quod tuum est, & vade;* prenez ce qui vous appartient, & vous en allez. Il semble d'abord que ce soit une parole de réprobation. Mais on a fait voir que *le denier* que reçoivent tous ces ouvriers, marque la vie éternelle: & ainsi il semble que cette expression ne signifie autre chose, sinon, que Dieu fait connoistre aux plus innocens dans ce moment où ils sont surpris de voir les plus grands pécheurs élevez en gloire plus qu'eux, à cause de la ferveur de leur pénitence, que s'il les jugeoit eux-mêmes dans toute la rigueur de sa justice, & sans user de miséricorde envers eux, il pourroit leur dire: *Tolle quod tuum est, & vade.* Qu'est l'homme en effet par luy-même, sans la grace de son Dieu, sinon un abysme de misére? C'est ce qui fait dire à saint Bernard, lorsqu'il considére l'homme en soy; Qu'estant tout plongé dans la misére, il implore le secours de celuy qui est comme un océan de bonté & de miséricorde: *Abyssus miseriæ invocat abyssum misericordiæ.*

℣. 16. *Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers seront les derniers; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.*

Chrysost. in Matth. hom. 65. Saint Jean Chrysostome, qui bien qu'appliqué à chercher dans l'Evangile ce qui peut servir principalement à l'édification & au salut, tâchoit néanmoins d'y trouver le sens littéral, comme le solide fondement des véritez que l'on pouvoit en tirer,

nous fait remarquer icy une chose très-importante pour l'intelligence véritable de ces derniéres paroles de JESUS-CHRIST. Il dit donc que ce n'est point proprement une conclusion que le Sauveur tire de la parabole qu'il venoit de proposer; puisque selon cette parabole tous les ouvriers sont récompensez, & que ceux aussi qu'ils figurent entrent tous dans le royaume du ciel. Mais JESUS-CHRIST nous veut faire entendre, selon ce grand Saint, que si l'on a esté surpris de la maniére dont les derniers de ces ouvriers furent égalez aux premiers; on verra un jour avec bien plus d'étonnement que les premiers deviendront effectivement les derniers, & les derniers les premiers. Or il pouvoit bien, comme dit le même Pére, marquer par là d'une part les Juifs, qui estant par leur vocation *les premiers*, sont devenus par leur incrédulité *les derniers*, à l'égard des Gentils qui les ont enfin devancez dans le royaume de Dieu par leur promte obéïssance à l'Evangile; & d'autre part ceux-mêmes d'entre les Chrestiens, qui ayant paru d'abord avec éclat dans l'Eglise, ont ensuite négligé la piété, & tourné la teste en arriére; ou ceux au contraire qui estant sortis du déréglement de leur vie passée, ont précédé dans la voye de la justice ceux qui avoient commencé à y marcher avant eux. Car nous voyons, ajoûte ce Saint, de ces sortes de changemens en ce qui regarde la foy & les mœurs. *Travaillons* donc, comme dit S. Paul, *avec crainte & avec frayeur à nostre salut*, en entendant JESUS-CHRIST prononcer cette parole qui a paru si terrible à saint Grégoire le Grand: *Qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* Beaucoup en effet « embrassent la foy, mais peu arrivent jusqu'au royau- «

Philip. 2. 12.

Gregor. Mag. in Evang.

homil. 19. » me du ciel. L'enceinte de nostre Eglise, dit ce » saint Pape, est toute remplie de Chrestiens. Mais » qui peut connoistre combien il y en a peu qui » soient du nombre des élûs? Car quoique la voix » de tous fasse retentir le nom de JESUS-CHRIST, la vie » de tous ne le represente pas. La plûpart suivent » Dieu des lévres, & s'en éloignent par leurs mœurs.

℣. 17. 18. 19. *Or comme* JESUS *s'en alloit à Jérusalem, il prit à part ses douze disciples, & leur dit : Nous allons à Jérusalem, & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prestres & aux Docteurs de la loy, qui le condamneront à la mort, &c.*

Hieron. in hunc locum. Le Fils de Dieu avoit prédit plusieurs fois la même chose à ses disciples. Mais parce que tout ce qu'il leur dit depuis pouvoit bien leur avoir fait oublier cette importante prédiction; & que d'ailleurs l'accomplissement s'en approchoit, il la leur repete encore icy pour les préparer, dit saint Jérôme, à sa mort, & pour empêcher qu'ils ne fussent tout à fait scandalisez par l'ignominie de sa croix. Chrysost. in Matth. hom. 66. Après donc qu'il a fait beaucoup de miracles, qu'il a donné à ses disciples des instructions sur la pauvreté, sur la virginité, sur l'humilité, il se dispose à aller mourir à Jérusalem. Mais *dans le chemin*, comme le porte le texte grec, *il prend en particulier ses douze Apostres*, ne voulant pas divulguer parmy le peuple ce qu'il avoit à leur dire; & il leur déclare très-ouvertement, Qu'il alloit *estre livré aux Princes des Prestres & aux Docteurs de la loy*, & *mis par eux entre les mains des Gentils*; c'est-à-dire, de Pilate & des Romains, *& condamné à la mort, &c.* Ainsi parce qu'il sçavoit, dit saint Chrysostome, qu'ils oublioient aisément ce qu'ils desiroient qui n'arrivât point, il les en fait souve-

nir sans cesse, & les y prépare de plus en plus, comme à une chose necessaire, & qui devoit leur paroistre très-affligeante. Lorsqu'il parle de sa passion & de sa mort, il a soin de se nommer *le Fils de l'homme*; & il semble qu'il veut faire souvenir par là ses Apostres, que luy qui estoit le Fils du Dieu vivant, comme ils l'avoient reconnu eux-mêmes, n'estoit devenu par son Incarnation *le Fils de l'homme*, qu'afin de pouvoir mourir pour les hommes & les racheter de leurs péchez. Ainsi se nommant, comme il fait presentement, *le Fils de l'homme*, avant que de leur parler de sa mort, il leur marquoit par avance la raison qui le porteroit, & à souffrir tant d'outrages, & à mourir. Mais il ne les avertit de toutes les circonstances de sa passion & de sa mort, qu'en même-temps qu'il les assure de sa résurrection. C'est pourquoy s'ils estoient troublez de cette mort de celuy qu'ils regardoient comme le vray Fils de Dieu, la prédiction même qu'il leur en faisoit, & l'assurance qu'il leur donnoit en même-temps de sa résurrection, auroit dû les rassurer; puisque ces deux choses jointes ensemble devoient former dans leur esprit une pleine conviction de la divinité de celuy qui leur parloit.

Mais un autre Evangéliste témoigne, *Qu'ils ne comprirent rien à tout cecy*. Cependant ils ne pouvoient pas, dit saint Chrysostome, ne point comprendre que le Sauveur leur disoit qu'il devoit mourir. Ce qu'ils ne pouvoient donc concevoir, estoit le mystére de cette mort & de cette résurrection qui la devoit suivre, & tous les grands avantages qui en devoient revenir aux hommes. La seule pensée de la *mort* d'un Dieu les surprenoit

Luc. 18. 34.

étrangement : mais ces *mocqueries*, ces *outrages*, ces *fouets*, ce *crucifiement* augmentoient beaucoup leur trouble. Tant de miracles qu'ils luy avoient vû faire, par la guérison des possedez & de toutes sortes de malades, & par la résurrection de plusieurs morts, leur paroissoient inalliables avec ces indignitez & ces souffrances dont il leur parloit. Ils sçavoient bien que les morts ressusciteroient un jour; puisque c'estoit un des points de leur créance, qui les distinguoit des Sadducéens, selon l'Evangile. Mais c'estoit pour eux un mystére incompréhensible, qu'un mort se ressuscitât luy-même trois jours après estre mort. Ainsi ils croyoient, sans croire; & ils écoutoient sur cela ce que le Sauveur leur disoit, comme des choses où leur esprit ne pouvoit atteindre : ce qui fait dire à saint Luc, Que *cette parole estoit cachée* & voilée *pour eux*. Et c'est aussi très-souvent la maniére dont nous entendons plusieurs véritez de l'Evangile, qui troublent la fausse paix dans laquelle nous vivons, & les idées que nos passions se sont formées sur les différens objets du siécle. Nous ne pouvons pas nous nier à nous-mêmes la vérité des maximes que le Fils de Dieu nous a prescrites pour nostre propre sanctification. Nous sommes bien convaincus qu'estant Dieu, il ne peut ni nous tromper, ni estre trompé; puisque l'un & l'autre seroit opposé directement à l'essence toute divine de sa vérité & de sa bonté. S'il a donc voulu naistre pauvre; s'il a voulu estre méprisé; s'il a choisi de mourir sur une croix, & s'il a marqué que pour estre de ses disciples, il faut suivre ce chemin de la pauvreté, des humiliations & des souffrances; nous ne pouvons contester sur ces choses la vérité de son exemple &

Matth. 22. 23.

de ses instructions, sans nier en même-temps sa divinité. Mais il est vray cependant que c'est *une parole voilée pour* plusieurs, & un mystére caché au moins à leur cœur. L'exemple des enfans de Zébédée suffit seul pour le prouver.

℣. 20. jusqu'au 24. *Alors la mére des enfans de Zébédée s'approcha de luy avec ses* deux *fils, & l'adora, en luy témoignant qu'elle vouloit luy demander quelque chose. Il luy dit : Que voulez-vous? Ordonnez, luy dit-elle, que mes deux fils que voicy soient assis dans vostre royaume, l'un à vostre droite, & l'autre à vostre gauche. Mais* Jesus leur *répondit: Vous ne sçavez ce que vous demandez, &c.*

Il paroist bien que l'exemple & les paroles de Jesus-Christ avoient fait peu d'impression, sur ses disciples; puisqu'en même-temps qu'il leur parle de ses humiliations, de sa croix & de sa mort, deux d'entr'eux font éclatter leur ambition par une demande qui tendoit à les élever au-dessus des autres. Ces deux *enfans de Zébédée* estoient Jacques
& Jean, qui avoient quitté leur pére dans la bar- *Marc.* 15. 40.
que où ils estoient avec luy, lorsque Jesus-Christ *Matth.* 27. 56.
les appella. Et leur *mére*, dont il est parlé icy, se *Idem.* 4. 22.
nommoit Salomé, selon qu'il paroist par d'autres endroits de l'Evangile. Saint Marc dit que ce furent eux qui firent cette demande à Jesus-Christ. *Marc.* 10. 35.
Mais saint Matthieu marque icy expressément que ce fut leur mére qui la fit. L'un & l'autre est véritable; parce que, comme l'expliquent les saints *Hieron. in hunc loc.*
Interpretes, ce furent les deux enfans qui engagérent la mere à demander, ou pour mieux dire, *Chrysost. in Matth. hom.* 66.
qui demandérent à Jesus-Christ par la bouche de leur mére, ce qu'ils avoient quelque honte de luy demander eux-mêmes au préjudice des

autres Apostres : au-lieu que la qualité de mére sembloit la rendre un peu plus hardie, & luy donner plus de lieu de s'assurer d'obtenir pour ses enfans ce qu'ils desiroient; quoiqu'elle ne sçût, dit saint Jérôme, ce qu'elle demandoit pour eux. *Postulat autem mater filiorum Zebedæi errore muliebri, & pietatis affectu, nesciens quid peteret.* Ce qui fait voir en effet, dit saint Chrysostome, que les enfans parloient au Sauveur par la bouche de leur mére, c'est qu'il s'adresse dans sa réponse non à la mére, mais aux enfans, comme on le verra ensuite.

Mais comment, dit saint Jérôme, cette mére de saint Jacques & de saint Jean peut-elle conclure des paroles du Fils de Dieu, qu'il devoit avoir un royaume? Il venoit de dire, Qu'il *seroit livré aux Princes des Prestres & aux Docteurs de la loy*; qu'ils *le condamneroient à la mort, & le mettroient entre les mains des Gentils, pour estre outragé, fouetté & crucifié.* Et de cette prédiction qu'il fait de l'ignominie de sa croix à ses disciples effrayez, cette mére en prend sujet de luy demander pour ses enfans, qu'ils ayent part à la gloire de son triomphe. Le même Saint croit que ce qui la porta à en juger de la sorte, fut que ses enfans luy témoignérent ce qu'il leur avoit prédit touchant sa résurrection; & que cette mére par une impatience propre à son sexe, regarda la gloire & le royaume de JESUS-CHRIST comme devant suivre immédiatement cette résurrection, confondant ainsi avec le premier avenement, ce qui devoit n'arriver qu'après le second. Mais peut-estre qu'on peut dire, qu'il est aussi juste d'attribuer aux enfans mêmes cette ambition & cette erreur, puisque la

mére

mére ne sçavoit que ce que luy dirent ses enfans. Ainsi parce que le Fils de Dieu leur avoit parlé auparavant de ce *trône de sa gloire sur lequel il seroit assis au jour de la régénération*, & qu'il leur avoit marqué en même-temps, qu'ils *seroient aussi assis sur douze trônes* pour *juger les douze tribus d'Israël*; ils purent bien se figurer par le desir qu'ils conçurent de cette gloire, dont ils se formoient une idée charnelle, que le temps en approchoit: car il leur avoit déclaré que c'estoit dans Jérusalem où ils alloient actuellement, qu'il devoit mourir & ressusciter ensuite. Il est vray que la maniére dont ils concevoient ces choses, estoit embrouillée dans leur esprit, & que, selon l'Evangile, ils ne pouvoient y rien comprendre. Mais c'estoit assez qu'ils entendissent parler de gloire & de royaume pour desirer d'y avoir part de quelque maniére que ce pût estre.

Chrys. ibi. *ut suprà.* *Matth.* 19. 28.

Leur mére vient donc se jetter aux pieds du Sauveur, & *l'adorer*, en luy témoignant qu'elle *avoit quelque chose à luy demander*: ce que saint Marc nous exprime en cette maniére remarquable: *Nous desirons*, luy dirent-ils par la bouche de leur mére, *que vous fassiez pour nous tout ce que nous vous demandons.* Mais comme ils avoient honte eux-mêmes d'une demande qui découvroit trop la passion humaine qui les possédoit, saint Chrysostome témoigne qu'il paroist par saint Marc; c'est-à-dire, par le texte grec de son Evangile, qu'ils s'avancérent avec leur mére, pour parler en particulier à JESUS-CHRIST, & n'estre point entendus des autres disciples. JESUS-CHRIST n'ignoroit pas, selon les saints Interpretes, ce qu'ils desiroient, & ce que leur mére vouloit luy dire.

Mais il le demande exprès, comme s'il ne l'eût pas sçu, agissant souvent comme homme, & n'exposant aux yeux des hommes que ce qu'il avoit de foible & de mortel, selon sa nature humaine. Il l'oblige donc de découvrir la playe secrette du cœur de ses fils, & l'ambition cachée qui la portoit elle-même à s'humilier devant luy, pour estre plus en estat d'obtenir la préséance qu'elle desiroit pour eux. Car ce qu'elle demandoit estoit les deux premiers trônes, ou les deux premiéres places de son royaume, à l'exclusion de saint Pierre, dit saint Chrysostome. Et ils prétendoient se mettre par là à couvert de tous les maux qu'ils avoient sujet de craindre, lorsqu'ils entendoient parler le Fils de Dieu de ses propres humiliations, de ses souffrances & de sa croix.

Le même Saint nous fait remarquer, qu'on ne doit pas estre troublé en voyant une si grande imperfection dans ces Apostres. Car, comme il dit admirablement, le mystére de la croix n'avoit pas encore esté consommé, ni la grace du Saint-Esprit répanduë sur eux. Mais si on veut voir quelle a esté leur vertu, il faut les considérer après la descente du Saint-Esprit; & on les verra alors comme élevez au-dessus de toutes les passions. Car c'est même pour cette raison que l'Evangile n'a point oublié tous leurs defauts, afin qu'on connût, & qu'ils connussent mieux eux-mêmes le changement que la grace a produit depuis en eux.

Le Fils de Dieu s'adressant à ses deux disciples & non à leur mére, leur fait voir d'abord que la pensée toute terrestre qu'ils avoient estoit indigne de son royaume; qu'*ils ne sçavoient ce qu'ils demandoient.* « Vous me parlez, leur dit-il, de dignitez & de cou-

Chrysost. ibid. ut suprà.

ronnes : & moy au contraire je vous parle de com- «
bats & de souffrances. Ce n'est point icy le temps «
des récompenses, ni de ma gloire ; mais des périls, «
de la guerre & de la mort. Ainsi il paroist véritable- «
ment qu'ils *ne sçavoient ce qu'ils demandoient* ; parce qu'ils ne connoissoient point encore, ni que le royaume de JESUS-CHRIST estoit tout spirituel & tout différent de ceux de la terre ; ni que ce rang qu'ils y desiroient estoit élevé au-dessus de toutes les puissances célestes, ni que le chemin pour parvenir aux premiéres places de son royaume, estoit opposé à celuy qu'ils se figuroient, ni que le temps de la vie presente n'estoit pas celuy de la gloire. Pour leur faire donc tout d'un coup comprendre qu'on ne pouvoit arriver à son royaume que par le même chemin par lequel il devoit y arriver le premier, selon la prédiction qu'il venoit d'en faire, il leur demanda : *S'ils pouvoient boire le calice qu'il boiroit luy-même.* Cette expres- *Isai.* 51.
sion, qui est ordinaire aux saints Prophetes dans 17.
l'Ecriture, & dont JESUS-CHRIST se sert en- *Jerem.* 25. 15.
core autre part pour exprimer sa Passion, est mé- *Psalm.* 10. 7.
taphorique, & prise autant qu'on en peut juger, de *Psalm.*
l'usage des anciens festins, où celuy qui tenoit le 74. 9. *Matth.*
premier rang, presentoit à chacun des conviez la 26. 39.
coupe dont il devoit boire. Et l'on voit même encore à present dans certains païs, le premier de la maison presenter à boire à ceux qu'il a invitez, dans la coupe où il a luy-même commencé à boire. Le Fils de Dieu avoit dit dès auparavant aux Apostres, qu'il devoit souffrir beaucoup d'humiliations & la mort même. Ainsi il appelle maintenant d'une maniére figurée ces souffrances & ces outrages, *le calice qu'il devoit boire*. Et lorsqu'il demande à ces

deux disciples : *S'ils pouvoient boire le calice qu'il boiroit*, c'est de même que s'il leur eût dit : Sentez-vous assez de résolution & assez de force pour estre aussi-bien que moy, comme rassasiez d'opprobres & de souffrances? & pouvez-vous estre baptisez du baptême dont je seray baptisé ? Ce qui est encore une expression figurée de l'Evangile & des Pseaumes,
Luc. 12. 50. mes, qui marquoit que JESUS-CHRIST au temps de
Psal. 68. sa Passion devoit estre comme plongé dans toutes
2. 15. 16. sortes d'afflictions, ainsi que dans un abysme d'eaux. Et cette même expression faisoit concevoir, dit saint Chrysostome, que le sang du Fils de Dieu deviendroit comme une grande & vaste piscine, où tous les crimes de la terre seroient lavez & expiez.

Il est étonnant d'entendre ces deux disciples répondre sans hésiter à JESUS-CHRIST, *Qu'ils pouvoient* boire son calice. Mais ils ne sçavoient, comme le témoigne le même Saint, ce qu'ils disoient, ni à quoy ils s'engageoient ; & ils consultoient plutost en parlant ainsi, ce grand desir qu'ils avoient d'obtenir les premiéres places dans le royaume du Fils de Dieu, que leurs propres forces ; ni la disposition où il falloit estre de souffrir beaucoup, de s'humilier profondément, & de mourir pour mériter d'estre élevé à un si haut rang. Cependant quoique ce fût une véritable présomption à ces deux disciples de se vanter de pouvoir boire le calice de JESUS-CHRIST, dans le même-temps qu'ils ne songeoient qu'à se procurer une prééminence au-dessus des autres, il ne leur en fait aucun reproche, & il ne leur prédit point non plus, comme il fit depuis, le scandale que leur causeroit l'ignominie de sa passion. Il les encourage au contraire en les assurant qu'ils *auroient part à son calice*,

ainſi qu'ils s'y engageoient. Et en cela même il leur marquoit clairement qu'ils ne devoient point s'attendre à participer à ſa gloire, qu'après qu'ils auroient participé à ſes ſouffrances : comme en effet l'un d'entr'eux, qui eſtoit ſaint Jacques, mourut par l'épée pour la foy de JESUS-CHRIST : & l'autre qui eſtoit ſaint Jean, fut jetté dans l'huile bouillante, & relégué dans l'iſle de Patmos, où ſa patience, comme il dit luy-même, fut éprouvée par beaucoup de tribulations qu'il ſouffrit auſſi pour le nom de ſon divin maiſtre.

Act. 12. 2. *Hieron. in hunc locum.* *Apocal. 1. 9.*

Mais après que JESUS-CHRIST leur a prédit la gloire de leur martyre, il leur fait connoiſtre, qu'ils ſe trompoient groſſiérement dans leur demande : *Pour ce qui eſt,* leur dit-il, *d'eſtre aſſis à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt point à moy à vous le donner.* Il répond à leur demande ſelon leur penſée. Ils ſe figuroient un royaume tel que ceux des autres Princes : & ils eſpéroient pouvoir parvenir par quelque eſpece de faveur aux premiéres places de ce royaume. Mais il leur fait voir que s'ils le conſidéroient ſeulement comme homme & comme eſtant leur parent ſelon la chair, le ſang & la parenté ne pouvoient avoir aucun droit dans la diſtribution de ces places honorables, telles qu'ils ſe les figuroient : & qu'ainſi *il ne luy appartenoit point* eſtant conſidéré de la ſorte, dit ſaint Auguſtin, *de leur donner*, ni à quelque autre que ce fût, ce qu'ils demandoient : *Non eſt humanæ poteſtatis hoc dare. Non humanâ poteſtate iſta do. Mais* cela eſt deſtiné, ajoûte-t-il, *pour ceux à qui mon Pére l'a préparé.* Or quand il nomme *ſon Pére*, il ne prétend pas ſe ſéparer d'avec luy quant à ſa divinité, comme s'ils n'avoient pas conjointement la même

Auguſt. de Trinit. lib. 1. cap. 12.

puissance : *Quod autem paratum est à Patre ejus, & ab ipso Filio paratum est, quia ipse & Pater unum sunt.* Mais il vouloit seulement faire comprendre à ses Apostres, que ce n'estoit pas à cet homme qu'ils voyoient, & qu'ils regardoient comme leur parent, qu'il appartenoit de distribuer aux justes les divers degrez de gloire & de récompense; mais à Dieu, qui de toute éternité l'avoit luy-
Rom. 1. 4. même *prédestiné* comme homme pour estre *Fils de Dieu,* selon que parle S. Paul, & qui a aussi, comme
Ibid. 8. 29. 30. dit le même Apostre, *prédestiné, appellé, justifié, & glorifié ceux qu'il a connus dans sa prescience, & destinez à estre conformes à l'image de son Fils,* en *établissant dans son Eglise, premiérement des Apostres, secondement des Prophetes, troisiémement des Docteurs, &c.* Quoique le Fils soit uni de toute éternité avec le Pére & le Saint-Esprit dans leurs opérations divines; il attribuë particuliérement au *Pére* cette *prédestination* & cette *glorification* des Saints, comme au principe de la Trinité & à la premiére des trois Personnes adorables, de qui la seconde qui est le Fils, est engendré, & de laquelle procéde aussi-bien que de la seconde, la troisiéme qui est le Saint-Esprit; ces trois Personnes divines ne faisant ensemble qu'un Dieu unique, qui est éternel. Et c'est encore pour cette raison que parlant ailleurs des divers degrez de gloire
Joan. 14. 2. qui sont préparez aux Saints, il dit: *Qu'il y a plusieurs demeures dans la maison de son Pére,* qui est le ciel. Cette maison n'est-elle pas également & au Fils & au Saint-Esprit? Ouy sans doute. Mais le Sauveur en parlant ainsi, vouloit détacher l'esprit des Apostres de la vûë corporelle de sa sainte humanité, & les élever doucement à la vûë intérieure

de sa divinité, dont son Pére estoit le principe.

℣. 24. jusqu'au 29. *Les dix autres* Apostres *ayant entendu cecy, en conçurent de l'indignation contre les deux fréres. Et* JESUS *les ayant appellez à luy, leur dit: Vous sçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmi eux les traitent avec empire. Il n'en doit pas estre de même parmy vous. Mais que celuy qui voudra devenir le plus grand parmy vous autres, soit vostre serviteur, &c.*

Quoique le dessein de ces deux disciples eût esté, selon saint Jean Chrysostome, de parler en particulier à JESUS-CHRIST, ils ne purent empêcher que les dix autres n'entendissent, soit la demande de leur mére, soit la réponse du Sauveur, & qu'ils *n'en conçussent de l'indignation* contr'eux. Ainsi il paroist, selon la réfléxion du même Saint, combien les Apostres estoient encore imparfaits; puisque deux d'entr'eux songent à se procurer les premiéres places dans le royaume de JESUS-CHRIST, qu'ils regardoient comme un royaume temporel; & que les autres en conçoivent de l'indignation & de l'envie contre ces deux fréres. Telle est la disposition où estoient alors ceux en qui l'effusion du Saint-Esprit fit depuis paroistre un tel changement, que Jean, l'un de ces deux disciples de JESUS-CHRIST, donna en toutes rencontres, selon que l'a remarqué saint Chrysostome, la préséance à saint Pierre, & luy déféroit toûjours dans la prédication & dans les miracles, ayant eu même grand soin dans son Evangile, de relever ce qui pouvoit estre à la louange de cet Apostre. C'est ce qu'il est important de ne pas perdre de vûë, pour admirer davantage ces effets

Chrysost. in Matth. hom. 66.

si admirables de la grace du Saint-Esprit dans des hommes auparavant si imparfaits.

JESUS-CHRIST *appelle à luy* les dix Apostres; parce que saint Jacques & saint Jean s'estoient un peu séparez des autres pour luy parler plus en secret; & il travaille à guérir les playes que l'ambition & la jalousie avoient faites dans leur cœur.
» Il leur fait voir premiérement, dit saint Chrysos-
» tome, que c'estoit un vice de payens & d'infidel-
» les, & une passion tyrannique de souhaiter les pre-
» miers rangs au-dessus des autres: *Vous sçavez*, leur dit-il, *que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmy eux les traitent avec empire*; c'est-à-dire, que ces Princes infidelles regardent avec orgueil les peuples qui leur sont soumis, & que ceux qui sont élevez en autorité parmy les Gentils, les gouvernent avec dureté & avec faste, n'envisageant que le plaisir de *la domination* dans leur conduite. Il leur represente ensuite la différence infinie qu'il y avoit entre cet esprit du siécle & du paganisme, & l'esprit d'humilité & de douceur dont devoient estre animez les ministres de l'Eglise, & tous ceux généralement qui aspiroient aux premiéres places de son royaume. *Quiconque voudra*, dit le Fils de Dieu, *devenir le plus grand parmy vous, doit se rendre vostre serviteur*; & c'est s'engager à *vous servir* tous, que de *vouloir estre le premier d'entre vous*. Ainsi il leur montre que dans le royaume de celuy qui estant Dieu, s'est fait homme pour sauver les hommes, ceux-là devoient estre aussi regardez comme les plus grands, qui seroient à leurs propres yeux les plus petits; & que la voye pour devenir les premiers, seroit de se mettre au rang

des derniers & des serviteurs.

Ce n'est pas que JESUS-CHRIST détruise par là l'ordre que Dieu même a établi tant dans l'Eglise que dans le siécle, où il faut qu'il y en ait qui gouvernent, & qu'il y en ait qui obéïssent. Mais il prescrit seulement la disposition du cœur où doivent estre tous ceux qui sont établis par sa providence pour la conduite des autres. C'est ce que saint Augustin nous represente admirablement, lorsque parlant des Princes Chrestiens, il dit : « Qu'ils sont heureux lorsqu'ils regnent avec justice; lorsqu'ils ne s'élevent point au milieu des flatteries & des profondes soumissions de ceux qui les environnent; lorsque se souvenant qu'ils sont hommes, ils font servir leur puissance à accroistre la Religion du vray Dieu, & à rendre son saint Nom vénérable parmy leurs peuples; lorsqu'ils craignent & qu'ils aiment le Seigneur; lorsqu'ils envisagent principalement cet autre royaume, où ils ne craindront plus d'avoir plusieurs compagnons; lorsqu'ils tempérent par la douceur de la miséricorde & des bienfaits, la sévérité dont ils sont souvent obligez d'user; lorsqu'ils sont d'autant plus chastes, qu'ils auroient la liberté de l'estre moins; lorsqu'ils aiment mieux domter leurs propres passions, que subjuguer divers peuples; & lorsqu'enfin ils s'acquittent de tous leurs devoirs, non pas par un mouvement de vaine gloire, mais dans la vûë & pour l'amour de l'éternelle béatitude. «

August. civitat. Dei. lib. 5. cap. 24.

Que si ce grand Saint a fait consister dans cette admirable disposition la vraye gloire & le vray bonheur des Princes Chrestiens; combien les ministres d'un Dieu anéanti jusqu'à la croix, doivent-ils mettre encore plus toute leur grandeur & tout

leur bonheur à s'abbaisser & à servir ceux dont ils ont reçu la conduite? Ainsi c'est le titre dont les successeurs du premier d'entre les Apostres se glorifient, lorsqu'ils se nomment à la teste de leurs lettres apostoliques, *les serviteurs des serviteurs de Dieu.* Et ils suivent en cela l'exemple que le Fils de Dieu leur donne luy-même icy, lorsqu'il déclare : *Qu'il n'est pas venu pour estre servi, mais pour servir & donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.* Car le Fils de Dieu *n'est pas venu* en ce monde lorsqu'il s'est fait homme, *pour estre servi* comme un Prince de la terre par un grand nombre d'Officiers, *son royaume n'estant pas de ce monde :* mais il est venu pour *servir* les hommes par ses instructions, par ses guérisons miraculeuses, par ses souffrances, & par sa mort, qui devoit estre, comme il dit, *la rédemption de plusieurs*; ce qui, selon les Interpretes, signifie en général tous les hommes pour qui son precieux sang a esté répandu, & plus particuliérement, selon saint Jérôme, ceux qui devoient en recueillir le fruit salutaire en croyant en luy: *Pro multis, id est, pro his qui credere voluerint.* Quand donc JESUS-CHRIST s'humilie & quand il meurt, ce n'est pas pour luy, c'est pour nous. Mais quand nous nous humilions » nous autres, c'est pour nous-mêmes, dit saint Chry- » sostome. Ainsi ne craignons jamais de nous des- » honorer en nous abbaissant. Car dans quelque ab- » baissement que nous puissions nous réduire, nous » ne pourrons arriver jamais jusqu'à celuy où nostre » maistre adorable s'est réduit luy-même pour l'a- » mour de nous.

Joan. 18. 36. — *Jansen. in hunc loc. Maldon. ibid.* — *Hieron. in hunc locum.* — *Chrys. in Matth. hom. 66.*

℣. 29. 30. 31. *Lorsqu'ils sortoient de Jéricho, il fut suivi d'une grande troupe de peuple. Et deux*

aveugles qui eſtoient aſſis le long du chemin ayant oui dire que JESUS *paſſoit, commencérent à crier en diſant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous, &c.*

Cette hiſtoire eſt racontée diverſement par les trois Evangéliſtes qui en ont parlé; ce qui a donné lieu à quelques-uns de juger que ce pouvoit eſtre deux hiſtoires différentes. Saint Matthieu dit que deux aveugles eſtoient aſſis le long du chemin, lorſque JESUS-CHRIST ſortoit avec ſes diſciples de la ville de Jéricho. Saint Marc dit, que *Marc. 10. 46.* JESUS eſtant venu à Jéricho, lorſqu'il en ſortoit avec ſes diſciples, un aveugle nommé Bartimée, fils de Timée, eſtoit aſſis le long du chemin demandant l'aumône. Saint Luc au contraire dit que JESUS approchoit de Jéricho, & eſtoit preſt d'y entrer, ſelon la force du texte grec, lorſqu'un aveugle ſe trouve aſſis le long du chemin par où il paſſoit, demandant l'aumône. Ce qui fait donc la difficulté eſt, que ſaint Matthieu parle icy de deux aveugles; au-lieu que ſaint Marc & ſaint Luc ne parlent que d'un: & ſecondement, que ſaint Matthieu & ſaint Marc rapportent cet événement à la ſortie de Jéricho; au-lieu que ſaint Luc en parle comme eſtant arrivé avant l'entrée du Sauveur en cette ville. Ces contraritez apparentes peuvent s'éclaircir de cette ſorte. L'aveugle nommé Bartimée par ſaint Marc, pouvoit eſtre fort connu en ce lieu-là, puiſqu'on voit même que l'Evangéliſte nomme ſon pére auſſi-bien que luy. Et c'eſt peut- *Auguſt. quaſtion. Evangel. lib. 2. quaſt. 48. Idem. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 65.* eſtre pour cette raiſon, comme dit ſaint Auguſtin, que ſaint Marc ne parle que d'un, quoique ſaint Matthieu parle de deux, parce que l'autre eſtoit ſans doute inconnu. Ou bien cet aveugle nommé Bartimée, put ſe trouver ſeul aſſis le long du chemin, lorſque JESUS-CHRIST paſſoit d'abord

pour entrer dans Jéricho, comme saint Luc le rapporte; & le Sauveur eut peut-estre des raisons pour ne le point écouter alors, se réservant à le guérir au sortir de cette ville avec cet autre que saint Matthieu luy a joint. Ainsi Bartimée s'estant fait conduire de l'autre costé de la ville de Jéricho, dans le chemin par où JESUS-CHRIST devoit passer pour aller à Jérusalem, y estoit assis avec l'autre aveugle lorsque le Sauveur y passa. C'est la maniére dont les Interpretes ont crû pouvoir concilier ces contrariétez apparentes, pour ne pas faire deux histoires d'un événement où les autres circonstances sont toutes semblables.

Lors donc que le Fils de Dieu sortoit de la ville de Jéricho *avec ses disciples, accompagné d'une grande foule de peuple*, ces deux aveugles se mirent à crier : *Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.* On a déja remarqué ailleurs, que lorsque les Juifs nommoient JESUS *fils de David*, ils reconnoissoient publiquement qu'il estoit le CHRIST & le Messie attendu depuis si long-temps comme le libérateur de leur nation ; parce qu'ils sçavoient par les Ecritures qu'il devoit naistre de la race de David. Ainsi en luy demandant *qu'il eût pitié d'eux*, ils luy demandoient leur guérison comme au médecin suprême que le Seigneur leur envoyoit pour sauver son peuple, & le rendre heureux. Cependant les peuples voulurent les faire *taire en leur parlant rudement ;* les uns par respect pour la personne de JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient estre importuné par de tels cris ; & d'autres peut-estre par un esprit de jalousie, qui les portoit, dit saint Hilaire, à trouver mauvais qu'ils appellassent JESUS *fils de David : Acerbi à cœcis audiunt, quod negabant, Dominum esse David filium :* car il y avoit

Hilarius in Matth. can. 20.

ordinairement à sa suite quelques gens de la secte des Phariſiens, appliquez à l'obſerver malicieuſement dans ſes actions & dans ſes paroles.

Mais ces aveugles au-lieu de ſe taire *crioient encore plus haut*, eſtant une image des vrais Chreſtiens, à qui le vif ſentiment de leurs beſoins inſpire de s'élever au-deſſus de tous les obſtacles du ſiécle, du démon & de la chair, pour faire entendre les cris de leur cœur à celuy qu'ils reconnoiſſent *le fils de David*; c'eſt-à-dire, le fils, ſelon ſon humanité, de ce Roy doux & humble, qui avoit appris par ſa propre expérience à compatir aux infirmitez des autres, & qui avoit gouverné ſon peuple après la mort de Saül avec une ſi grande bonté.

℣. 32. 33. 34. *Alors* JESUS *s'arreſta; & les ayant appellez, il leur dit: Que voulez-vous que je vous faſſe? Seigneur, luy dirent-ils, que nos yeux ſoient ouverts.* JESUS *eſtant donc émeu de compaſſion à leur égard, leur toucha les yeux, &c.*

JESUS-CHRIST ne *s'arreſta* que lorſque le grand deſir d'eſtre guéris leur fit implorer avec des cris redoublez ſon ſecours, malgré les efforts que faiſoit le peuple pour leur impoſer ſilence. Il fit donc connoiſtre alors qu'il n'avoit pas dédaigné auparavant de les écouter, mais qu'il avoit fait ſervir ce petit délay à augmenter l'ardeur de leur foy, afin qu'ils fuſſent plus dignes d'eſtre exaucez. JESUS-CHRIST *s'arreſte*, dit ſaint Jérôme, afin qu'ils puiſſent venir juſqu'à luy: & il commande qu'on *les appelle*, afin que le peuple ne les empêche pas de s'approcher. Mais d'où vient qu'il leur demande *ce qu'ils vouloient qu'il leur fiſt?* Pouvoit-il ne le pas connoiſtre, luy qui pénétre dans le plus ſecret des cœurs? Il le connoiſſoit aſſurément. Mais il ménageoit l'eſprit de ſes envieux: & comme on

auroit pû croire que ces aveugles luy demandoient quelque aumône, ainſi qu'aux autres paſſans, il les obligea de luy déclarer devant tout le monde ce qu'ils deſiroient de luy, afin qu'on n'en pût douter, & qu'on ne l'accuſât pas de vouloir faire des miracles par un eſprit d'oſtentation. Après donc qu'-ils luy eurent déclaré qu'ils demandoient que *leurs yeux fuſſent ouverts*, atteſtant de cette ſorte la toute-puiſſance de cet Homme-Dieu qu'ils invoquoient; il fit connoiſtre par *la compaſſion* qu'il leur témoigna, ce grand fond de charité qu'il avoit comme homme pour les infirmes; & par cet *attouchement de leurs yeux*, la toute-puiſſance que ſa ſainte humanité avoit reçuë par ſon union hypoſtatique avec ſa divinité. Car dans le même moment *ils* commencérent à *voir*; & ce qui n'eſt pas moins admirable, ils ſe mirent à *le ſuivre* encore plus, dit ſaint Jérôme, du cœur que des pieds: *Non tam pedibus, quàm virtutibus.*

Auguſt. de Verb. Dom ſer. 18. cap. 11. &c. Hieron. in hunc locum. Gregor. Magn. in Evangel. hom. 2. Hilar. in Matth. can. 20.

Les ſaints Interpretes ont expliqué en un ſens ſpirituel, myſtique & moral ce qui ſe paſſa alors entre JESUS-CHRIST & ces deux aveugles. Et en effet, nous devons, comme dit admirablement ſaint Grégoire Pape, conſidérer de telle ſorte les miracles de noſtre Sauveur, qu'en ajoûtant foy à la vérité des faits qu'ils contiennent, nous les regardions en même-temps comme des figures d'autres veritez plus élevées. Ainſi cet aveugle dont parlent ſaint Marc & ſaint Luc, nous figure, ſelon ce ſaint Pape, tout le genre humain, qui ayant eſté chaſſé du paradis en la perſonne du premier homme, a eſté privé de la lumiére qu'il avoit reçuë de ſon Créateur, & eſt demeuré plongé dans les ténébres du péché. Ou ces deux aveugles dont il eſt parlé icy, nous repreſentent, ſelon l'explication de ſaint Au-

gustin & de S. Jérôme, les deux peuples, celuy des Gentils & celuy des Juifs, qui estoient tous deux aveugles, l'un avec la loy naturelle, & l'autre avec la loy écrite; parce qu'ils estoient l'un & l'autre sans la vraye lumiére qui éclaire, comme dit S. Jean, *Joan. 1.* tout homme venant dans le monde, & qui ne s'est incarné qu'afin de guérir l'aveuglement de ces deux peuples qui composent tous les hommes. Ce passage *August. ibid. c. 12.* de J. C. qui de Jéricho s'en va à Jérusalem, nous represente, selon S. Augustin, ce qu'il a fait dans tout le temps de l'œconomie de son Incarnation; c'est-à-dire, depuis qu'il fut entré dans ce monde figuré par Jéricho, où tout estoit plein de voleurs, comme parle S. Jérôme, jusqu'à ce qu'il fut retourné au ciel, figuré par la ville de Jérusalem. Ces peuples *crioient* autrefois ainsi que ces deux aveugles, *Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous*; parce que tous les Patriarches avant la loy, & tous les justes & les Prophetes depuis la loy, soupiroient après ce divin libérateur. Celuy-là, dit S. Augustin, crie à J. C. qui méprise & le monde & ses plaisirs, qui ne se contente pas de dire de la langue: Seigneur, Seigneur; mais dont la vie pleine de saints exercices est comme un cri continuel, qui s'éleve jusqu'à ses oreilles & qui luy fait une sainte violence. La foule du peuple s'oppose à ces cris; parce que ceux qui aiment le siécle, traitent de foux ceux qui vivent de la sorte, & qui cherchent, en secouant le joug du monde, d'estre guéris par J. C. Et l'on verra jusqu'à la fin des siécles les Chrestiens lâches & méchans s'opposer à la sainte ardeur des bons Chrestiens, qui s'efforcent d'accomplir les commandemens de Dieu, contenus dans l'Evangile: *Bonos* *August. ibid. c. 14.* *Christianos, & verè studiosos, volentes facere præcepta Dei quæ in Evangelio scripta sunt, Christiani mali &*

tepidi prohibent. Mais ceux qui aiment davantage la lumiére que J.C. leur doit rendre, qu'ils ne craignent tous les bruits de ces insensez qui s'opposent à leur guérison, auront le bonheur de voir J. C. *s'arrester* enfin & les guérir. Comment donc nos yeux seront-
cap. 15. » ils guéris ? De même, dit S. Augustin, que la foy » nous fait sentir que J. C. *passe*, lorsque nous nous » souvenons de ce qu'il a fait sur la terre depuis son » Incarnation ; la foy nous le doit aussi faire concevoir » comme *estant fixe* dans son éternité immuable : & » c'est par la foy de la divinité de J. C. que les yeux de » nostre cœur recouvrent la lumiére qu'ils avoient » perduë : *Quomodò per fidem sentimus Christum transeuntem temporali dispensatione: sic intelligamus Christum stantem incommutabili æternitate. Ibi enim sanatur oculus, quando intelligitur Christi divinitas.*

Gregor. Magn. ut suprà. S. Grégoire dit encore en un autre sens très-véritable, qu'un cri plein d'ardeur & qu'une priére persévérante est un moyen efficace pour faire *arrester* J. C. dans nostre cœur, & empêcher qu'il ne passe: *Cùm in oratione nostra vehementer insistimus, transeuntem Jesum menti figimus.* Mais il ajoûte néanmoins dans le même sens de S. Augustin, que le Sauveur écouta ces aveugles lorsqu'il passoit, & qu'il leur rendit la vûë lorsqu'il s'arresta ; parce que c'est proprement dans sa sainte humanité qu'il se laisse *toucher de compassion* à la voix de nostre misére ; mais que c'est par la puissance de sa divinité qu'il répand en nous la lumiére de sa grace : *Cæcum clamantem Dominus transiens audivit, sed stans illuminavit: quia per humanitatem suam vocibus nostræ cæcitatis compatiendo misertus est, sed lumen nobis gratiæ per divinitatis potentiam infudit.*

Fin du premier Tome de S. Matthieu.



